

ERNEST PETIT

DUCS DE BOURGOGNE

DE LA MAISON DE VALOIS

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

PHILIPPE LE HARDI

PREMIÈRE PARTIE

1363-1380

TOME I



PARIS

LIBRAIRIE ALPHONSE PICARD ET FILS

82, RUE BONAPARTE, 82

1909

DUCS DE BOURGOGNE

DE LA MAISON DE VALOIS

Exemplaire de M

*Tirage à 350 exemplaires sur papier vergé gothique,
et à 12 exemplaires sur hollande.*

N° 68

TOUTS DROITS RÉSERVÉS

PLANCHE I



ERNEST PETIT

DUCS DE BOURGOGNE

DE LA MAISON DE VALOIS

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

PHILIPPE LE HARDI

PREMIÈRE PARTIE
1363-1380

TOME I



PARIS

LIBRAIRIE ALPHONSE PICARD ET FILS

82, RUE BONAPARTE, 82

1909

PRÉFACE

En commençant le récit des faits qui se rattachent aux *Ducs de Bourgogne de la maison de Valois*, il est presque superflu d'affirmer que l'auteur n'a ni la prétention, ni la fatuité de faire oublier Barante et les succès historiques de l'époque romantique. Son ambition est plus modeste, et ce livre, conçu sur un plan différent, doit surtout comprendre des documents nouveaux. Il porterait volontiers comme épigraphe : *ad probandum*, par antithèse avec la devise : *ad narrandum non ad probandum*, insérée par Barante en tête de son grand et intéressant ouvrage, vulgarisé par de nombreuses éditions, et dont toute bibliothèque sérieuse possède un exemplaire.

Les chroniques anciennes, tant de fois publiées, se recommandent par des textes corrects et par de savantes annotations, mais ne nous apprennent pas tout ce que l'on est en droit de connaître. Des matériaux de premier ordre sont encore enfouis dans nos archives. Des milliers de registres, non ou mal inventoriés, contiennent des mentions précieuses, des indications sur les événements de l'époque, des lettres missives et des fragments de cor-

respondances du plus haut intérêt. Indépendamment des originaux, diverses copies faites dans les siècles derniers par les Bénédictins sur des pièces d'archives disparues, se retrouvent dans des collections éparses.

C'est principalement à l'aide de ces éléments nouveaux et non utilisés jusqu'ici que fut entreprise cette étude, à laquelle nous ne donnerons pas le nom d'*histoire*, car tout en suivant les mouvements de nos ducs, nous n'entrerons point dans le détail de certains faits dont les chroniqueurs nous ont laissé de si intéressants récits.

Ces documents qu'il serait regrettable de laisser perdre, ces registres, dont l'abondance même rend les recherches si difficiles, peuvent fournir la matière première d'une véritable chronique, à laquelle on ne pourra reprocher que l'inhabileté de son metteur en œuvre. Il suffira de laisser parler les témoins oculaires, et de rapporter les correspondances des acteurs de ces drames qui ont joué un rôle pendant cette terrible et désastreuse guerre de cent ans.

Sans sortir du *xiv^e* siècle et du règne de Philippe le Hardi, que d'épisodes nouveaux nous sont révélés ! Que de dates précieuses pour les faits militaires ! Combien d'indications révélatrices viennent éclairer les annales de cette époque et compléter le récit des chroniqueurs !

La Bourgogne n'est pas seule à bénéficier de ces révélations, car les scribes, attachés au service de la personne ducale, nous promènent dans toutes les provinces, en Flandre et en Artois, en Normandie et en Picardie, en Provence et en Guienne, en Berry et en Touraine, et le plus souvent dans l'Île-de-France, le principal centre d'action. L'histoire générale n'a donc pas moins à gagner que les histoires provinciales. Où trouverait-on des détails plus précis sur les incidents de la vie intime et quo-

tidienne des personnages qui gravitent autour de la cour de Bourgogne et de celle de France ? N'est-on pas renseigné sur les actes, les mœurs et les usages de ce curieux monde du moyen âge avec lequel on vit, et qui nous apparaît sous son véritable aspect ?

Voulez-vous participer à des fêtes, à des joutes, à des tournois, à des divertissements, à l'armement d'un chevalier, à l'installation d'un évêque ? Vous plaît-il d'assister à d'autres exercices, à des jeux, à des parties de paume ou de dés, où vous verrez figurer les du Guesclin, les Clisson, les la Rivière, les Coucy, les Savoisy et nombre de personnages de moins haute volée ? Préférez-vous suivre les chasses dans les forêts de Monceaux, de Thelle, de Cruzy, de Levignen en Valois, de Rongeauf, près Melun, de Compiègne, etc.

Puis, vous pourrez pénétrer dans les demeures seigneuriales, où de somptueuses réceptions attendent les visiteurs, à Neaufle, chez la reine Blanche — à Asnières-sur-Oise, chez le duc d'Orléans — à Viry, à Etampes, à Mehun-sur-Yèvre, à Bicêtre, à Dourdan, à Chanteloup, à Epinay, à la Nonette, chez le duc de Berry — à Juvisy, à Maineville, à Blandy, chez le comte de Tancarville — à Chantilly, chez Pierre d'Orgemont — à Sérifontaine, chez l'amiral Renaud de Trie — à la Grange-aux-Merciers, chez le chancelier Pierre de Giac — à Vadans, chez Charles de Poitiers, dont Philippe le Hardi tient le fils sur les fonts de baptême — à Thoisse, chez Antoine de Beaujeu — à Auneau, à Crécy-en-Brie, chez Bureau de la Rivière — à Aubigny, à S^t-Pol-sur-Ternoise, chez Valeran de Luxembourg — à Noyelles-sur-Mer, chez Jacques d'Harcourt — à Châteauvillain, chez Arnaud de Cervole — à Epoisses, chez les Mello — à Tanlay, chez les Courtenay — au Quesnoy, chez le comte d'Ostrevant — à S^t-Marcel, près

Paris, chez le maréchal de Boucicaut — à Villepègue, chez Gille Malet — à Grigny, chez Guillaume Budé, maître des garnisons du roi — à Béthencourt, chez Raoul de Renneval — à Villers, à la Tourelle, chez le Bègue de Villaines — à Forest, chez Simonnet Spifame — à Villebon, chez les Estouteville — à Bernay, chez Villequin de la Motte — à Marcoussis, chez Jean de Montagu, vidame du Laonnois, grand maître d'hôtel du roi, etc., etc.

On pourra suivre également dans leur vie intime les successeurs de Philippe le Hardi, dont l'existence est si mouvementée. Ces quatre ducs de Bourgogne de la maison de Valois, véritables souverains et chefs d'Etats, aussi puissants que des rois, sans en avoir le titre, ont un rôle sans cesse grandissant. Ils tiennent une telle place dans notre histoire nationale, ils ont exercé une influence tellement prépondérante sur les événements de leur époque, que l'étude des faits relatifs à leur personnalité exigera une série de volumes assez nombreuse.

L'*Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne* ayant été honorée du prix Gobert, l'auteur fait imprimer à ses frais cette nouvelle série, dont ses amis recevront la meilleure part ; il fait suivre chaque volume d'une table géographique et onomastique, destinée à faciliter plus tard une table générale, car il connaît l'inconvénient d'ajourner ce travail complémentaire et indispensable. La table des *Ducs de la race capétienne*, commencée pour les deux premiers volumes seulement, ne pourra être achevée avant que M. Roserot, auquel on doit le *Dictionnaire topographique de la Haute-Marne*, n'ait publié le *Dictionnaire de la Côte-d'Or*, dont la rédaction est terminée et mise au net.

Ce présent ouvrage étant au nombre de ceux que l'on consulte quelquefois, mais que l'on ne lit que rarement,

sera tiré à trois cent cinquante exemplaires. Celui qui en écrit les premières lignes ne vivra pas assez longtemps pour en écrire les dernières ; mais quand la plume lui sera tombée des mains, il veut espérer qu'un travailleur s'intéressant aux souvenirs de notre vieille Bourgogne, voudra bien poursuivre l'entreprise inachevée, et utiliser les matériaux inédits recueillis depuis plus d'un demi-siècle dans nos archives publiques et privées.

ERNEST PETIT.

Vausse, octobre 1909.

CHAPITRE I

Généralités. — Lettres missives et correspondances diverses.

Jeunesse de Philippe, fixation de sa date de naissance; sa nourrice Marguerite de Croisilles, dame de S^t-Etienne. — Haute fortune de Philippe de Savoisy et de Gervaisot de S^t-Etienne, frère de lait du duc, tous deux faits prisonniers à Poitiers et emmenés à Londres. — Tendances dissipées du jeune duc; ses fréquents voyages à Paris. — Lettre missive de Charles V à son frère au sujet d'un projet de mariage. — Lettre du duc au sire de Sombernon, gouverneur du duché. — Lettre du roi à Marguerite de France, comtesse d'Artois. — Lettre de la reine à l'abbé de S^t-Bénigne de Dijon. — Caractère du duc et de la duchesse Marguerite de Flandre. — Lettres du duc à la duchesse, — de la duchesse aux gens des comptes, — de Guillaume de La Trémoille à la duchesse, — de Philippe le Hardi à son beau-père le comte de Flandre, — de Jean de la Faucille, bourgeois de Gand, au duc, — des échevins d'Ypres à Charles VI. — Intérêt des mentions de nos comptes pour la rectification des dates.

Philippe le Hardi, constructeur. — *Résidences ducales à Paris*. — *Hôtel de Bourgogne*, près S^t-Etienne-du-Mont. — *Hôtel de Bourgogne*, rue des Bourdonnais; devis et marchés passés par Pierre d'Orgemont pour l'aménagement de cet hôtel. — Origine de la fortune de la maison des La Trémoille. — *Hôtel d'Artois*. — *Hôtel de Conflans*, près Charenton. — *Hôtel de Plaisance*, près Nogent-sur-Marne. — *Hôtel de Beauté-sur-Marne*. — *Horloges*. — *Sigillographie ducale*, noms des graveurs de sceaux.

Avant de reprendre la suite des calamités qui ont affligé la Bourgogne au milieu du xiv^e siècle, invasion des Grandes Compagnies, luttés contre les Francs-Comtois et autres événements dont nous avons commencé le récit dans notre neuvième volume des *Ducs de la race Capétienne*, il importe de faire connaissance avec les personnages auxquels doit incomber la responsabilité de l'administration. Dans ce monde du moyen-âge, dominé par un régime de hiérarchie féodale que les libertés communales désagrègent de jour en jour, l'histoire de l'Etat, de la province, de la sei-

gneurie, est entièrement subordonnée à celle des chefs qui détiennent le pouvoir, et dirigent les affaires au gré de leur bon plaisir et de leurs intérêts.

Philippe, surnommé le Hardi, quatrième fils du roi Jean et de Bonne de Luxembourg, est né à Pontoise, le jour de la S^t-Antoine, 17 janvier 1342, et non le 15, comme on le voit dans l'*Art de vérifier les dates*, dont les assertions sont si souvent fautives. Philippe a trop de fois déclaré lui-même qu'il « avoit esté nez au jour de la feste de saint Anthoine¹ », pour qu'on ne lui fasse crédit, en présence

1. Le duc donnait tous les ans cent écus à l'église de S^t-Antoine de Paris, parce qu'il était né ce jour-là (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1538, fol. 254 v^o). — « A Anthoine, mercier, pour XII jours entiers qu'il a vacqué, tant en allant de Dijon à S^t Anthoine de Viennois, pour une offrande de m^{rs} l. de cire à la semblance et pour Anthoine Mon-sieur, demeurant illec pour deux jours, pour faire faire ladite ymaige, comme en retournant audict Dijon ». (*Idem*, B. 1515, fol. 68 v^o). — Le duc aimait beaucoup faire reproduire le souvenir de ce saint dans les tapisseries, les statues ou les tableaux. « A Jehan Panier, marchand, pour la vendue et délivrance d'un ymaige de Saint Anthoine, garny de pierreries, laquelle m^s a fait pranre et achetée de luy et ycellui donné au duc de Glocestre lorsqu'il fut à Calais au mois d'octobre 1396 ». (*Idem*, B. 1511, fol. 88 v^o). — « A Jehan Jullien, tapissier pour don à luy fait par mondit seigneur de grâce especial, pour un table de haulle liche que m^s a piéça prins de lui, ouquel tableau a une ymaige de Saint Claude et une de Saint Anthoine, XVI fr. XVII s. VI d. », à la date du 19 décembre 1396 (*Idem*, B. 1511, fol. 61 v^o). — « A Jaques Dordin, tapissier et varlet de chambre de m^s, la somme de XXIII^s frans (*sic*), pour la vendue de deux tappis ouvrez à or de l'istoire et de plusieurs miracles de mons. saint Anthoine, que icellui seigneur fist prendre et acheter de lui ledit pris, les quels icellui seigneur, pour et en non de lui, envoya porter à très haulle et très puissant prince le roi d'Aragon », à la date du 22 novembre 1397. (*Idem*, B. 1514, fol. 253 r^o). — Le duc avait une affection toute particulière pour l'église de Saint-Antoine du Pont-de-Norges, et chaque année il s'était constitué débiteur envers cet établissement, d'autant de porcs gras qu'il y avait de membres dans sa famille. Voici l'une de ces curieuses ordonnances, à la date de janvier 1380 :

« Philippe, fils de roy de France, duc de Bourgoigne, à nostre amé Amiot Arnaut, receveur du balliaige de Dijonnois, salut. Nous avons

des nombreuses mentions et donations relatées dans les archives de tous les établissements fondés sous le patronage de ce saint. Il avait eu pour nourrice Marguerite de Croisilles, femme d'Etienne de S^t-Etienne, d'une notable famille normande, dont les descendants figurent souvent dans les documents bourguignons. Le duc déclare, dans une donation faite à une des filles de madame de S^t-Etienne, prenant le voile à S^t-Marcel de Paris, que sa mère l'a nourri de son lait, et à propos d'une autre gratification, il appelle

ordonné et ordonnons par ces presentes que dores en avant jusqu'à nostre rappel par lettres, vous, chascun an, le jour de mons. saint Anthoine, envoyez en son esglise au Pont de Norges, pour l'offrande de nous, de nostre compaignie la duchesse, et pour chascun de nos enfans que nous avons et aurons au tems à venir audit jour, un porc gras suffisant. Et pour l'année passée, envoyez en ladite esglise cinq porcs pour la cause dessusdite, et pour ceste presente six porcs, et par rapportant pour la première fois transcript de ces presentes, collationé en la chambre de nos comptes, quittance de celui ou ceulz de qui vous aurez achepté lesdits porcs, et lettre de recepte d'yceulx du maistre de la maison dudit Pont de Norges. Ce que pour ceste cause vous aurez payé, sera alloué en vos comptes sans difficulté, nonobstant quelconques ordonnances, mandemens ou deffenses contraires. Donné à Rouvre, le xviii^e jour de janvier, l'an de grâce mil CCC. sexante et dix neuf.

« Par M^s le duc,
« POTIER ».

Cette donation était renouvelée tous les ans, et chaque membre de la famille ducale cité personnellement était représenté par une offrande d'un des animaux de la race porcine. Le texte de la charte de 1392 en attribue « ung pour m^s, ung pour madame, ung pour le conte de Nevers, ung pour madame Marguerite, ung pour mademoiselle Catherine, ung pour mademoiselle Bonne, ung pour Antoine Monsieur, ung pour Philippe Monsieur ». On peut ainsi, suivre d'année en année l'accroissement de la famille de Philippe le Hardi. — Comme preuve de la confiance que le duc accordait à l'intervention de S. Antoine, on peut encore rappeler qu'en 1398, son fils Antoine ayant été mordu au genou par un chien enragé, le physicien Lecomte mena l'enfant aux eaux de mer, le promena en différents lieux, le soumit à des traitements sans résultats satisfaisants; puis, on fit une image en cire de quatre-vingts livres, poids du malade, et on l'envoya à Vienne, en Dauphiné, où se trouvaient les reliques de S. Antoine, qui ne purent sauver les jours du malheureux protégé.

Marguerite de Croisilles, dame de S^t-Etienne, sa mère¹. Cette affection valut aux membres de la famille de la nourrice de grands honneurs en Bourgogne, car presque tous occupèrent des fonctions à la cour ducale, à com-

1. Etienne, seigneur de S^t-Etienne, fief situé entre Sotteville-lès-Rouen et Pont-de-l'Arche, avait pour grand-père un Gervais de S^t-Etienne, chevalier, décédé avant 1074. Le premier personnage portant le nom de ce fief paraît à la fin du XI^e siècle, dans le cartulaire de S^t-Vandrille, dont Gerbert tenait alors la crosse abbatiale (1074-1089). Etienne, chevalier, mourut vers 1356, et fut enterré à l'Hôpital de Marie-Madeleine de Rouen (Dom Bouquet, t. XXII, p. 416). Marguerite de Croisilles, sa veuve, appartenait elle-même à une ancienne famille du Vexin normand. Après la naissance de son fils Gervaisot, elle avait été choisie comme nourrice de Philippe le Hardi, puis fut attachée à la personne de Jeanne de Bourbon, duchesse de Normandie, femme de Charles, régent, plus tard Charles V, qui lui donna, en 1358, les biens de Jean de S^t-Haude (Arch. nat., JJ. 86, fol. 140 et JJ. 89, n^o 495). Cette concession est faite, « en récompensation des pertes et « dommages que notre amée Marguerite a euz, soustenuz et encouruz par les presentes guerres, et aussi pour considération des bons « et agréables services que ycelle Marguerite a faiz à nostre très « chière compaignie la duchesse, etc. ». Un reçu à ses armes, mi-partie S^t-Etienne, mi-partie Croisilles, prouve qu'en 1367, elle était toujours au service de la duchesse de Normandie (Bibl. nat., Titres scellés, Clairambault, reg. 21). Elle suivit ensuite Philippe le Hardi, fut gouvernante de Marguerite de Bourgogne, sa fille (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1457, fol. 48), et mourut le 3 octobre 1384, à Dijon, où elle fut enterrée dans la chapelle ducale : « à madame la duchesse, « que ledit Amiot a paiéz, baillé et delivrez de son commandement et « ordonnance aux gens de la Chapelle de monseigneur à Dijon, pour « distribuer au cuer, à ceulx « de ladite chappelle qui seront aux « obsèques de feu la dame d'Uchon [Marie de Mello, femme de Guillaume de la Tremoille], et la dame de S^t-Estienne en la dite chappelle « à Dijon... xu fr. » (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1463, fol. 35 r^o). — Les quatre enfants d'Etienne de S^t-Etienne et de Marguerite de Croisilles figurent trop souvent dans les comptes du duché pour qu'on omette de donner une note sur les faits qui les concernent. Les uns et les autres reçurent, comme leur mère, de nombreuses libéralités : Gervaisot, Isabeau, Marguerite, et une fille, dont le nom est inconnu, mais qui prit le voile, le 24 avril 1369, à S^t-Marcel de Paris, aux frais du duc (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1430, fol. 156 r^o). Isabeau, la fille aînée, mariée, en septembre 1369, avec Robert de Gandonvilliers, dont elle devint veuve peu après 1378 (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1454, fol. 88 r^o), se remaria, en janvier 1384, avec Jean Gouffier, écuyer (Arch. de la

mencer par Gervaisot, frère de lait de Philippe le Hardi, attaché à sa personne comme écuyer, et bientôt élevé, malgré son jeune âge, à la dignité de chambellan. Avant d'avoir atteint sa seizième année, Gervaisot avait été fait prisonnier à Poitiers et emmené à Londres, ainsi que Philippe de Savoisy. Cette communauté d'infortune avec le duc valut à ces jeunes gens une haute faveur, et fut, pour les Savoisy, surtout, l'origine de la fortune de cette famille.

Côte-d'Or, B. 1461, fol. 88 r^o). Le nom de cette dame se rencontre ensuite dans divers actes jusqu'à l'année 1407.

Marguerite, deuxième fille de Marguerite de Croisilles, épousa, en septembre 1382, Lyonet Cholet, écuyer tranchant de Marguerite de Bourgogne, fille du duc (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1460, fol. 93 v^o et Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXIV, fol. 47 v^o). Elle fut dotée par le duc de 400 l., et reçut en présent douze tasses d'argent et deux pièces de drap baudequin (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1461, fol. 80 v^o, 97 et 107, et Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXIII, fol. 41 v^o). A cette même occasion, la mère fut gratifiée de deux cents livres (B. 1461, fol. 126 v^o). Lyonet Cholet prit part à la campagne de Flandre, et fut indemnisé de la perte de ses chevaux, en 1384 (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1461, fol. 125 r^o). La garde et la direction d'Antoine Monsieur lui fut confiée cette même année (B. 1463, fol. 163 r^o), sa femme ayant été nourrice de ce prince (*Idem*, B. 1522, fol. 42 r^o). Nous ne savons si Lyonet Cholet était décédé, en 1390, quand sa femme reçut une somme pour les frais de voyage à Paris (*Idem*, B. 1479, fol. 73 r^o). En tout cas, elle était revenue en Bourgogne, en 1398, alors qu'elle donnait quittance pour une indemnité qui lui est allouée (*Idem*, B. 1514, fol. 160 r^o). — Gervais ou Gervaisot de S^t-Etienne, né quelques mois avant Philippe le Hardi, son frère de lait, fut pris comme lui à Poitiers et emmené prisonnier à Londres (Rymer, t. III, partie I, p. 93-94 ; et Douët-d'Arc, *Comptes de l'Argenterie, Journal de la dépense du roi Jean en Angleterre*, p. 215). Dès 1364, il est revêtu des fonctions de chambellan du duc (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1416). L'année suivante, il fut envoyé à Bar-sur-Aube pour accompagner Thomas de Voudenay et le chancelier Philibert Paillart qui se rendaient à Paris (Collect. Bourgogne, t. XXIV, fol. 57 r^o). Après une chevauchée faite dans le Châtillonnois, en 1374 (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1444, fol. 27 v^o), son nom ne reparait plus dans nos documents.

— Cette famille est encore représentée par divers membres. M. Paul de S^t-Etienne, dont le nom est bien connu des artistes, possède des documents authentiques qui en établissent la filiation, et prouvent une ancienneté dont aucun de ses ancêtres n'a cherché à se prévaloir.

Nous conserverons à Philippe, dit *le Hardi*, la qualification sous laquelle il est généralement connu, qualification aussi justifiée que l'était peu celle donnée à son père Jean, surnommé *le Bon*. On connaît assez la légende du fils défendant son père contre les ennemis à Poitiers, sans qu'il soit nécessaire d'insister. Le duc de Touraine s'était en outre signalé dans de brillantes chevauchées qui avaient contribué à sa réputation. Puis, Charles V et Charles VI, son frère et son neveu, dans chaque fonction dont ils l'investissent, se disent « confiants dans son sens, prouesse et loyauté ».

Nous dirons peu de chose de la vie de jeunesse du duc de Touraine, car rien n'annonçait alors la prudence et la maturité d'esprit dont il devait faire preuve plus tard. Pendant les premières années d'exercice, on peut lui reprocher la négligence apportée dans les affaires de son gouvernement, des voyages trop fréquents à Paris et dans les environs, dont ses officiers ont souvent à se plaindre. Nous ne pouvons être plus indiscret que les comptables, généralement muets sur les attractions qui le retenaient à la cour, sur les soins particuliers qu'il prenait de sa personne, sur les bains à l'essence de rose de Damas, ou à la poudre de violette, qui lui étaient préparés et dont il avait l'habitude, sur le rôle que remplissait certain *maître des dédaits* dont l'utilité ne nous est pas démontrée.

Charles V, esprit plus sage et plus pondéré, veillait avec un soin jaloux sur son plus jeune et affectionné frère, et le poussait dans une voie sérieuse, cherchant à développer des idées matrimoniales pour lesquelles l'intéressé n'avait pas encore manifesté grand entraînement.

La première lettre de Charles V adressée à son frère est précisément relative à cette affaire. Elle porte seulement la date du 2 mai, elle est assurément de l'année 1365, et précède le voyage que Philippe effectue peu de temps après :

« Très cher et très amé frère, nous avons receu vos lettres, contenant comment nostre oncle l'empereur vous a escript que vous alliez à Avignon, ou il doit estre dedans le mois de Pasques. Et sachiez que se vous pouvez laisser vostre pays en seureté, il nous plaît bien que vous y alliez. Et sachez que nous avons ordonné à y envoyer, tant pour vostre mariage, comme pour les autres besoignes que nous y avons à faire, l'arcevesque de Sens, l'evesque de Nevers et Guillaume de Dormans, chancelier de Viennois, qui sont messaiges bien solemnels, et qui partiront tantost pour y aller. Si voudrions bien que vous les attendassiez, afin qu'ils s'en allassent avecque vous, mes que vous fussiez bien certain que nostre oncle demourast tant par delà que vous y peussiez estre avant qu'il s'en partist. Donné à Paris, le secont jour de may. « BLANCHET¹ ».

Philippe le Hardi, très docile et très soumis aux ordres de son frère, ne manqua pas d'entreprendre ce voyage auprès de l'empereur, et de faire sa cour à Marguerite de France, grand'mère de l'héritière dont l'alliance était convoitée. L'attente des négociations du mariage lui servit souvent de prétexte afin de rester plus longtemps à Paris, car il trouvait toujours des raisons pour différer son retour en Bourgogne, malgré les appels pressants adressés par ses officiers. Il écrivait de Paris, le 31 janvier 1367, à Jean de Montagu, sire de Sombornon, auquel il avait confié le gouvernement du duché en son absence :

« Sire de Sombornon, beau cousin, et les autres de nostre conseil, saichez que nous sommes hastiez et que plustost que nous pourrons bonnement, nous nous retrairons en nostre pays, car il nous tarde que nous y soions, mais nous attendons ce qui se pourra faire de la besoingne pour laquelle beau cousin d'Estampes², monseigneur Pierre de Villers³, monseigneur

1. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, fol. 83 r.

2. Louis d'Evreux, comte d'Etampes, fils de Charles d'Evreux et de Marie d'Espagne, cousin germain de Charles le Mauvais, marié à Jeanne de Brienne et décédé le 6 mai 1400.

3. Pierre de Villers, seigneur de l'Isle-Adam, fils d'Adam de Villers

Guillaume de Dormans¹ et messire Jehan Denville sont allez en Flandres. Pensez de toutes nos besoignes et de tenir nos pays et nos subjets en paix et en seureté, et nous rescrivez souvent l'estat de nostre dit pays et de toutes vos nouvelles, et parce que nous avons entendu que ceuls des forteresses de nostre dit pays n'i font gail ne garde et se tiennent pour trop assurez, dont nous nous merveillons moult, escrivez leur tantost et mandez partout comment il facent par jour et par nuit es dites forteresses bon quest et bonne garde et, se mestiers est, les y faites contraindre, car encore les choses ne sont pas en estat qu'il n'en soit un besoing. Nostre Seigneur vous ayt en sa garde. Escript à Paris, le xxxi^e jour de janvier.

« BLANCHET² ».

La comtesse douairière Marguerite de France, femme d'une haute intelligence, avait toujours témoigné des sentiments de sympathie pour la cause française, et le roi Charles V avait avec elle les rapports de la plus cordiale amitié. A défaut d'autre missive, nous donnons cette lettre d'affaires, datée du dernier août 1372, dont les termes indiquent le degré d'affection du roi pour sa cousine :

« De par le roy,

« Très chière et très amée cousine, nous avons vu ce qu'escript nous avez sur le fait des deux mille frans qui ont esté enlevés à nostre receveur de Biauvais, lesquels vous avez recouvez du larron qui yeelx les avoit, et comment yceli detenez prisonnier, en nous priant que ladite somme nous vous veuillions laisser en acquit de ce qui sur la recepte de Meaux, à cause de vostre héritaige, vous peut estre dub du lems passé.

et d'Alix de Cressy, marié à Jeanne de Beauvais, garde de l'oriflamme de France, en 1372, teste en 1383.

1. Guillaume de Dormans, fils de Jean, procureur au Parlement, et d'Antoinette d'Escole, succède à son frère Jean, évêque de Beauvais, comme chancelier de France, le 21 février 1371, décédé le 11 juillet 1373.

2. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XCV, p. 403.

Si veuillez savoir, très chière et très amée cousine, que ladite finance de deux mille frans, ainsi par vous recouvrée, estoit par nous ordonnée pour le payement de nostre amé et féal le maistre de nos arbalestriers, et les gens de sa compagnie, ordonnés pour la garde et défense du pays de Picardie, pour laquelle finance avoir et retrouver nos généraux ont fait faire la poursuite qui en a esté faite, pour ce que ailleurs ne scauroient la reprendre ne recouvrer, attendues les grans finances que chascun jour leur convient faire pour le fait de nostre guerre. Pourquoi, très chière et très amée cousine, nous vous prions tant à cuer et à certes, comme plus pouvons, que ladite finance vueillez rendre et faire rendre et restituer audit receveur et à nos dits généraux, pour en faire le payement dessus-dit, afin que nosdites gens ne delaissent la garde et deffense dudit pays, lequel a bien mestier de grant et bonne provision pour le temps présent, considéré la venue de nostre adversaire d'Angleterre, lequel s'appareille de passer par deça de jour en jour, si comme l'on dit. Et aussi, très chière et très amée cousine, tenons nous fermement que pour la très grand et parfaite amour que vous avez à nous et au bien du royaume, ladite finance vous ne voudriez retenir par quelconque nécessité que vous en peussiez avoir, mais la bailliez et feriez bailler et délivrer du vostre avant que le dommage s'en ensuivit, qui pour deffaul de ladite finance s'en pourroit ensuivre, mesmement que, là Dieu grâce et mercy, les fails de nostre guerre se prospèrent chascun jour contre nos ennemis en toutes les parties de nostre royaume, si comme assez pouvez savoir. Et pour ce, très chière et très amée cousine, encore vous prions nous très affectueusement que en la restitution de ladite finance ne vueillez faire, ou souffrir estre fail, aucun empeschement, si comme de ce nous nous confions de vous et de toutes autres choses, qui seroient pour nous et le royaume profitables et honorables. Et à l'ayde Nostre Seigneur, nous ordonnerons de paiement sur ce qui vous est deu, tellement que vous l'aurez pour agréable, et vous en tiendrez pour contente. Donné

en nostre chastel du bois de Vincennes, le dernier jour d'aoust.

« CHARLES¹ ».

On ne peut employer des formules plus courtoises et plus polies pour envoyer un refus.

Incidemment et pour ne pas laisser perdre les documents de cette époque, voici une lettre de la reine adressée de l'abbaye de Maubuisson à l'abbé de Saint-Bénigne de Dijon, pour faire admettre une fille de ses protégées au couvent de Larrey :

« *Abbé de S^t-Bénigne, nous vous prions, tant comme nous poons, que vous, pour l'amour de nous, veiller faire et recevoir nonnain du couvent de Layré lez Dijon l'une des filles Girart Pougel, de Dijon, laquelle que li d'il Girart voudra, et la faire vestir le plus briement que vous pourrez, et sachez que celle chose nous aurons moult agréable et moult nous plaira, se pour amour de nous vous recevez laditte fille en laditte abbaye. Si en veillez tant faire que nous vous en doiens savoir gré, et que aucuns des amis d'icelle fille qui de ce nous ont prié s'en puissent loer par devers nous. Nostre Seigneur vous gart. Donné à Maubuisson, le xxviii^e jour de juillet M.CCC.LX.VII².* »

Le mariage de Philippe le Hardi eut une heureuse influence sur ses habitudes et sur la régularité de sa conduite. Il épousait une jeune fille de vingt et un ans, presque femme, ayant été déjà virtuellement mariée avec Philippe de Rouvre, sur le point de l'être avec le fils du roi d'Angleterre, et ayant traversé une période de troubles et des événements qui lui avaient donné de l'expérience et de la maturité d'esprit.

Les conjoints avaient tous deux des points communs comme qualités et comme défauts. Ils n'étaient beaux ni

1. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. LII, p. 175. — Le larron dont il est question dans cette lettre avait été pris à Arras, ainsi que les deux mille francs, dans ce même mois d'aout 1372.

2. *Idem*, t. CIII, fol. 45.

l'un ni l'autre. Le duc était « noir homme et laid », suivant l'expression d'un particulier qui, pour ce propos, fut condamné à une forte amende. Les conjoints paraissent avoir toujours vécu dans une parfaite intimité, malgré les tendances d'un caractère dominant et d'un égoïsme assez accentué. L'affection réciproque ne semble pas s'être démentie, et les nombreux enfants issus de ce mariage ne purent qu'en resserrer les liens. Ils étaient l'un et l'autre d'une extrême libéralité, et les dettes incessantes qu'ils contractaient n'arrêtaient pas le cours de leurs largesses. La situation était si obérée à la mort de Philippe, que Marguerite de Flandre renonça à la succession, en déposant sa bourse et sa ceinture, et que l'huissier du Parlement fit saisir les meubles de l'hôtel d'Artois, sous les yeux mêmes de Jean sans Peur.

Les libéralités duciales n'étaient pas toujours équitablement réparties. On ne saurait trop reprocher à Philippe le Hardi la négligence dans le paiement des dettes contractées envers Jean d'Armagnac, dont il suscita tant de fois le mécontentement. Rien ne peut expliquer l'inqualifiable injustice à l'égard de son maréchal Gui de Pontailler, contraint de vendre ses terres pour subvenir aux frais de sa charge, et ne trouvant d'autre expédient que d'entreprendre le voyage d'Outre-Mer, pour ne pas laisser éclater son indignation. Quel motif invoquer pour justifier l'indifférence et l'abandon qui suivirent la disgrâce d'Hugues Aubriot? Ce bailli de Dijon qui avait défendu avec tant d'ardeur les intérêts du duc en Bourgogne, ce zélé prévôt de Paris, incarcéré à la suite de fausses accusations, ne trouva pas une main secourable pour le tirer de prison, et n'en fut délivré que par le peuple, désireux d'utiliser son influence. Le pauvre Aubriot, déjà vieux, le fidèle serviteur, désabusé des grandeurs de ce monde, alla terminer obscurément ses jours bien loin de sa patrie, dans une retraite ignorée, en méditant sur les vicissitudes de

ces popularités éphémères, la faveur de la multitude comme celle des grands de la terre ne lui ayant laissé que d'amers souvenirs.

Des quelques missives du duc à la duchesse, nous en donnerons deux. L'une, datée d'un 1^{er} mai, doit être portée à l'an 1391 :

« Très chière et très amée compaignie, pour ce que nous savons bien que vous désirez savoir nostre estat, vueillez savoir que à la façon de cestes, nous estions en bonne santé de corps, loë soit Nostre Seigneur qui ce nous ouctroye. Et pour ce que nous désirons lousjours savoir la vostre, comme vous amendez du mal et de la foiblesse ou vous avez esté, et quels gouts vous avez, et comment vous reposez, et surtout toute la manière de vostre dit estat. Si nous rescrirez souvent, et aussi l'estat de nos enfans, car c'est toute la joie et le confort que nous avons que d'en avoir souvent bonnes nouvelles, et pour cause de bresté, ne vous escribons de présent autrement, pour ce que par nos chapelains, porteurs de ces lettres, vous pourrez tout savoir plus à plain, et aussi vous renvoierons Tassin au nuyt ou demain, par lequel nous vous ferons savoir ce que nous aurons fait de messire Bernart d'Armagnac, qui s'est venu rendre en nostre marcy du haut et du bas sans condition, de l'offense que luy et ses gens avoient faite aux nostres ce samedi, à nostre venir en ceste ville, et se ledit Bernart ne se fut ainsi venu mettre en nostre merci, nous avions mandé les gens et en avions assez pour eulx bien chastier de leurs folies, et pour y garder nostre honneur. Et attendons icy beau frère de Berry qui vient au disner, par le conseil duquel nous voulons faire ce que nous faisons en ceste ville, et, prise sur ce la conclusion, nous nous en irons tout droît vers vous. Très chière et très amée compaignie, le saint Esprit vous ail en sa sainte garde. Escripl au Pont-Saint-Esprit, ce premier jour de may devant diner.

« R. THORONDE. »

[Au dos :] « A nostre très chière et très amée compaignie, la duchesse ¹ ».

Les incidents relatifs à l'algarade de Bernard d'Armagnac seront relatés en leur temps. Voici une autre missive du duc à la duchesse, datée de Lille, le 23 avril, qu'il faut rapporter à l'année 1392 :

« Très chière et très amée compaignie, nous avons tantost receu vos lettres par le porteur de cestes, par lesquelles nous signifliez, entre les autres choses, le bon estat de vous et de nos enfans de par de là, dont nous avons esté et sommes moult liez et joyeux, en priant Nostre Seigneur qu'il vous y doint continuer de bien en mieux, selon ce que vous voudriez. Et quant au nostre duquel désirez savoir, nous estions en bonne santé, quant les lettres furent escriptes, là merci Nostre Seigneur qui ce par sa grâce nous vueille ouctroyer, et vous que de vostre dit estat et de celui de nosdits enfans nous faites souvent savoir pour nostre consolation. Très chière et très amée compaignie, quant à ce que nous escrivez pour le fail de la venue de nostre fils d'Osterriche, et des frais et missions qu'il faudra faire, et que nostre tresorier et receveur général n'y scavent mettre remède, pour les assignations qui de nostre ordonnance ont esté faites par delà, et que sur ce y veuillons ordonner et mander nostre plaisir. Très chière et amée compaignie, nous ne voulons pas grans frais et missions estre fais pour la venue de nostre dit fils, ne aussi n'est aucun besoing, attendu que les noces et solemnizations de mariaige ont esté failtes assez solemnnellement, ne que aussi l'on mande pour ce moult de dames et de chevaliers, fors seulement des plus prochains de vous, et aussi que nostre dit fils et ceux de sa compaignie soient deffraiez pour trois ou quatre jours seulement, et pour pourveoir et ordonner de l'argent qui pour y ceulz frais seroit nécessaire, avons mandé à mess. Nicolas de Fontenay qu'il se traist tantost par devers vous, et pensons qu'il y soit

1. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, fol. 102.

de présent, et ne voulons que l'on despense pour ce fait en oultre la somme de ii^m frans, et aussi sur ces choses et autres touchant ledit fait, vous avons escripts plus à plain par nos autres lettres. Et depuis, pour ce que nous ne veions pas que peussions aller par delà bonnement pour les grands affaires que avons par deça pour la provision de nostre pays de Flandres, et en especial que encores ceulz de Gand ne sont pas en bonne ordonnance, combien que un peu ils se soient mieux ordonnez qu'ils n'estoient par avant, et sont de présent leurs députez par devers nous, mais ne savons encores en quelle conclusion nous demourrons avec eulz, nous avons envoyé Jehan, nostre fils, par devers vous, et voaldrions bien, comme escript vous avons, que nostre d'il fils d'Ostrieche, après sa venue, trois ou quatre jours passez, s'en venist vers nous, et aussi l'avons dit à nostre d'il fils de Nevers. Très chière et très amée compaignie, nous avons esté puis trois jours ensemble à Touraay, nostre suer de Brabant et nous, et aussi y ont esté nos fils et filles d'Ostrevant, qui sont là merci Nostre Seigneur en bon point et nous, et ne puet pas nostre dite suer bien venir à chief de ses bonnes villes, et s'acquillent petilement envers elle. Et autres nouvelles n'a à présent par deça, et quant nous en saurons plus certainement, nous vous le ferons savoir. Très chière et très amée compaignie, le Saint-Esprit vous ait en sa sainte garde. Escript à Lille, le xxiij^m jour d'avril.

« D'ANGEUL ¹ ».

Les conseils d'économie donnés par le duc, et dont il aurait bien dû profiter lui-même, peuvent causer quelque surprise; il est vrai que les noces de Catherine de Bourgogne avec Léopold d'Autriche, célébrées récemment, avaient coûté des dépenses énormes qu'il était inopportun de renouveler à si courte échéance. Il ne reste pas trace de la correspondance de la duchesse Marguerite de Flan-

1. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, fol. 80.

dre avec Philippe le Hardi. La lettre suivante, adressée par elle aux officiers de la Chambre des comptes de Dijon, prouve le désir qu'elle avait de faire respecter les volontés et les ordres de son mari : la missive doit être de l'année 1396 :

« De par la duchesse de Bourgogne, comtesse de Flandre, aux gens des comptes de M^{rs} à Dijon...

« M^{rs} nous a lanlost escript que le xvij^m jour de ce mois beau neveu de Valois ¹ parlira pour aller en Hongrie, et qu'il passera par le pays dudit M^{rs}, ou mondil seigneur le veull veoir, si comme il appartient, et que très hastivement nous faisons faire provisions pour ladite venue, à Chastillon, Aisey, Vilaines et les autres lieux sur le chemin en alant à Dijon, pour lesquelles provisions faire nous escripsons à Jehan Daubenton ². Si vous mandons que lanlost vous mandez devant vous Amiot Arnaul ³, ou son frère en son absence, et leur commandez de par mondil seigneur et nous, que pour faire les dites provisions, ils li envoient finances très hastivement, car la venue de nostredit neveu sera très briesve, et que, se faale est oudit fait, nous nous en deschargerons envers ledit m^{rs} sur ledit Amiot, et la provision que ledit Amiot y fera rescripvez oudit Jehan d'Aubenton par le porteur de cestes, en lui sollicitant de faire diligence en ladite besoigne, si comme elle le requiert, pour l'honneur de mondil seigneur. Nostre Seigneur soit garde de vous. Escript à Fransas, le x^m jour d'octobre.

« POTIER ⁴ ».

Les relations de Philippe le Hardi avec les La Trémoille, qui valurent à cette maison une si haute fortune, dataient

1. Louis, deuxième fils de Charles V, comte de Valois, puis duc de Touraine, et enfin duc d'Orléans, † assassiné à Paris, le 23 novembre 1407.

2. Jean Daubenton était alors châtelain de Montbar.

3. Amiot Arnaut, maître de la Chambre des Comptes dès 1388, mourut en 1414.

4. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, fol. 93.

d'une époque antérieure au mariage du duc, et nous en donnons plus loin l'origine. L'intimité de ces rapports fut ensuite partagée par la duchesse Marguerite, qui donna plus d'une fois la preuve de l'intérêt qu'elle portait aux membres de cette famille. Lorsqu'en juillet 1383, Gui de La Trémoille eut par devant le roi, à Paris, un combat singulier contre le chevalier anglais Pierre de Courtenay, issu d'une branche de la maison de France, la duchesse témoigna par des vœux et des offrandes nombreuses le désir de voir triompher le champion français ; elle fit, à cette occasion, des donations aux Chartreux, aux Cordeliers de Beaune, à S^{te}-Catherine de Tart, à Notre-Dame de Montroland, à S^{te}-Denis de Vergy¹, etc. ; elle récompensa largement le messager apportant nouvelle, le 23 juillet, que son favori, Gui de La Trémoille, s'était honorablement tiré de ce combat. Le duc lui-même assigna de fortes sommes aux hérauts et menestrels « qui ont esté au champ ou gaige de bataille² ».

Une famille aussi favorisée par l'amitié et les bienfaits de leurs souverains ne pouvait manquer d'en témoigner un attachement et une fidélité à toute épreuve. Le 12 juin 1385, Guillaume de La Trémoille adressait cette missive à la duchesse :

« Ma très redoublée dame, je me recommande à vous tant humblement que je puis, plus désirant savoir toujours vostre bon estat, que Nostre Seigneur par sa grâce veuille toujours faire tel et si bon que vous le désirez, et que pour moy je le vouldroye. Et quant à celui de par deça, vous plaise scavoir, ma très redoublée dame, que mon seigneur estoit en bonne santé de corps à la fesance de ces presentes, la merci Nostre Seigneur qui ce vous ouctroye. Ma très redoublée dame, quant aux nouvelles de par deça, vous plaise scavoir que n'a guières on a banni des grands de Bruges, complices de celui qui a

1. Arch. de la Côte-d'Or, B, 1461, fol. 23 r°.

2. *Idem*, B, 1461, fol. 109-110.

eu la teste copée à Lille, et y a encores des aultres de leur sorte en ladite ville de Bruges, qui le seront aussi pareillement, mais on n'en n'ose mie tant bannir à une fois. Et sont ceuz de Gand toujours en leurs mauvais propos et volenté. Toutefois, ils se sont bien amattis depuis les nouvelles qu'ils ont oyes du bannissement desdits de Bruges, ainsi que ce et toutes autres nouvelles de par deça vous pourrez scavoir plus à plein par les lettres que mon dit seigneur vous escript. Et ma très redoublée dame, s'il vous plaist moy aucune chose commander que je puisse, je l'accompliray de tout mon pouvoir, ainsy que raison est et tenus y suis. Ma très redoublée dame, je prie au benoist Saint Esprit qu'il vous ayt en sa sainte garde et vous doint bone vie et longue. Escript à Hesdin, le x^e jour de juin. Ma très redoublée dame, mon seigneur a esté veoir madame d'Ostrevan, qui est saïne et en bon point, la merci Nostre Seigneur, laquelle y fait très bon veoir.

« Vostre très humble serviteur,

« Guillaume de La Trémoille¹. »

Par des missives qui paraîtront plus loin, on verra toutes les précautions prises par Philippe le Hardi, pour assurer à sa belle-mère, Marguerite de Brabant, la facilité de venir voir la duchesse, en lui évitant tous les dangers qui pourraient lui survenir en cours de voyage. Les relations du duc avec son beau-père, Louis de Male, n'étaient pas moins affectueuses. Voici une lettre du 1^{er} juin et probablement de l'année 1381 :

« Mon très chier seigneur et père, j'ay receu vos lettres et par ycelles sceu vostre bon estat, lequel Nostre Seigneur face toujours bon à vostre plaisance et mon désir ; et se de l'estat de par deça voutés savoir, monseigneur le roy, beau neveu de Valois et je estions à la faisance de ces presentes en bonne santé, la merci Nostre Seigneur qui ce vous oltroie. Quant

1. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXI, fol. 8 r° — Nous avons déjà publié cette lettre dans nos *Itinéraires*.

à ce qu'il vous plaît estre au traitié de la paix, certainement mon dit seigneur en est moult liès et joieux, et par ma foi si suis-je, et je say bien que vous y povez assèz. Quant d'escripre et envoyer devers Harefleu et Le Crotoy, mon dit seigneur, et je l'avons fait, et se aucune chose voulèz que je puisse, faites le me savoir, et par ma foi je le feray de bon cuer et à tout mon povoir.

« Mon tres chier seigneur et père, le saint Esperit vous ait en sa sainte garde.

« Escript à Paris, le premier jour de jaing.

« Vostre fils le duc de Bourgoigne ¹. »

Même dans les lettres d'affaires adressées à son beau-père, Philippe le Hardi emploie les formules les plus courtoises et les plus affectueuses. Dans ce message, daté de Compiègne le 7 juillet, et se rapportant vraisemblablement à l'année 1382, l'envoi d'une lettre de Charles VI donne lieu à la dépêche suivante :

« Mon très chier seigneur et père, monseigneur le roy vous escript comment à Benoit, de Mâcon, Palenoison, Nicolas de Marin et Antoine Spinola, genevois, marchands demeurant à Paris, il vous plaise faire rendre et restituer certaines marchandises, comme espiceries, mercerie et semblables choses que naguères il avoient fait chargier à Paris pour mener à Bruges et en faire leur prouffit, lesquelles marchandises vos genz ont delenu et deliennent, sous ombre de ce qu'ils dient que ceux de Bruges sont vos ennemis, et que vostre sauvegarde en laquelle ils vouloient estre a esté de nouvel rappelée qui onques ne vint à leur cognoissance, si comme plus à plain vous apperra par les lettres de mondil seigneur. Si vous prie, mon tres chier seigneur et père, tant acertes et de cuer comme je puis plus, que selon que mondil seigneur vous escript, il le vous le plaise faire. Et en ce vous ferez le grant

1. Arch. de Lille, B. 1315 ; Kerwyn de Lettenhove, Froissart, t. XVIII, p. 344-345.

plaisir de lui et de moy. Si n'en veuilliez faillir, et mon tres chier seigneur et père, le Saint Esprit vous doint bonne vie et longue. Escript à Compiègne, le vii^e jour de juillet.

« Votre fils le duc de Bourgoigne ¹. »

Les correspondances entre les personnages de cette époque seraient assurément la meilleure chronique pour indiquer le degré de courtoisie et de rapports existant entre eux ; mais la plupart de ces précieux documents ont disparu de nos archives ; il ne reste que des épaves égarées dans divers dossiers et faisant regretter plus amèrement la perte de ce qui nous manque. On en trouvera de nombreux fragments dans les chapitres qui suivront, et particulièrement de curieuses missives adressées à l'évêque de Troyes, en 1368, pendant l'invasion des Compagnies.

Philippe le Hardi était en relations constantes avec les personnages influents qui avaient quelque action dans les troubles et dans les insurrections communales de Flandre. Jean de la Faucille, bourgeois de Gand, était un de ceux qui avaient participé le plus fréquemment à ces luttes, et auquel le duc écrivait, le 3 mai 1383 :

« Jehan de la Faucille, chiers amis, nous vous mercions, tant comme nous povons plus, de la grant amour que vous nous avez monstrée ou fait pour lequel nos gens sont par delà, combien que vous ne soyés de riens tenus à nous, né que nous le vous ayons en aucune maniere desservi ; mais se vous ou aucuns de vos amis avés à faire par deça ou ailleurs ou nous puissions besoingner, tenès pour verité que nous en ferons tant que il vous sera agréable, et puisque telle amour et si grant courtoisie nous avés monstrée, nous vous prions tant acertes comme nous povons plus, que presentement et dorés en avant vous veuilliés tant faire et mettre telle diligence que nous en soyons plus tenus à vous, et à l'aide de Dieu, nous le desser-

1. Bibl. nat., Collect. Bourgoigne, t. LXXII, fol. 199

virons. Messire vous ait en sa sainte garde. Escript à Paris, le iiii^e jour de may.

« A nostre chier et bien amé Jehan de la Faucille, bourgeois de Gand¹. »

Il n'est pas sans intérêt de reproduire également la lettre écrite au roi Charles VI par les échevins de la ville d'Ypre après les mêmes troubles de Flandre : cette missive, conservée dans les documents bourguignons, avait été retournée à Philippe le Hardi :

« Tres cher et très redoublé seigneur, nous avons receu vos amiables et gratieuses lettres que ores dairement vous a pleu à nous escrire par le porteur de ces presentes, pour la delivrance de certains prisonniers, dont autrefois il vous a pleu écrire, sur quoy, très cher et très redoublé seigneur, vous plaise savoir que, ainsy que naguères vous escrissions, nous avec les autres bonnes villes de Flandres avons esté ensemble, à laquelle assemblée plusieurs gens, tant Flaments comme autres se complaignoient que plusieurs Normands sont venus en la juridiction de nostre très cher et très redoublé seigneur et prince M^e de Flandres, et aussi plusieurs bons marchands hanlans le pays de Flandres et bienveillans à vous et à vostre royaume, et par especial sur ung dimanche et ung lundy naguère passez, ont ils faits tres grans maulx et outrages en l'estroin de nostredit très cher et redoublé seigneur, et si près du port de l'Esclase qu'ils ont trails sur les Flamants qui furent à terre et eux failt tres grand dommage en grand grief, dommage et deshonneur de nostre Seigneur et tout le pays de Flandres, et en est tout le pays moult emeu et destourbé, pour lesquelles causes nous n'oseriesmes aultre reponse faire, que en lemps passé ait esté failt du comman accort de tout le pays

1. Kerwyn de Lettenhove, Froissart, t. XXI, p. 180-182. On lit dans les Comptes de la Côte-d'Or, B, 1463, fol. 120 v^o : « A messire Symon Riva, chevalier, lequel se combattit naguères contre Jehan de la Faucille... » — Ce personnage est mort en 1384, voir aussi le Froissart, éd. Luce, t. IX, Sommaire, p. LXXIV.

de Flandres, si comme esperons que vous avez bien en memoire, en vous suppliant, très cher et tres redoublé seigneur, qu'il vous plaise d'avoir en memoire des griefs dommaiges faits sur le pays en Flandres, tant de gens tuez comme de leurs biens et marchandises pillées et robées, et la supplication que par plusieurs fois nous vous en avons failt, dont nulle restitution a esté failte, ainsy que de jour en jour ils renouvellent sur ce leurs plaintes. Tres cher et tres redoublé seigneur, li Pères Soverains vous ait en sa sainte garde. Escript à Ypre.

« Li vostre subjets, advoué et eschevin de la ville d'Ypre, appareillez à vos commandements. »

[Au dos :] « A tres excellent, tres hault et tres puissant M^e le roy nostre tres redoublé seigneur souverain¹. »

On a déjà publié tant de choses sur Philippe le Hardi, sur sa vie intime, sur les fastueuses magnificences de sa cour, et sur divers personnages de son entourage, que nous n'insisterons pas sur certains détails qui trouveront place ailleurs. Il importe surtout de relever dans les comptes les mentions servant à rectifier les assertions de l'*Art de vérifier les dates* si souvent fautives : les dates de naissances, de morts, d'obsèques, de constructions de monuments civils ou religieux. Le 10 octobre 1383, le duc donne deux cents francs d'or à Guillaume de S^t-Germain, écuyer du duc de Berry, pour la nouvelle de la naissance du premier fils de la comtesse de Savoie. — Le 9 décembre de la même année, il assiste, à l'abbaye de Fontenay, aux obsèques de Marie de Mello, dame d'Uchon, femme de Guillaume de La Trémoille. — Le 16 juillet 1386, il gratifie de deux mille livres Charles de Poitiers, dont la fille épouse Geofroi de Charny. — Il donne à son neveu Charles VI, alors âgé de quinze ans, un flageolet « de cuire ouvré et peint ». — Le 8 février 1388, il tient sur les fonts de baptême, avec le duc de Bourbon, l'enfant de

1. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 99.

Guillaume d'Orgemont. — En mars 1383, étant à Lavardin chez le comte de La Marche, il fait une donation à la nourrice de l'enfant du comte. — Dans un voyage en Normandie, le 9 mars 1386, le duc ayant été hébergé avec son neveu, Charles VI, chez Jean d'Estouteville au château du Mesnil-Haquet, ils s'y divertirent follement, et décidèrent que le nom désagréable du Mesnil-Haquet serait désormais changé en celui de Charles-Mesnil, nom qui a été conservé¹.

Philippe le Hardi constructeur. — Pour la Bourgogne et pour toutes les provinces, les comptes du duché relatent d'utiles renseignements relatifs aux constructions qui nécessiteront un chapitre spécial dans un volume suivant. Ici, nous nous occuperons plus spécialement de l'Île de France. Dans ses pérégrinations quotidiennes et incessantes, Philippe le Hardi n'est jamais passé devant un monument en construction sans laisser aux ouvriers et aux maçons le souvenir de ses largesses. Il consacra lui-même de grosses sommes à l'érection des châteaux et des églises, car il était, comme le roi son frère, un grand et fastueux bâtisseur, et ne reculait devant aucune dépense pour faire reproduire une œuvre qui avait excité son admiration.

J'en donnerai des preuves en parlant du superbe château de Creil, que Charles V faisait alors construire et dont un curieux dessin de la fin du XVI^e siècle nous a conservé la physionomie d'ensemble. Philippe le Hardi fut tellement émerveillé d'une cheminée du château de Creil qu'il voulut immédiatement en avoir la répétition dans son ma-

1. Charles-Mesnil (Seine-Inférieure), c^{te} Longueville, c^{te} Bonneville.

De nombreuses mentions de même ordre pourront figurer dans la suite de ce livre et procurer des renseignements nouveaux aux érudits. Nos *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur* en contenaient déjà un certain nombre. Bernard Prost, notre ami regretté, en a publié beaucoup dans ses *Inventaires mobiliers des ducs de Bourgogne*, dont le premier volume a paru, mais dont la publication est continuée par son neveu, M. Henri Prost.

noir d'Argilly. Il manda Compagnot Bernon, son châtelain d'Argilly, et un peintre de Paris « pour pourtraire ladite cheminée¹ ».

Après un séjour à Mehun-sur-Yèvre, chez le duc de Berri, les travaux de peinture et de sculpture exécutés dans ce château par divers artistes, et notamment par le célèbre André Beauneveu, excitèrent au plus haut point l'admiration de Philippe le Hardi. Malgré le talent de son peintre, Jean de Beaumez, et l'habileté du sculpteur, Claus Sluter, il n'hésita pas à leur faire entreprendre le voyage de Dijon à Mehun-sur-Yèvre, pour surexciter leur amour-propre et leur permettre de tirer profit de cette visite instructive. On croit, non sans raison, que certaines statues détruites et dues au ciseau de ces artistes n'ont pas été sans influence sur la conception de celles qui ornaient le puits de Moïse. Il importe de citer la mention :

« A Jehan de Beaumès, peintre et varlet de chambre de m^{te}, et à Claus Slustre, son ouvrier d'entailleure, ausquelz mondil seigneur les a donnez pour eulx deffrayer des fraiz et despens qu'ils firent en alant de Dijon à Mehun sur Yevre,

1. « A Compagnot Bernon, chastellain d'Argilley, pour les despens de lui, son vallet et ses chevaulz, en venant du commandement de M^{te}, de Bourgogne à Creil, pour y veoir une cheminée pour en faire une semblable ou chastel dudit Argilly, et devers m^{te} à Corbueil, demourant et retournant en Bourgogne, au mois de décembre CCCHIII^{es} et III darrenement passé, ouquel il vacqua xv jours, par jour viii gros viez, x fr. — Pour un peintre qu'il admera de Paris audit Creil, pour pourtraire ladite cheminée, pour ses despens par iiii jours, xvi gros; pour le salaire d'icelli peintre, iii fr., et pour les despens dudit chastellain, en venant du commandement de madame au mois de janvier ensuivant dudit Argilly à Corbueil, avec lui un charpentier de menues œuvres, pour y veoir certains ouvrages qui y sont, pour faire les semblables à Germales... par xv jours... xv fr. » (Arch. de la Côte d'Or, B. 1461, fol. 169 v^o.)

« A Jehan Oblet, maçon, pour ses despens faiz en estant de Dijon à Rains quérir ses uttemens, pour ouvrir en la grant cheminée que l'on fait en la grant sale du chastel d'Argilly, et pour son retour lui troisième... viii fr. » (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1462, fol. 130 r^o et v^o.) — Le dessin du château de Creil, fait sous Henri IV par Joachim Duviert, se trouve à la Bibl. nat., Estampes, V^e, 23.

ou mondit seigneur les envoya pour visiter certains ouvrages de peintures, d'ymaiges et d'enlailleure et aultres que monseigneur du Berry fait faire audit Mehun, oultre et par dessus les gaiges ordinaires qu'ils prennent de mondit seigneur à Dijon, à cause de leurs offices... par mandement donné à Dijon et quittance du xv^e jour de novembre CCC.III^e.XIII xl fr.¹ »

Pour favoriser la réussite de ces entreprises, la duchesse elle-même envoyait le maître-maçon, Jean Hebelay, de Dijon à Reims, chercher des outils « pour ouvrer en la « grant cheminée d'Argilly », car Marguerite de Flandre partageait les goûts et la passion du duc son mari pour les belles constructions, et faisait exécuter pour son compte de grands travaux à Germeol. Elle s'était éprise également de ce qui se faisait à Creil et envoyait son charpentier pour reproduire des ouvrages semblables en son manoir².

Le 15 avril 1372, Philippe le Hardi donne quatre francs aux maçons qui travaillent à la forteresse du comte de Tancarville, à Blandi, près Melun³. — Le 30 avril 1369, rendant visite à Pierre de Villers, en son château de l'Île-Adam, il laisse trois francs aux maçons qui « ouvrent audit chastel⁴ ». — Le 22 juillet 1389, il donne dix francs « aux « ouvriers du chastel de Chantilly, qui est à messire Pierre « d'Orgemont⁵ ». — En 1384, il donne quatre francs aux maçons qui bâtissent la maison du Galois d'Aulnay, près de Senlis⁶. — En 1390, il donne cinq cents francs à Jean

1. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1900, fol. 49 v^o.

2. 10 mars 1385 (1386), mandement de la duchesse : « A Jehan de Fismes, messenger de m^{re}, pour porter lettres de par madame à Jehan Hebelay, masson, demorant à Rains, pour venir ouvrer en la grant cheminée d'Argilly » (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1462, fol. 117 v^o). — Jean Hebelay est le même que Jean Oblet de la note précédente, p. 23.

3. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1435, fol. 104 r^o.

4. *Idem*, B. 1439, fol. 196.

5. *Idem*, B. 1479, fol. 75 r^o.

6. *Idem*, B. 1461, fol. 139 v^o.

de Montagu, secrétaire du roi, « pour aidier à avencier ses « ouvrages et son mesnaige en son chastel de Marcouisy¹ ». — En février 1389, passant avec le comte de Nevers, son fils, chez le duc de Berry, à Mehun-sur-Yèvre, il donne vingt francs aux ouvriers travaillant au château². — En 1396, il fait délivrer dix francs « aux habitans de la ville « de Neaflle lès Sétigny, pour eux aidier à refaire le cloi- « chier de leur moustier³ ». — Le 27 avril 1388, il donne vingt francs « aux religieux Celestins de Notre-Dame Dam- « bert, près d'Orliens, pour aidier à refaire et soutenir « leurs maisons qui sont en grant ruïne⁴ ». — La duchesse laisse aussi des traces de son passage « à ceulx qui « font les verres en la forest de Compiengne, ou madame « a naguères esté [en 1396], pour elle esbattre⁵. » — Où peut-on trouver des indications plus sûres que celle-ci, lorsqu'en juillet 1396, Philippe le Hardi est à Avignon avec les ducs de Berry et d'Orléans : « A mondit seigneur « comptant, qu'il donna, quant lui, M^{re} le duc de Berry et « mondit seigneur d'Orléans asseyrent la première pierre « à l'église que l'on fonde de nouvel aux Célestins de « S^t Pierre de Luxembourg en Avignon, xxxiii fr. xv s. « t... Item, qu'il donna aux ouvriers qui avoient faiz les « fossez pour faire les fondemens d'icelle église, iii fr... « Item, aux religieux des Celestins, xi fr. v s.⁶ » — Et cette note relative à S^t-Eustache, de Paris, par un mandement du duc, donné à S^t-Germain-en-Laye, à la date du 10 février 1393 : « à la fabrique de l'église de S^t Eustace, assise « dedens Paris, emprés les Halles, pour don fait à ladite « église par mondit seigneur, pour le bien et l'avancement

1. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1479, fol. 55 r^o. — Marcoussis (Seine-et-Oise), arr. Rambouillet, c^{re} Limours.

2. *Idem*, B. 1475, fol. 26 r^o.

3. *Idem*, B. 1508, fol. 109 r^o.

4. *Idem*, B. 1475, fol. 72 r^o.

5. *Idem*, B. 1507, fol. 62 v^o.

6. *Idem*, B. 1511, fol. 156 v^o.

« de certain grant ouvraige de maçonnerie et autres repa-
 « rations necessaires à faire en la dite église que mondit
 « seigneur vit commencer, et en l'onneur de Dieu, il mist
 « et assist la premiere pierre d'un pillier que l'on y vouloit
 « commancer, cent frans, et aussi aux ouvriers maçons
 « qui y ouvroyent, pour don par lui à eulx fait, x fr., pour
 « ce païé à Girart de Sentiz, Guillaume Denis, Pierre Marc
 « et Guiot le Voyer, ou non et comme marregliers de la
 « dite église, cx fr. ¹ »

**Résidences de Philippe le Hardi à Paris et envi-
 rons.** — HOTEL DE BOURGOGNE, PRÈS S^t-ETIENNE-DU-MONT. —
 Sous les ducs de la première race, Robert II occupait près
 de S^t-Etienne-du-Mont un immeuble dit Hôtel de Bourgo-
 gne, auquel il fit des agrandissements, par l'annexion d'une
 maison voisine, acquise à la fin du xiii^e siècle. Deux autres
 résidences lui servaient d'étapes pour se rendre de Bourgo-
 gne à Paris : Samoreau, près de Fontainebleau, et Fromont-
 sur-Seine, dont il avait obtenu la location du commandeur
 des chevaliers du Temple. Cette dernière résidence était
 dans le voisinage d'Athis-sur-Orge, où les rois de France
 possédaient depuis S. Louis une demeure d'été souvent fré-
 quentée par la cour royale jusqu'à Philippe le Bel. L'Hôtel
 de Bourgogne, près S^t-Etienne-du-Mont, devint ensuite la
 propriété du duc Eudes IV, qui avait en outre une maison
 à Chanteloup, près S^t-Germain-lez-Arpajon, où des restau-
 rations furent exécutées, en 1341, et un hôtel à Fontenay-
 sous-Bois, près Vincennes. Nous trouvons souvent la du-
 chesse Jeanne de France en résidence à Conflans, dont
 l'aménagement nécessita de grands travaux et une dépense
 qui s'éleva au chiffre énorme de 6.882 l. pour la seule année
 de 1319². En instituant Philippe, duc de Touraine, comme

1. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1500, fol. 90 r^e.

2. Voir nos *Ducs de Bourgogne*, t. VI, p. 77-78, 112-113; t. VII,
 p. 90, 168-170, 296, 312-315, 357, 366, 381, 392, 394; t. IX, p. 193.

son lieutenant au duché de Bourgogne, le roi Jean lui donna
 l'ancien hôtel, près S^t-Etienne-du-Mont, possédé par les
 ducs, ses prédécesseurs, et la concession fut confirmée par
 Charles V, le 2 juin 1364¹. Il ne semble pas que Philippe
 le Hardi ait beaucoup profité de cette résidence qui servit
 surtout à héberger les gens de sa suite. En tous cas, on ne
 voit pas que des travaux y furent exécutés sous son règne.

HOTEL DE BOURGOGNE, RUE DES BOURDONNAIS. — Le duc
 de Touraine, désireux de se rapprocher de la cour, dont les
 plaisirs variés le retenaient trop souvent éloigné de son
 gouvernement de Bourgogne, obtint de son frère Charles,
 pendant sa régence, une somme de deux mille francs pour
 l'achat d'une maison, sise rue des Bourdonnais, à proxi-
 mité du Louvre et des autres résidences royales. L'achat
 de cet immeuble eut lieu en 1363², et, après quelques répa-
 rations urgentes, le jeune duc put s'y installer provisoire-
 ment pendant les fréquents voyages qu'il faisait à Paris.

Une maison importante, contiguë à cet hôtel et compre-
 nant des cours et de vastes préaux, ne tarda pas à être habi-
 tée par la famille de La Trémoille, dont le chef, Gui V, marié
 à Radegonde Guenaut, vint bientôt prendre possession. Des
 trois fils du sire de La Trémoille, Gui, Guillaume et Pierre³,
 l'aîné n'avait qu'un an de moins que Philippe le Hardi.
 Le hasard de ce voisinage, le rapprochement d'âge, la simi-
 litude de goûts, amenèrent plus tard des relations quoti-
 diennes entre les jeunes gens, puis une intimité qui fut pour
 les La Trémoille l'origine d'une haute fortune et d'un rôle
 prépondérant dans les affaires de Bourgogne à cette époque.

Les logements de l'Hôtel des Bourdonnais, suffisants

1. Arch. du Nord, B. 886.

2. Le régent avait donné les 2.000 fr. le 14 février 1363; Philippe
 le Hardi en donna reçu le 15 juin de la même année (Bibl. nat., Coll.
 Bourgogne, t. LIII, p. 229).

3. Gui de La Trémoille était né en 1343, Guillaume en 1345, Pierre,
 en 1347.

pour le duc de Touraine, ne pouvaient convenir au duc de Bourgogne. Il fallut un remaniement complet et des agrandissements considérables pour répondre aux besoins du service¹. Maître Pierre d'Orgemont, président au Par-

1. « *Cyvores faites en l'ostel de Monseigneur assis à Paris en la rue des Bourdonnois... Aux ouvriers qui ont desouvert la grant sale pour abatre les ii pignons et refaire de neuf, pour ce que les maçons ne pouvoient ouurer si ladite sale n'estoit desouverte... xxv s. p.* — A Jehan Gallot et Nicolas le Champenois, maçons, demourant à Paris, par marché fait à eulz par m^{re} Pierre d'Orgemont, m^{re} Jehan Blanchet, mess. Thomas de Chapelles et Huet Hanon. C'est assavoir, abatre les grans pignons de taille d'icelle maison, par devers la rue de la Fosse aux chiens, lesquelz pignons contiennent chascun xii toises de hault, et yeuz refaire bien et suffisamment de pierre de taille, et doivent quérir toute la pierre qui faudra avec celle qui à présent est, et toute autre matière, eschaffaux, peine d'ouvriers, et toutes autres choses nécessaires, et doivent avoir pour chascune toise de mur de taille, iii fr. i quart. — Item, les dessusdits doivent abatre et refaire oudit hostel tous les gros murs, planchés et autres ouvrages nécessaires, tant comme il plaira à m^{re} et à son conseil, et doivent quérir merrien, plâtre, eschaffaux et autres choses nécessaires, et doivent avoir pour chascune toise xxii s. p. — Item, les dessusdits doivent faire oudit hostel es lieux nécessaires ou il plaira à m^{re} et à son conseil chascune toise de chemineez et de degrez, et quérir plâtre et toutes choses à ce nécessaires pour xv s. parisis. — Item, doivent faire chascune toise de cloison entrevouz de plâtre es lieux nécessaires oudit hostel, et quérir toutes choses, comme dit est, pour ix s. p. — Item, doivent faire oudit hostel chascune toise de pavement par terre ou sur planchier, et quérir toutes choses nécessaires, comme dit est, pour vi s. p., lequel marché fut fait par les dessusdits, si comme il est plus à plain contenu es lettres dudit marché fait sur ce, sous le scel du chastellet de Paris, le xxviii^e jour de juillet CCC. LX. VIII. »

Du 10 août 1367 au 11 octobre 1368, on verse aux entrepreneurs en 18 paiements 2.630 l., plus 24 fr. pour frais divers.

« A Jehan Chevreil et Philippot Mellon, charpentiers à Paris... dans la chambre à parer, oster une poutre, etc. iii^e fr.

« Aux mêmes, pour marché fait par Pierre d'Orgemont & fr... à diverses fois l fr... aux mêmes pour ii cloisons au travers de deux sales neuves dudit hostel... mantel de cheminées, etc... »

« A Pierre Guignail, couvreur de maisons, demourant à Paris... pour desouvrir et recouvrir la grant sale dudit hostel, contenant environ v toises et demie de long et v toises de large, et mettre la taille jus. — Item, de desouvrir la meson emprés icelle grant meson, et recouvrir... xliii l. l. + xviii l. l... au même Guignail... pour couvrir, later, assavoir les

lement, le secrétaire Jean Blanchet, l'aumônier Thomas de Chapelle et le trésorier Huet Hanon furent chargés de préparer les devis, de passer les marchés et de faire exécuter les travaux, qui furent activement menés dans le courant de l'année 1367. Toutes les pièces concernant les cons-

gouillères... plomber... sur les deux maisons neuves que m^{re} a fait faire oudit hostel... xlviii fr.

« A Nicolas Sauvastre, espicier, demourant à Paris, ii tabies de plonc pesant ii^e vii l. et ii l. de soudeure et i l. d'estain à souder gouillères... xi fr. — Au dit Nicolas, pour refondre six cents livres de plonc, du plonc des gouillères dudit hostel et pour le remettre à neuf, lxxvi s. p.

« A Jehan de la Court, marchand de merrien, pour xii toises de gouillères, ix l. x s... au même pour xxvii toises et demie de gouillères à deux eaux, xxi l... A Henry Houffroy, marchand de merrien, demourant à Paris, dix huit pièces de merrien de deux toises et demie de long... cinq autres pièces de trois toises, etc. xi fr. vi s. p... Au dit Henry Houffroy, pour ii^e viii solives, dont y en a xxvi de trois toises de long chascune, xii autres de deux toises de long pour faire poisons, xvi autres de deux toises et demie, xii fortes solives pour le comble de la maison, chascune de quatre toises et demie de long... etc. ii^e xlv fr.

« A Philippe Seman, huchier, demourant à Paris... pour lambriser de lambroiz de fou tout neuf la grant sale dudit hostel... oster le vies lambroiz de la dite sale... quérir le lambroiz au prix de x l. l. le millier... xxx fr. et xxvi fr.

« A Jehan Le Clerc, sarrarier, demourant à Paris, façon de onze treillis de fer dudit hostel, et mix et assis es deux pignons neufs dudit hostel par devers la rue du Fossé aux Chiens... viii^e l. de fer d'Espagne, pour faire trel neuf un treillis assis es dits deux pignons, chascune de deux pieds et demi de long... cent chevilles de fer pour cheville la charpenlerie... et pour porter le tout de la rue Saint Anthoine oudit hostel... i. xxx p... Au dit Jehan Le Clerc, pour douze treillis de fer pesant ii^e lxxviii l. mis au pignon de taille par devers la maison Jehan de Lille... fer pour les soapantes qui failent aux cheminées dudit hostel, verroux, gons, verroux qui failent aux huissemens et fenestres...

« A Jehan Le Clerc et Jacques Malaquin, sarrarier, demourant à Paris... pour sarrures par marché fait à eulz... A Martin le gris, ferron... pour xii milliers de clois à later... A Simon de Beeherel, marchand et bourgeois de Paris, pour deux grosses poutres de v toises de long, etc... »

« A Guillaume de Mesurier, ferron, demourant à Paris, vi^e et demi de clois à later... »

« A Geoffrin le Vaillant, maître des basses œuvres du Roy en son Chastellet de Paris... pour vuidier l'aisement de la sale neuve que l'on a fait orescatement oudit hostel, et pour vuidier un oisement qui est au prauin

4768

plâtre

lambroiz

tructions et les dépenses ont été conservées. On fut obligé de démolir quelques parties de murs du côté de la rue de la Fosse aux Chiens, pour établir la grande salle lambrissée, qui avait cinq toises et demie de long sur cinq de large. Les deux pignons donnant sur cette rue étaient couronnés d'épis de deux pieds et demi de haut. On peut voir le rôle que remplissait Geoffroi le Vaillant, maître des basses œuvres du roi en son châtelet de Paris.

Pendant la durée de ces travaux, dont on pressait l'achèvement, le duc vint trois ou quatre fois de Bourgogne à Paris, et occupa provisoirement un hôtel rue de la Viez Texerandie, appartenant à messire Jean de Danville, chevalier, maître d'hôtel du roi. En remerciement de cette bonne hospitalité, le duc lui fit cadeau de deux pièces de vin de Beaune, achetées à Gille Le Pelletier, prêtre de Paris, qui furent remises au destinataire par le maître des garnisons des vins du roi¹.

Malgré ces agrandissements considérables, Philippe, trouvant encore insuffisants les logements destinés aux gens de sa suite, fit acheter l'année suivante à Jacques, bourgeois de Paris, tailleur des coins des monnoies du roi, et à sa femme Jeanne, une maison tenant à son hôtel des

dudit hostel, emprès la maison Jehan de Banelat, pour mener la matière aux champs, et les mettre en tel estat que maçons y puissent ouvrir...

« A Pierre de Cambrai, marchand de merrain... A Clinel, de Moucy, taillier... pour festières, quarraux... etc. »

« Aux charretiers, voituriers, etc. etc. »

(Arch. de la Côte-d'Or, B. 1430, fol. 121-124.)

1. Mandement du duc, Paris, 20 juin 1368 : « à mess. Gilles Le Pelletier, prestre, demeurant à Paris, qui deus li estoient pour 11 queues de vin de Beaune tenant xi st... que le maistre des garnisons des vins du roy nostre sire a delivrées à messire Jehan de Danville, chevalier, maistre d'ostel du roy, ouquel mondit seigneur les a donnés, tant de grâce especial comme en recompensation d'un sien hostel assis à Paris en la Viez Texerandie que mondit seigneur a occupé pendant un an, pour mettre garnisons au deffaut de son hostel de la rue aux Bourdonnois que il fait reparer... lx fr. » (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1430, fol. 99 r°).

Bourdonnois, et sis en la rue Tirechappe¹. Il parvint encore à s'étendre dans cette dernière rue, en achetant, en 1376, des rentes assises sur certains immeubles contigus à sa maison et à l'Ostel à Lasne roye, et notamment au maçon Jean d'Amours².

Bien avant ces dernières acquisitions, les travaux de maçonnerie et les gros ouvrages étant terminés, il fallait rendre cette demeure digne d'un prince de la maison de France. Dès le mois de mai 1373, Philippe le Hardi envoya en Lombardie son écuyer tranchant, Jean Blondel, à la recherche d'un peintre, dont on lui avait vanté les mérites et le talent. Ce peintre, Jean d'Arbois, était installé aussitôt à Paris, et attaché au service du duc, pour lequel il travailla rue des Bourdonnois pendant plus de deux années. On peut lui attribuer des peintures murales et sur bois, et incidemment les ornements peints de certains harnois de joute. Les couleurs achetées pour son usage étaient prises chez un épicier de Bruges. Jean d'Arbois, momentanément engagé à Paris, dut retourner en son pays à la fin de 1375, car son nom ne reparait plus après cette date³.

1. Mandement du 9 novembre 1368, Paris : « A Jaques, le tailleur des coins des monnoies du roy nostre sire, et bourgeois de Paris, et à Jehanne, sa femme, qui leur estoient deus pour la vente d'une maison contenant plusieurs mesuages de loigis, que les dessus dits avoient en la ville de Paris, en la rue de Tire Chappe, tenant d'une part et aboutissant par derrière à l'ostel de m^{se} le duc, assis à Paris en la rue aux Bourdonnois, et d'autre part à la maison Estienne Bernier, laquelle maison avec toutes ses appartenances, ledit Jaques et sa femme ont vendu à mondit seigneur, à la charge de x l. par environ de cense » (Arch. de la Côte-d'Or, B. 404 et B. 1430, fol. 96 v°).

2. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1451, fol. 66 r°.

3. Voici diverses mentions relatives à Jean d'Arbois : du 10 mai 1373 : « à maistre Jehan d'Arbois, peintre de m^{se}, pour don à lui fait de grâce especial, pour acheter une haquenée, pour lui monter au service de m^{se}... lx fr. » (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1438, fol. 50).

— 7 juin 1373 : « A Jehan Blondel, escuier tranchant de m^{se}... en recompensation de ce qu'il amena, devers mondit seigneur, de Lom-

Au moment du départ de cet artiste, tous les travaux entrepris rue des Bourdonnais n'étaient pas encore termi-

« bardie, à ses frez et despens maistre Jehan d'Arbois, peintre de m^e,
« un varlet et deux chevaux, et un coursier et un varlet pour le gar-
« der... c fr. » (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1441, fol. 49 r°).
— 21 juin 1373 : « maistre Jehan d'Arbois, peintre de m^e, ordonné
« par m^e à demorer à Paris pour aller ouvrer et faire de son mestier
« certaines chouses que mondit seigneur li a enchargées, et vult m^e
« que pour chascun jour que le dit maistre Jehan demorra à Paris
« pour la cause dessusdite jusqu'à la chevauchée ou il aloit ès guerres
« du roy N. S., l'on li paie viii gros par jour, pour les despens de lui,
« ses valez et deux chevaux, si comme toutes ces chouses sont plus à
« plain contenues ès lettres de mondit seigneur, rendues avec les let-
« tres de ce present compte, qui furent données le xx^e jour de juing
« CCC.LXX.III. — A lui pour ses gaiges du xx^e jour de juing CCC.LXXIII
« darr. passé jusques au xi^e jour de decembre ensuivant exclus que
« mondit seigneur retourna à Paris, et fit audit maistre Jehan d'Ar-
« bois nouvel mandement pour viii^exi jours entiers, au fuer de huit
« gros par jour. Pour ce, par sa quittance donnée le xii^e jour du mois
« de decembre CCC.LXX.III. cxmii franz » (Arch. de la Côte-
« d'Or, B. 1441, fol. 25 r°).

— 1374, 20 avril après Pâques : « à maistre Jehan d'Arbois, peintre
« de m^e, pour deniers à lui paieiz, dont Regnaut Goubaut l'avoit bail-
« lié en debte en la chambre des comptes, par son compte rendu en
« ladite chambre, pour un an fenile darr. jour de decembre CCC.LXXIII,
« par sa quittance donnée le xx^e jour d'avril CCC.LXXIII après Pas-
« ques » (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1441, fol. 30 r°).

— 14 juillet 1375 : « A Estienne Guillaume, espicier, demourant à
« Bruges, qui deuz li estoient pour vi onces d'azur que m^e avoit fait
« prendre et achater de lui pour maistre Jehan d'Arbois, peintre de
« m^e pour faire aucune des besoignes de mondit seigneur, si comme
« icelli maistre Jehan l'avoit relaté à m^e, et quittance de ce jour...
« xxvi fr. viii gros viez » (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1444, fol. 37 v°).

— 1375 : « Maistre Jehan d'Arbois, peintre de m^e, ordonné par
« m^e à demorer à Paris, pour illec ouvrer et faire de son mestier
« certaines chouses que m^e l'a enchargées, et vult mondit seigneur
« que pour chascun jour que il demourra audit lieu pour la cause
« dessusdite, jusques à ce que m^e en ait autrement ordonné, l'on li paie
« viii gros viez pour les despens de lui, ses valez et deux chevaux...
« lettres de m^e du ix decembre CCC.LXXIII... A lui pour ses gaiges,
« etc., la dite dépense... pour quatre cent cinquante jours entiers,
« durant lequel temps il a esté à Paris, et illec ouvré continuellement
« de son mestier... m^e fr. » (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1444, fol. 24 25).

— 13 mai 1375 : « Pour plusieurs missions faites pour le harnois

nés. Des maçons travaillaient, sous la direction du prêtre Gille Le Pelletier, à une grande galerie donnant sur la cour de l'hôtel; on posait des fenêtres volantes et des châssis en fer, puis on garnit les cuisines des ustensiles indispensables. Olivier de Jussy et Jacques du Val, l'un maître d'hôtel, l'autre secrétaire du duc, passèrent des marchés avec le tapissier Jean de Paris pour appareiller les tentures, les tapis et les draps de haute lisse¹.

« de m^e à joster, pour plusieurs parties de brodeure pour ledit
« harnois, pour une cote ouvree de brodeure semée de faucons, pour
« une chaîne d'or... etc... par Pierre Dentant, brodeur, et autres,
« comme par Jehan d'Arbois, son peintre... » etc. (Arch. de la Côte-
« d'Or, B. 1445, fol. 46 r°).

1375, 19 octobre : Quittance des gages de Jean d'Arbois (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1444, fol. 25).

1. 21 août 1375 : « à Jehan Gallot et Colin de Laingny, maçons,
« demourant à Paris, pour le demourant de la somme de 374 fr. un
« gros et demi, qui deus leur estoient, pour certains ouvraiges de ma-
« connerie par eulx faiz ès galeries de l'ostel de m^e, assis à Paris en
« la rue aux Bourdonnois, dont ils ont eu 280 l., si comme il est con-
« tenu ou premier chapitre de la despense du compte de feu messire
« Gilles Le Peletier, prestre, commis à faire lesdits ouvraiges... »
« (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1445, fol. 37 r°).

22 août 1375 : « à Jehan Gallot, maçon de Paris, qui deuz li
« estoient pour pendre en l'ostel de m^e, en la rue aux Bourdonnois
« xvi fenestres croisées pour chascune vi s. par... m^e l. xvi s. par...
« pour pendre oudit hostel deux huis chascune deux sols par., vingt
« quatre s. par... et pour pendre audit hostel vi fenestres volans,
« pour chascune xiii d. par. pour tout, par mandement de m^e et
« quittance donnée xiii^e d'août CCC.LXXV » (Arch. de la Côte-d'Or,
« B. 1445, fol. 126 v°).

Dernier mars 1374 (1375) : « A Guillemin de Laingny, demourant
« à Paris, qui deuz li estoient pour l'achat et délivrance de xii pael-
« les à boux, deux paelles à queue, un museau de beuf, une grant
« chaudiere à cure char, une autre chaudiere pour sauser, un gray
« double, un autre gray simple, deux puisates à eau, deux paelles de
« fer à queues doubles, une belle bouche, une paille de fer, un pot
« bastart, un pot moien, vi chaudières à potaiges et deux cuilliers
« persées, lesquels vaisseaux ont esté delivrés en la cuisine de m^e, si
« comme il a esté relaté à m^e par Jehan Sauvegrain, escuier de cui-
« sine de m^e » (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1445, fol. 44 v°).

— 1376 (1375), 27 janvier : « A Jehan de Paris, tapissier, qui deuz

1375

1376

tapissier

A la suite de ces travaux d'intérieur, Jean le Fruitier, paveur à Paris, refit le pavage de la rue Tirechappe dans une longueur de douze toises sur un côté de cet hôtel¹, dont Guillaume Le Gras, orfèvre de Paris, était concierge.

Ainsi aménagée, la résidence ducale put loger fréquemment une partie des chevaliers et des écuyers de l'escorte de Philippe le Hardi, même en son absence, ainsi que de nombreuses mentions le constatent. Lors de la venue de l'empereur d'Allemagne, en 1378, « les chevaliers et « escuiers de l'ostel de m^e ont tenu leur estat et fait leurs « despens en l'ostel de m^e en la rue aux Bourdonnois² ». Quand la suite était trop nombreuse, on la défrayait dans les maisons du voisinage, comme à l'hôtel du Fer de Molin, situé derrière l'église S^t Eustache, dont une rue a conservé ce nom. En 1393, le duc donne soixante francs au chevalier et chambellan Pimpernel de S^t-Cler, « pour paier certain despens que luy, sa femme et leurs gens avoient fait « en l'ostel du Fer de Molin, derrière l'église S^t-Eustace à « Paris³ ».

A l'exemple de son maître, et probablement à l'aide de ses largesses, Gui de La Trémoille entreprit également des restaurations et des embellissements dans son hôtel à Dijon. Nous n'avons pas le détail de ces travaux, mais nous savons que, le 24 juin 1394, le duc donne une somme d'argent aux ouvriers « qui ouvraient en l'ostel messire « Guy de la Trémoille, à Dijon⁴ ». Peut-être travaillait-on, à la même époque, dans celui de la rue de la Bourdonnais,

« Il estoient pour marché fait avec lui par messire Olivier de Juissy, « maistre d'ostel de m^e et maistre Jaques du Val, secretaire de m^e, « pour reparer plusieurs des tapis et draps de haute liche, que, « par l'espace de trois mois ou environ, il a mis à yceux appareiller « tant en l'ostel de m^e comme dehors... xviii fr. » (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1445, fol. 63 r°).

1. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1465, fol. 57 r° et v°.

2. *Idem*, B. 1452, fol. 64 r°.

3. *Idem*, B. 1495, fol. 42 v°.

4. *Idem*, B. 1499, fol. 64 v°.

puisque Gui de La Trémoille était obligé de demeurer momentanément « dans l'ostel assis près de l'ostel S^t-Pol où « il estoit logiez lors¹ ».

HÔTEL D'ARTOIS, A PARIS. — Cette demeure, célèbre et déjà considérable du temps de la comtesse Mahaut d'Artois, qui y avait fait exécuter beaucoup de travaux, échut à sa petite-fille mariée à Eudes IV, duc de Bourgogne. Ce dernier y fit lui-même de nombreuses restaurations avant l'année 1343. Après son mariage avec Marguerite de Flandre, Philippe le Hardi en fit une résidence où il se plaisait davantage qu'en la rue des Bourdonnais. En 1374, il donnait des ordres à Hennequin de Bruxelles, son chevaucheur, « pour faire rappareiller les mangeoires et ras- « teliers des estables de l'ostel d'Artois, ouquel les che- « vaux de m^e sont à présent² ». C'est seulement après la mort de Louis de Male, comte de Flandre, son beau-père, que le duc consacra, chaque année, d'assez fortes sommes pour les réparations et l'entretien de cet immeuble, dont Jean de Gray fut nommé concierge, avec Pierre le Cochetier, sergent d'armes du roi, pour en faire la police, car les vastes jardins qui l'entouraient pouvaient donner asile à des maraudeurs³. Les murs de clôture de ces jardins furent reconstruits à neuf, ainsi que les cuisines⁴. On fit une ouverture et on établit « des degrès en la rue Malconseil⁵ ». Un verrier de Bois-le-Duc posa des verrières neu-

1. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1508, fol. 159 v°; 12 mars 1396. — On devait travailler, en 1387, en l'hôtel de La Trémoille, rue des Bourdonnais, car, en ce moment, Charles VI concédait à Gui une prise d'eau pour le service de son hôtel (Arch. nat., JJ, 132, n° 43, fol. 24).

2. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1445, fol. 42 r°-43 v°.

3. 1389, 2 septembre — « A Jehan de Gray, varlet de chambre de « m^e et de m^e le conte de Nevers, pour avoir fait faire tout à neuf du « commandement de m^e les tralles et tout ce qui estoit à faire es « jardins dudit seigneur en son hostel d'Artois à Paris... » (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1479, fol. 86 r°).

4. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1903, fol. 30 r°.

5. *Idem*, fol. 189 v°.

ves dans plusieurs fenêtres de l'hôtel¹. Les deux cent cinquante arbalètes qui se trouvaient dans l'une des salles furent recouvertes de cuir « fauve »².

Une grande fête y fut donnée au roi Charles VI, le 18 juin 1391; les hérauts d'armes et les menestrels qui firent de la musique pendant le dîner reçurent cent francs³. Le 1^{er} février 1394, on y célébra les noces de la fille de Guillaume de La Trémoille avec Jean de Trye⁴. En 1397, la conciergerie de l'hôtel, confiée à Jean de Courlon, secrétaire du duc, fut transmise au trésorier Pierre de Montbertant. En 1401, on acheta vingt mille tuiles pour recouvrir une partie des bâtiments⁵.

Les dépendances de cette demeure étaient si considérables que le maître de la chambre aux deniers et d'autres officiers de la suite du duc pouvaient y loger avec leurs familles dans des bâtiments séparés⁶.

Pierre de Pacy, doyen de Paris, conseiller du roi, vendit, vers 1391, une orgue portable, pour mettre en la chapelle de l'hôtel d'Artois, et cette orgue était transportée à l'occasion de diverses cérémonies dans plusieurs résidences et même dans les églises. A ce monument d'un

1. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1475, fol. 90 r^o.

2. *Idem*, B. 1475, fol. 80 r^o.

3. *Idem*, B. 1487, fol. 23 v^o.

4. 1394 (1393), 1^{er} février — « Pour six milliers de crochets pour tendre les chambres et les tapisseries en l'ostel d'Artoys, à Paris, à une feste que mondit seigneur y fist des noces de la fille messire Guillaume de la Trémoille, mareschal de Bourgoigne, et de messire Jehan de Trye... xv fr. » (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1500, fol. 156 r^o). — « A Robert Thierry, marchand, bourgeois de Paris... pour pièces de drap de soye baudequin, lequel fut mis en la chapelle de mondit seigneur, le jour des nopces de messire Jehan de Trye, qui furent faites en l'ostel d'Artoyz, à Paris... xvii fr. » (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1511, fol. 93 r^o).

5. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1514, fol. 65 v^o-68 v^o.

6. *Idem*, B. 1514, fol. 278 v^o et B. 1521, fol. 92 r^o et v^o.

déplacement difficile, il fallait un service spécial de souffleurs et d'accordeurs¹.

HÔTEL DE CONFLANS-LEZ-LE-PONT-DE-CHARENTON. — Cette demeure des ducs de Bourgogne de la première race, si souvent fréquentée par Jeanne de France, femme du duc Eudes IV, avait sans doute été transmise à Philippe le Hardi, au moment de sa prise de possession du duché. En 1386, son concierge Gautier de Conflans reçut à plusieurs reprises des sommes importantes pour y faire exécuter des travaux². En 1387, la somme de mille francs lui fut allouée pour faire élever les murs du parc, afin que les daims ne pussent s'échapper³. Un garde particulier, Aubry, était préposé à la surveillance de ces animaux, et achetait tout ce qu'il fallait pour les nourrir. Jean de Conflans, notaire du roi, fils de Gautier, fut, après son père, concierge du domaine, et sa femme Jeanne prenait soin des oiseaux.

Dans les dernières années de sa vie, Philippe le Hardi séjourna plus fréquemment dans cette demeure bien aménagée, dont les jardins ornés de treilles et de beaux arbres

1. 1393, 3 août. — « A maistre Pierre de Pacy, doyen de l'église de Paris, conseiller du roy n. s. pour la vendue et délivrance d'unes orgues portatives que mondit seigneur fist pranre et acheter de luy, pour mettre en sa chappelle de son hostel d'Artoiz, audit lieu de Paris, et les transporter es autres hostels de mondit seigneur estans audit lieu de Paris et environ, pour en jouer devant luy aux festes solempnez... lx l. l. » (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1500, fol. 157-158). — « A Jehan Houdauch, clerc de la chappelle de m^{te}, qui les avoit paiez, pour avoir par plusieurs foiz pourté de Paris à Conflans et rapourté audit Paris unes orgues, et aussi de S^t Anthoine en l'ostel d'Artois... ii fr. » (*Idem*, B. 1487, fol. 39 r^o). — Et (*Idem*, B. 1500, fol. 170 v^o) 28 décembre 1395: « à Regnaut Fresnel, pour avoir mis sur le ton des orgues de la chappelle de mondit seigneur... pour amender ce que il lui convenoit faire quinze tueaux et les soufflés nuefs en ycelles orgues et les accorder... xxiii fr. » (*Idem*, B. 1503, fol. 185 r^o).

2. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1465, fol. 29 r^o.

3. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXIII, fol. 46 r^o.

Conflans = orgues
- vibrations

arbalètes
de la salle

se prêtaient aux divertissements de ses enfants¹. Nos *Itinéraires* indiquent de nombreuses réceptions faites à la suite des réparations et des dépenses renouvelées chaque année.

Le 12 février 1400, on avait fait marché « pour oster et abatre la salle de bois qui est en la court de l'ostel de Neele à Paris, et ycelle fait asseoir à Conflans² ». Cette maison de campagne était plus importante que celle de Plaisance, et les logements plus vastes permettaient d'y recevoir un plus grand nombre d'invités.

HÔTEL DE PLAISANCE. — L'emplacement de cette demeure est suffisamment indiqué par cette désignation souvent reproduite dans nos comptes : *Hôtel de Plaisance lez Nogent sur Marne*. — Jean des Marès, avocat en Parlement, en avait fait l'acquisition de Jean IV de Chalon, comte d'Auxerre et de Tonnerre, moyennant douze cents livres que Philippe le Hardi lui fit rembourser le 4 janvier 1367³. Le voisinage de Beauté-sur-Marne, où Charles V faisait construire une résidence d'été, avait sans doute déterminé le duc à s'en rendre possesseur. Des travaux de constructions et d'aménagements y furent entrepris et terminés la même année, sous la direction de Pierre d'Orge-

1. 12 septembre 1399. — « A maistre Jehan de Conflans, notaire du roy n. s. et consierge de l'ostel de mondit seigneur de Conflans lez Paris... pour emploier et convertir ès reparations et soutenemens « dudit hostel de Conflans et de l'ostel de Flandres, appartenant à mondit seigneur à Paris, avec les traillies des jardins d'iceulx hostels, « et pour faire paver tout du long la court d'icellui hostel de Conflans... v^e fr. » (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1519, fol. 62 r^e). — 1386, 17 février : « A Perrenet le natier, demourant à Paris, pour cinquante « quatre toises de nates par lui mises et assises en l'ostel de m^{or} à Conflans, en la chambre ou il gist, en celle ou gist ma damoiselle « de Nevers et en la chambre à parer de l'ostel dudit m^{or}, ... et pour « amener les dites nates... » (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1462, fol. 129 r^e).

2. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1521, fol. 93 v^e.

3. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 86, et Arch. nat., X^e 21, n^o 112VI, fol. 101 v^e-102 r^e.

mont, président au Parlement. On refit de nouveaux murs, on recouvrit de tuiles divers bâtiments, les treilles des jardins furent remises en état¹. Le 5 février 1381, le duc y recevait dans un grand festin le roi, les ducs d'Anjou, de Berry et de Bourbon, le chancelier, l'évêque de Laon, les sires de Coucy, de la Rivière et autres. Le 14 avril 1397, il y traitait le grand chambellan d'Angleterre et les chevaliers de sa suite².

HÔTEL DE BEAUTÉ-SUR-MARNE. — Ce château détruit, près de Nogent-sur-Marne, contigu au bois de Vincennes, non loin de Plaisance, fut construit par Charles V, et était terminé en 1376, époque à laquelle le roi commença à y faire séjour et à y recevoir. Il devint ensuite, en 1380, la propriété de Philippe le Hardi, et parait avoir surtout servi de résidence à Marguerite de Flandre et à ses enfants. Le duc y séjournait, en 1397, pendant l'exécution des réparations de son château de Conflans. Le domaine de Beauté passa ensuite aux mains de Jean sans Peur et de Marguerite de Bavière³.

Philippe le Hardi avait encore en diverses localités des maisons dont la provenance nous est inconnue, et qui servaient à loger sa suite pendant ses déplacements. Il avait à Pontoise un hôtel qu'il céda au chambellan du roi Hutin d'Aumont, avec le droit de l'habiter sa vie durant seulement⁴.

1. Arch. de la Côte-d'Or, B. 354 ; B. 1445, fol. 93 v^e ; B. 1455, fol. 63 r^e ; B. 1465, fol. 32 r^e. — Divers particuliers devaient quelques rentes sur cet hôtel : « De Lorent du Moullinet, receveur de la ville et « viconté de Paris, qui estoient deuz à m^{or} sur ladite recepte au terme « de l'Ascension darr. passé, à cause de la rente qu'il prent chacun « an sur ladite recepte de son hostel de Plaisance, prez du boys de « Vincennes... XLIII l. » (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1430, fol. 174).

2. Voir nos *Itinéraires*, p. 263.

3. Voir nos *Itinéraires*, au mot *Beauté-sur-Marne*.

4. L'hôtel de Pontoise, « qui fut jadis à Pierre Barrau, séant empréz « la porte d'Avery, ou marchié dudit lieu de Pontoise devant le « pilory » (Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. LIII, p. 164).

horloges de Dijon

Horloges. — L'inventaire, après décès, de Jeanne de Chalon, veuve de Robert de Bourgogne, comte de Tonnerre, rédigé en 1360, signale au nombre des objets faisant partie de son mobilier « un reloige de fer » (Arch. de la Côte-d'Or, B. 309). Cette mention est, à notre connaissance, la première qui nous révèle en Bourgogne l'usage de cet instrument. Nous ne voyons pas que le duc Philippe le Hardi, amateur de toutes les nouveautés, ait eu de bonne heure des horloges dans les hôtels dont nous parlons. La première mention que l'on trouve est du 15 mai 1376, quand il envoie en Bourgogne deux horloges achetées à Arras pour le prix de quarante francs¹. Ces instruments devaient être assez massifs et d'un déplacement difficile, d'après les précautions prises pour en envoyer les rouages dans de grands tonneaux. En 1379, la duchesse faisait prendre par Jean de Namur, son valet de chambre, trois cents livres de fer, « pour faire une ouloige pour elle² ». Vers la même époque, un religieux de l'abbaye de Fontenay, Jean Bisteurre, de Laignes, avait confectionné un horloge qui fut mis au château de Montbar. Il avait réparé, l'année précédente, l'horloge du château de Rouvre.

A partir de 1380, les mentions deviennent fréquentes, et les horloges de chambre apparaissent : « à Jehan Madole, « peletier et bourgeois de Paris..... pour rappareiller un « orloige que madame de la Rivière a donné à madite « dame³ ».

1. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1451, fol. 49 v°.

2. *Idem*, B. 1457, fol. 61 v°.

3. Année 1381 : « à Jehan Bisteurre, pour rappareiller l'oreloige de « mondit seigneur en son hostel à Dijon... 1 fr. — Au même, pour ses « peines et travail que il a eus en faisant pour monseigneur un oreloige « neuf et rappareiller deux viez, par mandement de mondit sei- « gneur... » (Arch. de la Côte-d'Or, B. 40 v° et 48 v°)

— Année 1383 : « A Jehan Esperon, clerc de la chapelle de ma- « dame qui lui ont esté baillié pour faire rappareiller le aureloige de

Le maître de l'horloge de Dijon, nommé Guillaume Trois, de Hollande, serrurier, est chargé de réparer ceux qui se trouvent dans la région, aussi bien celui de la ville que celui de l'église de Notre-Dame, provenant de Courtrai¹.

En 1384, l'horloge de l'hôpital de Tonnerre étant dérangé, le receveur de cet établissement fit venir Guillaume, religieux de Vezelay, pour le remettre en état. L'usage de ces instruments commençait, on le voit, à se répandre. Le château de Germales en possédait un, en 1387, puisque Golas de Dinan, canonnier du duc, fit « une cloiche pour « l'oreloige de Germales, laquelle poise deux cent onze « livres² ». Le duc en possédait plusieurs dans ses châ- teaux de Flandre. Pierre du Bois, peintre, était gardien de « l'auloge » d'Hesdin³, où l'on voyait aussi, en 1393, un horloge de chambre, pour lequel fut fait un étui de cuir bouilli afin de le rapporter à Paris, mais le cadran s'étant cassé en route, on fut obligé d'en commander un autre⁴.

Jeannin des Champs, qualifié de « gouverneur du hol-

« madicte dame par un ouvrier de Dijon... 111 fr. » (Arch. de la Côte- d'Or, B. 1461, fol. 158 r°).

1. 29 octobre 1389 : « Aux bourgeois et habitans de la ville de Dijon, « pour don à ceulx fait par mondit seigneur, pour une foiz de grâce « espécial, pour aidier à supporter les frais, mises et despens que ils « ont faiz, font et feront à ordener et à mettre sus en ladite ville un « oreloige que naguère mondit seigneur a fait admener [de Courtrai] « en ycelle, par mandement de m^{te}... c fr... à eulx pour don à eulx « fait par madame la duchesse, de grâce espécial, pour convertir ou- « dit reloige, par mandement de madame... 1 fr. » (Arch. de la Côte- d'Or, B. 1461, fol. 119 v°-120 r°).

— « Au maistre du reloige de Dijon, pour faire porter de Dijon à « Villaines par mandement de madame la duchesse, fait par ses lettres « closes à maistre Regnaut Goubaut, un reloige qui estoit en l'ostel « dudit maistre, pour rappareiller le reloige de madite dame audit « Villaines, qui estoit despeciez... » (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1474, fol. 48 v°-49 r°). Voir aussi *Idem*, B. 130 et B. 1462, fol. 115 r°.

2. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1473, fol. 60 v°.

3. 1390. Arch. du Nord, B. 1848 et 1850.

4. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1500, fol. 148 r°, 158 r° et 159 r°.

« loige de m^{re} à Dijon », n'était pas très habile et ne connaissait pas bien le mécanisme de son instrument, puisqu'en 1395, on eut recours à Jean N....., de Lyon, pour le faire marcher¹. Pierre Rosete, ayant la direction du fameux horloge du Palais à Paris, avait la réputation de connaître mieux son métier². Mais cet horloge du Palais était bien antérieur à ceux que l'on vient de citer : un horloger à gages y était à demeure sous Charles V, et, en 1384, son traitement n'avait pas été payé depuis la mort du roi³.

Indépendamment de l'horloge de Notre-Dame, les habitants de Dijon, désireux, en 1397, d'avoir « un bel orloge pour le bien commun », avaient fait des démarches pour l'obtenir. Le maire, les échevins et les gens des comptes en avaient fait la demande, et avaient obtenu dans ce but le droit de prélever un denier sur chaque pain de sel vendu dans la ville. L'ouvrage entrepris peu après n'était pas encore terminé en 1400⁴.

Sigillographie ducale. — La plupart des sceaux que nous reproduisons sont mentionnés dans les comptes ; il n'est donc pas sans intérêt de donner, en même temps, le nom des graveurs de ces petits monuments, et souvent le prix payé aux artistes pour leur fabrication.

Philippe, duc de Touraine, avait, en 1363, un très joli petit sceau, aux armes de France, dont l'écu, semé de fleurs de lys avec bordure, était surmonté d'une autre fleur de lys

1. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1500, fol. 165 r^o et B. 1503, fol. 177 r^o.
2. 1^{er} février 1393 (1394) : « A Pierre Rosete, holoieur du Palais, à Paris, pour avoir rappareillé et mis à point un holoige que Gillesquin de la Mote avoit donné à m^{re}... xviii fr. Item, pour avoir fait peindre ladite holoige aux armes de m^{re}, et pour un estuy, viii fr. » (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1501, fol. 83 v^o).

3. Bibl. nat., fr. 25.705, n^o 34.

4. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. LXXII, p. 331 et 334.

plus grande, le tout affronté de deux cigognes, puis, un petit sceau portant : 1 et 4, France ; 2 et 3, Bourgogne¹.

Aussitôt après sa nomination définitive comme duc de Bourgogne, en 1364, Philippe le Hardi commanda à un graveur de Paris, Jean de Nogent, un grand sceau qui lui fut livré la même année, mais qui ne fut payé que deux ans après². Le sceau de la duchesse, fait par le même artiste aussitôt après son mariage, en 1369, ne fut payé que longtemps plus tard, le dernier octobre 1375, car on était long à solder les fournitures à la cour de Bourgogne : « A Jehan de Noigent, faiseur de seaulx et bourgeois de Paris, qui deuz li estoient pour la façon et graveure du seel de madame, et pour la façon de l'argent de la pièce et de la chaîenne dudit seel, par mandement de mondit seigneur et quittance donnée ce jour³ ».

En 1376, Jean Lallecy, orfèvre de Dijon, originaire de Valenciennes, fabriquait et gravait neuf grands sceaux en cuivre et neuf petits contre sceaux, aux armes ducales, pour les envoyer aux divers châtelains du comté de Bourgogne, ainsi que des sceaux destinés aux châtelains de Jonvelle et de Jaucourt⁴. L'orfèvre Lallecy fut aussi chargé, la même année, de faire et de graver le sceau du Parlement de Beaune⁵. Jean de Tonnerre, de Dijon, fabriqua, en 1381, un fer aux armes du duc, « pour signer les queues ou sont les vins⁶ ».

Les premiers sceaux du duc furent refaits par Jean de Nogent, après la mort de Louis de Male, comte de Flandre, suivant la quittance suivante, du 11 juillet 1384 : « à Jehan de Nogent, graveur de seaulx sur la façon et

1. Arch. de la Côte-d'Or, B. 359.

2. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 66.

3. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1445, fol. 56 v^o.

4. *Idem*, B. 4421, fol. 46-47 et Comptes du Dijonnais, B. 1445. — La quittance est de 14 fr.

5. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1445, fol. 109 v^o.

6. *Idem*, B. 1457, fol. 61 r^o et v^o.

« matière de faire et graver plusieurs seaux pour m^{tr} et
 « pour Jehan Monsieur, conte de Nevers, son filz, c fr., et
 « par don à lui fait par mondit seigneur, pour ses des-
 « pens en venant par le commendement de m^{tr} vers lui de
 « Paris à Arras, demourant audit lieu et retournant audit
 « Paris x fr. en tout cx fr. ¹ ».

Voici d'autres quittances du 12 janvier 1385 : « à Jehan
 « Fouet, orfèvre, demourant à Dijon, pour sa peine et
 « salaire de xix grans seels garnis de xix contre-seels, et
 « aussi pour deux grans seelx et quatre petiz, que m^{tr} lui
 « avoit commandez et ordonnez faire pour les balliaiges
 « d'Aval et d'Amont au conté de Bourgoigne, c fr. ² ».

Philippe le Hardi fit encore faire, en 1396, un grand
 sceau et un petit sceau en argent par un autre artiste,
 Gueldequin Happart, orfèvre à Paris ³.

Le 7 septembre 1387, le chancelier Nicolas de Tholon
 vint dans l'hôtel du maréchal Gui de Pontailler, alors
 gouverneur du duché, pour représenter les anciens sceaux
 de la cour qui furent brisés, en présence des conseillers et
 des différents baillis. Josset de Halle apporta les nouveaux
 sceaux qui venaient d'être fabriqués, et les remit à Amiot
 Arnaud ⁴.

L'orfèvre de Dijon, Jean Fouet, figure dans d'autres do-
 cuments avec la qualité de « tailleur des coins de la mon-
 « noie du roi à Auxonne », et reçoit, en 1389, la somme
 de vingt-quatre francs pour une paire de fers « à faire
 « pains à chanter pour la chapelle de m^{tr} ⁵ », et livre

1. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1461, fol. 170 v°. — Le sceau est indiqué
 au n° 475 de la *Collection des sceaux* des archives de l'empire, par Douët-
 d'Arcq. Voir notre planche de sceaux.

2. *Idem*, B. 1463, fol. 165 v°.

3. *Idem*, B. 1511, fol. 86 r°. — C'est le n° 477 des sceaux indiqués
 par Douët-d'Arcq, *Collect. des sceaux*.

4. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXIX, fol. 42 r°.

5. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1500, fol. 157 v°.

encore plusieurs années après des fers pour même usage à
 Jean de Chartres, premier chapelain du duc ¹.

En 1389, Philippe le Hardi avait établi Hennequin,
 orfèvre de Dijon, comme tailleur des coins de ses mon-
 naies d'Auxonne, à cause de la seigneurie du comté de
 Bourgogne. Hennequin n'ayant pas voulu accepter cet em-
 ploi, Guillaume Martinet, autre orfèvre dijonnais, fut
 nommé à sa place ². En 1394, Robin Gautier était investi
 de cette fonction ³, et l'année suivante, Regnaut de Goudery
 s'intitula maître des monnaies de m^{tr} ⁴.

La dernière mention relative aux sceaux pendant le
 règne de Philippe le Hardi est datée de 1401 : « à Henne-
 « quin l'orfèvre, demourant à Dijon, qui deuz lui estoient.
 « pour la facon et matiere de cinq seelz de loton, par lui
 « faiz et gravez aux armes de mondit seigneur, par l'or-
 « donnance de mess. du conseil et des comptes, c'est assa-
 « voir, un grant seel pour les sentences et quatre petiz
 « seelz pour demourer èz quatre sièges de la court de
 « bailliaige de Dijon, lesquelx ne se nuiront point quant
 « il y aura novel bailli . . . vi l. t. ⁵ ».

On comprend quels inconvénients pouvaient résulter
 de la perte des sceaux, alors que des particuliers mal
 intentionnés et de mauvaise foi auraient pu profiter de
 cette perte pour fabriquer des pièces fausses en utilisant
 les sceaux, à l'insu du possesseur. Nous en citerons un
 très curieux exemple. Lorsqu'en 1372, Gui et Guillaume
 de La Trémoille, par la négligence de leur écuyer et homme
 de confiance, Pierre de Potières, perdirent les sceaux
 dont il avait la garde, ces seigneurs se présentèrent im-

1. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1508, fol. 134 r°.

2. Paris, 12 juillet 1391; Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXIII,
 fol. 72 r°.

3. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1501, fol. 6 v°.

4. *Idem*, B. 1503, fol. 109 r°.

5. *Idem*, B. 1528, fol. 53 v°.

médiatement, avec une certaine solennité, par devant le bailli et le maire de Dijon, et firent rédiger par le tabellion Etienne de Fenay, ou par son coadjuteur Aléaume, une déclaration annulant tous les actes qui seraient dressés depuis le jour de cette perte, protestant de la nullité de tous ceux qui leur seraient présentés, et terminant par cette assurance que les nouveaux sceaux auraient des différences empêchant de les confondre avec les précédents¹.

1. « L'an mil CCC.LXXII, le xiv^e jour du mois de may, environ heure de vespres, en la sale monseigneur le duc, à Dijon, par devant m^r le bailli de Dijon, estant illec judiciairement, et pardevant le maire dudit lieu, en la présence de moy Aleaume, coadjuteur, etc., et des tesmoins dessous escrip^{ts}, nobles homs messires Guy de la Tremoille, chevaliers de m^r le duc, et Guillaume de la Tremoille, escuiers d'icelli seigneur, disrent et affermerent que, dès le mercredi precedent ledit jour de hui, environ heure de soleil levant, Pierre de Potières, escuiers, et familier dudit chevalier, auquel icilz chevaliers et ledis Guillaumes, ses frères, avoient baillié en garde et à porter leur seaulz, perdit lesdis seaulz, et ne sçet ce que il devinrent. Si ont dès maintenant lesdis chevaliers et escuier frères, rappeté tout ce qui sous lesdis seaulz, depuis ledit mercredi et depuis le jour de hui en avant perpetuellement seroit ou sera fait, escript et scellé en leur absence; et ont protesté que chose qui ensi en seroit faite ne leur tourne en aucun préjudice, comme ils entendent dores en avant à user de autres seaulz, esquez il aura certaines différences à ceulz qui sont perdus, comme dit est. Sur quoy ils ont requis instrument publicque à moy coadjuteur dessus dit à eulx estre fait et baillié sous le sael de la court monseigneur le duc ».

(Arch. de la Côte-d'Or, B. 11.276, Protocole d'Etienne de Fenay, tabellion de Dijon.)



Sceaux et contre-sceaux de PHILIPPE LE HARDI — en 1385, n° 1-2 — en 1370, n° 6
 — en 1389, n° 3-4 — en 1403, n° 7 — de la duchesse MARGUERITE DE FLANDRE,
 en 1403, n° 9 — de MARGUERITE DE S^t ETIENNE, nourrice du duc, en 1367, n° 5.

CHAPITRE II

La Bourgogne sous le roi Jean et la lieutenance de Philippe, duc de Touraine.

Subsides octroyés par les Trois-Etats. — Mandement des gens d'armes à Dijon. — Le duché menacé par les Compagnies et par les Francs-Comtois. — Nouveaux mandements impératifs adressés aux nobles. — Correspondance de Girard de Longchamp, bailli de Châlon. — Première prise de Chaussin par le comte de Montbéliard. — Conférences et accord à Auxonne entre les représentants des deux Bourgognes. — Jean de Montagu, sire de Somberton, lieutenant du duc en son absence. — Voyage de Philippe le Hardi à Paris. — Difficulté de trouver des finances. — Convocation des Etats. — Lettre de Lespinasse annonçant la prise de Brioude par Seguin de Batéfol. — Enrôlement des capitaines de routiers Soudie de Latrau, Amenion de Pommiers, etc. — Gui de Frolois, sire de Molinot, lieutenant du duc en son absence. — Les routiers sur la Saône, la Loire et l'Allier; dans le Chalonnais, le Duesmois, le Nivernais et le Donzinois; à Sauterne près Nolay, Tournus, Uchisy. — Mesures de précautions à Chalon, Mâcon. — Difficulté de trouver de l'argent. — Rigueurs contre les contribuables récalcitrants. — Troupes sous la direction de Louis de Navarre. — Prise de La Charité (29 octobre 1363), par Bernard de la Salle et Amenion d'Ortigue; les habitants de La Charité réfugiés à Nevers. — Philippe le Hardi à Semur avec son Conseil. — Arrivée d'Arnaud de Cervole à Semur. — Abandon des projets de la reprise de La Charité. — Tristes exploits du pillard Trousevache à Arcy-sur-Cure. — Les Compagnies à Etais-La-Sauvin, Vésigneux, Sennevoy, Dammarie-en-Puisaie; négociations et reprises de ces places. — Rachat de la forteresse de Sauterne; lettre du duc à ce sujet; contribution des habitants au prix du rachat. — Passage de la Saône par Jean de Neufchâtel et Hugues de Chalon. — Avances du rachat de la forteresse de Sauterne par l'archiprêtre. — Le duc à Auxerre, Villeneuve-sur-Yonne. — Progrès et marche en avant des ennemis d'Outre-Saône. — Appel à Jean d'Armagnac et aux trois cents hommes de sa suite. — Difficulté de trouver des finances pour payer les gens d'armes; emprunts aux Lombards. — Mécontentement des capitaines dont les gages ne sont pas payés. — Engagement d'Arnaud de Talebardon. — Le duc à Grancey et à Auxonne. — Prises et reprises diverses d'Orchamps, Grandchamp-en-Auxois, S'-Aubin-en-Jura. — Les Compagnies à Gevrey, la Perrière. — Invasion à Argilly par Guillampot. — Châtillon-sur-Seine menacé. — Arrivée de Marguerite de France, comtesse d'Artois et de Bourgogne, à Dijon; conférences de la comtesse et du duc; tentatives de pacification. —

Rachat de la Perrière par le duc à Henri de Vienne. — Licenciement des capitaines de Compagnies à la solde du duché ; d'Amenion de Pomuiers, de Talebardon, de Jean d'Armagnac, dont les gages ne sont pas payés. — Mécontentement des uns et des autres. — Fureur de Jean d'Armagnac qui ravage la province et commet des brigandages. — Acompte délivré pour le faire partir. — Subside voté par les États. — Guillampot à S^t-Gengoux et à la Ferté-sur-Grosne ; dons en nature pour le faire partir. — Le duc de Touraine aux funérailles du roi Jean et au sacre de Charles V. — Sa nomination comme duc de Bourgogne. — Conditions imposées à sa prise de possession modifiant les droits des Trois États.

(1363 juillet à mai 1364.)

Philippe le Hardi, duc de Touraine, avait été nommé par son père, le roi Jean, comme lieutenant général du duché de Bourgogne, le 27 juin 1363¹, en remplacement du comte de Tancarville. La situation de la province était assez précaire pour occuper toute l'activité d'un jeune homme de vingt et un ans, désireux de parer aux multiples dangers qui la menaçaient.

Le premier acte de son administration eut un plein succès, car les Trois-États, auparavant réunis plusieurs fois sans résultat, votèrent sur sa demande, le 3 juillet, des subsides importants pour l'entretien des garnisons et la répression des Compagnies². Aussi, le duc de Touraine s'empressa-t-il d'aller rejoindre son père à Troyes pour lui en porter la nouvelle et lui faire ses adieux. Le père et le fils se séparèrent à Troyes, le 8 juillet, le roi ayant hâte de regagner Paris, où l'appelaient tant d'intérêts divers, et le duc ayant ordre de rentrer à Dijon prendre possession de son gouvernement, en compagnie de son aumônier, Thomas de Chapelle, et de son trésorier, Huet Hanon. Le conseil ducal fit signer aussitôt une ordonnance pour la levée des subsides votés par les États ; des mandements furent adressés aux baillis pour la prompte exécution de

1. Talant-les-Dijon. Arch. nat., JJ. 95, n° 7 ; Dom Plancher, *Hist. de B.*, t. III, pr. III.

2. Voir le chapitre sur les États de Bourgogne.

cette mesure, avec des instructions précises sur le mode de perception de l'impôt, dont Dimanche de Vitel eut mission de centraliser la recette¹.

Les nombreuses lettres inédites adressées pendant cette période attestent les difficultés de la situation. C'est merveille que la correspondance de Girard de Longchamp, bailli de Chalon, nous ait été conservée par les Bénédictins. En l'absence des originaux, les copies précieuses qui nous restent méritent d'être reproduites.

Le 12 juillet, le conseil ducal écrivait au bailli de Chalon :

« De par le duc de Touraine, fils et lieutenant du roy de France,

« Messire Girart de Lonchamp, pour contrestre aux ennemis de m^{se} et de son royaume, et pour la garde et déffense d'ycelluy royaume, especialement du duchié de Bourgoigne, nous par delibération du conseil de m^{se} et de plusieurs autres prélats et nobles, faisons partout nostre mandement de gens d'armes, au xxx^e jour de cest mois à Dijon. Si vous prions et requerrons, et néanmoins mandons que au dit jour et lieu vous serez en armes et chevaux le plus efforcement que vous pourrez, pour aler avec nous là ou nous vous voudrons mener. Et ce ne laissez en aucune manière, sous l'amour et féauté que vous avez à m^{se} et sous l'amour que vous avez à nous. Nostre Seigneur soit garde de vous. Escript à Dijon, le xii^e jour de juillet. »

[Au dos] : « A nostre chier et bon ami, messire Girart de Lonchamp chevalier² ».

Cet appel pressant à la noblesse bourguignonne, convoquée en tenue de campagne, avec tout ce qu'elle pouvait amener de combattants et de chevaux, explique suffisam-

1. Ordonnance du 12 juillet ; Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. LII, fol. 116.

2. Bibl. nat., Collect. Bourg., t. XXVI, p. 124.

ment les embarras du duc et du Conseil. C'est que la province était menacée de divers côtés, au sud et à l'ouest par les Compagnies, au nord par les Francs-Comtois toujours hostiles, parmi lesquels le roi de Navarre cherchait à recruter des auxiliaires, pour faire valoir des prétentions auxquelles il n'avait point renoncé. C'est du nord surtout que le danger paraissait menaçant. Contrairement à ce qui a été dit avant nous, les hostilités francs-comtoises se manifestèrent avec une plus vive intensité au moment où Philippe le Hardi fut investi du gouvernement du duché. Il était donc urgent de prendre des mesures pour éviter des surprises; les places fortes d'Auxonne, de Pontailler étaient approvisionnées de munitions; on envoyait des capitaines pour défendre Sagy, Cuisery, Argilly, etc.¹.

Puis, comme si les premiers ordres n'avaient pas été suffisants, on renouvelait avec menaces, deux jours après, la convocation indiquée pour le 30 à Dijon. Le duc enjoignait de faire crier dans tous les bailliages « que tous les nobles et vassaux du ressort ayent à se rendre devers » m^{er} à son mandement, et en cas de refus de quelques-uns, de saisir incontinent leurs terres et biens quelconques au profit de sa majesté, et de les faire garder et gouverner, sans les rendre à qui que ce soit, sinon par son ordre précis². Afin de faire face aux dépenses nécessitées par le concours de tant de personnes réunies à Dijon, le duc chargea Etienne le Diénot, sergent d'armes du roi, et divers autres, d'acheter mille moutons, deux cents porcs, deux cents queus de vin, et de s'approvisionner de tout ce qui serait utile, sans oublier les chariots et les voituriers en quantité suffisante³.

Conformément aux ordres reçus, Girard de Longchamp,

1. Bibl. nat., Collect. Bourg., t. XXVI, p. 126.

2. Lettre du 14 juillet; Bibl. nat., Coll. Bourg., t. XXVI, p. 124.

3. Lettre du 21 juillet; Bibl. nat., Collect. Bourg., t. XXVI, p. 205 et t. LIII, p. 65.

bailli de Chalon, était parti de cette ville avec une suite de quatre-vingt-cinq chevaux, se dirigeant sur Dijon, mais, en cours de route, il fut arrêté par cette lettre missive datée du 29 juillet :

« De par le duc de Touraine, fils et lieutenant du roy de France,

« Bailli, nous vous mandons que vous et vos gens vous teniez à Nays, ou on nous a dit que vous devez en nuit estre au giste, et que d'illec vous ne vos gens ne partiez jusqu'à temps que vous ayez autres mandements de nous, car nous avons entendu que plusieurs nos ennemis jusques à cent cinquante chevaux, sont en nuit passez par delà au gay de Pagny, et est bon que, avant que vous partez de là, on saiche qu'elles gens ce sont, et quel chemin ils ont pris. Escript à Dijon, le xxix^e jour de juillet, sous le seel du seigneur de Molinot, en l'absence du nostre. »

[Au dos] : « A nostre cher et bien amé messire Girard de Lonchamp, bailli de Chalon »¹.

A ce moment déjà, les hostilités étaient entamées, et les responsabilités en incombaient aux Francs-Comtois, car aux environs de la Madeleine (22 juillet), Henri de Montfaucon, comte de Montbéliard, à la tête de divers seigneurs de la Comté, s'était emparé de la place forte de Chaussin, dont la défense avait coûté la vie au bâtard Philippe de Menans². Les dégâts commis à propos de cette prise furent incalculables. Tous les pays voisins furent ravagés; Villeneuve, Tichey furent abandonnés, et les habitants, obligés d'aller demeurer ailleurs, laissèrent leurs terres en friche³.

1. Dijon, 29 juillet; Bibl. nat., Collect. Bourg., t. XXVI, p. 131.

2. « Des biens advenuz à m^{er} par la mort de Phelippe de Menans, bastard, qui fut tuez à Chaucins, quant Chaucins fut pris, environ la Magdeloinne CCCLXIII » (Arch. de la Côte-d'Or, B. 2154, fol. 14-15).

3. Arch. de la Côte-d'Or, Comptes de Chaussin, B. 4170, 4172, 4173.

La lutte menaçait de prendre un grand degré d'acuité. Des conseillers plus avisés essayèrent de l'enrayer en proposant un arbitrage, dont les conditions seraient discutées à Auxonne par une assemblée munie de pouvoirs suffisants pour faire état des griefs respectifs entre les mandataires du duché et ceux de la comtesse Marguerite de France.

Les seigneurs qui se préparaient à venir à la convocation de Dijon, après avoir fait montre de leurs contingents par devant Hugues, sire de Montjeu, maître d'hôtel et maréchal de Bourgogne, durent aiguiller dans une autre direction, et paraître dans les réunions qui se tinrent à Auxonne les premiers jours d'août. C'est dans cette dernière ville que l'on fit expédier les vivres et les approvisionnements d'abord dirigés sur Dijon¹, et c'est là que le trésorier Huet Hanon eut ordre d'aller payer les gens d'armes². Parmi les chevaliers qui s'y rendirent figuraient les sires de Sombernon, de Montbelet, de Frolois, de Couches, de la Guiche, de Senecey, les conseillers Philibert Paillard et Jean Chalemart³.

Les difficultés ne furent pas entièrement tranchées par les arbitres de la réunion d'Auxonne, qui produisit cependant une accalmie momentanée, suffisante pour tranquilliser Philippe le Hardi désireux de retourner au plus vite à Paris où l'appelaient des relations, des affaires et peut-être des distractions dont l'histoire n'a point conservé le souvenir. Le 8 août, il quittait Dijon, après avoir nommé Jean de Montagu, sire de Sombernon, comme lieutenant

1. Les châtelains de Pommard et de S-Romain firent conduire par eau de Tournus à Auxonne et à Pontallier les provisions réunies par Etienne le Diénot, sergent d'armes du roi (Bibl. nat., Collect. Bourg., t. XXVI, p. 1).

2. Dom Plancher, t. III, p. IV et v.

3. Arch. de la Côte-d'Or, Comptes généraux, B. 1416, fol. 53 v° et Collect. Bourg., t. XXVI, p. 112.

du duché en son absence, pendant que le maréchal provisoire, Hugues de Montjeu, était chargé de recevoir les montres des gens d'armes destinés à protéger les frontières de la province¹.

Après avoir traversé la Champagne et largement festoyé les dames de Troyes, au dire de son secrétaire et aumônier Thomas de Chapelles², Philippe le Hardi fut arrêté par la présence du roi son père à Germigny-sur-Marne, et fut forcé de passer quelques jours avec lui, mais on lui enjoignit de regagner au plus vite son gouvernement, où sa présence était indispensable. Il obéit, en trouvant moyen d'aller à franc étrier, le 24, passer une nuit à Vincennes, pour se rendre deux jours après à l'abbaye du Jard et dîner avec sa sœur Marie, d'où il vint reprendre son poste de commandement à la fin du mois³. Les membres du conseil ducal n'étaient sans doute pas étrangers à ce prompt retour, car vers le milieu d'août, les élus de la province avaient envoyé au roi les sires de Couches, de Mauvilly, Hugues Aubriot, l'évêque d'Autun, l'abbé de Cîteaux et Philibert Paillard pour lui adresser certaines requêtes et lui exposer la situation⁴.

Le 31 août, Jean de Neufchâtel, Jean d'Arguel et autres Francs-Comtois menaçaient de s'emparer du château de Sacy; on y envoya aussitôt des renforts⁵. Ordre fut donné de saisir les biens de ceux qui faisaient des incursions dans le pays, comme on avait fait pour Hugues de Cromary.

1. Il est dit que les gens d'armes et archers seront aux gages du roi sous le gouvernement dudit Philippe, son lieutenant. Ce même jour, 8 août, les montres d'armes commencent à Auxonne, y compris celle de Jean de Montagu, se composant d'un chevalier banneret, de 13 chevaliers bacheliers, de 105 écuyers et 19 archers (Arch. de la Côte-d'Or, B. 11744; Bibl. nat., Coll. Bourg., t. LII, p. 129 et LXXII, p. 109).

2. Voir nos *Itinéraires*.

3. Voir *idem*.

4. Bibl. nat., Collect. Bourg., t. XXVI, p. 318.

5. *Idem*, t. LIII, p. 70.

et on confisqua les domaines de ce pillard Simon de S'-Aubin, déjà signalé par ses méfaits à une époque antérieure¹.

Géofroi de Blaisy, seigneur de Mauvilly, chargé de visiter les places fortes du bailliage de la Montagne plus directement menacées, y nomma des capitaines, et dut « faire » retirer les vivres, pour que les Compagnies n'en pussent estre rafraichies ne soutenues². Mais c'était l'argent qui manquait surtout, car la rançon due par suite du funeste traité de Guillon n'était pas encore entièrement payée; on n'avait en caisse que dix mille moutons d'or à donner sur le reliquat restant à verser³. L'ordonnance du roi Jean pour établir la gabelle du sel était trop mal accueillie en Bourgogne pour qu'on pût espérer la faire prévaloir. Un appel aux députés des Trois-Etats les convoquait à Beaune pour le 24 septembre :

« Bailli de Chalon, nous avons ordonné que les prélats et autres personnes notables d'église, les nobles et trois ou quatre des plus suffisans de chascune bonne ville du duchié de Bourgoigne et du pays environ soient assemblez par devant nous à Beaune, le xiiii^e jour de cest présent mois de septembre, et aussi que vous et les autres baillis de m^e au dict duchié y soyez pour avoir avis et délibération avec eux et avec nous, comment les Compagnies et autres ennemis qui s'efforcent gaster et destruire ledict pais en pourroient estre mis hors de yeelli pais, et sur ce nous avons fait faire nos lettres closes à plusieurs des dictes personnes d'église, nobles et bonnes villes. Et vous envoyons par ceste message celles de vostre bailliage et du ressort. Si vous mendons et commendons estreitement que incontinent vous les envoyiez par certains messages

1. Arch. de la Côte-d'Or, Comptes généraux, B. 1417, fol. 17 r^o.

2. Dom Plancher, *Hist. de Bourg.*, t. III, pr. ix; Arch. de la Côte-d'Or, Comptes généraux, B. 1417, fol. 17 r^o.

3. Le reçu de cette somme fut donné par le roi Édouard III à Westminster, le 20 septembre 1364. Rymer, *Fœdera*, t. VI, p. 423.

à ceux à qui elles s'adressent. Et si vous en savez nuls autres notables en vostre bailliage et ressort que ceux à qui nous escripons si leur faites savoir que, pour la dicte cause ils soient par devant nous aux dicts lieux et jour, et vous aussy y soiez. Et gardez bien qu'il n'y ait faulte. Escript à Dijon, le xiiii^e jour de septembre.

« BLANCHET¹. »

La missive écrite par le secrétaire du duc mit en mouvement les chevaliers les plus éloignés qui pouvaient concourir à la défense de la province, et c'est ainsi que Philibert de Lespinasse, alors gouverneur de Berry et d'Auvergne, fut invité à prêter son concours. Mais ce dernier, retenu par bien d'autres embarras, annonçait, dans la curieuse et instructive lettre qui suit, la prise de la ville de Brioude et les agissements des Compagnies :

« Très chers et bons amis, je fusses esté en pays de Bourgoigne pour le ayder et conseiller, si comme m^e de Thoraine me le mande. Et pour ce que je ay le gouvernement des pays de Berry et d'Auvergne, je n'y suis point aler pour une très grant male aventure qui est advenue de nouvel ou pays de Auvergne, quar mercredy xiiii^e jour de septembre, la ville de Briode fut prise par eschelle et par trahison, laquelle estoit la plus forte ville, la meilleur et la plus riche de toute Auvergne, et laquelle chose est trop grant ébaillement à toute Auvergne et à tout le réaume de France. Et fut prise par messire Seguin de Batefol et plusieurs autres des capitaines des Compagnies, lesquelz sont moult grosse gent. Et amprès eux en vient bien autant d'autres. Ce est Annesoige, Bertrequin, Petit Meschin, Espiote, Vaire de Cap et plusieurs autres capitaines des Compagnies. Et croy fermement que quant il seront ensamble, il seront bien ii^m lances sans les archiers et servans, à tout bien x^m chevaux, et me dii lundî dernier passé le viconte de Murat, que il a parlé à eulz à Briode et messire

1. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 127.

Becons de Marcehal que il dient comment et est leur entante de eulz en aler en Bourgoine, et que si m^r de Thoraine a mestiers de eulz, que il le serviront volontiers, et si n'a mestiers, il seront avec celluy qui les mettra en besoigne. Le dimanche après prise, messire Jehan d'Armignac, à grant foison de gens, venit au Bruilli sous la nouvele, et m'a mandé que je parlé à ly pour veoir quel remede on pourra mettre a recouurer ladicte ville, et sur ce nous avons une journée à Montferant cestui venredi prouchain, ou sera le dict messire Jehan, li contes de Bouloigne, les eglises, nobles et gens du pays, tout ce que on en pourra assembler, car il est nécessaire de recouurer ladicte ville, par paix ou par guerre, ou que tous les pays si perde. Si avisez ces choses avecques le pays, que on fasse recueillir tout vivres par tout le pays de Bourgoine, par amour duquel pays je tiendray le traité de ladicte journée si long, que on aura assez lems audict pays de venanger par avant ce qu'il se..... auquel pays je suis certain qu'ils seront brievement, et passée ladicte journée je me tireray dudict pays, ou vous feray savoir leur affaire et leur entante, tout ce que en pourray scavoir par ledict m^r Jehan ou autrement. Si me veuillez rescrire sur ces choses et sur l'estat des nouvelles de par delà vostre voutenté, laquelle je accompliray volentiers à mon pouvoir. Nostre Seigneur vous ayt en sa garde. Escript à Rion en Auvergne, le mercredi xx^e jour de septembre.

« Philibert DE L'ESPINACE. »

[Au dos] : « A mon très cher et bon ami le bally de Chalou¹ ».

La prise de Brioude² par le terrible Seguin de Batefol, que les contemporains appellent le roi des Compagnies, et

1. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 118.

2. La date de la prise de Brioude, du 13 septembre 1363, est confirmée par le *Thalamas parvus*, p. 363. Pour Seguin de Batefol et sa famille, voir Luce, *Froissart*, t. VI, sommaire, p. xxxiv et suiv. Ce riche condottière avait pu prêter d'une seule fois 20.000 florins d'or et 200 marcs d'argent à Arnaud Amenieu d'Albret : Kervyn, *Froissart*, t. XX, p. 233.

dont la fortune, grâce à ses rapines, était presque égale à celle de l'*Archiprêtre*, jeta la terreur dans les contrées voisines. Le conseil ducal se mit en mesure d'enrôler un grand nombre d'auxiliaires, et saisit avec empressement les offres de services des capitaines des Compagnies, préférant les avoir pour alliés au lieu d'en faire des ennemis. Soudich de Latrau, Amenion de Pommiers furent les principaux chefs avec lesquels on n'eut pas de peine à s'entendre, et les contingents dont ils disposaient rendaient leur concours désirable. Le chevalier Amenion de Pommiers s'était engagé à servir le roi dans le duché avec cent vingt hommes, savoir : huit chevaliers, quatre-vingt-huit écuyers et une vingtaine d'archers ; aussi consentit-on à lui donner un traitement « qu'on n'avait pas « coutume de donner si gros¹ ».

Rassuré par l'appui que lui donnaient les nouvelles recrues, le duc de Touraine risqua encore un voyage en France, et partit le 29 septembre pour rejoindre son père à Reims. Son absence dura une partie du mois suivant, sans que les documents nous fournissent, comme précédemment, la preuve d'une visite hâtive à Vincennes. Il avait eu soin, avant son départ, de se faire remplacer par son conseiller Gui de Frolois, sire de Molinot, à titre de lieutenant et capitaine général du duché². Cet honneur était bien dû à ce serviteur dévoué, qui avait été fait prisonnier et durement rançonné dans une récente escarmouche. Le duc s'était cru obligé de lui allouer à deux reprises des gratifications de mille florins de Florence pour l'aider à recouvrer sa liberté³.

1. L'engagement d'Amenion de Pommiers eut lieu le 22 septembre, deux jours après la lettre de Philibert de L'Espinaisse apprenant la prise de Brioude. Ses gages étaient de 25 l. par cheval. (Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 75).

2. La nomination de Gui de Frolois est du 29 septembre, jour du départ du duc (Dom Plancher, t. III, pr. viii). — L'engagement de Soudich de Latrau est du même jour (Arch. de la Côte-d'Or, B. 11745).

3. 28 septembre ; Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 318.

Gui de Frolois devait bientôt fournir les preuves de son activité et de sa reconnaissance. A la fin de septembre, les Bretons avaient envahi les villages du Duesmois¹ ; d'autres bandes, ayant mis la main sur le fort de Sauturne², situé à une petite lieue de Nolay, pillaient les localités voisines. Par une missive datée de Beaune, le 1^{er} octobre, le capitaine général convoquait tous les gens d'armes disponibles pour le rejoindre à Chalon et se diriger de là sur Sauturne ou ailleurs, « et vous saurez nouvelles de moy d'ici l'ayde de Dieu³ ». A son appel, accoururent, sous la bannière de Girard de Longchamp, le seigneur d'Épiry, Hardouin et Jean de Nanton, Guillaume d'Antully, Philibert de Maisey, Jean de Chastenoy, Philibert de Tenarre, Hugues du Blé, le châtelain de S^t Gengoux, etc., tous avec leurs compagnies⁴.

Amenion de Pommiers avait reçu de son côté des ordres pressants pour garder le passage des rivières et avait fait « monter » de ses hommes à Autun, le 8 octobre ; puis, s'étant dirigé vers Sauturne, il s'installa à Nolay, « ou ses gens firent un si grand dégat ou pays d'environ qu'il demoura désert et dénué de tout⁵ ». Les recrues amenées pour la défense du pays contribuaient à sa dévastation dans une aussi large part que les ennemis, et parfois on serait tenté de confondre les routiers avec ceux qui sont chargés de les combattre.

Le 9 octobre, Gui de Frolois, toujours campé à Beaune,

1. Arch. de la Côte-d'Or, B. 4649, comptes de Monin de Corpoyer, châtelain de Duesme (1362-1363) — 28 septembre, on enlève les fers des moulins de Cosne « pour le double des Bretons qui ont esté au pays la voille de S^t Michiel, lxxiii ».

2. Sauturne, que tous les contemporains appelaient Sautrone, relève de la commune de S^t-Gervais-de-Couches (Saône-et-Loire).

3. Lettre du 1^{er} octobre ; Arch. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 133.

4. Pour l'énumération des gens d'armes convoqués à Chalon le 4 octobre, voir Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 133.

5. Extrait d'une lettre de Philippe le Hardi, datée de Dijon, en janvier 1364 ; Collect. Bourgogne, t. XXI, fol. 4 v^o.

invitait Gui de Pontailier à marcher contre les Compagnies¹, et, en qualité de gouverneur, écrivait aux habitants de Chalon, au nom du duc de Touraine :

« De par le duc de Touraine, fils et lieutenant du roy,

« Capitaine et vous les bourgeois et habitans de Chalon, certaines nouvelles nous sont venues que plusieurs innemis de mst et de son royaume, tant de ceulx d'Oultre la Soosne, comme d'autres, ont empris que en ceste présente sepmaine par force et par embée, il entantent à pranre forteresse audict duchié, laquelle chose Dieu ne veuille. Si vous mandons, enjoignons et commandons que par maintenant vous renforciez vostre guait de nuit, et auxi faites retraire le plat pays en forteresses, et ces nouvelles faites savoir à Cuisery, à Sagey, à Brancion, et ès autres forteresses du bailliage de Chalon, afin qu'ils soient mieux avisez et sur leur garde, en telle manière que dompage par négligence n'en vienne à mst, à vous et au pays. Nostre Seigneur vous ait en sa garde. Escript à Dijon, le xⁱ jour d'octobre. »

[Au dos :] « A nos bien amez le balli et capitaine, cilien et habitans de Chalon² ».

Le 23 octobre, autre lettre du conseil ducal siégeant à Dijon, adressée à Girard de Longchamp, ou à son lieutenant, pour les précautions à prendre contre les menaces des forces ennemies se dirigeant sur la Saône, vers Tournus et Uchisy :

« De par le duc de Touraine, fils et lieutenant du roy,

« Chers et bien amez, nous avons entendu et pour certain, que bien xii^{xx} hommes d'armes de delà la Saone et autres ennemis, garnis de eschielles pour panre et embler forteresses et pour espécial Tornus, Huchisier, ou unes d'ycelles, ou autres telle qu'ils porront, si estoient vers Romenay, ou sont jà

1. Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 108.

2. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 118.

là, ou sus chemin, et ne cuidans point à faillir à trouver passages en plusieurs lieux sur la Saonne pour venir par deça, et auxi aucunes des Compaignies qui sont de deça, se traient vers eux, pour eux aidier et confourter à la fin que dessus et pour gaster le pays. Si vous mandons de part m^{rs} que, veues ces lettres, vous aviser et failes aviser les habitans et capitaines des forteresses tant de m^{rs}, que d'autres, tant deça Soosne que par delà, et pour especial l'abbé de Tournus, qu'il soient sur leurs gardes de jour et de nuit. Et auxi ceux qui ont charrières, navie en port sur la rivière de Soosne que nul ne passe de delà la Soosne par deça, et mettent leurs charrières ou navie en tel estat que domnage n'en puisse venir, et que li dis inimis ne puissent passer par deça. Et faites retraire les villes qui sont à plat pays et forteresses, et à le faire contraindre ceulx de vostre bailliage par toutes les manières que bon vous semblera, et que domnage n'en puisse venir au pays. Et envoyez les lettres au baillif de Mascon que nous ly envoyons par cecy, ces lettres vehues. Dieu vous garde. Escrip à Dijon, le xxiij^e jour d'octobre. Par le conseil estant à Dijon, à nostre relation. »

[Au dos] : « A nostre bien amé le bailli de Chalon ou à son lieutenant¹ ».

Le 24 octobre, Philippe le Hardi prenait congé de son père, pour regagner la Bourgogne, après avoir reçu du chancelier Philibert Paillart les lettres de donation du duché confiées à sa garde par le roi Jean². La confirmation de cette dignité imposait au titulaire de lourdes obligations dans les circonstances présentes, et le duc paraît avoir dépensé une certaine activité en rentrant à Dijon. La question financière était la principale préoccupation, car il fallait de l'argent pour payer les féodaux et les recrues, et la perception des impôts se faisait avec une

1. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 118.

2. Dom Plancher, t. II, pr. 314.

extrême difficulté. On lança une ordonnance spéciale pour contraindre à main armée les rebelles qui refusaient de payer les subsides¹. On renouvela pour un mois l'engagement de Soudic de Latrau, chevalier bachelier², ainsi que les gages d'Amenion de Pommiers³. Ces auxiliaires devaient contribuer à la défense de la province du côté de la Saône, pendant que Gaston de la Parade, huissier d'armes du roi, protégeait les marchands se rendant de Troyes à la foire chaude de Chalon⁴.

Dans le Nivernais et le Donzinois, les Compagnies, ne trouvant pas une résistance suffisante pour s'opposer à leurs excès, ravageaient toutes les contrées voisines. Le sire de Ternant et Olivier de Jussy, gouverneur de ces deux comtés, avec l'aide de Pierre de Chandio, châtelain de Decize, de Geofroi du Bochet, Girard de Digoine et autres, faisaient de vains efforts pour arrêter le mouvement. Ils avaient convoqué diverses assemblées « pour « ordonner et délibérer comment on pourroit contester es « ennemis qui estoient sur le pays de toutes pars..... et « pour qu'ils ne eschalissent de nuit ou jour les dictes vil- « les⁵ » d'où l'on n'osait sortir par crainte de surprises.

Les plus importantes de ces compagnies errantes menaçaient la partie occidentale du duché, sous la direction de Louis de Navarre, frère de Charles le Mauvais, ayant à ses ordres des capitaines redoutables originaires d'Angleterre, comme Robert Knolles, Robert Briquet, Jean Creswey. L'ensemble des forces dont il disposait pouvait monter à douze cents combattants, dont les brigandages s'exer-

1. Ordonnance du 22 octobre, Bibl. nat., Coll. Bourgogne, t. LII, p. 115.

2. Soudic de Latrau avait avec lui 36 hommes d'armes et 2 archers à cheval, et était payé lui et ses gens sur le pied de 20 florins par mois. — 1363, 29 octobre, Dijon, mandement du duc. Voir Arch. de la Côte-d'Or, B. 355, un reçu de ce personnage.

3. Même date, Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, fol. 75.

4. 7 novembre, Arch. de la Côte-d'Or, B. 1416.

5. Arch. de la Côte-d'Or, B. 5498, Comptes du receveur du Nivernais.

çaient entre la Loire et l'Allier, depuis Moulins en Auvergne jusqu'à S^t-Pierre-le-Moutier et S^t-Pourçain. Une de ces bandes, composée de quatre cents hommes d'armes, se sépara des autres routiers, et, sous la conduite de Bernard de la Salle et de Hortingo¹, passa la Loire à Marcilly-les-Nonnains. Ces capitaines, prenant toutes les précautions pour ne pas se faire découvrir, « chevaucièrent tant par « nuit, car les jours il se tenoient ens ès bois sans yaus « monstret », qu'ils arrivèrent une belle nuit à La Charité-sur-Loire, dont ils s'emparèrent par surprise, ayant dressé des échelles près d'une des portes de la ville s'ouvrant sur une grande place déserte entourée de maisons inhabitées.

La prise de La Charité par les routiers eut lieu le dimanche 29 octobre, à la première heure du matin².

Les assiégeants, maîtres de la place, mais n'entendant aucun bruit et ne pouvant s'orienter dans l'obscurité de la nuit, attendirent le jour pour achever la prise de possession de la ville, dans la crainte d'une embuscade de la part des habitants. Pendant ce temps, ceux-ci, avertis du danger, profitèrent au contraire des ténèbres pour prendre la fuite ; ils utilisèrent les bateaux se trouvant sur la Loire, y entassèrent leurs objets les plus précieux, et gagnèrent, à force de rames, la ville de Nevers, où ils étaient sûrs de trouver un refuge et une bonne hospitalité. C'est ce qui préserva la ville du pillage, les routiers n'ayant trouvé à la pointe du jour que des maisons abandonnées, même par les femmes et les enfants.

1. Cet Hortingo est-il le même que le gascon Amenion d'Ortigue, ainsi désigné dans d'autres documents ?

2. Il importe de fixer cette date qui n'a pas encore été donnée d'une manière exacte. Le jour du dimanche au matin est fourni par Froissart, mss. d'Amiens, édit. Luce, t. VI, p. 215. La date du 29 s'impose, parce que la nouvelle n'en parvint au duc de Bourgogne que les premiers jours de novembre, et que le 7, il se disposait à reprendre la place, comme on le verra plus loin.

La nouvelle de la prise de La Charité, connue le 3 novembre, à Dijon, força Philippe le Hardi à quitter cette ville, d'où il se rendit le même jour chez ses deux principaux officiers : à Sombernon, chez Jean de Montagu ; à Charny, chez Gui de Frolois, qu'il amena directement à Semur-en-Auxois¹, indiqué comme point de réunion aux autres féodaux convoqués pour donner leur avis.

Les conférences tenues pendant quelques jours à Semur avaient pour but de prendre une détermination au sujet de l'organisation de la défense. Mais la cause principale de l'inaction momentanée était motivée par le retard de l'arrivée impatientement attendue du fameux Arnaud de Cervole, l'Archiprêtre, un des auxiliaires sur lequel on comptait le plus pour mener à bien la campagne. Pendant l'été de cette même année, le terrible guerroyeur avait été en Lorraine soutenir les intérêts du comte Henri de Vaudemont contre le duc de Lorraine². A ce moment, Philippe le Hardi avait déjà envoyé Gui de Frolois à sa recherche, pour affaires secrètes, est-il dit, mais dans le but indéniable de réclamer son concours³.

L'Archiprêtre, rentré depuis quelque temps déjà, devait alors se trouver, soit au château de Thil, soit à Châteauvillain, terres dont sa récente alliance avec Jeanne de Châteauvillain l'avait rendu possesseur. Le duc envoya de nouveaux émissaires à sa recherche pour lui mander de venir le rejoindre, et c'est à Semur-en-Auxois que le prince et le vieux routier se rencontrèrent pour la première fois⁴. Ce dernier était de plus accompagné de son écuyer, Girard de Montaut, qui prenait aussi la qualité de sergent d'armes du roi⁵. L'Archiprêtre était avec le duc

1. Voir nos *Itinéraires*, p. 5.

2. Voir Cherest, *L'Archiprêtre*, p. 233 et suiv.

3. Bibl. nat., Collection Bourgogne, t. XXIV, fol. 65 v^o.

4. La première rencontre du duc et de l'Archiprêtre n'eut donc pas lieu à Villeneuve-sur-Yonne, comme l'a cru Cherest, mais à Semur.

5. Quittance donnée à Semur, le 12 novembre 1363 (Arch. de la Côte-d'Or, orig. B. 359).

à Semur, le 9 novembre, quand il donna une quittance de deux cent cinquante francs d'or, munie de son sceau¹. Telle fut l'origine des relations directes entre ces deux personnages, et le commencement de ces rapports d'amitié dont le duc surtout devait bénéficier. Le roi Jean avait lui-même trop souvent fait appel au concours d'Arnaud de Cervole pour ne pas engager son fils à utiliser les services de son expérience et de sa valeur.

Les décisions du conseil tenu à Semur furent tout d'abord favorables à une action immédiate sur La Charité, dont il importait de déloger l'ennemi. C'est même dans cette intention que, dès le 7 novembre, on commanda des échelles pour aller faire le siège de cette place². Arnaud de Cervole, qui était encore à Semur le dimanche 12 novembre, se dirigea de ce côté, accompagnant le duc ce même jour à Montréal-en-Auxois, mais les logements de ce vaste château n'étaient pas en ordre ; il fallut débarrasser la chambre, dite *du Roy*, des amas de grains qui l'encombraient pour héberger les nouveaux arrivants³.

Les informations prises sur l'importance des garnisons qui occupaient La Charité prouvèrent la difficulté d'une entreprise pour laquelle on n'était pas suffisamment préparé. Les complications qui surgissaient d'un autre côté firent ajourner le projet d'un siège, et diriger les efforts ailleurs.

Il nous faut suivre, pendant cette même période, les mouvements des gens de Compagnie, désignés indifféremment sous la qualification de Bretons, de Normands, d'Anglais, de Gascons, etc., qui causaient la terreur dans le

1. Semur, 12 novembre 1363, autre quittance de deux cents francs d'or sur ce qui lui est dû, donnée par Arnaud de Cervole, seigneur de Levray et de Chateauvillain (Arch. de la Côte-d'Or, orig. B. 359).

2. Arch. de la Côte-d'Or, Comptes de Thibaud le Fort, châtelain de Semur ; voir nos *Itinéraires*, p. 5.

3. Arch. de la Côte-d'Or, Comptes de Montréal, B. 5404. Le duc resta trois jours à Montréal et n'en partit que le mardi, 14 novembre.

Nivernais, l'Auxerrois, l'Avallonnais et l'Auxois. Nous avons signalé ailleurs¹ un chef de bandes, Gille Trousevache, dont le singulier surnom n'accusait pas une grande noblesse, mais indiquait assez la nature de ses exploits. Ce pillard, après avoir pris Montréal² et ravagé toute la région, avait établi son quartier général à Arcy-sur-Cure, et y était encore quand les ennemis occupaient Etails-la-Sauvin, dans le diocèse d'Auxerre, et Vésigneux, dans le diocèse d'Autun³. Etails-la-Sauvin, alors chef-lieu d'une prévôté, était dominé par un château bâti sur une éminence et par une grosse tour carrée formant le donjon. De nombreux débris d'antiquité attestent l'ancienne origine de cette localité.

Sur les plaintes adressées au duc relativement aux méfaits commis par les garnisons d'Arcy, d'Etails et de Vésigneux qui se prêtaient un mutuel appui, Jacques de Penéodic, écuyer du roi et du duc, fut envoyé auprès des Anglais et des Bretons qui détenaient ces forteresses, pour traiter de leur reddition, et délivrer le pays de ces hôtes incommodes⁴.

Afin de racheter Arcy-sur-Cure et Dammarie-en-Puisaie, le roi Jean avait fait donner, en juillet, une somme de 3.700 francs à Arnaud de Cervole, comptant sur sa haute influence pour recouvrer ces places⁵. L'Archiprêtre avait bien touché à Troyes la somme en bon or, et peut-être la fit-il remettre à destination, mais l'évacuation ne semble guère s'être effectuée, puisque, quelques mois après, Arcy

1. Dans nos *Ducs de Bourgogne*, t. IX, p. 318-319.

2. La prise de Montréal eut lieu en mai 1363.

3. On a confondu Etails (Côte-d'Or) avec Etails-La-Sauvin (Yonne), c^{ne} Coulanges-sur-Yonne, dont les habitants du diocèse d'Auxerre furent contraints de payer le rachat. — Vésigneux (Nièvre) commune de S'-Martin-du-Puy.

4. 18 septembre 1363, Rouvre, mandement du duc ; Bibl. nat., Collect. Bourg., t. XXV, p. 9.

5. Arch. nat., KK 10 A, fol. 42. Voir Cherest, *L'Archiprêtre*, pr. xv.

était toujours au pouvoir des routiers. Cette forteresse était rendue, vers le 17 novembre, lors du passage du duc, qui en fit prendre immédiatement possession et apposer ses panonceaux. Philippe le Hardi était à peine parti que Gille Troussevache, peu sensible aux sentiments d'honneur et à ses promesses, s'empressait de reprendre la place, après avoir fait jeter dans la rivière de la Cure les armoiries ducales qui devaient la protéger. Il ne put toutefois se maintenir longtemps à Arcy, car Jean Blanchet, secrétaire du duc, passa ensuite un certain temps dans l'Auxerrois pour faire abattre les forteresses d'Étais et d'Arcy, pour délivrer les prisonniers qui s'y trouvaient et « requérir ayde au pays pour faire le paiement aux ennemis¹ ». Les habitants du diocèse d'Auxerre furent, en effet, mis en demeure de fournir un subside de quatre gros par queue de vin et une imposition sur le sel, mais nous ne savons quand et comment la recette fut effectuée.

Il y eut à ce moment un siège de Vésigneux, d'après une mention certaine apprenant la reddition de cette petite forteresse². A l'exception de Hugues de Marey et de Hugues de Blagny³, on ignore les noms de ceux qui prirent part à la chevauchée. Ce siège de Vésigneux est indépendant de celui qui eut lieu l'année suivante, car la capitulation d'une place par un chef de bande n'engageait en rien ceux qui venaient après lui, et parfois, comme on vient de le voir à Arcy, le même capitaine ne se faisait pas scrupule, mal-

1. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXIV, p. 18. La destruction d'Étais et d'Arcy est antérieure au 20 février 1364, époque à laquelle on avait mis un nouveau capitaine, qui reçut ce même jour un message du bailli d'Auxois « pour savoir le convine de ceux de La Charitey » (Arch. de la Côte-d'Or, Comptes de l'Auxois, de Guillaume de Clugny, B. 2751).

2. « Vendue de vin queues de vin demorées du siège de Visigneal » (Arch. de la Côte-d'Or, Comptes de l'Auxois, B. 2750).

3. Arch. de la Côte-d'Or, B. 11461, fol. 12.

gré la parole donnée, de reprendre la position qu'il avait promis d'abandonner.

Sennevoy, longtemps occupé par l'ennemi, ayant été ensuite évacué, on y avait mis un capitaine avec des archers à cheval et des hommes d'armes¹, mais la place étant de peu d'importance et d'une difficile défense, on prit parti de la faire abattre et démolir « moyennant cinq cents livres « que les bonnes gens du pays donnèrent² ».

Au commencement de novembre, non seulement on n'avait pu reprendre Sauterne, mais les places de S^t-Jean-de-Losne et de Pontailler étaient fortement menacées³. Simon de Joy, capitaine de cette dernière forteresse, recevait des instructions du conseil ducal pour déjouer les tentatives dont ces forteresses étaient l'objet⁴. On avisa au moyen de reprendre Sauterne, et on ne trouva pas d'autre expédient que de proposer le rachat à prix d'argent. C'est ce déplorable système sans cesse employé sous Philippe de Rouvre, et qui avait si peu réussi jusque-là. Mais comme l'argent faisait défaut, le duc fit envoyer par son aumônier Thomas de Chapelles, la missive suivante au bailli de Chalon⁵ :

« Philippe, fils de roy de France, son lieutenant au duché de Bourgoine, au balli du Chalon ou à son lieutenant, salut.

« Comme pour la grant et l'ardent nécessité que il est, que le fort de Sautrone soit recouvré et mis hors de la main des ennemis qui ycellui detiennent et occupent, afin que les bonnes villes de ladicté duché et le plat pays d'environ puissent demourer en seureté, aucuns des gens d'armes que nous avons ordonnez et commis pour résister aux ennemis qui occupent

1. 8 novembre 1363, Bibl. nat., Coll. Bourgogne, t. XXVI, p. 75.

2. Collect. Bourg., t. CIV, f. 58 v^o.

3. *Idem*, t. XXIV, f. 45 v^o.

4. Arch. de la Côte-d'Or, Comptes des receveurs généraux, B. 1416, fol. 37 r^o.

5. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 115.

ledict fort, ayant composé à yeulx, en telle maniere que dedans certain jour ils laisseront le dict fort et rendront, en leur payant certaine somme d'argent, laquelle somme nous ne veons mie que bonnement peut estre payée sans l'ayde des bonnes villes et du plat pays d'environ, lesquelles pourroient estre moult dommagées, si les dictes ennemis occupoient plus ledict fort, dont il nous desplairoit, et fait de ce que tant par yeellui ont esté dommagées, pourquoy nous vous mandons et commettons, se mestiers est, que de toutes les bonnes villes notables de vostre baliage, séans à six lieux près dudict fort de Sautrone, vous faites adjourner deux ou trois des habitans d'yeelles, ou tant comme bon vous semblera, soit du clergie ou d'autres, et aussi des nobles, par devant nous à Beaune, à ce dimenche prouchain, lesquelz ayant pouvoir desdictes villes et collèges, pour veoir et avoir avis comment la dicte finance puisse estre payée, afin que les dictes ennemis puissent laisser ledict fort, et le pays d'environ demourer en seurelé. De laquelle chose nous vous donnons pouvoir, mandons et commandons à tous les subjets de mst et de nous que en ce faisant vous obéissant, sur quanque ils se peuvent meffaire envers mst et nous. Donné à Semur en Auxois, sous le séel de nostre amé et féal chevalier et conseiller le seigneur de Molinot en l'absence du nostre, le viii^e jour de novembre, l'an de grâce mil trois cens soizante et trois.

« Par mst le duc, en son conseil, ou quel estoient l'évesque d'Ostun, messire F. de Chantemerle, le sire de Sombrenon et autres ».

Ceci était écrit, le 8 novembre, alors que le duc était encore à Semur avec ses conseillers, parmi lesquels figure Géofroi David, évêque d'Autun, mais non l'archiprêtre qui arriva le lendemain seulement. Le 2 décembre, le fort de Sauturne était toujours occupé par l'ennemi. Guillaume de Choiseul, seigneur d'Aigremont, et Hugues Aubriot, bailli de Dijon, faisaient savoir qu'Hugues de Chalon, le

terrible Jean de Neufchâtel et leurs adhérents passaient la Saône pour entrer en Bourgogne¹. Le conseil ducal donnait avis aux baillis de Chalon et de Mâcon, « que certains ennemis de Sa Majesté devoient bientost entrer dans Montagu, à la faveur de certains qui sont dedans, pourquoy ils luy enjoignent d'y aler dans le moment à toutes forces, de changer entierement la garnison qui y est, et de n'y mettre que des gens surs, de façon que nul dommage ne soit à craindre² ».

Il fallut attendre encore près d'un mois, jusqu'au 28 décembre, et recourir à la bourse d'Arnaud de Cervole, auquel on fit une reconnaissance de trois mille florins, pour obtenir la reddition définitive de Sauturne³. Cette somme n'avait même pas été suffisante, car le receveur général avait auparavant reçu l'ordre de délivrer douze cents francs d'or à Hugues Aubriot, pour les remettre à Amenion de Pommiers et à Erard de Lespinasse, qui avaient réussi à négocier et à obtenir la capitulation de cette place⁴.

Après avoir quitté Montréal, Philippe le Hardi passa par Auxerre, et nous le trouvons à Villeneuve-sur-Yonne, le 22 novembre, alors qu'il mande à ses receveurs généraux de lui faire envoyer par Jacques de Saint Martin, sergent d'armes du roi, une somme de mille livres pour payer les gens d'armes qui l'accompagnaient⁵. Il menait avec lui un ensemble de forces assez considérable, car indépendamment des féodaux bourguignons marchant sous la bannière de Gui de Frolois, capitaine général, on comptait

1. Lettre du 1^{er} décembre 1363, Arch. de la Côte-d'Or, Comptes généraux, B. 1416, fol. 37 r^o.

2. Lettre du 2 décembre 1363; Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 124.

3. 28 décembre 1363; Arch. de la Côte-d'Or, Comptes généraux, B. 1416, fol. 39 r^o.

4. Grancey, 16 décembre 1363; Arch. de la Côte-d'Or, B. 1416, et Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXI, fol. 4 v^o.

5. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 300.

des chefs de routiers conduisant d'importantes recrues, comme Amenion de Pommiers, Soudic de Latrau, etc. ¹.

Le séjour de Villeneuve-sur-Yonne eut été un acheminement vers Paris, et Philippe le Hardi eut peut-être le désir d'y faire une courte apparition, mais la situation devenait de plus en plus difficile, et les mauvaises nouvelles qui se succédaient rendaient sa présence plus indispensable qu'auparavant. Chaque jour, des messagers, envoyés de Dijon par le conseil ducal, annonçaient la marche en avant et les progrès des ennemis d'Outre-Saône. De plus, la saison était déplorable, « et il faisait si grant vent et pluie que nul n'osoit yssir d'ostel ² ».

Toutes ces inquiétantes nouvelles, adressées en hâte, parvenaient à Philippe le Hardi, séjournant à Villeneuve, d'où il ne partit que le 13 décembre. Au lieu de donner congé aux gens d'armes qu'il avait sous la main, il crut urgent de renouveler leur engagement et d'enrôler ceux qui voulaient bien reprendre du service. On fit, en outre, appel à Jean d'Armagnac, chevalier banneret, fils du comte d'Armagnac, qui partit du Charollais avec trois cents hommes d'armes, et servit pendant tout le mois de décembre ³. On convoqua Jacques de Vienne et le sire de Granson, « pour doubte du pays d'Oultre Saone ⁴ ». Puis, comme aucun secours ne devait être négligé, le duc fit des démarches auprès de Jean de Bourgogne-Comté, alors occupé à une chevauchée en Lorraine; le courrier qui lui fut adressé, à Fondremant et à Amance, ne le trouvant pas, laissa les

1. Ces deux capitaines avaient été retenus à nouveau, le 15 novembre. Soudic de Latrau avait sous ses ordres quatre chevaliers bacheliers, trente et un écuyers, deux archers à cheval, seize hommes d'armes (Collect. Bourgogne, t. XXIV, fol. 57 vo). Il avait déjà reçu 500 florins, le 4 novembre. On lui en donna 260, le 15, et, le 20 février, le reste de ses gages, 2835 florins (Arch. de la Côte-d'Or, Orig. B. 357).

2. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1416, Comptes généraux.

3. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXIV, p. 48.

4. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1416, Comptes généraux.

lettres à son châtelain ¹. Les contingents de troupes dus au crédit d'Arnaud de Cervole n'étaient pas les moins importants, et il avait assez d'autorité sur certains chefs de Compagnie pour en obtenir, soit la neutralité, soit une suspension d'armes, témoin ce capitaine de Vesvres-sous-Chalancey, auquel il écrivit, le 9 décembre, de mettre un terme aux courses et aux prises faites sur le duché ².

La plus grande difficulté était de trouver des finances pour payer ces divers corps de troupes. Thomas de Saulx, dit le Loup de Ventoux, avait rapporté de Dijon à Villeneuve, le 30 novembre, une somme de 4457 florins d'or ³. Mais cette première ressource étant insuffisante, on envoya quelques jours après à Vezelay Olivier de Jussy et Philippe de Chartres pour chercher les fonds destinés au rachat du roi ⁴, car le paiement des gens d'armes primait toute autre dépense. Puis, on contracta des emprunts, dont les Lombards d'Auxonne fournirent la meilleure part ⁵. Et cependant, la caisse était entièrement vide à la fin de l'année, car, le duc, étant à Pontailler, donnait commission à Poincart Bourgeoise de payer les gens d'armes qu'il avait sous ses ordres, n'ayant lui-même rien à leur verser ⁶.

L'installation des garnisons supplémentaires, et des nouveaux capitaines envoyés dans diverses places menacées, était l'occasion de dépenses non moins urgentes. Le conseil ducal avait fait prix avec Jean d'Irely, moyennant quatre cents florins, pour la garde du château de Sagy ⁷; Guillaume Damas, écuyer, devait défendre Aignay-le Duc ⁸,

1. 14 décembre 1363, Arch. de la Côte-d'Or, B. 1416, fol. 38 vo.

2. *Idem*.

3. Villeneuve-le-Roi, « environ la S^{te} André » (30 novembre), Collect. Bourgogne, t. XXIII, p. 145.

4. 6 décembre; Dom Plancher, t. III, p. 5.

5. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1416, Comptes généraux.

6. 29 décembre, Pontailler; Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 318.

7. 9 décembre, Collect. Bourgogne, t. LIII, p. 70.

8. 10 décembre, *Idem*, t. XXIII, p. 8.

Jean d'Armagnac était à l'Abergement, près Seurre; Mile, sire de Brethigny, protégeait Auxonne¹. Il ne faut pas oublier certaines gratifications, auxquelles avaient droit divers chevaliers, en raison de services exceptionnels, comme Guillaume de Choiseul, sire d'Aigremont, pour les pertes subies à la bataille de Brignais, où il avait été prisonnier, le sire de Granson, Gui de Frolois, pris et rançonné à l'attaque du fort de Sauterne, etc.².

Philippe le Hardi, ayant quitté Villeneuve, était, le 16 décembre, au château de Grancey avec l'Archiprêtre: plusieurs mandements sont datés de cette localité, l'un d'eux est même revêtu du sceau d'Arnaud de Cervole³, car, de même qu'à Semur, le duc n'avait pas encore le sceau que nous lui connaissons plus tard. A la fin de décembre et au commencement de 1364, nous le trouvons installé à Pontailler⁴, où il avait donné rendez-vous à Jean d'Armagnac et aux trois cents hommes de sa compagnie, auxquels on renouvela l'engagement de service pour six semaines⁵. D'autres capitaines furent également retenus en service de campagne, comme Raimond de Madaillon, sire de Rosan, le fameux Arnaud de Talebardon, qui s'in-

1. 27 décembre, Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 75.

2. Guillaume de Choiseul reçoit 400 florins, le 26 décembre (Collect. Bourgogne, t. XXIV, fol. 38^{ro}). — Le sire de Granson reçoit 500 l., le 29 décembre (*Idem*, t. XXVI, p. 318). Pour Gui de Frolois, voir Arch. de la Côte-d'Or, B. 1416.

3. Grancey, 16 décembre, *Orig.* Arch. de la Côte-d'Or, B. 359; édité, Cherest, *L'Archiprêtre*, p. 400.

4. Le séjour du duc à Pontailler est une addition à nos *Itinéraires*. Le scribe, auquel on doit la copie des *escroés*, n'ayant pas exactement donné les séjours quotidiens pendant les mois de novembre 1363 jusqu'à fin janvier 1364. Il se peut que le duc n'ait point emmené sa chancellerie pendant cette chevauchée.

5. Auxonne, 24 décembre; *Orig.* Arch. de la Côte-d'Or, B. 1416, fol. 38^{vo}. — Pontailler, 1^{er} janvier 1364; les gages de Jean d'Armagnac furent alors de 500 florins de florence, et par homme de dix florins d'or chaque mois (Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXIV, p. 48).

titule écuyer du duc, Jocelin de Laignes, châtelain de Montbar¹.

En présence de forces aussi considérables, les Compagnies ne pouvaient avoir la prétention de résister, et ne cherchaient qu'à éviter des rencontres qui ne leur auraient pas été avantageuses. Toutefois, le résultat de la chevauchée ne procura pas un avantage proportionnel aux préparatifs qu'elle avait entraînés. Le duc ne réussit qu'à faire le vide sur son passage, et à prendre çà et là quelques places fortes qui ne méritaient pas tant d'efforts. C'est ainsi que fut prise, dans les environs de Dôle, la petite forteresse d'Orchamps². Les défenseurs, qui s'étaient réfugiés dans la tour, furent confiés par Gui de Pontailler à Hugues Aubriot, bailli de Dijon, et leur rançon servit à payer une partie des gages encore dus à Talebardon³. On prit aussi le château de S^t-Aubin-en-Jura, « laquelle ville et chastel » estoient à Philippe de Vienne, seigneur d'Aspremont, et « fut prise d'assault par ledict m^{re} le duc, au mois de janvier CCCLXIII ». Guillaume de Martinville, chevalier bachelier, en fut peu après nommé capitaine⁴. L'Auxois était ravagé par une bande de Bretons qui, après avoir enlevé les vins dirigés de Beaune au port de Cravan, menaçaient la forteresse d'Arconcey, où le capitaine Artaud de Beausembiant, préposé à sa défense, n'avait pas mis une garde suffisante, au dire de l'évêque d'Autun⁵. Cette bande

1. Raimond de Madaillon reçut le 27 janvier 1364 la somme de 500 florins de florence pour lui et ses hommes (Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 48). — La quittance d'Arnaud de Talebardon est du 30 janvier (Arch. de la Côte-d'Or, *Orig.*, B. 359). — La pièce est scellée avec un sceau en cire rouge, à la croix ancrée. — Pour Jocelin de Laignes, voir Arch. de la Côte-d'Or, Recueil de Peincedé, t. XXIII, p. 344.

2. Orchamps (Jura), arr^t Dôle, c^{ne} Dampierre.

3. Arch. de la Côte-d'Or, *Orig.* B. 11735.

4. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. LII, fol. 135^{ro}. — S^t-Aubin (Jura), arr^t Dôle, c^{ne} Chemin.

5. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1416, au 12 janvier.

ayant son quartier général à Grandchamp¹, ne pouvait résister longtemps, et on s'en empara sans grandes difficultés; les assiégés avaient probablement cru plus prudent d'abandonner la place que de risquer une lutte inégale. Mais aussitôt le danger passé et le pays sans défense, les routiers avaient pris possession de ce repaire. Le duc écrivit d'Auxonne au bailli de Châlon, le 23 janvier :

« Nous vous mandons et commandons et estroitement enjoignons, que par maintenant et sans delay, vous assemblez et faites assembler tant de gens d'armes et de pié, comme vous pourrez finer et avoir en vostre bailliaige, ou aultre part an nostre lieutenandise, de charpentiers, de maçons, terrailons, ouvriers de bras, à toutes haches, pics, marteaux, gois, coignées, escroz de fer, et grands perches garnis de pavois et d'aubalestes et d'artillerie quanque vous pourrez finer, et des vivres avec tout pour xx jours. Et si il y ait aucuns rebelles ou refusans, de queque condition qui soit, de venir à nostre dict mandement, si les corrigez et faites corrugier par telle maniere que soit exemple à tous autres perpetuelmant. Et de charroy, quanque vous en pourrez finer, et les amenez en vostre personne, ou envoyez par personne notable vers nous, ou vers nostre command, là ou nous avons dit de bouche à Auxone. Et les frais et missions que vous ferez pour ceste cause, vous seront descomptez de vos receptes, sans condredit de ce faire, nous vous donnons pouvoir, mandons et commandons à tous les sujets du dit bailliaige et à tous aultres que vous mandons de par nous en nostre lieutenandise, obéissent à vous ou à vos commis diligement. Donné à Auxone, sous nostre scel, le xxiii^e jour de janvier, l'an mil CCCLXIII.

« Par m^{te} le duc,

« CHAPELLES² ».

1. Grandchamp (Côte-d'Or), arr^s Semur, c^{on} Vitteaux, c^{on} Soussey.
2. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 125.

Le duc de Touraine rentra, le 26 janvier, d'Auxonne à Dijon, confia deux jours après les fonctions du maréchal de Bourgogne à Gui de Pontailler, et repartit ensuite pour Grandchamp, « ou belle duquel il estoit entré le mecredi « devant la Chandeleur » (31 janvier)¹. Il avait mis un point d'amour-propre à débarrasser ce fort des brigands qui se jouaient de son autorité avec tant d'impudence et d'audace. Aussi resta-t-il deux nuits sous la place, après avoir convoqué au siège Jean de S^{te}-Pol, Monot de Beaufort, capitaine de Thil, Yvon Lacoué, Géofoi du Bochet, gouverneur du Nivernais, et autres. Plusieurs n'arrivèrent qu'après la reddition de la forteresse, et ne furent point touchés par la convocation, comme Géofoi du Bochet, dont les correspondances avaient été sept fois interceptées par l'ennemi².

Profitant des recrues qu'il avait sous la main, le duc de Touraine parcourut pendant huit jours le bailliaige d'Auxois, sans pouvoir chasser entièrement les pillards qui l'infestaient, car les Compagnies, repoussées d'un côté, se reformaient sur un autre point. Elles se réunirent de nouveau vers Gevrey, et le gouverneur de Bourgogne appelait à son aide des renforts pour les combattre³. Le duc revint donc dans cette direction, passa par Pouilly-en-Auxois et par Nuits-sous-Beaune avant de s'installer de nouveau à Auxonne, où de mauvaises nouvelles l'attendaient, car on avait annoncé, dès le 7 février, « que les ennemis d'Outre-Saône » avaient repris le bourg de S^{te}-Aubin, et que la Perrière était menacé⁴. Un autre aventurier parcourait la

1. La date de la prise de Grandchamp, fournie par les comptes de l'Auxois, Arch. de la Côte-d'Or, B. 1751, est confirmée par les escroës. Voir nos *Itinéraires*, p. 3.

2. Arch. de la Côte-d'Or, Comptes généraux, B. 1416 et Comptes de l'Auxois, B. 2751.

3. 8 février 1364; Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 120.

4. Arch. de la Côte-d'Or, Comptes généraux, B. 1456, fol. 40 v^o, 41 r^o. — Lettre du bailli de Dijon, Hugues Aubriot, au capitaine de Pontailler « d'envoyer x ou xii glaives à la basse-cour de la Perrière, pour conforter ceux du dedans et pour aidier à garder les engins ».

région que le duc venait de quitter. « Guillampot et sa route se logea à Argilly, avec environ m^v chevaux, brisa la porte devant la basse-cour, et les portes et huisseries de la grange du foin, y mit des chevaux tant qu'il en put entrer, ainsi que dans les étables de la basse cour, et en la maison carrée dehors le donjon ». D'autres se logèrent ensuite dans les différents hôtels de la ville, où ils séjournèrent depuis le lundi après les octaves des Bordes jusqu'au samedi suivant¹.

Des messages plus inquiétants encore étaient adressés de l'Auxerrois. Les Bretons et les Gascons de La Charité n'étant pas arrêtés dans leurs courses, avaient fait leur apparition dans l'Avallonnais, à Lucy-le-Bois, et même dans l'Auxois, à Montréal, où des espions avaient été saisis et incarcérés. Des bandes détachées de cette grande compagnie mirent le feu à Quennes, près Auxerre. D'autres enfin annoncèrent leur intention de mettre la main sur Châtillon-sur-Seine, et firent de sérieux préparatifs pour s'emparer de cette place. Le 12 février, le duc ordonnait aux nobles du duché, aux habitants de Nuits, aux châtelains de Vergy, d'Argilly, aux maires, échevins et baillis de Beaune, Autun, Châlon, de faire bonne garde, parce que les ennemis de La Charité étaient rassemblés pour entrer au duché et surprendre Châtillon².

Il était impossible de faire face à ces attaques simultanées qui se produisaient dans toutes les parties de la province. Le duc ne pouvait suffire à la tâche, malgré son activité déployée dans ces derniers temps, malgré le concours d'Arnaud de Cervole, malgré l'incontestable valeur de son maréchal Gui de Pontailler³. La prolongation d'un

1. Extrait d'un certificat de Guillaume de Baleure, châtelain d'Argilly (Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 69).

2. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1416, fol. 41-42. Voir Cherest, *L'Archevêque*, p. 240.

3. La nomination de Gui de Pontailler, comme maréchal de Bourgogne, est du 28 janvier 1364 (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1436, fol. 50 v^o).

tel état de choses ne pouvait se poursuivre, sans amener d'incalculables désastres, aussi bien dans le duché que dans le comté de Bourgogne. La comtesse douairière de Flandre, Marguerite de France, comtesse d'Artois et de Bourgogne, en était aussi persuadée que Philippe le Hardi. Tous deux subissaient une situation qu'ils n'avaient pu empêcher et gémissaient d'un désarroi si funeste au gouvernement de leurs États. L'un et l'autre devaient regretter l'échec des négociations tentées l'année précédente, à Auxonne, par les arbitres chargés de trouver un terrain possible de conciliation.

Voir Gabriel Dumay, *Gui de Pontailler, sire de Talmay*, p. 112, pr. vi. Dans cet excellent travail, pr. cv, p. 195-198, ainsi que dans *Les Préjugés du moyen âge*, par le Dr Bertin, p. 14, voir une curieuse pièce publiée d'après les *Protocoles des notaires* (Arch. de la Côte-d'Or, B. 11311). — Après le traité de Brétigny, lors de la paix entre les rois de France et d'Angleterre, Gui de Pontailler s'était associé avec un chevalier anglais pour faire un pèlerinage à Notre-Dame de Nazareth, pèlerinage qui n'eut lieu que deux ans plus tard, comme on le verra dans le chapitre vii. Ce chevalier nommé Jean Aliston n'est autre, croyons-nous, que le fameux Jean de Harleston, qui commandait une avant-garde anglaise, lors de l'invasion d'Edouard III en Bourgogne, et qui s'était emparé par surprise de la ville de Flavigny, dans la nuit du 17 au 18 janvier 1360 (Voir nos *Ducs de Bourgogne*, t. IX, p. 180-181). — Jean de Harleston ne put tenir les engagements contractés pour le voyage en Terre-Sainte, ayant été fait prisonnier par messire Brun, seigneur de la Haute-Ribeaupierre, qui le retint longtemps dans ses cachots. Il parvint à recouvrer sa liberté, par l'entremise de Gui de Pontailler, auquel il promit de rester sous sa protection, en gardant prison dans son château de Talmay. Il jura sur les saints Évangiles de ne point sortir, et de ne point chercher à s'évader de cette forteresse, pour aucun motif, si ce n'est avec la permission de madame de Talmay, pour aller entendre la messe à l'église de ce bourg. Il s'engagea en outre à ne tenter aucune démarche pour recouvrer sa liberté, sans le consentement de Gui de Pontailler ou de sa femme, et même de rentrer en prison, si le roi ou tout autre seigneur le délivrait. Marguerite d'Angleterre, deuxième femme du maréchal, ayant trouvé bon de faire un déplacement pour s'installer à Courcelles-les-Semur, Harleston dut l'accompagner, en jurant de ne point abandonner cette nouvelle résidence. C'est un fort curieux exemple des engagements d'honneur pris par des chevaliers au xiv^e siècle.

Au moment où le duc donnait ses ordres pour les mesures à prendre contre les envahisseurs, on annonça l'arrivée de la comtesse à Dijon. Philippe mit un grand empressement pour la recevoir, car, aussitôt ses mandements expédiés, il partit d'Auxonne, le 12 février, et arriva le soir même à Dijon. Il ne pouvait avoir trop d'égards pour sa cousine, femme d'un esprit éminent, et dont la haute influence devait avoir tant d'action sur les événements de cette époque. Marguerite de France, fille de Philippe le Long, usant de l'autorité qu'elle avait sur la famille de son mari, ne cessa de l'exercer au profit de la France ; son intervention, hostile à l'alliance de sa petite-fille avec un prince anglais, devait éviter les conséquences désastreuses qu'elle était seule à prévoir.

Quel fut entre le duc et sa cousine le résultat de ces entrevues, dont les auteurs ne parlent pas, et dont il n'est pas permis de contester l'importance ? Aucun document ne nous éclaire suffisamment sur ce point. On sait seulement que les conférences tenues à Dijon eurent lieu pendant une huitaine de jours, peut-être davantage, que, le 16 février, il y eut un grand festin offert à la comtesse et à son conseil, mais les pourparlers et les conventions arrêtées ne nous sont pas connus. Il est certain que l'on dut discuter les moyens d'arrêter le cours des déprédations dont le pays était fatigué, qu'il y eut suspension d'armes, et qu'il se produisit une période d'accalmie dans la région d'Outre-Saône, insuffisante toutefois pour empêcher les mouvements des Compagnies errantes et désagrégées, ainsi que les courses de certains chefs de routiers, dont le pillage était devenu la seule ressource.

Afin d'enlever à divers francs-comtois récalcitrants un point d'appui de résistance, le duc racheta à Henri de Vienne, sire de Mirebel, le château de la Perrière dont l'ennemi voulait faire un centre d'action. Quatre ans auparavant, Philippe de Rouvre, dans un pressant besoin,

avait cédé cette forteresse pour trois mille livres¹, mais avec faculté de rachat. Le duc de Touraine usait donc de son droit, et, le jour même de la grande réception offerte à la comtesse, passait l'acte de reprise de ce fief, jadis acheté par Henri de Vienne. Ce document donne en même temps les noms des chevaliers présents à la vente et assistant à la cérémonie : Hugues Aubriot, bailli de Dijon, Etienne de Musigny, Girard de Longchamp, Jacques de Chasan, Guillaume de Poilly, Emonin de Saulx, etc.².

Comme preuve des dispositions conciliantes résultant des conférences tenues à Dijon avec la comtesse Marguerite, le duc s'empessa de congédier diverses compagnies engagées dans les chevauchées précédentes, sauf à les convoquer de nouveau quand il aurait besoin de leurs services. Cette mesure était d'ailleurs motivée par des considérations d'ordre économique et financier. Le manque d'argent n'avait pas permis de payer les recrues ; les acomptes donnés à plusieurs fois n'avaient couvert qu'une partie des dettes contractées pour leurs gages. Le 20 février, le duc déclarait à son trésorier, Huet Hanon, qu'il venait de licencier Amenion de Pommiers et ses gens³. Congé fut également donné à Arnaud de Talebardon, et on verra comment il sut s'indemniser par ses mains du retard apporté au paiement des sommes qui lui étaient dues. Jean d'Armagnac, avec son contingent de trois cents hommes, fut remercié, sans avoir entière satisfaction des gages promis, et entra en grand courroux de ce manque de parole. Aussi le duc écrivait, le 26 février, au bailli Girard de Longchamp de veiller avec soin à la garde de Chalon

1. Voir nos *Ducs de Bourgogne*, t. IX, p. 208.

2. Dijon, 16 février 1364. — *Orig.* Arch. de la Côte-d'Or, B. 357, et Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. LII, fol. 102-3, édité : Vernier, *Hostilités entre les deux Bourgognes*, p. III.

3. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 75.

et des villes voisines, « car, s'il scavoit ce qu'il scait, et « qu'il ne peut lui escrire, il y mettroit diligence au « bien du roy et au profit du peuple¹ ». Ce qu'il n'osait écrire au bailli, le comptable nous l'apprend. « Jehan « d'Armignac s'estoit partiz par courroux de m^{re} le duc, « et avoit dit en aucuns lieux qu'il s'en yroit par son conté « de Chalon...² ». Ailleurs, on voit qu'il n'avait pas tardé à mettre ses menaces à exécution, « qu'il avoit fait corre... et « desjà y avoit tenu moult grant domaige, comme de fere « embrasementz, prises et multir gens³ ». Pour mettre fin à ces brigandages et calmer le mécontent, le duc fut obligé de lui donner quelque satisfaction, en ordonnant, le 1^{er} mars, de lui verser à valoir sur ce qui lui était dû, une somme de douze cents florins de florence, mais à condition qu'il sortirait incontinent du duché et qu'il passerait outre Saône avec tous les gens de sa compagnie⁴. Les contingents qui suivaient Soudic de Latrau étant beaucoup moins nombreux, on consentit à les garder, en livrant de suite la somme de quatre cents florins et en leur signant une reconnaissance de deux mille huit cent quarante-trois florins payables quinze jours après⁵. Sance de Nogent, seigneur d'Avirey, conseiller du roi, ne reçut que cent francs sur ses gages, et Jean de Ruffey, pareille somme. Les fonds manquant absolument pour solder Jean Le Gris, échanson du roi et du duc, on l'autorisa de prélever ce qui lui était dû sur les rançons des prisonniers faits au château d'Orchamps⁶.

1. Dijon, 26 février, Lettre du duc, Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 124.

2. Mention de même date. Arch. de la Côte-d'Or, Comptes généraux, B. 1416, fol. 42^{ro}.

3. Dijon, 1^{er} mars. — Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 48.

4. *Idem*.

5. Quitance de Sance de Nogent, du 20 et 22 février, *Orig.* Arch. de la Côte-d'Or, B. 357 et B. 11735; Vernier, *Hostilités entre les deux Bourgognes*, p. 258, et Chérest, *L'Archiprêtre*, p. 400.

6. Quitance de Sance de Nogent, Beaune, 17 avril, Arch. de la Côte-

Pour subvenir à ces dépenses, les Trois Etats avaient voté, au commencement de février, la même imposition que l'année précédente, franc, demi-franc et quart de franc par feu, suivant les localités et l'état des personnes. Le receveur général, Dimanche de Vitel, était chargé de centraliser les recettes de ce subside. Ce qu'il importait surtout de régler, c'était la solde de la rançon des deux cent mille moutons d'or du traité de Guillon. Depuis quatre ans, les circonstances n'avaient guère favorisé la liquidation de cette lourde dette, péniblement payée à des termes dont il avait fallu chaque fois retarder l'échéance. Il était encore dû dix mille deniers d'or, et Guillaume de Marcilly fut envoyé de Dijon à Calais pour verser cette somme. Le reçu définitif du roi d'Angleterre est daté du 28 mars 1364¹.

L'Archiprêtre était le créancier qu'il importait le plus de ménager. Le duc avait tout intérêt à maintenir de bonnes relations avec ce prêteur complaisant qui l'aidait, non seulement de ses conseils et de sa bourse, mais qui lui fournissait des soudoyers, sur lesquels il avait toute autorité. Aussi vit-on, le jeudi 28 mars, Philippe le Hardi partir d'Auxonne pour venir à Châteauvillain tenir sur les fonts de baptême le fils d'Arnaud de Cervole, auquel il donna son nom. Contracta-t-il en ce jour une nouvelle dette pécuniaire? On ne sait, mais il est prouvé, par une quittance du 17 avril suivant, donnée par Girard de Montaut, écuyer de l'Archiprêtre et sergent d'armes du roi, que le duc était encore redevable d'une somme de deux mille quarante-huit francs d'or².

L'apaisement momentané, qui avait suivi les conférences de Dijon entre le duc et la comtesse d'Artois, n'avait

d'Or, *Orig.*, B. 359. — Quitance de Jean de Ruffey, échanson du duc, 29 mars; Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 53. — Autorisation donnée à Jean Le Gris, *idem*, p. 53.

1. Rymer, *Fœdera*, t. VI, p. 437.

2. *Orig.* Arch. de la Côte-d'Or, B. 359.

pu mettre obstacle aux courses des compagnies salariées qui se rattrapaient sur le pays des gages qu'on ne leur payait pas. Amenion de Pommiers séjournait à Munois, dans le voisinage de Flavigny, pendant que Guillampot, « estoit loigiez à l'environ de S^t-Gengoux, et ne savoit lon « ce qu'il vouloit faire¹ ». On ne savait pas davantage ce que voulaient les routiers circulant dans l'Auxois, mais on crut nécessaire de mettre des capitaines et des garnisons dans divers châteaux pour leur imposer le respect. Parfois, il fallait entrer en composition, et, à défaut d'argent, fournir des vivres pour éviter ces excursions dévastatrices. Guillampot étant venu de S^t-Gengoux à La Ferté-sur-Grosne, fit accord avec Jacques de Vienne, capitaine général, et Jean de Montagu, gouverneur du duché, et promit d'évacuer la province sans dommage, à condition qu'on lui amènerait de Chalon une certaine quantité de pains et deux queues de vin, dépense qui fut payée par les gens des comptes autorisés par le duc².

En avril, les routes n'étaient pas plus sûres. Pierre Lallemant, châtelain de S^t-Seine-sur-Vingeanne, voulant envoyer un message, ne trouvait personne qui osât s'en charger « pour le doute des gens d'armes estant sur le « pais³ ». Le bailli de Dijon écrivait que « Robin Canole « estoit oultre Soosne à tout grant foison d'Anglois pour « venir ou duché de Bourgoine⁴ ». Même agitation dans le Nivernais, où les routiers de La Charité, ne trouvant personne pour leur résister, vivaient aux dépens des habitants de la contrée. Les conseillers réunis à Dijon en étaient réduits à des démonstrations bien inoffensives, et leur rôle se bornait à envoyer de nombreux messages « pour « savoir l'estat du pais et de ceux de La Charité⁵ ».

1. 2 mars, Arch. de la Côte-d'Or, Comptes du Chalonnais, B. 3566.

2. Dernier mai, Collect. Bourgogne, t. XXI, fol. 5 r^e.

3. Lundi 15 avril, Arch. de la Côte-d'Or, B. 1417, fol. 43 r^e.

4. 20 avril, *Idem*, B. 1416, fol. 42 v^e.

5. 28 février, *Idem*, B. 2751, Comptes de l'Auxois.

Philippe le Hardi reçut à Dijon la nouvelle de la mort du roi Jean, son père. Il partit de cette ville pour Paris, le 16 avril, avec trente chevaliers et écuyers, laissant à Gui de Frolois, sire de Molinot, et à Jean de Montagu, sire de Somberton, le soin de diriger les affaires en son absence, de visiter les châteaux et de les mettre en état¹. Après avoir assisté aux obsèques du roi à S^t-Denis, il se rendit, le 18 mai, au sacre de Charles V, à Reims, où son chancelier Philibert Paillart, récemment nommé à la place de Robert de Lugny, vint le rejoindre².

Les premiers actes du nouveau souverain qu'il importe de retenir, sont relatifs au duché de Bourgogne, dont la donation était renouvelée en faveur de son frère Philippe, duc de Touraine. En présence de l'opposition opiniâtre des grands vassaux francs-comtois, si jaloux de leur indépendance, et de la mauvaise volonté persistante des populations, en présence surtout des difficultés de la situation, c'était presque une conquête à faire que l'on offrait à l'intéressé.

Les quatre documents relatifs à cette donation³ la rendaient irrévocable, mais les considérations qu'ils contiennent attestent la sage prévoyance des conseillers royaux qui participèrent à leur rédaction. Philippe était tenu d'ajouter à son titre ducal celui de lieutenant du roi de France es villes et diocèses de Lyon, d'Autun, de Mâcon et de Chalon. En cas d'éviction totale ou partielle, il reprendrait son duché de Touraine. Dans son fief, il ne devait toucher que le reliquat à percevoir des aides applicables à la rançon du roi Jean défunt. La dernière et la plus

1. *Provins*, 20 avril, Collect. Bourgogne, t. LII, p. 136.

2. Philibert Paillard partit de Rouvre, par ordre du conseil ducal, le 9 mai. Le duc prit part aux joûtes qui suivirent le couronnement du roi (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1412, fol. 171 r^e). — Voir les *Gr. Chroniques*, éd. Paris, t. VI, p. 220-233.

3. Arch. nat., J. 250, n^o 15; J. 371, n^o 7 et 10. — Dom Plancher, t. III, pp. XIV, XV, XVI et XVII.

importante de ces clauses était une modification profonde du régime féodal, qui subordonnait la levée des subsides en Bourgogne au système des impositions générales édictées en France pour le fait des guerres ou pour les besoins du royaume. Cette clause était la négation absolue du droit des Trois-Etats, sans cesse revendiqué et proclamé par ses représentants, de ne lever que les impôts votés par eux pour subvenir aux dépenses de la province. Dans le chapitre sur les Etats de Bourgogne, nous verrons les conséquences de cette clause, qui modifiait le régime des grands fiefs et préluait par une concentration en matière financière au triomphe du pouvoir absolu.

CHAPITRE III

Hostilités entre les deux Bourgognes.

Responsabilités de la lutte entre les Bourguignons du duché et de la Comté, imputables seulement aux barons francs-comtois, non à Philippe le Hardi et à la comtesse Marguerite de France. — Nécessité d'un accord pour éloigner les Compagnies de ces provinces. — Pillages à Baigneux, Chaumes, Darcey. — Exécutions de pillards. — Bretons emmenés de Pontallier en Normandie sous du Guesclin. — Difficulté de payer les soudoyers obligés de se payer eux-mêmes. — Recettes duciales saisies sur la grande route par Taliebardon. — Incursions de Jean de S'-Pol et de la garnison de Sagy sur les terres du comte de Savoie. — Mécontentement de Jean d'Armagnac non soldé de ses gages. — Instructions du conseil ducal. — Conférences des francs-comtois à Arbois et à Villers-Parlay. — Le duché menacé par les alliés du roi de Navarre. — Levée de boucliers de Jean de Neufchatel et du comte de Montbéliard. — Préparatifs de défense de Jean de Montagu, gouverneur du duché. — Intervention du roi Charles V. — Reprise des hostilités par les Francs-Comtois pendant la chevauchée du duc en Normandie. — Embarras du gouverneur du duché. — Appel à Arnaud de Cervole pour enrôler les Compagnies éparses. — Messages du gouverneur à Jean d'Armagnac, Jean de S'-Pol, Jean de Pommiers, Mondon Batailler, etc., pour concourir à la défense. — Ordre de découvrir les maisons à cause de l'incendie. — Avantages considérables faits à Jean d'Armagnac pour avoir son appui. — Intervention directe d'Arnaud de Cervole auprès des capitaines de Compagnies de la Vèvre et de Vésigneux. — Le gouverneur et l'archiprêtre à Auxonne; poursuite des Francs-Comtois à Broys, à Pesmes et à Gray; le comte de Montbéliard refuse la bataille. — Suspension d'armes et préliminaires de paix par accord entre Charles V et la comtesse Marguerite de France. — Teneur de ces conventions. — Campagnes et chevauchées de Philippe le Hardi en Normandie et en Beauce; brillants succès. — Reddition de Macherainville, Chameroles, Ferreux, Moulineaux, etc.

(Mai 1364 à juillet 1364).

Avant de se rendre à Reims au sacre de Charles V, la comtesse douairière Marguerite de France¹ avait confié la garde de la comté de Bourgogne à Henri de Montfaucon,

1. Voir les dépenses faites à cette occasion par la comtesse Marguerite de France. Arch. du Pas-de-Calais, A. 708.

comte de Montbéliard, par un acte du 3 mai, proclamé solennellement à Arbois, un mois plus tard. Cette nomination ne consacrait pas, comme on l'a dit, le triomphe absolu des idées belliqueuses sur les idées conciliatrices et n'avait pas pour but d'entraîner dans un avenir prochain l'explosion d'une nouvelle lutte entre les deux Bourgognes. Telle n'était pas du moins la pensée de la comtesse d'Artois, bien au contraire. Elle avait, en trop de circonstances, témoigné son esprit de conciliation, pour qu'il fût permis de lui prêter d'autres sentiments. N'était-elle pas venue en personne à Dijon s'entendre avec Philippe, lieutenant du roi ? En installant le comte de Montbéliard à la tête du gouvernement de la comté, elle lui avait assurément signifié ses intentions pacifiques. Lorsque survint une nouvelle crise, la responsabilité en dut incomber seulement à des haines dont certains barons avaient si souvent fait preuve. La comtesse n'est pour rien dans les agissements de ces turbulents seigneurs, comme les Montfaucon, les Neufchatel, qui, le 6 avril, se font ouvrir les portes de Besançon, s'emparent du gouvernement militaire et s'efforcent de faire dominer leur influence à Salins et à Vesoul.

En ce moment, il ne s'agit que d'éloigner les Compagnies qui sont pour les deux provinces le principal embarras. Plusieurs de celles qui avaient été retenues à solde se plaignaient de ne pas avoir reçu le traitement qui leur était promis, et ne comptaient que sur le pillage pour s'indemniser de ce retard. D'autres qui n'étaient liées par aucun engagement n'avaient point de prétexte pour justifier les excès de tous genres qu'elles commettaient.

Ces aventuriers qui parcouraient l'Auxois¹, tous ceux qui ravageaient les environs de Bagneux au mois de juin,

1. Voir Chérest, *L'Archipretre*, p. 263 ; G. Dumay, *Gui de Pontail-ler*, pr. viii.

qui s'installaient à Chaumes¹, « ces pilleurs et robeurs » que l'on rencontre à Darcey², n'ont rien de commun avec les compagnies engagées réclamant le prix de leurs services. Aussi fait-on la chasse à ces brigands, et ceux qui sont pris subissent le dernier supplice ; sept ou huit de ces malfaiteurs sont exécutés à Semur, le 16 mai³. Ce n'était pas le cas des Gascons et Bretons qui occupaient la forteresse de Pontailler et qui refusaient de partir si on ne les payait pas. Le sire de Sombernon écrivait, le 18, au bailli de Chalon « que la garnison de Pontailler est payée, et « qu'elle doit incessamment partir, que neantmoins dans « la crainte ou il est que ces gens ne fassent du dégât sur « le pays, il lui enjoint de prendre garde aux forteresses « de son bailliage, afin qu'un chascun fasse bon guet et « bonne garde, et que les habitans du plat pays se reti- « rent eux et leurs biens, jusqu'à ce qu'ils soient bien éloi- « gnés⁴ ». Il faut croire que la garnison n'avait pas été entièrement indemnisée, puisque la semaine suivante, la place n'était pas encore abandonnée, malgré les démarches faites par Philippot de Valois, à la suite d'un conseil tenu à Dijon « chiez monseigneur de Cisteaux » et, le 1^{er} juin, « les gascons estans à Pontaillié en garnison ne « voloient partir s'ilz n'avoient lettre de m^{re}⁵ ». Quant aux Bretons qui s'y trouvaient, on parvint enfin à triompher de leur opiniâtreté, lorsque Bertrand du Guesclin envoya

1. Chaumes est pris le 10 juin ; A. de Charmasse, *Enquête, Bulletin de la Soc. Eduenne*, 1880.

2. Darcey est occupé dès le 24 juin ; A. de Charmasse, *Enquête, id.* p. 497-507.

3. « A maistre Estienne, de Dijon, vigour, le xvi mai, pour exécuter « vii pillars et une femme qui estoient pris à Semur... iiii florins ». Arch. de la Côte-d'Or, Comptes de l'Auxois, de Guillaume de Clugny, B. 2751.

4. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 124, et Arch. de la Côte-d'Or, B. 1416.

5. Arch. de la Côte-d'Or, Comptes généraux, B. 1416.

deux de ses écuyers pour les enrôler à son service et les emmener en Normandie ¹.

L'administration ducal était dans son tort en retardant si longtemps le paiement des gens d'armes convoqués pour la défense du pays, et suscitait des mécontentements qui tournaient à son préjudice. Les soudoyers n'avaient pas à tenir compte de la pénurie des finances, et n'étaient pas fâchés d'avoir un prétexte pour excuser les excès dont ils se rendaient coupables. Arnaud de Talebardon avait trouvé un moyen expéditif de se faire payer, en se payant lui-même, et en faisant arrêter sur la grande route le clerc du receveur général des impositions de Bourgogne qui portait sa recette d'Aignay à Dijon, auquel il délivra honnêtement un reçu de « sept vingt et un frans d'or ² ». Ce procédé original et surtout irrégulier fut rapporté au duc qui ne s'en fâcha pas, et prescrivit d'accepter la quittance, en l'imputant sur les gages de Talebardon et de sa compagnie.

Était-ce faute de ressources que Jean de S^t-Pol et la garnison de Sagy faisaient des incursions sur les terres du comte de Savoie, ce qui occasionna des plaintes et des lettres du duc, adressées de Paris aux uns et aux autres ³? Quelle cause assigner à la prise de Mirebel en Montagne, le mercredi 5 juin, alors que ce château appartenait à Henri de Vienne, auquel le duc avait déjà acheté La Perrière? Il est certain qu'on n'avait pas encore versé à ce dernier les trois mille florins de Florence qui lui étaient dus pour sa vente, et que les otages livrés comme cautions

1. 13 juin 1364, Arch. de la Côte-d'Or, B. 1416, fol. 24 v^o.

2. 16 juin 1364. — *Idem*, B. 369. Cette pièce curieuse et la suivante sont données par Chérest, *L'Archiprêtre*, pr. xviii.

3. Lettre du 21 mai 1364, de Jean de Montagu, sire de Sombernon. — Lettres du duc, datées de Guisery, adressées au comte de Savoie et à Jean de S^t-Pol, capitaine de Sagy (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1416, mentions).

au château de Scurre y étaient encore détenus ¹. Un mandement du duc à Humbelot Martin, de Talant, receveur général de l'imposition de douze deniers pour livre destinée à la délivrance du roi Jean, ordonnait, à la date du 26 seulement, le paiement immédiat à Henri de Vienne, ainsi que le remboursement des sommes versées au roi d'Angleterre par Jacques de Granson et autres ².

Le roi Charles V avait établi son frère Philippe comme lieutenant dans les diocèses de Lyon, de Langres, d'Autun, de Chalon, pour faire la levée de tous les gens susceptibles de porter les armes ³. Le Conseil ducal était informé, le 5 juin, que Charles de Poitiers devait mettre une garnison à Coublanc pour porter la guerre dans le duché. Ce même jour, le sire de Sombernon mandait au capitaine d'Auxonne de lui envoyer des nouvelles de Jean de Chauffour, et donnait lui-même avis « que l'on devoit embler le fort de « S^t-Seigne-sur-Vingeanne ⁴ ».

Jean d'Armagnac n'avait pas été plus favorisé que les capitaines dont nous avons parlé, et ne recevait pas souvent satisfaction pour les sommes qui lui étaient encore dues. C'était cependant un personnage à ménager; l'effectif des gens d'armes dont il disposait l'eût rendu redoutable comme adversaire, et il valait mieux en faire un allié, surtout après ses services antérieurs et les lenteurs dont il n'avait pas eu à se louer. Malgré ses réclamations incessantes, on n'avait pas encore pu mettre un terme à son mécontentement de plus en plus menaçant.

En l'absence de Philippe le Hardi, fort occupé ailleurs, et

1. Arch. de la Côte-d'Or, comptes généraux, B. 1416, fol. 44 r^o et v^o. Parmi ces otages figuraient Etienne de Musigny, Jacques de Chalon, Hugues Aubriot, etc. Peut-être voulait-on obtenir leur élargissement, malgré l'inexécution des clauses.

2. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXI, fol. 5 r^o.

3. Louvre-les-Paris, 2 juin 1364; Dom Plancher, t. III, pr. xv.

4. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1416, fol. 44 r^o et v^o.

ne prenant pas assez à cœur ses obligations pécuniaires, le Conseil ducal était fort embarrassé à Dijon, et écrivait au bailli de Chalon, le 11 juin, pour accuser réception des dernières lettres de Jean d'Armagnac et du châtelain de Cuisery. Ces missives, retournées au duc, le priaient en même temps « de se pourvoir de finances, se il y a moyen, » et de se presser de venir, quoy qu'on luy ayt desja » escript qu'il se rende au plustot ». Le bailli de Chalon devait joindre ses efforts à ceux du Conseil auprès de Jean d'Armagnac, « pour le solliciter de se départir de son » dessein et d'arrester les voyes de fait de ses gens, jus- » ques à ce que mondit seigneur soit venu ».

Les instructions du Conseil se terminaient ainsi :

« Pour ce qui est des lettres du chastelain de Cuisery, nous en escrivons à m^{rs} de S^t-Pol et à mons. Batailler, et vous envoyons leurs lettres. Quant est des lettres que madame de Villey¹ vous a envoyées, sachez que nous avons envoyé à l'assemblée que ceux de la conté firent dimanche à Arbois certaines espies pour scavoir ce qui y seroit fail. Et, selon ce qu'ils nous rapporteront, nous y pourvoirons du meilleur remède que nous pourrons, et aussi sur les griefs et dommaiges que ceulx de Monnay², et les autres des garnisons que vous avez escript font sur le pays, et aussi y pourvoira m^{rs} lui venu, et vous aussi confortez et aidez le pays et les forteresses de tout ce que vous pourrez³ ».

L'assemblée tenue à Arbois, dont il est ici question, avait eu lieu en effet le dimanche 9 juin, et la noblesse franc-comtoise proclamait le lendemain la nomination du

1. Jeanne de Montagu, fille d'Odard de Montagu, dame de Villers-sur-Saône, mariée à Renaud des Ursins.

2. Monnay, c^{ste} de S^t-Eusèbe-des-Bois (Saône-et-Loire), dont il sera plus tard question, et non Manlay (Côte-d'Or), comme l'a cru Siméon Luce.

3. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 124.

comte de Montbéliard comme gardien de la comté. Dans une nouvelle réunion convoquée le 15 à Villers-Farlay, on se proposait « de faire revange contre ceulx du duché » pour les griefs et dommaiges qu'ils avoient fait au conté » de Bourgoigne avec l'Arcepreste et les Compaignies pour » le fait du duc¹ ».

Les auteurs de cette proclamation n'étaient pas d'une entière bonne foi, et voulaient colorer le prétexte de leur prise d'armes par des revendications qui n'étaient pas admissibles. Les Compagnies auxiliaires au service du duché avaient pu faire des incursions sur quelques terres de la comté, et même y causer des dégâts. N'étant pas payées régulièrement, elles s'approvisionnaient un peu partout. Ici, l'administration ducal était coupable d'une négligence dont souffraient les voisins ; mais on ne pouvait accuser ni Philippe le Hardi, ni l'Archiprêtre, alors absents, d'avoir pris les armes, et les rendre responsables des actes commis sans leur participation et contre leur volonté. Fait plus caractéristique : le mouvement franc-comtois coïncide avec la guerre entre la France et le roi de Navarre, alors qu'il est prouvé que les principaux chefs, entre autres Jean de Neufchatel, recevaient des pensions et des subsides des rois d'Angleterre et de Navarre².

Le comte de Montbéliard n'attendit pas longtemps pour faire des préparatifs et déterminer une levée de boucliers, puisque, le 21 de ce mois, il avait déjà enrôlé divers capitaines de compagnies, Jean de Sauvigney, Jean de Corgineron, etc., auxquels il adjoignit des auxiliaires recrutés de toutes parts.

L'émotion fut grande au conseil ducal, quand les espions

1. Lettre d'Henri de Montfaucon. Voir Chérest, *L'Archiprêtre*, p. 267 ; Rousset, *DiCTION. du Jura*, t. VI, p. 236 ; Vernier, *Hostilités...* p. 14.

2. Finot, *Recherches sur les incursions des Anglais et les grandes Compagnies...*, p. 81.

envoyés à la réunion d'Arbois revinrent à Dijon annoncer les décisions de l'assemblée et la reprise des hostilités. Le gouverneur, Jean de Montagu, sur lequel pesait la responsabilité des affaires, déploya la plus grande activité et fit rechercher Arnaud de Cervole¹. Des capitaines « de bonne estoffe » furent installés dans les forteresses, comme Othe d'Eguilly au château de Pontailler². Des courriers adressés au duc le mirent au courant de la situation³.

Le roi Charles V, avisé de la gravité de la lutte qui se préparait parallèlement à celle qu'il soutenait en Normandie, connaissant aussi les meneurs qui conduisaient par dessous main la campagne, déclara qu'il tenait à repousser énergiquement les attaques dirigées contre le duché, « car le grief et dommaige contre la Bourgoigne » est proprement le grief et dommaige de son royaume ». Des ordres royaux furent immédiatement envoyés, le 24 juin, aux baillis, aux capitaines, aux villes, au comte d'Auxerre, à Geoffroi du Bouchet, en Nivernais, au sire de Saint-Dizier, à l'évêque de Troyes, etc., pour venir en aide et porter secours au duché menacé⁴.

Le 30 juin, la guerre est commencée, et le sire de Sombernon envoie au bailli de Chalon cette instructive dépêche :

« Nous avons eues certaines nouvelles que messire Jehan de Neufchastel passa cest venredy matin dernièrement passé par deça la Soosne, item à ii^e glaives et iii^e sergents de pié, et boutèrent le feu ez faubourgs de Pontailler et en six villes d'environ, et firent plusieurs grans dommaiges, et si sont arrivés retrails en la Conté, et font grant mandement, et leur

1. 13 juin et 30 juin (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1416, fol. 44 v^o et 45 v^o).

2. 20 juin (Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXIII, fol. 2).

3. Lundi 24 juin et 1^{er} juillet (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1416).

4. *Idem*, B. 11875, et Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. LXXII, p. 115, pour la lettre à l'évêque de Troyes.

viennent grant foison de gens, et est leur entente de repasser brievement par deça. Et aussi le conte de Montbéliart fait son mandement à La Loye, au jour de la S^t-Jehan Baptiste, le plus efforcement qu'il peut des gens de la Conté et d'autres pour passer par deça. Si vous mandons et estroitement commandons que vous failes crier en tous les lieux notables de vostre bailliage, que toutes manières de gens, nobles, feaulx et autres personnes de bonnes villes et autres de vostre bailliage soient à Dijon, le mardi après la S^t-Martin d'esté prouchain en armes et en chevauts, le mieux armez et le plus efforcement qu'ils porront, et tout ce de gens de pié que vous pourrez finer, garnis d'harnois, de pavaiz et d'autres outils, chascun selon son estat, à poine de perdre tout ce qu'ils tiennent sous m^{se} le duc, et d'estre repulez parjures envers luy, et les autres à perdre corps et avoir. Et le failes si diligemment que deffault ou négligence n'y ail par vous, en telle manière que, à l'ayde de Dieu, nous puissions combattre nos ennemis, et que nous ne soions repris de négligence. Donné à Dijon, le dernier jour de juin l'an mil CCC.LXIII^e ».

Par un calcul perfide et peu chevaleresque, les barons francs-comtois avaient combiné leur plan d'attaque contre la Bourgogne, au moment où la province était dégarnie de ses défenseurs, au moment où les féodaux du duché guerroyaient en Normandie avec Philippe le Hardi ; Gui de Frolois, seigneur de Molinot, Mile de Noyers, Hugues de Lugny, Louis de Chalon-Arlay, Jean de Vienne, Hugues de Rigny, Jean de Crux, le seigneur de Beaujeu². Le duc avait en outre emmené tous les auxiliaires disponibles, et notamment Jacques de Penéodic³. Jean IV de Chalon-

1. 1364, 30 juin (Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 125).

2. Mandats de paiement de ces chevaliers ; *idem*, t. XXVI, p. 77 et 84 ; t. LII, p. 132-133.

3. 1364, 30 juin, le duc gratifie de soixante livres Jacques de Penéodic pour l'accompagner contre les ennemis en Normandie ; Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 310.

Auxerre servait sous la bannière de du Guesclin. Les baillifs de Sens, de Chaumont et de Vitry, auxquels on avait fait appel, étaient alors en Lorraine au siège de Duilley¹.

En l'absence des forces dont il eût pu disposer, l'embarras du gouverneur de Bourgogne était extrême ; il ne pouvait avoir recours qu'aux compagnies irrégulières restées dans le pays, et la plupart d'entre elles attendaient, non sans mécontentement, la solde de gages dus pour services antérieurs. Il fallait au plus vite leur donner satisfaction², et par de nouveaux engagements s'assurer le concours de celles qui se disposaient à passer à l'ennemi. Ce ne fut pas sans faire des avantages exorbitants à plusieurs des nouveaux auxiliaires, au moyen de promesses plus faciles à faire qu'à exécuter.

Dans une telle situation, et avec l'éventualité redoutable des événements qui se préparaient, un seul homme était capable de venir en aide au duché d'une manière efficace, et tous les regards se portaient vers Arnaud de Cervole, l'Archiprêtre. Lui seul devait avoir assez d'autorité pour rallier les bandes éparses des routiers et les utiliser pour la défense de la province. Lui seul, en disponibilité et sans aucune attache officielle, pouvait tenir l'invasion en échec. Les services rendus précédemment à la couronne, l'amitié que lui témoignait Philippe le Hardi, les secours pécuniaires qu'on pouvait attendre de sa haute fortune, sa récente prise de possession des châteaux de Thil et de Chateaufort, le mettaient au premier rang des féodaux bourguignons, et rendaient son concours indispensable.

Le conseil ducal en était persuadé, et le gouverneur, Jean de Montagu, dont la vigilance n'était jamais en défaut, envoyait de tous côtés à sa recherche, et lui adres-

1. Lettre du sire de Sombernon, du 9 juillet 1364. Arch. de la Côte d'Or, B. 1416, fol. 46 v°.

2. C'est à partir du 23 juin seulement que ces Compagnies furent désintéressées. (*Idem*, B. 1416, fol. 45 v°).

sait nuit et jour des courriers¹ ; le 7 juillet, il écrivait au bailli de Chalon :

« Cher ami, le conte de Montbeliard a son mandement aujourd'hui le plus efforcé qu'il peut, et est son entente d'entrer demain ou après en la duchie de Bourgoigne, pour bouter feu et faire du pis qu'il pourra, pour ce est-il que nous vous mandons, de par m^{se} et prions de par nous, que tout ce que vous pouvez assembler de gens d'armes, vous les assemblez, et sans delay les nous envoyez avec les gens messire Emenion de Pommiers. Et faites faire bon guet et bone garde jour et nuit en la ville de Chalon, et retraire tout le plat pays et descouvrir les maisons². Et gardez que en ce n'ait faulte. Nous envoyons lettres qui s'adressent à messire Jehan d'Arminac touchant le grant honneur de m^{se} et le proffit de son pays, et unes autres à messire Jehan de S'-Pol, et unes autres à mons. Jehan de Pommiers. Si failtes ces lettres veuës, et le plus hastivement que vous pourrez, que les dites lettres soient envoyées èz cy dessus dits, par telle manière que par vous n'y ait deffault y avoir, la culpe en seroit vostre. Et lesdits messires Jehan de Pommiers et Jehan de S'-Pol, ensemble leurs gens, failtes passer, si leurs plaist, par vos ports, là ou bon leur semblera. Dieu soit garde de vous. Escript à Dijon, le vii^e jour de juillet. Et failtes que nous ayons la response des dites lettres ».

[Au dos] : « A nostre cher et bon ami, messire Girart de Lonchamp, bailli de Chalon³ ».

1. Chérest, dans *L'Archiprêtre*, p. 269-270, a tiré parti de toutes les mentions de juin et juillet.

2. Cette obligation imposée aux habitants des campagnes de découvrir leurs maisons se reproduit à chaque invasion. Il leur fallait enlever les pailles de leurs chaumières pour ne pas donner à l'ennemi l'occasion d'y mettre le feu. Comment ces pauvres gens faisaient-ils pour trouver un refuge contre l'intempérie des saisons et la rigueur de l'hiver ? Quelle triste époque !

3. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 119.

A dater de ce jour, les appels faits à l'Archiprêtre deviennent encore plus pressants, et, de Chartres, le duc lui envoie des courriers. Le 8, Somberton le prie de se hâter de venir, « à grant foison de gens d'armes », parce que le comte de Montbéliard entre le lendemain dans le duché à la tête des francs-comtois. Sans interruption, des messages sont adressés en même temps à Sagy, à Jean de S^t-Pol, à Amenion de Pommiers, « là ou on le trouvera », à Jean d'Armagnac, aux baillis d'Autun et de Montcenis, d'Auxois, à Vergy, à Argilly, etc.¹.

Par des courtoisies intéressées, on était parvenu à ressaisir les bonnes grâces de Jean d'Armagnac. Nous ne savons quelles conditions particulièrement avantageuses lui avaient été concédées, mais on lui avait fait espérer des gages énormes. Le conseil ducal, n'ayant plus rien en caisse, en était désolé, et écrivait à Girard de Longchamp, le négociateur de cet embauchage :

« Nous avons veu ce que vous aviez escript, et oy ce que Philibert de Maissey nous a dit de par vous. Si escrivons à m^s Jehan d'Armagnac par ledit Philibert, et aussy ly escrivomes nous dez à soir par un aullre messaige comment il ne mande ne tiene ses gens, ne travaille luy ne eulx pour venir par deça, en nous excusant sur ces le mieulx que nous pouvons. Et pour ce que nous avons eu nouvelles par le mareschal de Bourgoigne, qui est à Pontailler, que les ennemis de m^s sont ensemble, selon ce que le dit Philibert vous dira, nous escrivons à mons. Jehan de Pommiers, à mons. Jehan de S^t-Pol, et à mons. Batailler Mondon, comment leurs gens se traient tantost par deça, et se liennent vers S^t-Jehan-de-Losne jusques ils ayent nouvelles de nous seigneur de Somberton. Si les avancez de venir plus que vous pourrez. Et quant à vous, ayez advs lequel est meilleur, ou que vous veniez par deça, ou que vous demouriez par delà, pour confor-

1. Voir Chérest, *L'Archiprêtre*, p. 270-271.

ter, garder et défendre la ville de Chalon et le pays. Et quant est de nous, il nous semble que le meilleur seroit que vous demourissiez. Et toutes voies, en cas que vous venrez, pourvéez comment la ville, les forteresses et le pays demeaient en seureté, et par espécial les forteresses dont vous avez le gouvernement, et les aultres qui sont du seigneur. Quant à ce que m^s doit à mons. Jehan d'Armagnac, pour ce que messire Girart de Janlin nous avoit escript que nous envoyassions aucun par delà, pour parler audit mons. Jehan, et iceluy que nous enverrions il venroit querre à Montcenis, et mettroit peine comment ledit mons. Jehan se deportast jusques à la venue de m^s et fit despartir ses gens, nous avons escript à mons. Guillaume d'Antuilly comment il y aloit, et ly avons envoyé sis instructions, mais il n'y est pas alé pour les lettres que le dit mons. Girart li a depuis envoyées. Et aussi nous en a-t-il escript une, et nous envoyons les unes et les autres cy dedans encluses. Si nous semble que se vous avez fait aux gens mons. d'Armagnac les convenances que ledit messire Gerart dit, et vous ne savez certainement ou la finance doit estre prise, vous en avez fait vostre volonté, car vraiment, quant est de nous, nous ne scavons bien ou on la puest prendre quant à présent. Si nous rescrivez sur ce ce qui en est, et si vous scavez bien ou la peut estre trouvée, car qui le pourroit trouver nous le voudrions moult. Et aussi nous rescrivez de l'estat et des nouvelles du pays. Nostre-Seigneur vous ait en sa garde. Escrip à Dijon, le x^e jour de juillet au soir ».

[Au dos] : « A nostre cher et bon amy mons. Girart de Lonchamp¹ ».

Le duc, malgré son éloignement, était tenu au courant des événements, et envoyait de son côté de nombreux émissaires pour prévenir son conseil des mouvements de l'ennemi. A la même date, il recommandait à Hugues

1. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 119.

de Corgoloin, capitaine du château de Beaumont-sur-Vingeanne, de veiller jour et nuit, parce que « ses enne-
« mis d'oultre la Soone s'estoient vantez d'avoir icelle
« forteresse toutes foiz qu'il leur plairoit, et n'en faisoient
« point de double¹ ».

Bientôt apparaît l'intervention directe d'Arnaud de Cer-
vole qui, sans perdre de temps, avait réussi à grouper
plusieurs Compagnies et cherchait à en rallier d'autres à
l'aide des administrateurs du duché. Le 15 juillet, il
envoyait de Thil-en-Auxois un messenger chargé de trans-
mettre ses lettres aux capitaines de La Vèvre et de Vési-
gneux, « pour qu'ils se traissent vers li pour en aler en
« sa compaignie Oultre Saone sur les ennemis de m^{re} le
« duc, et avec ce porta à chascun d'eulx deux saufs con-
« duits doudit m^{re} Ernaut pour lesdiz capitènes, chascun
« li ix armés ou désarmés, et partit au vespre, et che-
« mina toute la nuit² ». Le gouverneur Sombernon recrui-
tait de son côté tous les féodaux qui pouvaient entrer en
ligne, et notamment le fameux Thomas de Voudey, qui
l'envoyait chercher à la Motte-S^t-Jean. A défaut de
finances suffisantes pour payer les gens d'armes, il fai-
sait distribuer des vivres, envoyait des provisions de pain
et de vin aux compagnies qui en manquaient, comme à
Jean d'Armagnac, à Amenion de Pommiers³.

Vers le milieu de juillet, les forces réunies représentaient
déjà un effectif suffisant de résistance. Jean de Montagu,
à la tête des contingents féodaux, et l'Archiprêtre, con-
duisant les auxiliaires, se mettaient en marche, décidés
à prendre l'offensive. Ils passèrent à Auxonne, pensant y

1. Arch. de la Côte-d'Or, Comptes généraux, B. 1416, fol. 46 v^o.

2. *Idem*, B. 1416, fol. 37 r^o; Chérest, *L'Archiprêtre*, p. 271-272.

3. *Idem*, orig. B. 359 et B. 1460, fol. 60 r^o. — Une quittance
d'Amenion de Pommiers, sous le sceau de Jean de Pommiers, son frère,
atteste qu'il a reçu, le 13 juillet, une somme de quarante francs d'or,
pour servir sous le sire de Sombernon avec sa compagnie.

rencontrer l'ennemi, et, ne le trouvant pas, ils se mirent
à sa poursuite, le suivirent à Broyes, puis à Pesmes, et
enfin à Gray « pour atendre la bataille contre le conte de
« Montbeliard, qui ne la volt accepter¹ ». Ensuite, les trou-
pes francs-comtoises abandonnèrent la place, et « reveni-
« rent erriers pour cause des Compaignies qu'estoient
« venues devant Gray pour contractier contre eulx² ».

Comment expliquer ce coup de théâtre? Que s'était-il
passé? Le comte de Montbeliard avait-il reçu des instruc-
tions lui ordonnant de mettre bas les armes? Craignait-il
de se mesurer contre des forces supérieures à celles qu'il
conduisait lui-même?

Deux explications semblent s'imposer. Il se peut que la
comtesse Marguerite de France, dont l'esprit conciliant ne
s'était jamais démenti, ait donné à son lieutenant l'ordre
de suspendre les hostilités. Il se peut que le roi, redoutant
la gravité d'une collision, qui portait atteinte à son royaume
et à son autorité, ait, comme on l'a dit³, annoncé la con-
clusion d'un accord prochain avec la comtesse. Les deux
suppositions sont justifiées par un acte antérieur de quel-
ques jours, par lequel le comte de Montbeliard, arrêtant
la marche de ses troupes, déclarait au sire de Sombernon
qu'il ne passerait pas la Saône⁴. Les préliminaires de paix,
signés huit jours après, le 25 juillet⁵, entre Charles V

1. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1416, fol. 47 v^o et 61 r^o. — Cette marche
nous est connue, parce que le conseil ducal, croyant le sire de Som-
bernon à Auxonne, lui avait envoyé un courrier qui fut obligé de le
suivre dans ces diverses étapes.

2. Arch. du Doubs, B. 90. Les Bourguignons ayant abandonné Gray,
le 19, étaient le lendemain à Auxonne, où le bailli de Dijon leur fit
expédier des provisions, « afin que par default de vivres on les convenist
« despartir » (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1416, fol. 47 v^o).

3. E. Clerc, *Hist. de Franche-Comté*, t. II, p. 142-143.

4. Recueil de Peincédé, t. XXII, p. 42, et Collect. Bourgogne,
t. XXV, fol. 37 v^o.

5. Arch. de la Côte-d'Or, B. 11.913; Dom Plancher, t. III, pr. xiii;
Vernier, *Hostilités*,..., pr. viii.

et la comtesse, achèvent de lever toute incertitude à cet égard.

Dans ces conventions, le roi reconnaissait à Marguerite de France la possession de moitié de la terre de Chaussin, l'autre moitié devant rester encore en litige jusqu'après l'accord définitif qui serait réglé en novembre. Il se réservait un arbitrage ultérieur pour les revendications de dommages causés par les chevauchées du duc et de ses gens. Si le comte de Montbéliard et Jean de Neufchâtel veulent accepter une suspension d'armes, le duc devra y consentir jusqu'à ce que le roi puisse les mettre d'accord, mais le duc n'aura pas droit, en cas de rupture, de faire aucun dommage sur les terres de la comtesse, sans l'indemniser de tout dégât. Il devra lui rendre les prisonniers détenus à Dôle, ainsi que ceux pris par les Compagnies, et restituer sans délai toutes les places. Il sera forcé de faire sortir de la Comté les gens d'armes étant sous ses ordres, aussi bien ses féodaux que ses auxiliaires. Les trêves proposées devront durer « jusques au terme de trois semaines après « la Toussains prouchains advenir ».

La lutte, commencée avec un si retentissant éclat, se terminait par une conclusion pacifique, à laquelle la comtesse Marguerite de France avait le plus activement participé, et, pour témoigner sa satisfaction, elle s'empressa de récompenser le négociateur principal, son conseiller Anseau de Salins, qui eut mission d'en porter aussitôt la nouvelle aux barons francs-comtois ¹.

Pendant toute cette période, Philippe le Hardi, retenu loin de la Bourgogne au service du roi, n'était pas resté inactif. Nous renvoyons à *Froissart*, à la *Chronique des quatre premiers Valois*, et surtout à nos *Itinéraires* pour les étapes du duc, en juin et juillet, lors de ses chevauchées

¹. Voir E. Clève, *Essai sur l'Hist. de la Franche-Comté*, t. II, p. 44. — Anseau de Salins arriva le 2 août dans la Comté.

en Normandie et en Beauce. Cette brillante campagne, vivement conduite, est un de ses beaux faits d'armes et mérite les plus grands éloges. C'est grâce à sa participation et à son action personnelle que les principales places furent obligées de faire leur reddition, après des sièges dont les dates exactes nous sont maintenant connues : Macherainville, rendue le 11 juillet ; Chameroles, rendue le dimanche 21 « à heure de vespre », après un siège de neuf jours ; Perreux, rendue le 26 ; Crécy-Couvé, rendue le 6 août, etc. ¹. Tous ces sièges se terminaient par des capitulations et des rachats à prix d'argent, et souvent les garnisons ne demandaient pas autre chose. L'acte, inconnu jusqu'ici, constatant le traité fait pour Couvé, en fournit la preuve. Philippe le Hardi ordonne à son trésorier, le 8 août 1364, de délivrer deux cents francs d'or à Jean de Grolée, chevalier, « pour un coursier qu'il lui a acheté, et donné au capitaine du chastel de Couvay, en déduction de plus grant « somme en quoy nous sommes tenuz par certain traité « fait avec lui pour le rachat dudit chastel que ledit capitaine nous a délivré et mis en l'obéissance de m^e, avec « les vivres et garnisons estans audit chastel... » ².

Après cette campagne mouvementée, le duc put à bon droit venir se reposer à Crécy-en-Brie, auprès du roi son frère, qui ne dut pas lui ménager les félicitations que méritaient ses brillants succès ³. Mais son inaction fut de courte

¹. Les commentateurs de Froissart n'avaient pas encore les *Itinéraires* à leur disposition, quand ils ont annoté les récits du chroniqueur. La connaissance de ces documents leur eût épargné bien des erreurs et des allégations souvent fautive. Nous nous sommes trop servi du Froissart de Siméon Luce pour relever certaines inexactitudes, ainsi que celles de Finot, dans ses *Recherches sur les incursions des Anglais et des grandes Compagnies*.

². Orig. Arch. de la Côte-d'Or, B. 359 ; petit sceau en cire rouge de Philippe, son premier sceau comme duc de Touraine.

³. Le duc rejoignit Charles V à Crèvecoeur, le 11 août, et l'accompagna à Crécy-en-Brie, où tous deux séjournèrent jusqu'au 18 du même mois.

durée, car il lui fallut, à la suite de quelques jours d'arrêt à Paris, repartir en Normandie, escorté des troupes qui avaient participé à la chevauchée en Beauce. Du 8 au 12 septembre, on le trouve au siège de Moulineaux, dans le voisinage de Rouen. Pour utiliser les Compagnies engagées sous ses ordres pendant un temps déterminé, et pour ne pas donner congé aux troupes qu'il avait sous la main, il regagna le Nivernais à marches forcées, et mit le siège devant La Charité, où nous le retrouverons bientôt.

CHAPITRE IV

Lutte contre les Compagnies et les Anglo-Navarrais. — Reprise de La Charité.

Mécontentement des capitaines après la suspension d'armes entre le duché et la comté. — Pillages de Jean de S'-Pol, Jean de Pommiers, Mondon Batailler à Argilly et autres lieux. — Guillampot, Guiot du Pin, le Bour Camus en campagne. — Difficulté de payer les recrues; envoi de vivres et de vin par le bailli Hugues Aubriot. — Sérieuses garanties offertes à Jean d'Armagnac pour avoir son concours; acompte de deux mille florins avancé par les gens d'église et les habitants de Dijon. — Insécurité des routes; précautions pour le passage du sire de Loupi, gouverneur du Dauphiné, se rendant en France. — Négociations au sujet des ravages commis sur les terres du comte de Savoie. — Méfaits des seigneurs féodaux; Jean de Chauffour pris par Jean d'Arguel et décapité à Langres. — Les ennemis à la Vèvre, Arnay, Chissey, Monnay, la Tannière, Champeery, Uchon. — La ville d'Auton menacée. — Efforts pour délivrer Cuisery et la Perrière. — Rachat du château de Monnay occupé par Guiot du Pin; avance des frais par Jean d'Armagnac. — Reddition de la Vèvre; frais du rachat avancé par l'archiprêtre; le maréchal Gui de Ponttailler, garant de la dette et prisonnier. — Curieuse lettre d'Arnoul d'Audrehem, maréchal de France, annonçant les projets du roi de Navarre et de son frère Louis. — Lettre de Jean, comte de Boulogne et d'Auvergne, d'après les nouvelles envoyées par les échevins d'Aurillac. — Convocation des féodaux des divers bailliages avec interdiction de sortir du duché pour aucun motif. — Intervention de l'archiprêtre auprès de Jean de S'-Pol et de Mondon Batailler. — Evacuation de Sagy moyennant finances. — Jacques de Vienne nommé capitaine général; ses premiers exploits; prise de Guillampot et défaite de sa Compagnie entre Rouvre et Dijon; nombreux prisonniers. — Guillampot relâché sur parole. — Départ moyennant finance de Bernard de Sola, capitaine de la Perrière. — Siège de La Charité; chevaliers qui s'y rendent sous la bannière de Philippe le Hardi. — Investissement de la place et reddition, le 2 octobre 1364, par les Anglo-Navarrais. — Démarches pour faire partir Guiot du Pin et Talebardon. — Entrée en campagne de Guillampot malgré son traité avec Jacques de Vienne; lettre de ce dernier à ce sujet. — Cent vingt exécutions de pillards à Dijon en cinq mois. — Récit de la capture de Guiot du Pin par le chancelier Philibert Paillart; prix de sa rançon; son exécution à Chalou et sa tête au pilori. — Gille Troussévache exécuté à Semur. — Dégâts des Bretons et des Gascons dans la prévôté de Baigneux-les-Juifs. — Ordres du roi pour la levée des

troupes d'après une lettre de Jacques de Vienne. — Lettre de la duchesse de Berry annonçant que Seguin de Batefol se propose de venir d'Auvergne en Bourgogne. — Appel à l'Archiprêtre pour déloger les routiers campés pour la seconde fois à Vésigneux; reddition de la garnison ennemie. — Mandement du duc pour prendre possession du duché et recevoir l'hommage de ses vassaux. — Billet de Jean de Salornay, capitaine de Mâcon, annonçant la prise d'Anse par Seguin de Batefol.

(Juillet 1364 à novembre 1364.)

L'accord provisoire, qui suspendait la lutte entre les Bourguignons et les Francs-Comtois, eut pour singulier résultat de mécontenter les deux partis et de créer de nouveaux embarras. Les capitaines et les compagnies, engagés temporairement au service dans les deux camps, reçurent leur congé et reprirent leur liberté d'action. Il y eut de leur part un concert d'imprécations, car beaucoup de ces chefs, n'ayant encore reçu que la moindre partie de leurs gages, n'avaient d'autre ressource pour se dédommager de ce retard que le pillage des campagnes. Les populations n'avaient rien à gagner. La guerre avec les Francs-Comtois était interrompue, la lutte contre les Compagnies allait recommencer.

Le dimanche 21 juillet, les chefs de bande, brusquement congédiés, s'égarèrent dans toutes les directions. Jean de S^t-Pol, Jean de Pommiers, Mondon Batailler, qui venaient de servir sous la bannière du gouverneur Sombernon, arrivaient avec douze cents chevaux à Argilly, brisaient les portes devant la basse-cour, enfonçaient l'entrée des granges, prenaient tout le foin, s'emparaient des vivres, et s'installaient pendant trois ou quatre jours dans ce château ducal, comme s'ils avaient été chez eux. Le capitaine Guillaume de Baleure, chargé de la garde de cette résidence, avec le peu d'hommes dont il disposait, était incapable d'opposer la moindre résistance aux envahisseurs, insensibles à ses protestations indignées¹.

1. Extr. d'un certificat de Guillaume de Baleure, chevalier, capi-

Quelques jours après, le samedi 27, Guillampot, Guiot du Pin, le Bour Camus et le châtelain de Maulvesin faisaient savoir au bailli de Chalon qu'ils se disposaient à mettre son bailliage au pillage, et qu'il voulût bien les en excuser. On n'est pas plus aimable, et on ne peut y mettre plus de politesse; mais il vaut mieux citer le texte de la lettre lui annonçant « que leur entente estoit de faire « rançonner son balliage, pourquoy ils le prient de leur « faire response sur le champ, et de les tenir pour excusez de tous les dommaiges qui luy pourront advenir. Et « en cas qu'il veuille entrer en composition avec eux là « dessus, de leur envoyer un homme suffisant chargé des « présentes, qui lui randront sauf conduit pour venir de- « vers eux et s'en retourner¹ ».

Le bailli de Chalon n'y pouvait rien, ayant envoyé hâtivement, quelques jours auparavant, Philibert de Maissey à Mâcon, vers madame de Berry, auprès du bailli de cette ville ou son prévôt, « pour faire finance vers les gens de « Compagnies² ». Il n'y avait pas plus d'argent disponible à Mâcon qu'à Chalon, car le duc réclamait impérieusement de son côté des fonds pour payer les gens d'armes qui l'accompagnaient en Orléanais et dans le pays chartrain. Philippe le Hardi avait en outre enjoint à l'abbé de Tournus et au prieur de S^t-Marcel « que toutes finances « tant ordinaires qu'extraordinaires lui fussent envoyées « aussitôt », et il pressait les receveurs de hâter la levée des impositions³. Pour calmer les impatiences des recrues

taine d'Argilly, du dimanche après Madeleine 1364 (Collect. Bourg., t. XXVI, p. 69). Arrivés le dimanche 21, à Argilly, les routiers en partirent le mercredi suivant.

1. Samedi après la Madeleine, 27 juillet (Arch. de la Côte-d'Or, B. 3566, Comptes du Chalonnais et Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 124).

2. 23 juillet 1364, Philibert de Maissey était allé de Chalon à Mâcon « en un navoy » (Comptes du Chalonnais, B. 3566).

3. Lettres des 20, 22 et 30 juillet (Arch. de la Côte-d'Or, Comptes généraux, B. 1417, fol. 51 r^o; Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 77, 84 et 124).

d'Auxonne, le sire de Sombernon s'efforçait de leur fournir des vivres. Il avait demandé à Hugues Aubriot de lui faire expédier trente queues de vin et tout le pain qu'il pourrait se procurer à Dijon, mais on ne put lui fournir que six douzaines de pains et deux queues de vin, parce qu'on n'avait pas trouvé assez de charretiers qui voulussent se risquer pour en faire le charroi¹.

Arnaud de Talebardon n'avait sans doute pas reçu meilleure satisfaction que les autres capitaines, puisqu'on le trouve en maraude avec diverses bandes. Le bruit courait même, le 25 juillet, qu'il venait d'être fait prisonnier par le prieur de Bar le Régulier. Il faut croire que la nouvelle n'était pas fondée, ou qu'il parvint à s'échapper, car nous allons bientôt le retrouver ailleurs².

Quant à Jean d'Armagnac, tant de fois déçu dans ses espérances, tant de fois ajourné pour ses paiements et si souvent courroucé en raison de l'inexécution des promesses qui lui avaient été faites, on parvint à s'assurer de son concours, en lui offrant de sérieuses garanties et un acompte de deux mille florins d'or, à valoir « sur plus » grant somme qui lui estoit due ». Encore fut on obligé d'emprunter cette somme aux gens d'église, bourgeois et habitants de Dijon, qui devaient être remboursés sur la recette de l'imposition de douze deniers pour livre, accordée pour la délivrance du feu roi³. Grâce à cet important

1. Lettre du dimanche 28 juillet (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1416, fol. 47 v^o). Hugues Aubriot terminait sa lettre au sire de Sombernon, en lui disant que « se plus en voloît avoir, qu'il li envoyast charroy » et conduit ».

2. Arch. de la Côte-d'Or, Comptes généraux, B. 1416, fol. 47 v^o, et Comptes de l'Auxois, B. 2751, du receveur Guillaume de Clugny. — On pouvait reprocher à Talebardon d'avoir enlevé la caisse du receveur ducal d'Aignay pour se payer de ses gages. On ne lui en avait pas tenu rigueur, car le 13 août 1364, on régularisa l'irrégularité (Orig. Arch. de la Côte-d'Or, B. 369).

3. Mandement du duc, du 14 août 1364; Collect. Bourgogne, t. XXI, fol. 5 r^o.

acompte, Jean d'Armagnac resta l'allié des Bourguignons, et envoyait, dès le 25 juillet, de Dijon à Beaune, son lieutenant Girard de Janlin, pour signifier au bâtard d'Albret, à Guillampot, à Guiot du Pin et à Bour Camus « de se » départir de Beaune ou ils estoient ». Ceci se passait au moment même où ces capitaines faisaient au bailli de Chalon la singulière mise en demeure citée plus haut¹.

Les routes étaient si peu sûres que les précautions les plus minutieuses étaient nécessaires pour éviter les surprises. L'incident relatif au passage du gouverneur du Dauphiné, devant traverser la Bourgogne pour se rendre en France au service du roi, en est la preuve. Le conseil ducal écrivait, le 18 juillet, au bailli de Chalon :

« Cher ami, le seigneur de Louppi, gouverneur du Dauphiné de Viennois pour le roy nostre sire, a escript à aucuns de nous, que environ l'octave de la Magdeleine luy et plusieurs autres des gens dudit Dauphiné, jusques au nombre de viii^{es} ou de viii^{es} chevaux, lesquels par mandement du roy, il mène en France par devers luy, seront à Chalon, et que nous li faisons avoir aucuns des gens de m^{es}, vous par especial ou autres, pour le conduire et faire avoir entrée ez bonnes villes et forteresses. Si vous mandons, que luy et ceux qui seront en sa compaignie, jusqu'au nombre dessusdit, par lesquels il se fera fort que mal ne domaiges n'en venra à m^{es} ne au pays, vous laissez et faites entrer en la ville de Chalon et ez autres bonnes villes et forteresses de Bourgoigne, et que le dit seigneur de Louppi et ceux qui seront avec luy, comme dit est, vous conduisez ou faites conduire par personnes notables cognoissans des gens de m^{es}, jusques à Dijon à tout le moins, car illec, ou cas que vous ne pourrez passer plus avant, nous li baillerons autres gens qui d'illec en avant le conduiront. Et

1. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1416, fol. 47 r^o, et B. 3566, Comptes du Chalonnais.

ce ne laissez en aucune manière. Notre Seigneur vous aïl en sa garde. Escripl à Dijon, le xviii^e jour de juillet.

« BLANCHET ¹ ».

Le sire de Loupi, gouverneur du Dauphiné, emmenant sa femme avec lui, arriva le 9 août à Dijon et y séjourna cinq jours. Le conseil ducal et la municipalité de Dijon avaient souhaité la bienvenue aux voyageurs et leur avaient fait un présent dont la valeur n'est pas indiquée ².

Les bandes de routiers, obligées de se ravitailler au loin, faisaient parfois des incursions en dehors des terres relevant du duché, et comme elles avaient été à sa solde, on en rendait responsable le duc lui-même. Amédée, comte de Savoie, avait adressé des plaintes à Philippe le Hardi, au sujet des excès commis sur ses domaines par Jean de S^t-Pol et Mondon Batailler; il fallut des négociations et une enquête pour éclaircir cette affaire, ainsi que le duc en donna l'ordre au bailli Girard de Longchamp et à Jean Rabutin, seigneur d'Épiry, capitaine du château de Cuisery :

« Comme nostre très cher et amé cousin le conte de Savoie et ses gens dient que sous ombre de la guerre qui est entre le seigneur de S^t Amour, d'une part, et les enfans de Montconis, d'autre, mess. Jehan de S^t Pol et Mondon Batailler et leurs gens estant en nostre chastel de Sagey, lesquels on dit estre alliez avec lesdits enfans, ont fait et font de jour en jour plusieurs griefs, excès et dommaiges en la terre de nostre dit cousin, et en ses fiefs, et ledit mons. Jehan de S^t Pol et aussi ledit Mondon, auquel nous en avons plusieurs fois escripl, et fail parler, tant par nostre amé et féal cousin le seigneur de Somberton, capitaine général de nostre duchié de Bourgoigne, comme par autres, a affirmé le contraire en la présence dudit

1. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 119.

2. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1416.

seigneur de Somberton et d'aucuns des gens de nostre dit cousin de Savoie, ycelluy seigneur de Somberton aïl pris et accepté journée avec lesdites gens de nostre dit cousin de Savoie, à cest mardy prouchain pénultième jour de cest mois de juillet à S^t Trivier, auxquels jour et lieu lesd. mess. Jehan de S^t Pol et Mondon Batailler ont promis estre, et y faire venir lesdits enfans de Montconis, ou autres pour eulx, et aussi se sont chargés les gens de nostre dit cousin de Savoie de y faire venir le seigneur de S^t Amour, ou autre pour luy, pour scavoïr par notred. cousin de Savoie ou ses gens, et aussi par led. seigneur de Somberton, ou ceulx qui seront à la dite journée pour nous, la vérité des choses dessus dites, et aussi pour traïtter de paix et d'accord entre lesdits seigneur de S^t Amour et enfans de Monconis, et à présent le seigneur de Somberton soil occupez d'autres grosses besoignes, par quoy il ne peut estre à la dite journée, nous confians de vos sens, léauté et diligence, vous mandons et commettons, et à chascun de vous, que toutes excusations cessans et autres choses arrières mises, vous soyez pour nous et en nostre nom au jour et lieu dessusdits, et que avec nostre cousin ou ses gens, vous ayez lesdits mess. Jehan de S^t Pol et Mondon, et aussi lesdits seigneur de S^t Amour et enfans de Montconis, ou ceulx que pour eulx seront à yceulx jour et lieu et autres que il appartiendra. Et sachez la vérité des choses dessusdites. Et ce que vous trouverez estre fail par lesdits mess. Jehan et Mondon ou leurs gens encontre nostredit cousin de Savoie, faites réparer et redrecier, si comme de raison sera, en telle manière que ycellui nostre cousin s'en doïe tenir pour content. Et se vous y failtes aucun double, si le rapportez tantost, ou rescrivez à nous ou audit seigneur de Somberton pour nous, pour en ordonner selon raison. Et avec ce traïttez avec nostredit cousin de Savoie, ou ses gens, de paix et d'accord avec lesdits seigneurs de S^t Amour, d'une part, et les enfans de Montconis, d'autre. Et se accord finable ne poverz mettre, si prenez trèves ou abstinences entr'eulx, jusques à un long jour,

pendant lequel nous et nostre dit cousin de Savoie puissions parler ensemble, et ordonner au surplus, si comme à nous et à lui semblera bon. Et ce ne laissez en aucune manière. Et nous donnons en mandement à tous les justiciers et subjets de m^{te} le roy et de nous, prions et requérons les autres, que à vous et à chascun de vous, en le faisant, obéissent et entendent diligemment, et vous presentent conseil, confort et ayde, se mestier en avez, et il en sont requis. Donné à Dijon, sous le seel aux causes de la chancellerie de Bourgoigne en l'absence du nostre, xxviii^e jour de juillet. Van de grâce M.CCC.LX.IV, par le conseil, ouquel estoient le seigneur de Sombernon, le mareschal de Bourgoigne, le bailli de Dijon et plusieurs autres.

« J. BLANCHET¹ ».

Le texte de cette missive, reproduit à plusieurs exemplaires, mais avec des formules différentes, fut adressé à chacun des personnages indiqués dans la lettre. En conséquence de ces ordres, Girard de Longchamp partit de Chalon, le 30, passa par Cuisery, arriva le 1^{er} août à Saint-Trivier avec une suite de trente-cinq hommes, et, après les explications avec les officiers du comte de Savoie, mit fin par un accord à un incident qui pouvait avoir une suite fâcheuse².

La lutte entre les Bourguignons et les Francs-Comtois avait produit une funeste répercussion sur l'attitude de certains seigneurs locaux, qui n'étaient pas plus scrupuleux que les gens de Compagnies, et qui profitaient de la conflagration pour commettre des méfaits au détriment des uns et des autres. Antérieurement à l'accord suspendant les hostilités, les belligérants avaient fait justice d'un insigne

1. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 117.

2. Au nombre de ceux qui accompagnaient Girard de Longchamp, à St-Trivier, figuraient : Philibert de Tenarre, Hugues de Varennes, Roger de Pommiers, Philippe et Hugues de Chivres, Jean de Martigny, etc. (Extr. de la dépense faite à cette occasion par le bailli, Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 126).

malfaiteur, Jean de Chauffour, dont les excès avaient jadis appelé une répression¹. En dépit de la sûreté accordée par le duc aux marchands se rendant à la foire de Chalon, il avait, avec ses complices, arrêté plusieurs d'entre eux vers Saulx et Messigny, enlevé leurs marchandises et volé leur argent². Assiégé dans la place forte de Dampierre-sur-Salon, et n'espérant pas pouvoir résister aux forces considérables envoyées pour le déloger, il se réfugia à Auxonne, et y fut fait prisonnier, ainsi que son fils, le 21 juillet. Jean d'Arguel, ayant réussi à s'emparer de ces pillards, les livra au gouverneur de Bourgogne. Jean de Chauffour, conduit à Langres, fut décapité dans cette ville; son fils eut la vie sauve. Tous leurs biens, meubles et héritages, furent confisqués, et mis dans la main du duc de Bourgogne³, sauf leurs domaines du Langrois qui furent attribués au chapitre de Langres, en raison des exactions et des graves préjudices causés aux chanoines de cette ville⁴. Les autres prisonniers faisant partie de leur bande furent emmenés à Dijon⁵.

Dans les premiers jours d'août, nombre de Compagnies sillonnaient l'Autunois et l'Auxois, se préparant « à faire un grand fait⁶ ». Le fort de la Vèvre était depuis quelque temps déjà occupé par les routiers, puisque l'Archiprêtre écrivait, le 15 juillet, au capitaine Perrot Callain de venir le rejoindre au-delà de la Saône, près des troupes ducales, mais ce capitaine ne voulut point obéir à cette injonction, préférant conserver la forteresse en gage. Les

1. Voir nos *Ducs de Bourgogne*, t. IX, p. 28 et suiv.

2. Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 53.

3. Lundi, 12 août 1364, Mandement du duc aux baillis et au châtelain de Saulx pour s'emparer des biens de Jean de Chauffour « saisis par forfaiture » (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1416, fol. 49 r°).

4. Orig., Arch. de la H^{te}-Marne, G. 61; Edité, A. Roserot, *Catal. des actes royaux des Arch. de la H^{te}-Marne*, p. 40-41.

5. 15 août 1364 (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1416).

6. 2 août (*idem*, B. 1416, fol. 48 v°).

places d'Arnay, de Chissey, de Monnay, de la Tannière, de Champcery, paraissent avoir été occupées à peu près en même temps, et nous savons que, dès le mois d'avril, « les Ynglois et gens de Compaignie estoient à la Tagnère « Joigiez, et ardirent celluy soir la ville d'Uchon¹ ». Il n'est pas étonnant que les routiers, disposant de forces importantes, aient tenté, au commencement d'août, une attaque contre la ville d'Autun. N'ayant pu forcer l'enceinte de la ville, ils se contentèrent de ravager les faubourgs, les quartiers d'Arroux, de S'-André et le fort de Marchault, aidés en cela par des complices et des pillards de la ville que le bailli Gui de Montigny fit exécuter². On rencontre parmi les coupables des écuyers et des notables du pays. Guiot de la Cour et Jean de Montelon, écuyers, paient par composition une somme de cent francs pour avoir servi d'espions et donné assistance aux ennemis de la Vèvre. Un valet de Jean de la Roche, chanoine d'Autun, est condamné pour avoir tenté de livrer la ville. Othenin de Ternant avait fait pis encore, ayant pillé à main armée les habitants des châtellenies de Montcenis et d'Uchon, violé les filles et emporté les reliques dans son château de Mornay³.

On prêtait en outre à ces Compagnies, qui ne trouvaient pas de résistance, le projet de s'emparer de Châtillon et de Bar-sur-Seine, puis de pousser leurs courses jusqu'à Troyes. Pour conjurer le danger, des messages furent envoyés dans toutes les directions, à Bertrand de Saint-

1. Arch. de la Côte-d'Or, Comptes généraux, B. 1416, fol. 48-49, et Comptes de l'Auxois, B. 2751. Voir A. de Chamasse, *L'église d'Autun pendant la guerre de cent ans*, p. 10 et suiv. Toutes ces places, sauf Arnay (Côte-d'Or), sont situées dans le département de Saône-et-Loire : La Vèvre, c^{ms} de la Celle, c^{ms} Lucenay-l'Evêque ; Monnay, c^{ms} de S'-Eusèbe-des-Bois ; La Tannière, arr. Autun ; Champcery, c^{ms} Issy-l'Evêque ; Chissey, c^{ms} Lucenay-l'Evêque.

2. A. de Chamasse, *idem*, nombreux détails de condamnations.

3. Arch. de la Côte-d'Or, B. 11461, fol. 9, 13, 25.

Pastour, seigneur d'Antully, près Argilly, à Oudot de Sauvoigney, capitaine de Salmaise, au seigneur Thomas de Voudenay, à la Motte de Thoisy, au capitaine du château de Brasey, à Eudes de Grancey. Le 12 août, on chargeait le bailli d'Autun et le châtelain de Montcenis de tenter un accord avec les routiers de Monnay, de Chissey et de la Vèvre, pour rentrer en possession de ces forteresses¹. D'un autre côté, le chancelier Philibert Paillart et le sire de Sombernon prenaient des mesures pour faire déloger les garnisons ennemies campées à la Perrière et à Cuisery². Le bon vouloir de Jean d'Armagnac était aussi mis à profit, et le duc faisait les plus grands efforts pour utiliser ses services, d'après la missive qu'il adressait aux officiers de son conseil :

« *Savoir vous faisons que par nos améz et féaultz les gens de nostre conseil estans à Dijon, a esté commandé et ordonné à nostre amé et féal chevalier mons. Girart de Lonchamp, bailli et maistre de nos foires de Chalon, que avec nostre amé et féal cousin le seigneur de Sombernon, ou sans lui, ou cas que ycellui sire de Sombernon n'y pourroit ou vouldroit aller, il aille plus tôt qu'il pourra paller et traïtter avec nostre amé et féal cousin mons. Jehan d'Armeignac, sur le département des Compaignies et autres ennemis qui sont en nostre duchié de Bourgoigne, et sur la délivrance des forteresses qu'il y tiennent, et que ce que fait aura il rapporte ou rescrise sans delay aux dites gens de nostre conseil. Si vous mandons que les mises et despens raisonnables, que nostre dit bally fera pour la cause dessusdite, vous allouez en ses comptes, et rabattez de sa recepte sans difficulté aucune. Donné à Dijon, le xiiii^e jour d'aoust l'an de grâce mil CCC soixante quatre.*

« BLANCHET³. »

1. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1416, fol. 49 v^o.

2. *Idem*, B. 1416, fol. 49 v^o.

3. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 530.

Obéissant à ces ordres, le bailli et le châtelain de Chalon se mirent immédiatement en route avec une suite de cent quatre cavaliers et arrivèrent le 21 à « Buxy-en-Chaunois », où furent discutées les mesures les plus efficaces pour obtenir la reddition des places¹. Les conférences se terminèrent à Chalon, après un dîner offert par Girard de Longchamp, au nom du duc, à Jean d'Armagnac, à Mondon Batailler, Philibert de Maissey, Jean de Champdivers, Jean Rabutin et autres².

Les négociateurs se mirent aussitôt en campagne. Le château de Monnay, que tenaient Guiot du Pin et ses complices, fut racheté de ces pillards par Jean d'Armagnac, avec l'assistance du bailli d'Autun et de Montcenis. La reddition de la place coûta quatre mille francs, dont les populations du voisinage devaient faire les frais, au moyen d'une imposition levée dans les bailliages de Chalon et d'Autun. Les premières avances de cette rançon furent faites par Jean d'Armagnac, qui se trouva dans la nécessité de faire garder la forteresse de Monnay à ses frais pendant de longs mois, avant d'obtenir le remboursement des sommes versées par lui³.

On réussit également à traiter avec la garnison campée à la Vèvre, et la place devait être rendue moyennant deux mille cinq cents francs d'or. Le conseil ducal n'étant pas en mesure de fournir l'argent, Arnaud de Cervole en fit les avances, à condition qu'on le rembourserait six semaines après. Le maréchal Gui de Pontailler et le bailli d'Autun, Gui de Montigny, se portèrent garants de la dette, qui devait être couverte par un emprunt sur les localités situées à huit lieues aux environs. L'archiprêtre devait conserver la garde de la forteresse jusqu'à paiement intégral de la somme⁴; mais la levée des subsides était plus facile à ordonner qu'à obtenir pendant cette calamiteuse époque. Les populations ruinées et les seigneurs obérés ne pouvaient venir en aide; certains domaines, comme celui de la Roche-Milay, furent saisis parce que les habitants n'avaient point voulu ni pu contribuer à fournir le subsidé destiné à la délivrance de la Vèvre⁵. Gui de Pontailler lui-même, n'ayant pu tenir ses engagements, avait livré son frère Jean comme otage à Arnaud de Cervole, mais celui-ci exigea que le maréchal vint en personne tenir prison à Châteauvillain, et menaçait même de l'envoyer dans les cachots de l'un de ses châteaux de Lorraine⁶. Il fallut encore des formalités sans nombre et de longs pourparlers pour obtenir la liberté du malheureux Gui de Pontailler et la délivrance définitive du fort de la Vèvre, dont la démolition fut plus tard ordonnée.

Des nouvelles plus inquiétantes furent un sujet de vives préoccupations. On annonçait des projets menaçants de la part du prétendant, le roi de Navarre et de son frère Louis. L'alarme en fut donnée par Jean, comte de Boulogne et d'Auvergne, d'après une lettre qu'Arnoul d'Audrehem, maréchal de France, lui adressait de Martial⁷, à la date du 5 août :

« Très cher seigneur, des nouvelles de par deça faisons scavoir que le roy de Navarre et messire Louis, son frère, ont

1. Parmi les autres personnes faisant partie de l'escorte du bailli de Chalon, figuraient le châtelain de S'-Gengoux, Miraut, écuyer de l'évêque de Chalon, Hugues de Broisse, Philippe de Chivres, Jean d'Uxelles, Philibert de Tenarre, Guillaume des Mouhes (Arch. de la Côte-d'Or, B. 3566, Comptes du Chalonnais).

2. Extr. de la dépense faite à cette occasion par le bailli de Chalon, Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 130.

3. Jean d'Armagnac ne donna quittance de ses avances que le 16 avril 1366, et c'est seulement après cette date que le château de Monnay fut abattu et démoli.

1. 1364, 17 août : Dom Plancher, t. III, pr. xix ; G. Dumay, *Gui de Pontailler*, pr. x.

2. Arch. de la Côte-d'Or, B. 11461, fol. 33.

3. Dom Plancher, t. III, pr. xxiv ; G. Dumay, *Gui de Pontailler*, pr. xviii.

4. Martial, com^e de Salles-Curan, arr. Millau, Aveyron.

fait leur assemblée [tant] de leurs gens que des Compaignies qui estoient de ça, lesquels nous avons bouté hors du royaume, et de Bigorre jusqu'en Navarre, jusqu'au nombre de viii^m lances et ii^m servants de pié, pour entrer et courir ou royaume. Et nous sommes ez frontieres bien viii^m lances et vi^m servants de pié très bien armez, sans ceulx qui viendront à nostre semonce que nous avons faitte, et est nostre entente, à l'ayde de Dieu, de leur deffendre l'entrée et de les combattre, se ils viennent vers nous, et se ils vont vers vous par le duchié, j'ay intention de les poursieurre. Pourquoi sur ces choses vous ayez bon avis, et faites bien aviser vos lieux, et faittes retraire et recueillir tous les vivres et les bonnes gens dedans les lieux forts, et afin que les bonnes gens n'y aient dommaige et ne soient surprins, et que les ennemis ne se puissent aydier des dits vivres. Et ces choses nous vous les faisons scavoir, afin que par négligence ou ignorance vous ne vous puissiez excuser. Le S^r Esprit vous ait en sa garde. Escript à Martial, le v^e jour d'aoust.

« Le sire DE DODENEHEM, mareschal de France¹. »

La dépêche du maréchal d'Audrehem avait mis quinze jours pour arriver de Gascogne à Clermont-en-Auvergne, où Jean de Boulogne, ayant appris par les échevins d'Aurillac que Louis de Navarre était dans les environs de cette ville, crut devoir en donner avis à Girard de Longchamp :

« Balli, cher ami, nous vous envoyons la copie d'unes lettres, lesquelles nous a envoyées le mareschal Dodenehem. Et sachiez que depuis eumes reçus les dites lettres, les eschevins d'Orellac nous ont escript que messire Louis de Navarre est vers Oreillac, à grant quantité de gens d'armes et de pié, et vient au royaume de France pour y faire guerre et porter tout le dommaige qu'il pourra. Si poez assez scavoir comment ceste chose puel toucher le pays de Bourgoigne. Pourquoi sur ce

1. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 117.

veuillez adviser le pays, et que chascun soit sur sa garde, ainsi que vous verrez qu'il sera à faire. Et veuillez envoyer nos lettres, que sur ce nous escrivons, au gouverneur de Bourgoigne et au bally de Dijon. Et nous faites scavoir, si chose voulez que nous puissions faire, faites nous le scavoir, quar nous le ferons volontiers. Et Nostre Seigneur soit garde de vous. Escript à Clermont, le xxii^e jour d'aoust.

« Le conte DE BOULOIGNE et D'Auvergne. »

[Au dos] : « A nostre cher et bon amy le bally de Chalou, ou à son lieutenant¹. »

Au milieu de ses multiples embarras, l'administration ducale avait assez à faire sans attendre l'éventualité d'une autre invasion ennemie. Tout ce mois d'août est employé à rallier les troupes et à tenir en échec les routiers occupant les forteresses dont on négociait la capitulation. On avait traité de la reddition de plusieurs de celles dont nous avons parlé, mais elles n'étaient pas encore livrées, le prix du rachat n'ayant pas été versé. Toutes les lettres qui suivent sont relatives à la défense de la province. Le 21 août, le gouverneur Jean de Montagu écrit à Girard de Longchamp et autres :

« Très chiers amis, par la délibération contre les Compaignies que j'ay eue avec le conseil de m^r le duc et plusieurs nobles du pays, j'ay ordonné de mettre sus gens d'armes de cest pays environ, pour contrester à l'ayde de Dieu, de vous et des autres bons amis et sujets de m^{es}, à la male volonté et entreprise des Compaignies, et autres ennemis de m^{es} qui, comme vous scavez, gastent et destruisent tout le pays, et encore gasteront plus, si remède n'y estoit mis. Et pour ce, je vous requiers de par m^{es}, sous la féauté et amour que vous avez à luy, et prie de par moy, tant à certes et si de euer comme je puis, que, le premier jour de septembre, veuillez estre à

1. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 116.

Beaune en armes et chevaux, et avoir en vostre compaignie xx glaives bien montez et armez, pour venir avec moi encontre lesdites Compaignies et autres ennemis, selon que par vostre conseil je ordonneray, et que vous n'en veuillez jaillir en aucune manière, si chier comme vous avez l'amour de m^r et le bien du pays. Nostre Seigneur vous ail en sa bonne garde. Escript à Dijon, le xxv^e jour d'aoust.

« JEHAN DE MONTAGU, seigneur de Sombernon,
« gouverneur du duché de B. ¹ »

Des ordres semblables convoquaient à la même date dans les différents bailliages tous les seigneurs du pays, mais les chemins étaient si peu sûrs que plusieurs porteurs de ces messages furent arrêtés en route ².

Un mandement plus impératif, émané du duc lui-même, à la date du 23, interdisait aux gens d'armes et aux nobles de Bourgogne de sortir du duché sous aucun prétexte, avec menace des peines les plus rigoureuses et même de confiscation de biens, en cas de désobéissance :

« Vous savez comment les Compaignies et autres ennemis sont en grant puissance et en grant nombre en plusieurs lieux de nostre dit duché et ou pays environ, et y liennent plusieurs forteresses, et comment ils gastent, ardent, rançonnent et destruisent tout le pays. Et pour ce, il est de nostre entente de y pourveoir brièvement, au profit et seureté de nostre dit duché et du pays, à l'ayde de Dieu, et des bons et féaux sujets de m^r le roy et de nous, et de mettre les gens d'armes ensemble le plus hastivement que nous pourrons. Et nous avons

1. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 115.

2. Des convocations furent envoyées à diverses communautés, à Olhe d'Eguilly, aux seigneurs de Grandchamp, de Chevigny, de Montbelet, de Marigny-le-Cahouet, à Louis Guinaut, à Gui du Tremblay, etc. Le courrier adressé au bailli d'Autun fut arrêté par la garnison de la Vèvre, où il fut volé et momentanément incarcéré (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1416).

entendu que plusieurs nobles et autres de nostre dit duché et spécialement de vostre bailliage se ordonnent pour aller traire et emmener gens d'armes hors de nostre dit duché et du pays, dont il nous déplait tant comme plus puel, pourquoy nous vous mandons et commettons que tantost ces lettres veuës, vous faites crier et deffendre par tous les lieux de vostre bailliage et du ressort accoustumez à faire cris, que aucuns nobles ou autres ne se parlent de nostre dit duché ne du pays, ne de celui traient ou emmènent aucuns gens d'armes sous peine de corps et d'avoir, et sous quelconques raisons envers m^r le roy et envers nous ils se peuvent mesfaire. Et au cas que ils s'efforceront de faire le contraire, prenez leurs corps avec leurs terres et tous leurs biens, en quelconques lieux que trouver les pourrez, hors lieux saints, et les corps d'yeux détenez prisonniers en aucunes de nos prisons, en vous tenant si saisis de leurs terres et biens, lesquels vous faites gouverner de par nous et en nostre nom, que vous en puissiez respondre, sans en faire vendue, récréance ne délivrance aucune, si sur ce n'avez de nous spécial mandement. Et nous donnons un mandement à tous les justiciers et sujets de m^r le roy et de nous, que à vous et à vos députez en ce faisant, obéissent et entendent diligemment, et vous prestent conseil, confort et ayde, se mestiers en avez et il en sont requis. Donné à Dijon, sous le seel aux causes de la chancellerie de Bourgogne, en l'absence du nostre, le xxv^e jour d'aoust, l'an de grâce mil. CCC. soixante quatre ¹. »

La convocation précédemment faite par le sire de Sombernon pour une réunion à Beaune, le 1^{er} septembre, fut remise à huit jours plus tard ². On négociait toujours la reddition de diverses places fortes occupées par les routiers, grâce au concours d'Arnaud de Cervole, dont les services antérieurs avaient été si efficaces, et qui avait eu

1. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 115.

2. Lettre du seigneur de Sombernon, du 27 août. *Idem*, p. 115.

à Autun plusieurs rendez-vous avec des capitaines de Compagnie. Il en avait obtenu des promesses d'évacuation, dont le texte, rédigé par le conseil ducal, le 8 août, fut envoyé à Beaune au chancelier Philibert Paillart, chargé d'y apposer le nouveau sceau qu'il venait de rapporter de Paris¹. Vers le milieu du mois, une conférence tenue à S'-Georges, entre l'Archiprêtre et Jean de Montagu, était relative aux embarras que causaient certains auxiliaires, dont les gages n'étaient pas payés, et dont les exactions faisaient vivement désirer le départ. On ne vit pas sans satisfaction Jean de S'-Pol et Mondon Batailler partir de Sagy, où ils étaient en garnison : on parvint, non sans peine, à leur donner mille florins de florence sur les six mille qu'on leur devait, le reste devant être payé à Noël. C'est à ces conditions qu'ils promirent de rendre le château, s'engageant à ne point l'endommager, le démolir ou y mettre le feu, et à ne rien enlever; ils en prêtèrent serment sur les saints Evangiles². La perception des impôts se faisait avec une telle difficulté que la promesse des officiers ducaux ne valait guère mieux que celle des routiers³.

Sur la fin d'août, Jean Blanchet, secrétaire du duc, revenant d'Avignon, renouvelait les craintes déjà signalées au sujet de Louis de Navarre, dont on annonçait toujours les projets menaçants. Les messages se succédaient sans interruption, au bailli d'Auxois, à l'évêque d'Autun, pour presser le départ des Compagnies, à Gui de Frolois, en son château de Molinot, à Arnaud de Cervole à Thil, à Bertrand de S'-Pastour à Antully, à Ansel de Salins à Nozeroy,

1. Voir Chérest, *L'Archiprêtre*, p. 281-282. Voir notre chapitre 1^{er}; Philippe n'avait encore que son sceau comme duc de Touraine.

2. Documents du 24 août, 18 et 19 septembre, Arch. de la Côte-d'Or, B. 1416 et Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 84.

3. Voir notre chapitre *Etats de Bourgogne*.

à Jean de Montmartin, etc.¹. Puis, comme Jean de Montagu ne peut suffire à la besogne qui lui incombe comme gouverneur de Bourgogne, on lui adjoint Jacques de Vienne, sire de Longvy, en qualité de capitaine général des gens d'armes en la province de Lyon.

Jacques de Vienne ne demandait qu'à mettre son activité au service du duché, et le premier rapport que Guillaume de Clugny, bailli d'Auxois, envoie au conseil et au bailli de Chalons, pour annoncer un fait d'armes, est aussi instructif que curieux :

« De par Jaques de Vienne, sire de Lonvy, capitaine général des gens d'armes en la province de Lyon ».

« Très chers et bons amis, sachez que c'était mercredi, Guill. Pot [Guillampot]² qui estoit logié à Maisières, passa assez près de Beaune au nombre de vi^{ns} bonnes lances et bien cent autres combattans, sans les pillards, et incontient qu'ils passèrent, nous montasmes à cheval, et les poursuismes tant que nous prîmes iiii ou v de leurs gens d'armes, et bien ils furent que tuez, que pendus, que pris bien xxx pillards, et se retrahirent en leurs loigis. Si en alasmes nostre voie à Dijon selon nostre emprise, et puis ce jeudy matin envoyasmes le mareschaul³ à xv glaives sur le chemin par où ils devoient partir, en une emboiche, laquelle fut découverte. Et vint suis nos gens la grosse route, et mirent nos gens en fuie jusqu'à Givrey, où ils se combattirent longuement ès barrières, et fut pris mons. Jehan de Blaisey⁴ et ii ou trois de nos gens, et emprès se départirent de Givrey, en venant par devers Dijon et en tirant vers Ys, au loigement de ceux de la Perrière qui là estoient loigiez. Et en passant entre Roure et Dijon, nous,

1. Lettres des 3, 4, 7, 8 et 9 septembre, Arch. de la Côte-d'Or, B. 1416, fol. 50^{ro}, 51^{vo}, et Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 129.

2. Les commentateurs de Froissart confondent Guillampot avec Guillaume Pot.

3. Gui de Pontaller, maréchal de Bourgogne.

4. Jean de Blaisy, seigneur de Mauvilly, chambellan du duc.

mons. Emenion, mon frère de Sombernon, mon neveu de Vergy, mon frère de S^{te}-Croix, le balli de Dijon, le balli d'Auxois et autres leur courusmes sus¹. Et à l'ayde de Dieu firent desconfis et tués, pris ou mort. Et est Guillemin Pol à Dijon, si sont les autres de sa route auxi jusqu'à ii^e prisonniers. Et, à l'ayde de Dieu, nous entendons que briefvement vous ourrez nouuales de nous. Si vous mandons de par le roy nostre sire, de par m^{te} le duc, et de par nous, que vous faites vostre mandement par tous les lieux de vostre balliage, tant de pié comme de cheval, et yceulx aduisez et par tel que il soient prests, toutes et quentes fois nous le vous mendons. Et ces nouuales faites scavoir à nos frères de Crux et de Marri-gny², et leur signififiez qui soient prests. Et auxi les nouuales escrivez et signififiez à Mâcon et en autres lieux, à ceux que vous verrez qui sera necessile et proffitable, et que ils soient prests quant nous les manderons, et se tiennent le plus ensamble qui porront du convine et de l'estat de ceux qui sont départis de La Fertey, en tirant sur Lyon, nous certiffiez incontinent, et gardez qu'il n'y ait faule. Escript à très grant haste et par nuyt, le jedy emprès S^{te}-Croix, sous le seing dudit bally d'Auxois, et sous nostre signez, en l'absence de nostre seel.

« G. CLUGNY ».

« Chers amis, amprès ce que ces lettres furent escriptes, nous avons receus lettres de m^{te} le duc que il est vers Cône sur Loire, et que messire Louis de Navarre est à La Charité. Et nous rescript que se il va en France, que il y sera au devant pour le combattre, et se il vient en cest pays auxil, et

1. Les personnages qui paraissent ici sont le chef de bandes bien connu, Aménion de Pommiers, alors au service du duché, Pierre de Montagu, seigneur de Malain, Jean de Vergy, seigneur de Fouvent et de Champlitte, Jean de S^{te}-Croix, seigneur de Savigny-en-Revermont, chambellan du duc, Hugues Aubriot, balli de Dijon, Guillaume de Clugny, balli d'Auxois.

2. Erard de Crux, marié à Jeanne de Vienne, veuve d'Henri de Montagu, et Guillaume de Montagu, sire de Marigny.

à bien ii^e et v^e glaives de fait, et chascun jour croissent. Si soiez avisey, afin que se mestiers est, nous puissions tuit aler vers ly, et faire l'honneur de m^{te} et du pays. Et ferez aviser les autres¹ ».

Dans cette escarmouche qui avait eu lieu près de Dijon, on avait fait avec le fameux Guillampot plusieurs autres prisonniers de marque, comme Jean de Gruan, écuyer, emmené par Humbert de S^{te}-Léger, qui prétendait en tirer une forte rançon, si le captif livré à Hugues Aubriot n'eût été décapité à Dijon². Le nombre des prisonniers était si grand qu'on en relâcha plusieurs sur parole, et sur la promesse qu'ils firent de s'abstenir de tout pillage. C'est par un traité passé avec Jacques de Vienne que Guillampot recouvra la liberté, dont il ne devait pas tarder à abuser.

Ce brillant succès venait à point pour reconforter les défenseurs du pays, réduits à leurs propres forces, et coïncidait avec le départ de Bernard de Sola, capitaine de la Perrière, qu'on parvint à faire partir, moyennant une somme de quinze cents florins payée comptant, et pareille somme livrable à un terme convenu. Les négociations de cette affaire avaient été difficiles. En traitant avec le conseil ducal, Bernard de Sola avait exigé la remise des conventions scellées avec le nouveau sceau du duc rapporté de Paris par le chancelier Philibert Pail-lart³. Ce château de la Perrière paraît avoir été à cette

1. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 129.

2. Humbert de S^{te}-Léger, désolé de perdre le fruit de la rançon de son captif, fit un appel à la générosité du duc, qui lui fit délivrer une gratification de 20 livres (30 septembre 1364; Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 49).

3. Actes des 11, 14 et 16 septembre, Arch. de la Côte-d'Or, B. 1416, fol. 51^{ro} et Collect. Bourgogne, t. XXI, fol. 5^{vo}; t. XXVI, fol. 84^{re}. Aménion de Pommiers reçut aussi 96 fr. d'or, d'après la quittance du 17 septembre (Orig. Arch. de la Côte-d'Or, B. 359, petit sceau en cire rouge effacé).

époque un repaire très envié par les Compagnies, et avait été aussi occupé par le capitaine Arnalton du Puy, auquel on avait promis deux mille cinq cents florins, qui n'étaient pas encore payés, et dont Jean de Pontailleur, seigneur de Magny-sur-Telle, s'était rendu garant¹.

Près d'une année s'était écoulée depuis l'occupation de la Charité-sur-Loire et la prise de cette place, le 29 septembre 1363. Les garnisons ennemies, libres de leurs mouvements en l'absence de toute résistance, avaient durement abusé de la situation. Aux quatre cents hommes qui gardaient la place, Louis de Navarre avait envoyé trois cents armures de fer, sous la conduite de Robert Briquet et de Cresweg. L'ensemble de ces Compagnies, protégées par de solides murailles, formait un effectif de troupes difficiles à déloger.

La plupart des habitants de La Charité s'étaient réfugiés à Nevers, comme nous l'avons dit. D'autres avaient trouvé asile à Sancerre, où le comte de cette ville tenta de vains efforts pour se débarrasser de ce dangereux voisinage. Avec les troupes envoyées par le roi, Philippe le Hardi comptait environ deux mille cinq cents glaives, comme il l'écrivait au bailli Guillaume de Clugny, mais les recrues qui lui arrivèrent successivement en augmentèrent beaucoup le nombre : Amaury, sire de Craon², Simon, comte de Braine³, Enguerran, sire de Coucy, Charles de Châtillon, Jean du Bois⁴ et autres vinrent grossir les rangs de

1. Voir un acte du 11 septembre 1364, Arch. de la Côte-d'Or, B. 11266. Protocoles des notaires, dans G. Dumay, *Gai de Pontailleur*, pr. xi.

2. Par acte du 27 septembre, daté de Pouilly-sur-Loire, le duc fait donner 500 francs d'or à Amaury, sire de Craon, pour les gens d'armes de sa compagnie qui doivent se rendre à la Charité (Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 84).

3. Le même jour, Philippe le Hardi ordonne à Huet Hanon de donner 100 fr. d'or à Simon, comte de Braine et à ceux de sa compagnie qui doivent l'accompagner devant La Charité (*Idem*, t. XXVI, p. 77).

4. Le 29, par acte daté de La Marche, le duc charge le receveur-général de donner 100 fr. d'or à Enguerran, sire de Coucy, 10 à Char-

son armée. Charles V avait fait donner à son frère cinq mille livres tournois pour quatre chevaliers bannerets, dix-sept chevaliers bacheliers, deux cent cinquante-six écuyers et cent dix arbalétriers à cheval, qui servaient directement dans sa compagnie¹. De Gien-sur-Loire, où il était le 22 septembre, le duc dispersa ses troupes à Bonny-sur-Loire, Cosne, Pouilly, puis il investit La Charité et rendit le passage de la Loire infranchissable aux assiégés. Le 26, il était lui-même campé à une lieue de là, à La Marche. Les assiégés firent diverses sorties pour franchir l'investissement, ce fut en vain. Dans une de ces escarmouches, Robert d'Alençon, fils du comte tué à Crécy, et Louis, fils du comte d'Auxerre, se signalèrent par leur bravoure, ce qui leur valut l'honneur d'être faits chevaliers. Cernés de toutes parts, craignant d'être pris par la famine et ne pouvant espérer aucun secours, les ennemis proposèrent d'entrer en composition, mais le duc voulait une reddition absolue. Les capitaines jurèrent de ne plus servir en armes contre le roi de France pendant trois ans, moyennant quoi on les laissa partir à pied, sous le sauf-conduit du duc, sans leur permettre de rien emporter. L'affaire terminée, Philippe le Hardi quitta La Marche, le 2 octobre, pour regagner Cosne-sur-Loire et se rendre de là à Paris².

L'occupation de La Charité par les Anglo-Navarrais avait duré un an et quelques jours.

les de Châtillon et à Jean du Bois, à valoir sur leurs gages (Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 77).

1. *Idem*, t. LIII, fol. 226 v^o.

2. Siméon Luce, *Froissart, Sommaire*, t. VII, p. LXVII, note 1, donne un démenti à Froissart, prétendant que Philippe le Hardi n'avait pu retourner en France après le siège de la Charité, puisqu'il faisait son entrée solennelle à Dijon le mois suivant, le 26 novembre. Il faut rendre justice à Froissart d'une assertion confirmée par nos *Itinéraires*.

La rapidité avec laquelle s'effectuaient les chevauchées peut, en effet, causer quelque étonnement. — La *Chronique des quatre premiers Valois* relate d'autres détails sur le siège de La Charité.

Pendant ce temps, les capitaines de routiers qui parcouraient le duché donnaient beaucoup de peine aux officiers ducaux chargés de sa défense. Le 27 septembre, Aménion de Pommiers et un chevalier de sa compagnie, Guillaume de Villebeuf, envoyés par le conseil, se rendaient de Dijon à Beaune pour faire des démarches auprès de Guiot du Pin et de Talebardon, « afin qu'ils se despartissent du pays¹ ».

Mais il ne fallait pas compter sur les promesses de ces coureurs d'aventures, car voici que l'on apprend l'entrée en campagne de Guillampot, malgré le traité qu'il avait passé avec Jacques de Vienne, et c'est le capitaine général qui en fait le récit :

« Chers et bons amis, sachez que pour aucunes causes qui vous seroient trop longues à escrire, le traitté de Guillampot et des autres dont vous aviez passé, est du tout rompu. Et n'a entre nous et lay aucun accort, ainçois a propos et volonté de faire la guerre sur le pays. Si mettez sure et bonne ordonnance sur la garde de la ville de Chalon et les autres forts que vous tenez. Et avisez tous les autres environ. Et faites crier hastivement que un chascun jour et nuit octraie corps et biens à son plus prouchain fort, et qu'il ne soil nul si hardis, sur peine de perdre corps et biens, de rançonner leurs corps, leurs maisons, ne leurs bêtes, à vivres, à argent, ne à quelconques autre chose que ce soit. Et faites aussi crier que un chascun du plat pays descouvre ses maisons le plus hastivement qu'il pourra où l'on les aidera. Et que cils des forts ne souffrent partir de leurs forts, blefs, vins, jers, cloux ne autres vivres pour quelconque raison que ce soit, sur peine d'estre reputés partraitours du seigneur. Nostre Seigneur soit garde de vous. Escript à Beaune, le xxiij^e jour du mois de septembre ».

1. 27 septembre 1364, Arch. de la Côte-d'Or, B. 1416, fol. 61^{ro} et Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXIII, p. 110.

[Au dos] : « A nostre amé mess. Girard de Lonchamp, bailli, etc.¹ ».

Jacques de Vienne s'empressa d'aviser Eudes, sire de Grancey, « de faire retraire le pays, pour cause des garnisons qui avaient esté à La Perrière et à Sagey, et aussi « la route de Guillampot », qui se dirigeait de son côté pour ravager la terre de Grancey².

Le passage incessant des routiers rendait toute circulation impossible, et on ne pouvait même plus tenir les foires de Chalon, « pour ce que les marchands avaient « longuement séjourné à Troies et à Dijon, pour le double « des Compagnies qui estoient sur le pais³ ». Il fallait sévir contre les pillards, et ne plus passer avec eux des traités dont ils tenaient peu de compte; il fallait sévir même contre les seigneurs locaux, comme ce Guillaume de Cussigny, écuyer, fait prisonnier à Maisey, puis emmené à Châtillon et sévèrement recommandé par le duc à la garde du bailli de la Montagne⁴. Dans l'espace de cinq mois, de juillet à novembre, le nombre des condamnations fut si considérable que le prévôt de Dijon, Jaquot de Neufchâtel, fit exécuter à Dijon seulement, cent vingt pillards, larrons et meurtiers⁵, sans compter les exécutions faites dans beaucoup d'autres localités, et pour lesquelles le prévôt de chaque châtellenie recevait comme haut justicier la somme de soixante-cinq sols par tête. On poursuivait même l'extradition des malfaiteurs pris par des seigneurs Francs-Comtois. Sur l'ordre de Philippe le Hardi, un huis-

1. Lettre de Jacques de Vienne, Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 129.

2. 27 septembre, Arch. de la Côte-d'Or, B. 1416, fol. 51^{vo}. — Même lettre de même date au bailli de Sens pour faire retraire le pays, et « pour qu'il se venist par devers ledit Jaques [de Vienne] quelque « part qu'il fust, à tous ses hommes d'armes et le mieux appareillé « qu'il pourroit trouver » (*Idem*, B. 1416, fol. 51^{vo}).

3. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1416, fol. 7^{vo}.

4. *Idem*, B. 1416, *idem*.

5. *Idem*, B. 1417, fol. 52 et 54.

sier de salle fut envoyé à Rochefort, au comté de Bourgogne, pour réclamer à Tristan de Chalon, frère de Jean de Chalon-Auxerre, un prisonnier, Simon Bugnet, écuyer, ennemi du duché, compromis avec Jean de Chauffour, et dont il se proposait de faire justice ¹.

Une capture plus importante fut celle de ce terrible Guiot du Pin, qui avait résisté à toutes les avances de conciliation. Dans une entreprise contre des marchands se rendant à la foire de Chalon, il fut saisi par l'escorte d'un chevalier, Philibert Longie, emmené prisonnier, et condamné à une lourde rançon. Le conseil, au nom du duc, revendiqua immédiatement la livraison du personnage :

« Nous avons entendu que Guyot du Pin et autres malfaitteurs de sa compaignie ont esté pris nouvellement, et encor sont, par m^{sr} Philibert Longie, chevalier, et autres ses complices et aydans, et comme le dit Guyot et les gens de sa Compaignie en très grant nombre, ayant nouvellement et autres fois par longtemps et continuellement volé et pillié ou réaume, mis à mort plusieurs et innumérables personnes, efforciez femmes, volei sainte église et les personnes d'ycelle, boté feu et arses plusieurs villes audil réaume, et faits plusieurs autres crimes, excez et délits, tant que bonnement on ne les pourroit singulièrement raconter, et encores se soient efforciez de pis faire jusques au jour de leur prise, si comme ces choses peuvent apparoir à chascun manifestemant, nous vous mandons et à chascun de vous par especial commeltons, de par m^{sr} et de par nous, que vous requerez ou faites requerrir dudit m^{sr} Philibert et autres tenans les corps dudit Guyot et de ses dits complices, que yceulx vous randent, baillent et delivrent incontinent, en nom de m^{sr} et de nous, pour en ordonner à nostre plaisir. Et ou cas que ja ne soit que ledit

¹. 26 octobre, Arch. de la Côte-d'Or, B. 1417, fol. 48 v^o; Simonnet, *Des institutions et de la vie privée en Bourgogne*, p. 119.

m^{sr} Philibert ou autres, tenans les dits prisonniers, les vous reffuseroient ou contrediroient à bailler, si leur commandez de par mon dit seigneur et de par nous, sous peine de perdre corps et avoir et d'estre pugniz desdits crimes en lieu des dits prisonniers, que yceulx vous rendent et delivrent comme dessus. Et en oultre, se mestiers est, prenez et arrestez à toutes forces les corps desdits prisonniers des dits mons. Philibert et autres, qui vous auront contredits aux choses dessusdites, et amenez en nos prisons seurement à Chalon ou aultre part que mieulx vous semblera, par telle manière que vous en sachiez rendre compte. Et nous donnons en mandement par ces présentes à tous les subjects de m^{sr} et nostres, que à vous et à vos depulez ces choses dessusdites facent, obéissent et entendent diligement et vous donnent confort et ayde, se mestiers en avez. Donné sous nostre seel secret, le iiii^{or} jour d'octambre, l'an mil CCC.LXIII.

« Par le conseil.

« PHILIBERT [PAILLART] ¹ ».

Pour éluder de perdre le bénéfice de la rançon, les détenteurs de Guiot du Pin avaient successivement vendu leur droit de prise, car un captif de cette importance était une marchandise négociable qui se transmettait de mains en mains, et qui trouvait toujours un nouvel enchérisseur. Chacun des possesseurs successifs en avait tiré avantage, et obtenu du duc des gratifications importantes. Jean de Nanton avait obtenu quinze cents livres qui ne lui étaient pas encore payées, disait-il, vingt ans plus tard ².

¹. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 114. — Le signataire de la lettre est évidemment Philibert Paillart, chancelier de Bourgogne et secrétaire du duc.

². « A messire Jehan de Nanton, chevalier, en déduction et rabat de la somme de mil frans que m^{sr} lui a donné, pour ce que de pieça, pour la prinse de Guiot du Pin, ledit m^{sr} luy eut ordonné et donné certaine grosse somme d'argent, montant à mil v^o fr., et de ce eust eu les lettres dudit m^{sr}, lesquelles il dit avoir esté arses par feu d'aventure, si comme par mandement dudit m^{sr} donné sur ce, le

Renaud de Montbelet, chevalier, seigneur de Joncey, avec lequel on négocia en dernier ressort, reçut deux cents livres pour la livraison du coupable¹. Ramené à Chalon, Guiot du Pin y fut exécuté, et sa tête, mise au pilori sur la place de la ville, y resta exposée pendant plus de huit mois².

Le bailli d'Auxois fit aussi justice à Semur du peu intéressant Gilles Troussevache, dont les méfaits ont été plusieurs fois signalés. Un écuyer de l'Avallonnais, Guillaume de Railly, avait réussi à s'en emparer, et l'avait livré au gouverneur de Bourgogne moyennant cent soixante florins de Florence³.

La prévôté de Baigneux-les-Juifs était depuis six semaines envahie par Pierre d'Orgeuil, Talebardon, Jean de S'-Pol, Mondon Batailler et plusieurs autres capitaines de Gascons et Bretons. « ensemble leurs routes qui estoient « bien vi^m chevaulx..... et gastèrent tout le pais, et des-

« vi^e jour de novembre mil CCC.LXXX.VII iii^e fr..... ». (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1475, fol. 63 r^o).

1. La quittance de Regnaud de Montbelet est datée du 22 octobre 1364 (*Idem, orig.*, B. 359, scellé d'un petit sceau en cire noire portant trois tours sur l'écu).

2. *Idem, Comptes du Chalonnais*, B. 3567, fol. 14 v^o et 15 r^o. Voir Chérest, *L'Archiprêtre*, p. 285-286.

3. « A Guillaume de Roilley, escuyer, par l'achat de Gille Troussevache, pillart, capitain d'Argy, qui premièrement avait prins et pillé le bourg de Monréaul et y boutey le feu, secondement gestié en la revière de Cuere les panons de m^{sr} le duc, que mis avoit sur la porte d'Argy, quant il s'estoient rendus à li, quant il s'en alay à la Villeneuve le Roy, envers la Toussains mil CCC.LX.III. Et estoit mandez par messire Jehan, seigneur de Somberton, audit bailli de paier audit Guillaume et à ses compaignons qui tienent ledit Gille de Troussevache en prison, clx florins de florence sur les exploits de son bailliage, por cause de l'achat dudit Troussevache, afin que justice en fut faite, si comme par les lettres dudit m^{sr} de Somberton, gouverneur du duchié, faites sur ce, le xxiiii octobre CCC.LX.III, et par lettres de quittance dudit Guillaume, donnée le vendredi après *Oculi mei* CCC.LX.V. » (Arch. de la Côte d'Or, Comptes de l'Auxois de Guillaume de Clugny, B. 2751).

« robèrent blez, vins et fruiz, et par eulx fut perdue la « foire de Baigneux du jour de S'-Luc [18 octobre]¹ ». On n'était pas en mesure pour combattre et chasser une aussi redoutable association de routiers.

L'activité du capitaine général Jacques de Vienne ne pouvait suffire aux dangers menaçant la province, dont parlait la duchesse de Berry, annonçant d'Auvergne les mauvais desseins de Seguin de Batefol. Ce qu'il importait de recueillir au plus vite, c'était la levée des subsides destinées à payer les gens d'armes. La lettre suivante, écrite de Mâcon au bailli et aux élus du diocèse de Chalon, est pleine de renseignements à ce sujet :

« Chers et bons amis, nous vous envoyons les lettres du roy, qui vont à vous et aux aultres esleus en la diocèse de Chalon, à lever ce nouvel subside, pour cause des gens d'armes. Et aussi nous a escript le roy, nostredit seigneur, unes aultres lettres, esquelles est contenu avec plusieurs aultres choses, que nous nous pourvissions à toutes forces de gens d'armes et tenissions ensamble pour la deffense du pays, et auxi comme il vous rescript et les aultres esleus, tant de Chalon comme des aultres diocèzes, de livrer hastivement le dit subside. Pourquoi nous vous mandons de par le roy nostre sire et m^{sr} le duc, prions de par nous, que très hastivement vous levez et faîtes lever ledit subside de vostre bailliage, pour le convertir briefvement en gens d'armes qui à présent sont nécessaires, quar véritablement, chers amis, aujourd'huy sont venues lettres à madame de Berry et lesquelles j'ay veues, contenant que messire Seguin de Batefol est en Auvergne, ou il ha et ly accroissent chascun jour grosses gens ensamble, et tiennent par delà moult grans dommaiges, et esl leur entante et pour certain de venir briesvement en Bourgoigne, si vueiliez faire aviser les forteresses et plat pays de eulx retraire, afin que yceulx ennemis de vivres

1. A. de Charmasse, *Enquête...* Bulletin de la Soc. Eduenne, 1880.

ne aultrement ne se puissent ayder en nulle manière. Et auxi sur le fait de lever le dit subside, vueillez tant faire pour le honneur et estat du roy, de m^{rs} de Bourgoigne, et de tout le pays, qu'il en ayent bon raport de vostre diligence, et pour garder mon honneur, je qui suis tout vostre, en soit mieuz tenu à vous. Et les lettres qui vont à bally el esleus d'Ostun, faites envoyez hastivement au dit lieu. Se maistre Pierre de Ancy, docteur en lois, qu'est à m^{rs} mon uncle le cardinal de Clagné, avoit mestiers de ayde, confort ou conduyt par delà, si ly prestassiez à ses missions, et il vous en requiert. Et je vous en saray grant gréy. Chers amis, nostre seigneur vous ait en sa garde. Escript à Mascon, le xxiij^e jour d'octobre.

« Jacques DE VIANE, sire DE LONGVY,
general capitaine des gens d'armes et lieutenant du
roy nostre sire, et de m^{rs} de Bourgoigne en la
province de Lyon ».

[Au dos] : « A nostre cher et bon amy le bally de Chalon¹ ».

L'appel fait depuis longtemps par Jacques de Vienne à l'Archiprêtre avait pour but de déloger les routiers de l'Autunois et du Nivernais. Dès le mois de septembre², on avait fait des préparatifs contre la place de Vésigneux, occupée pour la seconde fois par des garnisons ennemies, et qui, comme l'année précédente, servait de refuge à des pillards fort incommodés pour la contrée. Des troupes de gens d'armes, envoyées successivement à Avallon, se préparaient à en faire le siège, et malgré le peu d'importance d'une petite forteresse qui ne paraissait pas mériter tant d'efforts, on y voyait figurer Louis de Chalon et même Arnand de Cervole. On juge de ce que coûtait une chevauchée de cette nature par la quantité de munitions, de

1. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 114. — Mêmes lettres portées à Autun par le messenger Coppecoille sur l'ordre de Jacques de Vienne (Arch. de la Côte-d'Or, Comptes du Chalonnais, B. 3666).

2. 29 septembre, Collect. Bourgogne, t. LII, p. 139.

vivres, de traits, d'arbalètes, d'engins divers, de charrois qu'il fallait fournir aux assiégeants. On envoie d'une seule fois vingt douzaines de pains¹, et ces provisions se renouvelaient chaque jour. En présence de ces apprêts considérables, les routiers de Vésigneux crurent prudent de ne pas persévérer dans la résistance, et le 2 novembre, le bailli d'Auxois apprenait que « les Compagnies de Vize-
« nuel s'estoient rendues, salves leurs vies, et depuis s'es-
« toient venues pillant par aucunes parties du duchié² ». Une répression plus énergique eût été plus efficace pour la tranquillité du pays, mais le traité avait été fait avec ces Bretons par l'intervention probable de l'Archiprêtre, toujours disposé à ménager d'anciens compagnons d'armes.

Ce n'était pas le moment de laisser la libre circulation à ces bandes, alors que le duc se préparait à faire son entrée en Bourgogne et convoquait ses féodaux pour recevoir leur hommage. Il écrivait de Nangis-en-Brie, le 5 novembre, les deux lettres qui suivent au bailli de Chalon :

« Nous entendons estre briesvement en nostre pays de Bourgoigne, et vous mandons que vous signifiez, enjoingnez et commandez en especial et en-général, et par cris, se mestiers est, à tous nos féaulx et à toutes personnes qui de nous tiennent et doivent tenir en fié à cause de nostre duchié, qu'il soient par devers nous à Dijon ou autre part, quelque part

1. Arch. de la Côte-d'Or, Comptes de l'Auxois, B. 2752.

2. *Idem*, B. 1417, fol. 31 v^o. — Diverses mentions des comptes d'Auxois, B. 2751 et 2752, établissent aussi que des troupes mandées à Vezelay devaient concourir au siège de Vésigneux. La perspective de ces nouvelles recrues précitées dans les diverses châtellenies de l'Auxois et de l'Avallonnais dut inspirer une crainte salutaire aux assiégés. La durée du siège de Vésigneux est fixée par la mention suivante des Comptes de l'Auxois (B. 2752) : « Depenses de Guillaume de Clugny, bailli, pour li et pour ses gens estans avec li à Avallon, pour mettre sus et procurer pain, vin, angins et pierres d'angins et charrois, pour mener au siège de Vesineul, ouquel fait vacqua ledit bailli, dois le dimoinge après la S^t Luc mil CCC.LXIV jusqu'au mecredy avant la Toussaint ensulgant ».

que nous soyons en nostre duchié, le lundy jour de l'uillave de la feste de S^t Martin prochain venant, pour nous faire foy et hommage et les devoirs esquels ils sont tenus à nous, ou autrement dez ci en avant, nous les tendrons pour contumas. Donné à Nangis en Brie, le v^e jour du mois de novembre l'an de grace mil CCC.LX.III ».

La seconde lettre, de même date, aussi datée de Nangis, est conçue en termes un peu différents :

« Bailli de Chalon, si comme par nos lettres pendans, lesquelz nous vous envoyons avec ces présentes, il vous pourra apparoir, nous avons ordonné que par cry et autrement l'on fasse savoir à tous nos féaulx, que le lundy jour de l'octave de la feste de S^t Martin prouchain venant, ils soient par devers nous à Dijon, ou ailleurs en nostre dit duchié, ou nous pensons estre brièvement, pour nous faire hommage qu'ils nous sont tenus de faire. Et sur ce, escrisons par espécial à aucuns bannerets de vostre balliage, et vous envoyons les lettres. Si vous mandons et commandons, que sans aucun delay, vous ycelles envoyez à ceulx à qui elles s'adressent. Et les mises raisonnables que vous ferez pour celle cause, seront allouées en vos comptes sans contredit. Et gardez qu'il n'y ait faute. Donné à Nangis en Brie, le v^e jour de novembre l'an M.CCC.LX.III¹ ».

Le Conseil, de son côté, écrivait au duc « de se donner « garde de venir, pour aucunes Compagnies qu'estoient « sur les chemins ». Fait plus grave, Jean de Salornay, capitaine de Mâcon, faisait savoir à Jacques de Vienne, à

1. Ces deux lettres du duc, du 5 novembre, sont dans la Collection Bourgogne, t. XXVI, p. 130. — Elles avaient été précédées d'une autre missive pour même objet, rédigée par Philibert Paillart, le chancelier, avec la participation du conseil ducal, et datée de Chalon, le 21 octobre. Elle mandait les féodaux pour se trouver par devers le maréchal Gui de Pontailler à Sampigny (Même Collect.). Nous ne la reproduirons pas.

la date du 6 novembre, que Seguin de Batefol venait de s'emparer de la ville d'Anse pendant la nuit :

« Mon très chier seigneur, je me recommande à vous, et vous plaise savoir quelles nouvelles sont maintenant venues à Mascon, que messire Seguin de Batefol, à grant force de gens, est à nuyt entré en la ville d'Anse, et la tient. Si vous plaise avoir compassion du pays, et y mettre telle ordonnance et tel remède comme bon vous semblera. Nostre Seigneur vous ait en sa sainte garde, qui vous doint bonne vie et longue. Escript à Mascon, le v^e jour de novembre.

« Jehan DE SALORNAY,

« chantre et capitaine de Mascon,

« tout vostre¹ ».

1. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 113.

CHAPITRE V

Mouvements des Grandes Compagnies et des Francs-Comtois en Bourgogne.

Prise de possession du duché par Philippe le Hardi et surexcitation des Francs-Comtois et des Navarrais. — L'ennemi à Nogent-sur-Seine, Marolles, Trainel, S'-Aubin-sur-Yonne, Migé, Césy, etc. — Bourg-en-Bresse menacé. — Lettre envoyée de Lyon par Jacques de Vienne. — Le bâtard d'Albret, Arnault de Talebardon et le Bour Camus en Auvergne ; leurs projets. — Philippe le Hardi et le duc d'Anjou en Bourgogne. — Les routiers à l'Isle-Aumont. — Tentative avortée de la prise de Troyes. — Journée à Autun entre l'Archiprêtre et Talebardon. — Installation de capitaines dans les châteaux et forteresses. — Énergie du bailli Hugues Aubriot contre les pillards ; nombreuses exécutions. — Mandements et recommandations du duc. — Chevauchées de Philippe le Hardi en Champagne ; siège de Nogent-sur-Seine. — Prise de Villaines-les-Prévôtes par les Navarrais (22 février 1365). — Passage en Bourgogne de Jean, duc de Berry, du comte de La Marche, de Jean de Bourbon et de Catherine de Vendôme. — Prise de Pontailler par Jean de Neufchatel, et reprise par les féodaux du duché. — Jean de Neufchatel prisonnier de Guillaume de Choiseul. — Joie du duc et ses lettres missives au sujet de ces événements. — Cession du prisonnier par Guillaume d'Aigremont à Gui et Guillaume de la Tremoille qui le livrent au duc moyennant huit mille livres. — Jean de Neufchatel incarcéré au donjon de Semur ; Brun de Ribaupierre et Henri Chevillard enfermés à Saulx-le-duc. — Autres prisonniers emmenés à Chalon. — Les Navarrais à Baigneux-les-Juifs, à Villaines-les-Prévôtes, coupent une oreille à tous ceux qu'ils rencontrent. — Insécurité des routes aux environs de Troyes. — Déprédations par la garnison du fort de la Vèvre tenu en gage par l'Archiprêtre. — Tentatives ennemies pour reprendre Pontailler et le château de Montbar. — Pillage commis à la foire de Chalon par la garnison d'Anse. — Projets de Seguin de Batefol et autres pour s'emparer de la personne du duc. — Préparatifs de Philippe le Hardi pour aller voir le Pape à Avignon ; insécurité des routes ; passage à Thoissey chez Antoine de Beaujeu ; entrevue avec l'empereur Charles IV à Romans. — Missive du duc. — Les routiers en Auxois. — Prise du breton Jean de Cornouailles par Odot de Bar ; le captif cédé à Gibaud de Mello, sire d'Époisses, qui le livre au duc. — Exécution de Jean de Cornouailles à Dijon malgré les recommandations de l'Archiprêtre et même du roi. — Démolition du fort de la Vèvre et autres places. — Seconde prise de Chassin par les Francs-Comtois pendant les trêves. — Motifs allé-

gués pour cette prise d'armes. — Protestations et proclamations du duc affichées partout. — Difficultés pour faire partir les garnisons d'Anse infidèles à leurs promesses ; mesures sans succès pour faciliter leur départ. — Lettre envoyée de Lyon par Gui de Phinès, gouverneur de Montpellier, au gouverneur Montagu et au conseil ducal. — Prise de Pesmes, de Longwy-sur-le-Doubs, d'Estrabonne, etc., par les routiers d'Anse. — Activité du gouverneur en l'absence du duc. (1364 novembre à 1365 août.)

Au moment où Philippe le Hardi faisait sa première entrée dans la capitale de la Bourgogne, et confirmait aux habitants de la ville de Dijon les coutumes et privilèges concédés par ses prédécesseurs, au moment où les magistrats municipaux faisaient au nouveau duc les cadeaux de bienvenue et de joyeux avènement¹ que le malheur des temps devait quelque peu assombrir, des coalitions redoutables menaçaient la province.

L'attribution définitive de la Bourgogne à Philippe le Hardi avait surexcité le mécontentement des Navarrais et des Francs-Comtois. L'hostilité de ceux-ci avait favorisé des rapprochements et déterminé une alliance tacite. Les compagnies d'auxiliaires, utilisées dans les dernières chevauchées, ayant été congédiées, gravitaient dans toutes les directions. La Champagne et l'Auxerrois en étaient infestés. Nogent-sur-Seine, Marolles, Trainel, Bouy, Vaurenier, S'-Aubin-sur-Yonne, Migé, Césy près Joigny, étaient occupés par des routiers qui pouvaient se recommander du roi de Navarre, puisqu'il avait certain droit d'invoquer des revendications². Bourg-en-Bresse était menacé par des bandes qui venaient d'entrer dans le pays des Dombes, et Simon de S'-Amour avait été envoyé pour défendre cette ville³. Dans l'Auxois, Jean de S'-Pol et Mondon Batailler, délogés de Darcey, ravageaient le pays dont ils

1. 26 novembre 1364 ; Dom Plancher, t. III, pr. XXI.

2. Arch. de l'Yonne, F. 548 ; L. Delisle, *Mandements et actes de Charles V*, p. 105.

3. 24 octobre 1364, Arch. de la Côte-d'Or, B. 7115, rouleau.

avaient été auparavant les défenseurs salariés¹. L'Autunois n'offrait pas plus de sécurité, car trois jours avant l'arrivée du duc en Bourgogne, et alors qu'il se dirigeait vers Châtillon, le conseil le prévenait « qu'il se donnast « garde comment il viendrait à Dijon, parce qu'il y avoit « vi^e glaives des Compagnies sur les champs qui avoient « cuidé embler Toisey à l'evêque d'Ostun² ». L'installation de Seguin de Batefol à Anse donnait de sérieuses inquiétudes du côté du Mâconnais. Puis, voici d'autres nouvelles envoyées de Lyon par Jacques de Vienne, le 27 novembre, le lendemain de la joyeuse entrée du duc à Dijon :

« Très chers et grands amis, nouvelles me sont venues aujourd'hui et par un certain message venant d'Auvergne, tout mehu, lequel m'a rapporté que le bastard de Labret, Talebardon, Bour Camus et les autres Compagnies qui sont en Auvergne se mettent ensemble, et sont mehues de venir tantost au pays m^{sr} le duc de Bourgoigne, et sont bien le nombre de vi^e glaives, pour quoy il est très grant necessitez de bien aviser les forteresses de vostre bailliaige de elles bien garder, et auxi de faire retraire le plat pays. Si vous pri que ensinc le vueillez faire, en tel manière que aucun domage n'en viengne au roy nostre sire, à m^{sr} le duc, ne à leur pays, et que il soit à vostre honneur. Et auxi, je vous pri vous en rescrivez à m^{sr} le duc. Toales voies, je vous envoie unes lettres à iceli m^{sr} le duc sur ce fait. Si vous pri que icelles vous li vueilliez envoyer de l'estal par deçà. Se il vous en plait à savoir, sachez que en la ville de Lyon ha à présent bonne ordonnance de eulx garder, et est capitain du lieu mes uncles messire Hugues de Genoves, qui a soubs ty à gages xx glaives et sa hel bien de forteresses à l'environ d'Anse vi^e glaives de fait, liquelx gardent bien les pillars de aler ensinc

1. De Charmasse, *Bulletin de la Soc. Eduenne*, 1880, p. 499-507.

2. 23 novembre 1364, Arch. de la Côte-d'Or, B. 1417, fol. 38 v^o.

comme il haviert accostumey. Se vous savez aucune chose qui face à escripre, escrivez le moy, et l'on me trouvera à Lion. Nostre Seigneur soit garde de vous. Escript à Lyon, le xxvii^e jour de novembre.

« JAQUES DE VIENNE, sire de Longuy ».

[Au dos] : « A mon très cher et grant amy mons. Girart de Lonchamp, etc. ¹ ».

Philippe le Hardi était trop au courant des dangers qui l'environnaient pour se laisser surprendre et négliger les précautions exigées dans cette circonstance. Aussi profitait-il de la présence de son frère Louis, duc d'Anjou, pour venir prendre possession du duché, et recevoir les hommages de ses vassaux avec un appareil de forces qui le mettait à l'abri d'un coup de main. Chacun d'eux avait une escorte imposante, et c'est avec une troupe considérable de deux cent trente-cinq chevaux qu'ils passèrent à Nuits, à Beaune, puis à Chalon, où ils séjournèrent trois jours. Après avoir reçu, comme à Dijon, un don de bienvenue offert par la municipalité de Chalon, le duc quitta cette ville, le samedi 30 novembre, pendant que le duc d'Anjou regagnait le gouvernement du Languedoc, dont le roi venait de lui confier la lieutenance ².

Des courriers envoyés par le comte de Savoie obligèrent Philippe le Hardi à revenir sur ses pas, et à quitter Dijon. Le 20 décembre, le comte recevait le duc à Tournus, dans un grand festin qui lui fut rendu le soir.

Pendant ce temps, la situation ne s'améliorait pas. Les ennemis occupaient l'Isle-Aumont et les pays voisins. Simon de Bucy, chevalier, conseiller du roi et président du Parlement, venant avec le bailli de Sens qui tenait ses assises, apprenait que le mercredi 4 décembre, « cuidè-

1. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 113.

2. Voir nos *Itinéraires*, p. 15, et Delisle, *Mandements et actes de Charles V*, n^{os} 120 et 124.

« rent les ennemis pranre Troies ¹ ». D'autre part, les Compagnies signalées en Auvergne par Jacques de Vienne, conduites par le bâtard d'Albret, le Bour Camus et Talebardon, semblaient prendre la direction de la Bourgogne. Pour ce dernier capitaine, la chose était certaine, puisque sa présence dans l'Autunois était connue au commencement de décembre. La nouvelle en parvint à Beaune le 6, et de cette ville le duc ordonna à Gui de Pontailler, son maréchal, de réunir des gens d'armes pour le dimanche 22 à Vezelay ². Il expédia en outre Philippe de Jaucourt et Jean Sauvegrain, son valet de chambre, à Autun, vers Talebardon ³, pour connaître ses intentions et parlementer avec lui. Jean de Courtiambles et Arnaud de Cervole, chargés également de négociations, se rendirent aussi à Autun, pour « la journée de gaiges » entre l'Archiprêtre et Talebardon ⁴.

Pour faire échec aux maraudeurs détachés de ces bandes vagabondes, on installa des capitaines dans tous les châteaux, et leur nomination s'imposait au moment où Philippe le Hardi, prenant possession du duché, était obligé de renouveler les pouvoirs de ses officiers. Etienne Oyn, chevalier, dut défendre le château de Montagu, appartenant au duc, aux enfants de Marcilly et à Erard de Crux. Guillaume de Montagny fut maintenu capitaine de la Perrière ; Oudot de Menans, capitaine de Rouvre ; Jean de Rabutin, sire d'Epiry, châtelain de Cuisery ; Jean de Charman, capitaine de Montréal ; Guillaume de St-Privé, capitaine de Montcenis ; Jean de Villers, châtelain de Vergy ;

1. Arch. de la Côte-d'Or, B. 3853, comptes de Simon Christophe, receveur de la châtellenie de Champagne pour la comtesse de Flandre. Le président Simon de Bucy fut obligé de séjourner huit ou dix jours à Troyes, parce que tous les pays voisins étaient sillonnés par l'ennemi.

2. 6 décembre 1364. Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 84.

3. 7 décembre, *Idem*, t. XXIV, p. 80.

4. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1417, fol. 33 v^o.

André des Mouhes, capitaine de Châtel-Girard, etc.¹. Afin de protéger les contrées envahies de la Champagne, des instructions furent adressées au sire de Jonvelle, bailli de Chaumont; à Guillaume du Plessis, bailli de Vitry, à l'évêque et aux habitants de Langres, au bailli de Sens; à Amé de Genève, à la Borde de Reulée; à Jean de Sainte-Croix, à Besançon, à Hugues de Montmartin, à Hugues de Rigny, etc.². Etienne de Musigny et Guillaume de Clugny, bailli d'Auxois, furent chargés de passer la visite de toutes les forteresses³.

Avant de partir pour la chevauchée contre les Navarrais occupant l'Auxerrois et la Champagne, les ordres les plus sévères furent adressés aux prévôts, et notamment au bailli de Dijon, pour faire exécuter les pillards isolés qui infestaient nos régions. Il faut reconnaître qu'Hugues Aubriot mit une grande activité dans ses poursuites et dans la répression des brigandages. Les comptes généraux et particuliers fournissent des mentions nombreuses de condamnations et d'exécutions, dont le détail serait trop long à énumérer. Les uns sont jetés à l'eau et noyés, les autres sont pendus; beaucoup ont la tête coupée et exposée au pilori.

Les seigneurs appartenant aux familles féodales du pays ne sont pas plus épargnés que les autres, quand, profitant du désarroi causé par les Compagnies, ils commettent des méfaits ou des excès, parfois des crimes relevant du droit commun. D'autres sont simplement bannis, comme ce Jean des Granges, cause de la mort de Henri des Plantes, et dont les biens furent saisis⁴. J'ai donné

1. Nous croyons inutile de fournir les sources pour chacune de ces nominations, faites à des dates diverses, depuis le 11 décembre 1364 jusqu'au 17 janvier 1365.

2. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1417.

3. 19 janvier 1365; Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 84 r^o.

4. Arch. de la Côte-d'Or, Comptes de l'Auxois, B. 2752.

ailleurs¹ la singulière histoire de ce Ferri de Chardoigne², qui avait assassiné le châtelain de Montréal, Philibert des Granges, de complicité, disait-on, avec sa veuve, Agnès de Basoches. Cette dernière, mise en cause par les parents du défunt, avait été incarcérée au château de Châtel-Girard; on l'accusait d'avoir voulu livrer la forteresse d'Annoux aux ennemis, et notamment à un routier, le Frère Darre, qu'elle eût volontiers consenti à épouser. On l'accusait ensuite d'avoir contribué à la mort de son mari, parce qu'elle « avoit en propos de prendre par mariage... nostre amé Jehan Poupon, escuier d'Angle-terre », alors attaché à la cause française. Une lettre de rémission lava Agnès de Basoches de cette accusation et de ces faux bruits, mais Ferri de Chardoigne fut exécuté à Semur pour ses démérites.

Hugues Aubriot ne craignait pas de s'attaquer à des personnages de plus haute volée, et chargeait le procureur Perrenot Courtot de poursuivre Henri de Vienne et Jean de Brisebarre, chevaliers, ennemis du roi, à cause « de plusieurs roberies, excès et délits énormes contre le duc et S. M. ainsy que la renommée en court³ ». Le bailli de Chalon, de son côté, fit arrêter Etienne de Sagy, écuyer, qui, d'accord avec Jean et Amenion de Pommiers, avait aidé à la prise des places de S'-Germain-en-Bresse, de Montcourt et de Serville. Accusé d'avoir commis des dégâts et de s'être approvisionné aux dépens des populations du duché, Etienne de Sagy fut arrêté et maintenu longtemps en prison. Par un traité passé avec lui, on le

1. Nos *Itinéraires*, p. 465-467.

2. Ferri de Chardoigne, chevalier lorrain, était établi en Bourgogne depuis une alliance avec Isabeau de Marmeaux, sœur de Pierre de Marmeaux, co-seigneur de Ravières, Cheny, Ormoy, localités de l'Yonne.

3. 7 mars 1365; Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 53.

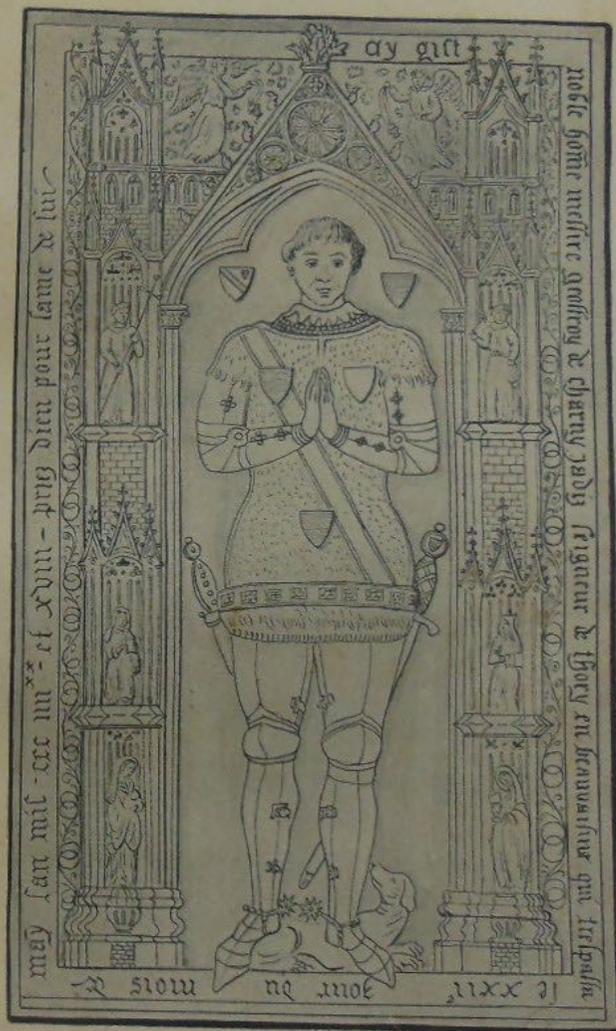
condamna à une amende de deux cents deniers d'or, dont Aménion de Pommiers se rendit garant¹.

Le duc ne pouvait quitter la Bourgogne, et la dégarnir entièrement de ses défenseurs sans recommander à ses baillis la plus grande vigilance du côté du Mâconnais, et il écrivait, le 6 janvier, à Girard de Longchamp :

« Bailli de Chalon, si comme nous vous rescrivîmes ce soir plus à plain, nous avons eu certaines nouvelles que les Compagnies Oultre Soosne passeront ladite rivière de Soosne au port de Paigny, c'est vendredy ou samedi prouchain, et d'illec se doivent traire ez parties de Charrolois et de Masconnois, et si nous ont maintenant dit aucuns que pour les faits de nostre amé et féal chevalier et conseiller mons. Eudes de Verdun et de messire Arnaut de Cervole, ils messeront s'ils peuvent en nostre ville de Verdun. Si vous mandons et enjoignons estreitement que dedens jeudy prouchain au soir au plus tard, vous envoyez en nostre ville de Verdun, par devers le chastelein ou capitaine estant pour nous illec, huit hommes d'armes bons et suffisans, et les y faites tenir et demourer pour la garde et deffense d'ycelle ville, jusques à tant que l'on ait vu quelle part lesdites Compagnies se traïront. Et avec ce, veuillez sur la retraite des bonnes gens et des vivres et biens, et sur la garde et seurté des autres forteresses de vostre bailliage, si que aucuns dommaiges ou inconveniens ne viennent, car nous nous en partrions à vous. Et gardez que sur le serment que vous avez à nous, et soubs quanque envers nous vous vous pouvez messaire, que en ce n'est faute ne delay, car nous nous en partrions à vous. Nostre Seigneur soit garde de vous. Escript à Dijon, le vi^e jour de jannier² ».

1. Le 19 mars, le duc, par considération pour Aménion de Pommiers, consentit à la remise de moitié des 200 deniers d'or, dont moitié fut payée comptant (Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 124). Montcourt (H^e-Saône), arr. Vesoul, c^h. Jussey. — Serville (Saône-et-Loire), c^h. S^t-Christophe-en-Bresse, c^h. S^t-Germain-du-Plain.

2. Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 132.



Ernest Petit del.

GÉOFRÖY DE CHARNY, seigneur de Thory, Montfort et Savoisy * 1398
(à l'abbaye de Froidmont)

Par une autre lettre du même jour, le duc recommandait au bailli de Chalon d'envoyer des chevaucheurs à Autun et dans d'autres localités, « là ou il croira que ceux d'Anse doivent passer, parcequ'il a appris qu'ils luy doivent tendre une embusche en alant ou il sait, et si ledit chevaucheur apprend quelque chose d'eulx, il lui enjoint de le luy faire savoir, quelque part qu'il soit¹ ».

Afin de venir en aide au duc de Bourgogne dans la reprise des places champenoises envahies par les Navarrais, le roi avait nommé le comte de Tancarville comme son lieutenant aux parties de Champagne et de Brie. Tous deux devaient unir leurs efforts pour débusquer l'ennemi des positions qu'il occupait. Philippe le Hardi avait convoqué ses féodaux à Châtillon pour le 9 janvier, et avait, en conséquence, expédié des messages à Jean de Bourgogne, à Luxeul ; à Jacques de Vienne, à Bellevèvre ; à Louis de Chalon-Arlay, à Hugues de Rigny, à Jean de Rye, à Jean de Vienne, au sire de Montmartin², mais les seigneurs francs-comtois ne purent se trouver à ce premier rendez-vous, où le duc n'arriva lui-même que cinq jours plus tard.

A défaut des contingents éloignés, tous les vassaux disponibles du duché se rendirent à la convocation, et, en quelques jours, le sire de Sombernon passa la revue des compagnies bourguignonnes qui arrivaient successivement à Châtillon, y compris celle du maréchal Gui de Pontailler³. Le receveur général et trésorier Huet Hanon reçut l'ordre d'avancer quinze francs de paie à chacune d'elles, « pour venir en Champagne par ordre du roy contre les Compaignies qui y sont⁴ ». La liste des cheva-

1. Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 123.

2. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1417, fol. 34 v°.

3. Gui de Pontailler, nommé maréchal le 28 janvier 1364, venait d'être confirmé dans ce même office, à la date du 7 janvier 1365 (Dom Plancher, t. III, pr. xi, et Dumay, *Gui de Pontailler*, pr. xvi).

4. Voir 16 janvier 1363, Dom Plancher, t. III, pr. x.

liers est longue, et parmi ceux cités dans des listes incomplètes¹, il faut encore nommer Philippot de Valois, sergent d'armes du roi, Bertaud de Chartres, écuyer tranchant du duc, Guillaume Guénaud, seigneur des Bordes, Gui et Guillaume de La Trémoille, Renaud de Mello, seigneur de S'-Bris, Erard, seigneur de Dinteville, Jean de S'-Verain, Gervaisot de S'-Etienne, chambellan et frère de lait du duc, Gibaud de Mello, sire d'Epoisses, Milet David, neveu de l'évêque d'Autun, Philibert de Montagu, fils du seigneur de Couches, etc.².

Les troupes réunies se mirent en marche, sous la direction du duc, pour faire la chasse aux routiers. Dès le 18 janvier, elles étaient à Bar-sur-Aube, passèrent à Brienne, à Arcis-sur-Aube, à Anglure, à Villenauxe, et arrivèrent le mercredi 22 pour faire le siège de Nogent-sur-Seine, où les Compagnies avaient concentré leurs forces et se préparaient à une vigoureuse résistance. Il fallut huit jours d'une attaque opiniâtre pour réduire la place, dont le siège ne fut levé que le mercredi 29 janvier, non sans avoir laissé quelques victimes du côté des assiégeants³. Nous ne connaissons ni les détails de la reddition, ni les conditions de la capitulation.

Le duc se rendit immédiatement à Paris auprès du roi, pour lui rendre compte de cette heureuse chevauchée, dont le succès fut fêté dans un banquet comprenant le duc de Berry, le duc et la duchesse de Bar, le comte et la comtesse de la Marche, l'archevêque de Sens, l'évêque d'Auxerre, Pierre Aimon, et divers autres seigneurs et dames⁴. Philippe le Hardi repartit la semaine suivante pour

1. Dom Plancher, t. III, p. 557, note 3; Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, fol. 78 r^o et v^o.

2. Arch. de la Côte-d'Or, B. 11745.

3. On trouve mention de quelques blessés au siège de Nogent, auxquels le duc délivre une gratification, Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXIII, p. 50.

4. Ce banquet a lieu le 9 février (Arch. de la Côte-d'Or, B. 358 et nos *Itinéraires*, p. 17).

la Champagne, en compagnie du duc de Berry qu'il hébergea pendant le voyage, et ne rentra en Bourgogne qu'après une visite à Châteauvillain, chez l'Archiprêtre, et un passage rapide à Chaumont, à Langres et à Grancey-sur-Ource¹.

L'absence du duc, retourné en Champagne, laissait libre carrière aux bandes d'ennemis se disant Navarrais, qui portaient la désolation dans le duché et occupaient Baigneux-les-Juifs depuis la Chandeleur. Ce sont les mêmes Compagnies qui s'emparèrent de Villaines-les-Prévôtes, le 22 février, d'après diverses mentions : « à maistre Estienne de Troies, archier, demourant à Semur, le die-
« moinge avant les feus, pour porter lettres de m^{re} Estienne
« de Musigny, chevalier, et de par le bailli [d'Auxois] èz
« signeurs, capitaines et habitans de la Mouthe de Thoi-
« sey, de Biais, de Missery, de Mont S' Jehan, de la Vil-
« leneuve, près d'Arnay, de Valerot, pour cause de la prise
« de Villoingnes les Prevostes, pour en advisier sur la
« garde de leurs fors² ». On ne tarda pas à connaître les méfaits de ces redoutables pillards, « lesquels ont prins
« les gens, murtris, mutilez et rançonné, prins, robé,
« toulu et empourté tout ce qu'ils ont pu trouver audit
« pais, pour le doubte desquelx ennemis de Villoines au-
« cun n'osa pour la dite prinse, estre, demorez et conver-
« ser en plat pais³ ».

Une entreprise aussi audacieuse et une invasion au centre du duché émut singulièrement les féodaux de la région, qui prirent des dispositions pour déloger ces insignes malfaiteurs. Le duc ayant reconduit à Chalon son frère Jean,

1. V. nos *Itinéraires*, p. 16 et suiv.

2. Arch. de la Côte-d'Or, Comptes de l'Auxois, B. 2791. — D'après une autre enquête, c'est le samedi avant Carême prenant (22 février) que les Navarrais arrivèrent à Villaines (A. de Charmasse, *Les grandes Compagnies dans la prévôté de Baigneux*, Bulletin de la Soc. Eduenne, 1880, p. 499-507).

3. A. de Charmasse, *idem*.

duc de Berry, le comte de la Marche, Jean de Bourbon et sa femme Catherine de Vendôme, revint précipitamment à Dijon, le dimanche 16 mars, et donna les ordres pour faire immédiatement le siège de Villaines-les-Prévôtes. Les troupes, réunies dans l'Auxois par le maréchal Gui de Pontailler et Guillaume Poucin, maître d'hôtel du duc, devaient rejoindre à Châteauneuf les effectifs de Jacques de Vienne et de Jean de Montagu, et le trésorier Huet Hanon avait commission de payer les gens d'armes¹. Girard de la Tour, sire de Montbelet, Jean de Crux, Huart de Mandres, Hugues de Rigny, Pierre, seigneur de Chevi-gny, Philippe de Jaucourt faisaient partie de cette expédition².

Une nouvelle imprévue et autrement grave vint faire diversion au siège de Villaines-les-Prévôtes. Le dimanche soir, 23 mars, les Francs-Comtois, ayant à leur tête le terrible Jean de Neufchâtel, s'étaient emparés de la place de Pontailler, qui avait été tant de fois l'objectif de leurs tentatives. C'est le duc lui-même, instruit l'un des premiers, qui nous apprend ce gros événement :

« Bally de Chalon, les gens du conte de Montbeliart nous ont ce dimanche au soir emblée nostre ville de Pontailler. Si vous mandons et commandons que, tantost et sans delay, vous nous amenez à Aussonne tant de gens d'armes, d'archers et arbalétriers que vous pourrez finer, et de charpentiers. Et auxi faites monter par yeave tant de grants bateaux que vous pourrez trouver. Et gardez que il n'y ait faule. Nostre Seigneur vous quart. Donné à Argilly, le xxiii jour de mars. »

[Au dos :] *« A nostre bally de Chalon mess. Girart de Lonchamp ou à son lieutenant³ »*

1. 17 et 19 mars; Collect. Bourgogne, t. XXV, fol. 18 v°; t. XXVI, p. 79; t. LII, fol. 135 v°. — Les chevaliers bannerets touchaient deux réaux par jour; les chevaliers bacheliers, un réal; les écuyers armés et montés, un demi réal (Voir Dom Plancher, t. III, pr. vi).

2. Collect. Bourgogne, t. LII, fol. 139 v° et t. LXXII, p. 114, *in-ext.*

3. *Idem*, t. XXVI, p. 113.

Le même jour, des lettres sont hâtivement expédiées par le duc à Jacques de Vienne pour lui ordonner de quitter Semur avec ses gens d'armes, et de les diriger au plus vite sur Dijon¹.

La coïncidence de la prise de Villaines-les-Prévôtes par les Navarrais, et de celle de Pontailler par les Francs-Comtois, prouve surabondamment l'alliance que des haines communes avaient fait contracter. Les uns et les autres avaient enrôlé des Compagnies en disponibilité, dans lesquelles on comptait encore des Bretons et même des Anglais, car la secrète association entre le roi d'Angleterre et les Francs-Comtois n'était un mystère pour personne. Il est d'ailleurs certain, et le fait est attesté par divers documents, que Jean de Neufchâtel recevait une pension et des subsides du roi de Navarre et du roi d'Angleterre².

Obligé de parlementer souvent avec ces bandes étrangères, Philippe le Hardi était dans la nécessité d'avoir à sa solde un interprète anglais, comme nous l'avons déjà plusieurs fois constaté sous Philippe de Rouvre. C'est ainsi qu'il avait en ce moment, en qualité de valet servant, un écuyer anglais, dont le nom paraît sous la forme variable et probablement altérée de « Hoschequin Warin » ou « Hoschequin Waxin³ ». Il avait encore à son service un écuyer breton, Jean du Rochier⁴, qui lui servait peut-être aussi d'interprète.

1. « A Girard le Paigel, messaigier, pour porter lettres hastives de mondil seigneur à Semur, vers m^r Jaques de Vienne, contenans qu'il s'en retornast à Dijon, ensamble toutes ses gens d'armes, pour le fait de la prise de Pontailler, dont nouvelles estoient venues à mondil seigneur... » (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1417, fol. 4 v°.)

2. Finot, *Recherches sur les incursions des Anglais et des grandes Compagnies dans le duché et le comté de Bourgogne*, p. 81.

3. 24 mars 1365; Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 53, et 25 mars, *idem*, p. 109.

4. 25 mars; *Idem*, t. XXIII, p. 120.

Sérieusement préoccupé de la prise de Pontailler, le duc était rentré le lendemain d'Argilly à Dijon, et activait le mouvement de ses officiers. Jean de Ruffey et Guillaume de Tumberel, écuyers, allaient recruter des renforts. D'autres messages étaient adressés à Jean de Sainte-Croix, seigneur de Savigny-en-Revermont, à Eudes de Verdun, au sire de Balançon, aux habitants de Seurre, d'Auxonne, etc.¹.

Puis, par un de ces coups de théâtre qui se reproduisent si souvent pendant cette douloureuse époque, quatre jours après la prise de Pontailler, le duc nous apprend l'incarcération de son incorrigible ennemi, Jean de Neufchâtel, dans une lettre missive dont le laconisme laisse percer la joie :

« Bailli de Chalon, sachez que, là merci nostre Seigneur, nous avons recouvré nostre ville de Pontaillier, et si tenons prisonnier messire Jehan de Neufchastel et autres de sa compaignie, par quoy il n'est jà besoing que les gens que nous vous avions mandez viennent par devers nous. Si les faites despartir, se assemblez sont, au plus courtoisement que vous porrez. Nostre Seigneur vous ait en sa garde. Escript à Dijon, le xxviii^e jour de mars.

« BLANCHET². »

Philippe le Hardi pouvait à bon droit se féliciter d'une si importante capture, car, de tous les adversaires qu'il pouvait avoir, Jean de Neufchâtel était le plus redoutable et le plus haineux. La conduite de cet ennemi irréconciliable était d'ailleurs peu chevaleresque ; il était doublement coupable d'avoir profité de l'absence du duc pour envahir ses États et d'avoir violé les clauses d'une convention récente, dans laquelle une suspension d'armes avait été décidée. La capture de ce chevalier félon causa

1. 24 mars 1365 ; Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 84.

2. 28 mars ; *idem*, p. 116.

donc à Philippe le Hardi un tel transport de joie, qu'il envoya sur-le-champ son portier, Tassin le Bougre, pour en donner la nouvelle au roi¹, et, pour marquer le souvenir de cet heureux succès, il fit délivrer une offrande de cent livres à l'église de Notre-Dame de Dijon².

Plusieurs des incidents relatifs à Jean de Neufchâtel ont été relatés par divers auteurs³, mais, indépendamment des lettres missives inédites rapportées ici, certains détails ne doivent pas être omis, surtout quand il s'agit d'un personnage de cette importance, que Froissart qualifie de « apers chevaliers et fort guerriers durement⁴ ». Il n'avait pas été pris directement par Gui et Guillaume de La Trémoille, comme on l'a dit. C'est un chevalier bourguignon, Guillaume de Choiseul, sire d'Aigremont, conseiller du duc, qui avait fait le coup et qui s'en était emparé par surprise, s'étant fait conduire avec sa troupe par un particulier de Vièverges qui leur servait de guide et les avait inopinément introduits dans son repaire⁵. Gui et Guillaume de La Trémoille avaient désintéressé Guillaume de Choiseul de la rançon qui lui était due, voulant s'en faire un mérite auprès du duc. En tout cas, ces personnages se trouvaient à Auxonne avec Guiot des Baux et autres seigneurs au moment de cette aventure.

Jean de Neufchâtel fut d'abord emprisonné à Auxonne avec de nombreux complices, dont plusieurs étaient notables, comme Brun de Ribeaupierre, Henri Chevillart. Les uns furent ensuite transférés à Chalon, les autres à Dijon : « pour les despens que firent messire Jehan de Neufchas-

1. 28 mars ; Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 109.

2. *Idem*, t. XXVI, p. 113 et 231, et t. CIV, fol. 62.

3. Chérest, *L'Archiprêtre*, p. 114-125, 231, 232 note et 297-300 ; nos *Itinéraires*, p. 462 et 480 ; Bernard Prost, *Inventaires mobiliers*, t. I, p. 60, note.

4. Siméon Luce, *Froissart*, t. V, p. 352.

5. Lettre du duc du pénultième mars 1364 (1365) ; Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 108.

« teau et bien xxiiii personnes de sa compaignie, qui demourèrent en l'ostel Poincart [Bourgeoise], LXXX florins¹ ». Une autre mention plus explicite complète le renseignement : « despens de feu messire Jehan le meschal en l'ostel dudit Poincart, par environ vi jours que ledit messire Jehan de Neufchastel y fut, lorsque il fut amené de Auxonne après sa prise.... et aussi de messire Brun de Ribaupière et de messire Henri Chevillart, et des aultres escuiers qui furent admenés prisonniers audit ostel avec ledit feu messire Jehan, et y demourèrent bien un peu de temps, clv fr.² ».

Le duc écrivait de Dijon, le 30 mars, au bailli Girard de Longchamp :

« Ballü, nous avons veu ce que vous nous avez escript, et oy ce que Henry de Souvement, porteur de ces lettres, nous a dit de par vous. Si sachez que, pour ce que nous avons, Dieu mercy, recouvré nostre ville de Pontailler, messire Jehan de Neufchastel et plusieurs autres de ses gens lesquelz nous tenons prisonniers, nous vous escristes dès veinredy dernier passé, par le neveu Aimé Bouffreau, qu'il n'estoit besoing que vous travaillissiez de venir vers nous pour celle cause, mais encores, si comme il nous est apparü, par ce que escript nous avez, n'aviez vous hier reçeu nos lettres. Si nous envoyez tantost et veües les lettres, messire Guillaume de Martigny et xv gäives en sa compaignie des meilleurs que vous avez, afin que par luy nous vous envoyons aucuns des prisonniers qui ont esté pris avec ledit messire Jehan de Neufchastel, lesquelz nous avons ordonnez estre par vous gardez. Et dès maintenant vous retraiez à Chalon ensemble toutes les autres gens que vous avez, desquelz vous vous departez plus tost que vous pourrez. Quant est de la foire, il nous semble que il vaut

1. Arch. de la Côte-d'Or, B. 10925, fol. 36 v°.

2. *Idem*, B. 10925, fol. 38 v°. — Cette note ou plutôt ces deux notes de paiement de dépenses sont postérieures à la mort de Jean de Neufchâtel, c'est-à-dire après le 10 septembre 1369.

mieux, pour cause des ennemis qui sont à Ance, et pour les nouvelles que vous avez oyes, et est mieulz le proffit des marchands et leur seureté, que vous leur faites délivrer loiges en la ville de Chalon que dehors, faites les leur avoir par juste et convenable prix, et à ce contraignez, se mestiers est, les habitans de la dite ville, Bertrand de Maiselonges, retourné qui est alé de par nous à Arc pour les draps des marchands. Nous vous rescrivons plus à plein sur le fait de la foire, et si y enverrons de nos gens. Et toujours nous faites savoir toutes nouvelles. Nostre Seigneur soit garde de vous. Escript à Dijon, le pénultième jour de mars.

« BLANCHET¹ ».

Suivant les ordres rigoureux qu'il avait reçus, Girard de Longchamp envoya de Seurre, où il séjournait avec des hommes d'armes, divers chevaliers et écuyers, Guillaume de Martigny, Jean de Nanton, Hugues de Varennes et Henri de Sauvement, escortés de quarante chevaux, pour emmener de Dijon à Chalon deux des prisonniers, Jean Compagnon et Mauregard de S^t-Morice. Il lui était enjoint de les maintenir en prison fermée à Chalon ou ailleurs, au mieux qui lui semblerait, sans leur permettre de parler à personne². Deux autres prisonniers de marque, Brun de Ribaupierre et Henri Chevillart, furent enfermés au donjon de Saulx-le-Duc, et confiés à la garde du châtelain Emonin de Saulx. On leur témoignait quelques égards, puisqu'ils devaient être incarcérés « sans fers et sans ceps », mais ils ne devaient avoir de relations avec personne, soit de vive voix, soit par écrit, sauf avec les écuyers chargés de leur surveillance³.

Quant à Jean de Neufchâtel, que Gui et Guillaume de La Trémoille livrèrent au duc, moyennant une indemnité

1. Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 127.

2. Ordre du 1^{er} avril ; *Idem*, p. 116 et p. 126. Extrait de la dépense faite par les dits seigneurs et payée par le bailli.

3. Lettre du 8 avril ; *Idem*, t. XXI, fol. 5 v°.

pécuniaire de huit mille livres, une plus dure prison lui était réservée dans les cachots du donjon de Semur¹. Les officiers ducaux, préposés à sa garde, durent, chaque année, faire visiter et doubler les portes, les barreaux et les serrures de la tour dans laquelle il fut incarcéré, et où il mourut, le 10 septembre 1369. D'ici là, nous aurons à parler des diverses entreprises vainement tentées pour sa délivrance.

Le grand succès remporté à Pontailier n'avait pas débarrassé le pays des routiers qui battaient la campagne. Les bandes de Navarrais, qui avaient occupé Baigneux-les-Juifs et Villaines-les-Prévôtes, continuaient le cours de déprédations que leurs fréquents déplacements rendaient difficiles à réprimer. Signalées dans une direction, elles disparaissaient rapidement après avoir emmené le bétail, et allaient s'installer dans une localité lointaine. Ce n'était partout que « piès et oroilles coupées..... deux cens personnes « mutilés et qui gemais ne gagneront pain² ». En partant de Villaines-les-Prévôtes, les brigands avaient coupé une oreille à tous les particuliers de Semur et de Dijon qu'ils rencontraient, et le duc gratifia de quatre francs d'or tous ceux qui avaient subi cette mutilation³. Les courriers étaient arrêtés sur les routes. Henri le Monnoyer, portant un message à Henri de Vienne, fut pris, volé, maltraité et laissé en danger de mort⁴. Simon Christophe, châtelain de la châtellenie de Champagne pour la comtesse Marguerite de France, n'osait sortir de Troyes, « pour le doute des ennemis qui estoient sur les chemins, du mardi au « dimanche de Pasques closes [14 avril] ». La situation

1. 29 avril; Collect. Bourgogne, t. XXIII, p. 54. Nous ne donnons pas toutes les mentions relatives aux Comptes d'Auxois, B. 2751. Pour indemniser les seigneurs de La Trémoille, le duc leur donna plus tard la terre de Corcelles, rachetée par lui de Nicolas Stamwort.

2. De Charmasse, *Bullet. de la Soc. Eduenne*, 1880, p. 499-507.

3. Actes des 12 et 13 avril 1365; Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 109.

4. Pénultième mars 1365; *idem*, t. XXVI, p. 109.

était la même le mois suivant; Simon Christophe ne pouvait prendre possession du château de Jully-sur-Sarce pour la comtesse: « et je demorai à Troies, tant pour ce « que je ne m'en ossey partir, pour le doute des Bretons « qui estoient deslogiez de leurs fors de Traynel et de « Césy, et estoient autour de Troies et Chaucins...¹ ».

Le fort de La Vèvre, toujours tenu en gage par l'Archiprêtre, était un voisinage fort désagréable aux Autunois, qui ne trouvaient pas grand avantage et pas plus de sécurité depuis le changement de garnison opéré à la suite de la capitulation de la place. Les mêmes déprédations se commettaient dans le pays. La prise de quelques malfaiteurs, l'exécution de neuf pillards saisis par le bailli d'Auxois, n'arrêtaient pas les autres, qui cherchaient prudemment à éviter toute rencontre avec la justice ducale. Les deux mille cinq cents livres dues pour le rachat de La Vèvre par Philippe le Hardi à son « très cher cousin « et amé compère » Arnaud de Cervole n'étaient pas encore payées au 5 avril. Les populations voisines, sur lesquelles on devait lever l'imposition pour couvrir cette dette, n'avaient voulu rien entendre. Elles prétendaient, non sans raison, qu'elles avaient suffisamment souffert de ce voisinage, qu'elles avaient déjà été fort obérées par le rachat des forts de Monnay et de Vésigneux. Le duc se décida à faire un second appel, et ordonna de recommencer la levée de cette imposition, dut-on employer des mesures énergiques pour réussir². Il écrivit aux gens de la Chambre des Comptes, au sujet des commissions à nommer pour la perception de ce subside:

« Quant est des commissions que vous demendez pour le fail de la Vèvre, Blanchet ne a pas à présent tems de les faire,

1. Trois mentions diverses des 14 avril, 3 mai et 21 mai, Arch. de la Côte-d'Or, B. 3853, Comptes de Simon Christophe, châtelain de la chât. de Champagne pour la comtesse de Flandre.

2. Dijon, 1^{er} avril 1365; Collect. Bourgogne, t. LXXII, p. 122, *in ext.*; Dom Plancher, t. III, pr. xx.

mais il les fera si tost qu'il pourra et vous les enverra. Quant est de la foire de Chalon, nous n'avons pas encore ordonné quant elle sera, car nous attendons Bertran de Massilonges et Oudol de Sauvigny, qui sont alez devers Jehan de Bourgoigne, et eulx venus, nous en ordonnerons, et aussi des personnes que nous enverrons et le vous rescrirons¹ ».

Le duc ajoute qu'Amenion de Castelpers a été le trouver, et qu'il lui a promis de lui délivrer le fort de Sagy, pour la garde duquel on lui remettrait trois cents florins.

Il n'était pas facile de tenir la foire de Chalon avec des routes aussi peu sûres, et alors qu'on prévenait le bailli de Dijon Hugues Aubriot « d'être sur ses gardes à très grant diligence, parceque aucunes gens se mettoient en peine « de repandre Pontaillier² », et l'on arrêtait d'autres individus soupçonnés de vouloir livrer le château de Montbar³. Dans les régions de l'Est, la garnison d'Anse chevauchait au loin, et le conseil ducal envoyait Aubert Gast avec des gens d'armes pour surveiller ses mouvements⁴. Afin de maintenir le bon ordre et de faire la police pendant la foire de Chalon, plus de cent sergents y furent envoyés, et même des chevaliers, comme Jean de Rabutin, seigneur d'Epiry, le sire de Loisy et son fils, Guillaume de Chapelle, etc.⁵. Mais malgré les précautions prises par ordre du duc pour mettre en sûreté les marchands dans les loges installées dans la ville, certains corps de métiers, merciers, selliers, etc., furent indignement pillés par les gens d'armes des garnisons campées à Anse,

1. Lettre du duc du 1^{er} avril, Dijon; Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 116.

2. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1417.

3. Mentions des 18 et 19 avril, *Idem*, B. 1417, Comptes généraux et B. 2751, Comptes de l'Auxois.

4. 17 avril; *Idem*, B. 2751, Comptes de l'Auxois et Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 181.

5. 21 avril; *mêmes sources*.

et on craignait la présence de Perducas d'Albret qui rôdait dans les environs¹.

Conformément à l'avis donné par Charles V à son frère, dans la curieuse lettre missive du 2 mai, reproduite dans notre premier chapitre, il est certain que Philippe le Hardi se préparait à faire le voyage d'Avignon, mais ce projet n'avait pu rester longtemps secret, et surexcitait l'ardeur de ses ennemis, ayant des raisons et des intérêts particuliers pour y mettre obstacle. Aussi, chaque jour, des messages adressés au duc le prévenaient des menées hostiles et des tentatives d'enlèvement préparées contre sa personne. Thomas de Voudenay et Guillaume de Choiseul, sire d'Aigremont écrivaient « qu'il fut bien avisez de son corps garder, pour aucunes nouvelles qu'ils avoient eues « d'Oultre-Saône² ». De Tournus, on faisait savoir que Seguin de Batefol « vouloit pranre ou faire pranre le duc « en alant à Avignon vers l'emperour qui là estoit³ ».

Les convocations si nombreuses des seigneurs féodaux, faites à ce moment, avaient pour double but de maintenir en respect les Compagnies errantes qui infestaient les campagnes, et de préparer une escorte imposante pour protéger la marche du duc. Des lettres pour faire bonne garde étaient en même temps adressées à Geofroi du Bouchet, gouverneur du Nivernais, à Louis de Sancerre, à Guillaume d'Harcourt, à Gui le Baveux, aux gouverneurs de Blois, d'Orléans, à l'évêque de Troyes, à Jean de Vienne, sire de Roulans, au sire de Beaujeu, à Jean de la Rivière, au bailli de Vitry, etc.⁴.

1. 2 mai; Arch. de la Côte-d'Or, Comptes du Chalonnais, B. 3567. — Perducas d'Albret « grans capitaines de gens d'armes et de routes », au dire de Froissart, avait assisté à la bataille de Cocherel, puis se rendit en Espagne contre Pierre le Cruel, et abandonna plus tard le parti anglais.

2. 2 mai, Arch. de la Côte-d'Or, B. 1417, fol. 36 v^o.

3. 2 juin, *Idem*, B. 3567, Comptes du Chalonnais.

4. 11 mai, *Idem*, B. 1417, Comptes généraux.

Il ne semble pas que le duc ait pris trop à cœur, pendant cette période, toutes les calamités dont la Bourgogne était accablée. Au sortir de Paris, en février, il avait traversé la Champagne avec son frère Jean, duc de Berry, qu'il avait défrayé en grande pompe pendant le trajet. En mars, tous deux étaient allés à Châteaouvillain, chez Arnaud de Cervole; puis, passant à Chaumont et Langres, ils avaient rejoint à Grancey Jean de Bourbon, comte de La Marche, et sa femme Catherine de Vendôme. Protégés par une escorte nombreuse, les uns et les autres traversèrent la Bourgogne en passant par Dijon, Beaune, Chalon, Mâcon, où ils se séparèrent, le 12 mars¹. Puis, Philippe le Hardi séjourna trois mois dans le duché, et fit pour le voyage projeté à Avignon des préparatifs qui l'occupèrent pendant la dernière partie du mois de mai. De grandes quantités de vins furent achetées à Gevrey, à Pommard, à Beaune, par les soins de son échanson Jean de Ruffey, de son sommelier Guiot du Ru, et de son maître d'hôtel Olivier de Jussy. Au nombre des cadeaux destinés à être offerts au Pape, aux cardinaux, aux principaux officiers de la cour papale et à l'entourage de l'empereur, figuraient soixante-treize queues de vin de choix et un muid de moutarde, qui furent expédiés par eau à Avignon². Jean Daubenton, fourrier du duc, Pierre de la Grange, chapelain de l'évêque de Chalon, et autres furent chargés de faire les provisions nécessaires et d'aller préparer les logements³. Le chancelier Philibert Paillart et Jean de Montagu, sire de Somberton, partirent en avant prévenir le pape et l'empereur⁴. Les personnages désignés pour faire partie de l'escorte ducale étaient Gui de La Trémoille,

1. Voir nos *Itinéraires*, p. 17-19.

2. 14 et 22 mai; Collect. Bourgogne, t. XXI, fol. 5 v^o, et t. XIII, fol. 123.

3. 14 mai; *Idem*, t. XXIV, fol. 89 r^o, et t. LII, fol. 140 r^o.

4. 20 mai; *Idem*, t. XXVI, p. 281.

Jean Blanchet, Thomas de Chapelle, Jacquot de Granson, le doyen de Chalon, Jean de Vergy, seigneur de Fouvent, Jean de Bourgogne, Guillaume, bâtard de Poitiers, Hugues et Louis de Chalon et beaucoup d'autres, dont quelques-uns furent contremandés¹.

Le 6 juin, Philippe le Hardi partit d'Argilly et arriva le 9 à Thoisse, chez Antoine, sire de Beaujeu, où il resta jusqu'au lendemain. Là, des nouvelles peu rassurantes firent changer son itinéraire et modifièrent le projet du voyage d'Avignon, d'où l'empereur était déjà parti², mais où les Compagnies guettaient son passage, car le duc écrivait de Thoisse à la date du 10 juin :

« Lieutenant du bailli de Chalon, pour ce que les ennemis de Ence ont sceu que nous sommes partis de nostre pays, nous avons entendu que ils se sont mis sur deux routes, et se trayent vers nostre pays. Si vous mandons sur l'amour que vous avez à nous, que incontinent vous avisez toutes les bonnes villes et chasteaux du bailliage de Chalon que de jour et de nuit ils fassent bon guait et bonne garde, en tel manière que aucun mal n'en puisse venir à nostre pays et à nos subjets. Et envoyez hastivement les lettres aux baillies d'Ostun, d'Auxois et de Dijon que nous vous envoyons sur ce fait. Et les frais et missions, que vous ferez sur ce, seront payés nous venus, ou vous en aurez descharge. Et gardez surtout quan que vous pouvez meffaire envers nous que en ces choses n'ait deffault. Nostre Seigneur vous ait en sa garde. Escript à Tiessey, le x^e jour de juin.

« CHAPELLES ».

[Au dos] : « A nostre bien amé Geoffroy des Bordes, lieutenant de nostre bailli de Chalon.

1. 14, 16 et 17 mai; Collect. Bourgogne, t. XXIII, p. 123; t. XXIV, fol. 89 r^o, et t. LII, fol. 140 r^o, et Arch. de la Côte-d'Or, B. 1417.

2. L'empereur Charles IV était entré à Avignon, le 23 mai (Baluze, *Vit. pap. Aven.*, t. I, p. 404), et en repartit avant la fin du mois.

« Envoyez tantost au bailli du Charrolois et au capitaine de Monnay les lettres que nous leur escribons ¹ ».

Le duc, accompagné de son hôte, Antoine de Beaujeu, de Jean de Bourbon, comte de La Marche, et suivi par Jacques de Vienne, Jean de Montagu, Eudes de Grancey, Hugues de Rigny, Jean de Crux, Philippe de Jaucourt et le sire de Couches², passa par Lyon, Vienne, S^t-Rambert, et arriva le 13 juin, à Romans, auprès de son oncle l'empereur Charles, qu'il trouva, comme toujours, disposé à défendre les intérêts de la France, prêt à donner son concours à une entreprise destinée à purger le pays des Compagnies qui l'infestaient, et favorable aux projets matrimoniaux qui devaient mettre les deux Bourgognes dans la même main.

Pendant les conférences tenues entre le duc et l'empereur, les Compagnies continuaient le cours de leurs déprédations. Les bandes, installées à Villaines-les-Prévôtes depuis si longtemps, y étaient encore³, et on n'avait rien fait pour les déloger après la diversion opérée par la reprise de Pontailler. C'est à grand'peine que l'on était parvenu à désintéresser l'Archiprêtre du rachat de La Vèvre, dont le dévoué maréchal Gui de Pontailler avait fait les avances, après avoir vendu des terres pour acquitter cette lourde rançon⁴.

1. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 113.

2. Ces noms sont cités dans un ordre de paiement de ces chevaliers, 25 juin (*Idem*, t. XXVI, p. 83).

3. Villaines-les-Prévôtes était toujours occupé par l'ennemi, le 26 mai 1365, d'après l'enquête faite à cette date (A. de Charmasse, *Les grandes Compagnies dans la prévôté de Baigneux-les-Juifs*). Villaines n'avait donc pas été pris par le duc, le 6 mai, comme le dit dom Plancher, t. III, p. 13. — Les routiers ne paraissent pas, d'ailleurs, s'y ennuyer, car ils y avaient mené des femmes de mauvaise vie. Une coiffe d'argent fut même prise à une des « garces » de la garnison et envoyée à Semur à la femme de Simon Bouche (Arch. de la Côte-d'Or, B. 2751, Comptes de l'Auxois).

4. *Idem*, B. 1435, fol. 108 v^o ; voir notre chapitre II.

Les routiers, en disponibilité après l'abandon de La Vèvre, ne se faisaient pas scrupule de battre la campagne, et plusieurs d'entre eux parcouraient l'Auxois, témoin cet écuyer de Bretagne, Jean de Cornouailles, « capitaine de « certaines rotes de gens d'armes qui faisoient grans do- « maige au duchié », et qui avait cependant servi sous la bannière de Philippe le Hardi dans les chevauchées de l'Orléanais et de Normandie. L'histoire de sa capture est curieuse. Il avait été saisi par Odot de Bar-les-Epoisses, frère de Gui et de Jean de Bar, tous trois écuyers. Gibaud de Mello, seigneur d'Epoisses, désirant se faire honneur de cette prise et mettre la main sur le prisonnier, avait offert pour sa rançon mille francs d'or qu'il promit de verser à Odot de Bar, puis céda Jean de Cornouailles au duc de Bourgogne pour pareille somme¹. Le captif était un personnage notable, à en juger par les recommandations qui se produisirent en sa faveur. Arnaut de Cervole, dont il avait été un des affiliés, réclama sa délivrance sans pouvoir l'obtenir du duc, malgré la condescendance de ce dernier pour son cher compère. D'autres personnes, et même le roi, s'interposèrent pour lui faire rendre la liberté, ce fut en vain. Guillaume de Clugny, bailli d'Auxois, maintint Jean de Cornouailles en prison au donjon de Semur, en raison des nombreux méfaits dont il était accusé. Il consentit seulement à le traiter avec de certains égards, et, grâce à la recommandation de Jacques de Vienne, lui fit donner chaque jour « deux pintes de « vin, une bonne pièce de char, et du pain blanc, tant « comme il en pourroit mangier ». Puis, pour mettre fin

1. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1452, fol. 26 r^o, document de 1378, « pour la rançon duquel [Jehan de Cornouailles], messire Gibaut de « Mello, seigneur d'Epoisse, promit payer au dit feu Odot mille fr. « d'or, et parceque assez tost après la diete prinse dudit feu Cor- « nouaille, il pleut à m^{sr} avoir par devers li ledit feu Cornouaille, et « li fu renvoié par ledit seigneur d'Epoisse ».

à toute réclamation, le duc ordonna, le 25 juin, au bailli d'Auxois, de transférer Jean de Cornouailles de Semur à Dijon, pour le faire exécuter avec d'autres malfaiteurs¹.

Croirait-on que, treize ans plus tard, les mille francs promis pour la rançon du prisonnier n'étaient point encore payés, ni au seigneur d'Epoisses, ni à Odot de Bar. Ce dernier, ayant eu le temps de mourir dans l'intervalle, ses frères Guî et Jean percurent la somme, le 14 juin 1378 seulement².

En ce moment, on fit commencer la démolition de diverses forteresses, et notamment de La Vèvre, qui avait si longtemps abrité les pillards. Le bailli d'Autun fut chargé de cette exécution³. Mile de Montanteaume, auquel le duc avait confié la garde du château de Brandon, ne s'était pas mieux conduit que les chefs de Compagnies, et n'avait usé de son autorité que pour ravager et piller les pays qu'il avait mission de protéger. On le fit saisir et enfermer au château de Rivaut, à Autun, où le terrible bailli Robert de Martinpuis, dit le diable, le fit exécuter au centre même de la ville, au champ S^t Ladre, le jeudi après la Madeleine⁴. Ce fut toute une affaire pour faire abattre le château de Montanteaume. Les habitants de Marnay furent condamnés à une amende de vingt francs, pour n'avoir pas voulu contribuer à la démolition, malgré les ordres du bailli⁵.

1. Mentions des 24, 25, 27 mai, 1^{er} et 27 juin; Arch. de la Côte-d'Or, B. 2751, Comptes d'Auxois; 25 juin, B. 1417, fol. 38^{ro}; 14 juin 1378, B. 1452, fol. 56^{ro}.

2. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1452, fol. 56^{ro}, 14 juin. — Des trois frères Odot, Guî et Jean de Bar, l'un est père et les deux autres oncles du fameux Guî de Bar, prévôt de Paris.

3. Ordre du duc, du 28 juin 1365; dom Plancher, t. III, pr. xxiv; G. Dumay, *Guî de Pontailler*, pr. xviii, p. 119-121.

4. A. de Charmasse, *L'Eglise d'Autun pendant la guerre de Cent ans*, p. 20-21. — Montanteaume, château au milieu d'un étang, aujourd'hui détruit, cst de la Roche-Milay (Nièvre). — Brandon, cst de Saint-Pierre-de-Varenne (Saône-et-Loire).

5. Arch. de la Côte-d'Or, Comptes du Chalonnais, B. 3568.

L'incarcération de Jean de Neuschâtel avait surexcité l'ardeur haineuse des seigneurs francs-comtois qui tenaient à honneur de le venger, malgré les conventions et la suspension d'armes. Etienne de Montbéliard, Jean d'Arguel et Simon de S^t-Aubin n'avaient pas désarmé, et c'est relativement à leurs entreprises que le duc écrivait, le 23 juin 1365, la lettre suivante :

« Bally de Chalon, nous avons eu certaines nouvelles que nos ennemis d'Oultr^e Soosne, entre lesquels sont messire Estienne de Montbéliard, messire Jehan d'Arguel et messire Simon de S^t-Aubin se sont mis ensemble, et qu'il sont bien lx à iiii^{xx} glaives passé à iiii jours environ Chaucins. Si vous mandons que tantost vous faites venir et retraire èz forteresses tous les navois de vostre balliaige, si que nos ennemis ne s'en puissent aydier, et que vous avisez ceux de toutes les forteresses de vostre balliaige, afin que jour et nuit ils soient sur leurs gardes. Et envoyez incontînent aux capitaines de Cuisery et de Sagey les lettres que sur ce leur escribons. Et si enquez diligamment de l'estat, du convinc et de la volonté des dits ennemis, et ce que savoir en pourrez, et des nouvelles du pays nous failes tantost savoir, et gardez en toutes manières qu'il n'y ail faulte ne delay, car se il y estoient et il en mesavenoit, nous nous en pranrions à vous. Nostre Seigneur soil garde de vous. Escript à Beaune, le xxiij^{or} jour de juing, au soir bien tart.

« BLANCHET¹ ».

Cet avertissement n'était pas inutile, mais ne put éviter la perte de Chaussin. La trahison avait livré Pontailler aux Bourguignons; la trahison livra Chaussin aux Francs-Comtois. Ceux-ci, devenus maîtres de la place, firent subir aux habitants les plus affreux traitements, et commirent de tels excès que, dix ans après, le pays était entièrement abandonné et la place déserte. Chaussin, pris deux années

1. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 113.

quillité. Mais l'évacuation de ces bandes ne se fit pas aussi rapidement que l'on pensait. Plusieurs d'entre elles n'étaient pas d'avis de suivre Seguin de Batefol, et se proposaient de venir dans le duché. Pour s'opposer à ce dessein, le gouverneur Montagu mandait à Hugues Aubriot, le 15 juillet, qu'il invitait tous les nobles du bailliage à venir en armes à son mandement à Dijon, le dimanche après Madeleine, « parce que les ennemis d'Anse sont assemblés¹ ».

Les Francs Comtois n'étaient pas plus tranquilles, car les Compagnies, auxquelles on barrait le passage en Allemagne, refluaient de leur côté, et Jean de Cusance, bailli d'Amont, recrutait à la hâte des hommes d'armes et des arbalétriers pour garder la ville et la forteresse de Baumes menacées². Dans la Bresse et dans le Bugey, mêmes inquiétudes. Pierre d'Estrées, chevalier, châtelain de Châtillon-les-Dombes, expédiait de tous côtés des chevaucheurs « pour s'enquérir de ceux d'Anse », parce qu'on annonçait une attaque prochaine sur S^t-Trivier-de-Courtes, Pont-de-Veyle et Pont-de-Vaux. Un autre espion des Compagnies d'Anse, envoyé, disait-on, par Seguin de Batefol, pour épier les villes de Bresse, fut arrêté et incarcéré, mais l'invasion de la région était un fait accompli, le lundi après la S^t-Jean-Baptiste³.

Le 6 août, le sire de Sombernon mandait à Girard de Longchamp que l'archevêque de Sens, l'évêque de Nevers et Guillaume de Dormans, nommés légats par le roi, l'avaient chargé de se rendre avec le bailli, à Tournus, la veille de S^t-Laurent, pour surveiller la sortie des gens de

mière quinzaine de juillet 1365, cela ressort d'un texte publié par Allut, *Les Routiers et la bataille de Brignais*, p. 157-159.

1. 15 juillet 1365; Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 108.

2. 25 juillet 1365; Arch. de la Côte-d'Or, B. 1418, Comptes de Nicolas Joly, Beaumes-les-Dames, ch. 1. c^{me} Doubs.

3. *Idem*, B. 7590, Comptes de Châtillon-les-Dombes, rouleau de 6m20.

Seguin de Batefol, et les conduire à Anse vers Arnaud de Cervole le plus rapidement possible, mais comme Sombernon était lui-même empêché, « à cause de certains ennemis du duc qui s'assemblent au conté à desseïn de venir au duché, pour quoy il fait amas de gens d'armes pour leur résister », c'est le bailli de Chalon, auquel il confia la mission de conduire en son lieu et place à l'Archiprêtre les compagnies de Seguin de Batefol. Le même jour, le gouverneur de Bourgogne donnait l'ordre aux gens des comptes de faire payer tous les frais que nécessiterait cette reconduite¹.

Conformément aux instructions qu'il avait reçues, Girard de Longchamp s'était aussitôt mis en route avec Jean de Ric, Girard de Thurey, Guillaume de la Marche, Jean de Nanton, Jean d'Ireley, Jean de Chastenay, Philibert de Messey, le châtelain de Cuisery et une bonne escorte, pour procéder à l'évacuation d'Anse. Arrivés à Tournus, et comme ils commençaient à souper, on leur apporta un message, expédié de Lyon par Gui de Phines, gouverneur de Montpellier, à l'adresse du gouverneur de Bourgogne et des membres du conseil ducal. Le message paraissant contenir des ordres urgents, ils décidèrent d'en prendre connaissance, et furent fort étonnés de l'invitation qui leur était faite de surseoir à leur opération. Le soir même, ils reprirent la direction de Tournus². Voici la lettre du gouverneur de Montpellier :

« Chers sires et grans amis, j'ay entendu par le custode de ceste ville de Lyon, par lettres de créance qu'il m'a apporté de par messeigneurs du grant conseil du roy, comme il avoit parlé à vous avec l'autre conseil de m^{es} de Bourgoigne, sur le fait du widement du lieu d'Anse, et d'avoir conduiseur pour eulx conduire sûrement fors du royaume, et que vous et le

1. 6 juillet 1365, Lettre du sire de Sombernon; Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 121-122.

2. 9 août, *idem*, p. 121.

aparavant, à la même époque du mois de juillet, subissait pour la seconde fois le contre-coup de ces terribles luttes provinciales.

Très courroucé de cette mésaventure, le duc voulut trouver une victime responsable, et s'en prit au capitaine Geoffroi de Chailly, seigneur de Gamay, qui, par sa faute, avait, disait-on, laissé prendre la place. Cette accusation de trahison était d'autant plus injuste que Geoffroi de Chailly avait eu un écuyer et deux valets tués dans cette affaire, et que lui-même avait été fait prisonnier. On pouvait seulement l'accuser d'un peu de négligence qui devait lui coûter cher, comme on le verra plus loin.

Philippe le Hardi ne pouvait être soupçonné d'avoir provoqué cette agression par des actes d'hostilité quelconque, mais les Francs-Comtois et les partisans du roi de Navarre, leurs alliés, pour donner à leur prise d'armes un motif acceptable, faisaient courir des bruits, contre lesquels le duc de Bourgogne s'empessa de protester dans une proclamation destinée à être répandue et publiée en tous lieux :

« Aucuns de la partie du roy de Navarre, ou autres qui ne sont pas bienveillans, ont semé et sement en plusieurs lieux de nostre duchié et autre part, pour plus forlister la partie du roy de Navarre, et pour forfaire les cueurs de nos bons subjets ou autrement de leur volonté et contre vérité, que nostre dit duchié doit estre baillié et délivré au dit roy de Navarre, laquelle chose, sauve la grâce des dits rapporteurs, ne est pas vraye..... Et vous mandons que par cry ou autrement, si comme mieulx pourroit, vous signifiez à tous le contraire des paroles desdits rapporteurs, et que nostre entente est tenir, tant comme nous vivrons, et nos hoirs après nostre trespassement, nostre dit duchié, ouquel nous avons bon droit, comme dessus est dit... »¹

1. Proclamation ducale du 8 juillet 1365; Collect. Bourgogne, t. LXXII, p. 126. Voir dom Plancher, t. III, pr. xxv.

La comtesse Marguerite de France n'avait pas davantage participé à la prise d'armes et à l'affaire de Chaussin, car depuis les préliminaires de paix ménagés par l'entremise de Charles V, elle était restée dans les meilleurs termes avec le duc, intéressé lui-même à maintenir ces bonnes relations. Peut-être pouvait-on s'en prendre à Henri de Montfaucon, comte de Montbéliard, gardien du comté? Et c'est à lui que Jean de Montagu, seigneur de Sombernon, gouverneur du duché, devait s'adresser tout d'abord, pour avoir des explications sur cette attaque inattendue. Mais, soit que le comte de Montbéliard ait voulu décliner toute responsabilité dans la rupture des trêves, d'après les ordres pacifiques de la comtesse, soit qu'il ait tacitement laissé faire la levée de boucliers de ses parents, il avait momentanément disparu. Les courriers envoyés à sa recherche se rendirent à Montbéliard, puis à Besançon, puis à Montfaucon, et ne purent s'aboucher avec lui que sur les bords du Rhin, à Bâle, le 10 juillet¹. Nous n'avons pas le texte des conventions arrêtées en ce moment, mais il est certain qu'un arrangement provisoire suspendit les hostilités, en attendant le traité définitif signé à la fin de l'année.

Les belligérants avaient assez à faire pour se débarrasser des Compagnies, sans poursuivre une lutte qui ne profitait ni aux uns ni aux autres, et n'avait pour résultante que la destruction des provinces, dont tant de guerres accéléraient la ruine.

En présence des efforts tentés par l'Archiprêtre pour rallier les principaux capitaines de Compagnies, et les emmener en croisade; après le pacte conclu entre le pape Urbain V et Seguin de Batefol au sujet de la reddition d'Anse², on pouvait espérer quelque répit et quelque tran-

1. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1417, fol. 39 r°.

2. Le traité entre Urbain V et Seguin de Batefol eut lieu en la pre-

quillité. Mais l'évacuation de ces bandes ne se fit pas aussi rapidement que l'on pensait. Plusieurs d'entre elles n'étaient pas d'avis de suivre Seguin de Batefol, et se proposaient de venir dans le duché. Pour s'opposer à ce dessein, le gouverneur Montagu mandait à Hugues Aubriot, le 15 juillet, qu'il invitait tous les nobles du bailliage à venir en armes à son mandement à Dijon, le dimanche après Madeleine, « parce que les ennemis d'Anse sont assemblés ¹ ».

Les Francs-Comtois n'étaient pas plus tranquilles, car les Compagnies, auxquelles on barrait le passage en Allemagne, refluèrent de leur côté, et Jean de Cusance, bailli d'Amont, recrutait à la hâte des hommes d'armes et des arbalétriers pour garder la ville et la forteresse de Baumes menacées ². Dans la Bresse et dans le Bugey, mêmes inquiétudes. Pierre d'Estrées, chevalier, châtelain de Châtillon-les-Dombes, expédiait de tous côtés des chevaucheurs « pour s'enquérir de ceux d'Anse », parce qu'on annonçait une attaque prochaine sur S^t-Trivier-de-Courtes, Pont-de-Veyle et Pont-de-Vaux. Un autre espion des Compagnies d'Anse, envoyé, disait-on, par Seguin de Batefol, pour épier les villes de Bresse, fut arrêté et incarcéré, mais l'invasion de la région était un fait accompli, le lundi après la S^t-Jean-Baptiste ³.

Le 6 août, le sire de Sombernon mandait à Girard de Longchamp que l'archevêque de Sens, l'évêque de Nevers et Guillaume de Dormans, nommés légats par le roi, l'avaient chargé de se rendre avec le bailli, à Tournus, la veille de S^t-Laurent, pour surveiller la sortie des gens de

mière quinzaine de juillet 1365, cela ressort d'un texte publié par Allut, *Les Routiers et la bataille de Brignais*, p. 157-159.

1. 15 juillet 1365; Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 108.

2. 25 juillet 1365; Arch. de la Côte-d'Or, B. 1418, Comptes de Nicolas Joly, Beaumes-les-Dames, ch. 1. c^{ma} Doubs.

3. *Idem*, B. 7590, Comptes de Châtillon-les-Dombes, rouleau de 6^{ma} 20.

Seguin de Batefol, et les conduire à Anse vers Arnaud de Cervole le plus rapidement possible, mais comme Sombernon était lui-même empêché, « à cause de certains ennemis du duc qui s'assemblent au conté à dessein de venir au duché, pour quoy il fait amas de gens d'armes pour leur résister », c'est le bailli de Chalon, auquel il confia la mission de conduire en son lieu et place à l'Archiprêtre les compagnies de Seguin de Batefol. Le même jour, le gouverneur de Bourgogne donnait l'ordre aux gens des comptes de faire payer tous les frais que nécessiterait cette reconduite ¹.

Conformément aux instructions qu'il avait reçues, Girard de Longchamp s'était aussitôt mis en route avec Jean de Rie, Girard de Thurey, Guillaume de la Marche, Jean de Nanton, Jean d'Ireley, Jean de Chastenay, Philibert de Messey, le châtelain de Cuisery et une bonne escorte, pour procéder à l'évacuation d'Anse. Arrivés à Tournus, et comme ils commençaient à souper, on leur apporta un message, expédié de Lyon par Gui de Phines, gouverneur de Montpellier, à l'adresse du gouverneur de Bourgogne et des membres du conseil ducal. Le message paraissant contenir des ordres urgents, ils décidèrent d'en prendre connaissance, et furent fort étonnés de l'invitation qui leur était faite de surseoir à leur opération. Le soir même, ils reprirent la direction de Tournus ². Voici la lettre du gouverneur de Montpellier :

« Chers sires et grans amis, j'ay entendu par le custode de ceste ville de Lyon, par lettres de créance qu'il m'a apporté de par messeigneurs du grant conseil du roy, comme il avoit parlé à vous avec l'autre conseil de m^{rs} de Bourgoigne, sur le fait du widement du lieu d'Anse, et d'avoir conduiseur pour eula conduire surement fors du royaume, et que vous et le

1. 6 juillet 1365, Lettre du sire de Sombernon; Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 121-122.

2. 9 août, *idem*, p. 121.

balli de Chalon deviens estre demain ou samedi à Tournus, pour eulx conduire ainsy comme dessus est dit. Sires, il est vérité qu'ils ne veulent partir, si tous ensemble ne partent, et une partie doivent aler par Auvergne, et messeigneurs et moy avons escript à m^{rs} de Berry, qu'il luy plaist d'envoyer ses conducteurs souffisans pour eulx conduire, et il m'a rescript qu'il estoit atieré et qu'il s'en alloit à Rion maintenant, et y qui manderait son conseil, et que incontinent envoyeroit quérir les conducteurs, ceux que je luy avois escrits, et que incontinent qu'il les auroit, il les envoyeroit çà, mais certes journée il ne m'a pas donnée, quar il ne savoit s'il les trouveroit. Le porteur de ces présentes le vous dira tout auquel vous plaist de croire, et de donner foy sur ce fait. Et pour ce, sachiez, sire, que je ne vous mande certaine journée jusques que j'aye lettres de m^{rs} de Berry de lesquelles suis certains qu'il sera bientôt. Pourquoi je vous prie, si chierement, comme je puis, que, pour l'amour du roy et du pays, qu'il ne vous plaise de despartir d'enqui, ou d'environ de cest pays, jusque je sache ou vous puisse mander certaine journée, laquelle à l'ayde de Dieu sera bientôt. Et ou cas que par nulles choses vous n'y pourriez estre ne entendre, qu'il vous plaist que vostre mareschaut de Bourgoigne et le bally de Chalon les vueillent conduire, et d'estre appareillez le jour que je les escriray. Et vous plaist de moy rescrire toute certaineté de ce fait par le porteur de ces lettres présentes, si choses voulez que je puisse faire, je le feraie volontiers. Dieu soit garde de vous. Escrip à Lyon sur le Rhosne, le vii^e jour d'aoust. Cher sire, je vous envoie une lettre que m^{rs} d'Anjou envoie à son frère m^{rs} de Bourgoigne. Le vostre, etc. [sic].

« Guy, seigneur de Phines,
« gouverneur de Montpellier¹ ».

Ce retard dans l'évacuation d'Anse, qui devait se prolonger, créait de nouveaux embarras, car ces bandes refu-

1. Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 131.

sant de partir isolément, avaient sans doute une arrière-pensée, et se proposaient de vivre sur le pays en continuant le cours de leurs déprédations.

Ce n'était pas sans raison également que le gouverneur de Bourgogne était resté à son poste, pour surveiller le mouvement des routiers, auxquels on refusait le passage en Allemagne, et qui refluaient en grand nombre dans la direction du duché et de la comté. Le 8 août, Montagu apprenait au duc qu'ils avaient traversé la Saône, qu'ils avaient pris, la veille, la forteresse de Pesmes et plusieurs autres places¹. Longwy sur le Doubs était aussi occupé, puisque, le 26, Bertrand de S^t-Pastour y était envoyé vers le capitaine des routiers, pour savoir ses intentions, et redemander ces châteaux qui étaient du fief de Jacques de Vienne. Parmi les différentes localités envahies, nous ne pouvons citer qu'Estrabonne² dont le nom sera plus tard rappelé dans le traité de Corcondray.

Les administrateurs du duché, obligés de pourvoir à sa défense en l'absence du maître, multipliaient leurs efforts pour parer aux dangers d'une situation aussi critique. Le gouverneur, toujours actif et toujours vigilant, sur lequel retombait la principale responsabilité, ne pouvait seul suffire à cette tâche. Préoccupé des conséquences que pouvait entraîner la prise de Pesmes et de Longwy qui se rapprochaient de nos frontières, il avait fait visiter et réparer à la hâte les places voisines, envoyé à Pontailleur « v^e floichons à pié enferrez et empennez », à S^t-Aubin occupé par l'ennemi l'année précédente, « quatre arbalètes « de pié et quatre baudrez ». Des messages expédiés dans toutes les directions, à Autun, à Montcenis, aux capitai-

1. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1417, fol. 39 r^o et Collect. Bourgogne, t. XXV, p. 37. — Pesmes, ch. -I, c^o, arr. Gray (H^{te}-Saône).

2. 26 août; Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 108. — Longwy, c^o Chemin, arr. Dôle (Jura). — Estrabonne, c^o Andeux, arr. Besançon (Jura).

nés des châteaux, au prévôt d'Arnay, à Simon de Dracy, à Jean et Girard de Roussillon, prescrivait de faire bon guet et garde nuit et jour¹. Puis, comme la foire chaude de Chalon devait avoir lieu, le 28 août, on en retarda la tenue jusqu'au 17 du mois suivant, « pour ce que les Compagnies qui estoient encore à Ence n'estoient pas encore desparties, pour quoy les marchans et acheteurs ne peuvent venir en ladite foire² ».

Mais ce qui dénote surtout l'extrême activité du sire de Sombernon, c'est le nombre considérable de lettres et de courriers mentionnés dans les comptes, et adressés chaque jour, non seulement aux seigneurs du pays, aux capitaines, au duc alors à Paris, et même à Louis, duc d'Anjou, à Lyon.

1. 10, 14 et 21 août; Arch. de la Côte-d'Or, B. 1417, fol. 39 et suiv.
2. *Idem*, B. 1417, fol. 6 r^o.

CHAPITRE VI

Les grandes Compagnies en Bourgogne.

Séjours trop prolongés de Philippe le Hardi à Paris et dans l'Île de France; ses occupations. — Appels inutilement faits par les administrateurs au duc et à l'Archiprêtre. — Anse abandonné par Seguin de Batefol. — Inquiétudes en Bourgogne à l'annonce de l'arrivée de du Guesclin. — Effets de la lettre de Gui de Phines, gouverneur de Montpellier. — Subdivision des bandes après le passage de du Guesclin. — Perducat d'Albret dans le Chalonnais. — Les Gascons à Givry-en-Chalonnais, à l'abbaye de la Ferté, à S'-Euphrône. — Frère Darre au château ducal de Rouvre. — Lettre du gouverneur Jean de Montagu au sujet des Compagnies récalcitrantes aux ordres de du Guesclin et de l'Archiprêtre. — Seconde occupation du château de Rouvre. — La ville de Chalon menacée. — Espiotte et Frère Darre à Chagny. — Le bour Camus, le bour de la Roque à Vitteaux et à Pouilly-en-Auxois. — Pierre d'Oingnel, Jehannot le Nègre, Bardet de Roussillon à Antully. — Le château de Vergy menacé. — Exécutions de pillards en Auxois et en Bresse. — Lettre de Hugues Aubriot au sujet de Perducat d'Albret et de Frère Darre. — Accord entre le sire de Sombernon, gouverneur du duché, et le comte de Montbéliard, au sujet de la possession de Chaussin. — Traité de Corcondray négocié avec les Compagnies par Arnaud de Cervole; indemnité de vingt et un mille florins d'or promise aux routiers pour les faire partir. — Retour de Philippe le Hardi en Bourgogne après six mois d'absence. — Lettres du duc pour faciliter l'exode des Compagnies et précautions à prendre pour l'évacuation. — Bandes récalcitrantes. — Méfaits de Frère Darre et de Nicolas Dagone. — Lettre du duc pour faire refluer tous les bateaux entre Seurre et Verdun. — Lenteur du départ des Compagnies campées à Longwy sur le Doubs, Pesmes et Estrabonne. — Lettre du duc au sujet des routiers d'Outre-Saône ayant projet de prendre au duché une bonne ville et quarante *dames d'estat*; voudraient-ils établir une colonie? — Lettre de Chalar du Peschin, bailli de Mâcon. — Annonce d'armements en Lorraine par Thibaud de Faucogney contre le duché. — Mécontentement de Jean d'Armagnac non remboursé d'avances faites depuis un an pour la capitulation de Monnay. — Lettre de Jean de Mello, évêque de Clermont, à l'abbé de Tournus annonçant les projets hostiles de Jean d'Armagnac. — Lettre du trésorier Huet Hanon traduisant le mécontentement du duc. — Excuses et satisfaction données à Jean d'Armagnac ramené à de meilleurs sentiments par ces bons procédés.

(1365 août à 1366 mars.)

nes des châteaux, au prévôt d'Arnay, à Simon de Dracy, à Jean et Girard de Roussillon, prescrivaient de faire bon guet et garde nuit et jour¹. Puis, comme la foire chaude de Chalon devait avoir lieu, le 28 août, on en retarda la tenue jusqu'au 17 du mois suivant, « pour ce que les Compagnies qui estoient encore à Ence n'estoient pas encore desparties, pour quoy les marchans et acheteurs ne peuvent venir en ladite foire² ».

Mais ce qui dénote surtout l'extrême activité du sire de Sombornon, c'est le nombre considérable de lettres et de courriers mentionnés dans les comptes, et adressés chaque jour, non seulement aux seigneurs du pays, aux capitaines, au duc alors à Paris, et même à Louis, duc d'Anjou, à Lyon.

1. 10, 15 et 21 août; Arch. de la Côte-d'Or, B. 1417, fol. 39 et suiv.
2. *Idem*, B. 1417, fol. 6^{ro}.

CHAPITRE VI

Les grandes Compagnies en Bourgogne.

Séjours trop prolongés de Philippe le Hardi à Paris et dans l'île de France; ses occupations. — Appels inutilement faits par les administrateurs au duc et à l'archiprêtre. — Anse abandonnée par Seguin de Batefol. — Inquiétudes en Bourgogne à l'annonce de l'arrivée de du Guesclin. — Effets de la lettre de Gui de Phinès, gouverneur de Montpellier. — Subdivision des bandes après le passage de du Guesclin. — Perducat d'Albret dans le Chalonnais. — Les Gascons à Givry-en-Chalonnais, à l'abbaye de la Ferté, à S'-Euphrône. — Frère Darre au château ducal de Rouvre. — Lettre du gouverneur Jean de Montagu au sujet des Compagnies récalcitrantes aux ordres de du Guesclin et de l'archiprêtre. — Seconde occupation du château de Rouvre. — La ville de Chalon menacée. — Espiotte et Frère Darre à Chagny. — Le bour Camus, le bour de la Roque à Villeaux et à Pouilly-en-Auxois. — Pierre d'Oingnel, Jehannot le Nègre, Bardet de Bousillon à Antully. — Le château de Vergy menacé. — Exécutions de pillards en Auxois et en Bresse. — Lettre de Hugues Anbriot au sujet de Perducat d'Albret et de Frère Darre. — Accord entre le sire de Sombornon, gouverneur du duché, et le comte de Montbéliard, au sujet de la possession de Chaussin. — Traité de Coreondray négocié avec les Compagnies par Arnaud de Cervole; indemnité de vingt et un mille florins d'or promise aux routiers pour les faire partir. — Retour de Philippe le Hardi en Bourgogne après six mois d'absence. — Lettres du duc pour faciliter l'exode des Compagnies et précautions à prendre pour l'évacuation. — Bandes récalcitrantes. — Méfaits de Frère Darre et de Nicolas Dagone. — Lettre du duc pour faire refluer tous les bateaux entre Seurre et Verdun. — Lenteur du départ des Compagnies campées à Longwy sur le Doubs, Pesmes et Estrabonne. — Lettre du duc au sujet des routiers d'Outre-Saône ayant projet de prendre au duché une bonne ville et quarante *dames d'estat*; voudraient-ils établir une colonie? — Lettre de Chalar du Peschin, bailli de Mâcon. — Annonce d'armements en Lorraine par Thibaud de Faucogney contre le duché. — Mécontentement de Jean d'Armagnac non remboursé d'avances faites depuis un an pour la capitulation de Monnay. — Lettre de Jean de Mello, évêque de Clermont, à l'abbé de Tournus annonçant les projets hostiles de Jean d'Armagnac. — Lettre du trésorier Huet Hanon traduisant le mécontentement du duc. — Excuses et satisfaction données à Jean d'Armagnac ramené à de meilleurs sentiments par ces bons procédés.

(1365 août à 1366 mars.)

Au milieu de ces multiples complications, et alors que les administrateurs du duché se donnaient tant de mal pour parer aux dangers de la situation, en s'efforçant de ramener dans la province une tranquillité dont les habitants avaient depuis si longtemps perdu le souvenir, que faisait le duc de Bourgogne ?

On est dans l'obligation d'avouer que Philippe ne paraît point avoir pris à cœur, pour le moment du moins, les malheurs dont étaient accablés ses infortunés sujets. On a déjà constaté combien les débuts de son règne et les allures de sa jeunesse contrastent avec le portrait que l'histoire nous a laissé de lui. Ce n'est que plus tard, lorsque l'âge, le mariage, la nombreuse famille, le manie-ment des affaires, la participation aux grands événements de l'époque, lui auront donné de l'expérience et mûri son esprit, qu'il aura droit aux éloges dont sa mémoire a été honorée. Mais il n'a encore que vingt-trois ans, et la jeunesse a besoin d'indulgence !

Nous avons déjà signalé à diverses reprises la rapidité avec laquelle le jeune duc se dirigeait vers Paris, où il trouvait à la Cour royale des distractions, peut-être des attractions, dont les comptables discrets ont eu la prudence de ne pas prendre note. Après son entrevue avec l'empereur Charles IV, en juin, il était rentré en France le mois suivant, pour rendre compte au roi du résultat de son voyage. Son séjour se prolongea à Paris pendant près de six mois, malgré les appels fréquents que lui adressaient de Bourgogne les officiers préposés à l'administration des affaires. Ni les routiers d'Anse, ni le retour des Compagnies, qui avaient pris Pesmes et menaçaient le duché, ne purent triompher de son inaction. Aux messages qui lui étaient adressés à Paris, à Senlis ou ailleurs, il répondait par des promesses qui ne furent point mises à exécution. Les membres du Conseil, réunis à Dijon, lui avaient écrit derechef de venir « *bien saigement* » à cause

« des Compagnies qui estoient sur les champs ¹ ». Un moment, on crut qu'il était en route et Hugues Aubriot lui envoyait des lettres « très hâtives » pour qu'il en prit connaissance, soit à Provins, soit à Troyes, soit à Sens, soit à Auxerre, « et par quelque chemin qu'il venist ² ». Pour précipiter son retour, on écrivit à Jean Blanchet, son secrétaire. Rien ne put le déterminer à regagner son gouvernement. Ses occupations ne paraissent cependant pas très sérieuses, car les *Itinéraires* nous le montrent à Paris, à Vincennes, au Val-la-Comtesse, à Senlis, etc., le plus souvent en compagnie du roi et parfois de la reine, participant à des fêtes et à des festins sans cesse renouvelés. Au Val-la-Comtesse, il perd trente et un florins au jeu de paume avec le comte d'Eu et le seigneur de Calleville, et comme il n'a pas d'argent, il leur donne en gage sa ceinture d'or que son trésorier Huet Hanon fut chargé de retirer ³. Peu après, il fait venir de Dijon douze paires de souliers à la poulaine, et son « maître des déduits » est chargé de divers autres achats. Fait plus grave, au moment où l'argent faisait défaut et alors qu'on pouvait à peine payer les gens d'armes pour protéger le duché, alors qu'Hugues Aubriot le pressait de venir sans retard, Olivier de Jussy, son maître-d'hôtel, envoyait le valet Jean Coquet pour demander aux gens des comptes de l'argent pour ses menus plaisirs ⁴.

Si le duc récompensait généreusement certains services personnels et contractait des emprunts pour subvenir à ses dépenses, il ne songeait pas aux besoins les plus urgents de son gouvernement et à la nécessité de venir en aide à la défense du duché. Les gens d'armes ne recevaient

1. Arch. de la Côte-d'Or, Comptes généraux, B. 1417, fol. 31.

2. 24 août 1365, *Idem*, B. 1417, fol. 40 r°.

3. 13 septembre 1365; Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 66.

4. Arch. de la Côte-d'Or, Comptes généraux, B. 1417, fol. 40 r°; acte du 20 août 1365.

pas leur solde, et cette incurie était la principale cause des pillages incessants qui se produisaient dans la province. Les capitaines et les fonctionnaires de tous ordres ne pouvaient toucher que la moindre partie du traitement auquel ils avaient droit, et se trouvaient obligés de contracter des emprunts. On ne peut trouver un blâme assez énergique pour qualifier l'inertie du duc à l'égard du malheureux Gui de Pontailler, son maréchal, fort obéré par les dettes contractées au service de son maître, ne recevant pas de salaire, vendant ses domaines, subissant la prison et même l'exil, sans recevoir un mot d'encouragement pour un semblable dévouement et sans qu'une main secourable se tendît vers lui pour le tirer d'embarras. Huit ans après, la situation était la même, on n'avait pas encore indemnisé le plaignant. L'infortuné maréchal, dans une requête en termes émus et mesurés, laisse percer l'amertume de ses sentiments, en énumérant la navrante série de ses griefs et de ses malheurs ¹.

Arnaud de Cervole, sur lequel le roi et le duc comptaient pour débarrasser le pays des Compagnies, et auquel on devait confier les garnisons campées à Anse, était en ce moment introuvable. Charles V et Philippe étaient convaincus que l'Archiprêtre, par ses relations avec les capitaines, ses anciens affiliés, pouvait seul mener à bien cette difficile mission, et le duc n'était pas fâché de se décharger d'une entreprise dans laquelle il était cepen-

1. Arch. de la Côte-d'Or, Comptes généraux, B. 1435, fol. 108. Edité G. Dumay, *Gui de Pontailler*, pr. xxxix. — Cette curieuse requête du 31 août 1372, adressée au duc par le maréchal, nous apprend que ce dernier avait guerroyé contre les Comtois depuis Noël 1365 jusqu'à la Pentecôte suivante, que sa terre de la Comté avait été brûlée, qu'il avait marché contre les routiers campés à Pontailler, à La Perrière et à Sagy, qu'il avait porté secours à la garnison de Montsaugcon. Il rappelle à ce propos les promesses du duc, « que vous me com-mendastes que je feisse guerre pour vous, que vous me deistes que je ni perdrois rens pour vous, que vous ne me rendissiez bien ».

dant le principal intéressé. Un courrier fut donc envoyé de Senlis à Dijon pour aller à la recherche d'Arnaud de Cervole. Ne le trouvant point à Chateaufvillain, on alla à S^t-Nicolas-de-Port, puis à Baresey, puis à Vaucouleurs, puis à Verdun, puis dans le comté de Rethel, près de Dun-sur-Meuse, où l'on parvint à le découvrir, et où il fit promesse de venir. Après ce dernier message, daté du 4 août ¹, il arriva en Bourgogne environ un mois plus tard, ramenant des bords de la Meuse diverses Compagnies marchant sous ses ordres.

Dans l'intervalle, plusieurs des bandes de la garnison d'Anse, impatientes de leur inaction, se proposaient d'y mettre un terme. Jean du Rocher, le breton, envoyait une dépêche de Belleville à Dijon pour annoncer que cent quarante glaives et deux cents sergents venaient d'en sortir avec intention de prendre quelques bonnes villes ou forteresses du duché ². Le sire de Sombernon écrivit à Lyon au duc d'Anjou afin d'en avoir des nouvelles positives, et, pour plus de sûreté, lança un mandement impératif à tous les baillis du duché pour interdire aux nobles de sortir du pays ³. L'évacuation partielle d'Anse fut bientôt suivie du départ définitif de Seguin de Batefol, qui eut lieu le 13 septembre ⁴. On espérait que Bertrand du Guesclin s'étant engagé à diriger ces bandes et à en débarrasser le pays, allait passer prochainement. Ce passage était en effet annoncé dans l'Auxois dès le 27 septembre. Le bailli Guillaume de Clugny ne paraît pas avoir accueilli cette arrivée avec trop d'enthousiasme, car il

1. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1417, fol. 39 v^o. V. Chérest, *L'Archiprêtre*, p. 329.

2. 5 septembre 1365, *Idem*, Comptes généraux, B. 1417, fol. 40 r^o. Jean du Rocher, comme nous l'avons dit dans le chapitre précédent, était un breton attaché au service du duc et lui servant d'interprète.

3. 25 août 1365, Comptes de l'Auxois, de Guillaume de Clugny, B. 2751.

4. D'après le *Parvus Thalamus*.

enjoignit à ses prévôts « de faire retraire tout le plat país, « pour cause des gens de messire Bertran de Glesclin, « qui devoient passer par Bourgoigne, si comme messire « le dux le mandoit audit bailli¹ ».

C'est seulement après l'engagement pris le 30 septembre avec Charles V que du Guesclin partit pour conduire les routiers en Espagne, au secours de Henri de Transtamare, frère naturel de Pierre le Cruel, auquel il disputait le trône de Castille. Sa présence est constatée le 10 octobre, à Auxerre, lorsqu'il y rencontra Guardia Raymond, l'un des recruteurs des compagnies anglo-gasconnes². A l'annonce de son arrivée, le sire de Somberton envoya de Chalon l'ordre à Jacques de Vienne, à Jean de Vergy et à Philippe de Jaucourt d'abandonner Longepierre et de s'abstenir de tout acte d'hostilité contre les routiers, afin de ne laisser aucun prétexte à des représailles dont les habitants du duché seraient victimes³.

Du Guesclin avait donné rendez-vous à Montpellier aux multiples contingents de composition et de nationalités si diverses, et c'est probablement par des injonctions, dont la teneur ne nous est pas connue, que Gui de Phinès, gouverneur de Montpellier, était venu s'installer à Lyon, comme l'atteste la lettre écrite par lui dans cette ville et adressée au gouverneur de Bourgogne⁴. Peut-être avait-il mission de faciliter l'exode des Compagnies et d'aider du Guesclin dans sa tâche. Nous savons également par les comptes du Chalonnais⁵ qu'en ce même mois d'octobre, le bailli de Chalon et Thomas de Chapelles,

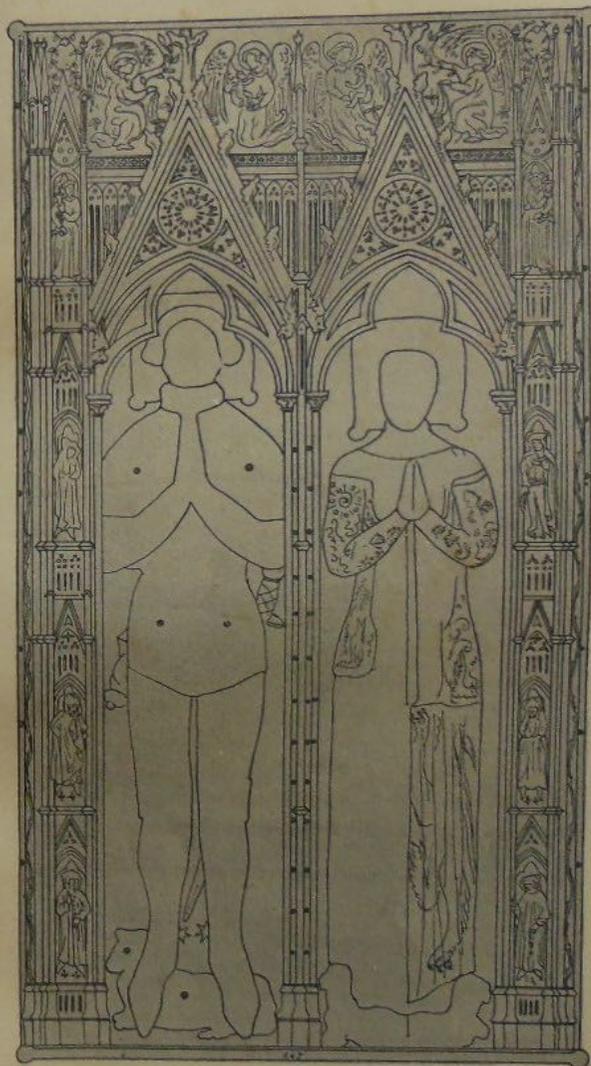
1. Arch. de la Côte-d'Or, Comptes de l'Auxois, de Guillaume de Clugny, B. 2751.

2. Froissart, éd. Luce, t. VI, Sommaire, p. LXXXI, note 3.

3. Samedi, 27 septembre, Arch. de la Côte-d'Or, B. 1417, fol. 40 r°. Recueil de Peincedé, t. XXII, p. 49, et Collect. Bourgogne, t. XXV, p. 37.

4. Voir cette lettre dans le chapitre précédent.

5. Octobre 1365, Arch. de la Côte-d'Or, B. 3587, Comptes du Chalonnais.



PHILIBERT, sire de BAUFFREMONT, chambellan de PHILIPPE LE HARDI ✠ 1416
et AGNÈS DE JONVELLE, sa femme

(dans l'église de Bauffremont)

aumônier et secrétaire du duc, étaient envoyés « bien secrètement » à Avignon, mais les motifs du voyage ne sont pas indiqués.

Après le départ de du Guesclin, on pouvait espérer quelque répit et croire le pays enfin débarrassé des maraudeurs qui l'infestaient. Rien n'était changé. Une partie des bandes, peu désireuses de courir les risques d'une expédition lointaine et d'une croisade dont elles se souciaient peu, préféraient vivre sur place et exercer leur profession aventureuse au détriment des campagnes. Ces bandes étaient même subdivisées en plusieurs tronçons, dont les méfaits restaient impunis, par suite de l'absence d'une répression énergique et de forces suffisantes pour leur résister. A la faveur du désordre général, on voyait aussi des grands seigneurs prendre part à la curée, comme Jean de Chalon, comte d'Auxerre, qui avait pillé les marchands se rendant à la foire de Chalon, et commis dans le duché des dommages qui nécessitèrent l'intervention du gouverneur et de Hugues Aubriot, bailli de Dijon¹. Perducat d'Albret, dont le nom a déjà figuré dans les événements de cette douloureuse époque, parcourait le Chalonnais avec d'autres capitaines, d'après cette lettre adressée, le 30 octobre, par Yvon de la Court à Girard de Longchamp :

« Très chers sires et grans amis, veuillez savoir que, le mardy dernier passé, nous rencontrasmes une Compagnie de Gascons entre Gevrey en Chaunoys² et l'abbaye de la Ferté, et fumes il fois à pié en ordonnance de combattre devant eulz iceli jour, et toutes fois ils se déplacèrent, et allèrent loiger à Givrey, et nous venimes à l'abbaye. Et vous plaise savoir, chers sires, que l'un de leurs capitaines est mons. Perdugal de Lebret, et nous ne savons pas bien le nom des

1. 4 octobre 1365, Arch. de la Côte-d'Or, B. 1417, fol. 40 v^o.

2. Givry en Chalonnais.

autres, mais nous avons entendu par gens qui ont esté aucune fois de nostre partie que ils vont en la terre de m^{te} le duc de Bourgoigne pour faire guerre. Et, chers sires, nous voudrions le bien de m^{te} le duc et de son pays et de nous. Et pour ce vous faisons nous savoir ce que nous avons sués. Et si il vous plaist aucune chose que nous puissions faire, mandez le nous, et nous le ferons de très bon cuer, à tous nos pouvoirs. Chers sires, le Saint Esprit vous doint bonne vie et longue. Escript à l'abbaye de la Ferté sur Grone, le mecredy après S^t Symon et S^t Jude.

« Les tous vostres,

« YON DE LA COURT, et ses compaignons ¹ ».

Diverses Compagnies rôdaient dans l'Auxois, et étaient signalées à S^t Euphrône et dans les environs de Semur². Aubert Gast, capitaine de Verdun-sur-le-Doubs, et Guillaume de Romanay, capitaine d'Argilly, en annonçaient d'autres dans la partie orientale du Dijonnais³. Deux chefs de pillards, frère Darre ou Darrain, déjà rencontré ailleurs, et Bertiquant n'avaient pas voulu suivre du Guesclin, et étaient venus s'installer dans le château ducal de Rouvre « à grant foison ». Il s'en était détaché « cent lances et vingt archiers à eschielles pour prendre forts ». On courut après du Guesclin pour le prier d'intervenir, et il envoya Gilles Mellet, son chevaucheur et messenger du roi, pour les engager à partir. La démarche n'eut aucun succès, car le messenger fut volé et dépouillé de tout ce qu'il possédait. Le sire de Somberton tenta vainement de traiter avec ces routiers. Un détachement de cette bande avait déjà quitté Rouvre et prenait la direction de Nuits et de Beaune

1. 30 octobre 1365, Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 132.

2. 10 novembre, Arch. de la Côte-d'Or, B. 6205, Comptes de la châtellenie de Semur.

3. 8 novembre, *idem*, B. 1423, Comptes généraux.

(8 novembre)¹. Le frère Darre lui-même quitta Rouvre peu de jours après, et le gouverneur du duché ne pouvait trouver personne qui voulût aller à Autun, à Flavigny et à Semur, tous les courriers ayant été successivement pillés, volés et « battus vilainement ».

Aux environs de Dijon, la terreur n'était pas moins grande, et les pillards gascons, dont Espiotte était capitaine, rendaient toute circulation impossible².

Le gouverneur de Bourgogne étant à Dijon, mandait le 13 novembre au bailli de Chalou, « que les routes qui estoient passées et s'estoient logiées à Gevrey dans le Chalonnais estoient actuellement environ Rouvre, et avoient alliances à d'autres, que leur dessein estoit de demourer sur le pays pour y faire guerre, et qu'ils n'avoient en rien voulu obéir à messire Arnaut de Cervole, qu'il estoit informé que bon nombre d'eux alloient par son balliage avec des eschelles pour prendre quelques forts ou quelques villes... » Il termine par les recommandations de prendre des mesures pour qu'aucun inconvénient n'en advienne, le rendant responsable de ce qui pourrait arriver par défaut de surveillance³.

On voit que l'intervention de l'Archiprêtre n'avait pas été plus efficace que celle de du Guesclin, et, malgré l'appel fait à son autorité, malgré les courriers qui lui étaient adressés depuis plus d'un mois, il n'avait pas été en son pouvoir de faire prévaloir sa volonté. Les Compagnies qui occupaient Rouvre pour la seconde fois en quinze jours se décidèrent enfin à partir et prirent la direction d'Argilly et de Verdun-sur-le-Doubs, où l'annonce de leur visite jeta l'épouvante dans la population,

1. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1421, fol. 29 r^o et v^o et Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 108.

2. *Idem*, B. 1423, fol. 29; 13 décembre.

3. Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 123; extr. d'une lettre du gouverneur Jean de Montagu.

et fit doubler les garnisons de certaines places, comme celle de S^t-Julien-de-Maisel¹. Le 23 novembre, la ville de Chalon était menacée, car le sire de Sombernon envoyait un émissaire donnant avis que, d'après des renseignements sûrs, « la ville devoit estre emprise d'eschielles en la nuit suivante² ». Dans le même moment, frère Darre et Espiotte étaient logés à Chagny, Vitteaux, en Auxois, le bour d'Aussain, le bour de la Roque. Antully, près Autun, servait de repaire à Pierre d'Oingnel, à Jehannot le Nègre, à Bardot de Rossillon. Tous ces capitaines et leurs bandes ravageaient nos contrées, et faisaient partie de ces routiers récalcitrants qui n'avaient pas consenti à accompagner du Guesclin dans sa lointaine expédition³.

L'Archiprêtre mettait la plus grande activité pour entraîner ces aventuriers de provenances si diverses, et pour rallier les tronçons dispersés de ces pillards qui ne demandaient qu'à vivre sur le pays. Le gouverneur de Bourgogne, le capitaine d'Antully, Bertrand de S^t-Pastour et autres faisaient leurs efforts pour lui faciliter la tâche. Chaque jour, des messages adressés aux uns et aux autres pressaient le ralliement, enjoignaient aux chefs d'accélérer leur marche pour laisser place à ceux qui suivaient. C'était merveille quand les courriers rapportaient les réponses, car ils couraient risque d'être pillés, volés et maltraités, et l'on n'en trouvait guère qui consentissent à courir les grands chemins.

Le mois de novembre et partie du mois de décembre se passent en négociations et en pourparlers qui n'amènent pas de résultats satisfaisants, malgré les mouvements de l'Archiprêtre, obligé d'être tantôt dans le duché, tantôt

1. novembre 1365; Arch. de la Côte-d'Or, B. 1417, fol. 48 r^o.

2. 23 novembre; *Idem*, B. 1423, fol. 30 r^o et v^o.

3. Voir Charest, *L'Archiprêtre*, p. 338-339.

au-delà de la Saône¹, car il avait laissé de ce côté les Compagnies ramenées d'Alsace après l'infructueuse expédition tentée dans ces régions. Les projets de Cervole sont faciles à deviner; il veut rallier toutes les bandes sillonnant la Franche-Comté avec celles du duché, et les emmener loin des pays dont elles accélèrent la ruine, et où lui-même a tant d'intérêts². Mais les habitudes d'indiscipline sont prises, et le vieux condottière ne trouve plus chez ses compagnons d'armes d'autrefois le degré d'obéissance sur laquelle il avait droit de compter.

Le pillage continue, et le 2 décembre des lettres « très hâtives » préviennent le châtelain de Vergy « pour ce que, si comme on disoit, on devoit eschieller cette nuit le chastel d'illec³ ». Jean Bazin, prévôt de Semur, avait assez à faire pour exécuter les routiers dont on parvenait à s'emparer. C'était lui qui avait auparavant fait mettre à mort divers prisonniers de marque, comme Ferry de Charoigne, Gilles Trousevache et d'autres capitaines; en fin d'année, il fit exécuter six pillards détachés de la garnison de Villaines-les-Prévôtes⁴. A Bourg-en-Bresse, on avait fait venir à plusieurs reprises le « carnacier » de Mâcon, et en dernier lieu il avait fait pendre un pillard d'Anse et fait couper les mains à un faussaire⁵.

Par lettres de Beaune, le samedi avant Noël, Hugues Aubriot écrit au bailli de Chalon :

« ...qu'Arnaut de Cervole est venu à Antully le jedy précédent [18 décembre], et l'y avoit mandé pour luy parler

1. L'Archiprêtre est à Longwy sur le Doubs, le 28 novembre et le 2 décembre 1365 (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1423, fol. 29 et 30).

2. Les terres de Châteauvillain et de Thil en-Auxois, appartenant à Cervole, sont dans deux provinces différentes.

3. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1423, fol. 29.

4. La semaine de S^t-Nicolas, fin décembre 1365. — Pour le détail des exécutions, voir *Idem*, Comptes généraux, B. 1417, fol. 52 r^o à 55 r^o.

5. *Idem*, B. 7116, rouleau de 9^m20.

du dit Beaune, qu'il s'estoit entretenu de luy longtems, et en avoit appris que grosses routes d'Anglois entre lesquels estoient frère Darrier et messire Barlicas [Perducat d'Albret] estoient alliez ensemble, et avoient grande envie de prendre quelque bon fort ou quelque bonne ville, en particulier sur la Sosne, qu'il en escriit à ceux de Tournus, de Mascon et de Lion, pour quoy il le prie de leur envoyer ses lettres, et luy recom-mande de se tenir sur ses gardes, et de veiller sur les fortes-resses d'environ¹ ».

Les embarras multiples causés par les Compagnies avaient arrêté les hostilités des barons francs-comtois, déjà suspendues par les conventions préliminaires du mois de juillet. Chaque seigneur avait assez d'ouvrage pour défendre ses domaines, sans s'occuper de défendre ceux du voisin. Dans le duché comme au-delà de la Saône, on avait tout intérêt à s'entendre contre les envahisseurs, et à faire cesser un état de choses si funeste à la sécurité des deux provinces.

En l'absence de Philippe le Hardi, toujours insensible aux invitations pressantes des administrateurs du duché, le sire de Sombornon, seul responsable de la conduite des affaires, prit sur lui d'arrêter les conditions définitives du traité de paix ébauché en juillet avec le comte de Montbéliard. Les conventions portaient surtout sur la terre de Chaussin, cause première du litige, dont la moitié était revendiquée par le comte de Montbéliard, auquel on l'abandonna. L'autre moitié, indivise avec la comtesse Marguerite de France, lui fut cédée, contre échange de

1. Lettre de Hugues Aubriot, bailli de Dijon, du 20 décembre 1365 (Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 123). — Il ne faudrait pas accepter entièrement les conclusions de notre ami si regretté Aimé Chérest (*L'Archiprêtre*, p. 340) quand il dit que les Compagnies quittent le pays, et qu'on ne trouve plus, après novembre 1365, trace des capitaines et de leurs bandes. Nous en trouverons un trop grand nombre, et non des moins redoutables, pendant l'année 1366.

domaines de pareille valeur. Pour faciliter ces arrangements, Charles V consentait à payer les dépens et à indemniser la comtesse qui reçut plus tard le château d'Arcis, en Champagne. Cet accord qui mettait fin à de regrettables conflits, paraît avoir rempli de joie les parties contractantes. Le sire de Sombornon en fut si satisfait qu'il envoya, le jour de Noël, un message au duc, alors en route pour la Bourgogne, et qu'un courrier fut ensuite expédié de Dijon à Paris, pendant la nuit, pour en porter la nouvelle au roi¹.

Dans ce même mois de décembre, à la date du 2, un traité plus important avait été conclu à Corcondray, par l'entremise de l'Archiprêtre, pour débarrasser la Franche-Comté des Compagnies qui infestaient la province. Le roi de France, la comtesse Marguerite et le duc de Bourgogne y prétaient les mains. Edouard III, roi d'Angleterre, désireux lui-même de plaire à la comtesse, alors qu'il espérait l'alliance de son fils, le duc de Cambridge, avec l'héritière de Flandre, s'était employé pour la réussite de ce projet, et avait donné l'ordre aux Compagnies anglaises de vider les localités occupées par elles, aussi bien en Franche-Comté que dans les comtés de Nevers et de Reithel². En conséquence de ces décisions, Nicolas Tamwort et Jean Wyn, le poursuivant d'amour, deux personnages souvent rencontrés en Bourgogne sous Philippe de Rouvre, se mirent en route avec Tristan du Bos, bailli de Charles V, pour faire exécuter les volontés d'Edouard III.

Avec Arnaud de Cervole, les principaux négociateurs chargés de s'aboucher avec les Compagnies, étaient, pour la comtesse Marguerite de France : Jacques de Vienne, Charles de Poitiers, sire de S'-Vallier et de Vadans, Hugues

1. 25 décembre 1365. Arch. de la Côte d'Or, B. 1423, fol. 31 r° et 33 v°. Voir dom Plancher, t. III, pr. xxxii, la cession de la terre d'Arcis du 12 mars 1367 (1368).

2. Westminster. 24 octobre. Lettre d'Edouard III. Rymer, *Fœdera*.

de Rigny, Anseau de Salins, sire de Montferrand, et le bailli Jean de Montmartin. On n'était pas tout à fait d'accord pour le taux de l'indemnité réclamée par les routiers, car ils exigeaient une somme exorbitante que personne n'était en mesure de fournir. C'est pour couvrir les frais de cette indemnité que les conseillers de la comtesse décidèrent, le 17 décembre, la levée d'une imposition consentie par les seigneurs de la Comté pour désintéresser les Compagnies¹.

On n'a pas le texte intégral du traité de Corcondray, mais les clauses principales nous sont indiquées dans les comptes², et nous fournissent, entre autres renseignements importants, les noms de tous les capitaines de routiers que l'Archiprêtre avait ramenés d'Alsace, et sur lesquels il avait conservé de l'autorité. Les uns nous sont connus, les autres paraissent ici pour la première fois ; ils sont de nationalités très diverses, mais l'habitude du pillage les rattache par un lien commun : l'Anglais Richard Tanton, originaire de Devonshire, « n'est mie à « oublier », à ce que dit Froissart, et s'intitule en ce moment capitaine de Pesmes ; le breton Lamit, capitaine de Longwy-sur-le-Doubs ; les gascons Gallois de la Motte et Naudon de Baugerant ; puis, le bour de Breteuil, l'un des routiers de la bataille de Brignais. On promet à ces capitaines une indemnité de vingt et un mille florins d'or, dont cinq mille furent avancés par l'Archiprêtre, le surplus devant être payé à Noël : ils firent serment de quitter le pays après le paiement de cette lourde rançon³.

A la suite de supplications sans nombre, Philippe le Hardi avait enfin pris parti de quitter Paris et de reprendre le chemin de la Bourgogne, dont il était sorti six mois

1. Chevallier, *Hist. de Poligny*, t. I, p. 473-474.

2. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1419. Voir Chérest, *L'Archiprêtre*, pr. xx *in-ext.*

3. Bibl. nat., Collect. Moreau, t. 879, fol. 371.

auparavant. L'importance des intérêts qui le retenaient à la cour ne nous est pas démontrée, et il ne paraît pas avoir été trop impressionné par les calamités dont souffraient ses malheureux sujets. Les correspondances entretenues avec les officiers du duché étaient dictées surtout par ses secrétaires, et ne pouvaient occuper tout son temps. Ses conseillers se réunirent, le 21 octobre, à Paris, pour rédiger diverses ordonnances chez son secrétaire Jean Blanchet, et tous prirent part à un festin dont le duc faisait les frais : Nicolas Braque, Pierre d'Orgemont, Jean Bernier, prévôt de Paris, Gui de La Trémoille, le sire des Bordes, Philippe de Chartres, Olivier Le Fèvre, Thomas le Tourneur, Pierre Blanchet, Thomas de Chapelles⁴.

Philippe le Hardi assiste à des chasses données par le roi, qu'accompagnaient le comte de Tancarville et tous les grands veneurs². Il passe deux ou trois jours avec sa sœur Marie, duchesse de Bar, à Pontoise et à Franconville-la-Garenne³. On le rencontre le plus fréquemment à Paris, à Vincennes, souvent au Val-la-Comtesse, à Pontoise, quelquefois à Villeneuve-S^t-Georges. En quittant l'Île-de-France, le 18 décembre, ne se sentant pas rassuré par les Compagnies errantes qui pouvaient le gêner dans son voyage, il prit soin de faire protéger sa marche par une escorte sérieuse, dont Hue de Châtillon, grand maître des arbalétriers de France, avait la direction, et que suivaient douze chevaliers-bacheliers et trente-sept écuyers. C'est avec cet équipage qu'il gagna la Bourgogne et qu'il arriva à Dijon le premier jour de l'an 1366⁴.

1. Mandement du duc, Paris, 8 novembre; Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 231.

2. Chasses à Livry, à Cléchy, 15 et 16 novembre.

3. 4, 5, 6 décembre, nos *Itinéraires*. — Le duc gratifie de 100 florins de Florence Gillet de Villeneuve, écuyer, dont la femme Jacqueline avait été nourrice de sa sœur Marie, duchesse de Bar (Coll. Bourgogne, t. XXVI, p. 37).

4. L'escorte de Hue de Châtillon était engagée pour la durée d'un mois (*Idem*, t. XXVI, p. 83).

Le traité de Corcondray, par lequel on espérait se débarrasser des Compagnies, avait coûté une assez grosse somme de deniers pour qu'on pût compter en avoir un bon résultat. Le plus inquiétant était de savoir si tous les capitaines tiendraient leur engagement, et dans quelles conditions leur départ pourrait s'opérer, sans dommage pour les contrées qu'ils devaient traverser. Ce fut aussi la préoccupation de Philippe le Hardi, au moment où, rentrant dans le duché, il prenait en main la responsabilité de son gouvernement. Dès le 5 janvier, il écrivait à Girard de Longchamp :

« Balli de Chalon, nostre amé sergent d'armes Philipot de Valois que nous avons envoyé devers les Compaignies qui sont Oultre Sosne, afin qu'ils ne passassent par nostre pays de par deça Sosne, nous a rapporté que, comment qu'il soit, qu'ils passeront à guez au port de Paigny, ne autre passage ne voullant praire, et doivent passer cest venredy prochain ou samedy, toutes voies, ils ont juré et promis qu'ils ne demourront sur nostre pays que un jour et une nuit, mais passeront oultre, et se transporteront hors de nostre dit pays le plus hastivement qu'ils pourront, et au moins de dommage. Si vous mandons et enjoignons estreitement que, incontinent ces lettres veues, et toutes autres choses arrières mises, vous pourvées, et faites que jeudy prochain passé, sans plus de delay ou attendue, chascun en vostre bailliage et au ressort, retraie aux forteresses d'ycollai bailliage soy et ses biens, sans en partir jusqu'à tant que lesdites Compaignies soient passées, ou que l'on ait vu quel jour il pranront, et aussy avisez ceulx qui sont en toutes lesdites forteresses, comment jour et nuit ils soient sur leurs gardes, et en ycelles fassent ou fassent faire bon guet et rereguet par nuit, et bonne garde par jour, si que, par les dites Compaignies ne par autres aucuns dommages ou inconveniens ne viennent. En ce, ne laissez en aucune manière, ne mettez en aucun delay, car s'il en

mesadvenoit, nous nous en parriens à vous. Nostre Seigneur soit garde de vous. Escript à Dijon, le v^e jour de janvier.

« BLANCHET¹ ».

Cette lettre était à peine expédiée que de nouveaux renseignements, arrivés le soir même, dénotaient de la part de certaines bandes un mauvais vouloir, un mécontentement et un sentiment de révolte, dont Eudes de Verdun et Arnaud de Cervole étaient l'objet. Bien que cette seconde missive, datée du 6, renferme quelques points communs avec la précédente, nous la donnons en entier, pour ne rien laisser perdre des indications qu'elle contient :

« Balli de Chalon, si comme nous vous rescrivimes à soir plus à plain, nous avons eu certaines nouvelles que les Compaignies qui sont Oultre Soosne passeront lalite rivière de Soosne au port de Paigny cest venredy ou samedy prochain, et d'illec se doivent traire es parties du Charrolois ou du Masconnais, et si nous ont maintenant dit aucuns, que pour les faits de nostre amé et féal chevalier et conseiller m^{se} Eudes de Verdun, et de messire Arnaud de Cervole, ils mefferont, s'ils peuvent, en nostre ville de Verdun. Si vous mandons et enjoignons estreitement, que dedans jeudy prochain, au soir au plus tard, vous envoyez en nostre dite ville de Verdun, par devers le chastellain ou capitaine estant pour nous illec, huit hommes d'armes bons et suffisans, et les y faites tenir et demourer pour la garde et deffense d'icelle ville, jusques à tant que l'on ait vu quelle part les dites Compaignies se traïront. Et avec ce, pourvées sur la retraite des bonnes gens et des vivres et des biens, et sur la garde et seurté des autres forteresses de vostre bailliage, si que aucuns dommages ne inconveniens ne viennent, car nous nous en parriens à vous. Et gardez que sur le serment que vous avez à nous et

1. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 132.

soubs quanque envers nous, vous vous pouvez meffaire, que en ce n'ail faute ne delay, car nous nous en paillions à vous. Nostre Seigneur soit garde de vous. Escript à Dijon, le vi^e jour de janvier.

« BLANCHET¹ ».

La derière limite d'échéance pour l'exécution du traité de Corcondray avait été fixée au 10 janvier, et déjà quelques bandes avaient pris les devants pour livrer passage à celles qui suivaient. Les premières formant avant-garde étaient déjà vers Mâcon, et signalaient leur passage par la dévastation, le pillage et l'incendie ; que devait-on attendre du passage des dernières ?

Le bailli de Mâcon écrivait à cette date du 10 janvier : « que ces routes de gens d'armes qui devoient descendre « estoient logez depuis le samedi avant Noël tout autour « de Mascon, et avoient gasté tout le plat pays, et y « avoient mis le feu, que la route de frère Darrier faisoit « tous les maux qu'elle pouvoit, qu'il avoit appris que « messire Nicolas Dagone et sa route devoit tirer vers Dijon « pour parler au duc de Bourgoigne, qu'il luy en dounoit « avis, parce qu'ils pourroient se loger en quelque ville « sur la rivière, et le prie de faire tenir à mon dit seigneur les lettres qu'il lui escript là dessus et qu'il luy « envoie...² ».

Nous ne savons si le frère Darre continua le cours des exploits dont il avait l'habitude, ni si Nicolas Dagone, accompagné de ses routiers, vint trouver le duc. En tous cas, celui-ci écrivait deux jours après :

« Bally de Chalon, nous n'avons pu faire, combien que nous en ayons fait notre pouvoir, qu'il ne nous conviengne

1. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 132.

2. *Idem*, t. XXVI, p. 123. — Cette lettre du bailli de Mâcon au bailli de Chalon, Girard de Longchamp, est l'une de celles dont les Bénédictins ont donné le sens et non la copie intégrale. — Nous la reproduisons telle.

livrer passage à ces Compaignies qui sont Oultre Soone, entre Seurre et Verdun, ou autrement il yroient passer à Aspremont, et vinroient tout au long de nostre pays, et ce que nous en avons fait, nous en avons fait pour le meilleur et pour le profit de nostre pays. Et doivent tous passer cest jeudy prochain au matin. Si voulons et vous mandons que, incontinent ces lettres veüs, vous faites monter entre Seurre et Verdun tous les navois qui sont à Chalon et à Verdun, et aussy y faites avaler ceux qui sont à Seurre, et vous mesmes y soiez en personne pour lesdites Compaignies faire passer, au plus hastivement, et au moins de dommage que vous pourrez pour nous et pour nostre pays. Et soiez pour ce à Verdun mercredy au soir au plus tard. Et, avec ce, faites entre deux retraire les personnes, vivres et biens qui sont en plat pays, et si pourvéez sur la garde et seureté des forteresses de vostre bailliage et du ressort, si que aucun esclandre ou inconveniens n'y viennent. Et les dites Compaignies passées, mellez peine à les mettre hors de nostre pays plus tost que vous pourrez, quar il nous ont promis qu'ils le feront, et que sur nostre pays ils ne demourront que un jour et une nuit. Et ce ne laissez en aucune manière, soubs quanque envers nous, vous vous pourrez meffaire. Nostre Seigneur soit garde de vous. Escript à Talent, le xii^e jour de janvier M.CCC.LX.V. Et faites que Philipot de Valois soit payé de trois saufconduits qu'il dit avoir payez au capitaine de Lonvy.

« BLANCHET¹ ».

En conséquence de ces ordres, le mercredi après la S^t-Hilaire (14 janvier), Girard de Longchamp se rendit bien accompagné à Verdun pour faire passer les Compagnies campées à Longwy, à Pesmes et à Estrabonne, mais comme elles n'étaient pas encore réunies, il fut obligé d'attendre jusqu'au dimanche suivant, et fut aidé dans sa tâche par divers chevaliers qui arrivèrent successivement pour lui

1. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 120.

prêter main-forte : Guillaume de la Marche, Le Loup de Vantoux, Jean de Mailley, Amenion de Pommiers, Gui de La Trémoille, le maréchal de Bourgogne, Amenion de Castelpers, Guillaume Saichei, Lamit qui avait été capitaine de Longwy et autres. On les conduisit à Verdun dans plusieurs bateaux dirigés par de nombreux rameurs ¹.

Toutes les bandes n'étaient assurément pas encore embarquées. Le duc écrivait, le 20 janvier :

« Balli de Chalon, aucuns de nos amis nous ont fait savoir bien secrètement, que aucunes des Compaignies qui ont esté Oultre Saône, l'ont passée, ou doivent passer brievement, se sont vantez qu'ils auront et parront brievement, en nostre pais par deça Soosne, une bonne grosse ville fermée, ou ils trouveront xl dames d'estat, xl bous roucins et plusieurs autres biens, et se font forts de non y fallir, mais nous ne pouvons savoir quelle ville ce peut estre. Si vous mandons et enjoignons tant extroitement comme nous pouvons et sous que quanque envers nous vous pouvez meffaire, que ces lettres veuës, et sans aucun delay, vous signifiez ces choses aux capitaines et chastelains des chasteaux et forteresses de vostre balliaige, et aussi aux habitans des bonnes villes de vostre balliaige, en leur mandant que jour et nuit ils soient sur leurs gardes, et fassent bon quel et rerequel par nuit, et bonne garde par jour, si que, par default de guay ou de gardes, aucuns dommages ou inconveniens ne puissent ensuir, et que il gardent si cher, comme il ont le fait d'eulx, de leurs femmes et de leurs enfans, et sous quanque envers nous il se peuvent meffaire que en ce n'est faule. Nostre Seigneur vous ait en sa garde. Escript à Talent, le xx^e jour de janvier.

« CHAPELLES ² ».

1. Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 120; il y avait neuf bateaux, dont un pour le bailli et ses gens d'armes, et quarante-sept bateliers.

2. Bibl. nat., *Idem*, t. XXVI, p. 132.

On est en droit de demander si ces routiers, à la recherche de dames et de roucins, avaient projet d'établir une colonie en Bourgogne. Les Compagnies avaient toujours à leur suite quelques femmes de mauvaise vie qui changeaient volontiers de garnison. Il y en avait à Villaines-les-Prévôtes. Le capitaine de Vésigneux avait sa mie qu'il prêtait à un particulier de Pontaubert « pour soy esbattre ¹ ». Il y en avait un peu partout. Mais la prétention d'avoir quarante dames, des dames « d'estat », pouvait, à bon droit, exciter l'étonnement du duc.

Le flot de ces hordes indisciplinées allait toujours en augmentant, à en croire le bailli de Mâcon, Chalar du Peschin, écrivant à Girard de Longchamp, la veille de la Chandeleur (31 janvier), « de luy faire savoir au vray si le « duc de Bourgoigne viendra dans peu à Chalon, parce- « qu'il a plusieurs affaires importantes à luy communi- « quer de vive voix plutost que par escript, et cependant « luy recommande de nouveau de se tenir sur ses gar- « des et d'avoir l'œil sur tout le pays, parceque le péril « est grand, que les ennemis grossissent et s'avancent « chaque jour ² ».

Des nouvelles inquiétantes venues d'un autre côté sont encore une cause d'alarme. On disait que Thibaud de Faucogney préparait en Lorraine des armements dirigés contre la Bourgogne, dans l'espoir probable de délivrer Jean de Neufchatel et les prisonniers retenus dans les cachots du duché depuis l'affaire de Pontailler. Le sire de Sombernon chargea Guillaume du Paillier de s'informer le plus secrètement possible de la véracité de ces bruits ³. Ces craintes valurent aux malheureux prisonniers un redoublement de sévérité et une surveillance encore plus active. Etienne de Poix, écuyer, reçut une forte gratification pour

1. Arch. de la Côte-d'Or, B. 2751, Comptes de l'Auxois.

2. Samedi 31 janvier; Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 123.

3. Janvier 1365 (1366), *Idem*, t. XXV, p. 93.

garder étroitement Jean de Neufchatel dans le donjon de Semur¹. Robert de Mauvilly, gruyer du duché, le châtelain de Saulx, Jean de Montricon et Robert d'Echalot, préposés à la garde de Brun de Ribaupierre et d'Henri Chevillard, enfermés au château de Saulx, reçurent également une forte indemnité de cinquante francs. Il leur était enjoint de ne laisser sortir leurs prisonniers sous aucun prétexte, de ne point leur permettre d'approcher des murs et des créneaux, de ne leur laisser voir personne, de les empêcher d'écrire et de recevoir des lettres, et, pour plus de sûreté, de faire doubler les portes, les serrures et les barreaux des cachots². La remise des autres prisonniers de moindre importance et regardés comme encombrants fut faite à Hugues Aubriot, bailli de Dijon, chargé d'en faire justice³.

Momentanément rassuré par ces mesures et ces précautions de rigueur, et voyant une partie des routiers prendre leur exode par le Mâconnais, le duc éprouva le besoin de regagner Paris, se disant « obligé de se rendre près du roi⁴ ». Il n'avait séjourné que cinq semaines en Bourgogne. Au moment du départ, il renouvela les pouvoirs de Jean de Montagu, sire de Sombernon, comme capitaine général et gouverneur du duché en son absence. L'importance des affaires qui le rappelaient à Paris ne nous est pas démontrée. On le rencontre à Vincennes, à S'-Ouen, à S'-Denis, à la chasse à Montmorency. Le 22 mars, il donne un grand dîner aux dames, aux chevaliers et aux prélats. Deux rencontres avec Pierre Aimé, évêque d'Auxerre, à la bourse duquel il faisait souvent appel, laisse supposer d'urgents besoins d'argent. Le duc regagna la Bourgogne les premiers jours d'avril, après avoir reconduit à Bar-le-

1. 7 février, Collect. Bourgogne, t. XXV, p. 13.

2. 8 février, *Idem*, t. XXIV, p. 93.

3. 21 janvier, *Idem*, t. XXVI, p. 88.

4. *Idem*, t. XXVI, p. 83.

Duc la duchesse Marie, sa sœur, femme de Robert, duc de Bar¹.

Les dépenses occasionnées par des voyages, par des gratifications qui n'étaient pas toujours justifiées, ne permettaient pas de régler certaines dettes plus urgentes pour lesquelles des termes étaient convenus. Jean d'Armagnac, tant de fois victime de la négligence du duc et de ses officiers, était créancier depuis plus d'un an de la somme de quatorze cent cinquante florins, avancés pour la reddition de la forteresse de Monnay. Les impositions, mises sur les habitants voisins de cette place, n'avaient pu parfaire le subside réclamé. Jean d'Armagnac, n'ayant pas à tenir compte de ces difficultés, s'en plaignait amèrement, et avait à diverses reprises réclamé le remboursement de ses avances. Fort courroucé de ne point obtenir de réponse satisfaisante, il avait hautement manifesté son intention de venir faire la guerre en Bourgogne. Jean de Mello, évêque de Clermont, en Auvergne, faisait savoir, le 12 mars, à l'abbé de Tournus, « que grande quantité de gens d'armes appellées Compaignies s'estoit si fort répandue dans le pays que personne n'avoit osé sortir de son fort, et luy donnait pour certain que ledit Jehan d'Armagnac avoit dessin de venir dans peu se mettre à la tête de ces Compaignies, pour les mener avec lui en Bourgogne, pour faire la guerre au duc et à son pays...² ». L'abbé de Tournus fit tenir ces lettres à Chalar du Peschin, bailli de Mâcon, qui les envoya à Girard de Longchamp, avec avis de se tenir sur ses gardes et de pourvoir à la sûreté du pays.

Le mécontentement et les revendications de Jean d'Armagnac étaient parfaitement justifiés. Le duc s'en émut,

1. Voir nos *Itinéraires*.

2. Cette lettre de Jean de Mello, évêque de Clermont, n'est donnée que par extrait dans ce texte copié par les Bénédictins (Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 123).

et s'en prit à ses officiers qui n'étaient peut-être pas les plus coupables. En tous cas, le trésorier Huet Hanon écrivait, le 15 mars, au bailli de Chalon :

« Mon cher seigneur, je vous envoie un mandement du roy avec une lettre close de monseigneur et de maistre Jehan Blanchet, pour exécuter et mettre à fin le fait de Monnay, afin que il n'ait faulle au paiement de messire Jehan d'Armignac, lequel se devoit faire aujourd'huy. Et sachez que monseigneur m'a escript moult aprement qu'il se tient à très mal content de vous, de moy et de tous ses officiers par deça, de ce que les deniers ordonnez à lever pour le fait des gens d'armes n'est tout levé, car il est d'ab passé à un an, et se les gens se tiennent à mal contents de ce que l'on exécute à présent, il ont tort, car il est d'ab passé à un an, et se monseigneur s'en vouloit déporter, si le feroit le roy exécuter, et aussi du fait de Monnay si faites le exécuter, en la manière que monseigneur le vous mande, et qu'il n'y ait faulle, car je say bien que se faulle y avoit, il li déplairoit moult fortemet. Mon cher seigneur, pour aucunes choses que monseigneur m'a mandées, il me convient briefment aler par delà. Si vous pri que tant du fait des gens d'armes, comme du fait de Monnay, vous fassiez que l'argent soit tout prest, afin que plus grant inconvenient ne s'en ensuive. Mon cher seigneur, des nouvelles de moy, Dieu merci, parmi le traité de lay et du conte de Montbéliard, il aura arrière tout franchement son chastel de Chausin, sans aucune recompensation¹ ou demeurent bons amis ensamble, et pensez que monseigneur sera briefment par deça. Autres nouvelles ne vous sais qu'écrire, mais faites vos comptes au plus brief que vous pourrez, afin que vous veniez tantost compler, et que je puisse avoir grant foison d'argent, car je ne demande autres d'aurées. Mon cher seigneur, je me

1. Cette dernière mention vise un arrangement passé vers le milieu de mars, entre le comte de Montbéliard et le duc, représenté par son chancelier Bertaud d'Uncey, venu de Dijon à Paris pour négocier cet accord (Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 136).

recommande à vous. Nostre Seigneur vous ait en sa garde. Escrip à Dijon, le vi^e jour de mars.

« Le vostre

« Huet HANON,

« Trésorier de m^{te} le duc de Bourgoigne.

« Envoyez hastivement à Ostun, au bailli, l'original ou la copie de ces lettres, pour faire semblablement exécuter le dit fait en son bailliage, car ainsi le m'a mandé monseigneur¹ ».

Cette fois, le duc prenant à cœur les revendications de Jean d'Armagnac, adressa « hastivement nuit et jour » des lettres aux gens du conseil à Chalon pour faire donner satisfaction au plaignant. Les excuses, jointes au paiement, furent telles que toute animosité disparut, pour faire place à des offres de dévouement et de service. Le 26 mars, Jean d'Armagnac mandait de Charolles au bailli de Chalon, « qu'il y a grande quantité de Compaignies répan-
« dues par la Loire delà et deça, pourquoy il lui enjoit
« de veiller sur tout le pays, parcequ'ils porteroient infail-
« liblement dommaige, faute de ce² ».

1. Lettre de Huet Hanon, 15 mars (Collect. Bourgogne, t. XXVI, fol. III r^o).

2. Extr. d'une lettre de Jean d'Armagnac, du 26 mars (*Idem*, t. XXVI, p. 123). — Une lettre de même date, également envoyée de Charolles, confirmait la nouvelle (*Idem*).

CHAPITRE VII

La Chasse aux Grandes Compagnies.

Déprédations des routiers dans l'Autunois, le Chalonnais et le Mâconnais. — Ordre de saisir les pillards. — Reflux des Compagnies dans la Champagne, la Bresse et le Bugey, vers Troyes, S'-Gengoux, Givry en Chalonnais, S'-Trivier, Pont-de-Vaux. — Bardet de Roussillon à l'abbaye de Maizières. — Lettre du duc pour faciliter l'évacuation des routiers par la Saône. — Bateaux et bateliers engagés à Chalon et à Verdun. — Difficulté de grouper les gens de Seguin de Batefol. — Le duc à Beaune avec Louis de Navarre ; lettre pour la garde de la foire de Chalon. — Résistance des Compagnies aux volontés de l'Archiprêtre tué par un de ses cavaliers près de Mâcon. — Lettre de Girard de Longchamp, bailli de Chalon. — Préméditation certaine du meurtre de l'Archiprêtre. — Prise de Thil par le Petit-Derby, son cousin ; Jeanne de Chateaufvillain mise à rançon. — Le duc prévenu des tentatives dirigées contre sa personne part de Beaune. — Lettres sur les menées de Perducat d'Albret et de Frère Darre ; projets des routiers contre la ville de Chalon. — Bandes conduites à Avignon par deux cents nautoniers. — Routiers vers Beaune et le Mont-S'-Vincent refusant de partir. — Autres bandes au bailliage de la Montagne entre Châtillon et Ravières. — Appel au duc de Lorraine, au duc de Bar, etc. — Trois écuyers du sire de Ribaupierre échappés de prison et repris. — Le chambellan Jacques de Pénéodic chargé de recevoir les montres en l'absence du maréchal Gui de Pontailler alors en Terre-Sainte. — Doléances du maréchal ; indigne abandon et négligence du duc à son égard ; difficulté de toucher ses gages pendant qu'il est au voyage d'Outre-mer. — Annonce de l'arrivée du connétable de Fiennes, du comte de Sarrebruck et du maître des arbalétriers Hue de Châtillon. — Calme momentané et dispersion des routiers. — Départ du duc dans l'Île-de-France, laissant Geoffroi de Blaisy comme gouverneur du duché. — Prise de possession de Chaussin par Philippe le Hardi, et son séjour chez Marguerite de France à Jully ; accueil qui lui est fait. — Mouvements des Francs-Comtois pour la délivrance de Jean de Neufchatel et autres prisonniers ; lettre du duc à ce sujet. — Lettre de Dimanche de Vitel. — Routiers au château de Rouvre. — Chalon et Vergy menacés. — Philippe le Hardi à Decize vers le duc de Berry, puis à Paris. — Ambassade envoyée au Pape à Avignon, conduite par Louis d'Evreux, comte d'Etampes. — Insécurité des routes ; les ambassadeurs protégés par Hugues Aubriot prennent une autre direction à leur retour. — Tentatives de Brun de Ribaupierre pour s'échapper.

— Dépenses du duc pour son chambellan Jacques de Pénéodic et les autres prisonniers rançonnés en Espagne à la bataille de Navarette. — Dispense donnée par le Pape au duc pour son mariage. — Sage intervention de Charles V et traité avec Jean d'Armagnac. — Reflux des routiers après la bataille de Navarette. — Le duc à Paris.

(1366 mars à décembre 1367.)

Les chroniqueurs et les historiens ont donné le détail des projets de croisade et d'expéditions ayant pour but de débarrasser le pays des Compagnies. Nous n'avons rien à en apprendre de nouveau. Le Pape, le roi Charles V, le duc de Bourgogne, la comtesse Marguerite de France avaient fait des sacrifices considérables pour arriver à un résultat satisfaisant, et n'y avaient pas entièrement réussi. Un ramassis de routiers d'origines diverses, des tronçons de bandes, des pillards isolés sillonnaient encore nos provinces, et ne laissaient pas la libre circulation des chemins.

Pendant le mois de mars 1366, des trainards commettaient des déprédations et des excès dans l'Autunois et le Chalonnais. Chalar du Peschin, bailli de Mâcon, signalait d'importantes Compagnies du côté de Tournus. Le châtelain de Montcenis était aux prises avec celles qui gravitaient autour de Montcenis. Jean d'Armagnac donnait avis des ennemis campés sur les deux rives de la Loire. Un messager envoyé de Charolles, le vendredi après la Notre-Dame de Mars, apprenait que Bertiquaut et le bour de Breteuil venaient de passer « avec environ sept pennons » et qu'ils sont moult grosses gens, et seroit au désespoir s'il arrivoit quelque chose de fâcheux à la foire de « Chalon, à la ville et au pais du duc de Bergoine¹ ».

Le gouverneur Somberton lança un mandement aux baillis, châtelains et capitaines du duché, pour leur enjoindre de se saisir de tous les malfaiteurs qu'on pourrait

1. Bibl. nat., Collection Bourgogne, t. XXVI, p. 123.

attraper, et de préparer les cachots de leurs châteaux pour y enfermer les prisonniers¹. Puis, le bruit se répandit qu'une partie des Compagnies, dont on avait salué le départ avec tant de satisfaction, et qui avaient commencé leur défilé, tournaient bride et refluait du côté de la Champagne. On donnait avis aux habitants de Troyes de se tenir sur leurs gardes. Autres nouvelles fâcheuses : « certaines routes d'ennemis avoient passé la Saône, et « estoient au pais de S'-Gengoux et de Gevrey en Chanois² pour venir en Bourgogne ». Erard de Crux, coseigneur de Montagu, revenant des bords de la Loire après avoir été fait prisonnier par les pillards, racontait « que « les Compagnies avaient fait deux petites routes chevauchant en armes contre mon dit seigneur, m^{re} le duc « d'Orléans et sa femme, à dessein de les prendre, s'ils « pouvoient³ ». Le conseil ducal, se tenant à Chalon, envoya immédiatement un messager pour en prévenir le duc et le gouverneur Somberton.

Ces fâcheuses rumeurs, faisant craindre une entière débandade et le retour de tous les routiers, avaient jeté la terreur en Bourgogne. Philippe le Hardi, rappelé par ces inquiétantes menaces, avait regagné ses états, après avoir reconduit à Bar-le-Duc sa sœur Marie, dont la grossesse était avancée. Il avait préalablement obtenu du roi une somme de huit mille francs, à prendre dans la caisse du receveur des aides de Langres, pour faire face aux dépenses que la chasse aux routiers allait nécessiter⁴.

Il importait de voir s'écouler au loin le flot principal de ces Compagnies, et de favoriser leur passage, puisque le comte Amédée de Savoie voulait bien les utiliser pour

1. Mandement du 18 mars 1366 : Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, fol. 88^{ro}.

2. Givry en Chalonnais.

3. Extrait d'une quittance du 10 avril : Collect. Bourgogne, t. XXVI, fol. 108^{ro}.

4. Chartes de Charles V, 24 avril, s. l. ; *Idem*, t. LIII, p. 229.

— Dépenses du duc pour son chambellan Jacques de Pénéodie et les autres prisonniers rançonnés en Espagne à la bataille de Navarette. — Dispense donnée par le Pape au duc pour son mariage. — Sage intervention de Charles V et traité avec Jean d'Armagnac. — Reflux des routiers après la bataille de Navarette. — Le duc à Paris.

(1366 mars à décembre 1367.)

Les chroniqueurs et les historiens ont donné le détail des projets de croisade et d'expéditions ayant pour but de débarrasser le pays des Compagnies. Nous n'avons rien à en apprendre de nouveau. Le Pape, le roi Charles V, le duc de Bourgogne, la comtesse Marguerite de France avaient fait des sacrifices considérables pour arriver à un résultat satisfaisant, et n'y avaient pas entièrement réussi. Un ramassis de routiers d'origines diverses, des tronçons de bandes, des pillards isolés sillonnaient encore nos provinces, et ne laissaient pas la libre circulation des chemins.

Pendant le mois de mars 1366, des trainards commettaient des déprédations et des excès dans l'Aulunois et le Chalonnais. Chalar du Peschin, bailli de Mâcon, signalait d'importantes Compagnies du côté de Tournus. Le châtelain de Montcenis était aux prises avec celles qui gravitaient autour de Montcenis. Jean d'Armagnac donnait avis des ennemis campés sur les deux rives de la Loire. Un messenger envoyé de Charolles, le vendredi après la Notre-Dame de Mars, apprenait que Bertiquaut et le bour de Breteuil venaient de passer avec environ sept pennons « et qu'ils sont moult grosses gens, et seroit au désespoir s'il arrivoit quelque chose de fâcheux à la foire de Chalon, à la ville et au pais du duc de Bergoine¹ ».

Le gouverneur Somberton lança un mandement aux baillis, châtelains et capitaines du duché, pour leur enjoindre de se saisir de tous les malfaiteurs qu'on pourrait

1. Bibl. nat., Collection Bourgogne, t. XXVI, p. 123.

attraper, et de préparer les cachots de leurs châteaux pour y enfermer les prisonniers¹. Puis, le bruit se répandit qu'une partie des Compagnies, dont on avait salué le départ avec tant de satisfaction, et qui avaient commencé leur défilé, tournaient bride et refluaient du côté de la Champagne. On donnait avis aux habitants de Troyes de se tenir sur leurs gardes. Autres nouvelles fâcheuses : « certaines routes d'ennemis avoient passé la Saône, et estoient au pais de S^t-Gengoux et de Geyrey en Chanois² pour venir en Bourgoigne ». Erard de Crux, coseigneur de Montagu, revenant des bords de la Loire après avoir été fait prisonnier par les pillards, racontait « que les Compagnies avoient fait deux petites routes chevauchant en armes contre mon dit seigneur, m^{re} le duc d'Orléans et sa femme, à dessein de les prendre, s'ils pouvoient³ ». Le conseil ducal, se tenant à Chalon, envoya immédiatement un messenger pour en prévenir le duc et le gouverneur Somberton.

Ces fâcheuses rumeurs, faisant craindre une entière débandade et le retour de tous les routiers, avaient jeté la terreur en Bourgogne. Philippe le Hardi, rappelé par ces inquiétantes menaces, avait regagné ses états, après avoir reconduit à Bar-le-Duc sa sœur Marie, dont la grossesse était avancée. Il avait préalablement obtenu du roi une somme de huit mille francs, à prendre dans la caisse du receveur des aides de Langres, pour faire face aux dépenses que la chasse aux routiers allait nécessiter⁴.

Il importait de voir s'écouler au loin le flot principal de ces Compagnies, et de favoriser leur passage, puisque le comte Amédée de Savoie voulait bien les utiliser pour

1. Mandement du 18 mars 1366 ; Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, fol. 88 r^o.

2. Givry en Chalonnais.

3. Extrait d'une quittance du 10 avril ; Collect. Bourgogne, t. XXVI, fol. 108 r^o.

4. Chartes de Charles V, 24 avril, s. 1. ; *Idem*, t. LIII, p. 229.

aller combattre les Turcs. Mais beaucoup d'entre elles n'acceptaient ce projet qu'avec la plus grande répugnance, et ne se souciaient pas de s'embarquer dans cet aventureux et lointain voyage. La bulle menaçante du pape Urbain V, fulminant les plus terribles anathèmes contre les récalcitrants, triompha des hésitations¹. Les Francs-Comtois, qui les avaient assez vus, n'étaient pas fâchés de les faire passer ailleurs que chez eux, c'est-à-dire dans les états du comte de Savoie. Mais ce dernier ne paraît pas avoir eu trop de confiance dans ces alliés compromettants, et les reçut sans enthousiasme, car au moment où ils allaient traverser la Bresse, les ordres les plus sévères furent donnés aux baillis de Bourg, de S^t-Trivier, de Pont-de-Vaux, pour visiter les forteresses, et ne rien laisser à portée de la main de cette multitude de pillards mal famés « magna pessima comitiva »² est-il dit.

1. Bulle du 2 mai. — Voir *Froissart*, Luce, t. VI, *Sommaire*, p. xciv, note 2.

2. Arch. de la Côte-d'Or, Comptes de Bourg, B. 7117, rouleau de 13^m. — Ce même compte relate de nombreuses mentions de messages et d'hommes envoyés dans diverses directions, parce que l'on disait que l'Archiprêtre devait entrer avec toutes ses bandes. Nous ne saurions trop insister sur l'intérêt que présentent les curieux comptes de Bresse et du Bugey, dont plusieurs remontent au XIII^e siècle. Cette précieuse collection des archives de la Côte-d'Or n'est jamais consultée, car elle se compose, non de registres, mais de rouleaux se développant parfois sur plus de 30 m. de longueur; ils sont en outre assez mal écrits et en latin. Voici encore quelques mentions non datées qui paraissent se rapporter aux événements qui nous occupent. — Dépenses de l'archidiacre de Belley et de Thomas de Langes, damoiseau, envoyés par le comte de Savoie pour mettre en défense les châteaux de S^t-André-de-Briord et de Lhuis lors du passage de la grande Compagnie à travers la Bresse (B. 9509, rouleau de 27^m). — Messages adressés à la comtesse pour annoncer l'état des Compagnies prêtes à traverser les terres de Savoie (B. 6792, rouleau de 15^m). — Message du châtelain de Pont-de-Veyle adressé aux capitaines de routiers campés en Maconnais, savoir: Bernard de Sola, Bernard d'Albret, Gaillard de la Motte, etc. (B. 9292, rouleau de 12^m). — Lettres au comte de Savoie par Guillaume de Chalamont et Hugues de S^t-Amour, pour

Plusieurs de ces bandes occupaient encore de nombreuses localités du duché, et on leur avait enjoint de déguerpir. Elles avaient promis de le faire, et l'un des capitaines, Bardet de Roussillon, installé à l'abbaye de Maizières, s'était engagé, pour servir d'exemple aux autres, à partir vers Tournus, si on consentait à lui fournir les moyens de continuer sa route, et si on voulait bien lui procurer des bateaux, soit à La Colonne, soit ailleurs¹.

Désireux de profiter de ces bonnes dispositions, le duc s'empessa d'écrire, le 17 mai, au bailli de Chalon, à Guillaume Ramenat et à Etienne le Dyenat, sergents d'armes du roi, « qu'il a ordonné et donné passage sur la rivière de Saosne, entre la Colonne et Tournus, aux gens de Compagnie qui sont sur son pays, afin qu'ils le vident et le quittent, pourquoy il leur enjoint, ses lettres veuës, d'arrester de sa part tous les bateaux qu'ils pourront trouver sur la dite rivière, ensemble les nautonniers et personnes nécessaires pour les conduire et les gouverner, et de les mener au Port entre la Colonne et ledit Tournus, là ou plus convenable leur semblera, et de si bien tout disposer, que lorsque les dites Compagnies se présenteront, elles trouvent tout prest, de façon que rien ne les retienne de leur costé sur son pays, et ne retarde leur passage, avec ordre audit bally en particulier, de faire tous les frais nécessaires pour cela² ».

dire que le duc d'Anjou a donné ordre à Seguin de Batefol et à Bernard d'Albret d'entrer en Bresse entre Mâcon et Tournus (Comptes de Châtillon-les-Dombes, B. 7590, rouleau de 6^m). — Travaux de défense au château de S^t-Martin-en-Bresse, sur le bruit qu'Arnaud de Cervole devait passer sur la terre du comte de Savoie (B. 9724, rouleau de 10^m). — Solde du châtelain de S^t-Sorlin et des gens d'armes de sa compagnie, mandés pour venir défendre le château de Pont-de-Vaux, au moment où les grandes Compagnies se disposaient à pénétrer dans les terres du comte de Savoie (B. 9856, rouleau de 19^m).

1. Commencement de mai, Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 122.

2. *Idem*, trois lettres ducales, des 15, 17 et 18 sont données seulement par extrait, comme ci dessus.

Le lendemain de cet ordre, le lundi 18, Girard de Longchamp partit de Chalon pour Tournus, avec les cent vingt bateliers qu'il avait pu recruter dans la ville. Quatre autres grands bateaux, envoyés de Verdun, chacun d'eux conduit par vingt hommes, arrivèrent ensuite, le 22. Encore n'était-on pas assuré de pouvoir embarquer tout le monde, avec le nombre de bateaux et les deux cents bateliers dont on disposait. Jean de Rye était venu avec une bonne escorte pour aider Girard de Longchamp, « et faire repasser les Compagnies au dessous de la rivière de Séelle, du royaume en l'Empire¹ ». Il s'agissait de grouper toutes les bandes qui se trouvaient de chaque côté de la Saône, « et de conduire les gens de messire Seguin de Badefoul, qui estoient à Anse, ès gens de m^{re} Arnault de Cervole, qui estoient au conté de Bourgoigne² », suivant l'ordre donné par le capitaine général Jean de Montagu.

Philippe le Hardi, si intéressé à l'exode des bandits qui donnaient tant de mal à son administration, s'était rapproché du théâtre des événements, et s'était installé à Beaune, dès le 7 mai, où il pensait séjourner jusqu'à évacuation complète de ces hôtes malfaisants. Le jour de son arrivée, il était en compagnie de Louis de Navarre, comte de Beaumont-le-Roger, frère de Charles le Mauvais, roi de Navarre, et avait même offert un grand dîner aux chevaliers et écuyers de sa suite³, car, en ce moment, les dissensions dynastiques étaient oubliées entre Bourguignons, Francs-Comtois, Navarrais ; tous les efforts convergeaient vers l'affranchissement de l'ennemi commun : les routiers.

Dans la partie orientale du duché, le mouvement du départ ne se fait pas vite, au gré des populations, car le

1. Extr. d'un rôle de dépense du bailli de Chalon ; Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 122. — Nous omettons beaucoup de pièces et de documents dont le détail pourrait paraître fastidieux.

2. Arch. de la Côte-d'Or, B. 3568, fol. 6 v^o, Comptes du Chalonnais.

3. Voir nos *Itinéraires*, p. 29.

duc écrit, le 20 mai, à Girard de Longchamp, « qu'il seait comme les Compagnies sont autour de Chalon, qu'étant nécessaire de garder avec soin la place et les haies de ses foires du dit lieu, de peur qu'elles ne s'en saisissent, il luy enjoint et luy recommande d'y faire veiller jour et nuit à cet effet, crainte qu'il n'en mé-savienne, étant sur que, si elles s'en emparoiert, le tort et le dommaige qui lui en reviendroit seroit comme irréparable...¹ ».

Divers documents, moins insignifiants qu'on pourrait le croire, nous expliquent comment Arnaud de Cervole, sans cesse en mouvement, obligé à des déplacements quotidiens entre le duché et la comté pour rallier ses divers corps de routiers, était en ce moment dans le Mâconnais. Il se trouvait là en présence de Compagnies, ayant déjà manifesté en janvier précédent² des sentiments d'hostilité et de révolte contre son autorité. Cette fois encore, il éprouva de leur part une nouvelle résistance, et après une violente dispute et des paroles injurieuses, il fut tué en pleine campagne par un cavalier de sa compagnie, « assez près de Mascon sur li Sosne », dit Froissart, le 25 mai 1366³.

Girard de Longchamp, ayant fini d'embarquer le même jour les routiers disposés à partir, fut un des premiers à connaître la funeste aventure ; la nouvelle mit plus de temps à parvenir en Bourgogne et en Bresse, car les auteurs de l'assassinat n'avaient aucun intérêt à divulguer les détails de ce tragique événement, et avaient arrêté les courriers sur les grands chemins. Jean de l'Épine, mes-

1. Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 122.

2. Voir la lettre du 6 janvier, au chap. précédent.

3. Voir dans *L'Archiprêtre* les mentions et les preuves de Chérest, parfaitement exactes pour les dates. Toutefois, ce ne fut point à Glazé qu'eut lieu le meurtre d'Arnaud de Cervole. Voir à ce sujet A. Thomas, *Le drame de Glazé*, dans *Essai de philologie française*, 1885.

sager de la Chambre aux deniers, fut en outre volé et dépouillé de ce qu'il possédait en portant les dépêches¹.

Le bailli de Chalon, parfaitement informé, avait déjà envoyé un exprès vers Cluni à Jean de Marzy, aussitôt après la mort de l'Archiprêtre, pour savoir ce que devenaient les Compagnies ayant pris cette direction. Jean de Marzy lui répondit, le vendredi, 29 mai, « que les Compagnies s'estoient retirées en la terre de Beaujeul, et que messire Bertucat de Labret estoit venu à Charrolles, le mercredi de devant [27 mai] avec environ XL ou XL glaives, qu'il le savoit d'un de ses valets qui estoit venu à Sagey devers luy de Charrolles mesme luy apporter une lettre de sa sœur, qui luy marquait que Jehan d'Armagnac n'estoit pas content de ce qu'il ne luy avoit pas payé ce qu'il luy devoit au terme qu'il luy avoit donné, ni rendu le dit Sagey à ce deffaut, ainsy qu'il le luy avoit promis, qu'il ne doutroit pas d'un moment qu'il ne fit son possible pour le faire repentir de sa conduite à son égard, de façon ou d'autre, au sujet de quoy il se croyoit faire sa volonté, et très fort en danger et pour la vie et pour le corps, pourquoy il le prie d'avoir soin de luy² ».

Aussitôt averti du tragique incident qui le privait de son plus fidèle allié, Philippe le Hardi expédia de Beaune au château de Thil un de ses valets, Jean de la Pomme, pour porter à sa commère Jeanne de Châteauvillain la triste nouvelle de la mort de son mari, « et pour lui recommander la garde de sa forteresse de sorte que les Gascons n'y entrassent³ ». Le duc ignorait que le châ-

1. Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 136.

2. *Idem*, p. 123. Cette lettre doit être la même que celle dont on indique le message (Arch. de la Côte-d'Or, B. 3568, fol. 5 v^o, Comptes du Chalonnais) à la date du 29 mai « pour savoir le convine des gens d'armes qui s'estoient retirez vers Clugny, après la mort de l'Archiprêtre ».

3. Collect. Bourgogne, t. XXV, fol. 13 v^o. — Guillaume de Clu-

teau de Thil était déjà au pouvoir de l'ennemi, mais il n'oubliait pas que son fidèle serviteur laissait deux orphelins en bas-âge, dont l'un, Philippe de Cervole, son filleul, dut à ce malheur le grand honneur d'être armé chevalier peu de temps après.

Le meurtre de l'Archiprêtre n'était pas dû à un accident imprévu. Il semble avoir été préparé avec une préméditation évidente. Il était la résultante du mécontentement des Compagnies désireuses de se débarrasser d'un chef autoritaire et gênant, et aussi la résultante de froissements d'intérêts et de haines de famille. Ce qui confirme dans cette opinion, c'est que, le jour même de la mort d'Arnaud de Cervole, le 25 mai, le cousin de la victime, le Petit Derby, s'emparait du château de Thil, et faisait prisonnière, dans son propre château, Jeanne de Châteauvillain, dame de Thil et de S'-Georges, veuve du défunt. La forteresse seule avait été prise. Le reste de l'emplacement de ce redoutable manoir dominant tout l'Auxois, et contenant l'église protégée par de hautes murailles, avait été suffisamment défendu par la garnison locale. Les renforts amenés de Semur par le bailli Guillaume de Clugny forcèrent le Petit Derby à se retirer¹. Il ne s'en allait pas les mains vides, car il avait rançonné la prisonnière de trois mille cinq cents florins; puis il se rendit à Châteauvillain, où le duc lui écrivit, le 1^{er} juin, pour l'engager à ne pas exiger la rançon à laquelle il avait

gny, bailli d'Auxois, avait envoyé, le 29 mai, un courrier au duc à Beaune pour lui annoncer la prise de Thil, et c'est ce même jour que le duc écrit au Petit Derby, cousin de l'Archiprêtre, de se « départir » (Arch. de la Côte-d'Or, B. 2752, Comptes de l'Auxois).

1. La prise de Thil est du 25 mai, le départ du Petit Derby, du 29. — Je ne citerai aucune des mentions relatives à ces faits. Elles ont été données par Chérest, *L'Archiprêtre*, p. 353, par Vernier, *Les Grandes Compagnies*, et inexactement dans les *Recherches sur les incursions des Anglais*, p. 67, par Finot, qui, n'ayant pas tenu les comptes originaux, mais les *Inventaires sommaires*, de Rossignol, place ces événements cinq années plus tôt, en 1361.

taxé la veuve, et à quitter le pays. La première recommandation était bien inutile, puisque le Petit Derby était déjà nanti de la somme, dont il n'avait nullement l'intention de se dessaisir. Tout ce que l'on put faire fut d'envoyer Gaudri de Baleure, Huguenin de Blangy et Tassin le Bougre, avec une bonne garnison pour protéger le château de Thil¹.

Fort impressionné de la mort de l'Archiprêtre, et ne se croyant pas en sûreté à Beaune, où il était depuis trois semaines, le duc regagna Dijon, le 1^{er} juin, après avoir donné l'ordre de faire justice de tous les trainards dont on pourrait se saisir. Un motif plus sérieux forçait le duc à s'éloigner, c'est que les Compagnies, de plus en plus nombreuses et entreprenantes, avaient formé le projet de s'emparer de sa personne, et avaient même entraîné la complicité de plusieurs bourguignons, compromis dans cette affaire, à l'exemple de ce prieur de Beaulieu, prisonnier à Villaines-en-Duesmois, contre lequel on se crut obligé de faire des informations².

D'autres instructions adressées, le 28 mai, au bailli Girard de Longchamp, trahissent les préoccupations du duc et méritent d'être rapportées :

« Balli de Chalon, comme il nous aït été rapporté par plusieurs gens auxquels nous ajoutons foy que messire Bertucas de Lebrét, frère Derrier, ensemble plusieurs autres capitaines, leurs complices, entendent faire guerre à m^{se} le roy et à son royaume, tant au nom du roy d'Espagne comme au leur,

1. Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 78, et t. XXIV, p. 83.

2. « Despenses dudit bailli [Guillaume de Clugny], qui fut envoyé par m^{se} le duc, dois Dijon à Villaines en Duesmois, avec l'official d'Ostun, pour examiner, interroger et questionner le prieur de Beaulieu, sur ce qu'il estoit consentant de l'entreprise de pranre monseigneur, et partit de Dijon ledit bailli, le venredy matin après la S^{te} George CCC.LX.VI, ou il resta jusqu'au venredy suivant » (Arch. Côte-d'Or, B, 2752, Auxois, et Collect. Bourgogne, t. CVII, fol. 86-87, Comptes du Châtillonnais perdus, copies de Picard.

et nous avons entendu qu'il n'a aucun capitaine ès villes de Lyon, de Mascon, de Tournas et de S^{te} Gengoul, ne en plusieurs forteresses de nostre lieutenance ès dites parties, convenable pour ycelles garder et gouverner, laquelle chose pourroit tourner au grant dommaige de mon dit seigneur, du pays et de nous, qui moult nous desplairoit, nous confians à plain du sens, loyauté et prudence de vous, vous mandons que, sans autre delay, vous vous transportez en chascune des dites villes, et à ycelles et à chacune des forteresses, où vous verrez qu'il sera nécessaire, pourvéez de capitaines bons et suffisans, appelez les habilans plus convenables des villes et forteresses, lequel nous voulons estre agréable, afin de tenir les dites forteresses en seureté. De laquelle chose faire nous vous donnons pouvoir et mandement espécial, mandons et commandons par la teneur de ces présentes lettres à tous les sujets de mondit seigneur et de nous, que, en ce faisant, à vous obéissent. Toute voies, est nostre entente de confermer les dils capitaines ordonnez par vous, se mestiers est, et nous en sommes requis. Donné à Beaune, le xxviii^e jour de may, l'an de grâce mil CCC.LX.VI.

« par monseigneur le duc en son conseil,
« CHAPELLES¹ ».

Par une autre missive du même jour, le duc prévenait Girard de Longchamp qu'il venait d'être informé des projets des Compagnies occupant le Mâconnais. La foire chaude de Chalon devant avoir lieu prochainement, les routiers se proposaient d'entrer dans les faubourgs de cette ville, où les halles étaient situées. Il importait donc de doubler les gardes, de prendre un capitaine, six sergents, des archers et des gens d'armes en nombre suffisant pour éviter toute surprise².

1. Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 128.

2. *Idem*, t. XXVI, p. 135. — Par un mandat, daté de Dijon, le 2 juin, le duc fait donner à Philippe de Valois, sergent d'armes du

Pendant que le flot principal des Compagnies, embarqué sur la Saône sous la conduite de deux cents navigateurs, gagnait le Rhône pour descendre le cours du fleuve jusqu'à Avignon, à la grande terreur des populations voisines, les bandes récalcitrantes, demeurées en Bourgogne, ne laissaient apparaître aucune lueur de salut et de tranquillité. Elles s'étaient subdivisées en tronçons isolés plus ou moins importants, dont la présence était signalée dans plusieurs bailliages ducaux. Les unes occupaient le Chalonnois et avaient pris le Mont-S'-Vincent (30 mai), devenu leur centre d'action¹. D'autres se rapprochaient de Beaune, et Jean d'Armagnac, accompagné de Guiot du Rosoy, entra en pourparlers avec elles pour les faire partir (3 juin)². D'autres, enfin, gravitaient dans le bailliage de la Montagne, entre Châtillon-sur-Seine et Ravières.

Afin d'éloigner ces bandes errantes, le duc lança une convocation pour réunir les féodaux à Dijon, et manda, le 5 juin, les principaux seigneurs par des lettres portées au domicile de chacun d'eux : Jean de Blaisy à Mauvilly, Olivier de Jussy à Rochefort, Dreux de Mello à Bligny, Jean de Bourgogne à la Ferté-sur-Amance, Guillaume de Vergy à Mirebeau, les enfants de Larrey à Chassenay, Robert et Louis de Beaujeu, Jean de Crux, Girard de Bourbon-Montperroux, Jean Wyn le poursuivant d'amour, les sires de Grancey, de Noyers, d'Epoisses, de S'-Beury. Désireux de frapper un coup décisif et d'en finir avec ces pillards, Philippe le Hardi s'assura, en outre, le concours du duc de Lorraine et de Robert, duc de Bar, son beau-

roi et du duc, seize deniers d'or pour avoir porté des dépêches à l'Archiprêtre, au bour Camus, à Bernard Donat et à Bernard de Montprivat (Chérest, *L'Archiprêtre*, p. xxii). — Ce mandat est fait après coup et ne prouve pas, comme le dit Chérest, p. 351, que le duc ignorait alors la mort du condottiere.

1. Le Mont Saint-Vincent fut pris le samedi avant la Fête-Dieu (30 mai) (Arch. de la Côte-d'Or, B. 5346, Comptes du Chalonnois).

2. Collect. Bourgogne, t. XXV, p. 27.

frère, « liquels devoient venir en armes et en chevaux par « devers m^s pour combattre la compaignie de l'Arcepres-
« tre¹ ».

On ne laissa pas échapper les tronçons épars et les routiers isolés que la mort de leur chef avait dispersés, témoin ces deux « facteurs de l'Arcepreste » que le bailli de la Montagne fit arrêter à Châtillon, et sur lesquels on prit des informations auprès de Sance Rebillé, de Nogent, capitaine de Châteauvillain². Des mesures de précautions sérieuses furent prises pour la garde des prisonniers déjà saisis. Trois des écuyers de Brun de Ribaupierre, enfermés avec lui à Saulx-le-Duc, avaient été séparés de leur maître et transférés à Dijon. Ils réussirent à s'échapper, mais on parvint à les reprendre et à les ramener à Dijon, où ils furent plus durement incarcérés³.

Il importait surtout de protéger les places fortes pouvant servir de point de mire et de repaire aux Compagnies. Outre les garnisons envoyées à Thil avec Gaudri de Ba-leure, Huguenin de Blangy et Tassin le Bougre, on chargea Jean, sire de Thostes, de défendre le bourg de Saint-Jean-de-Maisel avec six arbalétriers et des hommes d'armes⁴. Hugues de Jully fut nommé capitaine de Montbar⁵. Gautier de Montéclair, capitaine, fut adjoint à Gautier Buchepot, châtelain de Brancion, et Guillaume de Salornay eut la garde de Courtevais⁶. Le duc donna, en outre,

1. Arch. de la Côte-d'Or, Comptes de l'Auxois, B. 2752. Cette mention indique suffisamment que les gens faisant partie des bandes de l'Archiprêtre avaient été les premiers à se révolter contre leur capitaine, et n'avaient pas voulu quitter le pays.

2. Collect. Bourgogne, t. CVII, fol. 186, Comptes du Châtillonnois, copies de Pérard.

3. Mandement du duc, du 16 juin 1366 ; Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 88. — Les trois écuyers de Brun de Ribaupierre sont Coinche, Fédris et Enement.

4. 11 juin. Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 133.

5. 24 juin, *Idem*, t. XXIII, p. 131.

6. 12 juin, *Idem*, t. XXVI, p. 133.

commission à Girard de Longchamp de visiter toutes les villes et forteresses du duché, « de les pourveoir de tout « ce qui sera nécessaire pour leur seureté et leur défense « contre les attaques des gens de Compaignie, et autres « ennemis du roy et de luy qui sont sur le pays¹ ».

Dans le but de parer à tant de difficultés, le roi avait encore étendu les pouvoirs de Philippe, « confians à plein « des sens, prouesses, loyauté et diligence de son très « chier et très amé frère le duc de Bourgogne », et l'avait, en outre de ses autres charges, établi son lieutenant dans les diocèses de Reims, de Châlons-sur-Marne, de Troyes et de Soissons².

La situation ne s'était pas améliorée au commencement de juillet. Les seigneurs sur lesquels on comptait n'avaient pas tous répondu à l'appel. Le duc s'adressait encore, le 14 juillet, au duc de Lorraine, à l'évêque de Metz, à Jean de Bourgogne, résidant à Arc-en-Barrois, à Jean de Montagu, seigneur de Somberton, et à Pierre, son frère, seigneur de Malain; il chargeait Hugues Aubriot et Jacques de Pénéodic, son chambellan, de recevoir les montres de ceux qui viendraient pour le servir³, car son maréchal, Gui de Pontailler, était absent. Le départ du maréchal, dans un pareil moment, était motivé par un légitime mécontentement contre le duc, qui, comme pour Jean d'Armagnac, n'avait pas fait rembourser les sommes avancées par ce dévoué serviteur. On peut affirmer que Gui de Pontailler était alors en son voyage d'Outre-mer⁴, dont

1. Mandement du duc, 12 juin (Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 122).

2. Paris, 19 juillet. Dom Plancher, t. III, pr. xxvii.

3. 24 et 26 juillet, ordre du duc à son trésorier de payer les gens d'armes qui l'accompagnaient en Champagne, en Nivernais ou ailleurs, pendant un mois (Collect. Bourgogne, t. XXVI, fol. 9 v°; t. XXVI, p. 78; t. LII, fol. 133 v°; Dom Plancher, t. III, pr. xxviii).

4. L'assertion est confirmée par deux mentions, l'une du 29 juillet, dans laquelle le duc charge Jacques de Pénéodic de recevoir les mon-

nous avons parlé, et au retour duquel il fut fait prisonnier par Philibert de « Saichuy ». Dans ces mêmes mois, d'autres Bourguignons avaient également entrepris le voyage de Terre-Sainte, comme Thomas de Saulx, dit le Loup de Vantoux, ainsi qu'un écuyer du duc de Bourgogne, Aigret de « Besus »¹. D'après des doléances parfaitement justifiées, le maréchal avait fait, les années précédentes, des pertes considérables dans l'exercice de ses fonctions, en marchant contre les Compagnies de Pontailler, de la Perrière et de Sagy; sa terre du comté avait été brûlée, ses domaines vers Montsaugeon saccagés, ses biens pillés. « Item, celle « saison, tant en vostre pais comme en France, après les « Compaignies qui venoient d'Espaigne me falu faire « grants fraiz pour moy remonter, et coure la saison que « vous m'aviez ordené pour mon estat, je n'en os unques « aucune chose, mais me falu faire frais grandement, et « perdis quatre pièces de mes chevaux, car il les me falu « moult travailler, pour cause des routes de Cliccon² et « d'autres que vous saviez qui n'estoient pas en grande « obéissance. Item, Jaques Flour et sui compaignons « furent ruez jus, ainsi comme vous savez, et estoit ledit « Jaques Flour mes droiz prisonnier, et plusieurs autres, « dont je eusse eu quatre ou cinq mille frans, se je eusse « voulu; mais, pour vostre renoms rendre honneur et obéis- « sance, ils furent demourés à Ostun, et les fist mourir « vostre bailli [Hugues Aubriot] par vostre mandement, et « le dit Jaques Flour vous donnastes à mons. Guillaume « de Malinnet, pour le tirer de la prison des Anglais ».

tres, « parce que son maréchal est actuellement au saint voyage « d'Outre-mer » (Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 78); l'autre, du 14 octobre 1367, citée plus loin.

1. Le 2 mai, Thomas de Saulx se disposant à faire le voyage d'Outre-mer, reçut du duc une gratification de cent livres (*Idem*, t. XXVI, p. 136). — Aigret de Besus mentionné à la même page.

2. Olivier de Clisson, plus tard connétable.

3. Longue série des doléances adressées au duc par le maréchal Gui

Une plus inqualifiable injustice dut douloureusement impressionner le maréchal, car les officiers de l'administration ducale avaient refusé de lui payer la part du traitement de ses fonctions échu en son absence, alors qu'il était au voyage d'Outre-mer; il fallut la requête de son procureur et l'ordre du duc, du 14 octobre 1367, pour obtenir la totalité de ses gages de deux cents livres¹.

Huet de Molème, sergent du duc, apporta, le 29 juillet, à son maître, les lettres « que m^{se} le connestable de France » et le conte de Salebruche luy escrivoient, et venoient en « Bourgoigne vers m^{se} le duc, menans avec eux plusieurs « barons et grant foison de gens d'armes, pour aller sur « les pillars qui estoient en Auxois, auxquels seigneurs « mondit seigneur fit response, iceux estans à Troies, et « aussi au maistre des arbalétriers de France² ».

Cette importante mention, tirée de comptes originaux maintenant perdus, atteste l'arrivée dans nos pays et la participation du connétable Robert de Fiennes, de Jean, comte de Sarrebruck, et de Hue de Châtillon, maître des arbalétriers.³ La chasse aux routiers battait son plein, et les seigneurs féodaux eux-mêmes, dans ces courses cynégétiques, commettaient parfois de blâmables abus; « des- « pens de mess. de Nohier et des enfants de Larrey⁴,

de Pontailler (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1435, fol. 108 v^o, Edité, G. Dumay, *Gui de Pontailler*, pr. xxxix).

1. Mandement du duc, *Dijon*, 14 octobre 1367 (Collect. Bourgogne, t. XXIII, p. 110).

2. Bibl. nat., *Idem*, t. CVII, fol. 186 r^o, Comptes du Châtillonnais, dont les originaux n'existent plus aux archives de la Côte-d'Or, mais dont Pérard a heureusement pris des extraits.

3. Hue de Châtillon, grand-maître des arbalétriers de France, était déjà venu de Paris en Bourgogne reconduire le duc, six mois auparavant. Jean III, comte de Sarrebruck seigneur de Commercy et de Venisy (Yonne), était fils de Jean II, comte de Sarrebruck et de Alix de Joinville-Venisy.

4. Mile XII, seigneur de Noyers et de Montcornet (1340-1370), marié à Isabeau de Pacy, petit-fils de Mile X, sire de Noyers, maréchal, bouteiller et porte-oriflamme de France. — Les enfants de Larrey, qui

« qui furent loigiez à Duisme, le mardy après la Madelaine
« CCC.LX.VI, et estoient bien LXXX chevaux, li quel aloient
« au mandement de m^{se} le duc, pour poursuigre les Com-
« paignies, si brisèrent la grange de m^{se}, et prirent le
« foin, etc...¹ ».

Traqués de tous côtés par des forces supérieures, après l'appel fait au ban et à l'arrière-ban de la noblesse, les routiers deviennent plus prudents et ne font plus autant parler d'eux. Ils parviennent bien à saisir çà et là, pour les exploiter, quelques individus isolés et même des officiers de la Cour, comme ce sommelier du duc, auquel son maître donne soixante livres, « pour l'aider à se relever de la « rançon payée aux gens d'armes qui l'avoient pris² ». Mais ces cas se présentent plus rarement, et après la dernière chevauchée faite dans l'Autunois, au commencement d'août, le terrain est momentanément déblayé.

Profitant de cette éclaircie, Philippe le Hardi s'empressa de regagner Paris, où il n'était pas allé depuis cinq mois. Il nomma Géofroi de Blaisy gouverneur général du duché, pour le remplacer en son absence³, et choisit pour l'ac-

ont déjà été cités précédemment, étaient Guillaume, Mile et Robert de Grancey, fils de Guillaume de Grancey, sire de Larrey, et de Jeanne d'Arcis-sur-Aube, dame de Chacenay (Voir notre t. VI des *Ducs de Bourgogne*, tableau général des Grancey). Mile, le second des frères, avait été chevalier avant d'être évêque d'Autun.

1. 29 juillet, Arch. de la Côte-d'Or, B. 4649, Comptes de Monin Corpoyer, châtelain de Duesme. En juillet et août, on reçoit en montre Odile de Montjeu, Humbert de Rougemont, Robert de Martinpuis, bailli d'Autun, Jean de Blaisy, Guillaume de Poitiers, Eudes de Grancey, seigneur de Pierrepont, Hugues de Vienne, sire de Pagny, Hugues de Montagu, sire de Couches, Girard de Thurey, Jean de Noyers, Gui du Tremblois, Gaudri de Baleure, Jean de Bye, Henri de Vienne, Thomas de Voudenay, Jacquemard de Pontailler, Jean Win le poursuivant d'amour, Hugues Aubriot, Girard de Longchamp, environ 360 gens d'armes, parmi lesquels 57 chevaliers bacheliers (Arch. de la Côte-d'Or, B. 11.746).

2. 25 juillet; Collect. Bourgogne, t. XXIV, p. 148.

3. *Dijon*, 1^{er} août; *Idem*, t. XXVI, fol. 17 v^o; t. LXXII, p. 134; Plancher, t. III, pr. xxix).

compagner dans son voyage les officiers les plus dévoués à sa personne, le capitaine général Jacques de Vienne, Eudes de Grancey, sire de Pierrepont, Thomas de Voudey, Guillaume de Choiseul, sire d'Aigremont et son bailli de Dijon, Hugues Aubriot¹.

Avant de partir d'Autun, le duc chargea Huet Hanon, son trésorier, de payer les gages de tous ses gens d'armes, et de leur donner congé². Puis, passant par Montbar, Auxerre, Sens et Melun, il arriva, le 20, à Paris. Charles V, toujours préoccupé du mariage de son frère avec l'héritière de Flandre, et désirant encourager les bonnes dispositions de Marguerite de France, favorable à ces projets, engageait le duc à rendre visite à la comtesse, qui résidait alors à Jully-le-Chatel, afin de mériter ses bonnes grâces. Une question d'intérêt justifiait d'ailleurs cette visite, car il fallait procéder à la prise de possession de Chaussin, cause de tant de conflits antérieurs, courtoisement aplanis en décembre précédent par l'accord entre Jacques de Vienne et le comte de Montbéliard.

Pour encourager son frère dans ces bonnes dispositions, le roi le reconduisit à Melun, à Moret et à Metz-le-Maréchal, où ils prirent congé l'un de l'autre. A Sens, l'écuier de Marie, duchesse de Bar, Landry de Proville, apporta au duc la nouvelle que la duchesse, sa sœur, venait d'accoucher d'une fille³.

Pendant quinze jours de ce même mois, Philippe le

1. 21 août, mandat de paiement pour 12 jours de ce voyage (Collect. Bourgogne, t. XXV, fol. 59^{ro}).

2. Autun, ordre du duc du 10 août (*idem*, t. LII, fol. 134^{vo} et t. LXXII, p. 185; Plancher, t. III, pr. xxx).

3. Sens-en-Bourgogne, 4 septembre 1366. — Le porteur de la nouvelle reçut une gratification de quatre-vingts francs d'or. — Le duc étant à Rouvre, le 1^{er} juillet, avait aussi donné à Jean David, écuyer d'Enguerran de Coucy, une somme de quarante francs d'or, pour la nouvelle qu'Isabelle d'Angleterre, femme du sire de Coucy, venait d'accoucher d'une fille (Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 148).

Hardi séjourna soit à Jully-le-Chatel, soit dans les environs, ayant de fréquents rapports avec la comtesse. Du 5 au 20, il fut reçu cinq fois à Jully, où l'attendaient bon accueil et bonne chère, ce qui donna de sa part prétexte à des compliments, attestés par une rente de vingt francs donnés au moment du départ à Jean, dit le Garçonnet, maître queux de la comtesse¹, qui avait exercé jadis les mêmes fonctions auprès de Philippe de Rouvre. Puis, il fit envoyer à l'hôtesse un cadeau de truffes qui lui furent apportées par Pierre Pâris de la Jaisse, bailli de la Montagne². La plus grande partie du mois avait été occupée par des chasses qui retinrent le duc dans diverses localités, à Chaourse, à Tanlay, dont Philippe de Courtenay était seigneur, à Maulne, près de Cruzy-le-Chatel, chez Jean de Chalon, comte d'Auxerre et de Tonnerre.

Le prétexte avoué des conférences entre Philippe le Hardi et la comtesse était la cérémonie de la prise de possession de Chaussin, pour laquelle chacun d'eux était représenté par des fondés de pouvoirs ayant pris rendez-vous le dimanche 27 septembre. Jacques de Vienne, mandataire du duc, craignant en route quelque surprise, « pour le doute des gens d'armes estant en la conté de « Bourgoigne », s'était fait accompagner par Hugues Aubriot, Jacquot de Granson, Jean d'Angoulevant, par le receveur général et beaucoup d'autres, qui prirent possession de Chaussin par l'entremise de Jean de Montmartin, bailli d'Aval, de Richard de Dampierre et des officiers de la comtesse. Richard de Dampierre avait été forcé de venir, « pour ce que Jehan de Montmartin ne pouvoit « livrer Chaussin, si ledit Richard n'eut rendu Dampierre « à madame de Flandre, et juré de le rendre³ ». Huguenin

1. Jully, 20 septembre, Collect. Bourgogne, p. 325.

2. *Idem*, t. C, p. 181.

3. 10 octobre, extr. d'un certificat de Jacques de Vienne, daté de Chaussin, le mardi jour de St-Michel 1366 (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1423, et Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 108).

de Thoraise et le Borgne de S^t Hilaire furent chargés de garder et de défendre la place au nom de Philippe le Hardi, avec quatre gentilshommes, huit sergents et un nombre suffisant de gens d'armes, tous natifs et originaires du duché¹.

Les poursuites contre Géofroi de Chailly, chevalier, capitaine de Chaussin, accusé d'avoir laissé prendre la place par trahison, n'étaient pas abandonnées.

On lui fit rendre par composition le tiers de ses biens et héritages, dont Pierre de Chacenay et Adam Remond, châtelains de Beaune et de Pommard, furent chargés de faire l'inventaire². La comtesse de Flandre fit plusieurs démarches infructueuses pour faire restituer les terres de ce chevalier, « à cause de sa fidélité et de ses mérites³ ». Charles V lui-même crut devoir intervenir, et réclama plus tard au duc la grâce de Géofroi de Chailly (29 janvier 1368), marquant « qu'il se souvient que quand le conte [de Montbéliard] vint à Paris pour traiter avec le duc, ledit chevalier qui y estoit aussi venu, vouloit lui présenter gage de bataille, de ce qu'il disoit hautement qu'il avoit pris Chaussin par trahison, mais que lui roy l'en avoit empesché, parceque ledit conte estoit venu sur son sauf conduit, qu'on pouvoit seulement l'accuser de négligence trop sévèrement punie⁴ ». Nous ne savons quelle suite fut donnée à ces réclamations.

En l'absence de Philippe le Hardi, on voit reparaitre diverses bandes de routiers. Le gouverneur Géofroi de Blaisy et le bailli Hugues Aubriot annonçaient, le 21 septembre, des courses faites sur les terres de Fresne-Saint-Mametz « par aucuns de la conté de Bourgoigne », et don-

1. 10 octobre; Collect. Bourgogne, t. XXIII, p. 135 et t. XXVI, p. 325.

2. 9 décembre 1366; *Idem*, t. XXVI, p. 188.

3. 3 mars 1367, *idem*.

4. *Idem*, t. XXVI, p. 188.

naient deux jours après l'ordre aux capitaines d'Argilly et de Verdun « de faire despecier les guez de la Saosne, et « retirer tous les navois, afin que aucuns malveillans ne puissent passer au duché¹ ». Le 5 novembre, Jacques de Vienne était chargé de faire une chevauchée d'un mois au comté de Bourgogne, contre Thibaud de Chauffour « pour cause du chateau d'Oliferne² ». En ce moment, divers barons francs-comtois étaient en mouvement et en pourparlers pour obtenir l'élargissement de Jean de Neufchatel et de Brun de Ribaupierre, mais ils n'avaient pu réussir, car le duc écrivait, le 8 novembre :

« Bailli de Chalon, sachiez que les amis messire Jehan de Neufchastel et de messire Brun de Ribaupierre, nos prisonniers, qui s'estoient traiz par devers nous pour traïter de leur delivrance, se sont partis de nous sans aucun traïté ou accord sur ce, et avec ce plusieurs autres du pays de par delà la Soosne nous mefferoient volontiers, par quoy il est necessitey que tant en nos chasteaulx et forteresses de nostre duchié, comme ès autres forteresses d'ycellui, l'on fasse bonne garde par jour, et bon guet et rereguet par nuit. Si voulons et vous mandons que, tantost veuës ces présentes, vous avisez les capitaines et chastellains de tous les chasteaux et forteresses estant en vostre balliaige, et aussi les habitans ou yeulx, comment jour et nuit il soient sur leurs gardes, et en yeulx fassent bonne garde par jour et bon guet et rereguet par nuit, en tenant closes les barrières desdites forteresses, si que aucuns dommaiges n'en puissent venir à nous, à eux, ne au pays. Et gardez que, en ce n'ail aucun deffaul, si cher comme vous nous amez. Nostre Seigneur vous ait en sa garde. Escript à Talent, le viii^e jour de novembre.

« BLANCHET³ ».

1. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1424, fol. 36.

2. 5 novembre; Collect. Bourgogne, t. XXV, fol. 59 v^o.

3. 8 novembre, *Idem*, t. XXVI, p. 111. — Le 24 novembre, le duc mande au châtelain de Semur de tenir encore à Semur son prison-

Dimanche de Vitel, receveur général, écrivait d'un autre côté, à la même date :

« Nous vous envoyons certaines lettres closes que m^{se} le duc escript aux capitaines et habitans de Verdun, de Cuiserey et de Sagey, lesquelles sont très hastives, et pour certaines causes. Si vous mandons que lesdites lettres vous envoyez jour et nuit, par son message, aux capitaines et habitans des lieux dessusdits. Et la mise que pour ce vous ferez sera allouée en vos comptes sans contredit. Si gardez que en ce n'ait aucun deffaut. Donnè sous nostre signet, le viii^e jour de novembre CCC.LX.VI¹ ».

Ce n'est pas sans raison que l'on recommandait aux baillis et capitaines du duché de faire partout bonne garde, puisqu'au milieu de novembre les routiers occupaient le château de Rouvre, d'où ils sortirent emportant les échelles qui s'y trouvaient, pour aller s'emparer d'autres places². Jean de Montagu donnait même avis que leur intention était d'escalader la ville de Chalon, dans la nuit du 25, et qu'ils avaient également projet de prendre le château de Vergy, où était enfermé Brun de Ribaupierre³. Les barons francs-comtois, n'ayant pas obtenu l'élargissement des captifs, ne devaient pas être étrangers à ces mouvements et à l'enrôlement des routiers sans emploi.

Le duc partit de Beaune, le 28 novembre, pour aller rejoindre, à Decise, le duc de Berry, son frère⁴, après avoir envoyé un message au bailli de Chalon, auquel il écrivait « qu'il luy a ordonné d'aller de sa part parler au bailli

nier Jean de Neufchatel jusqu'au carême prenant, à moins d'un ordre formel de le transporter ailleurs (Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 78).

1. 8 novembre, *idem*, t. XXVI, p. 111.

2. 22 novembre, Arch. de la Côte-d'Or, B. 1423 et Collect. Bourgogne, t. XXV, fol. 37 v^o.

3. 23 novembre, *idem*.

4. Mandement du duc, Talant, 7 décembre. Collect. Bourgogne, t. XXI, fol. 6 r^o.

« de Mascon de quelques affaires touchant l'honneur du roy et le sien, et aussi le pays, et pour ordonner et établir les capitaines des gens d'armes qu'il envoie actuellement en Gascoigne vers son frère le duc d'Anjou, pourquoy il lui enjoint de faire diligence en son voyage ...¹ »

Philippe le Hardi avait pris ses dispositions pour rentrer à Paris avant les fêtes du jour de l'an 1367, et vint lui-même offrir des étrennes au roi, à la reine, aux principaux officiers et surtout aux chambellans Bureau de la Rivière, Pierre d'Avoir et Philippe de Savoisy. Son intention était de faire un plus long séjour dans l'Ile-de-France, et d'avoir dans le voisinage de la capitale une habitation de campagne, indépendamment des hôtels qu'il possédait, mais où sa liberté d'action était un peu limitée. Jean des Marès, son conseiller, lui acheta, près du bois de Vincennes, l'hôtel de Plaisance provenant de Jean de Chalon, comte d'Auxerre, et le président Pierre d'Orgemont fut chargé des réparations et de l'aménagement de cette nouvelle demeure². Le séjour du duc est occupé par des fêtes, des chasses, des divertissements et des réceptions à Paris, à Vincennes, à S^t-Germain-en-Laye, à Lieusaint, à Maubuisson, à S^t-Denis, etc. Le 11 janvier, il offre un grand festin à Jean, duc de Berry, son frère, à Robert d'Alençon, comte du Perche, à Jean de Bourbon, comte de la Marche³.

Guidé par des sentiments politiques moins frivoles, Charles V désirait pour son frère une attitude plus sérieuse, et le poussait aux idées d'un mariage pour lequel il ne paraissait pas encore avoir eu trop d'entraînement. Il est vrai que jusqu'ici aucune tentative sérieuse n'avait été

1. Mandement du duc, 25 nov. ; Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 122.

2. 4 janvier 1367, Arch. nat., X¹ 21, n^o xxxvi, fol. 101 v^o-102 r^o et Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 86, et Arch. de la Côte-d'Or, B. 1430, fol. 49 v^o à 52.

3. Voir nos *Itinéraires*.

faite pour l'alliance avec Marguerite de Flandre : tout ce que l'on pouvait obtenir, c'était de faire momentanément échec aux prétentions d'un rival, le comte de Cambridge, avec l'aide du Saint-Siège s'opposant à donner une dispense pour cause de parenté. Le pape Urbain V devait se montrer moins rigoureux pour le frère de Charles V, qu'un même degré de parenté rattachait à l'héritière de Flandre. Afin de maintenir le souverain Pontife dans ses bonnes dispositions pour la France, on décida de lui envoyer une ambassade, composée de notables personnages de la Cour, comme Guillaume de Dormans, chancelier de Normandie, Pierre de Villiers, grand maître d'hôtel du roi, ayant à leur tête Louis d'Evreux, comte d'Etampes, cousin de Philippe le Hardi. La principale affaire que les envoyés du roi devaient traiter à Avignon était relative au funeste résultat de l'expédition d'Espagne, terminée par la déplorable défaite de Navarette (3 avril), dont les conséquences financières étaient désastreuses, par suite des nombreuses rançons exigées des prisonniers français, parmi lesquels le connétable du Guesclin figurait au premier rang.

La traversée de la Bourgogne n'était pas sans danger pour les personnages composant l'ambassade, car la province était encore sillonnée par des routiers. Le bailli Hugues Aubriot, appuyé par une force sérieuse, eut ordre de protéger la marche de l'escorte et de faciliter son passage depuis Noyers jusqu'à Chalon, où elle arriva le 21 avril¹. Des bateaux conduisirent ensuite l'ambassade jusqu'à Avignon. Cette dernière partie du voyage fut plus mouvementée, à cause des bandes qui parcouraient ces régions. Jean de Montagu, préoccupé du retour, envoyait souvent prendre des nouvelles des envoyés du roi, retar-

1. L'ordre donné par le duc à Aubriot est daté de St-Denis, 10 avril (Collect. Bourgogne, t. XXI, fol. 6 r^o et XXIII, fol. 70 r^o). Voir Prou, *Études sur les relations politiques d'Urbain V*, p. 64-65.

dés pendant deux mois par diverses difficultés¹. Des messages leur étaient encore adressés à Cluni, le 4 juin, « pour ce que certaines nouvelles sont venues de par les bourgeois et habitans de la ville et cité de Langres, que environ leur dite ville, à deux lieues, sont trois cents lances, et espèrent lesdits bourgeois que ce soient les gens de m^{re} de Neufchastel qui espioient ledit m^{re} d'Etampes en venant d'Avignon² ». Pour plus de sûreté, on fit prendre à l'ambassade un autre chemin pour regagner l'Île de France, et son retour s'opéra par Autun, sous la protection du sire de Sombernon et des seigneurs du pays³.

Il ressort de ceci que les barons francs-comtois étaient parfaitement au courant de ce qui se passait, et avaient tout intérêt à s'opposer à la réussite des négociations du mariage projeté pour le duc. Ils poursuivaient un autre but, et espéraient un jour ou l'autre pouvoir faire sortir Jean de Neufchatel et Brun de Ribaupierre de leur prison. Le duc, prévenu à temps de leurs menées, avait ordonné bonne garde, tout en recommandant à Thibaud Le Fort, châtelain de Semur, et à Jean de Villers, châtelain de Vergy, les plus grands égards pour les prisonniers qu'il ne fallait laisser manquer de rien. Quelque temps après, Brun de Ribaupierre fit une tentative infructueuse pour s'échapper ; Jean de Montagu écrit, le 12 août, à Hugues Aubriot, « que ce prisonnier est de conséquence, qu'il est important de le bien garder et dangereux de le laisser échapper, que Jean de Villers, chastelain de Vergy, lui a dit que ses gardes ne veulent plus veiller sur luy, ni demourer au chastel, si, outre leur despense de bou-

1. Messages envoyés de Chalon à Mâcon, 23 mai ; à Tournus, 16 juin, etc. Arch. de la Côte-d'Or, Comptes du Chalonnais, B. 3569, fol. 18 r^o, fol. 21 r^o.

2. Collect. Bourgogne, t. CVII, fol. 124-125, Copies de Pérard, Lettre du 4 juin ; et Arch. de la Côte-d'Or, B. 3569, fol. 21 r^o.

3. Le comte d'Etampes et les gens de sa suite étaient rentrés à Paris, le 24 juin ; Arch. de la Côte-d'Or, B. 3569, fol. 18 r^o.

« che, ils n'ont quelque chose pour leurs nécessités, pour-
« quoy il ordonne de leur donner dix deniers d'or frans
« pris sur les exploits du bailliaige ¹ ».

Les dépenses assez largement faites à Paris par le duc, malgré une somme de trois mille francs donnée par le roi ², le forcèrent à recourir à la bourse des prêteurs complaisants comme Pierre Aimé, évêque d'Auxerre. Ce n'est pas par simple courtoisie et par désintéressement qu'il tenait la fille de Jean Cuidoë, prévôt des marchands, sur les fonts de baptême ³. Il avait été fort obéré par le paiement des sommes à donner pour le rachat des prisonniers faits avec du Guesclin en Espagne. Une gratification de cinq cents livres avait été donnée à Jacques de Pénéodic, son chevalier et chambellan, pour l'aider à payer sa rançon ⁴. Il avait fallu venir en aide à bon nombre d'autres victimes de la bataille de Navarette, dont les noms sont inscrits dans les comptes, « à messire Robert de Rayers, chevalier, à Jehan d'Avilly, Pierre le Tanneur, Raoul de Mery, Guiot Lyon et Guillaume de Jurques, escuiers, pour don à eux fait, pour leur aidier à paier leur rançon de cest derrièresment besoingne d'Espaigne, ou ils ont esté prins en la compaignie de messire Bertran du Ghesclin... ⁵ à messire le Bègue de Fayel, chevalier... ⁶

1. 12 août, Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 88.

2. Donation de Charles V, du 27 mars, *Idem*, t. LIII, p. 226.

3. Bois de Vincennes, 18 mai, « aux norrices qui norrisent la fille Jehan Cuidoë, prevost des marchans, de Paris, laquelle m^{re} a tenue sur fons, pour don fait à elles par mondit seigneur... VIII fr. » (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1430, fol. 41 r°).

4. « S^r-Ernoul en Evéline », 3 juillet, « à messire Jaques de Pénéodic, chevalier, chambellan de m^{re}, pour don à lui fait par mon dit seigneur, pour consideration des bons services que il a faiz ou temps passé au roy N. S. et à m^{re}, et pour lui aidier à paier sa rançon à la bataille derrièresment faite en Espaigne, en laquelle il avoit esté prins. » (*Idem*, B. 1430, fol. 42 r°).

5. Châtillon-sur-Seine, 6 septembre, *idem*, B. 1430, fol. 42 v°.

6. *Idem*, même fol.

« ... à le Galois d'Aunoy, Jehan d'Aigeville, chevaliers, et
« divers autres escuiers nouvellement venus du voiage
« d'Espaigne... ¹ à Jehan de Baudement, escuier de Bre-
« taigne... ² », etc. Ces dépenses supplémentaires n'arrê-
taient pas les habitudes de largesses; mille francs de pen-
sion annuelle payable en quatre termes au chambellan
Gui de La Trémoille ³; l'achat, moyennant quinze cents flo-
rins de Florence, de la terre de Braigny, près Verdun,
cédée par Jean, sire de S^r-Trivier en Dombes ⁴. Le duc passe
l'été dans plusieurs résidences de l'Île-de-France, retenu
par des parties de chasse et des divertissements variés ⁵.

Le pape Urbain V avait délivré à Philippe le Hardi une autorisation qu'il n'avait point accordée au roi d'Angleterre, c'est-à-dire une dispense, sans désignation de personne, qui lui permettait d'épouser une de ses parentes, au troisième ou quatrième degré. La bulle donnée à Avignon était datée du 17 avril 1367 ⁶. Charles V voulait utiliser cette faveur qui donnait avantage à son frère sur

1. Argilly, 29 septembre; Arch. Côte-d'Or, B. 1430, fol. 43 r°.

2. Rouvre, 29 novembre; *Idem*, B. 1430, fol. 44 r°.

3. Paris, 28 août; Collect. Bourgogne, t. XXIII, p. 138.

4. Paris, 13 août; *Idem*, t. XXIII, p. 140.

5. Le 2 juin, le duc chasse à la Queue de Verberie, et reçoit au bois le comte d'Eu, Jacques de Bourbon et autres. Trois jours après, le dîner qu'il a commandé à Levignan-en-Valois n'est pas utilisé, parce que le cerf a pris son défilé vers Senlis, où il se rend près du roi avec les officiers de sa suite. Le 12 août, il est reçu lui-même chez Gaucher de Châtillon, après une chasse faite à Monceaux. Les jeux de paume, de trictrac ou de dés font diversion à ces exercices cynégétiques. Il perd 60 fr. à la paume avec le duc de Bourbon et Gui de La Trémoille, et met sa ceinture en gage. Parfois, il joue avec des partenaires de moindre importance et même avec des valets. Il perd 13 fr. à la paume avec Colinet de l'Isle, barbier du roi (B. 1430, f. 21 v°). Il perd au jeu de « tables », c'est-à-dire au trictrac, avec Bureau de La Rivière, ce qui lui coûte « une pièce de cendal azuré » (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1430, fol. 34 v°).

6. Datum Avenione, sexto kalendas aprilis, pontificatus nostri anno quinto (Arch. du Nord, B. 910, n° 10209). Edité, Vernier, *Philippe le Hardi... Son mariage*, p. 15.

le prétendant Anglais, et ayant appris que Marguerite de France était à Jully-le-Chatel, il envoya Philippe faire la cour à la grand'mère de celle dont on ambitionnait la main. En quatre jours, le duc franchit la distance de Paris à Jully, où il arriva le mercredi 1^{er} septembre, et d'où il ne partit que le surlendemain. Après cette visite de courtoisie, dont la comtesse dut lui savoir gré, il prit route pour Châtillon¹, reçut à Rochefort-sur-Brevon l'hospitalité d'Olivier de Jussy, son maître d'hôtel, et arriva le 9, à Dijon, après avoir dîné à Diénay avec l'abbé de S^t-Bénigne.

La présence du duc était vivement attendue dans la capitale de la province, car toutes les bandes de routiers parties d'Espagne après la bataille de Navarette : Anglais, Gascons, Bretons et pillards de nationalités diverses, refluaient de nos côtés, s'échelonnant depuis la Guyenne jusqu'à l'Auvergne et le Berri. Philippe le Hardi réunit son conseil à Dijon, le 20 septembre, pour conjurer l'invasion qui se préparait. Les abbés de Cîteaux et de S^t-Etienne, Jacques de Vienne, Géofoi de Blaisy, Girard de Thurey, Guillaume du Pailly, Gui du Trembloy, le chancelier Philibert Paillart, les conseillers, les officiers de la chambre des comptes, rédigèrent une instruction destinée aux baillis et aux capitaines du duché, pour la défense des places fortes, et les mesures à prendre contre l'invasion du pays².

D'après un message de Jean de Montagu, sire de Sombernon, le conseil fut averti que diverses Compagnies parcouraient le Bourbonnais et menaçaient d'entrer dans la province³. Le bruit prenant de la consistance, Philippot de Valois, sergent d'armes du roi, partit en Auvergne

1. Le duc venait d'établir (22 juillet) Guiot Poincarré sergent d'armes du roi comme capitaine de Châtillon (Collect. Bourgogne, t. XXIII, fol. 109).

2. *Idem*, t. LII, fol. 149.

3. Septembre 1367; *Idem*, t. XXI, fol. 6 v°.



JEAN DE SAULX-COURTIVRON, conseiller de PHILIPPE, plus tard chancelier ✠ 1420
et sa femme PERRETTE DE MAREY, décédée en 1423
(au prieuré du Quartier)

pour surveiller les mouvements de l'ennemi¹. D'autres courriers adressés à Luzy, à Moulins-Engilbert, au seigneur de la Boulaye, à Girard de Bourbon, devaient s'informer de ce qui se passait sur la Loire, vers Marcigny-les-Nonnains, où Jean d'Armagnac avait signalé des routiers au bailli d'Autun². Charles V avait été plus habile que son frère Philippe, dont il avait réparé la négligence en faisant de Jean d'Armagnac un serviteur dévoué. Par un traité passé avec lui, le 28 octobre, il s'était assuré de son concours, moyennant promesse d'une somme de cinquante-deux mille francs d'or, payables en quatre termes, mais avec l'obligation d'entretenir sous ses ordres une troupe de mille hommes d'armes, dont neuf cents seraient pris dans les compagnies de Gascons, et les cent autres parmi les hommes relevant de l'autorité royale. Au moment où les contingents étrangers seraient licenciés, Jean d'Armagnac s'engageait à les conduire hors du royaume³.

Ce fut le Nivernais qui reçut la visite d'avant-garde de ces pillards, dont quelques-uns, comme Naudon de Baugerant, le Bour Camus, avaient déjà une célébrité due aux méfaits commis par eux dans nos régions. Géofroi du Bouchet avait été obligé de mettre sur pied de fortes garnisons dans les châteaux du Nivernais, pour tenir en respect tous ces ennemis, « c'est assavoir Bernard de
« Labret, Naudon de Baugerant, le Bour Camus et leurs
« gens, plains de malevolenté, lesquels s'efforcent de
« pranre villes et forteresses, et demorèrent sur le país,
« dès le 4 novembre CCC.LX.VII au XIX^e de décembre
« suigant...⁴ ». Guillaume de Nully et divers émissaires

1. 4 octobre, Arch. de la Côte-d'Or, B. 1430, fol. 54^{ro}.

2. 13 octobre ; *Idem*, B. 3569, fol. 21^{vo}, Comptes du Chalonnais.

3. 28 octobre, *Idem*, B. 11735. Voir Vernier, *Les Compagnies...* p. X ; La Chauvelaye, *Les armées des trois premiers ducs de Bourgogne*, p. 42-44.

4. Arch. de la Côte-d'Or, B. 5498, Comptes du Nivernais, de Pierre de Colon receveur du comté.

furent aussi envoyés « au pont de Marcigny et autres « passaiges de la Loire pour despecier et effondrer les nefes « et bateauls d'icelle ¹ ». Ailleurs, Jean d'Arguel et quelques francs comtois s'agitent; on envoie des sergents pour garder la foire de S'-Denis à Cuisery ².

Dans le duché, on prit des précautions. Les baillis visitèrent les forteresses et les firent réparer. Guillaume de Baleure et Guillaume de Marcilly, chargés de la mise en état des fortifications de Chalon, contraignirent les habitants à participer aux frais de la dépense ³. La résistance fut vive à Dijon, où le gouverneur Jean de Montagn avait mis Olivier de Jussy comme capitaine, avec des gages qui devaient être payés par les bourgeois et habitants, « dont ils ont esté du tout rebelles et désobéissans, écrit le duc au gouverneur, et sur ce vous ont fait aucunes responses qui sont moult estranges de subjets à « seigneur, et nous desplaisent comme plus peuvent ». Les habitants de Dijon furent mis en demeure de contribuer aux frais de dépenses, et de payer le capitaine tant que durerait le danger des Compagnies ⁴.

En novembre, le duc regagna Paris, où l'appelaient, disait-il, « des affaires secretes importantes », laissant le soin du gouvernement du duché au sire de Sombernon. Il apprit, à Vincennes, le 27 novembre, la nouvelle d'un second accouchement de sa sœur Marie, duchesse de Bar, qui venait d'avoir un fils ⁵. Il séjourna tout le temps à Paris, où il tenait à se trouver pour les fêtes du premier jour de l'an 1368.

1. 25 décembre (Arch. Côte-d'Or, B. 3570, fol. 70 r^e, Comptes du Chalonnais).

2. *Idem*, B. 4396, Comptes de Simon Philibert, châtelain de Cuisery.

3. 1^{er} novembre, Collect. Bourgogne, t. XXI, fol. 6 v^o.

4. Paris, 14 décembre, lettre du duc; *Idem*, t. LXXII, fol. 145. Voir Plancher, t. III, pr. xxxv.

5. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1430, fol. 45 r^e.

CHAPITRE VIII

Exode et évacuation des Compagnies.

Chute de cheval dont le duc est blessé. — Reflux des Compagnies au retour d'Espagne après la bataille de Navarette. — Invasion de l'Auxerrois, de la Champagne, de l'Auxois. — Lettre du duc à l'évêque de Troyes. — Prise de Vermanton, Cravan, etc. — Indications probables et participation indirecte de Pierre Aimé, évêque d'Auxerre, au récit des *Grandes Chroniques* pour les faits relatifs à son diocèse. — Défaite des routiers à Buxy par Guillaume le bâtard de Poitiers. — Appel du duc à Jean Le Maingre, dit Boucicaut, maréchal de France, à Guillaume de Melun, au gouverneur de Blois. — Avis de Jean d'Armagne sur les bandes de routiers occupant le Forez et le Baujolais. — Messages adressés aux ducs de Lorraine et de Bar dont on attend le secours. — Arrivée à Dijon des maréchaux de France Boucicaut et Arnoùl d'Andrehem. — Appel au comte de Sancerre étant à Varzy, en Nivernais, pour marcher contre les Compagnies venant du Mâconnais. — L'Auxois défendu par Guillaume des Bordes, Robert de Boubert, Renaud Besille. — Invasion du nord-est du Dijonnais et du Châtillonnais tout entier. — Occupation de Brasey, de Duesme. — Philippe le Hardi installé à Auxonne avec partie des troupes. — Escarmouches et chevauchées quotidiennes contre les routiers. — Mort du maréchal de Boucicaut (6 ou 7 mars 1368); pompe inusitée de ses obsèques dans l'église des Cordeliers de Dijon (10 mars). — Message à sa veuve Florie de Lignièrès. — Lettre du duc à l'évêque de Troyes. — Le comte de Sancerre à Châtillon-sur-Seine. — Les routiers à Molême, à Larrez, à Gyé. — Fausses alertes au sujet de Charles d'Artois. — Invasion de la Champagne méridionale. — Le maréchal de Normandie envoyé à S'-Florentin et Raoul de Renneval à Joigny. — Le duc à Paris pour la réception du duc de Clarence, fils du roi d'Angleterre; dépenses exagérées et emprunts faits à cette occasion. — Jacques de Vienne à Châtillon. — Clivet de Brabant pris par les Compagnies devant Troyes. — Le chevalier anglais Richard Stanton prisonnier de Guillaume de Poitiers. — Chevauchées du duc en Champagne contre les routiers entre Sens et Provins. — Compagnies en Puisais. — Epidémie dans le Chalonnais. — Processions faites par les habitants pour implorer le départ et l'éloignement des Compagnies. — Le duc à Paris. — Naissance de Charles VI. — Gui de Pontailleur en Auxois. — Ennemis déconfits près de Semelay. — Episode des aventures et de la mort de Jean de Chalon; prétexte de la vente du comté d'Auxerre à Charles V. — Conséquences de dix années d'invasion; désertion des localités rurales; ruine des populations. — Fin des grandes invasions des Compagnies.

(1368 janvier à mai 1369.)

Les riches cadeaux donnés par le duc en étrennes à la comtesse Marguerite de France, en janvier 1368, étaient de sa part un hommage et un remerciement pour les bonnes dispositions manifestées en faveur de son mariage. Les autres seigneurs de la cour reçurent, suivant leur qualité, les présents accoutumés : le comte d'Etampes, le duc de Bourbon, le comte d'Eu, Pierre d'Avoy, Bureau de la Rivière, Philippe de Savoisy, etc.¹. Mais le séjour du duc se prolongea peu dans l'Île de France, car il était rentré à Dijon à la fin de janvier. Une chute de cheval le retint arrêté quelques jours, et nécessita la pose d'emplâtres au coude, à l'épaule et à l'estomac². Il fut traité par son physicien, Guillaume de Chaumont, dit de Savoie, qui termina la cure « le xx^e de febvrier qu'il fut ceigné », et ce jour le trésorier lui remit quarante francs, « pour faire sa « voulenté et soy esbattre ». La chute n'avait donc pas occasionné de si graves blessures, puisqu'il assistait, le 13, à un combat en champ clos, dans lequel son ménétrier de bouche « Jehande Psaumes, chevalier sauvaige, desconfit « à Dijon un autre chevalier sauvaige, qui estoit à mes- « sire Jehan de Chalon³ ».

La mission suivante, envoyée par le duc, le 31 janvier 1368, en réponse à une dépêche d'Henri de Poitiers,

1. Voir nos *Itinéraires*,... p. 473-474 et Bernard Prost, *Inventaires mobiliers*, t. I, p. 150-151.

2. Les notes d'apothicaires ne sont pas communes. Mentionnons celle-ci : « à Lorencin le Seneschal, valet de chambre du roy N. S., qui « deuz li estoient, c'est assavoir, pour vi fr. de fleur de cannelle, « xii frans ; pour iii escussions pour le stomac m^e, vi frans ; pour un « gironne pour le coude m^e, xii sols par., pour un emplastre pour « l'espaule m^e, ii fr... — à maître Guillaume de Chaumont, dit de « Savoie, phisicien de m^e, pour don à lui fait, en recompensation de « ce que par plusieurs fois il a visilé m^e et ses gens en leurs maladies, « xi fr. » (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1430, fol. 20, 27 et 46).

3. Dimanche 13 février (*Idem*, B. 1430, fol. 46 r^o) ; le vainqueur reçut une gratification de six francs.

évêque de Troyes, précise la date du passage de la Loire par les Compagnies, et leur pénétration dans le Nivernais, le vendredi 21 janvier. D'autres bandes franchisaient en même temps la rivière de l'Allier.

« Philippe, filz de roy de France, duc de Bourgogne, à révérend père en Dieu nostre très chier et amé cousin l'évesque de Troies, salut et dilection. Nous vous mercions des beaux chiens courans que vous avez envoieez, et vous prions que se il vous plaist aucune chose que vous puissions faire, vous le nous escriesiez fiablement, car nous le ferons de cuer et volentiers. Quant à ce que vous nous avez escript que nous ne voulions pas que vous veissiez nostre chastel de Jaucourt quant nous avons esté¹, vraiment sauve vostre grâce, nous vous eussions volentiers veu ylléc et ailleurs ; et, se nous y peussions avoir arresté, Blanchet que vous en aviez chargé, le vous eust escript, afin que vous y venissiez, et nous memes vous en eussions prié. Très chier et très amé cousin, si comme nous avons autrefois escript, une partie de ces compaignes ont passé, dès venredi ot viii jours², par deça la rivière de Loire, et ont esté en la conté de Nevers, et tantost que nous le sceusmes, nous feismes nostre mandement de genz d'armes plus efforcement que nous peusmes, car nous voudrions garder les pais de nostre cousine et de nostre cousin de Flandres comme les nostres, et si tost que nous pourrons avoir nos genz dont nous attendons partie à dimenche prochain, et partie à de dimanche prochain en viii jours³, nous leur porterons tout le dommage que nous porrons. Nous receusmes hier lettres de nostre bailli d'Oslun que très grant nombre

1. D'après nos *Itinéraires*, le duc était en effet passé à Jaucourt, le dimanche 23 janvier 1368.

2. Le vendredi précédent, la date de cette lettre était le 28. Le vendredi passé, huit jours avant, était par conséquent le 21 janvier 1368.

3. Le duc fut contraint d'attendre encore quelques jours à Dijon, dont il ne partit que le 2 mars pour gagner Auxonne, où il resta jusqu'au 7, pour revenir célébrer à Dijon les obsèques du maréchal de Boucicaut.

d'autres genz de compaignie avoient passé l'Allier, et porroient passer Loire après les autres. Si envoions par tout pour savoir leur combine, et toujours nous ferons vous savoir ce que nous en pourrons savoir. Nostre Seigneur soit garde de vous. Escript à Dijon, le darrenier jour de janvier.

« A reverent père en Dieu nostre très chier et amé cousin l'evesque de Troies¹ ».

La situation était de plus en plus difficile, au milieu des attaques dont le pays était menacé de toutes parts. On était depuis dix ans aux prises avec le fléau des grandes Compagnies, alternant avec des luttes de province à province ou de compétitions dynastiques, et il fallait recommencer. Les nombreux contingents envoyés en Espagne refluèrent en France après la funeste bataille de Navarrette. Nous avons déjà vu, l'année précédente, les corps d'avant-garde occuper le Nivernais et les frontières méridionales du duché; le gros des troupes suivait. Elles avaient traversé des pays pauvres et sans ressources; elles accouraient affamées, « car la plus grant partie avoient esté sans mengier pain longuement, et estoient sans soulers² »; elles se promettaient de se dédommager de ces infortunes.

Malgré la fastidieuse énumération des événements, il importe de présenter dans leur ordre chronologique la série des mentions qui ont été données inexactement ou incomplètement pendant cette malheureuse époque.

Les Compagnies échelonnées sur les bords de l'Allier et de la Loire l'année précédente, ne trouvant plus à se ravitailler, furent obligées de se diviser, en janvier 1368. Quelques-unes, campées à Montluçon, se dirigeaient vers

1. Orig., Arch. de la ville de Troyes; éd. d'Arbois de Jubainville, *Voyage paléographique dans le département de l'Aube*, p. 139-140, mais avec la date de 1369, qui ne peut s'accorder avec nos *Itinéraires*. Le 31 janvier 1368 est la seule date qui nous donne le séjour du duc à Dijon pendant cette période d'invasion des Compagnies.

2. *Grandes Chroniques*, éd. Paris, t. VI, p. 249.

le Puy¹, d'autres gagnèrent le Mâconnais, d'autres enfin prirent route vers l'Auxerrois et la Champagne (février). Ces dernières, composées de quatre à cinq mille hommes, s'emparèrent des églises fortifiées de Cravan et de Vermanton², laissant un de leurs détachements occuper une partie de l'Auxois, où les chevaucheurs du duc, Colin Machefoin et Girardin de Baverans, furent envoyés, le 18 janvier³, pour savoir la direction et le nombre des ennemis. A Cravan⁴, huit cents hommes, de nationalité anglaise pour la plupart, gagnèrent le Gâtinais, pendant que quatre mille autres environ se dirigeaient sur la Champagne⁵.

1. Lettre adressée à Lyon, « à m^r de Berry, contenant qu'il ly plaise rescrire audit bailli tout ce qu'il pourra savoir du fait et intention des genz de Compaignies qui naguères estlent devant Moliceon, et qui se sont retraiz naguères es marches devers le Peud, et qui, selonc ce que l'on dit, entendent à passer les rivières pour venir et entrer ou pais de Bourgoigne » (Arch. de la Côte-d'Or, B. 3570, fol. 30 r^o, Comptes du Chalonnais).

2. *Gr. Chron.*, éd. Paris, t. VI, p. 249; Arch. nat., JJ. 122, n^o 221.

3. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1430, fol. 54 v^o, et Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXIII, fol. 82 v^o.

4. Arch. nat., JJ. 104, n^o 192, 211, 226 et JJ. 110, n^o 24; *Gr. Chron.*, t. VI, p. 249. — Pour se préserver des « robeurs », des pillards et des Navarrais, les habitants de Cravan et le chapitre d'Auxerre demandèrent peu après au roi la permission de fortifier la localité, « en considération de ce que cette ville est bien maisonnée et grosse, qu'elle est le premier port de l'Yonne où arrivent les vins de Beauce et de Bourgoigne, que cette fortification mettrait les marchands qui y viennent commercer à l'abri du pillage des gens d'armes et autres ennemis, dont ils ont jà esté pillés ». Les habitants de Cravan reçurent l'autorisation de se fortifier et de comprendre dans l'enceinte des murailles un fort qui y était auparavant (Voir Quantin, *Cravan, Annuaire de l'Yonne*, 1840).

5. On peut être frappé de certains passages des *Grandes Chroniques* relatifs au diocèse d'Auxerre, contenant des mentions qu'on ne rencontre pas ailleurs. J'en ai déjà signalé d'autres dans les *Ducs de B. de la race capétienne*, t. IX, p. 192. Pierre d'Orgemont, auquel on attribue la dernière partie de ces chroniques, était en relations constantes avec Pierre Aîné, évêque d'Auxerre. Tous deux avaient pris part aux négociations du mariage du duc avec Marguerite de Flandre. La

Cette période d'invasion causa des pertes incalculables dans les régions de l'Auxerrois et de l'Avallonnais. La

grande fortune du prélat, son influence auprès du pape Urbain V, dont il avait été sous-diacre, lui assuraient une haute situation. Dès 1364, il avait fait partie de diverses ambassades, en Allemagne, en Hongrie, en Bohême et auprès du S^c Siège (Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXIV, fol. 70 v^o). En 1369, à la suite de plusieurs missions près du comte de Flandre, il avait fait traité pour les derniers engagements du mariage de sa fille (*Gall. Christ. et Arch. nat.*, J. 571, n^o 8). — Philippe le Hardi avait lui-même de fréquents rapports avec lui et l'avait toujours trouvé un prêteur complaisant. Le 22 mars 1366, il recevait le prélat à sa table et allait loger chez lui quelques jours plus tard (*Mindraires*, p. 27). Des messages étaient souvent envoyés à la résidence épiscopale de Régennes, près d'Auxerre (B. 1424). — Quand Pierre d'Orgemont fit des emprunts pour les frais de flançailles du duc, Pierre Aimé avait été largement mis à contribution : « Pour deniers paiez à plusieurs et diverses personnes, tant pour offrandes pour m^{rs}, à plusieurs et diverses foiz, pour le partage de la vaisselle d'argent que monseigneur l'evesque d'Auxerre, m^r le conte d'Estampes, m^r le conte d'Eu et Hugues Aubriot, prevost de Paris, avoient presté à m^r, pour mettre en gaiges pour la somme de xx^m fr. d'or, que le roy Nostre Sire avoit prestées à m^r et lesquelx sont rendus cy devant... » (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1430, fol. 153 v^o). — A la mort du prélat, en 1372, le duc était encore redevable d'une assez grosse somme, qui devait revenir à Robert Aimé, frère du défunt. La somme fut touchée par Nicolas d'Arcy, son successeur à l'évêché d'Auxerre : « A réverent père en Dieu Nicole d'Arcees, évesque d'Auceurre, qui estoient deuz à feu mess. Pierre Aimé, jadis évesque d'Auceurre, pour le demorent de quatre cens moutons d'or, que il presta piéça à m^r, dont m^r paia pour lui à Barthelemy Spifame, bourgeois de Paris, c fr., si comme il appert par deux mandements de m^r et cédule de Maciot Estibourg, clerc des offices de l'ostel de m^r, donné ix^e jour de décembre CCCLXIX, par laquelle il confesse les quatre cens moutons d'or avoir euz et receuz de Huet Hanon, lors trésorier de m^r... collationné sur l'original de Robert Aimé, frère et héritier seul et pour le tout dudit feu mess. Pierre Aimé, et quittance de Nicole d'Arcees, à présent évesque d'Auceurre, donné le xxii^e de juing CCCLXXIII » (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1441, fol. 30-31). — J'ai toujours soupçonné Pierre Aimé d'avoir pris une part indirecte au récit des *Grandes Chroniques*, en fournissant à Pierre d'Orgemont des indications précieuses sur ce qui s'était passé dans son diocèse, pendant et avant ses dix années de prélature. Je donne sous toutes réserves une impression personnelle, ne pouvant fournir des preuves déterminantes difficiles à trouver qui change-

plupart des villages furent ravagés ou brûlés. Les religieux de l'abbaye de Reigny, réfugiés avec leurs biens dans la forteresse de Vermanton, perdirent tout ce qu'ils y possédaient. Leur monastère, leurs maisons et leurs granges furent en partie brûlés. L'abbé, longtemps retenu dans une dure captivité, ne fut rendu à la liberté qu'au prix d'une lourde rançon, ainsi qu'on en peut juger par ses doléances, datées de septembre de l'année suivante¹.

Il ne faut pas s'étonner si certains villages refusèrent de payer des impôts pendant cette douloureuse époque. Les habitants d'Annay-la-Côte, particulièrement récalcitrants, tuèrent le receveur chargé de percevoir les taxes, et fermèrent leurs portes au bailli d'Auxerre, Pierre des Grez, envoyé pour les punir de cette résistance. Il fallut un siège en règle pour les réduire. Quinze d'entre eux furent pendus et vingt-cinq furent incarcérés. Charles V fit signifier aux habitants d'Avallon de ne plus protéger les *infeaux* et *mécréants* d'Annay². Les populations dépendant de la châtellenie d'Entrains ayant été également fort éprouvées, la comtesse Marguerite de France autorisa ses habitants à se fortifier et à clore le bourg de murailles, au moyen d'un impôt prélevé sur les taxes de la localité³.

Indépendamment des Compagnies ayant passé la Loire et l'Allier, d'autres non moins nombreuses suivaient. Le maréchal de Boucicaut, le comte Louis de Sancerre, les sires de Craon et de Bouville cherchaient à leur fermer la marche, mais comme la Bourgogne était menacée de tous

raient cette conjecture en certitude. — Voir notre chapitre IX, p. 255, pour le rôle de Pierre Aimé qui fit le traité du mariage du duc avec Marguerite de Flandre. Par une lettre datée de Vincennes, le 25 juin 1371, Charles V chargea l'évêque d'Auxerre de conduire en Aragon la princesse Jeanne de France, fiancée avec Jean d'Aragon, duc de Gironne (Bibl. nat., fr. 17023, fol. 26).

1. Arch. de l'Yonne, titres de Reigny, carton 316.

2. Courtépée, *Hist. de Bourgogne*, t. IV, p. 2.

3. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXI, fol. 7 r^o.

côtés, le duc leur envoya Philippe de Jaucourt et son valet de chambre Jean Sauvegrain, pour leur dire de venir le rejoindre¹. D'autre part, Jean de Montagu expédia Philippot de Valois en informations, pour s'enquérir du projet de Jean de Chalon, fils aîné du comte d'Auxerre, se dirigeant avec quantité de gens d'armes « vers Pomard et le Val de Vergy² ». Guiot le Dalphin, messenger, porte des lettres de Dijon à Châtillon-sur-Seine, par ordre du duc, pour aviser le capitaine et le bailli de la Montagne, « que vi^{es} glaives des Compagnies vont ès marches « de Champagne », et avis en est donné à Raoul de Raineval, à Troyes³.

Dans le même moment, une des bandes revenant du Lyonnais, qui s'était avancée jusqu'à Buxy, est mise en déroute par Guillaume le bâtard de Poitiers, et les prisonniers dont on a pu s'emparer sont ramenés à Chalon-sur-Saône⁴. De Paray et de la Motte-S^t-Jean, on annonce le passage de Compagnies se dirigeant sur le port de Saint-Rambert, disposées à grossir les troupes de routiers logées à Bourg-le-Comte, et à entrer en Bourgogne⁵.

Impatient de ne pas voir arriver à son secours les contingents royaux, auxquels il avait fait appel, Philippe le Hardi expédia en Nivernais une nouvelle convocation « devers le mareschal de Bouciquaut, messire Guillaume « de Melun, messire Regnault de Trie, le gouverneur de « Blois et plusieurs autres gens d'armes estans par delà, « afin qu'ils vieingnent devers m^{es} ⁶ ».

Le roi Charles V, averti des dangers qu'un tel état de choses faisait courir à son royaume, n'hésita pas à confier à son frère Jean, duc de Berry, la défense des régions

1. 1^{er} février, Arch. de la Côte-d'Or, B. 1430, fol. 55 v^o.

2. 24 janvier, Collect. Bourgogne, t. LIII, p. 76.

3. 2 février, Arch. de la Côte-d'Or, B. 1430, fol. 56 v^o.

4. *Idem*, B. 3570, fol. 26 v^o, Chalonnais.

5. 4 février, *idem*, B. 3570, fol. 36 v^o, Chalonnais.

6. Mandement du duc, Dijon, 5 février; *idem*, B. 1430, fol. 55 v^o.

comprises entre la Loire et la Seine. Par une ordonnance du 5 février, il le nomma son lieutenant général dans les provinces de Berry, d'Auvergne, du Bourbonnais, du Mâconnais, du Forez et du Lyonnais¹. Ces mesures étaient excellentes, mais la difficulté était de mettre sur pied, le plus promptement possible, des forces suffisantes pour résister à une telle invasion, alors que les Compagnies organisées étaient en marche et en attitude agressives, sans être arrêtées par des troupes en formation n'ayant tout d'abord qu'un rôle défensif.

Les seigneurs féodaux bourguignons, réunis à la suite de mandements réitérés, furent dirigés sur divers points. Gui de Pontailler, maréchal du duché, et Jean de Mornay eurent mission de recevoir les montres des gens d'armes qui devaient protéger l'Autunois, le Charollais et le Nivernais. Le maréchal fit lui-même passer la revue de ses hommes à Guillaume de Marcilly, qui avait succédé à Girard de Longchamp, en qualité de bailli de Chalon². Pour compléter son service d'informations, le duc avait échelonné des espions sur les frontières et même dans le comté de Bourgogne, pour avoir un rapport quotidien du mouvement des Compagnies³. Le 8 février, il reçut avis de Jean d'Armagnac que des bandes de routiers avaient passé la Loire, envahi partie du Forez et du Beaujolais, « et lesquels ont jay pris une fourterece ès parties devant « Perrues, appelée le fort de S^t-Parnot, et entendent dans « brief temps faire grant fait et porter grant domaige au païs « de Bourgoigne⁴ ». Ces bandes n'étaient pas seules, car un écuyer franc-comtois, Philibert de Verpillat, mis en vedette sur la rivière de Loire, en annonçait encore d'autres⁵.

1. Paris, 5 février; L. Delisle, *Mandements de Charles V*, n^o 495.

2. 7 février; Collect. Bourgogne, t. XXV, fol. 14 r^o.

3. 8 février; Arch. de la Côte-d'Or, B. 1430, fol. 49 r^o, et Collect. Bourgogne, t. XXIII, p. 147.

4. *Idem*, B. 3570, fol. 30 v^o, Chalonnais.

5. 8 février, *idem*, B. 1430, fol. 49 r^o.

Jamais l'invasion des Compagnies ne s'était généralisée dans une aussi inquiétante proportion, et les forces dont on disposait n'étaient pas suffisantes pour leur faire échec. Philippe le Hardi attendait toujours les secours de son beau-frère Robert, duc de Bar, et de Jean, duc de Lorraine, mais ne voyant rien venir, il leur envoya des messages pressants, le 14 février¹, pour faire accélérer l'arrivée des troupes promises au roi, afin de les mettre sans retard à la disposition des défenseurs du duché.

Jean le Maingre, dit Boucicaut, maréchal de France, était enfin arrivé à Dijon, le 19 février, et réclamait des fonds, « à son grant besoing », qu'il promettait de rendre le plus promptement possible à la volonté du duc², mais, comme toujours, Philippe le Hardi n'avait aucun argent disponible, il fallut emprunter quatre cents francs à un bourgeois de Dijon pour les remettre à Boucicaut. Un autre maréchal de France, Arnoul d'Audrehem, ne tarda pas à se rendre au mandement, à Dijon, car sa présence y est constatée le 21, lorsque le duc lui donne pour cadeau de bienvenue une gratification de cent livres³.

Des dispositions furent aussitôt prises pour une organisation efficace de défense et pour diriger les troupes sur les points les plus menacés ; mais il faut croire que ces

1. 14 février : « à Escouis, messaiger, pour porter lettres closes de m^{rs}, de Dijon, aux ducs de Bar et de Lorraine, pour certaines nouvelles que m^{rs} a eues du roy nostre sire, de certaines gens d'armes qu'il a promis de mener à son service, et sous le gouvernement de m^{rs}... » (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1430, fol. 56 v°).

2. Dijon, 19 février : « à messire Jehan le Maingre, dit Bouciquaut, chevalier, mareschal de France, en prest par lui fait par m^{rs}, à son grant besoing, et les doit rendre à la volenté de m^{rs}, si comme il appert par mandement... III^e fr. » (*Idem*, B. 1430, fol. 22 v° et 100 v°).

3. Dijon, 21 février. — *Idem*, B. 1430, fol. 46 r° et v°. — Autre mention : du 24 février : « à Perrin, de Chartres, messaiger, pour porter lettres closes de Dijon à Chastillon sur Saine, de certaines gens d'armes estans illec de par m^{rs}, afin qu'ils ne se despartissent dudit lieu » (*Idem*, B. 1430, fol. 97 r°).

renforts n'étaient pas encore suffisants, car Philippot de Valois, sergent d'armes du roi, fut expédié en toute hâte à Varzy, en Nivernais, « par devers le conte de Sancerre, pour amener et conduire ledit conte avec plusieurs gens d'armes estans en sa compagnie par devers m^{rs} ès parties du Masconnois⁴ ». D'autres courriers, partis le même jour vers Mâcon et Villefranche, se rendaient « par devers messire Jehan de Chalon, chevalier, pour savoir l'estat et convine des ennemis estans èsdites parties⁵ ». L'Auxois était protégé par des seigneurs féodaux étrangers au duché, chevauchant sous la bannière de Guillaume des Bordes, comme Robert de Boubert et sa troupe, dont la revue fut passée à Saulieu, et dont la solde fut payée à Semur, par Nicolas Odde, trésorier des guerres du roi (5 mars)⁶. Pierre d'Argenteuil, en Tonnerrois, servait sous les ordres du Bègue de Fayel, et toucha également à Semur les gages des hommes de sa compagnie⁷. Un brave chevalier, Renaud Besille, seigneur de « Maie », engagé au service du roi, chevauchait aussi dans cette région, et le duc lui fit donner trente et un francs d'or en plus de ses gages⁸.

Dans le nord-est du duché, une formidable poussée se produisit, et le reflux des routiers rendit la résistance impossible. Du Mâconnais au Châtillonnais, le pays était entièrement envahi. La forteresse de Duesme, l'ancien chef-lieu du pays du Duesmois, était tombée en leur pouvoir, le jeudi 2 mars⁹. Le château de Brasey, l'une des prin-

1. 27 février, Arch. de la Côte-d'Or, B. 1430, fol. 56 r°.

2. *Idem*, B. 1430, fol. 55 v° et 56 r°.

3. 1^{er} et 5 mars 1368. Bibl. nat., *Orig. Collect. Clairambault*, t. XIX, n° 1300 et 1301.

4. 8 mars. *Idem*, t. VI, n° 241, titre scellé.

5. 2 mars. *Collect. Bourgogne*, t. XXIII, fol. 17. Renaud Besille est déjà cité en 1360. Paul Guérin, *Recueil de documents concernant le Polton*, t. III, p. 280 et 360. On trouve plus tard ce chevalier comme chambellan du duc de B. en 1374.

6. Arch. de la Côte-d'Or, B. 4650, Comptes d'Adam de Cosne, châtelain de Duesme.

cipales résidences ducales, fut occupé le lendemain vendredi¹. On avait vainement fait le vide sur le passage du torrent dévastateur, enlevé les fers des moulins pour les rendre hors de service ; les pillards avaient tout saccagé, brisé les portes des donjons, rompu les grilles de fer et lâché les écluses. On ne peut énumérer les excès qu'ils commirent dans la région après un séjour de trop longue durée. A Brasey, ils ne restèrent, il est vrai, que neuf jours, « dois le 11^e jour du mois de mars jusqu'au 21^e de « icelui qui sont 11 jours », mais au château de Duesme, leur installation se prolongea pendant plus d'un mois, « du 11^e jour de mars au 1^e d'avril suivant² ».

L'arrivée de ces hordes envahissantes avait forcé le duc à se mettre en marche avec toutes les forces dont il pouvait disposer. Il sortit de Dijon, le 1^{er} mars, et vint se fixer à Auxonne, lieu choisi pour centre de ses opérations. Le maréchal de Boucicaut l'avait sans doute précédé ; d'autres contingents suivaient : Olivier de Jussy, gouverneur de Dijon, Gibaud de Mello, seigneur d'Epoisses, Jean de Chacenay, Philippe d'Arc³, etc. Le nombre des actions de guerre, des escarmouches et des coups de main, pendant cette désastreuse époque d'invasion, est si considérable que l'histoire n'a pu en enregistrer tous les détails. Jean de Bourgogne, seigneur de Montagu, au comté, dont le nom figure si fréquemment dans ce livre, et qui n'était encore qu'écuyer, dut, sans doute, par suite d'un signalé fait d'armes, l'honneur d'être armé chevalier banneret, par le duc lui-même, à Auxonne, le 6 mars⁴.

Ces mêmes jours, un déplorable malheur privait l'armée royale d'un de ses chefs les plus illustres. Le maré-

1. Arch. de la Côte-d'Or, B. 3435, Comptes d'Henri du Bois, châtelain de Brasey.

2. *Idem*, B. 3435, Brasey ; B. 4650, Duesme.

3. Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 101, et Arch. de la Côte-d'Or, Orig. B. 339.

4. 6 mars ; Collect. Bourgogne, t. XLI, fol. 185.

chal de Boucicaut venait de mourir. Fut-il tué aux environs d'Auxonne dans une des escarmouches précédentes ? A-t-on voulu cacher aux Compagnies ennemies un événement dont elles auraient pu tirer parti ? Rien ne nous renseigne sur ce point. Les comptes, si riches de détails au sujet des funérailles, ne disent pas un mot sur les circonstances de la mort. Ce qui est certain, c'est que Philippe le Hardi quitta précipitamment Auxonne, le 7, pour venir à Dijon, où il fit célébrer dans l'église des Cordeliers, le vendredi 10 mars, les obsèques du maréchal de Boucicaut¹. Ces obsèques, entourées d'une pompe inusitée, coûtèrent des sommes considérables, le duc ayant tenu à témoi-

1. J'ai déjà relevé dans les *Itinéraires*, p. 475, cette date du 10 mars pour les obsèques du maréchal de Boucicaut, qui est en contradiction avec la date du 15, indiquée pour sa mort par tous les biographes, et qui est confirmée par deux mentions absolument précises (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1430, fol. 46 v^o et B. 1438, fol. 74). Le jour de la mort du maréchal doit être à un jour près du 6 mars, peut-être du 7, alors que le duc quitta Auxonne pour aller à Dijon. — Aux indications données pour les frais des funérailles dans nos *Itinéraires* et dans Bernard Prost, *Inventaires mobiliers*, t. I, p. 153-154, on pourrait ajouter plusieurs pages. — Les frais de luminaires seulement coûtèrent cent trente-trois livres, comprenant 500 cierges, dont 12 de 200 livres, 108 de demi-livre et 26 piqués aux écus. 41 écussons aux armes du maréchal étaient attachés à 41 pauvres (Extrait du mandement ducal, donné à Semur, le 3 avril ; Collect. Bourgogne, t. XXI, fol. 6 v^o). — Voici encore diverses mentions : « pour xxiii aunes de « toile de lin pour faire une couverture blanche pour l'un des che- « vaux qui fut offert à l'obsèque... pour XLIII aunes de cendal noir « qui fut mis ou ciel de la chappelle ou dessus du corps dudit m^{te} le « mareschal ou estoient les cierges, lequel cendal fu ars pour le feu « desdits cierges qui cheoit dessus... pour un qualer de papier pour « faire les flaviaux des armes de m^{te} le mareschal... pour iii quaiers « d'argent et d'or parti... pour vi aunes et demie de boqueram vermeil « dont on a armoïé les escussons des couvertures des chevaux et autre « part ou il appartenoit... pour lvi aunes de boqueram noir, dont lon « a fait une couverture pour l'un des chevaux, une houce d'escu et « une cote à armes... pour xi aunes de brunete noire, dont on a fait « ii cotes, ii chapperons et ii paires de chaucés pour ceulz qui offri- « rent les chevaux à l'obsèque... pour façon desdites cotes et chappe- « rons et ii paires de chaucés, et pour tailler les couvertures des che- « vaux... pour faire de bateure et armoïé ii couvertures de chevaux,

gner les douloureux regrets que lui causait la perte d'un si précieux collaborateur dans la crise que l'on traversait.

Des messages adressés à Florie de Lignères, femme du maréchal, apportèrent la triste nouvelle de cette mort inattendue ; elle restait veuve avec deux fils encore mineurs, Jean et Géofroi, dont elle conserva la garde et dont leur oncle Géofroi le Maingre, évêque de Laon, eut la tutelle¹.

Des nouvelles alarmantes ne permirent pas à Philippe le Hardi de s'arrêter à Dijon. Il en partit en toute hâte le lendemain même des obsèques du maréchal de Boucicaut, pour gagner Sombernon et aller coucher à Semur-en-Auxois, afin de diriger le mouvement de ses troupes. Aussitôt arrivé à Semur, il écrivit à Henri de Poitiers, évêque de Troyes, pour lui dire que les Compagnies étaient toujours dans l'Auxerrois, où plusieurs forteresses avaient été prises, et pour lui annoncer l'envoi de secours et de contingents conduits par le gouverneur de Blois, auquel il importait de réserver le meilleur accueil.

Dans cette lettre, le silence le plus absolu est gardé sur la mort du maréchal de Boucicaut, que l'on vient d'enter-

¹ « II houces d'escu, II cotes à armer, II flaviaux... à maistre Belin. le « charpentier, qui deus li estoient pour le merrien dont lon a fait la « chappelle à mettre les cierges, et pour façon d'icelle... » (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1430, fol. 101 r^o et v^o). — Le mausolée du maréchal de Boucicaut qui se trouvait à Saint-Martin de Tours porte le 15 mars comme date de sa mort, ce qui a pu tromper les auteurs qui en ont parlé. On a des dessins de ce mausolée à la Bibl. nat., Estampes, Pe 2, fol. 82 et 83.

² Voir un curieux document (Arch. nat., X^e, fol. 141 v^o à 143 r^o. — Géofroi le Maingre, évêque de Laon, frère du maréchal, mourut à Bologne, vers la S^t-André, en 1370, laissant ses neveux pour héritiers. Jean, l'aîné, devait plus tard occuper comme son père les fonctions de maréchal de France. — Un valet de Boucicaut resta deux mois à Dijon après la mort de son maître : « à Bahaignon, vallet de feu « messire Bouciquaut, chevalier, mareschal de France, lequel a gardé « le courcier dudit mareschal, en la compaignie de m^{rs}, par l'espace « de II mois, pour don à lui fait par m^{rs} pour retourner en son « pais... II fr. » (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1430, fol. 47 r^o).

rer, et nous confirme les intentions et l'ordre formel du duc, de ne pas ébruiter un événement aussi malheureux, qui eût pu encourager l'audace des routiers et jeter le désarroi parmi les défenseurs du duché.

« Nous avons veu ce que vous nous avez escript, et oy ce que le porteur de ces lettres nous a dit de par vous. Si saichez que toutes ces Compaignes sont à présent en Auferrois, et si comme nous entendons, y ont pris plusieurs fors, et pour ce nous vous envoions le gouverneur de Blois et toutes les gens d'armes de sa compaignie, lequel est un très bon home, et nous pansons que vous le cognoissiez assez. Et par avant que le porteur de ces lettres venist, avions ordené de les vous envoyer. Si les recevez gracieusement, et logiez, et par juste pris leur faictes avoir vaites et autres choses à eulx nécessaires. Ils sont aux gaiges de m^{rs} le roy, et paieiz jusques au premier jour d'avril. Et si pansons que m^{rs} le roy leur continuera leur paiement. Et se il y avoit deffault, laquelle chose nous ne créons pas, si pourveez sur leur paiement, jusques on ait veu quel tour ces Compaignes prendront. Et toujours nous faictes savoir ce que vous saurez de l'estat et du convine de ces Compaignes et de toutes voz nouvelles. Et nous vous ferons aussi savoir ce que nous en saurons. Et nous saluez les bonnes gens de la ville de Troyes, auquelx et à la dicte ville nous avons singuliere affection. Et saichez que les dictes gens de Compaignes nous entendons poursuir quelque part que il se transportent, et leur porter tout le dommage que nous porrons.

« Nostre Seigneur vous ait en sa garde.

« Escript à Semur, le xii^e jour de mars.

« BLANCHET ».

« A réverent père en Dieu, nostre très chier et amé cousin l'evesque de Troies¹ ».

¹ Orig., Arch. de la ville de Troyes, éd. d'Arbois de Jubainville, *Voyage paléographique dans le département de l'Aube*, p. 141-142, mais avec la date erronée de 1365. D'après les *Itinéraires*, le 12 mars 1368, Philippe le Hardi était à Semur, où il séjourna jusqu'au 5 avril.

A Châtillon-sur-Seine d'importants travaux avaient été faits au château, pour permettre à la garnison de résister au flot envahisseur des routiers. On avait fortifié la porte d'entrée du côté de la ville, et celle « estant devers « les champs sous laquelle on trouva une autre ancienne » ; les vieilles tours furent remaniées ainsi que les barrières. Le comte de Sancerre, préposé par le duc à la garde de la rue de Chamont et du bourg de Châtillon, quitta son poste au commencement de mars, pensant que cette partie de la ville n'était pas suffisamment défendable, et ne pouvait résister aux entreprises des Compagnies dont le bailliage de la Montagne était infesté. Jean de Bourgogne, Jean de Vergy, Gui du Tremblois, Jean de Rougemont, également campés dans le bourg, ne voulurent point y rester sans un mandement formel du duc. La situation était d'autant plus embarrassante que, d'après une lettre de l'évêque de Langres, les Compagnies « estoient logiées « à Molesme et avoient couru jusques à Larrey », que des bandes venaient de s'installer à Gyé, que d'autres enfin s'en allaient vers Paris et en Normandie¹. La retraite, ordonnée dans les places fortes de l'Avallonnais, n'avait pas empêché la prise de Guillon par les « Inglaiz ». La ville d'Avallon n'en avait pas été exemptée, puisque des pillards entrés la nuit au château avaient volé, « et « poussé d'horribles cris pourquoy la ville fut en grant « effroy »².

Un nouvel ennemi, sur lequel on ne comptait pas, bien qu'il eut manifesté l'année précédente quelques intentions hostiles, Charles d'Artois, comte de Longueville, était signalé dans le Nivernais et le Donzinois, à la tête de quatre mille combattants. Le 9 mars, on alla aux infor-

1. Du 24 février au 31 mars. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1430, fol. 57^r et Collect. Bourgogne, t. CVII, fol. 186-187, Comptes perdus du Châtillonnais, extr. de Pérard.

2. Arch. de la Côte-d'Or, B. 2755, comptes de l'Auxois.

mations auprès de Gui de Maisoncomte, à Château-Chillon, et auprès du capitaine de La Charité, pour savoir la direction qu'il prendrait. Le 14, Jean d'Armagnac apprit au duc qu'il était entré dans le Forez, avec projet de pénétrer en Bourgogne par le Charollais¹. Ces bruits étaient dénués de fondement, car, quelques jours après, Charles d'Artois était encore sur les bords de la Loire.

Les causes d'alarmes étaient assez nombreuses pour ne pas les multiplier par de fausses alertes. Le duc, averti de la présence des routiers dans les environs de S^t-Florentin et de Joigny, fit conduire, le 12 mars, Claude de Hallenilles et Jean de la Ferté, maréchal de Normandie, à S^t-Florentin, et Raoul de Renneval à Joigny, avec tous les hommes de leur escorte, pour occuper ces deux villes et les défendre². Les inquiétudes que donnaient les bandes, circulant dans le Lyonnais et le Mâconnais, forcèrent Jacques de Vienne et le maréchal Gui de Pontailler d'envoyer des émissaires dans ces régions, pour s'informer de leur marche et de leur direction³. Le 7, on assigna rendez-vous à Châtillon à un certain nombre de féodaux pour aller protéger le bailliage de la Montagne, et reconduire le duc à Paris : les sires de Montbelet, de Thil, de S^t-Beury, de Malain, de Marigny-le-Cahouet, d'Epoisses, de Marcilly, de Couches, de Châtillon-en-Bazois, de Nanton, du Tremblois⁴, etc.

Dans ce moment, on annonçait le prochain passage à Paris de Lyonel, duc de Clarence, fils d'Edouard III, roi d'Angleterre, se rendant à Milan pour épouser la fille de Galéas Visconti. Le duc ne pouvait manquer d'aller pren-

1. 9 et 14 mars. Arch. de la Côte-d'Or, B. 3570, fol. 31 v^o, Châtillonnais.

2. 12 mars, *idem*, B. 1430, fol. 55 v^o et Collect. Bourgogne, t. XXIII, fol. 82 v^o.

3. 1^{er} avril. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1430, fol. 55 r^o.

4. Mandement du duc, *Auxerre*, 7 avril, convoquant les seigneurs pour le 22, à Châtillon (*idem*).

dre part aux fêtes qui se préparaient¹, et n'était pas fâché d'échapper aux embarras que lui créaient les Compagnies. Après avoir séjourné une semaine à Semur-en-Auxois, et recommandé la garde de Jean de Neufchâtel, son prisonnier², Philippe le Hardi passant par Epoisses, Noyers, Auxerre et Sens, arriva le 12 avril à Paris³.

La réception du duc de Clarence donna lieu à des fêtes splendides données le 18 avril, dans l'hôtel d'Artois, appartenant à la comtesse de Flandre. Le duc de Bourgogne et son frère le duc de Berry en firent entièrement les frais, au dîner comme au souper, et pour faire honneur à leur hôte, ils portaient, ainsi que leurs gens, des costumes à la livrée d'Angleterre. Un grand nombre de hérauts d'armes, de ménestrels, de chanteurs et de joueurs d'instruments agrémentèrent la cérémonie, et parurent dans ces festins auxquels prirent part les principaux personnages réunis à Paris : le duc de Bourbon, le comte d'Eu, le comte d'Etampes, le comte de Savoie, Robert d'Alençon, comte du Perche, Jean comte d'Armagnac, Jean

1. Le duc avait reçu une invitation du roi et de la reine, et répondit le 20, de Semur : « à Girart le Paget, de Dijon, messaiger, pour faire « ses despens en alant hastivement, de Semur à Paris, porter lettres « closes de par m' au roy et à la royne Jehanne, sur le fait des Com- « paignies... m fr. » (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1430, fol. 56 r°).

2. Semur, 3 avril, le duc prépose Guillaume de La Commelle, écuyer, à la garde de Jean de Neufchâtel. Il avait auparavant chargé le bailli et le châtelain de faire abattre la maison sise devant le donjon de Semur, d'établir une bonne tranchée et des fossés à la place, avec un pont-levis devant la porte (Collect. Bourgogne, t. XXIII, p. 45 et t. XXVI, p. 93).

3. Le 5, le duc est reçu chez Gibaud de Mello, au château d'Epoisses. — Le 6, il entend la messe chez les Augustins, à Noyers. — Le 7, il entend la messe dans la cathédrale d'Auxerre, donne Faumône aux Jacobins et aux Cordeliers de cette ville. — Il est à Sens, du 9 au 10, pendant les fêtes de Pâques ; les habitants lui donnent deux muids d'avoine pour la nourriture de ses chevaux, dont 8 setiers n'ayant pas été consommés furent vendus à son départ et à son profit (B. 1430, fol. 5 v°).

comte de Sarrebruck, le connétable du Guesclin, Engueran sire de Coucy, Guillaume de Melun, archevêque de Sens, l'évêque de Nevers, etc.

Ces fêtes magnifiques avaient coûté de grosses sommes et avaient nécessité des emprunts considérables : deux mille francs à Jean Culoë, prévôt des marchands, et aux habitants de Paris, mille francs à Barthélemy Spifame, mille francs à Pierre Deslandes, changeur de Paris, etc., sans compter des emprunts de bijoux et de joyaux pour donner aux uns et aux autres. Le duc devait pour sa part du dîner et du souper une somme de quinze cent cinquante-six livres, et ces frais n'arrêtaient pas les dépenses somptuaires dont l'utilité n'était pas démontrée¹.

Le duc prolongea son séjour à Paris, malgré l'appel fait par ses officiers qui réclamaient sa présence en Bourgogne. Le bailliage de la Montagne était toujours infesté par les routiers, et Jacques de Vienne, tenant garnison à Châtillon, n'était pas en force pour leur résister. Des Compagnies entouraient la ville et lui proposaient la bataille qu'il n'était pas en mesure de soutenir : trois des ses chevaliers furent faits prisonniers².

En Champagne, les régions comprises entre Troyes et Sens étaient envahies. Le maréchal Gui de Pontailler, Girard de la Tour, sire de Montbelet, Thomas de Saulx, Guiot de Rosoy et autres, venus au secours des défenseurs du pays, subirent quelques escarmouches dans lesquelles ils n'eurent pas toujours l'avantage. Un des chevaliers, Clinet de Brabant, fut même fait prisonnier devant Troyes par les gens des Compagnies qui le condamnèrent à une

1. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1430, fol. 47 v°, 81 r°, 106 v°. — V. nos *Itinéraires*, p. 45, 475; Bernard Prost, *Inventaires mobiliers*, p. 157; notes; Luce, *Froissart, Sommaire*, t. VII, p. xxvi, xxxiv et p. 64, 83, 302; les *Gr. Chron.*, éd. Paris, t. VI, p. 251-252.

2. Juin 1368, Collect. Bourgogne, t. CVII, p. 187, Châtillonnais, copies Pérard.

forte rançon¹. Dans une autre rencontre, Guillaume le bâtard de Poitiers avait été plus heureux, et avait fait prisonnier le chevalier anglais Richard Stanton, un personnage de marque : « à Tassin le Bougre, chevaucheur de m^{te}, pour porter hastivement de Senz à Troies et à Arcies « sur Aube lettres closes de par m^{te} à l'évesque de Troies, « et à messire Guillaume le bastart, pour le fait de messire « Richart Stanton, chevalier anglois, lequel estoit prisonnier du dit messire Guillaume, et avoit naguères « esté prins...² ».

La prise de S^t-Florentin, annoncée le 18 juin, fut une nouvelle cause d'alarme en Auxois, et principalement à Semur et à Noyers. Le bailli et le prévôt de ces localités envoient des messages à Châtillon, pour dire au sire de Coucy de faire poster des gens d'armes à Avallon, à Flavigny et à Grignon, en raison des Compagnies se dirigeant de ce côté après la prise de S^t-Florentin³.

Dans la première quinzaine de juin, le duc séjournait à Sens, à Troyes et à Provins, dont les campagnes voisines envahies étaient le théâtre d'escarmouches quotidiennes et non interrompues. Le 5, le duc envoyait de Troyes à Châtillon, « pour mander à messire Gaucher de Vienne « et autres gens d'armes estant par delà, que hastivement « il venissent par devers m^{te} ». (B. 1430, fol. 129 v^o). Le 9, on envoie chercher à Provins le duc de Berry et d'Auvergne. Le 10, des courriers vont de Troyes à Paris porter des nouvelles au roi. Le 11, autres lettres adressées à Châlons « au connestable et au captal estans au dit lieu » (*idem*). Le 15, message à l'évêque de Troyes et au comte d'Eu à Provins (*idem*, fol. 130 r^o). Cette vie mouvementée ne paraît pas trop préoccuper le duc, car on le trouve, le 12,

1. Le duc gratifie Clinet de Brabant de 60 l. pour l'aider à payer sa rançon, 14 juin. (Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 214).

2. Dernier mai ; Arch. de la Côte-d'Or, B. 1430, fol. 129 r^o.

3. 18 et 20 juin, *idem*, B. 2755, Comptes de l'Auxois.

jouant à la paume avec Olivier de Clisson¹. Il avait pris soin toutefois de faire installer des garnisons dans les forteresses du duché, et de nommer des capitaines dans les châteaux qui n'étaient pas suffisamment défendus.

Après avoir tenu campagne avec les contingents dont il disposait, le duc trouva moyen d'aller s'échapper quelques jours à Paris. Il revint en Bourgogne au commencement de juillet pour se rendre à la fin du même mois à Chalon, où sa présence était nécessaire. Il y apprit, le 27, que les Compagnies campées à S^t-Florentin avaient pris la direction de la Puisaie, « et estoient à Toucy, Villers-S^t-Benoist « Saint-Forgeaul et par toute la Poissaie » ; le bailli d'Auxois le pria d'envoyer de l'artillerie dans les châteaux de sa circonscription², pendant que des chevaucheurs expédiés à Sens et à Auxerre suivaient les mouvements des routiers pour en donner avis³.

La situation était toujours critique dans le Chalonnais. Du 6 au 17 août, le duc y tint sous ses ordres une partie des féodaux qu'il y avait convoqués, tous avec leur compagnie en tenue de campagne, les sires de Ray, de Sombernon, de Saffres, de Noyers, Jean de Bourgogne, Gui du Tremblay, Thomas de Voudenay, Jean de Crux, Hugues de Rigny, Bertrand de S^t-Pastour. L'ensemble comprenait plus de cent chevaux, défrayés comme leurs cavaliers aux frais du duc⁴. La période, pour laquelle ces féodaux étaient engagés, étant terminée, Olivier de Jussy eut ordre de les remplacer pendant un mois avec assez d'hommes « pour « résister aux pillars qui parcouroient le país⁵ ».

1. 12 juin, le duc perd 15 fr. avec Olivier de Clisson (Arch. Côte-d'Or, B. 1430, fol. 97). Pendant cette période, il y eut de nombreux blessés dans diverses escarmouches ; le duc fit venir « hastivement » son chirurgien Philibert de Langres (*idem*, B. 1430, fol. 110 r^o).

2. 27 juillet, Arch. de la Côte-d'Or, B. 2755, Comptes de l'Auxois.

3. 23 juillet, *idem*, B. 1430, fol. 126 r^o.

4. 6 au 17 août, *idem*, B. 3570, Chalonnais, et Collect. Bourgogne, t. CVII, p. 126-127, Châtillonnais, copie Pérard.

5. Collect. Bourgogne, t. LIII, p. 76.

Un ennemi inattendu vint faire diversion et jeter un nouvel élément meurtrier dans les populations déjà si éprouvées. L'épidémie paraît avoir fait des victimes dans le Chalonnais, et y causa de nombreux cas de maladie. Huet Hanon, secrétaire et valet de chambre du duc, son barbier et d'autres officiers furent traités à Chalon aux frais de leur maître. Le chirurgien Nicolas de S'-Julien et le médecin Robert d'Allemagne eurent assez à faire pour soigner les malades¹.

Il y eut des processions dans certaines localités pour demander au ciel l'éloignement des Compagnies, de même qu'on implorait la miséricorde divine pour se préserver des maladies épidémiques. Les habitants des campagnes ne redoutaient pas plus les routiers que les gens d'armes chargés de les combattre, et n'avaient rien à attendre de bon, ni des uns ni des autres. Les propos tenus par un particulier de Pouilly-en-Auxois, condamné à dix francs d'amende pour avoir blâmé les processions, sont intéressants à noter, parce qu'ils paraissent traduire l'opinion des habitants de la campagne. Pendant que ce particulier suivait la procession contre les routiers, son voisin voyant passer des gens d'armes lui dit qu'ils allaient au mandement du duc, ce à quoi il répondit : « pour les « sains Dieu, je ne say quelx gens d'armes ce sont, quar « les gens de mst de ce païs et les gens des Compaignes « sont tuit uns, et ne feroient jay mau li uns à l'autre, et « qu'il ne savoit pour quoy l'on menoit processions, et « qu'il n'estoit jay neccessitey ». Un autre habitant de l'Auxois est également condamné, pour avoir dit que le duc faisait venir les Compagnies parce qu'on ne voulait pas payer le subside².

1. août 1368, Collect. Bourgogne, t. XXIII, p. 214.

2. Arch. de la Côte-d'Or, B. 2756, Comptes de l'Auxois.

Philippe le Hardi partit à la fin d'août pour Paris, et n'en sortit qu'en décembre. C'est pendant ce séjour qu'il acheta de Jacques, « tailleur des coings des monnoies du « roy », bourgeois de Paris, et de sa femme Jeanne, une maison sise rue Tire-chappe, pour servir à l'agrandissement de son hôtel de la rue des Bourdonnais, que Pierre d'Orgemont fut chargé d'aménager¹. Le duc devait se rendre près du roi à Tournai, en septembre, et y fit expédier ses bagages et ses harnais de guerre ; mais il n'alla qu'à Noyon, à Nesle et à Péronne, parce que le voyage fut contremandé². Il assista, ainsi que Charles V, à la dédicace de la chapelle royale de Vivier en Brie, où il résida avec toute la Cour, du 18 au 21 octobre. A cette occasion, des offrandes d'un grand prix furent faites à la chapelle, « un « entablement d'argent doré de saint Huitasse », des gobelets en argent, écrins, boîtes de cristal³, etc. Il donna au Louvre, à Paris, le 3 décembre, à Jean de S'-Julien, écuyer de la reine de France, une somme de quatre cents francs dans une coupe d'argent doré, « pour ce que il avoit « apporté nouvelles à mst que la royne estoit accouchée « d'un beau filz⁴ », le futur roi Charles VI, né le même jour.

Cette fin d'année 1368 fut moins troublée par le mouvement des Compagnies. Le 21 novembre seulement, Guillaume de Clugny, lieutenant du bailli d'Auxois, manda aux capitaines, gentilshommes et gens d'armes occupant les forteresses d'Avallon, Montréal, Cisery, Ragny, Montfort, Chevigny, de venir à Semur, en tenue de campagne,

1. Voir notre premier chapitre, p. 27-35.

2. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1430, fol. 119 v^o et 131 r^o. — Gibaud de Mello, sire d'Epoisses, et son neveu Guillaume de Mello avaient précédé le duc en ce voyage. Le 3 septembre, trois ménestriers d'Engueran, sire de Coucy, et son héraut d'armes Chandos reçoivent vingt fr. « pour ce que aujourd'hui ils ont fait mestier devant mst ». (*Idem*, fol. 117 r^o).

3. *Idem*, B. 1430, fol. 103 v^o.

4. 3 décembre 1368, naissance de Charles VI, *idem*, B. 1430, fol. 118.

vers le maréchal Gui de Pontailler qui y arrivait le même jour, « pour poursuire et combattre les ennemis et gens « de Compaignie de la forteresse de Laye en Forois, liquelx « estoient venus courre au pais de Bourgoigne, et il avoient « faictes plusieurs roberies et domaiges, et lesquelx enne- « mis furent déconfiz et pris à Semelay ¹ ». Plus tard, vingt-deux de ces routiers, conduits à Autun, furent livrés à Robert de Martinpuis, bailli de cette ville et écuyer du duc, qui les fit exécuter par Etienne « le carnacier », qu'on fit venir de Dijon ².

Pour la première fois, depuis sa prise de possession du duché, Philippe le Hardi vint passer les fêtes de Noël et du premier de l'an 1369 dans ses Etats, et principalement à Dijon. Peut-être était-il arrêté en ce moment par des raisons d'économie obligatoire, d'après les emprunts signalés plus haut. Il est certain que les cadeaux à faire nécessitaient une moindre dépense en Bourgogne qu'à Paris ; les comptes en effet ne font mention d'aucuns frais à l'occasion des étrennes de cette année, et ne relatent que quelques dons faits personnellement au duc, expédiés à Dijon par le comte d'Etampes, par Bureau de la Rivière et Jean de S^t-Just, évêque de Chalon ³.

Après avoir laissé passer l'échéance fâcheuse des étrennes, le duc quitta la Bourgogne, fit à Jully-le-Chatel une courte visite de politesse à la comtesse Marguerite de France, et arriva sur la fin de janvier rejoindre le roi à Paris. Le 9 février, il entendit la messe à S^t-Denis avec la reine, et quelques jours après, il donna procuration à Pierre d'Orgemont, à Thomas de Voudenay, à Gui le baveux de Garancières et à Jean Blanchet, pour aller à Gand trai-

1. 21 novembre, Arch. de la Côte-d'Or, B. 2756, Comptes de l'Auxois. Semelay (Nièvre), arr. Château-Chinon, c^{te} Luzy.

2. Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 106.

3. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1430, fol. 118 v^o. V. B. Prost, *Inventaires mobiliers*, t. I, p. 192.

ter les conditions de son mariage avec l'héritière de Flandre. Pendant les mois suivants, le duc fut presque toujours dans la compagnie et aux frais du roi. Ces économies n'étaient pas négligeables, alors que la réception du duc de Clarence l'avait fort obéré, et au moment où des dépenses considérables allaient lui incomber. A la fin d'avril, il séjourna quelques jours avec Charles V au Val-Notre-Dame, et alla rendre visite à Pierre de Villers, chambellan et maître d'hôtel du roi, dans le château de l'Isle-Adam, que ce dernier venait d'acheter et qu'il faisait alors reconstruire ¹.

Nous ne pouvons passer sous silence un épisode de cette époque troublée, qui coûta la vie à l'héritier de l'illustre maison de Chalon, Jean IV de Chalon, fils aîné de Jean III, administrateur pour son père, devenu fou, des comtés d'Auxerre et de Tonnerre. Ce terrible baron, surnommé le *chevalier blanc*, dont le nom figure si souvent dans ces luttes, ne s'était guère mieux conduit que les routiers, et avait été incarcéré, le 1^{er} janvier 1369, dans les prisons du Louvre, à la suite de « pilleries, roberies et occisions de « personnes ». Le duc de Bourgogne et la comtesse Marguerite de France intervinrent auprès du roi pour obtenir sa liberté, espérant qu'il rachèterait par sa conduite future les méfaits de sa vie antérieure. Charles V consentit à son élargissement temporaire, et Jean de Chalon prêta serment entre les mains de Jean de Buxy, président au Parlement, s'engageant à revenir se constituer prisonnier à la S^t-Rémi suivante, moyennant une caution de cinq cents marcs d'or (16 mai) ².

Ce chevalier brouillon ne devait tenir aucun de ses serments. Il refusa même de remettre son château de Rochefort, en Comté, à Marguerite de France, sa suzeraine, à

1. 30 avril 1369. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1430, fol. 119 r^o. Le duc donne trois francs aux maçons qui « ouvrent en ladite forteresse ».

2. Paris, 16 mai, Arch. du Doubs, B. 36.

laquelle il devait sa liberté. Ordre fut donné à Jean de Ray, gardien du comté, de faire le siège de ce château, dont il parvint à s'emparer ainsi que de la personne de Jean de Chalon. Le captif, enfermé d'abord dans la forteresse de Dôle, fut ensuite conduit sous bonne escorte et incarcéré dans les prisons de Poligny¹. Le duc de Bourgogne et la comtesse Marguerite s'obligèrent solidairement à ne point le libérer, et donnèrent les ordres les plus sévères pour sa surveillance, en faisant jurer à Jean de Ray, à Jacques et Henri de Vienne, à Thibaud de Rye et à Jean de Bourgogne de garder à vue ce prisonnier d'Etat dans la tour de Grimont.

Dans la seconde semaine de septembre 1369, Jean de Chalon voulut s'échapper du château de Poligny et fit une tentative hardie, au moyen de ses draps et de ses couvertures, « dont il depeça une grant partie et dessira, pour « faire cordes, quant il se cuida saillir hors du dit chasteau ». Mais la tentative étant découverte ne servit qu'à rendre sa surveillance plus active ; on renouvela même et on augmenta le nombre de ses gardiens pour éviter tout essai d'évasion. Pendant les quatre-vingt-quinze jours que dura la détention, Jean de Chalon n'eut pas toutes ses aises dans sa prison, car malgré la rigueur de l'hiver, on ne pouvait allumer du feu dans sa cheminée « pour soy chauffer ». Un beau jour on apprit qu'il était mort. Les uns disaient qu'il avait été assassiné, d'autres prétendaient qu'il avait été tué en tombant sur un rocher dans une tentative d'évasion.

Jean IV était mort à trente-trois ans, le 27 février 1370².

1. 6 novembre 1369, Arch. de la Côte-d'Or, B. 1433, Comptes d'Estevenin Ourry, trésorier de la comté de Bourgogne. Chevalier, *Mémoires hist. sur Poligny*, t. II, p. 571.

2. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1433, Comptes du trésorier Estevenin Ourry. Nous avons déjà donné cette date dans le tableau généalogique des sires de Chalon (*Nos Ducs de Bourgogne*, t. V). Elle est en contradiction avec la date fournie par l'*Art de vérifier les dates*.

Il fut enterré dans l'église des Frères Prêcheurs de Poligny, où la duchesse de Bourgogne lui fit faire des funérailles honorables, et donna une somme de cinquante florins pour son anniversaire.

Il est probable, sinon certain, que les mésaventures du fils aîné de la maison des Chalon-Auxerre furent pour son père le prétexte de la vente du comté d'Auxerre, acheté par Charles V, le 15 février 1370. Jean III, vieillard infirme et privé de toute intelligence, veuf de Marie Crespin du Bec, vivait alors sous la dépendance d'une aventurière dont il avait fait sa femme, Perrette Darnichot, à laquelle le roi fit une donation pour marier ses deux filles, « en récompense de ce quelle avoit induit son mari « à faire ladite vente ».

Dès le commencement de 1369 et avant le mariage du duc, les routiers ne font plus autant parler d'eux. La Bourgogne est dans un état de tranquillité qu'elle ne connaissait pas depuis longtemps. Les Compagnies ne réparaitront plus que de loin en loin, et les officiers ducaux auront facilement raison des pillards isolés.

Mais quelle lamentable situation dans tous les villages de la province ! Beaucoup sont entièrement abandonnés, et presque partout la population est réduite à quelques feux généralement misérables. A peine peuvent-ils trouver un abri, les pailles formant toitures de leurs chaumières ayant été brûlées ; car à chaque passage de routiers l'administration ducale donne l'ordre et prête main-forte pour « découvrir les maisons », afin de les soustraire à l'incendie. De cette longue et fastidieuse série de calamités, combien de mentions n'avons-nous pas été forcé d'omettre ! C'est partout les mêmes plaintes des habitants mourants de faim et ne pouvant payer leurs tailles. Les comptes des châtellenies rurales relatent les semblables et lamentables doléances. A Pouilly-en-Auxois, la recette est nulle, « parce que tous les habitans, pour leur poureté,

« ont renoncé en la main du chastelain et de plusieurs
 « autres officiers de m^{or}, et leurs dits meix et tenements
 « sont laissés. Depuis ladite renonciation, et pour le profit
 « du duc, le chastelain en a baillé pour que tout ne
 « demeure vague et sans valeur, et a donné des biens à
 « plusieurs personnes »¹. — A Vieux-Château, deux fois
 pillé par les Compagnies, et en dernier lieu par Guilla-
 mot et Bardet de Roussillon, il ne reste rien, « pour ce que
 « le chastelain n'a trouvé de quoy exécuter la taxation pour
 « ce que les gens sont trop povres pour les grants délitz
 « en quoy ils sont, et pour ce qu'ils sont trop grevz pour
 « la reparation du fort² ». On donne répit aux habitants
 de Belenot « pour les arrérages qu'ils pouvoient devoir à
 « cause de la taille à quoy ils sont abonnés, pour cause
 « des pertes et domaiges qu'ils ont sostenu par la guerre
 « et les gens de la Compaignie qui ont esté sur le pays,
 « duquel plusieurs se sont départis par poureté³ » etc.

Ces indications sont corroborées par un étranger disciple
 de Dante Alighieri, qui parcourut la France à cette époque,
 et qui donne une description de la désolation du pays dans
 son poème *Il Dittamondo*. Les grandes routes sont envahies
 par l'herbe, les vergers n'ont plus de fruits, les terres sont
 sans blé, les contrées ont été ravagées par les flammes, les
 campagnes ont l'aspect d'une forêt, d'où sortent les bêtes
 fauves pour attaquer les hommes qui n'osent se risquer
 dans ces solitudes effrayantes, etc.

1. Arch. de la Côte-d'Or, Comptes de Pouilly-en-Auxois (1367-1368), B. 5724.

2. *Idem*, Comptes du Vieux-Château, de Guiot Belledant (1568-1569), B. 5725, fol. 6.

3. *Idem*, Comptes de Pouilly (1367-1368), B. 5724, fol. 14.

CHAPITRE IX

Mariage de Philippe le Hardi. — Chevauchées diverses

Ambassades et pourparlers divers de Pierre d'Orgemont et autres. — Cérémonies du mariage à S^t-Bavon de Gand, 19 juin 1369; magnificence des fêtes. — Emprunts faits à cette occasion. — Le duc à Rouen, puis à Abbeville, pour s'opposer aux ravages du duc de Lancastre dans les régions du Nord de la France. — Campement au mont de Tournehem, près d'Ardres, en présence des Anglais; nombreuses escarmouches; départ précipité du duc et des Français; causes de ce départ. — Arrivée et réception de la duchesse à Paris. — Réunion des Trois Etats du duché et vote de subsides. — Lettre du duc au sujet du siège de Belleperche. — Routiers bretons et anglais dans l'Auxois et l'Avallonnais. — Habitudes de pillages dans les villes et dans les campagnes. — Nomination d'Hugues Aubriot, bailli de Dijon, comme prévôt de Paris; activité de ses démarches pour réprimer les désordres et organiser la police; construction de la Bastille. — Passages de Louis, duc d'Anjou à Dijon, à Avallon. — Engagement de recrues pour résister à l'ennemi. — Détachements anglais dans l'Auxerrois et la Senonais, à S^t-Florentin, Joigny, Vermenton, Pont-sur-Yonne, Villeneuve-la-Guyard. — Réception du duc et de la duchesse en Bourgogne; chancelliers divers qui se succèdent. — Troubles causés par la nomination simultanée de deux maires à Dijon. — Démêlés des officiers ducaux avec Guillaume de Poitiers, évêque de Langres; intervention sans succès de Pierre d'Orgemont. — Interdit lancé par l'évêque de Langres sur les habitants de Châtillon-sur-Seine; débats à ce sujet. — Session du Parlement de Beaune sous la direction de Pierre d'Orgemont. — Mort du pape Urbain V; nomination de Grégoire XI. — Les ducs de Bourgogne et de Berry à la cour du nouveau Pontife. — *Chevauchée de Philippe le Hardi en Périgord* contre les Anglais et le duc de Lancastre; convocation des féodaux pour le siège de Montpont. — Voyages par eau jusqu'à Avignon. — Les ducs de Bourgogne et de Berry au palais du pape. — Pertes de Philippe le Hardi aux jeux de paume et de dés. — Nécessité de faire des emprunts. — Le duc chez Charles d'Alençon, archevêque de Lyon. — Saisie des Juifs et des Lombards. — Vote par les Trois Etats pour l'entretien des troupes. — Les ducs de Bourgogne et de Berry à Clermont-Ferrand. — Prise du château de Montpont par les Anglais. — Les maréchaux de Sancerre et de Blainville portent secours au connétable du Guesclin assiégeant Ussel. — Les ducs viennent leur prêter main-forte; la mauvaise saison les force à la retraite par Clermont-Ferrand, Riom, etc. — Routiers dans l'Auxois

et l'Avallonnais, à Maraut, S'-Thibaud. — Naissance de Jean sans Peur à Dijon, 28 mai 1371. — Fêtes pour le baptême; relevailles de la duchesse. — Lettre du duc pour faire reconduire la comtesse de Flandre dans ses Etats.

(Juin 1369 à juin 1372.)

L'époque fixée pour le mariage du duc s'approchait. Il avait fallu six années de négociations pour arriver à ce résultat. Depuis la date déjà lointaine où le roi Jean rêvait pour le duc de Touraine, son fils, une alliance avec Jeanne, reine de Sicile¹, bien des événements avaient entravé l'échéance de toute solution matrimoniale.

Louis de Male, comte de Flandre, désirant tirer le meilleur parti possible du mariage de sa fille, s'était d'abord laissé circonvenir par le roi d'Angleterre qui sollicitait la main de Marguerite pour son fils Edmond, comte de Cambridge, dès l'année 1362. Une somme de cent mille francs lui avait été promise pour obtenir son consentement, et les ambassadeurs anglais, sans cesse en mouvement, poursuivaient activement les démarches pour préparer le traité définitif. La date du mariage d'Edmond avec l'héritière de Flandre avait même été fixée, mais on parvint à la faire ajourner².

Ce projet, dont la réussite eût été désastreuse pour l'avenir de la France, avait été sourdement combattu par le roi Jean, et fut ensuite plus énergiquement mis en échec par Charles V. L'autorité du S'-Siège, utilisée à diverses reprises, refusa de donner des dispenses que la parenté des futurs conjoints rendait nécessaire. Louis de Male étant venu à Compiègne, le 27 juin 1364, afin de rendre hommage au roi pour la pairie de Flandre et le

1. Voir Maurice Prou, *Etude sur les relations politiques d'Urban V*, d'après les archives du Vatican.

2. Un acte de Louis de Male, du 31 décembre 1364, proroge jusqu'au 6 mai suivant le délai fixé pour le mariage de sa fille avec le prince anglais: *Froissart*, Kervyn, t. XXI, p. 257.

comté de Nevers, on profita de l'occasion pour faire des avances sérieuses, et peu après, Charles V écrivait à son frère une lettre l'invitant à aller à Avignon trouver le pape et l'empereur, afin d'obtenir leur appui en faveur de ce projet¹.

Nous ne reviendrons pas sur les négociations qui se renouvelèrent d'année en année, et sur lesquelles nous n'aurions rien de nouveau à apprendre². Malgré les efforts constants de la comtesse douairière Marguerite de France qui n'avaient jamais fait défaut, on n'obtint de Louis de Male une promesse définitive de mariage qu'en lui assurant une somme de cent mille francs comptant, et la possession des villes de Lille, de Douai et d'Orchies, dépendant jadis du domaine de Flandre. Une contre-lettre de Philippe le Hardi garantissait à Charles V le retour de ces châtellenies à la couronne de France, en cas de mort de Louis de Male³. Les dernières difficultés furent aplanies par les ambassadeurs Thomas de Voudenay, Gui de Garancières, Pierre d'Orgemont et Jean Blanchet. Puis, le 12 avril 1369, les fondés de pouvoirs du roi: Pierre Aimé, évêque d'Auxerre, Gautier de Châtillon et Arnaud de Corbie signèrent à Gand les actes du traité définitif⁴.

Le lundi 18 juin 1369, Philippe le Hardi faisait son entrée dans la ville de Gand, avec les plus hauts personnages du baronnage bourguignon⁵, qu'accompagnaient les

1. Voir cette lettre de Charles V dans notre premier chapitre, p. 7.

2. Voir nos *Itinéraires*, année 1369; Maurice Prou, *Relations politiques du pape Urban V*; Vernier, *Mariage de Philippe le Hardi*; Luce, *Froissart*, *Sommaire*, p. xxxix; les *Grandes Chron. de Fr.*, etc.

3. Ces différents actes sont dans dom Plancher, t. III, pr. xxxvi à xl.

4. Le traité de mariage, rédigé vraisemblablement par Pierre Aimé, évêque d'Auxerre, chef de l'ambassade, est donné en entier dans les *Grandes Chron.*, t. VI, p. 308-317. Cet acte commence ainsi: « Traité et accordé par nous Pierre, évêque d'Auceurre », etc. C'est ce qui nous prouve encore la participation indirecte que prit l'évêque d'Auxerre à cette partie de la chronique attribuée à Pierre d'Orgemont.

5. « Gens que m^{se} ordonne aler avec lui en Flandre à ses nopces

dames invitées à figurer dans les fêtes préparées pour les noces. Le lendemain eut lieu, à S'-Bavon, la cérémonie du mariage célébré avec une extrême magnificence, en présence d'une foule de seigneurs accourus des plus lointaines provinces, pour assister à cette solennité extraordinaire. Les principales villes de Flandre, représentées par leurs échevins, par les arbalétriers et les corporations diverses, avaient envoyé de riches cadeaux en apportant leurs hommages et leurs vœux aux jeunes mariés. Des joutes en grand apparat, des festins agrémentés par des hérauts d'armes et des ménestrels prolongèrent ces fêtes jusqu'à la fin du mois¹.

Ces fastueuses prodigalités avaient coûté des sommes énormes et nécessité des emprunts, pour lesquels on avait fait appel à tous les baillis, chargés, dans chacune de leur circonscription, de trouver des fonds, dont le trésorier Huet Hanon devait opérer la recette. Le président Pierre d'Orgemont, si souvent employé par le duc dans ses embarras d'argent, parcourait les provinces, visitait les châtelains et autres officiers, et en obtenait des emprunts « sur l'amour et l'affection qu'ils portaient à m^{se} ». C'est

« pour estre en sa compaignie » : Jean de Melun, comte de Tancarville, chambellan de France; le comte de Joigny; Eudes, seigneur de Grancey; Jacques de Vienne, seigneur de Longvy; Jean de Vergy, seigneur de Fouvent; Jean de Montagu, seigneur de Sombernon; Mile, seigneur de Noyers; Gibaud de Mello, seigneur d'Epoisses; Gui du Tremblay; Thomas de Voudenay; Gui le Baveux; Gui de Pontaillet, maréchal de B.; Humbert, seigneur de Rougemont; Guillaume d'Algrement; Guillaume d'Antully; Philibert d'Arc, Thomas, dit le loup de Ventoux, etc., environ trois cents seigneurs (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1430, fol. 147-149).

1. Voir nos *Itinéraires*; Bernard Prost, *Inventaires mobiliers...*; Vernier, *Mariage de Philippe le Hardi*, etc.

2. La liste des emprunts est interminable, car en dehors des charriots de bijoux, de vaisselle, de joyaux de différentes provenances, on voit qu'Hugues Aubriot avait prêté mille florins d'or; le comte d'Eu, mille; Jean de la Grange, abbé de Fécamp, mille; l'évêque de Meaux, mille; Bureau de la Rivière, cinq mille; Philibert Paillart, trois cents;

grâce à ses sollicitations et sous sa direction que les Etats de Bourgogne consentirent à voter, comme l'année précédente, l'imposition de douze deniers pour livre sur toutes les denrées.

Des préoccupations sérieuses vinrent brusquement mettre un terme aux fêtes célébrées en Flandre. Le mouvement des Anglais devenant menaçant du côté de la Normandie, le roi rappela en toute hâte Philippe le Hardi à Paris. Puis, après des informations moins alarmantes, le duc espéra pouvoir ramener sa femme, et résolut d'aller la chercher à Lens. Trois compagnies, sous la direction de Jean de Mornay, de Guillaume de La Trémoille et d'Odard de Chazeron, devaient lui servir d'escorte. Mais, sur de nouveaux ordres, le duc fut obligé de se diriger sur Rouen, où ses équipages devaient le rejoindre par eau. Croirait-on qu'en partant pour une chevauchée sérieuse il emmenait une meute de trente-deux lévriers? Son

Gui de Champdivers, secrétaire du roi, quatre cents; Guillaume Raponde, de Lucques, trois mille; Louis de Namur, mille (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1430, fol. 139). On ne peut citer tous les prêteurs qui avaient exigé des cautions pour leurs prêts. Les notaires du châtelet de Paris, Jean Aubin et Jean Fourgaut, eurent beaucoup d'actes à faire pour les emprunts faits aux Lombards (B. 1430, fol. 153 r^o). Charles V avait donné les cent mille francs exigés par Louis de Male: « des deniers des coffres du roy n. s., par la main de honorable et « discrete personne maistre Hue de Roche et maistre Bertran du Clox, « conseiller et maistre des comptes, et Guillaume de Vaudestat, valet « de chambre du roy, nostredit s., pour prest fait par le roy n. s. à « mondit seigneur pour baillier à m^{se} le conte de Flandres, pour le « traité de mariage de mondit seigneur et de madame la duchesse de « B., fille dudit m^{se} le conte, dont par ledit traité m^{se} le duc li devoit « paier c^m franz, pour ce par lettre de mondit seigneur, donné « à Paris, le xxiii^e jour de may CCCLXIX » (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1430, fol. 133 r^o).

1. « A Denis Racine, voiturier par eau, demourant à Paris, pour son salaire de mener par eau en son batel de Paris à Rouen, tout le harnois de guerre, la garde robe, tous les vaisseaux et autres appartenances des offices de panneterie, eschansonnerie, cuisine, fruiterie et escuerie, et xxvii des levriers, avec tous les vases des offices de Postel mondit seigneur » (Idem, B. 1430, fol. 153 r^o).

départ de Paris eut lieu le dimanche 15 juillet, et son arrivée à Rouen, le 29.

Charles V, informé du passage du duc de Lancastre à Calais, et des dégâts commis par les Anglais dans ces régions, ordonna à son frère de se diriger en toute hâte de ce côté pour s'opposer à ces brigandages. La convocation des nobles devait avoir lieu à Abbeville : « là, assem-
« blerent les François, c'est assavoir le duc de Bourbon,
« le conte du Perche, le conte d'Eu, le conte de Harecourt,
« le connestable m^{sr} Moreau de Fieules, le conte de S^t-Pol,
« l'evesque de Troie, le viconte de Narbonne, le conte
« de Dampmartin et moult de haulz et nobles hommes
« avec eulx en la compaignie de m^{sr} le duc de Bourgoi-
« gne. Chevaucèrent lesdiz seigneurs o leurs gens contre
« le duc de Lancastre et son host¹ ». Dès le 20 août, Philippe le Hardi avait fait une telle diligence qu'il campait aux champs dans le voisinage de l'armée ennemie, et qu'il s'installait sur le mont Tournehem, non loin d'Ardrès². Le service des informations se faisait avec beaucoup de régularité³, et des escarmouches quotidiennes se produisirent pendant trois semaines, dans l'attente d'une

1. Luce, *Chronique des quatre premiers Valois*, p. 203.

2. Plusieurs des chevaliers se trouvant à Tournehem purent toucher leurs gages, payés par Jean le Mercier, et en donnèrent quittance : Jean de Bourgogne-Comté, Gui de Neuville, Louis de Mailly, Vautier de Vienne, Le Galois d'Aunoy (Arch. de la Côte-d'Or, B. 359, quittances).

3. « En l'ost, à Hochequin Warin, engloiz, pour aler en certains lieux secrez pour savoir et enquérir l'estat et convine des enemis du roy et de m^{sr}, et pour le repourter devers m^{sr} ».

« 2 septembre, à Flament de S^t Martin, escuier, pour baillier à certains espiez que m^{sr} a ordonez pour aler en l'ost des enemis, pour savoir et enquérir l'estat et le convine d'iceux, et le rapporter à m^{sr}, xii fr. ».

« A Oudart de Renty, chevalier, pour baillier à certains escoutes que m^{sr} a ordonez estre en certains lieux environ l'ost, tant comme m^{sr} sera sur les champs, xxx fr. ».

« à autres espies secretes en divers lieux, xx fr. ».

(*Idem*, B. 1430, fol. 168 r^o).

bataille générale qui paraissait imminente. Puis, tout à coup, dans la nuit du mardi 12 septembre, le duc de Bourgogne « se délogea et tout son ost et s'en ala à Hes-
« din »¹. Obéissait-il aux ordres du roi ? Craignait-il de ne pas être en force suffisante pour lutter contre l'armée anglaise ? Rien n'expliquait cette retraite, car le départ inopiné des Français fut généralement blâmé, et donna lieu à des chansons satiriques qui ne paraissent pas avoir beaucoup ému les personnages qui en étaient l'objet. Le motif le plus vraisemblable était le manque d'argent ; on n'avait pas les fonds suffisants pour payer les féodaux engagés pendant la durée d'une chevauchée qui se prolongeait sans résultat. Notre supposition est justifiée par le récit d'un contemporain² : « Par devant les Angloiz
« fut m^{sr} de Bourgoingne plus d'un moys, lui et son host,
« et deubt l'en aux soulloiers la plus grant partie de leurs
« gaiges..... pour quoy le dit m^{sr} de Bourgoingne manda
« au roy, son frère, de l'argent pour paier les diz soul-
« doiers, mais deniers ne furent point apportés..... et par
« ce que l'argent failly, se deslogea l'ost des François ».

D'autre part, Philippe le Hardi avait hâte de recevoir la duchesse, dont le service du roi l'avait tenu éloigné depuis son mariage, et de l'accompagner à son arrivée à Paris. Marguerite de Flandre, amenée par sa grand-mère la comtesse d'Artois, sous la conduite du comte de Dammartin, escortée par la comtesse de Vendôme et par Marguerite de Croisilles, dame de S^t-Etienne, fit son entrée à l'hôtel S^t-Paul, le 21 novembre, où des fêtes préparées en son honneur retinrent pendant plusieurs jours les commensaux de la cour royale.

1. *Grandes Chron.*, t. VI, p. 319. Le mercredi était le 12^e jour de septembre et non le 2^e, comme le porte par inadvertance le texte de P. Paris, et cette date est conforme à celle donnée par nos *Itinéraires*, p. 59.

2. Luce, *Chron. des quatre premiers Valois*, p. 205.

Les dépenses occasionnées pour repousser l'invasion anglaise nécessitèrent la réunion des Etats, « gens d'église, « nobles et bonnes villes », convoqués à Paris, le 7 décembre. Après plusieurs délibérations, on vota la gabelle du sel et l'imposition de douze deniers pour livre. Les Trois Etats de Bourgogne, réunis à Dijon dix jours plus tard, sous la direction d'Arnaud de Corbie, vinrent aussi en aide au roi et au duc dans de larges proportions¹. Les ressources recueillies de ce chef permirent de soutenir la lutte contre l'ennemi de plus en plus menaçant. Le 11 février 1370, le duc écrivait de Paris au bailli de Chalon :

« De par le duc de Bourgoingne,

« Bailli de Chalon, nous avons eu certaines nouvelles de nostre frère de Berry, comment messire l'ainé fils du roy d'Angleterre et avec luy iiii^e comballans sont venus pour lever le siège de Belleperche et pour ce est nostre volenté de nous traire devers nostre dit frère, et pensons partir ce samedi à l'ayde de Dieu, afin que nous venu en la compaignie de nostre dit frère, il, nous et les bonnes gens du roiaume, puissions combattre lesdits ennemis, Dieu aidant. Si vous mandons que à tous les gens d'armes de vostre bailliaige que vous scaurez qui pourront promptement estre prêts, vous signifiez les choses dessus dites, en leur priant, de par nous, que ils se traient sur la rivière de Loire, et là orront nouvelles de nous, et que de ce ne nous vueillent faillir, sur quanque il aiment nostre honneur et le leur. Et gardez que en ce n'ait aucun deffaut. Nostre Seigneur vous ait en sa garde. Escript à Paris, le xi^e jour de fevrier, par nuit.

« CHAPELLES ».

[Au dos :] « A nostre bailli de Chalon ou à son lieutenant² ».

1. Voir plus loin le chapitre : les Trois Etats de Bourgogne.

2. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, fol. 12.

Des instructions semblables furent envoyées au bailli d'Auxois, et, dix jours après, les sires de Sombernon, de Malain, de Marigny devaient se mettre en marche¹, mais il y eut très probablement contre-ordre, le duc ayant été appelé en Flandre, où son séjour se prolongea jusqu'à la fin de mars. Peut-être avait-il été mandé à Gand à cause de la maladie de son beau-père, Louis de Male, auquel il avait conduit son chirurgien Nicolas de S^t-Julien, son physicien Jean de Poilly et Jean de Glisque, chirurgien du roi².

Les féodaux bourguignons avaient en ce moment d'excellents motifs pour ne pas s'éloigner, alors que des bandes de Bretons et d'Anglais ravageaient la partie occidentale de la province. Ils venaient encore de s'emparer du fort de Vésigneux qui, pour la troisième ou quatrième fois, depuis dix ans, servait de repaire aux Compagnies errantes. Les routiers « avaient bouté les feux, tué les gens et efforcé « les femmes dudit païs³ ». La forteresse de Pierre Perthus tomba également en leur pouvoir et un particulier de

1. Février 1370; lettre de Nicolas de Courbeton à ces seigneurs « pour se trouver avec m^{te} le duc qui allait avec l'ayde de Dieu combattre les ennemis devant Belleperche où ils estoient venus » (Arch. de la Côte-d'Or, B. 2757, Comptes de l'Auxois). — La prise du château de Belleperche (arr. et c^{te} Moulins, Allier), était bien antérieure à cette date, et les habitants du Nivernais avaient beaucoup souffert du pillage des Compagnies anglaises. — 2 septembre 1369, voyage par ordre du conseil de Nevers, « pour ouir toutes nouvelles du fort de Belleperche et de la Bruère, lesquels estoient pris des ennemis ». — Et à une autre date : « A Geofroy du Rochet, gouverneur du Nivernois, à cause de plusieurs despens pour gens d'armes qu'il a eu avec luy « par grant espace de temps, [de la S^t Jean-Baptiste 1369 à la Nativité « suivante], pour garder les villes, chasteaux et forteresses, pour « doubte des ennemis qui detenoient le fort de Belleperche, et pour « obvier à grant quantité d'Anglois que amena le fil du roy d'Angleterre devant ledit fort, et lesquels prirent plusieurs forteresses... » (Idem, Comptes de Pierre de Colon, receveur du Nivernais, B. 5498).

2. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXIV, fol. 182 v^o.

3. Arch. de la Côte-d'Or, B. 2756, Comptes de l'Auxois.

cette localité aida l'ennemi à faire subir le même sort aux habitants de S'-Léger de Foucheret, auxquels il disait : « j'ay accordé les ennemis de Pierre-Perthuis par le feu et par le glaive, et ceux qui rien voudront paier je admenerez lesdits ennemis en ceste ville, et leur fairai brusler leurs maisons et coper les oroilles¹ ».

Les méfaits des routiers dans les campagnes avaient apporté des habitudes de pillage qui se pratiquaient dans les villes et même à Paris, où des voleurs et des escrocs exerçaient des industries sans nom. Il fallait une main ferme pour mettre un frein aux désordres, poursuivre les vagabonds et organiser la police. Philippe le Hardi avait fait un véritable cadeau à Charles V, en lui donnant comme prévôt de Paris son ancien bailli Hugues Aubriot, qui jouissait alors d'un grand crédit et d'une réputation d'habileté méritée. Indépendamment de sa fortune personnelle, le prévôt de Paris avait eu sa part dans l'héritage considérable laissé par ses oncles, Jean Aubriot, évêque de Chalon, et Hugues de Pommard, évêque de Langres. Les huit années de ses fonctions, comme bailli du Dijonnais et comme membre du conseil ducal, avaient mis en relief son mérite et son activité. Dans les conflits qui s'élevaient contre l'autorité de Philippe le Hardi et la municipalité Dijonnaise, c'était le bailli qui était chargé de régler les débats, au grand avantage de son maître. On en put faire l'expérience à Dijon, en 1364, après les élections orageuses relatives au choix des échevins, deux maires ayant été simultanément nommés par les partis qui se disputaient les honneurs de la mairie. La lutte entre les compétiteurs Jean Poissenot et Monot, de Beaune, amenèrent des troubles et l'administration de la mairie fut confiée à Hugues Aubriot, qui prit encore trois ans plus tard l'ini-

1. Arch. de la Côte-d'Or, B, 2757, *idem*, Comptes de Nicolas de Corbeton, receveur du baillage d'Auxois.

tiative de mesures répressives, à la suite d'abus commis par l'échevinage. La vigueur des actes du bailli, l'énergie avec laquelle il défendit les droits de la justice ducal, la répression des crimes et délits, l'activité qu'il déploya dans l'exercice de ses fonctions méritaient de s'exercer sur un plus grand théâtre. *L'âpre justicier*, ainsi que l'appelle un chroniqueur, fut nommé prévôt de Paris, le vendredi 3 septembre 1367.

Le zèle qu'il apporta dans cette nouvelle charge, les réformes dont il prit l'initiative pour assurer le service de police et la sûreté de Paris, les travaux de voirie et d'assainissement lui valurent des gratifications du roi et un affranchissement de tout impôt personnel pour le temps qu'il exercerait son office¹. Cette faveur lui fut maintenue plus tard, malgré l'opposition des conseillers.

Outre les travaux entrepris à Paris, pavage des rues, dégagement du Châtelet, établissement d'égouts, il fit des constructions nouvelles, comme il avait déjà fait à Dijon, où l'un des ponts conserva longtemps son nom. Il fit achever les murs d'enceinte de Paris, percer des portes, creuser des ports, construire et réparer des ponts. Mais le monument le plus considérable dû à son initiative fut cette citadelle de la Bastille, dont la première pierre fut posée le 22 avril 1370, pendant que Philippe le Hardi résidait encore à Paris².

Charles V, préoccupé des ravages commis par les Anglais, manda ses frères auprès de lui pour s'entendre avec eux sur le plan de campagne à suivre. Les ducs de Bourgogne et de Berry s'y trouvaient déjà, quand Louis, duc d'Anjou, vint les rejoindre. Ce dernier était passé à Dijon, le ven-

1. Charte de Charles V ; Paris, 26 octobre 1369 ; Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, f. 231.

2. Beaucoup de notices ont été publiées sur Hugues Aubriot. Les dernières ont été données par Eugène Deprez, *la Prévôté de Paris sous Charles V*, 1858, et par Arsène Perier, *Mémoire de la Soc. bourguignonne*, 1908.

dredi soir 29 mars 1370, alors que les gens des comptes et les membres du conseil ducal, à la tête desquels était Eudes de Grancey, seigneur de Villers et de Louvois, convinrent de lui faire à son arrivée un « don honorable de poisson ¹ ».

Les conférences entre les princes français eurent pour principal résultat d'assurer l'appui de recrues importantes, comme celle de Jean d'Armagnac, qui, moyennant trois mille francs d'or, s'engageait à accompagner le duc de Berry partout où il voudrait, avec trois cents hommes d'armes jusqu'à la S^t-Jean-Baptiste suivante ². En mai, les ducs de Bourgogne et d'Anjou prirent congé du roi, pour regagner leurs gouvernements de Bourgogne et du Languedoc. A la date du 28 de ce mois, Louis duc d'Anjou, passant à Avallon, s'assurait du concours de Mile de Noyers, comte de Joigny, avec cent hommes d'armes, pour le suivre dans ses chevauchées ³. C'est probablement dans l'espérance d'obtenir des secours que Philippe le Hardi

1. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, fol. 189. — Cette mention précise paraît être en contradiction avec l'assertion de Siméon Luce, *Froissart*, t. VII, *Sommaire*, p. xciii, note, qui indique la présence du duc d'Anjou à Toulouse dans la première quinzaine d'avril.

2. Mandement de Charles V, *Vincennes*, 5 mai; donné le lendemain en *Vidimas*, par Hugues Aubriot, garde de la prévôté de Paris (Arch. de la Côte-d'Or, B. 11.735).

3. « Loys, filz de roy de France, frère de m^{se} le roy et son lieutenant es parties de la Langue d'Oc, filz au dalphin de Viennois... à touz ceulx qui ces lettres verront, salut. Comme pour nous servir au fait de la guerre de Guienne nous avons receus et recevons par ces lettres nostre chier et bien amé le conte de Joigny à cent hommes d'armes, et avons ordené à les amener devers nous es dites parties, savoir faisons que nous avons promis et promettons par ces lettres, à li faire avoir à Ausseure, dedans l'octave de ceste Pentheoste prochainement venant, le paiement des dites cent lances, avec deux cens franz d'or pour son estat, pour un mois, courant du jour que sa monstre en sera faite, desdus tontevoiz et rabattu premiers quatre cens franz d'or que sur ce li avons desjà paieez et fait delivrer... Donné à Avalon, sous nostre scel secret en l'absence de nostre grant, le xxviii^e jour de may, l'an de grâce M.CCC.LX et dix ».
(Bibl. nat., Orig. Cabinet des titres, au mot Noyers).

envoyait de son côté des messages à la duchesse de Bar et au duc de Lorraine ¹.

Robert Knolles et Thomas de Granson, avec de forts détachements anglais, s'avançaient dans la direction du duché, portant la désolation dans les campagnes. Ils avaient traversé la Marne, l'Aube et la Seine, passé à S^t-Florentin et Joigny, et, suivant le cours de l'Yonne, parcouru partie de l'Auxerrois. Les habitants de Vermanton, déjà fort éprouvés les années précédentes par les ravages des routiers, prenaient, le 9 août, des dispositions « pour mettre « leurs biens et leur fourment en l'esglise dudit lieu, qui « est forte, et en laquelle iceulx de ladite ville ont leur « retrait, en temps de guerre et de peril ² ». Harcelés par les féodaux bourguignons, les envahisseurs remontèrent le cours de l'Yonne, où leur présence est constatée à Pont-sur-Yonne et à Villeneuve-la-Guyard ³. Le duc envoya un message aux principaux seigneurs engagés à la poursuite de l'ennemi; Guillaume, bâtard de Poitiers, Jean de Bourgogne-Comté, le maréchal Gui de Pontailler, Gui de La Trémoille, Jean de Marnay. Le porteur des dépêches ne les trouva ni à Montargis, ni à Moret-en-Gâtinais, ni à Nemours, et ne put les rejoindre qu'à Paris ⁴.

Pendant une partie de cette année, Philippe le Hardi résida dans le duché, tenant à accompagner Marguerite de Flandre, pour la deuxième fois duchesse de Bourgogne, dans les principales résidences duciales, où leur entrée était une occasion de fêtes et de réjouissances. Une escorte d'honneur, comprenant quatre-vingts chevaliers, Pierre et Hugues de Genève, les sires de Somberton, de S^t-Pastour,

1. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, fol. 186.

2. Arch. nat., JJ. 100 n^o 669; Voir Luce, *Froissart*, t. VII, *Sommaire*, p. cviii, note.

3. *Idem*.

4. Arch. de la Côte-d'Or, B. 2757, Comptes de l'Auxois, de Nicolas de Corbeton.

chaucax

Hugues de Vienné, etc., était allée prendre Marguerite de Flandre à Paris, pour la ramener jusqu'à Molesmes, où le duc était venu au-devant d'elle, le 1^{er} juillet. A son nouvel avènement à Dijon, elle reçut un riche présent de vaisselle d'argent à ses armes : « savoir quatre platz, deux « justes et trente escuelles », le tout pesant plus de quatre-vingts marcs¹. Il fallait pourvoir à l'organisation de la chancellerie, dont le dernier titulaire, Bertrand d'Uncey, chanoine de Vergy et chantre de la chapelle de Dijon, était décédé le 4 mai 1368. Gui Raby, maître des comptes et garde des chartes, avait été provisoirement investi de son office, mais ses multiples fonctions ne lui permettant pas de s'acquitter d'un service aussi lourd, la chancellerie fut confiée, le 27 mai 1370, à Pierre des Mouhes, fils de Martin des Mouhes, de Châtel-Gérard, qui mourut quatre mois après, le 4 septembre. Sa mère étant de serve condition, il en résultait ce fait qui mérite d'être signalé, c'est que le chancelier était de condition mainmorteable, et que les officiers du duc firent une enquête pour faire tomber dans la caisse ducale l'héritage de Pierre des Mouhes, décédé sans enfants. Les sceaux furent ensuite remis, le 11 décembre, à Pierre de Dinteville, qui devint plus tard évêque de Nevers.

Diverses affaires de police intérieure nécessitèrent également l'intervention du duc. Les troubles de l'échevinage dijonnais avaient amené la nomination d'un maire d'office, dont le procureur Gilliat de Blaisy exerça les fonctions, depuis le 24 mars 1367 jusqu'à la S^{te}-Nicolas 1370². Dans le bailliage de la Montagne, l'évêque de Langres Guillaume de Poitiers, dont la conduite n'était pas des plus édifiantes, suscitait de graves embarras qui se prolongèrent pendant fort longtemps. Les officiers du duc

1. Arch. de la ville de Dijon, série I, liasse 5 : Voir nos *Itinéraires*, p. 60-61.

2. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, fol. 181.

ayant emprisonné, pour cas criminel, un particulier qui se disait clerc, l'évêque en réclamait la restitution et, sur leur refus, lança l'interdit sur le bailli, le capitaine et tous les officiers ayant pris part à la saisie du coupable. Deux années s'écoulèrent sans pouvoir arriver à une entente, malgré l'intervention de Pierre d'Orgemont. Ce curieux épisode ne nous est connu que par un extrait de compte, dont les originaux n'existent plus, et constitue un fragment de chronique qu'il importe de ne pas laisser perdre :

« Débat entre l'evesque de Langres et le duc pour la prise de Huguenin Viardot, de Flavigny, pour cas criminel. — L'evesque avoit fait mettre le cès à Chastillon, et, avec ce, avoit fait cloer aux portes de toutes les esglises illec ledit bailli, le capitaine du chastel et tous les officiers de m^{re}, pour escommunier de canon, et outre le fuisoil prononcer ès dites esglises à chandoilles estaintes et à cloiches sonnées. Pour terminer lequel débat y eut assemblée à Dijon, au mois de fevrier 1368, ou journée fut assignée par devers maistre Pierre d'Orgemont, ou le dit evesque devoit se treuver et messires Charles, ses frère, et n'y fut rien résolu, parceque le dit evesque ne s'y treuva pas. Ladicte journée ayant esté remise à Chastillon, ou le dit maistre Pierre d'Orgemont se treuva avec maistre Jehan Blanchet, ou ne se treuva ledit evesque, tellement que le dit bailli, par l'ordonnance du Consoil, fut à Monsaugeon et à Langres, en esperance de parler audil evesque, mais ledit evesque ne daigna li parler ny au procureur de mondit seigneur le duc, ce qui fut cause que ledit Consoil envoia à Paris vers mon dit seigneur le duc pour li parler dudit cès et escommuniement, dont ledit evesque ne se vouloit désister, combien qu'il lui en eust esté escript par ledit Consoil plusieurs fois, et après par mondit seigneur le duc, ausquelles lettres il ne voll en aucune manière incliner ne luy désister, ne sur ce donner aucune response de bouche ne par escript, ce qui fut cause que ledit Conseil envoia à Paris vers mondit seigneur Jaquot et Erart do Gevoles, capi-

laine du chastel dudit Chastillon, pour dire et exposer ces choses, avec plusieurs griefs et nouvellés que ledit évesque et ses gens se vouloient efforcer de faire au prejudice de mondit seigneur, tant au fait ou en la garde du chastel comme autrement, et pour avoir sur ce l'ordonance de li et de son consoil. En suite de quoy mon dit seigneur obtint certaines lettres du roy adressées au prevost de la Villeneuve le roy, pour réparer les choses faictes au prejudice de m^{se} et de sa juridiction, par vertu desquelles lettres ledit prevost, après certaines informations par li faictes sur ceste maliere, se transporta à Gurgey, et de fait prit ès prisons dudit évesque li dessusdit Huguenin Viardot, et icelli emmena en Parlement à Paris, comme mandé et commis li estoit, et avec ce, donna jour audit évesque à certain jour audit Parlement en cas d'opposition, et en oultre adjourna audit Parlement plusieurs des officiers du dit évesque, pour respondre au procureur de mon dit seigneur à ce qu'il leur voudroit demander¹ ».

Après un séjour prolongé au château de Rouvre, le duc quitta la duchesse pour assister au Parlement de Beaune, qui s'ouvrit le dimanche 8 décembre, et dura une semaine entière. La présentation des causes eut lieu le même jour. Les plaidoiries furent développées le lundi et le mardi, et les arrêts rendus les jours suivants par Pierre d'Orgemont, conseiller du roi et du duc².

Des événements graves forcèrent Philippe le Hardi

1. Comptes de Pierre de Bouville, receveur du bailliage de la Montagne, 1370, copie de Pérard; Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. CVII, fol. 188.

2. Arch. nat., JJ, 319, fol. 5 et suiv. — Parmi les principaux personnages qui assistèrent à cette session du Parlement, on cite Pierre d'Orgemont, Arnaud de Corbie, les sires de Couches, d'Epoisses, de Voudenay, le prieur de Champagne, les abbés de Moutier-S-Jean, de S-Etienne de Dijon, Pierre de Dinteville, docteur en lois, plus tard chancelier, Nicolas de Tholon, chantre d'Autun, Guillaume de Clugny, bailli d'Auxois, Pierre Talepatu, chanoine d'Autun, le prieur de Larrey, etc.

à sortir d'une inaction à laquelle il n'était pas habitué. Le pape Urbain V mourut à Avignon, et son successeur, le cardinal Pierre Roger de Beaufort, nommé dix jours après, fut sacré et couronné, le 5 janvier 1371, sous le nom de Grégoire XI. Le duc avait trop d'intérêt à ménager les bonnes grâces du Saint-Siège pour ne pas aller immédiatement offrir ses hommages et ses félicitations au nouveau Pontife. Louis duc d'Anjou n'avait pas attendu cette nomination pour s'y rendre et avait devancé son frère. Un motif, plus sérieux encore, forçait ce dernier à se mettre en mouvement, d'après les ordres qu'il avait reçus d'aller en Périgord combattre les Anglais et le duc de Lancastre, qui avaient entrepris de faire le siège de la forteresse de Montpont, défendue par des Français. Le 6 janvier, des lettres closes adressées par Philippe le Hardi aux ducs de Bar et de Lorraine, à Guillaume d'Aigremont, à Huard de Bauffremont, à Jean de Vienne, aux sires de Jonvelle et de Beaujeu-sur-Saône, aux seigneurs des comtés de Nevers et de Tonnerre, leur donnaient rendez-vous à la fin du mois à Chalon, en armes et chevaux « afin de l'accompagner en Perreguis pour l'ayder à faire lever le siège « qui est devant le chastel de Montpaon¹ ».

Six bateaux avaient été loués à Chalon pour descendre la Saône, regagner le Rhône et aller jusqu'à Avignon. L'un de ces bateaux bien aménagé contenait des logements complets pour le service du duc et de ses principaux officiers, qu'accompagnaient des musiciens, des harpeurs, des ménestrels. Un autre était rempli de poisson pour la dépense de l'hôtel et pour offrir à divers dignitaires. Trente-six queues de vin de choix devaient être données en présent. Une aiguière d'or ornée de perles et de diamants était destinée au pape qui, de son côté,

1. Arch. de la Côte-d'Or, B. 4418. Comptes du Dijonnais, et Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. LIII, fol. 71.

envoya au duc un coursier, une haquenée, deux bassins et deux flacons d'argent¹.

Les ducs de Bourgogne et de Berry étaient réunis à Avignon, le 17 janvier, et tous deux dînèrent le lendemain au palais du Saint-Père. Pendant la durée de leur séjour, le duc d'Anjou supporta seul la dépense et hébergea les seigneurs bourguignons. Les préoccupations de tous ces personnages ne paraissent pas trop sérieuses, puisqu'ils trouvaient le temps de jouer à la paume et de gagner au duc l'argent qu'il n'avait pas ; car ce pauvre duc, toujours besogneux, toujours à la recherche de ressources nouvelles, dépensait sans compter avec une insouciance et une négligence qui caractérise les grands seigneurs de cette époque. La pénurie du trésor ducal était telle qu'une ordonnance, lancée en décembre précédent, interdisait au trésorier Huet Hanon de verser les rentes dues aux particuliers². Les cadeaux et les achats avaient contribué à cette gêne singulière, puisqu'avant son départ il avait été obligé de mettre ses bijoux en gage, pour se procurer deux mille francs que des usuriers lui fournirent au taux de deux pour cent par mois³. Ce n'est pas le seul emprunt qu'il contracta, et peut-être avait-il une arrière-pensée en laissant à son départ d'Avignon son confesseur Guillaume de Valan auprès du pape « pour certaines affaires »⁴.

Au retour de ce voyage, Philippe arriva le 1^{er} février à Lyon, dîna chez Charles d'Alençon, archevêque de cette ville, pendant que les gens de sa suite étaient hébergés « à l'ostel du Chapel rouge ». N'ayant plus d'argent pour

1. Arch. de la Côte-d'Or, B. 319, fol. 10-13, Comptes d'Etienne de Reiz, chapelain du duc; B. 3573, fol. 19 et 23, Comptes du Chalonnais, du receveur Jean de Vertus; Bibl. nat., Collect. B., t. XV, p. 66 et XXVI, fol. 58.

2. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, fol. 12 et 255.

3. Avignon, 25 janvier; Arch. de la Côte-d'Or, B. 319, fol. 3 et 16.

4. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXV, fol. 49.

payer les gens d'armes qui l'accompagnaient, il envoya au bailli d'Autun, Robert de Martinpuis, l'ordre de ne pas bouger avant d'avoir reçu les fonds que le duc d'Anjou devait lui expédier, pour payer ceux qui devaient se rendre à son mandement « devant Montpaon¹ ». Puis, il eut recours au vieil expédient, si souvent employé, mais toujours malhonnête, dont les juifs et les Lombards étaient les victimes. Il enjoignit à son châtelain Jean de S^t-Cyre d'arrêter et de saisir tous les Lombards de Chaussin, « partout ou on pourra les treuver, hors les lieux saints, ensemble leurs papiers, lettres, obligations, biens meubles, etc.² ».

Après trois jours de résidence à Rouvre, en compagnie de la duchesse, Philippe partit pour Chalon rejoindre ses féodaux qui devaient faire route avec lui. Il tenait à se trouver en personne à la réunion des Trois Etats convoqués dans cette ville, le 10 février, comptant en obtenir d'importants subsides, mais, au lieu des sommes qu'il espérait, on lui vota seulement l'entretien de deux cents hommes d'armes pendant neuf mois³. Cette déconvenue ne paraît pas l'avoir trop affecté, puisqu'il assistait ces mêmes jours à un combat de deux chevaliers sauvages, dont l'un nommé « Clasquin » était de la maison du connétable du Guesclin⁴. Le trésorier des guerres du roi vint heureusement le tirer d'embarras, en lui délivrant seize cents livres pour distribuer à ses gens d'armes⁵, ce qui ne l'empêcha pas d'emprunter peu après une somme de huit cents francs à Bertrand de Ventadour et de Montpensier, auquel il laissait une ceinture d'or en gage⁶.

1. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 58.

2. Mandement du duc, Rouvre, 6 février; *Idem*, t. XXVI, fol. 312.

3. Bibl. nat., *idem*, t. LII, p. 161.

4. Arch. de la Côte-d'Or, B. 319, f. 12 v^o. — Le duc donne 10 fr. à ce chevalier sauvage. Clasquin était le héraut d'armes de du Guesclin.

5. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 58.

6. Arch. de la Côte-d'Or, B. 319, fol. 3 v^o. — Le 25 avril, le duc envoya

Les troupes de Jean, duc de Berry, étaient réunies à Clermont-Ferrand avec les milices bourguignonnes au milieu de février. Le 18, le maréchal Gui de Pontailler y passa la revue des compagnies servant sous la bannière de Mile de Noyers, comte de Joigny¹. Philippe le Hardi était reçu deux jours après à la Nonette, une des résidences favorites du duc de Berry, où d'importants travaux de restauration étaient alors en cours d'exécution. Jacques de Vergy et Gibaud de Mello, seigneur d'Epoisses, y reçurent de nouvelles recrues², car dans toutes ces chevauchées, les seigneurs, retardés par la formation de leurs compagnies, arrivaient successivement dans des localités différentes rejoindre les corps d'armée en marche.

La prise du château de Montpont par les Anglais, annoncée à S'-Flour, vers le 22, alors qu'on se dirigeait vers cette place pour en faire lever le siège, arrêta le mouvement en avant, donna quelques jours de répit aux hommes et aux chevaux, et permit de rallier les retardataires. Il fallut remonter plusieurs chevaliers dont les coursiers étaient fourbus : Jean de Montagu, sire de Sombernon, Pierre de Malain, son frère, Jean de Rye, Thomas de Genève³. On envoya de S'-Flour deux messages au duc d'Anjou, portés par Gui du Tremblay et Huet Hanon, pour le prévenir de la prise de Montpont et des incidents qui rendaient de ce côté toute tentative inutile⁴.

L'expédition pour laquelle on avait fait tant de frais

un courrier à Montpensier pour retirer sa ceinture laissée en gage au comte de Ventadour (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1435, fol. 41-42).

1. Orig. Bibl. nat., cabinet des titres, au mot Noyers.

2. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, fol. 58. Nonette, c^o de S'-Germain-Lambron (Puy-de-Dôme).

3. *Idem.*, t. XXIV, p. 102-103.

4. Mandement du duc, S'-Flour, 26 février; Collect. Bourgogne, t. XXVI, fol. 58. Ces indications peuvent servir à rapprocher la date exacte de la prise de Montpont, sur laquelle Siméon Luce, *Froissart*, t. VIII, *Sommaire*, p. xi et xii, a fait des conjectures.

n'ayant plus sa raison d'être, on se disposa à reprendre le chemin de la Bourgogne. Le 27 février, le duc était déjà revenu à Clermont-Ferrand en avant de ses troupes laissées à Issoire; mais, ayant appris l'arrivée des maréchaux de France Louis de Sancerre et Mouton de Blainville, qui se dirigeaient sur les limites de l'Auvergne et du Limousin, afin de porter secours au connétable du Guesclin assiégeant le château d'Ussel, il fit aussitôt volte-face et partit rejoindre ses féodaux à Issoire. Après quelques étapes et des campements en rase campagne, à Besse et à Cournol, il arriva, le dimanche 2 mars, devant Ussel, où il trouva son frère le duc de Berry. La forte position du château d'Ussel en rendait l'attaque difficile, mais la mauvaise saison et la neige qui vint à tomber en abondance rendirent les chemins impraticables. Hommes et chevaux avaient peine à se tirer d'affaire, car Gui de Pontailler, le maréchal, disait dans une requête et dans ses doléances au duc : « en la chevauchée d'Ussel ai despendu grant foison « du mien, et perdu sept pièces de chevaux¹ ». Les assiégeants déclarèrent que la situation n'était pas tenable et abandonnèrent l'attaque de la place. Les ducs de Bourgogne et de Berry repartirent le 4, et passant par Harmant, Pontgibaut et Clermont, arrivèrent à Riom, où ils se séparèrent.

Pendant tout ce temps, la duchesse, dont la grossesse était avancée, séjournait au château de Rouvre, où Philippe vint se reposer de sa fatigante chevauchée. Il y hébergea assez longtemps Jean d'Artois, comte d'Eu, et reçut à différentes reprises le duc de Lorraine, Jean de Vienne, le maréchal Gui de Pontailler et divers prélats. Cette période de tranquillité fut momentanément interrompue par un passage de routiers bretons, n'ayant rien

1. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1435, fol. 108 v^o; G. Dumay, *Gui de Pontailler*, pr. xl.

de commun avec les grandes Compagnies, qui vinrent prendre le château de Marraut et commettre quelques dégâts dans la région. Philippe de Jaucourt, récemment nommé porte-bannière de Bourgogne, fut envoyé contre eux, le 12 avril, à Avallon « pour leur requérir, de par m^{se} qu'ils partissent et allassent hors de son pais¹ ». Ces pillards ne séjournèrent pas longtemps à Marraut, et logèrent peu après à Braux, près S^t-Thibaut, où ils ne firent que passer².

Nous ne savons quels délits étaient en ce moment reprochés aux Lombards, car ceux de Chalon, de Verdun, de Cuisery furent traités et saisis comme à Chaussin. Le 2 mai, le duc renouvelait l'ordre donné aux baillis de Chalon, d'Autun et de Montcenis, de s'emparer de tous les chevaux qu'ils possédaient, de les vendre à son profit et d'en garder l'argent, jusqu'à ce qu'il eut fait savoir ses intentions³. Ces confiscations se sont trop souvent produites sous les ducs de la première race pour qu'il soit possible de se méprendre sur les motifs peu honorables qui les dictèrent.

Les couches de la duchesse étant proches, on fit venir de Paris la sage-femme Asseline « la ventrière », femme de Robert Alexandre. La dame d'honneur Jeanne de Melun, femme de Jean, seigneur de Beauval, fut chargée de présenter cinq nourrices pour choisir celle qui prendrait soin de l'allaitement du nouveau-né. La comtesse d'Artois, Marguerite de France, avait été depuis longtemps désignée pour être marraine, honneur bien dû à la bisaïeule dont l'opiniâtre volonté avait contribué à la réalisation du mariage. Mais le grand âge de la comtesse ne lui ayant pas

1. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1435, fol. 37^{re}. — Philippe de Jaucourt avait été nommé porte-bannière, le 1^{er} avril 1371, avec 200 flor. de pension. — Marraut, c^{se} de Magny, près Avallon.

2. *Idem*, B. 2758, Comptes de l'Auxois, de Nicolas de Corbeton.

3. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXI, fol. 8.

permis un tel déplacement, c'est sa fille Marguerite de Brabant qui vint seule assister la duchesse de Bourgogne, et qui fut amenée par le duc de Bar depuis Gand jusqu'à Châtillon-sur-Seine, où Philippe le Hardi vint la chercher pour la conduire à Dijon. Jean, premier fils du duc, naquit dans cette ville, le 28 mai 1371, et fut baptisé le 5 juin, jour de la Fête-Dieu. Le parrain choisi était le pape Grégoire XI, qui s'était fait représenter par Charles d'Alençon, archevêque de Lyon, et par Jean Flandrin, évêque de Carpentras; mais le véritable parrain qui tint l'enfant sur les fonts fut Jean, duc de Berry, dont le nouveau-né prit le nom, un nom que le terrible Jean sans Peur devait rendre plus tard trop célèbre.

La comtesse de Flandre n'attendit pas les relevailles de sa fille pour prendre congé de la cour de Bourgogne. Le duc, plein d'attentions pour elle, voulut la reconduire jusqu'à Gyé, après avoir écrit au bailli de la Montagne la lettre suivante :

« Bailli et vous receveur, nous entendons partir de ci demain matin, avec nostre très chière dame et mère madame la contesse de Flandres, pour la mener à Troyes. Et pour ce que nous avons entendu que sur la marche de Lorraine, par devers Chaumont et Vitry en Parlois, converse et repaire plusieurs malfaitteurs à armes, en intention de forfaire ou royaume, nous vous mandons et commandons estroitement que tantost et sans aucun delay, veues ces presentes lettres, vous envoyez jusqu'à vi compaignons chevaucheurs bien habiles et diligents sur ladite marche par devers Chaumont et Vitry, pour savoir le convine et nouvelle desdits malfaitteurs. Et se il en peuvent savoir se sentir aucune chose ne aucune convine qui soit de nous certiffier, il le nous viennent dire très hastivement jour et nuit sur le chemin et marche de Troyes. Et enchargez bien ausdits chevaucheurs que ce il fassent très diligemment, si que il nous appare de leur bonne diligence, et gardez bien que par vous n'ait deffaul, si cher comme vous

Peux

d'arlot

amez nostre honneur et proffit, et sur l'amour et leauley que vous avez à nous. Et vous receveur, faites la mission raisonnable desdits chevaucheurs. Et il vous sera alloué en vos comptes. Dieu vous ait en sa garde. Escript à Dijon, le x^e jour de juin ».

« CHACENAY ».

[Au dos :] *A nos bailli et receveur de la Montaigne, et à chacun d'eux¹ ».*

Plus de cent paires de lettres furent adressées aux seigneurs et dames invitées aux relevailles de la duchesse qui eurent lieu à Dijon, le dimanche 6 juillet², avec une pompe extraordinaire et une dépense non moins extraordinaire. Il avait fallu retourner des présents au Pape pour répondre aux cadeaux de vaisselle d'argent dont le Souverain Pontife avait gratifié la duchesse. On fit des frais considérables pour la venue de ce premier né, dont le berceau avait été peint et orné par le fameux Jean d'Orléans, peintre et valet de chambre du roi³.

Au mois de juillet, la duchesse reçut aussi à Dijon sa cousine Jeanne de France, fille posthume du roi Philippe VI de Valois, qui se rendait alors en Espagne pour épouser l'infant Jean d'Aragon, duc de Girone. La princesse était accompagnée d'une escorte nombreuse et voyageait sous la protection de Pierre Aimé, évêque d'Auxerre, chargé par le roi Charles V de la conduire à bon port⁴. Mais la malheureuse jeune fille ne devait pas atteindre le but de son voyage, étant décédée quelques semaines après, en cours de route, à Béziers.

La fin de l'année 1370¹ n'indique pas d'incidents dignes d'être signalés, en dehors des faits notés dans nos *Itinéraires*.

1. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, fol. 193.

2. Arch. de la Côte d'Or, B. 1435, fol. 20 r^e et f. 42-43.

3. *Idem*, B. 1435, f. 73. — Ce berceau fut amené à dos d'homme de Paris à Dijon.

4. Lettre de Charles V, 25 juin 1371; Bibl. nat., fr. 17023, fol. 20.

res. Une petite alerte eut lieu, le 12 décembre, lorsque Yvain de Galles passa dans le nord de la province, et qu'on fit publier l'ordonnance « de retirer les biens du plat païs « dans les villes et forteresses, à cause du retour de Yvain « de Galles et de ses gens, qui devoient passer par la « Bourgoingne en retournant d'Oultre Soosne¹ ». Ils prirent en passant le château d'Aigremont, mais ils ne paraissent pas avoir séjourné longtemps dans la contrée.

Le duc et la duchesse passèrent les fêtes du jour de l'an 1372 à Dijon. La naissance d'un enfant ayant augmenté les charges de l'hôtel ducal, donnait un surcroît de travail aux officiers. Pour alléger les fonctions du trésorier Robert d'Amanzé, on créa l'office de maître de la chambre aux deniers, dont Regnaud Goubaut fut le premier titulaire. Mais, comme on le verra plus tard, avec le nombre croissant des enfants, il fallut encore dédoubler cet office, le comptable ne pouvant être avec le duc absent de ses Etats, avec la duchesse quand elle était en Bourgogne, et avec les enfants qui étaient parfois dans des localités différentes. Chacun d'eux eut une maison montée sur le même pied. Amiot Arnaud fut établi receveur général des finances à la place du trésorier Robert d'Amanzé.

1. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. CVII, f. 188, Comptes du Châtillonais, cop. de Pérard. Pour Yvain de Galles, voir Luce, *Proissart*, t. VIII, *Sommaire*, chapitre xcix.

CHAPITRE X

Chevauchées de Philippe le Hardi contre les Anglais.

Départ et passage du duc à Avallon, Vezelay, Nevers. — Féodaux qui l'accompagnent. — Etapes d'Amboise, Chinon, Poitiers. — Messages divers au roi, au connétable du Guesclin, etc. — Jonction des troupes du duc avec les compagnies d'Olivier de Clisson, à Mirebeau, près Poitiers. — Les ducs de Bourgogne, de Berry et de Bourbon, à Bourgneuf, près La Rochelle. — Prise du château de Benon, 12 septembre. — Prise de Surgères, 19 septembre; traité de Surgères. — Reddition de S'-Jean-d'Angely, 20 septembre. — Passage à Saintes, Cognac, Niort. — Reddition de Fontenay-le-Comte, 9 octobre. — Etapes de Mortagne, Clisson, S'-Florent-le-Vieux, Angers, Rennes, Montfort. — Prisonniers faits de part et d'autre; rançons. — Séjour à Saumur; loisirs utilisés par des jeux. — Grande réunion à Montreuil-Bellay. — Trois mille Français sous les armes aux champs devant Thouars attendant réponse promise par les Anglais lors du traité de Surgères. — Les ducs de Berry, de Bourgogne, de Lorraine, de Bourbon, les comtes d'Artois, du Perche, etc. — Reddition de Thouars, 30 novembre. — Joie des Français; grands festins à Montreuil-Bellay. — Cadeaux faits aux chevaliers. — Philippe à Saumur; son retour par Tours et Chartres. — Arrivée triomphale de tous ces personnages réunis à Bourg-la-Reine, et entrée à Paris avec le connétable du Guesclin, Bureau de La Rivière, etc. — Naissance de Charles Monsieur, second fils du duc, 12 avril 1373; Bureau de La Rivière, parrain au nom du roi, Marguerite d'Auneau, marraine. — Philippe chargé par le roi d'arrêter les Anglais débarqués à Calais et se préparant à traverser la France. — Ralliement des troupes à Amiens. — Le duc à Château-Thierry, rejoint par Olivier de Clisson, à Sézanne. — L'armée du duc de Lancastre à Troyes, en Champagne, dans le Châtillonais et l'Avallonnais. — Philippe et du Guesclin donnent la chasse aux ennemis en Nivernais, à Druyes, Varzy, Premery. — Les Anglais poursuivis et harcelés à Roannes, Cusset, S'-Pourçain, Souvigny, Aigueperse, Riom, Clermont-Ferrand. — Prisonniers faits dans les diverses escarmouches. — Retour du duc par Bourges, Montluçon. — Mort de la reine de Navarre, sœur du duc; service solennel à Sens. — Mort de Charles Monsieur, 12 juillet 1374. — Maladie du duc et de la duchesse. — Obsèques de Jean de Bourgogne-Comté à l'abbaye de Faverney. — Naissance de Marguerite de Bourgogne à Montbard, 16 octobre 1374. — Mariage de Guillaume de La Trémoille et de Marie de Mello, 7 novembre 1374. — Le duc chargé par Charles V des négociations de paix entamées par l'intervention du pape entre les rois de France et d'Angleterre.

(1372 août à février 1375.)

Lorsque Charles V eut décidé la guerre contre les Anglais, et résolu de les chasser des positions qu'ils occupaient en Poitou, en Aquitaine, dans l'Aunis, la Saintonge, etc., Philippe le Hardi, qui avait contracté l'engagement de le servir de toutes ses forces, partit le 15 juillet de son château de Montbard pour prendre les derniers ordres de son frère. Après une dizaine de jours passés près du roi, il regagna la Bourgogne, afin de hâter le départ des troupes qu'il avait mandées, et revint à Montbard auprès de Marguerite de Flandre, le 8 août. Avant de se séparer de son mari partant pour une campagne longue et pleine de périls, la duchesse voulut l'accompagner pendant quelques étapes, Montier-S'-Jean, Montréal, Avallon, et le reconduisit jusqu'à Vézelay. Les monastères et les églises de ces diverses localités reçurent de larges aumônes pour attirer les bénédictions du ciel sur le résultat de la chevauchée¹.

Le maréchal Gui de Pontailler passa en revue à Avallon, le 12, les gens d'armes venus à son mandement et qui donnèrent quittance de leurs gages².

Philippe le Hardi était arrivé, le 14, à Nevers, et assista le lendemain dimanche, jour de la Notre-Dame d'août, à la grand'messe dans l'église cathédrale de Saint-Cyr de cette ville, en y laissant les marques habituelles de sa

1. Nous avons publié ailleurs la *Campagne de Philippe le Hardi, 1372*, tirée à quelques exemplaires. Nous n'avons pas à reproduire diverses notes servant de preuves à l'exposition.

2. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1435, fol. 56 v°. — Dans les étapes qui suivirent, des messages furent envoyés par ordre du duc à Gui de La Trémoille, à Jean de Mornay, à Raoul de Renneval, au comte d'Eu et au connétable du Guesclin : « A Jehan Sauvegrain, dit le Normand, qui les avoit baillé darrenement quant m^s partit pour aler en Gascoigne à Richer le Breton, auquel m^s les avoit donné et aussi pour faire les despens, de lui, ses gens et chevaux, en allant de Chalon es parties de Gascoigne par devers messire Bertram du Guesclin, connestable de France, ou m^s l'envoyoit pour certaine cause.... » XIII fr. » (*Idem*, B. 1438, fol. 56 v°).

libéralité. De nouvelles recrues furent reçues en montre par Gui du Trembloy, en l'absence du maréchal. Charles de Châtillon, l'un des chambellans, fit acheter chez différents marchands « cendal, soye, toille et autres choses » pour faire pennons, estendars, etc., et les donner à chacune des compagnies. Le duc arriva, le 19, à Bourges, et envoya son chevaucheur Tassin le Bougre au duc de Berry avec des lettres closes dont il devait rapporter la réponse. Jean de Bourgogne-Comté, son cousin, comte de Vaudemont, étant venu le rejoindre, il donna ordre à Amiot Arnaut, receveur général, de lui faire payer un mois de gage pour lui et ses hommes, et de lui donner le même traitement qu'aux chevaliers bannerets, bien qu'il ne fût encore que simple écuyer¹.

A chaque étape se présentaient des compagnies retardataires qui venaient rejoindre le gros de l'armée. Au nombre des féodaux les plus notables qui prirent part à cette campagne, sous la bannière ducale, figuraient Gibaud de Mello, sire d'Epoisses, Jean de Ray, Edouard de Saint-Dizier, Guillaume, bâtard de Poitiers, Jean de Montagu-Sombernon, Jean de S'-Verain, Pierre de Montagu, sire de Malain, Robert de Martinpuis, bailli d'Autun et de Montcenis, Hugues de Château-Morand, Erard, sire de Crux, Odard de la Roche, Robert de Beaujeu, Guillaume de Marrey, Girard de S'-Martin, Pierre de Tanlay, de la maison de Courtenay, Olivier de Hauterive, Othenin de Salins, Poinot de Savigny, Robert de la Tournelle, Odot de Nesles, Hugues de Vienne, Perrin de Guierchy, Hugues de Brion, Odile de Montjeu, Guillaume de Grancey, Poinot de Châteauneuf, etc.².

1. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, fol. 192. Mandement du duc, *Bourges en Berry*, 19 août.

2. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1438, fol. 63 et suiv. — Des listes détaillées de tous ces personnages indiquent les noms et le nombre des gens d'armes de chaque compagnie, le lieu de départ et d'arrivée de chacun des féodaux, leur durée de service et le montant de leurs gages.

Le duc dina, le 20, au château de Mehun-sur-Yèvre avec la duchesse de Berry, mais ne fit que passer pour gagner Vierzon et Selles-sur-Cher, d'où il envoya son huissier de salle, Colinet de l'Espine, porter des lettres à Olivier de Clisson, soit à Angers, soit dans toute autre localité où l'on pourrait le trouver. En même temps, le chevaucheur Hennequin de Bruxelles partit de Selles avec des charretiers, pour chercher à Romorantin une certaine quantité d'artillerie qui s'y trouvait en dépôt, avec ordre de la ramener à Poitiers.

Nous suivons le duc à Montrichard, le 23, à Amboise, le 24, et à Chinon, le 25. Là, nous retrouvons un grand nombre de chevaliers et d'écuyers, parmi lesquels figure Jean d'Artois, comte d'Eu, et sur la nouvelle apportée le lendemain par Simon Champion, chevaucheur du duc de Berry, de la déconfiture de Jean de Grailly, captal de Buch, et de plusieurs capitaines anglais, un grand dîner est offert à tous les chefs présents. Des messages sont envoyés dans diverses directions pour annoncer ces heureuses nouvelles, et notamment à la duchesse à Dijon et aux gens du conseil, au connétable du Guesclin, à Charles de Poitiers, à Enguerrand d'Eudin et au roi. Pour d'autres motifs, des lettres sont adressées à Barthélemy Spifame, afin d'obtenir des fonds dont le besoin se faisait toujours sentir. On fit aussi venir le chirurgien Thibaud de Montcornet, de Langres, pour soigner quelques blessés. C'était lui qui avait la confiance de la cour ducale, et récemment encore la duchesse l'avait appelé à Rouvre, « pour visiter certaine blesseure qu'elle avoit à la jambe ».

Tous les féodaux se trouvant à Chinon avec Philippe le Hardi, y compris les gens d'armes du comte d'Eu, se mirent en route pour Mirebeau, et se rejoignirent le 28, à Poitiers, avec les troupes dont le duc de Berry avait la direction. Les ducs de Bourgogne et de Berry dînèrent ensemble et firent le même jour leur jonction avec les

compagnies d'Olivier de Clisson à Mirebeau, où les chefs de ces compagnies furent hébergés par Philippe. Le 29, on était à Poitiers pour prendre l'artillerie que l'on attendait de Romorantin. Après les étapes de Sanxay et de la Motte-Sainte-Heraye, on fut arrêté par le siège du château-fort de Saint-Maixent, qui retint les Français pendant quatre jours. Le duc en partit le 4 septembre et arriva le lendemain au Bourgneuf, où les ducs de Bourbon et de Berry le rejoignirent et dînèrent avec lui¹. Pendant une rapide excursion faite à La Rochelle, le maréchal Gui de Pontailler passa en revue les nouvelles recrues qui venaient d'arriver.

Le dimanche, 12 septembre, on était « aux champs devant le chastel de Benoin » (Benon), qui fut pris après trois jours de siège. On attaqua sans désespérer la forteresse de Surgères, dont les assiégés firent la reddition le dimanche 19, à la suite d'une trêve consentie la veille par les Anglais et concédée à Jean duc de Berry et d'Auvergne. Cette trêve suspendait le cours des hostilités engagées jusqu'à la St-André, c'est-à-dire jusqu'au 30 novembre, avec cette condition que si le roi d'Angleterre n'était pas, au jour dit, en force suffisante pour obliger les Français à lever le siège de Thouars, les signataires de la convention feraient le lendemain leur soumission au roi de France.

St-Jean-d'Angely fit sa reddition le 20. Les péripéties de ces faits d'armes laissaient encore des loisirs aux chevaliers, et ne les empêchaient pas de se divertir et de se livrer au jeu : « à mst tant pour faire sa volonté comme

1. Nous renvoyons à nos *Itinéraires* et à la brochure précitée : *Campagne de Philippe le Hardi*, pour divers détails, en dehors de ceux que nous reproduisons ici. Pour les noms de localités : Mirebeau, ch.-l. cst, arr. Poitiers (Vienne). — Sanxay, cst de Lusignan, arr. Poitiers. — La Motte-Sainte-Heraye, ch.-l. cst, arr. Melle (Deux-Sèvres). — Saint-Maixent, ch.-l. cst, arr. Niort (Deux-Sèvres). — Bourgneuf, arr. La Rochelle (Charente-Inférieure).

« pour lui esbattre au jeu des dés, tant au Bourgneuf-lez-la-Rochelle comme à Saint-Jehan d'Angely, en la compagnie du seigneur de Clipson, du connestable du Guesclin et autres¹ ».

Nous suivrons rapidement le duc dans ses passages à Pont-l'Abbé, à Saintes, où il laisse le duc de Berry, son frère, au hameau des Chèvres, à Cognac, à Banniaux, à Aulnay, qui fit sa reddition le 2 octobre, à Melle, à Niort qui le retint trois jours, à Prahecq².

Le samedi 9 octobre, les habitants de Fontenay-le-Comte firent leur reddition, mais le château résista et ne fut pris de vive force que le lendemain. Un héraut d'armes envoyé par le connétable du Guesclin vint y trouver le duc, qui repartit pour Thiffauges et Mortagne, d'où furent expédiés des messages en Bourgogne, en Flandre et au roi. Aucun incident ne mérite d'être signalé à la Roche-Servièrre, à Palluan, à Venansault, à Clisson. Le dimanche 24, le duc entend la messe à Saint-Florent-le-Vieux, et donne trois francs à l'église Notre-Dame de cette ville, qui lui sont prêtés par ses chambellans Gui de la Trémoille et Jean de Mornay. Trois jours d'arrêt à Angers permirent à Philippe de faire rafraîchir ses troupes épuisées par les marches précédentes. Il fit renouveler et confectionner des bannières et des étendards avec les étoffes achetées chez les marchands de la ville. Il y reçut de bonnes nouvelles des chevauchées d'Olivier de Clisson, qui lui envoya par son palefrenier deux coursiers prove-

1. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1438, fol. 19. — Le duc perdit au jeu cinquante francs. — Localités citées : Benon, ch. l. est, arr. Rochefort (Charente Inférieure). — Surgères, ch. l. est, arr. Rochefort. — Thouars, arr. Bressuire (Deux-Sèvres). — St-Jean d'Angely, ch. l. arr. (Charente-Inférieure).

2. Pont-l'Abbé, can. St-Porchaire, arr. Saintes (Charente-Inférieure). — Banniaux com' d'Exoudun, can. La Motte-S^{te}-Heraye, arr. Melle (Deux-Sèvres). — Aulnay, ch.-l. can., arr. St-Jean-d'Angely (Charente-Inférieure). — Melle, ch.-l. arr. (Deux-Sèvres). — Prahecq, arr. Niort (Deux-Sèvres).

nant des captures faites sur les Anglais. Des exprès envoyés au roi devaient annoncer ces heureux succès, ainsi qu'à la duchesse de Bourgogne et au duc de Bretagne, auquel Philippe mandait en outre « aucunes choses secrètes¹ ».

Partant d'Angers, le 28, le duc passa par Candé, se dirigeant à marches forcées au fond de la Bretagne avec des chevaux rafraîchis par quelques jours de repos. Le 29, il couchait à Châteaubriant, le 30, aux faubourgs de Rennes, le 31 à Montfort, et le 1^{er} novembre au hameau de Crouais, où il resta cinq jours, sans que nos documents nous indiquent l'emploi de son temps. Rentré à Rennes, le dimanche 7, il fit distribuer de larges aumônes aux Cordeliers, aux Jacobins, aux Carmes, aux Augustins, aux Frères prêcheurs, aux Frères mineurs et aux pauvres de cette ville. Sa chancellerie ne l'ayant pas accompagné jusque-là, il fit délivrer, sous le sceau d'Amaury de Fontenay, capitaine de Rennes, une somme pour venir en aide à Olivier de la Motte, écuyer du sire de Clisson, que les Anglais avaient fait prisonnier dans une récente escarmouche. De semblables gratifications furent accordées, le 13, à Angers, en faveur de cinq arbalétriers faits prisonniers et rançonnés par l'ennemi à Montreuil-Bellay.

Nos *Itinéraires* marquent le passage dans diverses localités, où aucune action de guerre n'est constatée. Le duc arriva, le 18, à Saumur, et y fit onze jours de résidence, jusqu'au 28. Là se concentrèrent les forces coalisées de

1. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1438, fol. 55 r^o. — Tous les mandements sont datés d'Angers, 27 octobre : « A messire de Sansay, chevalier, pour faire les despens de lui, ses varlez et chevaux, en allant d'Angiers devers le duc de Bretaigne porter lettres closes de par m^{se}, et parler à lui d'aucunes choses secrètes que m^{se} li avoit enchargées et pour rapporter response, xx fr. » — Localités citées : Thiffauges, canton Mortagne, arr. La Roche-sur-Yon (Vendée). — La Roche-Servièrre, ch.-l. can. (Vendée). — Palluan, ch.-l. can., arr. Sables-d'Olonne (Vendée). — Venansault, arr. et can. La Roche-sur-Yon (Vendée). — Clisson, ch.-l. can. arr. Nantes (Loire-Inférieure). — St-Florent-le-Vieux, ch.-l. can., arr. Cholet (Maine-et-Loire).

France et de Bourgogne, très éprouvées pendant cette campagne fatigante et mouvementée. On attendait de nouveaux renforts pour terminer cette expédition, et connaître la décision des seigneurs anglais signataires du traité de Surgères, qui avait suspendu les hostilités devant le château de Thouars jusqu'à la S^t-André. On expédiait des courriers au duc de Lorraine, au comte du Perche, au vicomte de Rohan¹, pour leur dire d'accélérer leur marche et de hâter leur arrivée.

Cette période d'attente laissait aux chevaliers des loisirs qui furent utilisés par des « esbatements » et des jeux divers. A Saumur, le duc perdit à plusieurs reprises au jeu de dés une somme de cent cinquante francs, qui lui fut gagnée par le connétable du Guesclin, le sire de Clisson et autres ; le chevalier Cadifer de la Salle lui gagna trente et un francs au jeu de paume. Ces pertes sérieuses et souvent répétées le forcèrent d'avoir recours à la bourse de Barthélemy Spifame, auprès duquel il contractait des emprunts incessants.

On partit, le 29, de Saumur pour Montreuil-Bellay, où Philippe le Hardi offrit un festin à Bureau de La Rivière, à Nicolas Braque et à divers chevaliers. Le mardi 30, jour de la Saint-André, tout le monde était « aux champs devant Thouars », dans l'attente de la réponse des Anglais qui avaient fixé cette date lors du traité de Surgères. Les ducs de Lorraine et le comte du Perche, fidèles au rendez-vous qui leur avait été assigné, étaient présents avec leurs compagnies. Les Français avaient trois mille hommes sous les murs de la place². « Au jour emprins

1. Lettres datées de Saumur, 22, 24 et 26 novembre (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1438, fol. 55 v^o). — Localités citées : Montfort, ch.-l., arr. (Ille-et-Vilaine). — Crouais, c^o de S^t-Méen, arr. Montfort (Ille-et-Vilaine). — Montreuil-Bellay, ch.-l. can., arr. Saumur (Maine-et-Loire).

2. *Grandes Chroniques*.

« et accordé vinrent à toute puissance devant Thouars, « de par le roy de France, les ducs de Berry et de Bourgoigne, ses frères, qui la journée se tinrent sur les champs « en bataille ordonnée et à bannières desployées jusques « aux vespres. A laquelle heure vint par devant nos seigneurs la vicontesse [Pernelle] accompagnée de nobles « barons et dames, qui en l'obéissance du roy et d'eux « mist sa seigneurie¹ ». Cette reddition de Thouars, qui devait être faite officiellement le lendemain, suscita dans le camp la plus vive allégresse. Philippe emmena les principaux personnages à Montreuil-Bellay pour souper et prendre gîte. Vingt des chevaliers qui s'étaient le plus signalés dans cette campagne furent gratifiés par lui de ceintures dorées, achetées chez Henriot Orland, changeur, et Benedic Dugal, marchand de Paris². Le comte du Perche reçut un coursier sous poil gris ; le comte de Dammartin, un coursier bai, et le chevalier normand Raoul Taisson, un cheval gris³.

Le mercredi 1^{er} décembre, toutes les forces réunies des ducs de Bourgogne et de Berry, du duc de Lorraine, de Jean de Bourbon, comte de la Marche, etc., étaient en ordre de bataille, « aux champs devant Thouars ». Le soir, la place était mise en leur puissance. Des lettres annonçant cette importante nouvelle étaient hâtivement envoyées au roi. Le lendemain, le duc traitait à Saumur les plus notables chevaliers, ses compagnons d'armes, qui avaient pris part à ces chevauchées. Deux cents personnes mangèrent en salle, et cent cinquante-quatre, n'ayant pu y trouver place, mangèrent dehors.

1. *Chron.* publiée par Secousse, *Pièces sur Charles II, roi de Navarre*, p. 651.

2. Mandements donnés à Montreuil-Bellay (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1438, fol. 40 v^o-41 r^o).

3. Deux de ces chevaux avaient été empruntés au maréchal Gué de Pontaillet, qui se plaignit ensuite de ne pas avoir été rémunéré de ses avances (*Idem*, B. 1438, fol. 43 r^o).

La campagne était terminée. Philippe le Hardi reprit à petites journées le chemin de Paris. Pendant deux jours d'arrêt à Chinon, il voulut se rattraper de ses pertes au jeu avec le comte de Tancarville, avec le connétable du Guesclin, Olivier de Clisson, Bureau de La Rivière, mais la fortune, qui ne lui avait pas épargné les succès militaires, lui tint rigueur, et il perdit encore de fortes sommes. Son retour s'effectua par Tours, Châteaubriand, Chartres. Le connétable du Guesclin, qui l'avait précédé à Paris, revint au-devant de lui à Bourg-la-Reine, avec plusieurs chevaliers et écuyers, pour grouper toutes les compagnies auxquelles les Parisiens réservaient un chaleureux accueil.

Le samedi, 11 décembre, les ducs de Berry, de Bourgogne et de Bourbon firent avec le connétable leur entrée triomphale à Paris, ramenant prisonniers Jean de Grailly, captal de Buch, Thomas de Percy, sénéchal du Poitou, et tous les personnages de marque faits prisonniers dans les différents engagements de cette campagne.

Après huit jours de résidence auprès du roi, Philippe prit congé de son frère, et rejoignit en Bourgogne la duchesse qui était venue au-devant de lui le recevoir à Saulx-le-Duc, pour fêter son retour à la suite d'une absence aussi prolongée. Dans l'espace de cinq mois, pendant une campagne signalée par tant de sièges et de combats divers, au milieu de ces marches et de ces contre-marches incessantes, il avait parcouru plus de sept cents lieues, à travers douze de nos anciennes provinces et vingt-cinq de nos départements actuels. C'est une des longues chevauchées dont il est permis de fixer les étapes jour par jour et d'en préciser les incidents divers.

Pendant les premiers mois de l'année 1373, le duc put se reposer de ses fatigues dans ses châteaux de Bourgogne. En mars et à la suite d'une rapide excursion à Paris auprès du roi, il était revenu à Dijon rejoindre la duchesse, dont

l'accouchement était attendu. Un chevaucheur de Charles V lui vint annoncer, le 4 avril, que le connétable du Guesclin avait de nouveau mis en déroute, à Chizé, huit cents hommes d'armes ennemis¹.

Charles Monsieur, second fils du duc, naquit à Dijon, le 12 avril². Des courriers furent envoyés le même jour au roi, à Louis de Male, comte de Flandre, à la comtesse d'Artois, à la duchesse de Bar, etc., pour en porter la nouvelle³. Charles V ayant accepté d'être parrain de l'enfant, se fit représenter par Bureau de la Rivière, un de ses premiers chambellans, avec la femme de ce seigneur, comme marraine, à laquelle on donna en présent « un tableau d'or à pierreries », acheté trois cent quarante francs chez Lorencin Malaquin, orfèvre à Paris⁴. Le baptême fait à Dijon, le jeudi 21 avril, et les relevailles, le 22 mai, donnèrent lieu à des cérémonies solennelles auxquelles nombre de seigneurs furent conviés. Beaucoup de dames firent cortège à la marraine, Marguerite d'Auneau, dame de la Rivière, comme Jeanne de Montagu, dame de Villey, madame de Vienne et sa belle-sœur Marguerite, dame de Pesmes, femme de Jean de Granson, Jeanne de Neufchâtel, dame de Rigny et de Frolois, les dames de Villefrancon, de Ventoux, de Fouvent, d'Uxelles, de Montferand, de Rougemont, de Vaudemont, de S'-Aubin, de Roulans, de Jours, de Chaudenay, etc.⁵.

Au moment où Jean, duc de Lancastre, et Jean, duc de Bretagne, se disposaient à débarquer à Calais avec des

1. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXI, fol. 9^{ro}. — Cette mention fixe à la fin de mars l'affaire de Chizé (arr. Melle (Deux-Sèvres) et donne raison à Siméon Luce pour la date, *Froissart*, t. VIII, *Sommaire*, p. Lxi et suiv.

2. Et non le 18 avril, comme nous l'avons dit par erreur dans nos *Itinéraires*, *Introd.* p. x.

3. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1438, fol. 57-58.

4. *Idem*, B. 1438, fol. 42.

5. *Idem*, B. 4420. Comptes du Dijonnais.

forces importantes, Philippe le Hardi reçut des ordres pour marcher contre eux. La duchesse, restée en Bourgogne, mandait de Rouvre aux baillis du duché, à la date du 10 juillet, que, d'après les nouvelles envoyées par son mari, « les Anglois et autres ennemis du royaume entroient « de divers côtés », et qu'il fallait veiller à la garde des forteresses¹. Ces bruits étaient prématurés et le débarquement des troupes anglaises n'était pas encore effectué.

La concentration des contingents français se faisait à Amiens, où le duc recevait, le 16, le duc de Lorraine, Jean d'Artois, comte d'Eu, le comte de S'-Pol, diverses compagnies de chevaliers et d'écuyers. Son attitude devait être simplement expectante, jusqu'à un complet ralliement des féodaux. Le 29 juillet, il envoyait encore d'Amiens divers messages au duc de Bourbon et au connétable du Guesclin, que l'on devait trouver soit à Brest, soit au Crotoy, soit à Aire ou ailleurs². Pendant cette période, le rôle de Philippe devait se borner à harceler l'armée du duc de Lancastre, si elle voulait faire des tentatives du côté de l'Île de France. Une correspondance ininterrompue le mettait en communication avec Louis maréchal de Sancerre, avec Jean de Bueil et autres qui le renseignaient, le 25 août, à Soissons, sur la marche de l'ennemi³. Il reçut dans cette ville, le 10 septembre, deux hérauts d'armes qui lui apprirent « nouvelles de certaine déconfiture que messire « Jehan de Vienne et ses gens avoient naguère faite sur « les Anglois⁴ ». Tant que ceux-ci avaient occupé la Picardie et menacé la partie nord de l'Amiénois, le duc s'était tenu tranquille, mais à leur approche dans le Vermandois, il gagna Château-Thierry, et fit, le 13, sa jonction avec les compagnies d'Olivier de Clisson, à Sezanne.

1. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, fol. 83 et 210.

2. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1438, fol. 60^{ro}.

3. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, fol. 176.

4. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1441, fol. 51^r.

On se dirigea ensuite sur Troyes, où l'on resta dans l'inaction pendant une douzaine de jours, sans autre préoccupation que de jouer à la paume ou aux dés. Le duc perdit à plusieurs fois des sommes importantes avec Jean d'Artois, comte d'Eu, avec Gui de la Trémoille, avec le comte de Ligny, et même avec le connétable du Guesclin qui était venu les rejoindre à la fin de ce séjour¹. Il pouvait s'en rapporter à la vigilance de son maréchal Gui de Pontailler, chargé de protéger avec douze cents lances la ville de Troyes et ses environs, ce qui occasionna quelques escarmouches et força les détachements de l'armée du duc de Lancastre à accélérer leur marche.

À la fin de septembre, il fallut se mettre en mouvement, une partie du Châtillonnais et de la Champagne était envahie. Ordre fut donné d'enlever les vivres et d'ôter les fers des moulins « pour les Ynglois qui estoient « à Pothières² ». Les bandes ennemies gagnèrent ensuite l'Auxois et l'Avallonnais qu'elles traversèrent assez rapidement. Leur présence est constatée à l'Isle-sous-Montréal, à S'-Colombe, puis à Pontaubert et au Vault-de-Lugny, d'après une lettre adressée à la duchesse, le 1^{er} octobre. Dans l'église de Magny, près d'Avallon, les pillards enlevèrent le calice et divers ornements. La commanderie de S'-Jean de Jérusalem, à Pontaubert, ayant eu beaucoup à souffrir de leur passage, le duc fit donner une large gratification à Guillaume de Fontenay, commandeur de cette maison, « en consideration des grans pertes et dommaiges qu'il a soubstenus par les ennemis du roy nostre « Sire et de son royaume, qui ont demourez longuement « en la diete maison et ville de Pontarbert en l'an corant « CCC.LXXIII, et à prendre sur les chevaux et aultres

1. C'est-à-dire entre le 20 et le 27 septembre (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1441, fol. 19^{vo}, 20^{ro} et 62^{vo}).

2. *Idem*, B. 2760, Comptes de l'Auxois. — Abbaye de Pothières, arr. Châtillon (Côte-d'Or).

« biens meubles demorez des dits ennemis, et trovez en
« la dicte ville de Pontarbert et ou finaige d'icelle après
« leur despartement¹ ».

Une rapide excursion d'un jour avait permis au duc d'aller de Troyes à Jully-sur-Sarce², où la duchesse était venue au-devant de lui. L'invasion de l'Avallois et du Nivernais le ramena rapidement de ce côté. Conjointement avec le connétable du Guesclin, on avait fait la chasse à des détachements de l'armée du duc de Lancastre, auxquels ils avaient infligé de sérieuses pertes à Brion, près de Joigny, et qu'ils poursuivirent dans le Nivernais, à Droyes, à Varzy, à Premery et à Decise. Un arrêt de trois jours dans cette dernière localité permit aux chevaux de reprendre haleine et aux chevaliers d'occuper leurs loisirs en jouant aux dés : « A m^e, tant à Troies comme à
« Varzy, qu'il avoit perduz au jeu des dèz en la compaignie du connestable de France et autres... viii^{xx} fr.³ ». On envoya au roi des lettres closes portées par le sergent d'armes Jean Pillart, ainsi que des messages au duc d'Anjou, en Bretagne, et à Olivier de Clisson, nous ne savons où⁴.

Harcelés et pris en flanc, les Anglais traversèrent rapidement la contrée. Les uns passèrent par Bourbon-Lancy, où ils commirent de tels dégâts que le duc fut forcé de faire remise d'une partie du fermage à celui qui avait amodié les droits de vente dans la châtellenie⁵. Les autres

1. Arch. de la Côte-d'Or, B. 2760-2761-2762, Comptes de l'Auxois.
2. Jully-sur-Sarce (Aube), et non Jully, près Semur (Côte-d'Or), comme le dit Siméon Luce. Il eût été impossible de faire en un jour le trajet d'aller et retour de Troyes à cette dernière localité.

3. *Idem*, B. 1441, fol. 20^{ro}. — Autre mention : Decise, 8 octobre 1373 : « A Jehan Sauvegrain, dit le Normandel, escuier de cuisine de m^e qui les avoit prestez à mondit seigneur pour lui esbattre et joer aux dez en la compaignie du connestable de France... iiii^{xx} fr. »
« (*Idem*). »

4. *Idem*, B. 1441, fol. 62^v ; Decise, 8 octobre.

5. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXIII, p. 125.

regagnèrent l'Auvergne et le Limousin, sans y faire trop long séjour, car le duc les poursuivit à Rouanne, à Cusset, à Saint-Pourçain, et enfin à Souvigny, où il passa quatre jours chez le duc de Bourbon, frère de la reine de France. De là, il expédia, le 21 octobre, trois hérauts d'armes en diverses directions « pour faire haster et avancer toutes manieres de gens d'armes pour combattre
« et chevauchier les ennemis du roy¹ ». D'autres messages partirent de S^t-Pourçain, à l'adresse du duc d'Anjou à Bourges, à l'adresse du pape à Avignon, et à destination du connétable du Guesclin qui devait être à Moulins².

Arrivé à Aigueperse, le 31 octobre, où il passa trois jours, le duc poursuivit sa marche par Riom et Clermont-Ferrand, dans l'espoir de retrouver Jean le Mercier, trésorier des guerres, et de toucher des fonds impatientement attendus. Puis, renonçant à poursuivre un ennemi qui ne cherchait qu'à s'éloigner, en raison de la mauvaise saison et du manque de vivres dans des pays pauvres, il revint sur ses pas et se dirigea sur Bourges, en passant à Montluçon, Hérisson, Ainay-le-Château et Meillant. Chemin faisant, des lettres avaient été adressées au roi, à Paris, et à la duchesse en Bourgogne.

Dans les différentes escarmouches qui se produisirent pendant cette longue odyssée, il y eut de part et d'autre un certain nombre de prisonniers. Géofroi, bâtard de Charny, avait cédé au duc, moyennant cinq cents livres, un chevalier anglais, Guillaume Bouson, personnage notable. Jean de Ray et Guillaume, bâtard de Poitiers, désireux de leur côté d'être agréables au duc, lui avaient rétrocédé, au prix de mille livres, un prisonnier de marque, l'anglais Mathieu de Gournay³, « un moult vaillant

1. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1441, fol. 63^{vo}.

2. S^t-Pourçain, 28 et 29 octobre, B. 1441, *idem*.

3. *Idem*, B. 1441, fol. 47^v et 67^v ; B. 1444, fol. 15^{re}.

chevalier », au dire de Froissart. Les compagnies françaises avaient, de leur côté, laissé plusieurs des leurs aux mains de l'ennemi, et les Bourguignons avaient perdu quelques-uns de leurs féodaux. Odinet de Chazeron, pannetier du duc, condamné à payer une grosse rançon, reçut une gratification de deux cents deniers d'or pour l'aider à désintéresser ceux qui l'avaient pris¹. Jean Disque, écuyer d'écurie, ayant été fait prisonnier dans les environs de Troyes, fut avantagé d'une somme de cent francs d'or pour s'acquitter de sa dette envers les Anglais². Le trompette de Jean de Bourgogne-Comté et divers Bourguignons furent également faits prisonniers à Moulins et dans les environs³.

La nouvelle de la mort de Jeanne de France, reine de Navarre, sœur aînée de Philippe le Hardi et femme de Charles le Mauvais, étant parvenue en cours de route, le duc donna rendez-vous à la duchesse à Sens, où elle arriva le 24 novembre, et où un service funèbre fut célébré, le 29, dans l'église cathédrale de cette ville⁴.

En janvier 1374, Charles Monsieur, le nouveau-né de l'année précédente, était gravement malade, et les inquiétudes des parents se traduisaient par des offrandes à divers monastères et lieux saints, auxquels on envoyait généralement un cierge de dix livres, poids de l'enfant, comme à S^t-Antoine de Norges, à S^t-Adrien de Grammont, en Belgique, à S^t-Mamez de Langres, à S^t-Thibaut-en-Auxois. On imagina que le lait de la nourrice ne valait rien, et on en prit successivement plusieurs autres, mais il n'y

1. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXIII, p. 40.

2. *Idem*, t. XXIII, p. 53 v°.

3. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1445, fol. 62 v°.

4. « A Hennequin d'Ypre, tailleur de madame, pour la façon et estoffes de robes noires de madite dame, que elle fit faire naguères en alant de Talant à l'encontre de m^{se} à Sens, pour le trespassement de la royne de Navarre qui Dieux pardoint... » (*Idem*, B. 1441, fol. 21 r°).

eut aucune amélioration, car, dès la fin de mai, la duchesse ayant sa guérison à cœur, envoyait de nouveau des offrandes à S^t-Quentin, à la chapelle du Sauveur de la grande église de Troyes, à Notre-Dame de Soissons, à S^t-Denis de Vergy, à l'abbaye de Teuley, à Notre-Dame de Mont-Roland, à S^t-Claude, sanctuaires très fréquentés par les fidèles qui s'y rendaient en pèlerinage. Les vœux ne furent pas exaucés. Les soins donnés par les physiciens et par le maître en médecine Lambert de Sermizelles ne réussirent pas davantage, car l'enfant mourut à Rouvre, dans la nuit du 11 au 12 juillet. Ce qui peut paraître étonnant, c'est que ni le duc, alors retenu en France auprès du roi, ni la duchesse, si soucieuse cependant de la santé de ce second fils, n'assistèrent à la mort du jeune prince et à son enterrement à Citeaux, le jeudi 13 juillet. Nous croyons pouvoir donner les causes de cette abstention. Il est possible que la duchesse, souvent arrêtée et alors enceinte, n'ait pu sortir de Gray, où elle était en ce moment, ni pu se transporter à Rouvre qui n'en est pas éloigné. Ce qui le ferait croire, c'est que Marguerite de Brabant, sa mère, était venue à Gray, ces mêmes jours, probablement pour la soigner, ainsi que le constate cette mention : « à m^{se} d'Es-
« poisses pour faire les despens de lui, ses gens et che-
« vaux, en retournant de Gray sur Soone, où il avoit
« accompagné madite dame avec madame la contesse de
« Flandre¹ ». Le duc avait été lui-même très malade à Gand, le mois précédent ; tous ses physiciens et médecins avaient été appelés en consultation ; Charles V lui avait envoyé maître Gervaise Chrestien, son physicien, et Loreacin le Sénéchal, son apothicaire.

Philippe le Hardi était ordinairement très scrupuleux pour l'observation des convenances et pour s'acquitter de ses devoirs à l'égard des personnages de la famille et

1. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1441, fol. 71.

de ses officiers. Le 12 mars, il s'était rendu à l'abbaye de Favorney, en Franche-Comté, pour conduire le deuil aux obsèques de son cousin Jean de Bourgogne, seigneur d'Amance et de Montagu, près Vesoul, ancien prétendant à la succession de la comté, devenu fidèle allié depuis la prise de possession du duché par Philippe. Ce dernier était accompagné de Gui de la Trémoille, et tous deux furent hébergés le lendemain de la cérémonie funèbre au château de Fouvent, chez Jean de Vergy¹.

A cette époque, Gui et Guillaume de la Trémoille n'étaient pas encore payés des huit mille francs dus pour le rachat de Jean de Neufchâtel, décédé dans les cachots de Semur, le 10 septembre 1369. « ou il a esté mort, dit « le duc, avant que nous eussions ordonné de lui de la « manière que l'entendions à faire... ». Ces dernières paroles attestent une trace de remords pour avoir laissé mourir dans les fers un personnage que ni les larmes de sa femme, ni les supplications de ses parents n'avaient pu faire sortir de prison. Pour s'acquitter de sa dette envers la Trémoille, le duc leur céda les châteaux et terres provenant de Jeanne de Chalon, veuve de Robert de Bourgogne, comte de Tonnerre, c'est-à-dire Courcelles-Semur, Montigny-S'-Barthélemy, Ruffey, Bières, Villers et Lucenay².

Nos *Hindraires* donnent des indications suffisantes sur l'emploi du temps de Philippe le Hardi pendant cette

1. « A Gui de la Tremoille, qui les avoit baillié à m^r pour offrir à l'obsequé Jehan de Bourgoigne... ix fr., aux nautonniers qui avoient passé et repassé m^r et ses gens la rivière de Soone en allant à Favorney et en retournant... iiii fr., pour refaire une cheminée qui fut arse pour cas de fortune, près la chambre de m^r audit Favorney... » (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1441, fol. 21 r°).

2. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. LXXII, p. 157. — Robert de Bourgogne, comte de Tonnerre, fils du duc Robert II, était mort le 13 octobre 1334, Jeanne de Chalon, sa femme, fille de Guillaume, comte d'Auxerre et de Tonnerre, et d'Éléonore de Savoie, survécut 26 ans à son mari et mourut le 26 octobre 1360.

année 1374. Nous le rencontrons en Flandre, en Bourgogne et dans l'Île de France, souvent occupé à des parties de chasse et à des achats de chiens et de faucons, car le fameux Gasse de la Buigne, chapelain du roi, lui avait, depuis sa captivité en Angleterre, donné la passion du *desdait des chiens et des oyseaux*, dans le livre qu'il lui avait dédié. Voici une note qui constate leurs rapports à cette époque : « à Jehan Sauvegrain, dit le Normandean,

« qui deuz li estoient pour une hacquenée grise que m^r fit
« prene de lui darrenement que m^r fut à Paris, et icelle
« donna à messire Pierre de la Buigne, frère messire Gace
« de la Buigne, chapelain du roy nostre sire¹ ».

La duchesse se trouvant, comme au mois d'avril de l'année précédente, dans une situation de grossesse avancée, on redoutait pour elle quelques difficultés pour la réussite de l'accouchement, après la mort de son second enfant, et l'état de santé de son premier né qui laissait à désirer, car on faisait de nouveau des vœux et on envoyait des offrandes, au nom de la mère, à S'-Claude, à S'-Antoine de Viennois, près S'-Marcellin, aux reliques de S'-Louis de Marseille, etc.

Malgré ces craintes, l'accouchement se fit sans difficulté, le 16 octobre 1374, à Montbard, et c'est de là que furent portées les nouvelles « de la nativité de mademoiselle Marguerite ». Des écuyers portèrent ces nouvelles à Paris, en Flandre et à Auxonne, auprès du duc venu au-devant de l'aïeule Marguerite de France, comtesse d'Artois, qu'il amenait à petites journées et avec laquelle il se rendit tout d'abord à Rouvre, pour prendre Jean Monsieur. Ils revinrent tous à Montbard et assistèrent au baptême de Marguerite qui eut lieu au château de Montfort, le dimanche 22. Les relevailles de la duchesse donnèrent lieu, le 6 novembre, à des fêtes et à des festins qui réunirent toutes les

St Sivain

1. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1441, fol. 46 v°. — Gace de la Buigne est cité dans nos documents dès 1348 et ne paraît plus après 1380.

dames de la région. Un concours de circonstances heureuses donnait un grand éclat à ces cérémonies. On avait fait coïncider les relevailles avec le mariage de Guillaume de la Trémoille et de Marie de Mello, fille de Gui et nièce de Gibaud de Mello, seigneur d'Epoisses¹. Ces réunions produisirent une vive animation à Montbard et amenèrent un concours d'étrangers difficiles à héberger dans l'enceinte étroite de la petite ville. Les familles de la Trémoille et de Mello figuraient au premier rang parmi les maisons féodales de la province, et la duchesse avait assez de fois témoigné l'intérêt qu'elle portait à l'une et à l'autre. Dernièrement encore, en mai précédent, au moment de la vacance du siège épiscopal de Chalon-sur-Saône, elle avait envoyé auprès du pape à Avignon le porte-étendard Philippe de Jaucourt et le pannetier Jean de Jeux, afin de solliciter la nomination à cet évêché, en faveur de Pierre de la Trémoille, oncle des chambellans².

En décembre, Gui de Pontailler, accompagné de divers seigneurs, alla, sur l'ordre de la duchesse, prendre possession des terres et des châteaux de Faucogney et de Magny Lambert, dont on avait fait l'acquisition de Henri de Longvy, seigneur de Raon, et de Jean de Longvy, son fils. Le maréchal de Bourgogne reçut des tenanciers l'hommage dû pour les fiefs relevant du domaine, et en prit possession au nom du duc³.

Au commencement de l'année 1375, le pape Grégoire XI s'était entremis pour faire la paix entre la France et l'An-

1. * Pour la façon et pour fourrer plusieurs robes de draps de soye faites pour damoiselle Marie de Mello, femme de Guillaume de la Trémoille, escuier, chambellan de m^{te}, que m^{te} li a donnés à ses noces, vi fr. i quart, pour tondre le drap de laine pour ladite damoiselle, xxvi s. viii d., item, pour le salaire et despens des pelletiers qui ont fourré lesdites robes, liii fr. » — Autres façons de fourrures et d'habits (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1445, fol. 51 r^o et 52 v^o).

2. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXIV, p. 82.

3. 15 et 18 décembre; Voir G. Dumay, *Gui de Pontailler*, pr. XLV.

gleterre, dont les luttes incessantes ne profitaient à personne. Des sièges interminables, comme celui de Saint-Sauveur-le-Vicomte (Manche), coûtaient des sommes considérables et nécessitaient l'entretien de troupes souvent renouvelées sans grand résultat. Chaque parti n'avait à enregistrer que des pertes. Les Bourguignons engagés à la suite de l'amiral Jean de Vienne avaient plusieurs de leurs féodaux prisonniers, dont les lourdes rançons retombaient à la charge du suzerain. On peut citer plusieurs mentions comme celle qui concerne un personnage important de la maison de Saulx-Ventoux : « au Louet de Vantoux, filz au Loup de Vantoux, pour lui aidier à paier sa rançon aux Anglois de la garnison de S^t-Sauveur, dont il fut pris, LX fr.¹ ».

Pendant les deux premiers mois de l'année 1375, Philippe le Hardi, hébergé à la cour de France, discutait avec divers ambassadeurs les conditions possibles d'une trêve et poursuivait les négociations entamées avec les représentants du roi d'Angleterre. Les conférences devaient avoir lieu à Bruges, où le duc s'était rendu avec une suite nombreuse et sa magnificence accoutumée. Il avait reçu de fortes sommes pour faire face à ces dépenses. Le 24 décembre précédent, Charles V lui avait d'abord assuré une somme de mille francs d'or par mois², puis, le 26 janvier 1375, François Chanteprime, receveur général des aides octroyées pour la guerre, avait reçu ordre de lui délivrer cinq mille francs par mois, « pour aller en Flandre traiter de la paix avec le roi d'Angleterre, à certaine journée prise et assignée à la requeste de l'archevesque de Ravenne et de l'evesque de Carpentras³ ».

La duchesse, chargée du gouvernement de la province en l'absence du duc, séjournait à Montbard, d'où elle

1. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1444, fol. 74 r^o.

2. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. LIII, fol. 229 r^o.

3. *Idem*, t. LIII, fol. 226 r^o.

envoya, le 5 février, des lettres de sauvegarde aux habitants de Chuges, de Montmançon et autres fiefs relevant de la chàtellenie de Pontailler, parce qu'ils avaient été molestés par Simon de Lamarche-sur-Saône. Les prévôts et baillis se transportèrent dans la forteresse de Perrigny pour faire rendre justice aux plaignants et obtinrent l'engagement qui suit, scellé par un chevalier complice de Simon :

« Je voi bien que j'ay couroucié très fortement m^{rs} de Bourgoingne et madame, de ce que je ay couru seur le prier de Saint-Sauveur¹ [Côte-d'Or], mais je li promès par ma foi, comme féal chevalier, que jamais en la terre du prier de Saint Sauveur, pour l'onneur de mondit seigneur et de madame, ne mefferay ni ferai prisonnier. Pour la reverence de mondit seigneur et de madame, je le relasche jusqu'à l'uitaine de la Nativité Nostre Seigneur prochain venant que m^{rs} le duc venga au pays qui nous fera raison dudit prier. Et quant aux biens que j'en ay pris, je n'y puis à present pourveoir, pour l'occupation du siège de gens d'armes que Jacol de Gy a mis devant cette forteresse de Perrigny, mais je ferai de tout en l'ordonnance de m^{rs} de Bourgoingne, car yceux biens sont jà tous extimez, et semblablement je ay signiffié à la mère Symon de Lamarche vos dites lettres, et deffendu à la personne de sa mère, en l'absence dudit Symon, que il ne meffist aucune chose contre lesdits prier et hommes, sous la dile peine, et ce je vous certifie, soabs mon seel duquel je use, avoir esté ainsi fait et dit² ».

1. S'-Sauveur, c^{te} Pontailler, arr. Dijon (Côte-d'Or), qu'on ne peut confondre avec S'-Sauveur-le-Vicomte (Manche), qui figure à la page précédente.

2. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. LII, f. 179.

CHAPITRE XI

Conférences pour la paix entre la France et l'Angleterre.

Philippe le Hardi, chargé des négociations par le roi, reçoit les ambassadeurs à Bruges. — Joutes faites dans cette ville et terminées le 15 mai 1375. — Trêves pour un an arrêtées au château de Mâle par l'entremise des légats du Pape, 27 juin 1375. — Repas d'adieu offert par Philippe aux plénipotentiaires des deux nations. — Dissensions et guerre entre Enguerrand de Coucy et les ducs d'Autriche. — Reflux des Compagnies enrôlées dans cette guerre; curieuse lettre à ce sujet adressée aux officiers de la chambre des Comptes de Dijon. — Précautions prises par la duchesse pour protéger la Bourgogne. — Retour du duc, messages à Olivier de Clisson, au comte de Guesclin, à Pierre d'Orgemont, etc. — Bretons et routiers dans le Dijonnais, l'Auxerrois et l'Avallonnais. — Précautions pour protéger les marchands des foires de Chalon. — Subside voté par les Etats pour faire la chasse aux Compagnies. — Reprises des conférences pour la paix entre la France et l'Angleterre; Philippe le Hardi, fondé de pouvoirs du roi, réside à S'-Omer puis à Bruges. — Epidémie. — Trêves renouvelées avec les ambassadeurs anglais à Bruges. — Joutes et fêtes à la suite de ces conventions, célébrées à Gand du 31 mars au 3 avril 1376; le duc et la duchesse en Flandre. — Reflux des dernières Compagnies enrôlées par le sire de Coucy. — Le maréchal Gui de Pontailler à Chalon; le maréchal Louis de Sancerre à Autun. — Bretons à Chanceaux; vol des marchands allant à la foire de Chalon. — Session du Parlement de Beaune sous la direction d'Arnaud de Corbie. — Projet de voyage du duc à Avignon, retardé par ses douleurs et par l'attente de Charles V qui devait l'accompagner; bateaux aménagés pour faire le trajet par eau. — Départ de Grégoire XI pour l'Italie. — Chevauchée de Gui de Pontailler au secours du duc de Lorraine en guerre avec l'archevêque de Trèves. — Le duc à Paris et en Flandre. — Naissance de Louis de Bourgogne au château de Rouvre, 17 juillet 1377. — Hostilités avec les Anglais après la mort d'Edouard III; Philippe, chargé de mener la campagne, fait fabriquer à Chalon sept canons de divers calibres. — Concentration des troupes à Troyes. — Prise d'Ardres, 7 septembre 1377. — Capitulation d'Audruicq, 13 septembre. — Retour du duc en Bourgogne. — Procès en Parlement contre le maire et les échevins de Dijon; répression des troubles. — Lettre de Charles V au bailli de Sens pour faire information au sujet de ces débats. — Réception à Paris de l'empereur Charles IV et de son fils; fêtes à cette occasion; rôle du duc. — Mort de Louis de Bourgogne, 9 janvier 1378. — Philippe le Hardi aux joutes de Gand, du 15 au 17 février 1378.

(1375 mars à février 1378.)

Les légats du Pape ayant suivi l'armée anglaise dans ses excursions en France, et déterminé le duc de Lancastre à consentir à des conditions de paix, poursuivaient activement le cours de leurs négociations. Ils étaient arrivés à Bruges avant le 25 mars 1375, car, ce même jour, Philippe le Hardi les réunissait dans un grand dîner diplomatique, auquel assistaient Piléus de la Plata, archevêque de Ravenne, Guillaume de Lestrangle, évêque de Carpentras, Jean de la Grange, évêque d'Amiens, Hue de Châtillon, maître des arbalétriers, Jean, comte de Saarbruck, Arnaud de Corbie, premier président au Parlement, plusieurs chevaliers et écuyers, ainsi que les bourgeois et les bourgeois de Bruges. Les mêmes convives furent invités à diverses reprises, dans le courant d'avril, avec de nouveaux membres envoyés par les souverains intéressés à la réussite de ces conférences, afin de prendre part aux délibérations : Bureau de la Rivière, Nicolas Dubois, évêque élu de Bayeux¹, le Galois d'Aunay, Charles de Chambly, Guillaume de Mello, et des chevaliers Anglais comme Hélon et Olhe de Granson. Le duc avait avec lui ses secrétaires et le personnel de sa maison au complet, son conseiller Pierre d'Orgemont, son chapelain Gace de la Buigne, son confesseur Guillaume de Valan, ses hérauts d'armes, et même ses médecins, ses ménétriers, ses harpeurs et ses trompettes².

Les conférences faites avec solennité s'ouvrirent par la procession des reliques du Saint-Sang, à laquelle le duc assista, ainsi que tous les ambassadeurs accrédités. Pendant cette période, la ville de Bruges eut peine à loger les hôtes de nationalités si diverses, ayant tous une suite nombreuse. Les hérauts d'armes des rois de France et

1. Nicolas Dubois fut sacré à Bruges, le dimanche 20 mai 1375, aux frais du duc de Bourgogne (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1450^{bis}, fol. 142 v°).

2. *Idem*, B. 1444, fol. 78 v° et B. 1445, fol. 63 r°.

d'Angleterre, de l'empereur, du roi d'Espagne, des ducs de Lorraine et de Bavière, du connétable du Guesclin et du maréchal de Sancerre, etc., coudoyaient les arbalétriers des villes de Flandre et les ménétriers de chaque province¹.

Des joutes, accompagnements obligés de ces fêtes et de ces réunions, devaient avoir lieu à Gand, où les Français séjournèrent à la fin de mars, pendant que le duc de Lancastre et les Anglais prirent résidence à Bruges, pour éviter l'encombrement et les conflits². Mais il fut ensuite décidé que ces joutes auraient lieu à Bruges, où Philippe fit ramener ses armures, « ses harnois et cotes ouvrées de brodeures semées de faucons », que le peintre Jean d'Arbois venait de peindre. Le 15 mai, les hérauts d'armes décernèrent les prix de ces joutes qui avaient duré trois jours, pendant lesquels le duc de Bourgogne était installé dans une maison près du marché, afin de mieux voir les péripéties des luttes engagées entre les champions³.

Ces réunions diverses, mettant en contact les chefs des nations belligérantes, facilitaient une entente favorable à la pacification, mais les sièges qui se poursuivaient en Bretagne avec opiniâtreté, le traité de capitulation conditionnelle qui venait d'être passé à Saint-Sauveur-le-

1. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1444, fol. 78 r°-80 v°.

2. « Pour plusieurs despens faiz à Bruges par messire Olivier de Juissey, maistre Jehan Blanchet et autres du conseil de m^{or}, lesquels mondit seigneur a envoiez de Gand à Bruges pour parler au duc de Lancastre et plusieurs autres gens, touchant le fait du connestable de France, à cause de la rançon du comte de Painbrok... » xv fr. ». (*Idem*, B. 1444, fol. 96 v°).

3. *Idem*, B. 1444, fol. 79 r° et v°. — C'est en mai 1375 qu'eurent lieu les joutes à Bruges, et non en avril, comme le dit Siméon Luce, d'après une compilation de seconde main qu'il emprunte à nos *Itinéraires*, p. 117, note 1, en citant seulement la mention portant notre cote fautive qu'il reproduit (Collect. Bourgogne, t. LV [lire LXV], fol. 28 v°). Voir Luce, *Froissart*, t. VIII, *Sommaire*, p. cxxxv.

Vicomte, le 21 mai¹, entre l'amiral Jean de Vienne et les Anglais, et dont la nouvelle arriva au moment où les fêtes venaient de finir, jetèrent une douche réfrigérante sur les dispositions conciliantes du duc de Lancastre. Sans être abandonnés, les pourparlers traînèrent en longueur, en présence de ses revendications et de ses exigences. C'est seulement sur les instances du roi Charles V, et par l'entremise des légats, que l'on parvint à s'entendre au sujet des conventions signées au château de Mâle, près de Bruges, le 27 juin 1375. Des trêves portaient une suspension d'armes pour un an, devant prendre fin le dernier jour de juin de l'année suivante, date à laquelle les parties contractantes étaient tenues de se retrouver pour arrêter les conditions d'une paix définitive.

Ces trêves arrêtées, les ducs de Bourgogne et de Lancastre, accompagnés des légats du Pape qui n'avaient pas quitté Bruges depuis le commencement des négociations, vinrent à Gand, le dimanche 1^{er} juillet. Le comte de Salisbury, maréchal d'Angleterre et divers chevaliers s'y rendirent également. C'est à Gand qu'eut lieu la séparation, après le repas d'adieu que Philippe le Hardi leur offrit le même jour dans cette ville. La semaine suivante, le duc regagna Vincennes pour rendre compte au roi du résultat de ces conférences qui l'avaient retenu pendant quatre mois loin de la Bourgogne, où il vint trouver la duchesse à la fin de juillet.

Des nouvelles alarmantes rendaient indispensable de

1. Voir L. Delisle, *Histoire de S^t-Sauveur-le-Vicomte* et Luce, *Froissart*, t. VIII, chap. XXI. — Saint-Sauveur-le-Vicomte était occupé, en juillet 1375, par des Français et un certain nombre de compagnies bourguignonnes. — A cette date, Mile de Noyers, comte de Joigny, reconnaît avoir reçu du trésorier des guerres du roi les gages de ses hommes, « à la journée emprise devant S^t-Sauveur le Viconte et ès parties de Bretagne et de Normandie... Donnés audit lieu de S^t-Sauveur le Viconte, sous nostre seel... juillet CCC.LXXV ». (Bibl. nat., Orig. Cabinet des titres, au mot Noyers, petit cœu en cire rouge.

ce côté la présence du chef de la province. Les Compagnies, qui n'avaient pas reparu en Bourgogne depuis quelques années, menaçaient de revenir plus nombreuses, à la suite des démêlés dont la succession du duché d'Autriche était l'objet. Enguerrand VII, seigneur de Coucy, comte de Soissons, de Marle et de Bedford, revendiquait les biens allodiaux situés dans l'Alsace et l'Argovie, qui avaient été donnés à sa mère Catherine d'Autriche, lors de son mariage avec Enguerrand VI. La guerre déclarée par le sire de Coucy contre Albert III et Léopold II, ducs d'Autriche, ses cousins, avait mis en mouvement tous les gens d'armes de ces régions et fait enrôler toutes les compagnies disponibles de soudoyers.

La lettre suivante¹, écrite par un clerc de la chancellerie et adressée aux membres du conseil ducal, le 3 juillet 1375, indiquait assez les dangers dont on pouvait être menacé :

« Mes tres chers seigneurs, Jehan de Pontailier est venu ce mardy à soir, tout de nuit, à Pontailier, et m'a dit que il vient devers les gens de Compaignes, qui sont par deça Lion, et ont aujourd'huy passé le Rhosne à Anton², et sont environ xxx^m chevauz, en quoy il a iiii^m glaives, viii^m arbalestriers de Gennes et iiii^m archiers. Et est leur entente, si comme il dil, de forfaire ce qu'ils pourront sur la terre messire Hugue de Chalon et sur la conté de Bourgoigne, sur la terre madame d'Artois, et par espécial destruire Poligny, se il peuvent, pour cause monseigneur Louis de Cerisey qui y fut mort avec le conte d'Auxerre; et d'enqui monter amont la conté de Bourgoigne, et tirer en Alemaigne sur le duc d'Osterriche, pour cause du mariage de la mère du seigneur de Coucy que il demande. Et

1. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXI, fol. 6. — Nous donnons cette lettre curieuse quoiqu'elle ait été déjà publiée. Voir Vernier : *Le duché de Bourgogne et les Grandes Compagnies*; G. Dumay, *Gui de Pontailier*, pr. L. La date du passage des routiers à Anthon, sur le Rhône, est intéressante à noter.

2. Anthon (Isère), arr. Vienne, c^m Meyzieu.

li sire de Coucy se doit traire vers eux quant il se partiront de la conté de Bourgoigne pour entrer en l'Alemaigne. Jehan de Pontailler me est venu dire ces choses pour ce que il n'a eu loisir d'aller par devers vous pour ce que il convient tantost retourner par devers lesdites Compaignes. Et m'a dit que je vous en escripisse, et dit que il li semble que il soit bon que vous en escripsez hastivement à monseigneur le duc. Et je li ay demendé comment l'en en seroit retournés à tems; il m'a respondu que il demourront à estat sur le pays, et que l'en en venra bien à tems. Mes très chiers seigneurs, si aurez, se il vous plaist, sur ce vostre bon avis. Le plus grant maistre capitaine desdites Compaignes est messire Bernard de la Saule, et y en a plusieurs autres avec luy que Jehan de Pontailler soet bien nommer, mes que je ne les scay nommer. Mes très chiers seigneurs, Nostre Seigneur vous ait par sa grace en sa sainte garde qui vous doint bonne vie et longue. Escript à Pontailler, le mardi à soir par nuit, iiii^e jour de juillet.

« Vostre petit clerc,

« J. DE MAXILLEY ».

La duchesse et son conseil étaient fort embarrassés pour parer aux éventualités d'une invasion aussi formidable, malgré l'exagération probable du nombre des compagnies annoncé dans la lettre. Le duc était encore à Gand. Jean, sire de Ray, et Guillaume, bâtard de Poitiers, l'un gardien, l'autre bailli de la Comté, étaient absents; on chargea Vautier de Vienne de les remplacer jusqu'à leur retour, avec mission de réunir des forces pour défendre le pays¹. Puis, les gouverneurs des principales forteresses situées dans la vallée de la Saône reçurent l'ordre de se bien garder « contre aucuns gens d'armes estant au « conté de Bourgoigne² ».

1. Mandement du Conseil ducal, Pontailler, 10 juillet 1375; Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXV, p. 93.

2. Arch. de la Côte-d'Or, B. 3575-3576.

Sur les instances de la duchesse, Philippe le Hardi précipita son retour, et vint la rejoindre, le 29 juillet, n'ayant mis que cinq jours pour venir de Paris à Jaucourt, d'où il envoya des émissaires dans diverses directions, à Lyon, « par devers messire Olivier du Guesclin et devers les « autres capitaines de rotes estans ès parties par delà¹ ». Les bandes envahissantes ne trouvant pas à se ravitailler suffisamment dans certains pays traversés, s'étaient subdivisées, sans souci du but pour lequel on les avait convoquées. Elles se répandaient de tous côtés, en Savoie comme dans la comté et le duché.

Le 9 août, le duc envoyait du château d'Aisey des messages au roi, au connétable Bertrand du Guesclin, au chancelier Pierre d'Orgemont, aux ducs de Bar et de Lorraine, aux comtes de Montbéliard et de Joigny, et dans les divers bailliages pour donner avis de la situation, et faire prendre les armes aux féodaux². Les chambellans Gui de la Trémoille et Jean de Mornay, avec une forte escorte, vinrent, le 14 août, s'installer à Chalon-sur-Saône « pour savoir l'estat et convine d'aucuns gens d'armes « qui se efforçoient d'entrer au pais de m^{se}, et pour en « rapporter response³ ».

Avant d'être à la solde d'Enguerrand de Coucy, les routiers avaient été enrôlés par le Saint-Siège, par le roi et par le duc d'Anjou. Charles V avait fait des sacrifices pécuniaires assez importants pour obtenir leur engagement de ne point franchir le Rhône sans un mandement formel, et en tous cas de ne point venir porter dommage au royaume. Les capitaines qui les conduisaient appartenaient à des familles honorables et dévouées aux intérêts de la couronne, comme Olivier du Guesclin, Jean de Malestroit, Jean de S'-Pol, etc., mais ils n'avaient pas

1. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1444, fol. 83 r^o.

2. *Idem.*, B. 1445, fol. 104-105.

3. *Idem.*, B. 1445, fol. 133-134.

assez d'autorité pour se faire obéir par les milices peu disciplinées qu'ils conduisaient sous la direction de sous-chefs non moins indisciplinés.

Au milieu d'août, des bandes que les comptables qualifient de Bretons, traversaient le sud du Dijonnais et l'Auxois, non sans causer de grands dégâts dans les localités où elles s'installaient, à Antigny-la-Ville, Arnay-le-Duc, Montréal, Guillon, Angely¹. C'était probablement l'avant-garde de Compagnies qui suivaient, venant du Lyonnais et du Mâconnais, contre lesquelles on envoie, le 24, Philippot de Valois et d'autres chevaliers pour leur faire la chasse². A la fin de septembre, les bandes défilent encore, et on prend des mesures pour protéger les marchands de Troyes, « qui n'osoient aler à la foire de Cha-lon, à cause des Bretons estant autour de Jaucourt³ ». Le mois suivant, le danger persistait en Champagne, car le chambellan Jean de Mornay protégeait et convoyait les marchands venant à cette foire et ne voulant pas se risquer sans sauf-conduit⁴.

Le poète Eustache Deschamps, bailli de Senlis, dans ses ballades relatives aux misères du peuple, était parfaitement renseigné quand il parlait des ravages commis par les Bretons ayant renoncé à suivre Enguerrand de Coucy en Allemagne, où ils ne trouvaient pas à se ravitailler, pour revenir dans les pays plus riches de la Champagne, de l'Auxerrois et des bords de la Loire :

*« Les Bretons ont fait compaigne
Pour aler en Alemaigne
O le seigneur de Coucy;
Mais puis se sont averty*

1. Arch. de la Côte-d'Or, B. 5406-5407, comptes de Montréal.

2. *Idem*, B. 1445, fol. 103 r^o.

3. 27 septembre 1375; Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. LIII, p. 68.

4. 9 octobre 1375; Arch. de la Côte-d'Or, B. 1445, fol. 82 v^o.

*Qu'il fait plus doux en Champaigne.
Les trêves nous ont honny
Car chacun s'est desparty
Pour le traité de Bretaigne.
Loire s'en est bien senty
Et Auцерrois autrecy.
N'est pays qui ne s'en plaigne,
Il n'est mauwaiz qui remaigne
Qui ne pille et qui ne praigne ».*

Nous ne suivrons pas les routiers dans les duchés de Bar et de Lorraine, où ils commirent de grands dégâts. Les Etats de Bourgogne avaient accordé douze mille livres pour subvenir aux frais des gens d'armes destinés à leur faire la chasse. Les gens d'église, les nobles et les bonnes villes devaient participer à la levée de ce subside¹. Les Juifs de la province avaient été taxés pour leur part à mille francs d'or².

Le maréchal Gui de Pontailler fut chargé, le 25 août, d'aller prendre possession des terres et châtelennies de Montjustin, Jussey, Vesoul, Châtillon-le-Duc, Charriez, Montboson et Baume-les-Dames, avec les fiefs qui en dépendaient. Ces domaines avaient été cédés au duc, l'année précédente, par la comtesse de Flandre, contre la ville de Poligny. Mais le maréchal ne put obtenir la reddition de la forteresse de Ville, dont le chevalier Thomas de la Rochette s'était emparé, et qu'il occupait avec d'autres féodaux de la comté. Il fallut faire le siège de la place, dont Gui de Pontailler parvint à s'emparer avec le concours des communes de Vesoul et de Charriez, non sans une très vive résistance de la part des assiégés³. Les rebelles furent condamnés à une amende de cinquante florins au profit du duc.

1. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXI, fol. 10 v^o.

2. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1445, fol. 16 r^o.

3. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXV, fol. 67, d'après le compte de Paris de la Jaisse, bailli de la comté.

Philippe, duc d'Orléans, un des frères de Philippe le Hardi, étant mort le 1^{er} septembre, la cour ducale prit le deuil, et un marchand de Dijon fournit toutes les étoffes de « brunettes d'Amiens » destinées aux officiers de l'hôtel¹. C'est à ce moment que fut envoyé un huissier de salle à Avignon, « pour porter lettre à nostre Saint Père le « pape pour la promotion de maistre Pierre d'Orgemont, « déen de saint Martin de Tours, fils du chancelier de « France² ». La présence des médecins et des physiciens à Rouvre prouvent que le duc était alors arrêté par la maladie. Dimanche d'Alexandrie et Thibaud de Montcornet qu'on était allé quérir « très hastivement », étaient auprès de lui « pour visiter certaine blesceure qui naguères « estoit advenue à m^{er} 3 ».

Les négociations de paix entre la France et l'Angleterre, suspendues l'année précédente, et ajournées par les conventions dont nous avons parlé, étaient de nouveau reprises. Le pannetier Odinet de Chazeron avait été envoyé en ambassade pour connaître les intentions du roi d'Angleterre⁴, et sur les réponses satisfaisantes qu'il rapporta, le duc se préparait à se rendre à S'-Omer, puis d'aller à Avignon, pour affaires importantes, est-ildit. C'est en vue de ce dernier voyage qu'il faisait expédier six cents queues de vin destinées à être offertes en présent aux dignitaires du Saint Siège⁵. Les négociations entamées avec les envoyés du roi d'Angleterre firent ajourner le voyage d'Avignon. Après avoir pris les instructions de Charles V à Senlis⁶, et reçu de fortes subventions pour accomplir sa mission, le duc arriva, les derniers jours de novembre, à

1. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1445, fol. 60 v^o.

2. Argilly, 12 septembre 1375. *Idem*, B. 1445, fol. 106 r^o.

3. 7 octobre. *Idem*, B. 1445, fol. 105 v^o.

4. 10 octobre. *Idem*, B. 1445, fol. 33 v^o.

5. 29 octobre. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXIII, p. 115.

6. Mand^t de Charles V, Senlis, 23 octobre. *Idem*, t. LIII, fol. 226 r^o.

S'-Omer et séjourna dans ces régions jusqu'en avril 1376. Il était accompagné de son escorte accoutumée, et suivi par des chariots contenant ses bijoux et ses joyaux. Le luxe et la richesse de ses équipages avaient surexcité la convoitise des voleurs, car une certaine quantité de vaiselle d'argent avait été enlevée dans son échansonnerie, et l'on fit de vaines recherches à Bruges et dans les villes voisines pour la retrouver¹.

Les pourparlers pour la paix et la continuation des trêves paraissant prendre une bonne tournure, Philippe le Hardi prit parti de mander la duchesse, qui vint le rejoindre à Arras, le dimanche 24 février, après avoir confié le gouvernement général du duché de Bourgogne à Jean de Montagu, seigneur de Sombernon². Les conférences entamées à S'-Omer se poursuivirent à Bruges, où, dès le mois de janvier, les rois, les princes et les grands seigneurs s'étaient fait précéder par les officiers de leur hôtel et par les hérauts d'armes : Normandie, héraut du roi de France; Andry, héraut du comte de Savoie; le Roy de Berry, héraut du duc de Berry; Claquin, héraut du connétable du Guesclin, les hérauts du comte de la Marche, du duc de Lancastre, etc.³. C'était, en outre, les ménétriers de vielle et les harpeurs du roi, les ménétriers du duc Aubert, du roi d'Angleterre, du roi d'Ecosse, tous les joueurs d'instruments et même des « faiseurs de rondeaux »⁴. Le comte de Salisbury avait fait offrir au duc de Bourgogne trois lévriers d'Angleterre pour ses étrennes⁵.

Les conférences avaient attiré à Bruges une affluence

1. Mandement du duc, *Mêle-lez-Bruges*, 26 janvier 1376. Bibl. nat., Arch. de la Côte-d'Or, B. 1445, fol. 107 v^o.

2. Mandement du duc, Arras, 8 février 1376. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. LIII, fol. 64.

3. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1445, fol. 94 r^o.

4. *Idem*, B. 1445, fol. 95 v^o.

5. *Idem*, B. 1445, fol. 95 v^o.

considérable. Le contact de personnes, de mœurs différentes et venues de provinces diverses, détermina dans le courant de mars une épidémie qui paraît avoir atteint les membres de la maison ducale, aussi bien que la population, à en juger par les achats « d'apoticareries et de médecines pour m^r, pour madame et pour leurs gens », et par les mouvements des physiciens Jean de Poilly, Dimanche d'Alexandrie, et du chirurgien Thibaud de Montcornet ¹.

Nous ne savons si cette épidémie, qui ne paraît pas avoir fait beaucoup de victimes, eut quelque influence pour hâter la conclusion des pourparlers. Ce qui est certain, c'est que, le 12 mars, les plénipotentiaires, réunis à Bruges, renouvelèrent les trêves arrêtées le 27 juin de l'année précédente, et les prorogèrent jusqu'au 1^{er} avril 1377.

Le traité fut passé au nom du roi de France, représenté par Louis, duc d'Anjou et de Touraine, comte du Maine, et par Philippe, duc de Bourgogne, d'une part ; et au nom du roi d'Angleterre, représenté par Jean, duc de Lancastre, Edmond, comte de Cambridge, et Simon, archevêque de Cantorbéry ².

Les grandes dépenses nécessitées par les frais de ces conférences de paix valurent au duc dix mille francs que

1. Arch. de la Côte-d'Or, *idem*, fol. 47-48.

2. Rymer, t. III, 1048. — Il y eut aussi quelques jours après une journée relative à une affaire personnelle du duc de Bourgogne avec Aubert, comte de Bavière, d'après les indications de la note suivante : « Le duc avait envoyé Olivier de Jussy, son maître d'hôtel, et Jacques Duval, son secrétaire, d'Arras à Oudenarde, avec quelques personnes du comte de Flandre, son père, pour une journée qui le regardait, lui et son fils Jean, et devait se tenir avec le sénéchal de Hainaut, le doyen de Cambrai et autres gens du comte Aubert. La journée passée, ils revinrent trouver m^r au Mont-St-Eloy, près Arras. — Puis, m^r les envoya de Gand à Tournay pour même objet avec le comte de Genève, celui de Joigny, le seigneur d'Epoisses, et après cette journée ils revinrent par Gand et Bruges » (Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, fol. 248).

le roi Charles V lui fit délivrer par le trésorier François Chanteprime ¹.

C'est à la suite de ces conventions et de ce traité que furent annoncées, comme l'année précédente, des joutes préparées par Louis de Male, comte de Flandre, et Philippe le Hardi, son gendre, en l'honneur des ducs de Lancastre, d'Anjou et de Bretagne. Ces joutes donnèrent lieu à des fêtes qui durèrent du lundi 31 mars au jeudi 3 avril 1376 ², et qui furent célébrées, non à Bruges, mais à Gand, en présence des ducs de Brabant, de Bavière et de leurs femmes. La duchesse de Bourgogne ayant rejoint Philippe le Hardi à Oudenarde, le 30, y assistait également. On avait tenu à donner satisfaction aux habitants de Gand, désireux de faire profiter le commerce de leur ville de ces cérémonies qui attiraient un grand concours de population, et dont ceux de Bruges avaient seuls bénéficié à leur détriment l'année précédente. Aussitôt après les joutes, le duc partit rendre compte de sa mission au roi, et regagna la Bourgogne, où sa présence était nécessaire. Il fit en même temps conduire de Gand à Dijon les « quatre paires de harnois de joutes » que son chevalier Jean de Bon ramena sur un chariot ³.

La duchesse ne partit pas immédiatement, et fit encore quelques jours de résidence à Gand, ayant avec elle une de ses dames d'honneur, Marie de Mello, femme de Guillaume de la Trémoille, que le Borgne de Poquières con-

1. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. LIII, fol. 226 r^o.

2. Ces dates précises ne sont pas sans utilité pour rectifier certaines annotations des commentateurs de Froissart. Le 20 février 1376, les quatre paires de harnais du duc avaient été amenées de Bruxelles à Gand (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1445, fol. 54 v^o). — Le 26, on fait redorer et fourbir l'épée, renouveler les éperons d'argent (*Idem*, B. 1445, fol. 55 r^o et v^o). — Le 18 mars, on fait « une selle de brodeure » pour la duchesse (*Idem*, fol. 57 v^o-58 r^o).

3. Le chevalier Jean de Bon partit de Gand pour Dijon, le 3 avril, le soir de la clôture des joutes, et donna quittance des frais de son voyage, le 30 (*Idem*, B. 1445, fol. 108 r^o).

duisit à Jaucourt peu de jours après, « pour illec gésir d'enfant ¹ ».

Les compagnies de routiers qui avaient donné tant d'inquiétude l'année précédente, et qui avaient refusé de marcher avec Enguerrand de Coucy dans le duché d'Autriche, étaient encore l'objet d'incessantes préoccupations, en janvier 1376. Des messages, sans cesse renouvelés dans la comté, dans les duchés de Lorraine et de Bar, tenaient le conseil ducal au courant de leurs mouvements ². Le chambellan Jean de Mornay et Gavignon de Semur, chargés de surveiller la Champagne « pour cause des Bretons estant illec », ne pouvaient suffire à la tâche ³. Le danger était assez menaçant, puisque le 28 janvier, le duc était forcé de renvoyer d'Eucloo en Flandre son maréchal Gui de Pontailler, pour arrêter les compagnies prêtes à pénétrer en Bourgogne ⁴. Il importait surtout de protéger les marchands se rendant à la foire froide de Chalon qui commençait le premier dimanche de carême, et c'est à Chalon que Gui de Pontailler se rendit tout d'abord, pendant que Louis de Sancerre, maréchal de France, protégeait la ville d'Autun, « à certain nombre de gens d'armes à la poursuite des dites compagnies afin de les faire vider le pays ⁵ ». Ces mesures étaient insuffisantes, car déjà une bande de Bretons, logée à Chanceaux, avait fait main basse sur les marchandises des drapiers se rendant à la foire, et Sandrin de Guines, capitaine de Dijon, avait tenté de vaines démarches pour faire restituer le butin ⁶. Mais ce capitaine venait lui-même d'être fort éprouvé, à la suite d'un voyage auprès du Saint-Siège à Avignon,

1. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1445, fol. 132 v^o.

2. Les 15, 21 et 25 janvier, la duchesse était encore en Bourgogne, à Jaucourt (*idem*, B. 1445, fol. 112 r^o et v^o).

3. *idem*, B. 1445, fol. 34 r^o.

4. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. LIII, fol. 64.

5. 15 mars 1376 ; Arch. de la Côte-d'Or, B. 1445, fol. 76 r^o.

6. 14 mars 1376 ; *idem*, B. 1445, fol. 111 r^o.

où il avait été envoyé par le gouverneur ; maltraité et volé par les routiers, on fut obligé de l'indemniser pour les dommages dont il avait été victime ¹. Une dernière mention, à la date du 12 mai, paraît indiquer l'éloignement des compagnies : « Cotelle, huissier de m^{er} porte lettres à « Yvain de Galles et aus aultres capitaines de rotes des « gens d'armes estans à present sur la rivièrre de Loire ² ».

La session du Parlement de Beaune fut cette année de longue durée, et commença le dimanche 18 mai, pour ne finir qu'au 22 juin, en raison des nombreuses affaires que les membres eurent à juger ³. Arnaud de Corbie, premier président au Parlement de Paris, en eut la direction. Le duc comparut à diverses séances pendant la tenue de la session, et, dans l'intervalle de ces séances, fit un pèlerinage à S^t-Antoine de Viennois, où il laissa des marques de ses libéralités. Son retour à Chalon fut fêté par une sérénade donnée par la troupe d'Aglatine, de Tournai, « la ménestrelle », qui paraît avoir été une des célébrités artistiques de l'époque, et dont le nom est encore mentionné ailleurs ⁴. Au nombre des principales affaires débattues au Parlement, dit de la S^t-Laurent, figurait celle de Guillaume d'Antully, jadis bailli d'Amont en Franche-Comté, puis châtelain de Montcenis, bailli de Dijon, châtelain de Talant, poursuivi « pour plusieurs traïsons, « roberies, pillages et larrecins » longuement énumérés, pendant l'exercice de ses fonctions. Il avait commis d'affreux dommages dans les terres du prieuré de S^t-Cernin, participé aux déprédations de la garnison de Monnay lors de l'invasion des grandes compagnies, etc., il fut condamné à trois cents livres d'amende ⁵. On termina aussi les débats

1. 8 mai ; Arch. de la Côte-d'Or, B. 1445, fol. 91 r^o.

2. 12 mai ; *idem*, B. 1445, fol. 109 v^o.

3. Voir Arch. nat., J. 319, fol. 32 et suiv., et dans nos *Itinéraires*, la liste des membres ayant assisté à ce Parlement.

4. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1451, fol. 77 et 88.

5. Arch. nat., JJ. 319, fol. 43.

d'un procès intenté par Poincart de Châteauneuf contre Jean de St-Verain, seigneur de la Celle, et sa femme Isabeau de Pacy¹, et contre Philippe seigneur de Tanlay².

Les conférences pour la paix avaient fait ajourner le voyage projeté par le duc à Avignon. Il pensait faire ce voyage au mois de mai, mais il fut très probablement retardé par ses douleurs, car on voit que son sommelier achetait sans cesse « des oignemens pour sa jambe où il « avoit maul ». Charles V ayant ensuite manifesté le désir d'aller visiter le Saint-Père, Philippe fit de grands préparatifs pour le recevoir, et commanda en toute hâte un bateau spécialement destiné à conduire par eau le roi et sa suite³. L'attente du souverain fut encore une nouvelle cause de retard, et on envoyait de nombreux courriers à Paris pour attendre ses ordres et sa réponse « se mestier estoit⁴ ». Charles V, malgré son désir de faire fléchir les décisions du Pape, en le suppliant de ne pas quitter la France pour aller à Rome, où les Pontifes n'habitaient plus depuis tant d'années, fut obligé de renoncer à ce voyage, mais il fit remettre deux mille francs d'or à son frère pour subvenir aux frais de son déplacement⁵. Le 18 août, le duc de Bourgogne quitta Chalon-sur-Saône, se rendit à la Ferté-sur-Grosne, où la duchesse vint le reconduire et gagna Lyon dans sept navires parfaitement aménagés pour les chevaliers de sa suite et les officiers de sa maison. Il utilisa pour lui-même le bateau commandé pour le roi dans lequel il fut convoyé jusqu'à Avignon⁶. Les démarches faites auprès du Pape pour le retenir en

1. Arch. nat., JJ., 319, fol. 56 v°.

2. *Idem*, fol. 57 v°.

3. Châtillon-sur-Seine, 20 juillet 1376; Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXIII, fol. 7 v°.

4. Argilly, 14 août (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1451, fol. 95 r° et v°).

5. 7 août, s. l. — Mandement de Charles V à François Chanteprime, le trésorier. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXIII, fol. 226 v°.

6. Voir nos *Itinéraires*, p. 504.

France ne purent triompher de son obstination. Grégoire XI quitta le palais d'Avignon, le 20 septembre, et s'embarqua le 2 août, à Marseille, pour gagner l'Italie. Sa décision n'ayant pu être entamée, le duc n'avait pas attendu son départ pour aller rendre compte au roi de l'insuccès de ses démarches¹.

La guerre déclarée entre le duc de Lorraine et l'archevêque de Trèves eut en ce moment un contre-coup dans nos provinces. L'appel fait au concours de Philippe le Hardi nécessita la mise sur pied d'un certain nombre de féodaux convoqués en janvier 1377. Le maréchal Gui de Pontailler fut encore chargé de cette chevauchée avec cinquante hommes d'armes et vingt arbalétriers, « par devers « m^{rs} le duc de Lorraine pour lui servir en certaine « guerre que il avoit contre l'arcevesque de Trèves² ». Au nombre des chevaliers marchant sous ses ordres figuraient Philippot de Valois, Jean de Blaisy, Girard de Bourbon, seigneur de Montperroux, Jean d'Arbot, etc. Le porte-étendard du duché, Philippe de Jaucourt, fit passer la revue de ces hommes à Châtillon-sur-Seine, le 15 janvier³.

Au commencement de février, le duc séjourna quelques jours à Paris dans la compagnie du roi, avant de faire un voyage en Flandre. Il prit part à deux festins chez Yves Dorian, notaire et secrétaire du roi, et chez Mile de Dormans, évêque de Beauvais. Chez l'un comme chez l'autre, il perdit en tout quatre cents livres « au jeu « de dez, en la compagnie du duc de Bourbon, du con-

1. Signalons dans les dépenses faites par le duc à Avignon des donations diverses aux Cordeliers et aux Jacobins de Valence, aux ouvriers travaillant au pont d'Avignon, des gratifications au nain du cardinal de Thérouane, aux menestriers de Bureau de La Rivière, à plusieurs chanteresses, à une « menestrière » (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1451, fol. 17 r° et 73 v°). Pour l'emploi du temps pendant le séjour du duc en Bourgogne les derniers mois de 1376, voir nos *Itinéraires*, p. 131-133.

2. *Idem*, B. 1451, fol. 70 v°.

3. Voir G. Dumay, *Gui de Pontailler*, pr. lv.

« nestable de France et autres¹ ». On ne peut être étonné de l'état constant de gêne de Philippe, dont les emprunts incessants ne pouvaient acquitter les dettes, ni restreindre les dépenses². Il était à Gand lorsqu'un courrier vint lui annoncer, le 26 juin, la mort d'Edouard III, roi d'Angleterre, arrivée le dimanche précédent, 21 du même mois. Un message fut expédié en toute hâte à Charles V³, pour l'informer d'un événement aussi considérable, et qui pouvait avoir tant d'action sur la direction politique des affaires.

La duchesse Marguerite de Flandre, alors en résidence au château de Rouvre, était arrêtée par une grossesse dont elle attendait l'échéance, et dont elle fut délivrée vers le 17 juillet, à un jour près, car le chevaucheur, qui porta la nouvelle de la naissance de Louis de Bourgogne, reçut du roi la somme de cent francs, le 21⁴. Suivant l'habitude, de nombreuses invitations furent faites pour le baptême célébré à Dijon, auquel assistèrent les chevaliers et les dames des deux Bourgognes, Hugues de Vienne, seigneur de S^o-Croix et sa femme, les sires de Sombernon et de Mâlain, les dames de Villey, de Pesmes, de Saint-Aubin, etc. Le château ducal ne pouvant donner l'hospitalité à tant d'invités et à une suite de trois cents chevaux, tous furent logés, aux frais du duc, dans les hôtels de la ville et dans les maisons particulières⁵. La cérémonie,

1. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1451, fol. 18 r°.

2. Dans ce même moment, le duc donne 50 fr. « pour l'usure de 1000 fr. empruntés pour trois mois » c'est-à-dire 20 pour cent, taux qui n'est pas exagéré à cette époque (*Idem*, B. 1451, fol. 110 v°). — Dans la plupart des localités où le duc était passé le mois précédent, à Corcelles, à Joigny, à Auxerre, le comptable note diverses pertes au jeu de dés (*Idem*, B. 1451, fol. 18 v°). — Il jouait également en voyageant en bateau, et le trésorier lui donna dix francs « à Douai pour joer sur l'eau en venant illecques d'Audenarde » (*idem*).

3. *Idem*, B. 1451, fol. 104.

4. L. Delisle, *Mandements de Charles V*, n° 1405.

5. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1452, fol. 85 r° et v°.

présidée par Mile de Dormans, évêque de Beauvais, eut lieu le 5 août. L'enfant avait pour parrain son grand-père Louis, comte de Flandre, représenté par Gautier d'Enghien, duc d'Athènes, et par Jean, sire de Ghistelle. Les hérauts d'armes, les ménétriers du roi de France, du roi de Bohême et de beaucoup d'autres reçurent des présents proportionnels à l'importance des seigneurs qu'ils représentaient. La duchesse avait auprès d'elle Marie de Poix, dame de Frevillers, gouvernante de Jean Monsieur. Une de ses dames d'honneur, Marie de Mello, femme de Guillaume de la Trémoille, était récemment accouchée à Dijon, le 18 mai¹.

La mort d'Edouard III, survenue quelques jours avant l'expiration des trêves, n'arrêta point la lutte entre la France et l'Angleterre. Pendant que l'amiral Jean de Vienne, secondé par Jean de Rye, faisait une descente sur les côtes anglaises, Jean de Harleston et les autres capitaines, retranchés à Calais, Guines et Ardres, commettaient des déprédations dans les comtés de S^t-Pol, d'Artois et de Boulogne. Les préparatifs pour reprendre les places occupées par l'ennemi se faisaient assez secrètement. Philippe le Hardi, chargé par Charles V de diriger les opérations militaires, n'avait pas attendu le terme de la suspension d'armes, qu'on n'espérait pas renouveler, pour prendre les mesures d'attaque. Le 17 octobre 1376, il avait retenu comme « maîtres de ses canons » les deux frères Jacques et Roland de Maillorgues. Ces artilleurs, envoyés à Chalon, eurent ordre de fabriquer en secret cinq canons en fer de divers calibres². Puis, le duc, jugeant que ces engins ne pouvaient suffire, commanda, le 1^{er} juin 1377, deux autres

1. Marie de Mello, dame de La Trémoille, était déjà accouchée l'année précédente, en juillet, au château de Villaines (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1451, fol. 76 v°).

2. Le premier canon jetait des boulets de 130 l. ; le second, de 100 l. ; le troisième, de 90 l. ; le quatrième, de 30 l., et le cinquième, de 20 l.

canons, dont l'un jetait des boulets de pierre de cent vingt livres et l'autre de quatre-vingts, « et que m^{rs} entendoit « avoir en sa chevauchée devant Ardres¹ ».

La concentration des troupes eut lieu à Troyes², d'où elles partirent, le 24 août, dans la direction du Boulonnais et du Calaisis. Citons parmi les Bourguignons qui s'y trouvaient Thomas de Voudenay, Jean de Seignelay, Jean de Musigny, Erard, seigneur de Crux, Jean de Digoine, etc.³. L'expédition devait être faite avec célérité pour surprendre l'ennemi. Arrivé le 27 à Creil et le 30 à Amiens, le duc pressait le défilé des troupes retardataires logées dans les localités voisines, et recommandait de faire suivre les approvisionnements de blé et d'avoine en quantité suffisante⁴. Il mandait à François de Mezières, son receveur de Lens-en-Artois, d'envoyer immédiatement deux cents aunes de toile pour faire des tentes et des mangeoires à ses chevaux, car il entendait loger aux champs, « et « nous envoyez, disait-il, meilleurs ouvriers que vous ne « nous envoyâtes darrenement quant nous fusmes à Saint-Omer⁵ ».

Les efforts se concentrèrent pour prendre la forte place d'Ardres, investie par un corps d'élite de deux mille cinq cents lances, campé sous des tentes ou des abris de feuillages, dès le vendredi 4 septembre. L'attaque commença le lendemain avec les sept canons fabriqués à Chalon-sur-Saône, lançant des carreaux et des boulets de différents calibres. Les assiégés tenaient prisonniers dans les cachots du château plusieurs français condamnés à payer une rançon et n'ayant pu encore recouvrer leur liberté, comme

1. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. LIII, p. 69. — Un autre canon de plus gros calibre fut encore fabriqué à Chalon, au mois d'octobre de cette même année.

2. Le duc reçut à Troyes les frais des gages de ses hommes et des gens de son hôtel (*Idem*, t. LIII, p. 223).

3. Voir dom Plancher, t. III, p. 564.

4. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXI, fol. 11 r^o.

5. 30 août 1377; *idem*, t. XXVI, fol. 106.

Jean de Hangest, écuyer¹, appartenant à une des grandes familles féodales du Vermandois. La présence de ce personnage justifie le récit de Froissart, en expliquant l'intervention et l'insistance de Mathieu, sire de Hangest, parent du prisonnier, pour déterminer Jean de Gommégnies, capitaine d'Ardres, à venir s'entendre avec le duc de Bourgogne et le sire de Clisson. Après des pourparlers et trois jours de siège, la place fit sa reddition, le lundi 7 septembre, sous l'engagement que les assiégés conserveraient leurs biens et auraient la vie sauve. Ces mêmes jours, « fu pris d'assault le chastel de Banelin-guen [Balinghem] et la forteresse de la Planque rendue « au duc de Bourgoigne pour le roy² », par des détachements français qui s'étaient séparés du gros de l'armée.

Le mercredi 9, le siège d'Audruicq était commencé. Les assauts répétés et les canons vomissant une grande quantité de projectiles n'effrayèrent point les assiégés, à l'abri sous une forteresse défendue par sa situation et par des fossés profonds. Cependant, après une vigoureuse résistance et la crainte d'être pris par la famine, ils consentirent à entrer en composition. Les défenseurs d'Ardres n'avaient rien exigé pour leur reddition, ceux d'Audruicq ne voulurent livrer la place que moyennant une somme de deux mille francs³. La capitulation eut lieu le dimanche 13 septembre et termina cette campagne, à la suite de laquelle les contingents féodaux reçurent leur congé.

Le 15, le duc de Bourgogne était déjà à Hesdin, prenant route pour Paris, où il arriva le 18, près du roi,

1. Le duc donna cent francs à Jean de Hangest, écuyer, « pour l'aider à payer sa rançon aux ennemis dont il estoit prisonnier à Ardres « qu'il a soumis depuis peu au roy » (Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXIII, fol. 69^{bis} v^o).

2. *Gr. Chr.*, t. VI, p. 356; Balinghem (Pas-de-Calais), c. Ardres, arr. S^t-Omer.

3. L. Delisle, *Mandements de Charles V*, n^o 1456; Luce, *Froissart*, t. VIII; *Sommaire*, pr. CLII-CLIII.

pour lui rendre compte de cette rapide et fructueuse chevauchée. Puis, il donna l'ordre à Guillaume, son arbalétrier, « d'amener les canons étant devant Audruicq pour « les conduire à Werchin en Picardie¹ ». Les comptes du receveur général des finances Amiot Arnaut relatent les dépenses faites « en l'ostel de m^{re} durant le temps qu'il « a esté devant Ardre et devant Audruicq² ». Les indications et les dates qu'ils fournissent complètent nos *Itinéraires* et sont d'une grande utilité pour les annotations des chroniques déjà publiées.

Après un séjour de courte durée à Paris, Philippe le Hardi regagna la Bourgogne, en passant par Auxerre, où les habitants lui présentèrent en cadeau une queue de vin. Il vint ensuite rejoindre la duchesse à Montbard, espérant pouvoir s'y reposer de ses fatigues. Son administration était alors en difficulté et en procès avec le maire et les échevins de la ville de Dijon, au sujet de l'élection du maire et des irrégularités qui avaient entaché les opérations électorales. Le différend avait été soumis une première fois à l'arbitrage du Parlement de France, ainsi que le constate un acte de Charles V, donné à Paris, le 10 mars de la même année³. A la suite d'une requête au roi, du 16 juin⁴, le duc fit confisquer les biens et saisir les rebelles ayant pris les armes « et commis des abus, délits et excès ». Mais le maire, les échevins et leurs adhérents « qui sont les plus poissans de la ville par leur force et puissance », ayant forcé les autres habitants à marcher avec

1. Dijon, 15 novembre 1377. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1452, fol. 73 r^o. — Il avait fallu dix voitures à deux chevaux pour transporter les « armures, arbalestes, harnois et autres habillements de guerre » (L. Delisle, *Mandements de Charles V*, n^o 1460). — Tous ces engins furent, plus tard, ramenés à Hesdin et, de là, à Dijon (Décembre 1377. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1452, fol. 86 v^o).

2. *Idem*, fol. 86 v^o.

3. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. LIII, p. 195, *in-ext. latin*.

4. 16 juin 1377; Arch. de la Côte-d'Or, B. 1452, fol. 70 r^o.

eux, malgré l'opposition d'une partie de la population, le duc avait convoqué, le 15 novembre, un certain nombre de chevaliers pour maintenir l'ordre, et avait choisi principalement des féodaux de la Franche-Comté, étrangers au pays et désintéressés dans ces luttes locales, Thibaud de Neufchâtel, Jean d'Arbo, Girard de Cusance, Vautier de Vienne, Jean de Chauffour, les sires de Pesmes, de Balançon, de Longvy, de Rahon, etc.¹. Tous ces personnages arrivant à Dijon en armes et avec l'appareil d'une tenue de campagne eurent facilement raison de ces troubles. Le 25 novembre, Charles V donnait commission au bailli de Sens pour faire des informations avec ajournement des débats². Conformément aux ordres du roi, l'en-

1. 15 novembre 1375; Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXI, fol. 11 r^o.

2. Cette pièce inédite ne paraît pas avoir été connue de Garnier dans ses *Chartes de Communes*, nous la reproduisons en partie :

« Charles par la grâce de Dieu, roi de France... Nous avons entendu que les maires et eschevins et commune de Dijon, et aucuns d'eux qui se disent avoir le gouvernement de ladite ville et commune, en faisant l'élection du maire ou autrement, ont fait, commis et perpétré plusieurs débats, contens et dissensions et faveurs indues, par monopoles et conspirations précédens, et à grant assemblée de gens armez de diverses armeures, et dont ladite ville fut en très grant péril, et aussi plusieurs abus, excès et dissimulations de justice, au préjudice de la chose publique, et de la seigneurie et juridiction de nostre très chier et amé frère le duc de Bourgogne qui est seigneur de ladite ville, et par lequel et ses predecesseurs ladite commune a esté fondée, et pour ce nostre dit frère a fait appeller et traire en cause en nostre cour du Parlement lesdits maire, eschevins et commune de Dijon, et combien que la plus grant et saine partie des habitans de ladite ville ne veuillent en riens soubstenir lesdites causes et procès, mais leur en desplait, pour ce qu'ils savent bien que lesd. maire et eschevins et autres leurs adhérens ont mauvoise cause, et aussi qu'ils veulent faire bonne subjection et obéissance à nostredit frère, si comme ils y sont tenus, néantmoins lesd. maire et eschevins et leurs adhérens qui sont les plus poissans de la ville, par leur force et puissance de fait contraignent et font contraindre tous les autres manans et habitans de lad. ville et commune à eux bouler et adjoindre contre leurs volentez ez dites causes et procès faits à l'encontre de nostredit frère, et à contribuer aux despens, frais et missions d'iceulx, en plus grosses sommes et plus rigoureusement qu'ils ne contraignent leurs dits adhérens, dont li plu-

quête fut faite par Jean de Savigny, bourgeois et lieutenant du bailli de Sens, qui se transporta à Dijon et passa trente-huit jours à instruire cette affaire, aux frais du duc qui en avait réclamé l'information au Parlement.

La réception de l'empereur Charles IV, dont on avait annoncé l'arrivée, nécessita de grands préparatifs. Le roi de France, voulant témoigner à son oncle la satisfaction que lui causait cette visite, ordonna des fêtes magnifiques, auxquelles ses frères devaient prêter leur concours. Pour faire face à ces dépenses extraordinaires, Philippe le

sieurs d'entre eux sont grandement enrichis des biens des simples gens, et qui ont intention d'être bons sujets et obéissans à nostredit frère, lesquelles choses sont de mauvais exemple, en grant lésion de justice, et contre les coutumes, convenances et usaiges anciens notoirement gardez entre habitans et communes en tel cas, dont il nous desplaist s'il est ainsi, pourquoy nous considéré ce que dit est, vous mandons, et, se mestier est, commellons que vous vous informez bien diligemment et secrètement sur toutes les choses dessus dites, circonstances et dépendances d'icelles, et se par ladite information il vous appert estre ainsi, faites inhibition et deffense de par nous, et sur certaines et grosses peines auxdits maire, eschevins et autres à qui il appartiendra, que ils ne contraignent ne fassent contraindre aucuns des habitans qui ont renoncé ou renonceroient par devant vous audit procès, à contribuer aux frais, missions et despens d'yeulz, et se aucuns de leurs biens sont pris, levez ou arreztez pour ceste cause, si leur faites mettre à plaine délivrance, et neantmoins se lesdits maire, eschevins ou autres vouloient opposer au contraire, attendu que la cause principale touchant nostredit frère est introduite en nostre Parlement, adjournez les opposans ou contredisans aux jours du bailliage de Sens et de Champagne... Et l'information que faites aurez sur ce envoyez siablement enclose sous vostre scel par devant nos amès et féaulz gens tenant nostredit Parlement, en les certiffiant sur ce suffisamment... car ainsi li voulons nous estre fait de grace especial, nonobstant quelconques lectres à ce contraires, non faisant expresse mention des choses dessus dites. Donné à Paris, le xxv^e jour de novembre, l'an de grace mil. CCC. soixante dix sept, et le xiiii^e jour de notre règne.

« Par le roy à la relation du conseil.

« MAULONE ».

(Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. LII, fol. 235 r°.)
Jean de Savigny, lieutenant du bailli de Sens, donna quittance de ses frais, le 26 février 1378, et reçut soixante francs pour ses trente-huit journées d'enquête (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1452, fol. 88 r°).

Hardi avait été gratifié de deux mille florins d'or « pour « aydier à supporter les fraiz pour la venue de son très « chier et amé oncle l'empereur de Rome ¹ ». De nombreux seigneurs bourguignons, convoqués pour figurer dans ces cérémonies, furent somptueusement habillés à la livrée de l'empereur, les chevaliers en « veluan », les écuyers en « satanin », le tout aux couleurs noires et grises ². Les uns et les autres devaient loger à l'hôtel de la rue des Bourdonnais, mais il fallut plusieurs jours pour l'aménagement des locaux, et, pendant ce temps, le duc fut obligé de prendre gîte chez maître Pierre Leclerc, chanoine de la sainte Chapelle de Paris ³.

Le vendredi 1^{er} janvier 1378, Philippe le Hardi, le duc de Berry, le comte d'Harcourt, l'archevêque de Sens, suivis d'une importante escorte de chevaliers envoyés par le roi, vinrent au-devant de l'Empereur, qu'ils rejoignirent à une lieue au-delà de Senlis, où ils lui souhaitèrent la bienvenue. Mais l'infortuné monarque, accablé d'infirmités, bien qu'il n'eût encore que soixante-deux ans, était d'un déplacement difficile. Il avait peine à monter à cheval, les secousses des voitures le fatiguaient, et les litières que Charles V mit à sa disposition furent le mode de locomotion dont il usa le plus fréquemment pendant son séjour en France.

La narration quasi officielle de la réception et des fêtes données à cette occasion a trouvé une si large place dans les *Grandes Chroniques* que nous n'en rappellerons pas les épisodes connus ⁴. Nos comptes portent une série de

1. Bibl. nat., franç. 2.599, pièce 58.

2. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, fol. 299.

3. « A Huguenin, bouchier, pour chars de moutons et autres viandes des délivrées par lui à plusieurs chevaliers et escuiers de l'ostel de « m^{sr} qui ont tenu leur estat et fait leur despens de bouche en l'ostel « de m^{sr} en la rue aux Bourdonnois à Paris, par xiiii jours à la venue « de l'empereur, xiiii fr. » (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1452, fol. 64 r°).

4. Voir dans le supplément des *Itinéraires*, annexé à ce présent volume, l'emploi des journées du duc en janvier 1378.

dépenses pour les cadeaux échangés pendant la durée de cette coûteuse réception, et notamment le présent fait par le duc à l'empereur d'une riche épée, avec un fourreau en « veluau alixandrin », et dont le pommeau et la garde en or étaient enrichis de pierres précieuses ¹.

Une fâcheuse nouvelle vint attrister Philippe le Hardi au milieu de ces fêtes. Son dernier né, Louis de Bourgogne venait de mourir, et son enterrement avait eu lieu, le dimanche 10 janvier, dans l'abbaye de Cîteaux, par les soins de la duchesse ². Le service de l'Etat primant toute autre considération, ce malheur domestique ne pouvait donner congé au frère du roi, dont la présence était indispensable pour l'exécution du programme des cérémonies. Le 17, les ducs de Bourgogne et de Berry accompagnèrent l'Empereur et le roi des Romains à leur départ, les conduisirent à Lagny, puis à Meaux, où ils offrirent à leurs hôtes, et à leurs frais, un repas d'adieu « prestement et « honorablement reçu et servi ».

Philippe le Hardi rejoignit ensuite le roi à l'hôtel S^t-Paul à Paris, mais n'y put séjourner longtemps, étant dans l'obligation de se rendre en Flandre, pour participer avec ses chevaliers aux joutes annoncées à Gand, et qui durèrent trois jours, du 15 au 17 février ³. Toutefois, il était

1. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, fol. 299 et t. LV, fol. 50.

2. Mandement de la duchesse, 10 janvier 1377 (1378) : « Au cellerier de l'esglise de Cisteaux, pour faire l'osèque de Louys Monsieur, lequel est alez de vie à trespassement, le jour de son entarement à Cisteaux, pour une pitance x franz ; pour offrandes à la messe illec, m franz ; pour vi livres de cire et ix aunes de toille pour mectre le corps dudit feu Louys Monsieur, ii franz iv gros demi ; pour cloux pour cloer l'armaire en laquelle ledit Louys Monsieur fut mis en terre, i gros ; aux ouvriers qui sonnèrent les cloiches et feirent la fosse, i fr. ; pour tout par mandement de Madame, xvi fr. v gros demi ». (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1452, fol. 87 v°).

3. Mandement du duc, Gand, 20 février : « à maistre Jehan de Gand, peintre, et à plusieurs autres personnes aux quels ils estoient deuz par mondit seigneur, pour plusieurs missions faites par m^{rs}, ses chevaliers et escuiers, pour les joustes faites à Gand, le xv^e et xvi^e

rentré à Paris au commencement de mars, car il y reçut, le 5, un courrier de Jeanne de Navarre, femme de Jean, vicomte de Rohan, lui annonçant qu'elle venait d'accoucher d'un fils ¹. C'est de cet héritier que descend la lignée des princes de Rohan-Montbason, de Guemenée et de Soubise.

« et xviii^e jours de février CCC.LXXVII... vi^{xxvii} fr. ». (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1452, fol. 42 r°).

1. *Idem*, B. 1454, fol. 88 r°.

CHAPITRE XII

Chevauchée en Normandie. — Intervention du duc dans les insurrections urbaines de Flandre. — Les Bourguignons en Pologne.

Philippe le Hardi chargé par le roi de la soumission des places fortes du roi de Navarre. — Reddition de Breteuil, Bernay, Caen, S'-Lô, Carentan, Valognes, Coutances, Pont-d'Ouve, Montmartin, Regneville, Avranches, Gavray ; chevaliers faisant partie de cette expédition : le connétable du Guesclin, Bureau de La Rivière, les sires de Thil, de Pontailler, de Jaucourt, de Charny, etc. — Pèlerinage au Mont S'-Michel. — Pourparlers à Remiremont pour le mariage de Marguerite de Bourgogne avec Léopold, fils du duc d'Autriche. — Mort du pape Grégoire XI. — Nomination d'Urbain VI, puis du cardinal Robert de Genève, sous le nom de Clément VII. — Satisfaction de la cour de France et surtout de la cour de Bourgogne, à la nouvelle de cette dernière élection. — Relations anciennes et rapports d'intimité constante entre les ducs de Bourgogne et les comtes de Genève. — Schisme résultant de l'antagonisme des partisans de chacun des deux papes. — Fêtes à Montbéliard au sujet des entrevues entre Philippe le Hardi et Léopold, duc d'Autriche. — Séjour en Bourgogne et négociations des cardinaux légats du pape Clément VII. — Faveurs accordées par le Saint-Siège ; Pierre de Mirepoix, évêque d'Autun, nommé cardinal ; Guillaume de Valan, confesseur du duc, nommé évêque de Bethléem. — Naissance de Catherine de Bourgogne, avril 1379. — Intervention de Philippe le Hardi dans les insurrections urbaines de Flandre ; chevaliers qui l'accompagnent ; rendez-vous de Troyes ; départ pour Arras et Tournai. — Longues négociations et traité du Pont de Rosne entre le duc et les Gantois qui consentent à lever le siège d'Andenarde. — Emprunts à Valenciennes et vente de la vaisselle d'argent du duc pour payer les gens d'armes. — Entrevue avec Prunel, chef de la milice gantoise. — Saisie des fauteurs de nouveaux désordres ; lettre missive du duc à ce sujet. — *Expédition malheureuse des chevaliers bourguignons en Pologne.* — Tentative pour replacer sur le trône le prince Uladislas, moine de S'-Bénigne de Dijon ; rançon de tous les chevaliers faits prisonniers. — Naissance de Bonne de Bourgogne, mai 1380. — Mort de Marguerite de Brabant, comtesse de Flandre, mai 1380. — Philippe le Hardi nommé capitaine général et chargé de barrer le passage du duc de Buckingham portant secours au duc de Bretagne. — Obsèques du connétable du Guesclin célébrées par le duc à Amiens. — Escarmouches entre Anglais et Français ; nombreux prisonniers. — Le duc à Troyes, Chartres, Tours. — Annonce de la mort du roi Charles V.

(1378 mars à septembre 1380.)

A la fin de mars 1378, le roi, préoccupé des machinations secrètement ourdies contre son autorité et même contre sa personne, et redoutant les surprises des Anglais en Normandie, avait décidé d'y apporter un prompt remède. On avait découvert dans les papiers d'un chambellan du roi de Navarre la preuve des menées et des projets de trahison dirigés contre le souverain, ainsi que les correspondances établissant la complicité de Charles le Mauvais. Jacques de Rue et Pierre du Tertre, conseillers du traître, arrêtés et conduits à Paris, furent enfermés au Temple et avouèrent ensuite leur culpabilité¹.

Avant de rompre définitivement avec le roi de Navarre, Charles V avait envoyé en Normandie son trésorier des guerres Jean le Mercier, pour approvisionner les divers châteaux de la province, et parer à l'éventualité possible d'une descente des Anglais². Instruit de ces préparatifs, le fils de Charles le Mauvais témoigna le désir de venir s'expliquer, ne pouvant croire que son père voulût jamais livrer ses châteaux à l'ennemi de la France. Après avoir reçu un sauf-conduit, il comparut à Senlis devant le roi, qui lui fit présenter les preuves indéniables de trahison et lui fit prêter serment d'accompagner le duc de Bourgogne pour lui remettre toutes les places navarraises³.

Philippe le Hardi, chargé de diriger la chevauchée avec divers féodaux, comme le duc de Bourbon, du Guesclin, le sire de Coucy et autres, sans oublier Jean le Mercier, n'avait pas d'abord sous la main tous les chevaux nécessaires et fut obligé d'en emprunter un certain nombre au

1. Voir les rapports et mémoires *in-ext.* dans les *Grandes Chron.*, éd., Paris, t. VI, p. 419 et suiv.

2. H. Moranvill, *Etude sur la vie de Jean le Mercier*, p. 63 et suiv.

3. Voir la formule du serment prêté à cette occasion. *Bibl. nat.*, fr. n° 3699, Kervyn de Lettenhove, *Froissart*, t. XVIII, p. 549-550.

roi¹. Il avait donné commission à son armurier Jossequin d'aller en toute hâte à Besançon avec un chariot à cinq chevaux pour en rapporter quatorze douzaines de lances². Au moment de son départ, son escorte n'était pas considérable, indépendamment des chevaliers qui accompagnaient le duc de Bourbon, le sire de Coucy et autres, mais les féodaux bourguignons, mandés pour prendre part à l'expédition, le rejoignirent en diverses localités et à des dates différentes, n'étant engagés que pour une durée de service variant entre quinze jours et un mois. Les corps de troupes, commandés par les personnages dont nous avons parlé, durent suivre plusieurs directions pour obtenir la reddition de certaines places, comme Evreux, dont la soumission est du 17 avril³.

Le duc de Bourgogne, le seul dont nous devons suivre les mouvements, était parti le 2 avril de Dijon, et faisait, le 9, ses dévotions à l'abbaye de Royaumont, où il fit donner soixante francs « pour chanter trois cent soixante-cinq messes pour l'âme de feu le roy Jehan, qui Dieu pardoint⁴ ». Le dimanche 11, il était à Pontoise, et le soir prenait gîte à Vernon. Des courriers furent envoyés à la duchesse, au maréchal de Sancerre, et un de ses écuyers eut ordre de lui ramener de Dijon « son harnois de corps⁵ ». Trente-huit personnes des gens de son hôtel vinrent le rejoindre dans ces localités, et leur dépense fut réglée par le chambellan et maître d'hôtel Olivier de Jussy⁶.

1. « A Gillebert, valet du roy, qui garda certains chevaux que le roy avoit prestez à m^{se}, pour faire le voiage de Normandie, pour ce que m^{se} n'avoit pas les siens... etc. » (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1452, fol. 15 v°).

2. *Idem*, B. 1452, fol. 89 r°.

3. Arch. nat., JJ. 113, fol. 8-9; Gaston Raynaud, *Froissart*, t. IX, *Sommaire*, p. XLV.

4. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1452, fol. 15 v°.

5. *Idem*, B. 1452, fol. 77 v°; *idem*, fol. 80 v°.

6. *Idem*, B. 1452, fol. 80 v°.

Si Breteuil fut assiégé, le 12 avril, par le connétable de France, le duc de Bourgogne et Charles de Navarre¹, il faut admettre que la résistance ne fut ni sérieuse, ni de longue durée, puisque Philippe assistait à la messe dans l'église de cette ville « le jour du grant vendredi » (16 avril)². C'est là qu'il délivra un reçu de deux mille cinquante livres tournois accordées par le roi, « pour le defrayer des parties « de Normandie ou il l'envoie hastivement pour affaires « pressantes ». Cette subvention était indépendante d'une somme de deux mille francs que Charles V lui avait octroyée peu de temps avant, « pour les gaiges de cent « hommes d'armes de son hostel et l'estat de sa personne³ ».

Bernay fit sa soumission, le 19 avril, sans grande difficulté, sauf un petit incident qui doit être signalé. Quand le duc de Bourgogne et le connétable du Guesclin se présentèrent pour faire rendre la place, l'écuyer Jean Cardonnel en ouvrit les portes et fut gardé à vue pendant deux heures environ, puis, craignant les représailles du capitaine de la forteresse alors absent, il prit la fuite et ses biens furent confisqués ; mais, comme il n'avait pas fait de résistance, on ne put lui tenir rigueur, et la saisie fut levée deux mois après par une lettre de rémission⁴. Un certain nombre de féodaux bourguignons vinrent rejoindre le duc à Bernay, le maréchal Gui de Pontailler, Philippe de Jaucourt, Geoffroi de Charny, Eustache de Voudenay, Gaudri de Baleure, Jean de Tintrey, Jacques de Serin, seigneur d'Argenteuil en Tonnerrois, Jean, sire de Thil, Robinet de Florigny, Gui du Tremblay, Jean

1. Voir G. Raynaud, *Froissart*, t. IX, *Sommaire*, p. XLVI, note 3.

2. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1452, fol. 15 v^o.

3. Quittance du duc du 18 avril ; Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. LIII, fol. 226 r^o ; mandement de Charles V donné à Senlis, 16 avril ; Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. LIII, fol. 223 ; Arch. de la Côte-d'Or, B. 1452, fol. 15 r^o.

4. Secousse, *Preuves de Charles le Mauvais*, 448-449.

le Borgne de Poquières, etc.¹. On venait d'apprendre que la garnison de Pont-Audemer ne se soumettrait pas si facilement et se préparait à résister ; le duc chargea l'amiral Jean de Vienne de s'y rendre avec deux cents hommes, et d'occuper la bastille construite autour du château « lequel « est rebelle à m^{te} le roi ». Jean le Mercier, trésorier des guerres, délivra les mandats pour payer les gages alloués à cet effet². Un détachement se dirigea de ce côté sous la direction de Jean de Vienne, ayant avec lui Jean de Vergy, seigneur de Fouvent, Jacques de Vergy, Jean, sire de Ray, Henri de Montbéliard, Thibaud de Châteauneuf, Jean de Blaisy, etc.³.

Le lendemain de la reddition de Bernay, le mardi 20 avril, Philippe le Hardi faisait son entrée à Caen qui lui avait ouvert ses portes sans coup férir, et d'où son chevaucheur Lancement fut envoyé au roi à Paris pour en porter la nouvelle. Le mercredi 21, le duc faisait ses dévotions aux Jacobins de cette ville, repartait pour Bayeux, où sa présence est constatée le 23, par les offrandes faites aux reliques de la cathédrale, et par une gratification « à « un foul prestre qui prescha devant m^{te} »⁴. Il arriva le lendemain à S^t-Lô, mais ne fit qu'y toucher barres, malgré dix jours d'étapes parcourues avec la rapidité à laquelle on était habitué, et malgré la fatigue des hommes et des

1. Dom Plancher, t. III, p. 565, note 10, a donné une liste des chevaliers qui servirent le duc dans sa chevauchée de Normandie, mais la liste est fort incomplète ; le compte du receveur général Amiot Arnaut relate les dates de départ et d'arrivée, la durée du service de tous ceux qui prirent part à la campagne (Arch. de la Côte d'Or, B. 1452, fol. 55-56).

2. Terrier de Loray, *Jean de Vienne*, pr. xxxviii et xxxix. Ordonnance de Philippe le Hardi, Bernay, 19 avril 1378.

3. La plupart de ces chevaliers reçurent leurs gages et leur congé le 25 mai ; quelques-uns seulement furent obligés d'y prolonger leur séjour, comme Jean de Blaisy qui fut nommé capitaine de Condé-sur-Noireau, le 9 novembre de cette même année.

4. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1452, fol. 65 v^o.

chevaux. Les gens de service qui suivaient l'escorte étaient nombreux, et conduisaient plusieurs chariots à cinq ou six chevaux, dans lesquels s'entassaient les armures, les harnais de joutes, la garde-robe, les ustensiles de cuisine. Un seul de ces chariots contenait les joyaux, la vaisselle d'or et d'argent. Les aiguières ayant été endommagées en voyage, un orfèvre de S^t-Lô fut chargé de les redorer, et de remettre à l'une d'elles un pied qui était brisé¹. Pour ne pas être encombré par ce train d'équipages, le duc laissa tout son personnel à demeure pendant quatorze jours à S^t-Lô, dans l'hôtel que l'évêque de Coutances possédait dans cette ville, et dont la garde était confiée à deux surveillants, dont l'un se disait concierge et l'autre portier².

Insensible aux fatigues du voyage, et désirant s'acquitter rapidement de la mission qui lui avait été confiée, Philippe le Hardi continuait le cours de sa chevauchée et avait atteint Carentan, le 25 avril. Son secrétaire envoya de cette ville à Paris le clerc Colinet le Vaillant, pour faire hâter l'arrivée des fonds destinés à payer les gens d'armes³.

Le lendemain, Valognes, commandé par Guillaume de La Haye, faisait sa soumission à du Guesclin, à Charles de Navarre et au duc de Bourgogne, qui était encore dans cette ville le 28, d'après les commentateurs de Froissart⁴. Toutefois, nos documents établissent positivement qu'à cette dernière date, Philippe le Hardi était tranquillement occupé à jouer aux dés à Carentan avec du Guesclin et autres grands seigneurs. C'est le trésorier Amiot

1. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1452, fol. 67^{ro}, 90^{vo} et 91^{ro}.

2. « A Michelet, concierge de l'évesque de Coustances à S^t Lô, ou le commun de m^{or} fut loigié par xiiii jours, pour faire nettoier et metre à point ledit hostel, un fr., et au portier dudit hostel par don fait à lui 1 fr. » (*Idem*, B. 1452, 15^{vo} et 67^{ro}).

3. *Idem*, B. 1452, fol. 15^{ro} et 77^{vo}.

4. G. Raynaud, *Froissart*, t. IX, *Sommaire*, XLIV, d'après JJ. 112, fol. 181, et L. Delisle, *Mandements de Charles V*, n° 1824.

Arnaut qui parle : « à m^{or} que je lui bailla à Carentan, le « xxviii^e jour d'avril passé que il y fut, pour soy esbattre « au jeu des dèz avec le connestable de France et autres « seigneurs estans lors en la compagnie de mondit seigneur, c fr. »¹. Dans une pièce datée de Valognes, le 28, le duc atteste que Pierre de Rue, garde de la forteresse de Pont-d'Ouve, pour le roi de Navarre, a remis la place en son obéissance, aussitôt qu'il en a été requis, et qu'il a prêté serment solennel pour cette reddition². Ces dates contradictoires ne sont peut-être pas inconciliables, le duc pouvant être le matin à Valognes et le soir à Carentan³.

En passant à Coutances, le 29 avril, le duc reçut deux bœufs de l'évêque de cette ville comme présent de bienvenue⁴, mais son séjour à Coutances fut de courte durée, s'il assista en personne le même jour à la soumission d'Avranches, avec Bertrand du Guesclin, Enguerrand de Coucy et Bureau de La Rivière⁵. Il fut retenu plus longtemps à Avranches, attendant impatiemment de Paris les fonds pour payer les compagnies qui marchaient sous ses ordres. Robert d'Amanzé, son maître-d'hôtel et gouverneur des finances, avait bien emprunté douze mille cinq cents livres à l'archevêque de Rouen, en mettant en gage le bon gobelet et la bonne aiguière de son maître⁶, mais cette somme était destinée à couvrir d'autres dépenses

1. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1452, fol. 15^{vo}.

2. Secousse, *Charles le Mauvais*, preuves, p. 441.

3. Le scribe de la chancellerie et le trésorier comptable, dans leurs déplacements incessants, ont pu aussi commettre quelques erreurs de dates qui rend douteuse la fixation de certaines journées.

4. « A ii bonshommes de Coustances qui presentèrent à m^{or}, de par « l'evesque dudit Coustances, deux buefs... 1 fr. » (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1452, fol. 65^{vo}).

5. 29 avril. G. Raynaud, *Froissart*, t. IX, *Sommaire*, pr. XLV.

6. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXIV, fol. 2^{vo}, et Arch. de la Côte-d'Or, B. 1454, fol. 16^{ro}.

antérieures. Les deux mille francs que l'on attendait arrivèrent enfin à Avranches, mais avec réduction, le change de la monnaie ayant nécessité une perte de temps et une perte d'argent¹. Un certain nombre de mandements sont datés de cette même localité.

C'est pendant ce séjour que Philippe le Hardi fit un pèlerinage à la fameuse abbaye de S'-Michel-de-la-Mer, alors que Jean de Busseuil, un de ses écuyers d'écurie, allait de son côté, en son propre nom et au nom de son seigneur, faire des offrandes à S'-Jacques de Compos-telle². Le receveur Amiot Arnaut inscrit la dépense de vingt livres pour donation aux reliques du Mont-Saint-Michel, sans compter les cadeaux de chandelles de cire, et l'aumône concédée à Notre-Dame de Tombelaine, « quant m^{rs} y fut au retour du Mont-S'-Michiel³ ».

Plusieurs documents établissent la présence certaine de Philippe le Hardi à « Montmartin lez Regneville », le 5 mai⁴. Le lendemain, il était installé à la Valjoie, près Gavray, et assurait une somme de mille francs à son chambellan Gui de la Trémoille, pour lui permettre d'acheter une maison à Dijon, afin d'y loger les gens de sa suite⁵. A cette date du 6 mai, la plupart des chevaliers

1. Avranches, 1^{er} mai. « Pour changer à franz xxxi^{is} livres tournois « en blans de mii deniers tournois la pièce, desquels je avoie reçu du « roy N. S. n^{os} l. t. que il avoit donné à m^{rs}, pour le déchiet d'icelle « n^{os} l. ; pour vi sas à mettre argent, et pour pourter et rappourter « les dites n^{os} l. en plusieurs lieux parmy Paris, pour icelles changer « à or, comme dit est... » (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1452, fol. 85 r^o). — « A Guillaume Plumaillet pour pourter lettres closes de par mon- « dit seigneur, de Pons soubz Avranches devers les gens de m^{rs} qui « estoient sur le chemin, xxix dudit mois... » (Idem, fol. 75 v^o).

2. Avranches, 1^{er} mai. Idem, B. 1452, fol. 15 v^o.

3. Idem, B. 1452, fol. 15 v^o.

4. Six pièces sont datées du 5 mai de Montmartin-lez-Regneville (Idem, B. 1452, fol. 15 v^o, 75 v^o, 77 v^o, 78, 79 v^o). — Montmartin-sur-Mer (Manche), ch.-l. c^{ms}, arr. Coutances; Regneville, c^{ms} Montmartin.

5. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXIII, fol. 138 v^o, et Arch. de

qui avaient pris part à la chevauchée, ayant terminé le temps de service pour lequel ils s'étaient engagés, reçurent leur solde et leur congé, Gui de Pontailier, Charles de Chambly, Gaudri de Baleure, le bâtard de Chappes, et d'autres déjà cités¹. Le duc fit ensuite partir par Tinchebray les chevaux fatigués, qui furent remplacés par des montures fraîches venues de Falaise et de Vernon², et reprit le chemin de Paris. En passant à Mortain, il reçut un coursier que lui envoya le comte de la Marche, d'après les mentions suivantes : « à m^{rs} pour offrir aux reliques « de S' Guillaume de Mortaing, m fr... à un compaignon « qui litta devant m^{rs} à S' Guillaume de Mortain, pour ce « que sa robe fut toute desrompue, m fr... à un escuier « du conte de la Marche qui avoit présenté à m^{rs} de par « ledit conte, un courcier, x fr.³ ». L'arrêt du duc à Argentan est constaté par l'aumône faite et mentionnée aux Cordeliers de cette ville, et par l'intéressante indication qu'il ne faut pas laisser perdre, celle des travaux alors en cours au château d'Argentan, qui valut aux maçons une gratification de quatre francs. Là encore, deux valets du connétable de France vinrent offrir un esturgeon au duc⁴, et nous omettons d'autres cadeaux faits par du Guesclin au cours de ce voyage.

Au nombre des chevaliers accompagnant Philippe le Hardi à son retour, citons Jean de Ray, Henri de Montbéliard, Thibaud de Neufchâtel, Pierre de Tanlay, Raoul de Chenevières, Jean de Beaumont, etc. Tous étaient rentrés le 17, à Paris, où nous retrouvons le duc occupé à jouer aux dés avec le duc de Bourbon, le sire de Couci et

la Côte-d'Or, B. 1452, fol. 80 v^o; Gavray, ch.-l. c^{ms}, arr. Coutances (Manche); La Valjoie, c^{ms} de Gavray.

1. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1452, fol. 55-56.

2. Idem, B. 1452, fol. 15 v^o et 80 v^o.

3. Idem, B. 1452, fol. 15 v^o.

4. Idem, B. 1452, fol. 66 v^o. — Nous trouvons encore d'autres cadeaux faits ailleurs au duc par du Guesclin.

autres, auxquels le trésorier paya un gain de trente-trois francs ¹.

Il ressort de nos documents que les forteresses navarraises avaient reconnu l'autorité royale sans aucune résistance. On ne signale nulle part de morts ou de blessés, à l'exception d'un écuyer qui eut la jambe cassée en tombant de cheval. L'intervention de Thomas de Bologne, chirurgien du roi, ne paraît pas avoir été beaucoup utilisée. Il n'y eut pas à proprement parler de siège en règle et de fait militaire, à moins de considérer comme siège l'attitude des contingents royaux se présentant en armes devant chacune des places pour attendre réponse aux sommations des parlementaires. Les ducs de Bourgogne et de Bourbon durent se partager la besogne, et la reddition des places, où Philippe le Hardi ne paraît pas, dut être faite au duc de Bourbon. C'est seulement après le départ des mandataires du roi que la résistance se produisit, les nouveaux capitaines installés par le roi de Navarre ne se croyant pas engagés par les serments de leurs prédécesseurs, ainsi que cela se produisait trop souvent.

Antérieurement à cette époque, des pourparlers pour les négociations d'un mariage entre Léopold, fils du duc d'Autriche, et Marguerite de Bourgogne, fille du duc, étaient déjà engagés. Les convenances politiques qui avaient donné naissance à ce projet n'entraînaient pas une solution urgente et immédiate, car la fiancée n'avait encore que trois ans quand, en décembre 1377, le duc Léopold en avait fait la demande, favorablement accueillie. On avait immédiatement donné suite à ces ouvertures, puisque le maréchal Gui de Pontailler avait été envoyé à Remiremont, le dernier jour de février, au sujet d'une entrevue projetée dans cette localité entre les parents des futurs conjoints. Des fêtes et des joutes devaient concourir

¹ Arch. de la Côte-d'Or, B. 1452, fol. 15 v^o.

à donner un éclat particulier à cette réunion, et nécessiterent des dépenses considérables. Les artistes, les peintres, Jean de Beaumez, Arnoul Picornet, Perreau, de Dijon, étaient occupés « à mettre en estat et à décorer certains « harnois de joutes pour m^{es} pour le voiaige que il enten- « doit à faire à Remiremont ». L'armurier Jossequin mobilisa cinq chariots à quatre chevaux pour transporter tout ce matériel au lieu du rendez-vous ¹. Le chambellan Gui de la Trémoille fut chargé de se procurer à Paris une grande quantité de gobelets, aiguillères et vaisselle d'argent pour les distribuer aux gens du duc d'Autriche, au moment de ces cérémonies. Marie de Poix, dame de Frevillers, reçut de semblables commissions ². Jean Daubenton, fourrier et valet de chambre, partit en hâte préparer les logements ³. Des provisions de toute nature furent expédiées avec les queux et les écuyers de cuisine, sans oublier les ménétriers Jean de Dinan, Alfons et Loiset ⁴. Le duc et la duchesse allaient se mettre en route, quand arriva un contre-ordre par suite d'un empêchement survenu à Léopold. Les envoyés des deux ducs se réunirent seuls à Remiremont, le 7 juillet, pour arrêter les clauses du contrat de mariage des enfants. Philippe le Hardi s'engageait à donner cent mille francs de dot à sa fille, dont vingt mille au moment de la célébration du mariage, et vingt mille à chacune des années suivantes jusqu'au solde de la somme totale. Le duc d'Autriche devait servir à son fils quinze mille francs de rente, assise sur des terres les plus rapprochées du duché. Toutes ces conventions subirent des modifications avant d'arriver à la tardive échéance qui n'eut lieu qu'après la mort de Léopold, avec cette différence que Catherine de Bourgogne remplaça sa

¹ Arch. de la Côte-d'Or, B. 1452, fol. 89 r^o, 91 v^o et 92.

² *Idem*, B. 1454, fol. 64-65.

³ Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 94.

⁴ Arch. de la Côte-d'Or, B. 1452, fol. 67 r^o.

sœur Marguerite comme fiancée, ainsi qu'on le verra plus tard.

Après la mort du pape Grégoire XI, les seize cardinaux qui se trouvaient à Rome nommèrent, sous la pression et la menace du peuple romain, un prélat de cette nation, et le napolitain Barthelemi Prignano, archevêque de Bari, fut appelé au S^t-Siège sous le nom d'Urbain VI. Mais la plupart des cardinaux qui avaient participé à l'élection, mécontents de la conduite du pontife, prétendirent qu'ils avaient eu la main forcée, et se réunirent de nouveau pour porter leurs suffrages sur le cardinal Robert de Genève, auparavant évêque de Théronane, puis de Cambrai, dont l'élection eut lieu à Fondi, le 21 septembre 1378, et qui fut sacré sous le nom de Clément VII.

La nouvelle en fut transmise à Philippe le Hardi par un chevaucheur du comte de Genève, qui arriva, le 12 octobre, à la cour ducale à Montbar¹, où cette nomination fut accueillie avec grande satisfaction. De son côté, le nouveau pape avait pris soin d'envoyer lui-même un de ses familiers au duc pour lui faire part de sa promotion², qui était une bonne fortune pour tous les princes de la maison de France, leurs relations avec les comtes de Genève devaient faire agréer avec empressement l'avènement d'un souverain pontife appartenant à cette famille. Nous avons raconté ailleurs³ l'affection et l'intimité toute particulière de Philippe de Rouvre avec son cousin Amédée IV, nourri et hébergé à la cour de Bourgogne, et auquel trois châteaux avaient été cédés « pour lui permettre de soutenir son estat ». C'est par l'entremise

1. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1454, fol. 79 v^o. — Pierre, comte de Genevois, fils d'Amédée III, avait succédé, en 1370, à ses deux frères Aimon IV et Amédée IV.

2. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXI, fol. 11. — Le duc reçut ce familier du Pape, à Châtillon-sur-Seine, et lui fit donner un gobelet d'argent doré de 40 fr. et une aiguière.

3. Voir nos *Ducs de Bourgogne de la race capétienne*, t. IX, 109-110.

du jeune duc qu'Amédée avait contracté deux alliances dans le duché, avec Jeanne de Frolois, puis avec Jeanne de Vergy, veuve de Geofroi de Charny. Devenu comte de Genève, les relations amicales de nos ducs avaient été continuées avec Amédée IV et avec ses frères Pierre et Robert.

Malheureusement, la nomination de Clément VII, après l'élection antérieure d'Urbain VI, donnait lieu à contestation. L'antagonisme entre les partisans de l'un et de l'autre élu fut l'origine d'un schisme qui se continua, de compétiteur en compétiteur, pendant quarante années, entraînant une regrettable confusion et des maux infinis. Clément était reconnu comme pape légitime en France, en Espagne, en Suisse, en Sicile, tandis qu'Urbain avait déjà été accepté par l'Allemagne, la Bohême, la Hongrie, l'Angleterre et une partie de la Flandre.

Les sentiments de Philippe le Hardi pour le pape genevois n'étaient pas douteux, si l'on en juge par les messages envoyés et les cadeaux échangés. On voit même « un des fauconniers du pape Clément, qui de par ledit pape présente à m^{se} deux faucons¹ ». Pierre, comte de Genève, frère aîné du pontife, paraît fréquemment à cette époque à la suite du duc de Bourgogne. Nous le trouvons à Béthune, le dernier novembre 1378, et à Creil, le 5 décembre, avec les sires de Coucy, Bureau de La Rivière, tous occupés à jouer des parties de dés, dont le duc faisait le plus souvent les frais². Le 10 mars suivant, Pierre de Genève soupait et prenait gîte à Talant à l'hôtel ducale avec divers seigneurs et chevaliers étrangers³. Nous verrons combien l'intervention de ce personnage fut mise à profit pour obtenir certaines faveurs du Saint-Siège.

1. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1454, fol. 66 v^o. — Ce fauconnier fut gratifié par le duc d'une ceinture d'argent.

2. *Idem*, B. 1454, fol. 24 v^o.

3. *Idem*, B. 311, *escroies*.

En qualité de pair de France, le duc assista aux séances du Parlement de France qui se tinrent en décembre par devant Charles V, lors de la condamnation de Jean de Montfort, duc de Bretagne, et la confiscation des domaines qu'il possédait dans le royaume. Il revint ensuite en Bourgogne, à Châtillon-sur-Seine, auprès de la duchesse et de ses enfants. La pénurie de ses finances ne lui permettant pas de grandes largesses, c'est dans cette résidence qu'il laissa passer l'échéance toujours difficile du premier de l'an, ajournant ainsi les dépenses que son séjour à Paris rendait obligatoires. Il avait besoin de ressources et faisait contracter des emprunts pour son entrevue avec le duc d'Autriche, qui n'ayant pu avoir lieu à Remiremont devait se tenir à Montbéliard, où ces princes avaient décidé de se réunir dans une conférence particulière, bien que le mariage de leurs enfants eût été arrêté par les ambassadeurs de chacun d'eux. A l'occasion de ces cérémonies, auxquelles la duchesse devait assister, on fit acheter un nombre considérable de bijoux, de vases, aiguillères, ceintures, etc. Les grands festins donnés pendant plusieurs jours, du 22 au 26 janvier, avec accompagnement de musiciens, hérauts d'armes, ménestriers, coûtèrent des sommes énormes. Marguerite de Chalon, dame de Montbéliard, et tous les personnages attachés à la personne du duc d'Autriche, reçurent des présents proportionnés à l'importance de chacun d'eux ¹.

1. Voir nos *Itinéraires*, p. 142. — Le duc avait fait acheter pour mener à Montbéliard 500 pintes de terre pour l'échansonnerie, deux faix de verre et 1600 écuelles de bois (Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXIII, fol. 90). Pour les achats d'argenterie chez Jacquemin Régnier, voir Arch. de la Côte d'Or, B. 1454, fol. 66 v^o. « A plusieurs héraus et menestriers qui jouèrent devant m^{se} à Montbéliard, le xxiii jour de janvier CCC.LXXVIII, que m^{se} donna à disner à son cousin le duc d'Osterriche », etc. (*Idem*, B. 1454, fol. 84 v^o). « A Guillemain de Monteaut, espicier, et valet de chambre de m^{se}, pour espices de chambre, comme de sucre et autres espices à faire ypo-cras,.... qui ont esté portées et despensées au volaige que m^{se} a

En ce moment, Gui et Guillaume de la Trémoille que le duc avait envoyé chercher à Cherbourg, le 5 décembre ¹, étaient rentrés en Bourgogne, et en dédommagement des frais nécessités pour le siège de cette place, le duc alloua une somme de mille francs d'or à Gui ². Ces mêmes jours, la duchesse, dont la grossesse était avancée, envoya une escorte à Sens, pour ramener près d'elle, à Châtillon, Marie de Mello, femme de Guillaume de la Trémoille ³.

La nomination presque simultanée de deux papes avait produit dans tous les états de la chrétienté des collisions fâcheuses, chacun des deux pontifes cherchant des adhésions dans les diverses provinces. Charles V était depuis longtemps rallié à la cause de Clément VII, avant sa reconnaissance officielle proclamée dans une assemblée de prélats, tenue à Vincennes le 16 novembre de l'année précédente. Cette adhésion eut sa récompense, car le roi fut autorisé à lever pendant trois ans sur le clergé du royaume une subvention dont trois évêques français devaient fixer la quotité ⁴. Les autres princes français partageaient les sentiments du roi. Le duc d'Anjou avait fait de vains efforts pour rattacher à la cause de Clément le jeune Wenceslas, qui venait de succéder à son père

« fait à Montbéliard devers le duc d'Otterriche ouquel m^{se} a donné à mangier par plusieurs foiz avec plusieurs autres grans princes, seigneurs, dames et damoiselles » (*Idem*, B. 1454, fol. 54 v^o). Voir aussi Prost, *Inventaires mobiliers*, t. II, n^{os} 319, 320, 334, 340. — Dom Plancher, t. III, p. 565, not. xi, a donné la liste des seigneurs qui prirent part à ces fêtes.

1. Mandement daté de Creil, 5 décembre. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1454, fol. 97 r^o.

2. Châtillon-sur-Seine, 15 février. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXIII, fol. 138 v^o.

3. Montsaugéon, 6 février, mandement de la duchesse (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1454, fol. 115).

4. Noël Valois, *Le rôle de Charles V au débat du grand schisme*, dans l'*Annuaire Bulletin de la Société de l'histoire de France*, année 1887, p. 3-5.

Charles IV, empereur et roi de Bohême, décédé le 29 novembre 1378. Philippe le Hardi, non moins zélé, avait répondu aux avances de Pierre, comte de Genève, et lui avait procuré Nicolas, abbé cistercien de Fontenay, encore jeune et actif, qui avait été nommé nonce apostolique, le 2 novembre 1378, et envoyé dans le Hainaut pour y faire de la propagande. Pierre de Mirepoix, évêque d'Autun, ayant refusé la dignité de cardinal offerte par Urbain VI, dont il contestait l'élection, accepta cette même dignité de Clément VII. Le chapeau lui fut remis solennellement en présence du roi par Jean du Cros, évêque de Limoges, le cardinal d'Aigrefeuille et autres prélats. La cérémonie eut lieu le mercredi 4 mai, au palais du Louvre, où se trouvèrent réunis dans un festin tous ces dignitaires hébergés par le roi.

L'arrivée de Pierre, comte de Genève, en Bourgogne, auquel on faisait fête à Talant, au mois de mars¹, semble coïncider, à quelques jours près, avec la réception du cardinal de Limoges, du cardinal d'Aigrefeuille, Gui de Maillesec, « uns moult preudons et vaillans homs et sage clers », au dire de Froissart, et qui avait pris part à la première élection d'Urbain. Ces personnages, défrayés dans les différentes résidences du duché, y résidèrent longtemps, car nous les trouvons non seulement à Dijon et à Chalon, mais à Montbar, où le charpentier de cette ville dressa des chevrons dans la grande salle du château « pour tendre un drap d'or dessus la table de m^{es} quant les cardinaux furent à Montbar² ». A plusieurs fois, le duc procura des escortes, avec ses secrétaires, ses clercs et son aumônier, Thomas Chapelles, pour accompagner le cardinal d'Aigrefeuille, envoyé du pape, allant à Reims et à Chalon « pour cause de l'interdit mis ès villes d'Auxonne

1. A la date du 10 mars, Arch. de la Côte-d'Or, B. 311^{bis}.
2. *Idem*, B. 5313, fol. 18.

« et de Jonvelle¹ ». Deux cardinaux avaient été chargés par Clément VII de visiter et de faire mettre en ordre les appartements du palais papal à Avignon, et ils y étaient encore, les 9 et 12 avril, alors que le duc envoyait à ces dates, de Montbar à Chalon, des messages, « pour avoir « nouvelles des cardinaux d'Aigrefeuille et de Poitiers² ».

La promotion au cardinalat de Pierre de Mirepoix, évêque d'Autun, avait été agréable à Philippe le Hardi, et c'est sans doute pour fêter cette nouvelle dignité qu'il se rendit au mois de mai à Autun, où il séjourna trois jours³. Mais une concession faite personnellement au duc de Bourgogne, en raison de ses services, fut la nomination, le 23 juillet, de Guillaume de Valan, son conseiller et confesseur, comme évêque de Bethléem, près de Clamecy. Le duc alloua même au nouveau titulaire les fonds pour acheter une crosse, une mitre et autres ornements épiscopaux⁴. Il lui fit présent d'un saphir le jour de son sacre, et hébergea tous les prélats et seigneurs présents à la fête de sa consécration à Dijon⁵.

La duchesse accoucha, au milieu du mois d'avril 1379⁶,

1. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXIV, fol. 18^{ro} et Arch. de la Côte-d'Or, B. 1454, fol. 35^{vo}. — Cet interdit était venu à la suite de débats entre les habitants de Besançon et l'archevêque de cette ville qui avait voulu battre monnaie à Gy. La comtesse d'Artois, les Bisontins et Hugues de Chalon y avaient mis opposition. Appel ayant été fait à Avignon, le pape avait envoyé à plusieurs reprises des cardinaux pour instruire cette affaire (Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXI, fol. 12^{vo}).

2. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1454, fol. 100^{re}. — Voir aussi nos *Itinéraires*, p. 143.

3. Depuis le vendredi soir 6 mai jusqu'au dimanche 8 après dîner. Nos *Itinéraires*, p. 143.

4. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, fol. 182.

5. *Idem*, t. XXIV, fol. 105^{vo}.

6. *Idem*, t. XXVI, fol. 94. — Dans nos *Itinéraires*, introduction, p. x, en note, nous portons la naissance de Catherine au mois de mai 1378, c'est avril 1379 qu'il faut lire. Il faut aussi rectifier la date de naissance de Bonne de Bourgogne qui est de 1380 et non de 1379.

d'une seconde fille nommée Catherine, venue au monde à Montbar, où s'était rendue de Paris la sage-femme Asseline. Le baptême eut lieu le 26 du même mois et l'enfant fut confiée à la garde de madame de Chenisy, qu'on avait fait venir de Troyes à Villaines-en-Duesmois¹.

Nous n'avons pas à entrer dans le détail des troubles de la Flandre, des insurrections urbaines et de la révolte des villes de Gand, Bruges, Courtrai, etc., contre leur seigneur Louis de Mâle. L'intervention du duc de Bourgogne doit seulement fixer notre attention. L'attitude du comte de Flandre n'avait été ni habile ni intelligente à l'égard de ses sujets, dont le mécontentement eût été facilement apaisé par de bons procédés. La ville d'Audenarde, défendue par ses chevaliers, mais vigoureusement assiégée par les Gantois, ne pouvait résister longtemps aux attaques et à la coalition des villes révoltées. La comtesse douairière Marguerite de France, femme de grand sens et d'un esprit supérieur, gémissait de cet état de choses et blâmait ouvertement la conduite de son fils. D'Arras, où elle séjournait au mois d'octobre, elle envoyait de fréquents messages à Philippe le Hardi, alors à Montbar, pour le tenir au courant de ce qui se passait. Le duc de Bourgogne avait trop d'intérêt à ménager les Flamands et les habitants d'une province qui devait un jour lui appartenir pour ne pas s'efforcer de mettre un terme à des divisions grosses de menaces pour l'avenir.

Persuadé que l'appareil de la force n'est pas sans influence afin de faciliter les dispositions conciliantes des peuples révoltés, Philippe décida la mobilisation de ses féodaux. Des convocations individuelles furent adressées à Jean et Hugues de Chalon, Henri de Montbéliard, Eudes de Grancey, Jean de Bauffremont, Enguerrand d'Euclin,

1. Arch. de la Côte-d'Or, B. 5315, fol. 20.

Guillaume de Beauvoir, Anseau de Pommard, Girard de Thurey, Jean de Lugny, Henri de Sauvement, Philibert et Jean de la Baume, aux sires de Scey, de Villars, de Montjustin, de Pagny, d'Oiselet, de Savigny, de Blamont, de Varambon, etc., c'est-à-dire à la plupart des seigneurs du duché et de la comté. Les habitants des villes et des communautés assujetties à l'obligation de fournir des sommiers et des équipages de transport furent invités à s'exécuter¹. Le rendez-vous de ces troupes devait avoir lieu à Troyes, le 19 octobre, et le duc s'y trouva en effet. Le maréchal Gui de Pontailler commença la revue des gens d'armes que le receveur Amiot Arnaut eut ordre de payer. Au nombre des chevaliers bannerets arrivés ce même jour, figuraient Hugues de Chalon-Arlay avec neuf chevaliers bacheliers et quarante écuyers, puis Jean de Vergy, Edouard de S^t-Dizier, Vautier de Vienne, et parmi les chevaliers bacheliers, Jacques de Vienne, Jean de Noyers, sire de Rimacourt, Pierre de Somberton, sire de Malain, Guillaume de Grancey, sire de Larrey, Pierre de Saint-Beury, Jean de Nanton, Pierre de Tanlay².

Beaucoup de seigneurs convoqués devaient également se trouver à Bar-sur-Seine à l'époque de la Toussaint, mais la duchesse, responsable de l'administration des affaires, ayant appris à Montbar que quelques compagnies de routiers se proposaient de profiter de l'absence des féodaux pour faire des tentatives sur le duché, d'après le rapport de Sandrin de Guynes envoyé en informations, fit contremander un certain nombre d'entre eux³.

1. Mandement du duc, daté de Montbar, 9 octobre 1378, Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXI, fol. 11 v^o, et t. XXVI, fol. 54.

2. De la Chauvelaye, *Les armées des trois premiers ducs*, p. 81-84.

3. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXI, fol. 11, 23 et 69 r^o. — Parmi les seigneurs contremandés, on cite Jean de Broisse, Henri de Sauvement, Odile de Montjeu, Thomas d'Eguilly, Gui de Bar, Jean de Blaisy, Guillaume de Mello, Geoffroi de Charny, Girard de Bourbon, Jean de S^t-Verain, Gibaud de Mello, sire d'Epoisses, les seigneurs de Lospinasse, de S^t-Beury.

La réduction des effectifs militaires entraînait une réduction notable dans les dépenses, et cette considération n'était pas sans valeur, alors que le duc, toujours à court d'argent, allait être forcé d'envoyer sa vaisselle à la monnaie, car le comte de Flandre ne pouvait en ce moment lui fournir aucun subside. D'autre part, Charles V, auquel Louis de Mâle était peu sympathique, n'avait pas personnellement à intervenir dans des querelles étrangères à son royaume.

Réduit à ses propres ressources, Philippe le Hardi partit de Troyes, le 19 octobre, passa le lendemain à Arcis-sur-Aube, s'acheminant à Arras, où la comtesse Marguerite de France le reçut avec les gens de son conseil. Les habitants de Tournai, dont le commerce était arrêté depuis le commencement de ces luttes, désiraient vivement la paix et promettaient le meilleur accueil au duc, qui était sans doute entré dans cette ville au commencement de novembre, à une date que nous ne pouvons préciser, en l'absence des comptes de cette année. Quelques mandements sont les seuls éléments qui permettent de fixer diverses étapes.

De Tournai, Philippe le Hardi envoya tout d'abord l'abbé de S'-Martin de cette ville, en qualité de parlementaire, auprès des Gantois qui faisaient le siège d'Audenarde, et qui acceptèrent d'entrer en pourparlers et en conférences. Rendez-vous fut pris pour se rencontrer à Rosne, entre Tournai et Audenarde, ou plutôt au Pont-de-Rosne, avec des sauf-conduits réciproquement échangés. Les entrevues se renouvelèrent pendant quinze jours. Le duc s'y rendait avec le prévôt de Tournai et revenait chaque soir coucher dans la ville; il eut fort à faire pour triompher de la résistance des Gantois, dont les prétentions étaient excessives et qui regardaient la capitulation d'Audenarde comme prochaine et assurée. L'argent faisait défaut et les féodaux bourguignons réclamaient leur paye;

il fallut envoyer, le 25 novembre, le chambellan Olivier de Jussy, le clerc des offices Etienne de Heiz et autres officiers pour contracter des emprunts à Valenciennes, en donnant en gage les joyaux et toute la vaisselle ducale dont on pouvait disposer¹.

Le maréchal Gui de Pontailler ayant obtenu un sauf-conduit fut autorisé à s'aboucher avec les chevaliers flamands enfermés à Audenarde. Ceux-ci lui avaient vaillamment répondu : « Sire, dites de par nous à m^{re} de Bourgogne que il ne face pour nous nul mauvais traictié, car « Dieu marchi, nous sommes en bon point et n'avons « garde de nos ennemis² ». Ces paroles réconfortantes des assiégés ne furent pas sans influence sur les conventions de paix arrêtées peu après, l'un des derniers jours de novembre. Le 26, Philippe le Hardi tint sur les fonts de baptême la fille de Jean de Werchin, sénéchal du Hainaut, à laquelle il fit présent d'un cerf d'argent doré³. C'est le lendemain, croyons-nous, que la paix fut faite, alors qu'il réunit dans un festin à Pont-de-Rosne les capitaines de Gand, de Bruges, d'Ypres et de Courtrai. Les conventions furent ratifiées le 1^{er} décembre par Louis de Mâle, et la levée du siège d'Audenarde, qui en était la principale condition, eut lieu le 3 décembre⁴. Le duc donna plus tard cinquante marcs de vaisselle d'argent du prix de cinquante livres à un chevalier flamand, le seigneur d'Ecornay, qui avait beaucoup contribué à la prise de la ville⁵, celui qui avait probablement fait à Gui de Pontailler la fière réponse citée plus haut. Puis, le principal meneur de la milice Gantoise, le capitaine Jean Pruneel,

1. Mandement du duc, daté de Tournai, 25 novembre; Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXIII, fol. 76 v^o.

2. *Froissart*, G. Raynaud, t. X, p. 202.

3. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXI, fol. 12 r^o.

4. *Froissart*, G. Raynaud, t. IX, *Sommaire*, p. LXXVII, LXXXVI-LXXXVII.

5. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 216.

auquel sa trop grande popularité réservait une fin tragique, vint à Tournai pour faire signer les conventions de paix. Le duc fit « très bonne chière » au porteur des traités, se rendit de là auprès de Louis de Mâle à Termonde¹, puis à Malines², d'où il regagna la Bourgogne pour se reposer pendant deux mois des fatigues occasionnées par ces pénibles négociations. Tous les membres de la famille ducale étaient réunis, pendant le mois de janvier 1380, à Rouvre, où fut reçu, le 4, un chevalier envoyé par Jean, roi d'Espagne, annonçant la naissance de son premier fils³.

Les troubles de Flandre qui surgirent bientôt avec plus de violence ne paraissent pas avoir entraîné le déplacement du duc de Bourgogne, dont l'intervention est indiquée dans les *Chroniques Belges*. En mars, et après la reprise d'Audenarde par Jean Pruneel, on avait pu invoquer le témoignage du duc au sujet de la démolition des murailles de cette ville, qui était une des conditions du traité de Pont-de-Rosne négocié par lui ; en avril, il avait pu s'entendre avec les comtes de Flandre, de Hainaut et de Brabant pour la saisie du même Jean Pruneel comme fauteur de désordres. Il avait assurément délégué son chambellan Girard de Ghistelle, pour accompagner à Ath les officiers du comte de Flandre et y recevoir les prisonniers de Gand⁴, mais l'intervention du duc ne se produisit qu'à distance, puisque, pendant toute cette période, il n'avait pas encore quitté la Bourgogne. La lettre suivante, écrite

1. Mandement du duc, *Termonde*, 13 décembre; Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXIV, fol. 2^{ro}.

2. Mand' du duc, *Malines*, 15 décembre; *Idem*, t. XXI, fol. 12^{ro}.

3. Le porteur de la nouvelle fut gratifié d'un gobelet ciselé d'argent doré, du poids de 35 fr. d'or (Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXI, fol. 12^{ro}). — Il s'agit de la naissance d'Henri III, d'abord prince des Asturies, 1388; roi d'Espagne, 1390, mort le 26 décembre 1406.

4. Voir *Froissart*, G. Raynaud, t. IX, *Sommaire*, p. xciv-xcv.



ULADISLAS, duc de Pologne, moine de S^t Bénigne, mort le 1^{er} mars 1389

(Cathédrale de S^t Bénigne de Dijon)

à ce sujet et datée de Chalon, le 24 avril, le prouve surabondamment :

« *Philippes, filz du roy de France, duc de Bourgoingne, savoir faisons à touz que, comme il ait esté accordé par nostre très chier et amé cousin le duc Aubert de Bavière, bail de Haynnau, Hollande et Zéellande, et de la seignorie de Frize, de délivrer à nostre très chier seigneur et père le conte de Flandres, duc de Braibant, et à nous, Jehan Pernel, Guillaume le Scepen et Hamin dou Wiele, dit Wielkin, prisonniers à Ath et bannis par la ville de Gand, parmi certaines lettres obligatoires de nostredil seigneur et père et de nous, et soubz le seel de nostre très chier oncle le duc de Lucembourg et de Braibant, comme tesmoing, si comme plus à plain est contenu en icelles lettres, nous avons commis et député, commellons et deputons par ces présentes nostre amé et féal chevalier et chanbellain, messire Girart de Ghistelle, de li transpourter avec les commis et députez de nostre dil seigneur et père, et de recevoir de nostre dil cousin le conte Aubert ou ses deputez ou député ad ce, les prisonniers dessusdits pour en faire ce qu'il appartient par nostredil seigneur et père ou ses deputez de ce faire et tout ce qui s'en despent, lui donnons plein pouvoir, auctorité et mandement espécial, si comme nous meismes ferions, si présens estions. Donné à Chalon sur la Soone, le xxxiiij^e jour d'avril, l'an de grâce mil CCC. quatre vins, soubz nostre seel de secrèl.*

« Pour m^{te} le duc,

« JO. DU VAL¹. »

Au mois d'avril, le duc avait assez à faire dans le duché sans intervenir de sa bourse et de sa personne dans les contestations suscitées par les maladresses de son beau-père. Les troubles qui s'étaient élevés dans la municipa-

1. Orig. parch., fragment de sceau en cire rouge, trésor des chartes des comtes de Hainaut, à Mons. Ed. *Chron. Belges, Cartul. des comtes de Hainaut*, t. II, p. 291.

lité dijonnaise quelques années auparavant, au sujet des élections des maires, avaient reparu pour un autre motif. Les habitants de Dijon, n'ayant pas voulu participer aux travaux de réfection des fortifications de la ville, soutenaient de ce chef contre l'administration ducale un procès toujours en instance au Parlement de France¹. Des préoccupations d'un ordre différent exigeaient un appel de fonds, alors que les finances, épuisées par les chevauchées contre les insurrections urbaines de Flandre, avaient forcé le duc à vendre sa vaisselle et ses joyaux. Il fallait payer la rançon des chevaliers bourguignons envoyés en Prusse et ayant pris une part active dans les luttes de la Hongrie, de la Pologne et de la Bohême.

Cette aventure malheureuse, dont aucun historien bourguignon ne fait mention, coïncide avec le départ du prince polonais Uladislas, fils du duc Casimir le Blanc et cousin du roi Casimir le Grand, roi de Pologne, qui était venu se réfugier sous l'habit monastique des religieux de S'-Bénigne de Dijon. Louis, alors roi de Hongrie et de Pologne, et sa mère, la reine Elisabeth, avaient tellement mécontenté leurs sujets par leurs mauvais procédés et leur déplorable administration, qu'une révolte avait éclaté dans leurs états, dès l'année 1376. Les chefs des révoltés avaient envoyé une ambassade à Dijon, pour offrir au prince-moine Uladislas le trône de Pologne, qui lui avait été injustement enlevé, disaient-ils. Philippe le Hardi prit en main la cause d'Uladislas et lui donna pour escorte les principaux seigneurs du duché, chargés d'assurer son succès et de l'installer à la tête de son royaume. Malgré le

1. « A Jehan de Savoigny, lieutenant du bailli de Sens, qui deux lui estoient de reste de ses gaiges, en visitant comme commissaire du roy la forteresse de la ville de Dijon, afin que les habitans de la dite ville, qui sur ce estoient en procès au Parlement du roy, fussent contrains par le roy et par la court à la fortifier et emparer, par mandement de mondit seigneur, l'exécutoire dudit Nicolas de Fontenoy, et quittance donnée le 21 d'avril CCC. III^{es} » (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1457, fol. 1, 19^{vo}).

concours et les efforts de ses partisans, la fidélité des gouverneurs du roi Louis fit échouer ces projets. Les Bourguignons, engagés chevaleresquement dans cette tentative, furent faits prisonniers, et le prince Uladislas, ayant repris l'habit monastique, mourut le jeudi 1^{er} mars 1380 et voulut être enterré à S'-Bénigne de Dijon, où sa tombe que nous reproduisons existe encore.

Il faut avouer que nous sommes assez mal renseignés sur les incidents de cette expédition partielle, dont quelques noms des victimes nous sont seulement connus. Les seigneurs de la Trémoille et Jean de Pontallier, seigneur de Magny-sur-Tille, étaient les plus notables, et ce dernier avait vendu l'année précédente à son frère Gui, le maréchal, une partie de ses terres pour subvenir aux frais de ce lointain voyage¹. Le 18 avril 1380, Philippe le Hardi, affligé du malheur arrivé à son plus cher ami et chambellan, ordonna à Bertrand de Chartres d'aller en Hongrie et en Bohême, afin de faire rendre la liberté à Gui de la Trémoille « et autres prisonniers au pays de Poloine² ». Perrinet de La Haye, écuyer et échançon, reçoit trois cent soixante livres parce qu'il a été pris « au voiage de Prusse³ ». Guillaume de la Trémoille, seigneur d'Uchon, est indemnisé de mille francs⁴, et son frère Pierre, seigneur de Dours, de trois cent soixante⁵, pour même motif. Gavignon de Semur, écuyer et échançon, reçoit

1. Arch. de la Côte-d'Or, B. 11.170, fol. 26^{vo}. Voir G. Dumay, *Gui de Pontallier*, pp. 11 et 121. En deux fois, Jean de Pontallier reçut des sommes de 1120 fr. et 200 fr.

2. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXIII, fol. 38^{vo}. — Le 26 octobre 1379, Charles V avait autorisé Gui de la Trémoille à amortir deux cents livres de rente en faveur d'une fondation pieuse pour le salut de son âme et de celle de ses parents (*Orig. Chartrier de Thouars, Les la Trémoille pendant cinq siècles*, t. I, p. 99-101).

3. Mandement du 13 juillet, Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXIV, fol. 78^{vo}.

4. Mandement daté d'Amiens, 27 juillet 1380, *idem*, t. XXV, fol. 46^{vo}.

5. *Idem*, t. XXIII, fol. 138^{vo}.

484 francs d'or, « pour l'aider à payer les frais de son « voyage de Prusse, où il a esté par ordre du duc et où « il fut pris et arrêté¹ ». Jean de Pontailleur reçoit cent francs²; le chambellan Odinet de Chazeron, trois cent soixante³; le panetier la Borne de Poquières, deux cent quarante⁴. Le plus avantagé de tous fut Eudes de Grancey, seigneur de Grancey et de Louvois, mari d'Iolande de Bar, qui reçut une indemnité de mille francs, sans compter trois cents livres qui lui furent allouées plus tard⁵. Le départ des chevaliers qui prirent part à cette entreprise eut lieu, selon toute probabilité, au mois de février, alors que le duc donna mille francs d'or à son conseiller Gui de la Trémoille⁶, et qu'il envoya son écuyer Jean d'Arbo auprès du duc de Lorraine, pour le prévenir du passage de ces seigneurs et le prier de faciliter leur entreprise⁷.

Au milieu d'avril de cette année, la duchesse se préparant à faire ses couches, on envoya chercher à Paris Asseline, « la ventrière », pour l'amener à Dijon, ainsi que son mari Robert Alexandre. Toutefois, l'accouchement n'eut lieu que les derniers jours de mai, et augmenta la famille d'une troisième fille, nommée Bonne⁸. Philippe

1. Mandement du 13 juillet 1380. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXIII, fol. 130 r°.

2. *Idem*, t. XXIII, fol. 110 v°.

3. *Idem*, t. XXIII, fol. 40 r°.

4. *Idem*, t. XXIV, fol. 36 r° et XXV, fol. 19 v°.

5. Mandement du 13 juillet 1380; Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, fol. 199 et 222.

6. Mandement du 30 janvier 1380; *idem*, t. XXVI, fol. 69. — Le duc était d'une constante générosité avec Gui de la Trémoille, auquel il avait déjà donné mille livres le 20 août précédent, pour le couvrir de ses dépenses faites à Paris lorsqu'il était malade; *idem*, t. XXV, fol. 44 v°.

7. Message du duc, le dernier janvier 1379 (1380); *idem*, t. XXVI, fol. 4 r°.

8. Bonne est née fin mai 1380, et non en 1379, comme nous le disons par erreur dans nos *Itinéraires*, introd. p. x. A la fin de juin, la duchesse délivrait un mandat de 112 fr. à la sage-femme Asseline, cent

n'assista ni au baptême de l'enfant, ni aux relevailles de la mère. Il n'assista pas davantage aux séances du Parlement de Beaune de la session de la S'-Laurent, dont son chancelier et ses officiers dirigèrent les assises¹.

Sur ces entrefaites, une nouvelle inattendue jeta le deuil dans la famille ducale. Marguerite de Brabant, femme de Louis de Mâle, que la plupart des auteurs font mourir douze années plus tôt, venait de décéder à une date qui se rapproche du milieu de mai 1380. Le 15, Philippe le Hardi envoyait au comte de Flandre un de ses écuyers d'écurie pour savoir l'état de la maladie de la comtesse². Le 20, Marguerite de France, comtesse d'Artois, mère de la défunte, faisait célébrer le service de ses obsèques dans l'église de S'-Vast d'Arras³. La duchesse de Bourgogne étant alors dans le terme avancé de sa grossesse, la mort de sa mère ne lui fut point immédiatement annoncée. C'est seulement le lundi 27 août qu'elle fit faire en grande cérémonie ses obsèques dans la chapelle de Dijon⁴.

Le service de l'Etat occupait alors tous les instants de Philippe le Hardi. Ayant été mandé précipitamment par le roi, il quitta la Bourgogne, après avoir confié, le 1^{er} mai, la charge de capitaine général du duché à son maréchal

francs pour ses soins, et douze francs pour son retour et celui de son mari à Paris. (Arch. de la Côte-d'Or, B. 3155, fol. 32 v°).

1. Le Parlement de la S'-Laurent dura du mardi 1^{er} mai au samedi 5. (Arch. nat., J. 319, fol. 63-67, et Arch. de la Côte-d'Or, B. 3581, comptes du Chalonnais).

2. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXIV, fol. 54 v°.

3. Arch. du Pas-de-Calais, A. 779, n° 84-85. Voir Prost, *Inventaires mobiliers*, t. II, p. 73, note 4. — Nous ne savons comment la plupart des auteurs ont pu indiquer l'année 1368 comme date de la mort de Marguerite de Brabant, comtesse de Flandre.

4. Achats faits pour ces obsèques de 370 livres de cire; distribution de 20 livres aux pauvres, de deux blancs à chacun des cent enfants portant des torches; salaire des vingt chapelains qui dirent la messe, etc. (Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXI, fol. 12 v°).

Gui de Pontailler¹. Thomas, duc de Buckingham, fils cadet du roi Edouard d'Angleterre, se préparait à traverser les provinces françaises pour venir au secours du duc de Bretagne. Il importait de lui barrer le passage et de gêner les mouvements de son armée composée de trois mille hommes d'armes et de trois mille archers.

Charles V avait ordonné au duc de Bourgogne de se tenir à Arras une partie du mois de juin pour attendre les événements, après lui avoir fait délivrer cinq cents livres sur les aides, indépendamment des gages de mille francs par mois destinés à couvrir ses frais². Des courriers envoyés à Hesdin, à Bruges, à Amiens, au comte de Flandre et à la comtesse d'Artois, le tenaient au courant des mouvements de l'ennemi³. Mais les Anglais n'ayant point encore paru, le duc rétrograda sur Château-Thierry, Meaux et Reims, où il se trouvait encore les derniers jours de juin, laissant en route des malades atteints de l'épidémie qui sévissait alors⁴. Les cas étaient assez nombreux, puisqu'il fut obligé d'envoyer chercher à Langres son chirurgien Thibaud de Montcornet⁵, Thomas de Pisan, dit Boulogne « fisicien du roi », ne pouvant suffire à soigner tous les malades⁶.

L'arrivée du duc de Buckingham à Calais, le 19 juillet, ayant été annoncée, Philippe le Hardi quitta précipitamment Vincennes, où il avait momentanément rejoint le roi et regagna Amiens⁷. Mais, comme on n'avait pas les fonds

1. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXIV, fol. 57 r° et t. XXVI, fol. 59. Voir dom Plancher, t. III, pr. LXXIII.

2. 12 juin 1380; *idem*, t. LIII, fol. 226 r°.

3. 9 juin, *Château-Thierry*; *idem*, t. XXIV, fol. 102 r°.

4. *Reims*, pénultième juin; *idem*, t. XXV, fol. 97 rs.

5. 9 juillet 1380; *idem*, t. XXIV, fol. 9 r°.

6. Thomas de Pisan reçut cent livres du duc, le 21 juillet; *idem*, t. XXVI, fol. 196.

7. Voir nos *Itinéraires*, à la fin de ce volume. Le 19 juillet, le duc reçut de Charles V, pour Gui de la Trémoille, ses dix-huit chevaliers et

suffisants pour faire face aux dépenses de cette campagne, des émissaires furent envoyés à Bruges, aux seigneurs, aux abbés et aux communautés pour contracter des emprunts¹.

La mort du connétable du Guesclin, arrivée le 13 juillet, ne fut connue qu'à la fin de ce mois à Amiens, où le duc fit célébrer, le 30, dans l'église Notre-Dame de cette ville, un service funèbre auquel il assista².

Pendant ce temps, Marguerite de France, comtesse d'Artois, toujours active et vigilante malgré son grand âge, prenait des mesures pour protéger ses domaines contre l'invasion, nommait des capitaines pour défendre les places, chargeait le seigneur de Baix, gouverneur d'Arras, de s'entendre avec le bailli, le maire et les échevins de cette ville³. Charles V avait établi Philippe le Hardi capitaine général des gens d'armes et d'arbalètes dans tout le royaume, avec entière autorité pour les conduire contre les ennemis, là où il le jugerait convenable⁴. Cette nomination fut faite le 2 août, le jour même que le duc, quittant Amiens, se mettait en marche pour harceler l'armée anglaise, après avoir préalablement envoyé son chevaucheur Jean le Bon porter ordre au maréchal Gui de Pontailler de venir le rejoindre⁵.

Le 4 août, le duc était à Corbie, et Amenion de Pommiers, faisant partie des recrues engagées pour la campagne, y recevait une gratification⁶. Les étapes de Roye en

ses soixante et un écuyers, une somme de 5.098 livres; (Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. LIII, fol. 223).

1. *Amiens*, 23 juillet; Arch. de la Côte-d'Or, B. 1457, fol. 55 r°.

2. *Amiens*, 30 juillet; Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXIII, fol. 68 v°. — A ces obsèques, soixante valets tenaient des torches et trente-six marguilliers sonnèrent les cloches pour le défunt.

3. *Béthune*, 26 juillet; *idem*, t. LIII, fol. 67.

4. Dom Plancher, t. III, pr. LXXIX.

5. *Amiens*, 26 juillet; Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXIV, fol. 10 v°.

6. *Corbie*, 4 août; *idem*, t. XXIII, fol. 110 r°.

Vermandois, de Noyon, de Chauny, de Soissons, de Château-Thierry, de S^t Just et de Crécy-en-Brie, dont les dates sont fournies par les *Itinéraires*¹, doivent correspondre avec le mouvement d'une partie des troupes ennemies, indépendamment des passages indiqués par Froissart dans d'autres localités. Le chroniqueur relate diverses escarmouches qui eurent lieu entre des détachements anglais et français, au château de Montmort, appartenant à Gaucher de Châtillon ; au château de Plancy-sur-Aube, où le seigneur de Hangest faillit être prisonnier, après un combat de trois heures, qui coûta la vie ou la liberté à une trentaine des gens de son escorte.

Désireux d'épargner à Troyes la visite des envahisseurs, le duc de Bourgogne s'était jeté dans cette ville, et y était arrivé le 23 août, peut-être avant, entouré des principaux seigneurs qui marchaient sous ses ordres, les ducs de Bourbon et de Bar, Jean d'Artois, comte d'Eu, Jean de Vienne, amiral de France, les sires de Couci, de Vergy, de la Trémoille, de Rougemont, etc. On avait fait bâtir aux portes de la ville une bastille en bois pouvant abriter mille hommes, mais les assiégés, en trop petit nombre, qui la défendaient, se voyant cernés par des forces beaucoup supérieures, crurent prudent de faire retraite sous la protection des archers génois, pour éviter un échec probable, sinon certain. L'ennemi ne fit d'ailleurs pas long séjour, et traversa seulement cette partie de la Champagne, puisqu'on le rencontre à la fin du mois d'août à Malay-le-Vicomte² et à Gron, près de Sens, d'où il gagna Nemours, Pithiviers et Beaune-la-Rolande.

Philippe le Hardi, suivant un chemin parallèle à celui de l'armée anglaise, passait à Corbeil, le 1^{er} septembre, à Chartres-sous-Montléry, Arpajon, le 3, gagnant à marches forcées la ville de Chartres pour y organiser la résis-

1. Voir nos *Itinéraires* à la fin de ce volume.

2. L'armée anglaise était le 29 août à Malay-le-Vicomte.

tance. Le 6, il envoya à Paris deux de ses chambellans, et notamment Olivier de Jussy, « pour affaires secrètes », est-il dit. C'est à tort, croyons-nous, que Froissart signale sa présence au Mans, où il ne put sans doute se trouver en personne¹. Ce qui a dû donner crédit à cette assertion, c'est qu'on envoya de Tours, le 14, l'amiral Jean de Vienne, avec quelques compagnies, pour surveiller le mouvement des Anglais en Normandie². D'autres féodaux bourguignons avaient aiguillé dans la même direction, comme le maréchal Gui de Pontailler, le maître d'hôtel Jacques de Serin, qui durent passer par le Mans pour aller à Falaise, où ils se trouvaient encore à la fin du mois³. Divers détachements français suivirent l'ennemi se dirigeant sur Vendôme, et laissèrent plusieurs prisonniers dans les escarmouches quotidiennes, parmi lesquels on cite Robert de Hangest, Jean de Montigny, Guillaume de Launai, Gui de Mauvoisin. A chacune des rencontres, vaillamment, mais inconsidérément dirigées, on perdait des hommes, dont les noms sont connus par les rançons qu'il fallait payer : Jean de Mornay, chambellan du duc⁴, Hue de Saigny⁵, Guillaume de Braquemont, dit Briquet, chevalier⁶,

1. Malgré l'étonnement que cause la rapidité de certains voyages, il ne paraît pas probable que le duc, dont la présence est certaine à Chartres, du 6 au 10, et qui était à Tours le 14, ait pu se rendre au Mans dans l'intervalle de ces séjours.

2. *Tours*, 14 septembre ; Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXII, fol. 71 v^o.

3. *Paris*, pénultième septembre, c'est-à-dire treize jours après la mort de Charles V, le duc de Bourgogne envoyait son huissier de salle, de Paris à Falaise, auprès de l'amiral Jean de Vienne, du maréchal Gui de Pontailler et de Jacques de Serin (*Idem*, t. XXIV, fol. 58 r^o).

4. Jean de Mornay « ayant été pris et mis à grant rançon » est indemnisé de 500 francs (*Idem*, t. XXIV, fol. 108 r^o).

5. Hue de Saigny reçut cent francs pour même motif (*Idem*, t. XXV, fol. 31 r^o).

6. Guillaume de Braquemont reçut également cent francs pour payer sa rançon (*Idem*, t. XXVI, fol. 261).

Louis de Girolles, écuyer¹, Jean le Petit, sénéchal du comte d'Eu². Cette longue chevauchée fut surtout meurtrière pour les chevaux épuisés par des courses incessantes, et on a une longue liste des chevaliers et des écuyers qu'il fallut indemniser de leurs pertes.

Tours fut la plus lointaine étape du duc de Bourgogne dans l'Ouest, et c'est là qu'il fut avisé de la maladie du roi. La situation lui avait été donnée comme tellement grave qu'il envoya aussitôt de cette ville, à la date du 14, son sommelier de chambre Coppin, « pour aller hastivement vers le roi scavoir l'estat de sa maladie³ ». Le messenger ne put en rapporter réponse, et peut-être fut-il croisé en route par les dépêches annonçant la fatale nouvelle. Charles V était mort, le dimanche 16 septembre, à midi, en son hôtel de Beauté-sur-Marne.

1. Par mandement donné à Corbeil, le 1^{er} septembre, Louis de Girolles reçut 50 fr. (Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, fol. 222).

2. Chartres, 10 septembre, le sénéchal d'Eu reçut 100 fr. (*Idem*, t. XXIII, fol. 107 v^o).

3. Tours, 14 septembre (*Idem*, t. XXIV, fol. 45 v^o).

APPENDICE I

ÉTATS DE BOURGOGNE

sous Philippe le Hardi.

Elus chargés de la répartition des impôts. — Coutume dont l'origine doit remonter à l'époque des affranchissements. — Rôle des Trois-Etats connu par les comptes dès le milieu du xiv^e siècle. — Résistance des députés aux volontés du roi Jean. — Révocation du gouverneur Olivier de Laye n'ayant pu obtenir les subsides. — Présidents des trois ordres siégeant en permanence en cas d'urgence. — Démarches de la reine pour influencer le vote des députés. — Opposition de l'évêque de Langres et révoltes à Châtillon, à Dijon et ailleurs au sujet des impôts. — Réunions avortées de diverses réunions des Trois-Etats après le traité passé à Guillon avec le roi d'Angleterre. — Vote d'un subside après le passage du roi Jean. — Nouvelles demandes de subsides mal accueillies; séances successivement ajournées par le mauvais vouloir des députés. — Insuccès du gouverneur le comte de Tancarville pour faire prévaloir les volontés du roi Jean, et sa révocation. — Philippe duc de Touraine réussit et obtient des subsides. — Opposition de l'évêque d'Autun dans son diocèse; contribuables récalcitrants. — Lettre au bailli de Chalon pour faire presser la rentrée des fonds. — Difficultés de faire payer les tailles pendant l'invasion des Grandes Compagnies. — Vote de la gabelle du sel et mécontentement du peuple. — Avantages pécuniaires faits aux députés qui votent au gré du pouvoir; l'intérêt personnel est un facteur avec lequel il a fallu compter dans tous les temps. — Lettre du conseiller Dreux Félice ému de pitié au sujet des violences ordonnées contre les contribuables. — Réunions diverses des Trois-Etats sous Philippe le Hardi. — Résistance des habitants du Chalonais au paiement de l'impôt à l'instigation de l'évêque de Chalon. — Embarras financiers; vente de la vaisselle ducale; emprunts forcés à l'aide des sergents. — Confiscation des biens des juifs et des Lombards contre toute justice. — Lettre du sire de Ray, gardien de la Comté. — Lettre du receveur général pour faire hâter la rentrée des fouages. — Perturbation dans le commerce et dans les transactions par suite de la mutation des monnaies. — Lettre du duc aux gens des comptes. — Economies par suite de la réduction des gages d'officiers. — Funeste répercussion de l'affaire de Nicopolis sur les

Louis de Girolles, écuyer¹, Jean le Petit, sénéchal du comte d'Eu². Cette longue chevauchée fut surtout meurtrière pour les chevaux épuisés par des courses incessantes, et on a une longue liste des chevaliers et des écuyers qu'il fallut indemniser de leurs pertes.

Tours fut la plus lointaine étape du duc de Bourgogne dans l'Ouest, et c'est là qu'il fut avisé de la maladie du roi. La situation lui avait été donnée comme tellement grave qu'il envoya aussitôt de cette ville, à la date du 14, son sommelier de chambre Coppin, « pour aller hastivement « vers le roi scavoir l'estat de sa maladie³ ». Le messager ne put en rapporter réponse, et peut-être fut-il croisé en route par les dépêches annonçant la fatale nouvelle. Charles V était mort, le dimanche 16 septembre, à midi, en son hôtel de Beauté sur-Marne.

1. Par mandement donné à Corbeil, le 1^{er} septembre, Louis de Girolles reçut 50 fr. (Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, fol. 222).

2. Chartres, 10 septembre, le sénéchal d'Eu reçut 100 fr. (*Idem*, t. XXIII, fol. 107 v^o).

3. Tours, 14 septembre (*Idem*, t. XXIV, fol. 45 v^o).

APPENDICE I

ÉTATS DE BOURGOGNE

sous Philippe le Hardi.

Elus chargés de la répartition des impôts. — Coutume dont l'origine doit remonter à l'époque des affranchissements. — Rôle des Trois-Etats connu par les comptes dès le milieu du xiv^e siècle. — Résistance des députés aux volontés du roi Jean. — Révocation du gouverneur Olivier de Laye n'ayant pu obtenir les subsides. — Présidents des trois ordres siégeant en permanence en cas d'urgence. — Démarches de la reine pour influencer le vote des députés. — Opposition de l'évêque de Langres et révoltes à Châtillon, à Dijon et ailleurs au sujet des impôts. — Réunions avortées de diverses réunions des Trois-Etats après le traité passé à Guillon avec le roi d'Angleterre. — Vote d'un subside après le passage du roi Jean. — Nouvelles demandes de subsides mal accueillies; séances successivement ajournées par le mauvais vouloir des députés. — Insuccès du gouverneur le comte de Tancarville pour faire prévaloir les volontés du roi Jean, et sa révocation. — Philippe duc de Touraine réussit et obtient des subsides. — Opposition de l'évêque d'Autun dans son diocèse; contribuables récalcitrants. — Lettre au bailli de Chalon pour faire presser la rentrée des fonds. — Difficultés de faire payer les tailles pendant l'invasion des Grandes Compagnies. — Vote de la gabelle du sel et mécontentement du peuple. — Avantages pécuniaires faits aux députés qui votent au gré du pouvoir; l'intérêt personnel est un facteur avec lequel il a fallu compter dans tous les temps. — Lettre du conseiller Dreux Félice ému de pitié au sujet des violences ordonnées contre les contribuables. — Réunions diverses des Trois-Etats sous Philippe le Hardi. — Résistance des habitants du Chalonnois au paiement de l'impôt à l'instigation de l'évêque de Chalon. — Embarras financiers; vente de la vaisselle ducale; emprunts forcés à l'aide des sergents. — Confiscation des biens des juifs et des Lombards contre toute justice. — Lettre du sire de Ray, gardien de la Comté. — Lettre du receveur général pour faire hâter la rentrée des fouages. — Perturbation dans le commerce et dans les transactions par suite de la mutation des monnaies. — Lettre du duc aux gens des comptes. — Economies par suite de la réduction des gages d'officiers. — Funeste répercussion de l'affaire de Nicopolis sur les

finances du duché. — Lettres missives de Philippe le Hardi aux gens des comptes à Dijon ; à Jean de Vergy au sujet de la convocation des Etats et des subsides accordés pour la rançon et la délivrance de Jean de Bourgogne, son fils. — Vote de cinquante mille francs dans le duché, de cinq mille dans le Charolais. — Contribution des villes de Flandre pour venir en aide au duc. — Emprunts divers ; paiement de cent mille florins d'or à Sigismond, roi de Hongrie. — Recherche des feux dont le nombre est diminué par suite de l'épidémie ; les feux survivants paient pour ceux qui ont disparu. — Affreuse misère des campagnes. — Conclusion ; causes déterminantes de l'augmentation du pouvoir dans les mains de l'autorité suzeraine. — Influence amoindrie de l'institution des Etats qui servit longtemps de barrière au pouvoir absolu.

A une époque ancienne, dont il est difficile de préciser la date d'origine, des représentants du clergé, de la noblesse et des bonnes villes de Bourgogne avaient le droit de débattre la quotité de l'impôt réclamé par nos ducs. Il est probable que ce droit remontait à la fin du XII^e siècle, et fut la résultante de l'affranchissement des principales villes du ressort, mais on n'est pas en mesure de rien prouver. Le chiffre de l'impôt une fois voté, les trois ordres ou les Trois Etats avaient encore le droit de nommer des élus choisis dans leur sein, pour en faire la répartition, et d'instituer des receveurs pour en opérer la perception.

Les élus chargés de la délicate mission de la répartition de l'impôt, s'entouraient de tous les renseignements qui pouvaient les éclairer, dans un temps où n'existaient ni cadastre, ni recensement de la population. Ils n'avaient ni autre élément de contrôle que la recherche des feux, « la recherche des feux », comme on disait alors. Ce travail s'exerçait dans chacun des bailliages du ressort qui étaient des circonscriptions tout à la fois administratives, financières, judiciaires et militaires. Les élus s'acquittaient de leur mission à l'aide de prudhommes, d'échevins, là où existait une administration municipale, et le plus souvent avec la participation du curé de la paroisse. On dressait l'état nominatif des habitants par feu ou « chef d'ostel », et on avait soin d'indiquer l'état social de cha-

cun d'eux : franc, abonné, taillable, serf ou mainmorteable. Puis, les commissaires consignaient en note la condition de chaque feu ; solvable, pauvre ou misérable. Les personnes nobles ou ecclésiastiques, les officiers relevant de la cour ducale, les privilégiés exempts de toute redevance ne figurent que rarement sur ces listes, et l'absence de leurs noms ne permet pas de fixer le chiffre total et exact de la population.

Un rôle sommaire des feux du bailliage de Beaune, relatant les noms des possesseurs de feux ou de « magnies d'hommes » que j'ai publié dans les documents de 1285¹, fut probablement dressé à la suite d'une concession de subsides faite au duc Robert II, lorsqu'il prit part cette même année à la chevauchée d'Aragon, mais les motifs qui ont déterminé la mise sur pied de ce travail ne sont pas indiqués.

Avant le XIV^e siècle, il est difficile de préciser le rôle des Trois Etats. Quelques indices permettent plus tard d'en constater seulement l'existence sous les ducs Hugues V et Eudes IV. Ce n'est que sous Philippe de Rouvre, lorsque les comptes généraux du duché et les comptes particuliers des châtellenies commencent à apparaître, qu'il est possible de se rendre compte de leur importance, de leur fonctionnement et du mode de recrutement de ces assemblées, pour assurer la levée des subsides et la défense du pays.

Pendant l'administration du roi Jean II, le désordre des finances, les mutations abusives des monnaies et les troubles de la guerre rendaient difficile la création de ressources pécuniaires. Le roi désirait appliquer à la Bourgogne le régime imposé et accepté dans d'autres provinces, l'établissement de la gabelle sur le sel, la taxe sur les ventes, etc.,

1. *Ducs de B. de la race Capétienne*, t. VI, p. 331-335, d'après Arch. de la Côte-d'Or, B. 11514. Joseph Garnier, ancien archiviste de la Côte-d'Or, a publié *La recherche des feux en Bourgogne, aux XIV^e et XV^e siècles*, Dijon, Lamarche, 1876, 222 p.

mais il fallait compter avec des populations jalouses de leurs privilèges et désireuses de défendre leurs droits. Jean II ordonna la convocation des Trois Etats du duché qui devaient se réunir à Châtillon-sur-Seine, le 13 janvier 1356. Guillaume de Melun, archevêque de Sens, et Robert, comte de Rouci, étaient chargés d'exposer les besoins urgents de l'Etat, et d'entraîner par leur parole et leur autorité l'assentiment de l'assemblée. La séance ne donna aucun résultat ; trop peu de membres y assistèrent, et ceux qui s'y rendirent prirent pour prétexte l'absence des autres, afin d'ajourner une réponse qui ne devait pas être satisfaisante.

Nouvel ordre fut donné au gouverneur de Bourgogne Olivier de Laye de convoquer à Dijon, pour le 9 février suivant, toutes les personnes ayant droit de figurer aux Etats. Il est intéressant de constater que la reine Jeanne de Boulogne ne négligea rien, soit par des lettres, soit par des démarches personnelles, pour faire marcher dans chaque bailliage les officiers ducaux pouvant avoir de l'influence sur les députés nommés dans leurs circonscriptions et devant figurer à la séance générale. Les prévenances intéressées de la reine n'eurent aucun succès. La résolution de l'assemblée était prise, et les membres déclarèrent qu'on ne pouvait rien innover dans le duché, ni introduire des droits onéreux jusqu'ici inconnus. La délibération des Etats et le refus de voter toute charge nouvelle causèrent au roi Jean la plus vive irritation, à la suite de laquelle le gouverneur Olivier de Laye, qui n'avait pas réussi dans son entreprise, fut brutalement cassé de ses fonctions, et remplacé par Jean de Noyers, comte de Joigny, qui ne devait pas plus que son prédécesseur avoir d'action sur les décisions du Tiers-Etat.

Les réunions tentées à Paris, puis à Sens, la même année, ne donnèrent pas de meilleurs résultats, malgré le zèle des officiers pour faire adopter les projets de la

couronne. On n'a pas de documents sur ces assemblées, ni sur celles qui furent convoquées peu après à Beaune, puis à Dijon. On fut obligé de renoncer à la gabelle du sel et aux taxes si impopulaires dans le petit commerce et dans le menu peuple. Les députés des Trois-Etats, craignant de mécontenter le souverain, et dans le but d'éviter tout conflit, avaient envoyé une ambassade à Paris, pour obtenir le renoncement à la taxe de douze deniers par livre, mais demandaient en même temps l'émancipation du jeune Philippe de Rouvre, dont on annonçait les fiançailles, malgré son jeune âge, ce qui nécessita un vote d'imposition « pour les épousailles », le seul subside qu'on ne pouvait refuser¹.

Le 16 février 1357, une autre réunion des Trois Etats eut lieu à Dijon, au moment où le duc allait quitter la Bourgogne avec la reine Jeanne, sa mère, pour aller célébrer ses noces. Pour la première fois, on peut se rendre compte du fonctionnement de cette institution, dont le rôle était si important en l'absence du suzerain. Les membres de l'assemblée ne se séparèrent point sans déléguer leurs pouvoirs aux présidents de chacun des trois ordres, qui devaient siéger en permanence pour assurer les services et transmettre leurs instructions aux baillis et aux divers officiers du duché. Un mois après, ces présidents siégeaient encore et prenaient les mesures pour la levée des gens d'armes, la défense des forteresses et du pays².

À la fin de cette même année, 1357, le Parlement tenu à Beaune, préoccupé du passage des routiers qui menaçaient la province à la suite de la bataille de Poitiers,

1. Voir nos *Ducs de Bourgogne de la race Capétienne*, t. IX, p. 44-48. — Je n'ai pas à reproduire les preuves de tous ces faits. Elles ont été données au t. IX, dans les notes des pages indiquées. On ne fait que résumer ici ce qui a été dit pendant le règne du roi Jean.

2. Voir note t. IX, p. 77, avec preuves à l'appui.

décida la convocation des Trois Etats, afin d'assurer des subsides pour parer aux agressions et permettre la levée des troupes. La reine Jeanne de Boulogne intervint encore en personne, et recommanda aux baillis de faire nommer dans les villes et dans les prévôtés « deux ou trois des plus sossisans et plus notables personnes », pour paraître dans cette réunion et donner avis sur ce qui serait demandé. Les nobles, prélats, abbés et les membres du clergé étaient également convoqués. Une première séance, ouverte à Dijon, en décembre, n'ayant pas donné de résultat, on convoqua de nouveau les membres pour le jour des Bordes, dimanche 18 février 1358, et l'on fit annoncer que la reine et le duc étaient dans l'intention d'y assister. On obtint cette fois le vote d'une imposition d'un demi florin, c'est-à-dire de sept sols et demi par feu, à prélever dans tous les domaines de Bourgogne, et des receveurs généraux furent nommés pour la perception de cet impôt¹.

La levée de douze deniers pour livre votée par les Etats, en novembre 1358, suscita beaucoup de mécontentement et amena des désordres aussi bien dans le Langrois que dans le Dijonnais. Guillaume de Poitiers, évêque de Langres, n'était pas étranger à ces désordres, car, sous prétexte qu'on ne pouvait lever de taille à Châtillon-sur-Seine sans son consentement, ce qui d'ailleurs était exact, il avait défendu à ses officiers de prêter les mains à cette perception, et les populations du bailliage de la Montagne, heureuses d'échapper à l'impôt, avaient accueilli cette résistance avec le plus grand enthousiasme. Les lettres et les démarches de la reine n'eurent aucune action sur la décision du prélat. Il y eut même une révolte contre l'autorité ducale, et une sédition sérieuse, à la suite de laquelle le prévôt de Châtillon fut massacré, en voulant exercer son office avec le châtelain.

1. Notre t. IX, p. 90-91 et 97 avec preuves et notes.

A Dijon, le désordre fut autrement grave, et se compliqua de luttes à propos d'élections municipales fort mouvementées, dans lesquelles l'immixtion des officiers de la cour ducale n'avait pas été heureuse, ceux-ci voulant, comme toujours, faire prévaloir le choix de leurs candidats. Deux maires nommés simultanément revendiquaient tous deux les honneurs de la mairie. La population, indignée surtout contre les percepteurs des subsides, lançait des imprécations et des injures, dont les chefs du gouvernement recevaient la meilleure part. Le 23 avril 1359, la foule surexcitée parcourut les rues de Dijon en poussant de grands cris, mit le feu à l'église des Jacobins, incendia plusieurs maisons des Frères Prêcheurs, mit à mort Jean Rosier, procureur et conseiller de la reine et du duc, qui s'était employé sans succès pour l'établissement de la gabelle et des autres impositions¹.

Après l'invasion d'Edouard III, roi d'Angleterre, en Bourgogne, et le funeste traité de Guillon, obligeant la province à livrer une rançon de deux cent mille moutons d'or, les prélats, les abbés, les nobles de chaque bailliage fournirent leurs obligations pour le paiement de cette lourde somme. Les députés des Trois Etats, réunis à Beaune, le dimanche avant Pâques fleuries (12 mars 1360), se hâtèrent de faire face à leurs engagements, et votèrent des impositions que Poinçart Bourgeoise fut chargé de percevoir, en qualité de « receveur général des moutons d'or », mais il était plus facile de voter les fonds que de les toucher, et cette dette écrasante, dont nous avons parlé longuement ailleurs², devait avoir pendant de nombreuses années une pénible et douloureuse répercussion sur l'administration financière du duché.

Les Bourguignons n'ayant pu s'acquitter exactement et

1. Notre t. IX, p. 125-126 et 147-149 avec notes.

2. Voir notre t. IX, chapitre LXXI.

aux termes indiqués pour les sommes souscrites, le roi d'Angleterre fut inflexible les années suivantes, et ne voulut rien entendre. Il fallut livrer en otage les principaux seigneurs de la province. Comment faire face à de si durs engagements quand le duché était envahi de tous côtés par les Compagnies, quand l'épidémie décimait les populations des villes et des campagnes !

Les membres des Trois Etats avaient été convoqués les premiers jours de septembre 1361, à Aignay-le-Duc, mais la plupart des députés se disant malades n'y comparurent point. On ajourna la réunion au dimanche, 26 septembre, à Chanceaux, puis au vendredi, 29 octobre, à Rouvre, puis à la Toussaint, puis au 7 novembre. Les ordres les plus impératifs étaient adressés aux baillis pour contraindre les membres à répondre à l'appel, sous peine de cent florins d'amende pour la première fois, et de deux cents pour un second refus. Malgré ces menaçantes injonctions, beaucoup de députés trouvèrent des excuses à alléguer. On parvint cependant à obtenir des Trois Etats, après de longues discussions, un subside important, consistant en un gros par feu chaque semaine, dans les lieux francs où il y avait foire et marché; un demi-gros sur les villes franches et « abonnées »; un quart de gros par feu sur les villes « serves et taillables », et enfin un demi-gros sur les hommes francs des villes « serves », sans aucune exception pour les gens d'église¹.

Le subside précédemment voté pour un temps limité, fut ensuite maintenu par les Trois Etats pour la durée d'une année. Mais les populations, si éprouvées par le pillage des Compagnies et les ravages de la mortalité, n'avaient pas attendu le dernier mandement pour entrer en révolte contre l'autorité. Plusieurs villages refusèrent nettement de se soumettre à des tailles excessives qu'ils

1. Voir pièces à l'appui, t. IX, p. 196-197 et 245-248.

étaient dans l'impossibilité de payer. Dans certaines régions, comme dans le bailliage de Chalon, on fut obligé d'employer les voies de rigueur pour contraindre les habitants à s'exécuter.

Après la prise de possession du duché et la confirmation des privilèges de la province, le roi Jean assista, dans l'abbaye de S'-Bénigne, aux réunions des Etats, le 28 décembre 1361 et jours suivants. Son attitude, son affabilité et les courtoisies qu'il fit aux membres de l'assemblée lui valurent toutes les sympathies. Les représentants du souverain profitèrent de ces bonnes dispositions pour faire voter les secours pécuniaires dont le pays avait un urgent besoin. Les Trois Etats accordèrent la levée d'un gros par feu et par semaine, à condition que le roi se chargerait de payer ce qui restait dû au roi d'Angleterre pour solder la rançon exigée par le traité de Guillon. Le receveur général Poincart Bourgeoise fut encore chargé de centraliser ces subsides extraordinaires. Les recettes du duché devaient être toutes versées au trésor de la couronne, dans les mains des receveurs royaux, sans qu'il fût permis d'en distraire la moindre partie¹.

Le roi Jean assista encore au Parlement de Beaune, au mois de janvier suivant, et ne quitta la Bourgogne qu'après avoir pris des mesures pour assurer la tranquillité du pays et préparé sa défense contre les Compagnies errantes qui la menaçaient du côté du Lyonnais, du Beaujolais, du Mâconnais et du Chalonnais. En février, il ordonna la prise d'armes de tous les féodaux, et lança plusieurs ordonnances établissant un grand commande-

1. Voir t. IX, p. 280-281. — A la date du 17 janvier 1361, le comte de Flandre avait prié le roi de ne pas faire lever dans le Nivernais les aides ordonnées pour sa délivrance. Mais on passa outre, car, quelque temps après, Riffart de Flandre, frère naturel de Louis de Male, y fit emprisonner les élus royaux chargés de recueillir le produit de l'impôt, et mit la main sur les fonds trouvés dans leur caisse (Voir Chérest, *L'Archiprêtre*, pp. 91 et 97-98).

ment militaire, dont le comte de Tancarville, son lieutenant, devait prendre la direction. Ce gouverneur mit la plus grande activité pour s'acquitter de la mission qui lui avait été confiée, et parvint à grouper des forces importantes.

Le 6 février 1362, les Trois Etats, réunis à Dijon, craignant de faire peser de trop lourdes charges sur la province, après les subsides antérieurement accordés, ne donnèrent pas tout ce que les commissaires du roi espéraient obtenir, car la perception des aides se faisait avec une lenteur désespérante, alors que, pour parer à l'imminence du péril, il fallait payer non seulement les féodaux, mais les soudoyers et les chevaliers d'aventure recrutés un peu partout. Le comte de Tancarville, désireux de mener vigoureusement la campagne, n'hésita pas à faire de sa bourse une avance de dix mille florins qu'il espérait toucher plus tard. Le désastre de Brignais ne répondit point à ces efforts et à ces sacrifices. Dans deux mandements du 14 mai, le roi réclamait « les aides que nostre peuple à soustenu et païé moult gracieusement par tout nostre dit royaume jusqu'à présent, excepté nostre duchié de Bourgoigne », savoir, l'imposition de douze deniers par livre, le treizième du vin et douze sols par livre de sel. Les conseillers de la couronne, l'évêque de Clermont, l'abbé de Clteaux, Henri de Bar, Jean Chalemart, maître des requêtes, et Gui de Champdivers furent chargés de parcourir la province pour en obtenir un vote favorable.

Les députés des Trois Etats nommés dans les divers bailliages furent convoqués à Dijon, le 9 juin 1362. Mais la réunion ne fut pas nombreuse, les membres ayant donné pour prétexte le peu de sécurité des routes interceptées par les gens de la « grant compaignie ». Les échevins, qui étaient sur place, et quelques-uns de la commune de Beaune purent seuls y assister. Les conseillers du roi

assignèrent un autre rendez vous, et écrivirent, le 14 juin, aux députés, pour leur enjoindre de se présenter avec des procurations suffisantes, « ou qu'autrement on passeroit outre, le souverain pouvant tout ordonner sans consulter son peuple ». Cette menace hautaine n'était pas de nature à entraîner le vote des Trois Etats si jaloux de leur autorité. Aussi, la seconde séance, remise pour le dimanche après la S^t-Jean, ne put-elle réunir qu'une partie des membres. Les baillis eux-mêmes n'y purent assister, à l'exception de Guillaume de Clugny, bailli d'Auxois, qui, mandé par le conseil à Dijon, fut forcé de séjourner cinq jours, « par ce que les ennemis estoient sur le païs, pour le doute desquels il ne s'en osoit aler ». Toutefois, les députés présents consentirent, non à la taxe si impopulaire sur le sel, mais à l'octroi de douze deniers par livre, et aux taxes sur le blé, le vin et autres denrées pendant quatre ans, ce que les maires et échevins des communes furent chargés d'annoncer aux populations, en les engageant à supporter ces subsides. Le messenger envoyé à Paris, pour en porter la nouvelle au roi, fut volé en chemin, et il fallut un second courrier pour en rapporter réponse¹.

A son retour d'Avignon, en 1363, le roi Jean passa quelques jours en Bourgogne, et, sur les plaintes adressées de toutes parts, chercha le moyen de délivrer le pays des bandes de pillards qui l'infestaient. Il fallait de l'argent, et, en conséquence, le comte de Tancarville, par un mandement du 4 juin, convoquait à Dijon, pour le 20 du même mois, les députés des Trois Etats, afin de créer des ressources pour la répression des Compagnies et l'entretien des garnisons. Mais c'est en vain que le gouverneur fit plusieurs fois appel à leur bon vouloir. Fort ému de cette déconvenue et du retard apporté dans le vote des

1. Notre t. IX, p. 300-301.

subsidés, le roi crut devoir, comme il avait fait pour Olivier de Laye, sacrifier le comte de Tancarville, sur lequel pesait quelque discrédit et quelque impopularité depuis la mésaventure et le désastre de Brignais, et qui avait cependant déployé tant de zèle et de désintéressement dans l'exercice de ses fonctions. Philippe le Hardi, duc de Touraine, fut, malgré son jeune âge, établi lieutenant général du duché, avec pleine autorité pour administrer les affaires au nom du roi. C'est sous sa direction et par son ordre que les Trois Etats furent de nouveau convoqués à Dijon, le 3 juillet 1363. L'assemblée se trouva en nombre cette fois, et vota « un florin d'or franc par feu « en bonnes villes, châteaux et forteresses, demi franc « par feu en plat pays sur personnes de franche condition, « et un quart de franc par feu en ycelluy plat pays sur « personnes de serve condition ». Après les tentatives infructueuses de Tancarville, ce résultat était un succès de bon augure pour l'influence et l'action du duc de Touraine sur le duché¹.

Neuf jours après le vote de ce subside, le jeune duc promulguait une ordonnance et envoyait ses instructions pour la levée de l'imposition, qui devait être perçue dans chaque prévôté, avec le concours du curé, du justicier de la localité, et des deux principaux paroissiens, tous chargés de dresser l'état des feux². Dimanche de Vitel, receveur général, devait centraliser la totalité des recettes recueillies dans chaque bailliage. Mais la perception de l'impôt ne se fit pas sans peine. L'opposition qui s'était produite dans le Langrois se reproduisit dans un autre diocèse. La perception éprouvait des difficultés surtout dans l'Autunois, où l'évêque Geoffroi David avait refusé

1. Notre t. IX, p. 325-326.

2. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. LII, fol. 16; édité Vernier, *Le duché de B. et les Grandes Compagnies*.

de laisser lever dans son diocèse les francs par feu¹. Cet antagonisme entre les intérêts du prélat et ceux du duc fut l'origine de conflits qui surgirent plus tard entre eux pour des motifs divers.

Le 22 octobre, les membres du Conseil ducal, en l'absence de Philippe le Hardi, furent dans l'obligation d'adresser les ordres les plus sévères au bailli d'Autun et de Montcenis, pour contraindre par la force les rebelles qui refusaient de s'exécuter². A la fin de l'année 1363, plusieurs communautés de divers bailliages n'avaient encore rien voulu donner. A Orrain, les habitants surexcités menaçaient de faire un mauvais parti aux commissaires, et ceux-ci n'avaient pas osé s'y présenter. A Franois, on ne put rien toucher, parce que le pays était entièrement ruiné par la guerre, et que la localité située Outre-Saône appartenait au sire de Rigny. A La Perrière, les commissaires trouvèrent une résistance absolue pour les mêmes motifs et parce que Henri de Vienne, sire de Mirebel-en-Montagne, qui tenait La Perrière en sa main, « ne le voit souffrir³ ». Toutefois, Dimanche de Vitel avait déjà en caisse à Noël la somme de 13.158 francs, et le subside de cinq gros par queue de vin lui avait rapporté 17.709, en février suivant⁴.

Le produit de ces aides étant insuffisant pour faire face aux dépenses dans la triste situation où se trouvait le pays, le roi Charles V permit à Philippe le Hardi d'appliquer à sa défense tout ce qui serait prélevé pendant un an dans le duché « si gravement endetté » (2 juin 1364)⁵.

1. Arch. de la Côte-d'Or, comptes généraux, B. 1416, fol. 27.

2. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. LII, fol. 115; édité Vernier, *Le duché de B. et les Compagnies*, pr. vii.

3. *Idem*, Collect. Bourgogne, t. LII, fol. 123-126.

4. Les échevins de Dijon avaient composé pour 1.500 l.; le bailliage entier du Dijonnais procura 8.084 florins; le Chalonnais, 2.229; l'Autunois et Montcenis, 646; l'Auxois, 5.557; la Montagne, 1.112 (*Idem*, t. LII, fol. 53 et 123-127).

5. Dom Plancher, t. III, pr. xiv et xv.

L'imposition de douze deniers par livre et la taxe de cinq gros par queue de vin, votés par les Trois Etats, en février 1364, avaient éprouvé la même résistance, car les gens du conseil ducal pressaient avec menace, non seulement les contribuables, mais les percepteurs et les receveurs. Ils écrivaient à Girard de Longchamp, bailli de Chalon :

« Comme il soit grant nécessité de getter fors de Bourgoigne les ennemis de monseigneur qui y sont, et les Gascons de jour en jour, si comme vous pouvez seavoir, et pour ce ayons ordonné à mettre sur le pays iiii glaives, et aussi pour garder ledit pays, et pour ceste cause ayons très grant et évident besoin et nécessité de finances, nous vous mandons que vous contraingnez Bertran de Masilonges, receveur de l'imposition de xii deniers pour livres au balliage de Chalon, de la somme de iiii lxxx frans qu'il doit à cause de sa recepte de l'an passé, si comme l'avons vus par l'estal de Humbelot Martin, receveur general de ladite imposition, et aussi de ce qu'il peut devoir à cause de ce présent mois d'aoust de ceste presente année. Et faites venir par devant vous tous ceux qui ont retenu les fermes de la dite imposition en vostre balliage, et leur requerez et exposez la grant nécessité que nous avons de finance, et de yceux empruntez ce que vous pourrez sur les autres mois à avenir, ou des bourgeois et marchants de Chalon, ou cas que les dits fermiers ne le pourroient faire. Et contraingnez les dits fermiers de eulx obligier en la main de ceulz qui presteront. Et gardez que en ce n'ait aucun deffaut. Et nous viserions au plus brief que vous pourrez tout ce que fail en auez. Nostre Seigneur soit garde de vous. Escript à Dijon, sous le seel aux causes de la chancellerie de Bourgoigne, le pénultième jour d'aoust.

« A nostre bien amé le bailli de Chalon ».

1. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 115. Lettre du 30 août 1364.

Humbelot Martin, commis pour recevoir l'impôt de douze deniers pour livre, accuse pour une année, du 1^{er} août 1364 au 1^{er} août 1365, une encaisse de 34.198 livres¹.

Les Etats octroyèrent au duc le même subside pour 1365 et Jean Frogier en fut nommé receveur pour le balliage de Chalon². Plusieurs convocations et assemblées d'Etats, faites en 1366, ne paraissent pas avoir donné de résultat³. C'est à la fin de l'année seulement que l'imposition de douze deniers par livre fut accordée du 1^{er} décembre 1366 à même date de l'année suivante⁴. Le duc chargea Dimanche de Vitel et Jean de Foissy, maître des foires de Chalon, de vendre cette imposition aux plus offrants et derniers enchérisseurs. C'est ce qui s'était déjà fait, comme on l'a vu dans la lettre citée plus haut. Les fermiers devaient verser de deux mois en deux mois le terme de leur amodiation⁵. En même temps, Guyot Morant, Philippot de Valois et Etienne le Diéna, sergents d'armes du roi, furent commis « pour lever et exploiter vigoureusement et sans délai tout ce qui estoit dû à Dijon, Beaune, Semur, Montbar, à cause des marcs d'argent que les habitants doivent chascun an, et de les contraindre par prise de corps et de biens, et par toutes voies usitées... »⁶. La perception des impôts et des tailles fut extrêmement difficile à faire au moment où les pillards et les Compagnies ravageaient le duché. Beaucoup de localités refusaient tout paiement. A Chatel-Gérard, on mit à mort le sergent ducal chargé de la recette ; on jeta par la fenêtre

1. Cette somme se décompose ainsi : Dijonnais, 17.424 l. ; Chalon-nais, 1.680 ; Autunois, 1.603 ; Auxois, 4.604 ; La Montagne, 3.562 (Col. Bourgogne, t. LII, fol. 139 r^o).

2. Collect. Bourgogne, t. LXXII, fol. 128.

3. *Idem*, t. XXV, fol. 93 v^o.

4. Arch. de la Côte-d'Or, B. 2754, comptes de l'Auxois.

5. Collect. Bourgogne, t. XXV, fol. 53 v^o ; t. XXVI, fol. 87 ; t. LXXII, fol. 129.

6. Mars 1367. *Idem*, t. XXI, fol. 6 v^o.

le commissaire du bailli d'Auxois, et on fit disparaître ses registres et ses papiers¹.

Au commencement de décembre 1367, le messager Jean de Lizieux vint annoncer au duc, étant au Louvre à Paris, que les nobles, prélats et habitants des bonnes villes avaient voté l'imposition de douze deniers par livre pour l'année suivante². Pierre d'Orgemont, qui avait concouru à ce résultat, reçut un don de cinq cents florins d'or³. Aussi fut-il envoyé de nouveau en Bourgogne l'année suivante pour obtenir les mêmes subsides⁴. Dans le Nivernais, comme dans les bailliages de Donzy, de Decise, de Saint-Pierre-le-Moutier, on voulut mettre des impositions sur les blés et les vins, mais des députés furent envoyés au roi pour dire que personne n'en voulait entendre parler⁵.

Le 17 décembre 1369, l'assemblée des États eut lieu à Dijon, sous la direction des commissaires du roi, au nombre desquels figure Arnaud de Corbie⁶. Le duc écrivait de Talant, le 18 mai 1370, que les Trois États lui ont accordé l'imposition de douze deniers par livre, et la gabelle du sel, à courir du 8 juin jusqu'à deux ans plus tard ; mais il déclare que cette concession ne devra pas tourner au préjudice des libertés et franchises du duché. Le terme passé, le pays sera quitte de toute charge⁷. Ces engagements seront vite oubliés. Pour la première fois, croyons-nous, on vota la gabelle du sel comportant un impôt de deux

1. Arch. de la Côte-d'Or, B. 2753 et 2754, comptes de l'Auxois.

2. 3 décembre 1367. L'impôt devait courir du 1^{er} décembre 1367 au 1^{er} décembre 1368 (*Idem*, B. 1430, fol. 54 v^o).

3. 9 novembre 1368 ; Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 214.

4. Décembre 1368 ; Arch. de la Côte-d'Or, B. 1430, fol. 120 r^o.

5. *Idem*, B. 5498, comptes du receveur du Nivernais.

6. Collect. Bourgogne, t. CVII, fol. 188, comptes du Châtillonnais, copies de Pérard. Les originaux ont disparu des archives de la Côte-d'Or.

7. 18 mai 1370, *Talent* ; dom Plancher, III, pr. XLII, et Arch. de la Côte-d'Or, B. 1430, fol. 174 et 177.

sols par livre, impôt si impopulaire et qui donna lieu à d'incessantes récriminations, et parfois à des condamnations, comme ce particulier du Châtillonnais, frappé d'une amende de cent francs, « pour avoir dit que maudis fus-
« sent tous ceulx et toutes celles qui avoient mis sus la
« gabelle du sel¹ ». Une dame encore moins polie malgré sa noblesse, damoiselle Beatrix de Laisey, est plus tard condamnée à dix francs, pour avoir répondu au percep-
teur « que elle ne feroit pour lui ung estron² ».

Il y eut des assemblées d'États, à Dijon, le 20 janvier 1371, et à Beaune, le 3 et le 10 février³. Dans cette dernière réunion, le duc ne put obtenir les fonds qu'il espérait pour la chevauchée du Périgord, où le duc d'Anjou l'avait mandé pour faire lever le siège de Montpont. On lui alloua seulement le traitement de deux cents hommes d'armes pour neuf mois.

Les subsides votés, en 1373, comprenaient 27.000 livres au profit du roi, et 11.000 pour le duc, « au lieu de la gabelle du sel », est-il dit⁴. Et cependant, nous voyons encore Pierre Juliot, bourgeois de Dijon, établi comme receveur général des octrois de deux sols par livre sur le sel, du huitième du vin vendu en détail, et de la traite des vins et laines, c'est à savoir, trois gros par queue de vin et douze deniers pour la laine. Il exerça cette fonction en 1374 et 1375, et sa recette totale fut de 30.139 francs pour la première année⁵. Hugues Aubriot, conseiller du roi, et ses gens sont exemptés de tout impôt⁶.

On peut se demander comment les subsides si difficilement accordés par les États, quelques années auparavant,

1. Collect. Bourgogne, comptes du Châtillonnais, t. CVII, fol. 189.

2. Arch. de la Côte-d'Or, comptes de l'Auxois.

3. *Idem*, comptes du Chalonnais, B. 3573 et 3574, et Collect. Bourgogne, t. LII, p. 161.

4. *Idem*, comptes généraux, B. 1438, fol. 39 v^o.

5. *Idem*, comptes de l'Auxois, B. 2762 et B. 3574, Châtillonnais.

6. Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 223.

se trouvent maintenant assez libéralement votés. C'est que le pouvoir se montrait particulièrement généreux pour les députés des Trois Etats qui le secondaient dans l'octroi des impôts. De là, ces gratifications incessantes accordées aux uns et aux autres « pour services rendus ». Les mentions deviennent de plus en plus fréquentes, à mesure que l'on avance dans le règne de Philippe le Hardi. Les élus avaient tout intérêt à satisfaire le gouvernement qui les récompensait suivant leur part d'influence dans l'assemblée, car l'intérêt personnel est un mobile avec lequel il a toujours fallu compter dans tous les temps.

Il était plus difficile de toucher les impôts que de les voter. La perception ne se faisait pas sans une résistance qui amenait parfois des scènes d'une violence extrême. Le capitaine de Pisy et ses complices sont condamnés à vingt francs d'amende, en 1374, « pour avoir fait sauter par les « fenêtres certains sergens et commissaires qui estoient à « Pisey pour contraindre les habitans du dit lieu à paier « les fouages en la main du receveur, et décirèrent leurs « papiers et lettres¹ ».

Un subsidé d'une incontestable utilité fut imposé aux habitans de Dijon, pour nettoyer et paver la ville, « laquelle ville est si pleine de boé, de fiens et autres « immondices que à grant peine l'on peut aler à pié ou « à cheval en plusieurs lieux d'ycelle ». Cette heureuse mesure était prise par la duchesse, le 20 avril 1375, « pour « ce que le maire et les habitans dessusdits ne font « aucune diligence² ».

1. Arch. de la Côte-d'Or, B. 2701, comptes de l'Auxois.

2. Les habitans de Dijon devaient payer un gros tournoi par chaque toise de front de maison sur rue, chaque année. Chaque grosse bête entrant en ville coûtait un denier tournoi. Chaque habitant domicilié payait un gros vieux par dix florins de son avoir. Chaque chariot payait un denier d'entrée (Collect. Bourgogne, t. LII, fol. 199).

Au mois d'août 1375, les élus du pays votent 12.000 fr., « pour getier hors du pais plusieurs routes de gens d'armes et de Compaignies ». Jean de Marigny, abbé de S^t-Etienne de Dijon, et Pierre de Montagu, seigneur de Malain, sont chargés d'en faire la répartition. Les nobles et gens d'église en doivent payer 5.600, et les habitans même somme. Le bailli de Dijon, Jean de Baubigny, Demongeot Joly, de Nuits, et Pierre Julliot sont chargés de faire la « cherche des feux », la recette et l'encaissement de cette aide¹.

Le 15 mai 1376, les élus ordonnent au receveur général de l'impôt de deux sols par livre de sel, accordé du 8 juin 1376 au dernier mai 1377, de livrer sa recette qui monte à 3.859 livres². La perception sur le vin avait une destination spéciale, et devait servir aux travaux et aux réparations des forteresses³.

Les Etats furent réunis à Beaune, le 8 juin 1376, et à Montbar, le 29 juillet, par devant le duc. Ils votèrent 120.000 deniers d'or, en percevant trois francs par feu en ville fermée, deux francs par feu en ville de plat pays ayant foires et marchés, et ailleurs un franc par feu serf mainmortable. Amiot Arnaut et son frère Philippe furent commis pour recevoir cette imposition. Le duc recommandait de la lever au plus vite « sous peine de nous « courroucier et courir nostre indignation⁴ », disait-il. En conséquence, Dreux Felise, licencié en lois, son conseiller, faisait mettre des sergents sur pied pour prêter main forte aux receveurs. Sa lettre-missive trahit son écœurement pour les violences qu'il faut exercer sur les malheureux contribuables :

1. Chaque feu francoit payer trois gros vieux ; chaque curé trois gros ; chaque feu serf, deux gros ; les misérables, rien (Collect. Bourgogne, t. LII, fol. 262-263 ; t. LXXII, fol. 161).

2. *Idem*, t. LII, fol. 204.

3. *Idem*, t. LII, fol. 185.

4. *Idem*, t. LII, fol. 205-214.

« Chers amis, sachez que depuis que vous parlites de Dijon il a esté convenu avoir accord au trésorier que devant dimanche prouchain il aura six mille frans d'or sur le fail des fouages du Dijonnois, ou autrement m^{es} y aura très grant villenie et dommaige que nous ne pouvons amander. Si convient necessairement que sans donner terme et délai, ils soient levés entierement tantost, et pour ce faites incontinent charger tous les gaiges pris des habitans de Nuys, et les envoyez, ces lettres vues, à Dijon, pour avoir l'argent d'ycceule, ou cas que ils ne vous voudront tantost payer. Et auxi envoyez par tout le pays à l'entour tantost sergens et exécuteurs, èz despens toutes voyes de mon dit seigneur, et y faites faire toutes manières que faire se pourra, par prises de corps et exploitations de tous biens, en telle maniere que vous ayez tout l'argent dans jedy prouchain à Dijon, et gardez sur tant, comme vous nous amez, qu'il n'y ait faulte, car en bonne foy, je n'y puis mettre autre remède, dont il me deplaisit de tout mon cuer, mais faire le feul. Nostre Seigneur soit garde de vous. Escript à Dijon, le xxxviij^e jour de seplembre, l'an CCCLXXVI.

« DREUE FELISE¹ ».

Les députés des Trois Etats, convoqués par la duchesse, le 4 avril 1377², eurent ordre de se trouver à Dijon, et s'y réunirent le 15 et le 16 de ce mois, pour aviser aux moyens de toucher le reste des 120.000 livres votées l'année précédente. Les sires de Grancey, de Malain, Jean de Courbeton, Nicolas Chifflet et autres membres du conseil étroit, s'y trouvèrent. D'après un compte de Pierre Julliot, on avait déjà en caisse 50.327 livres, mais d'autres impôts couraient parallèlement à celui-là : la recette du huitième du vin avait produit 10.755 livres, la gabelle du sel donnait encore un produit qui n'était pas négligeable³. Malgré la

1. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. LII, fol. 208.

2. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1451, fol. 99 r^o.

3. Mandement du duc, Dijon, 12 mai 1377; Collect. Bourgogne, t. LII, fol. 221 r^o, 225, 227, 231, 236.

gêne où tout le monde se trouvait, malgré l'épidémie qui avait fait de grands ravages et décimé les populations, le duc écrivait à ses commis, le 7 août 1377 : « faites en ce « telle et si briefve diligence sur tout comme vous avez « nostre honneur, et vous doutez à couroucier, que ladite « tierce partie soit levée au plus tard dedans le dernier « jour de cest mois...¹ ». Nicolas de Courbeton, receveur général, fut chargé de la recherche des feux avec Regnaut Gastelier, receveur du bailliage d'Auxois, pour lever une partie des 60.000 livres octroyées par les Etats².

Par ordonnance du 15 novembre 1377, et pour des raisons d'économie que les officiers devaient trouver mauvaises, le duc restreignit notablement les gages des châtelains et capitaines³. Le 19 août 1378, on accorda 11.000 l. au lieu de la gabelle du sel, qui devait être touchée du 1^{er} mai 1378 à fin mai 1379⁴, et on donna à ferme la recette à faire sur le vin⁵.

En mars 1379, la semaine après les Bordes, les Etats, réunis à Talant, puis à Rouvre, puis à Dijon, votèrent 40.000 livres et pareille somme au mois de mai, pour remplacer la gabelle du sel. Au 1^{er} juin, 51.000 l. sont déjà touchées⁶, mais non sans difficulté. Les habitants des châtelainies de Gri-

1. Dijon, 7 août 1377; Collect. Bourgogne, t. LII, fol. 227 r^o.

2. 1377 juin et septembre. — Semur, ville fermée, 300 feux, n'ayant payé que pour 200 à cause de la mortalité, taxée à un gros par feu et par semaine. — Moutiers-S^t Jean, 84 feux, ville fermée avec foires et marchés, taxée à onze blancs par feu et par semaine. — Avallon, 92 feux, un gros par feu et par semaine. — Flavigny, 110 feux, un gros. — Pouilly, ville franche, 45 feux, trois blancs par feu et par semaine. — Montréal, 67 feux, trois blancs par feu. — Montbar, 101 feux, un gros par feu. — Châtel-Gérard, 42 feux, trois blancs. — Arnay, 100 feux, trois blancs. — Noyers, 60 feux, rémission du quart du paiement des fouages (Collect. Bourgogne, t. LII, fol. 233).

3. Voir la liste dans dom Plancher, III, pr. LV et LVI.

4. Collect. Bourgogne, t. LII, fol. 225 v^o.

5. 1378, 19 août; *idem*, t. XXVI, p. 96.

6. Bibl. nat., *idem*, t. LII, fol. 126 v^o.

gnon et de Chatel-Gérard ne veulent rien payer¹; ceux de Guillon se révoltent². L'opposition apportée précédemment par les prélats dans les diocèses de Langres et d'Autun se reproduit à Chalon, où l'évêque refuse de rien laisser lever sur sa terre. La duchesse y envoie Jean de Montagu, seigneur de Sombernon, capitaine général, pour repousser les Compagnies signalées entre Mâcon et Chalon. Ce dernier ayant demandé des fonds au receveur des fouages de Chalon, n'en put rien obtenir, pas même les clefs des celliers, dont il fut obligé d'enfoncer les portes pour donner deux queues de vin à ses hommes³. Un particulier du Pont-de-Cussy est condamné à 40 fr. d'amende, « pour ce que en gaigeant des deniers de l'imposition de xu d. pour livre, il avoit dit injurieusement en grant ayne : Hé malgredieu ! courent encour ces imposicions ! mesire li duc avoit juré que si madame la duchesse avoit un filz qu'elles cesseroient à cuillir, et madame en a un, et se courent encoires, je voye bien que aussi bien se parjurent li grans comme li petis⁴ ».

Du 1^{er} juin 1379 au dernier mai 1380, Pierre Julliot fut encore nommé receveur général de l'impôt de deux sols pour livre de sel et du huitième sur le vin, « laquelle imposition a esté ordonnée de lever pour payer au duc xi^{is} frans à lui octroyés à Montbar par les Etats, au lieu de la gabelle du sel »⁵. Cette année, Philippe Courtot, de Dijon, fut envoyé à Paris par les élus, pour attendre la réponse définitive que les nobles, gens d'église et bonnes villes du royaume de France devaient faire au roi, au sujet des aides réclamées pour les guerres, afin d'en rap-

1. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. LII, fol. 241.

2. Arch. de la Côte-d'Or, B. 5408, comptes de la châtellenie de Montréal.

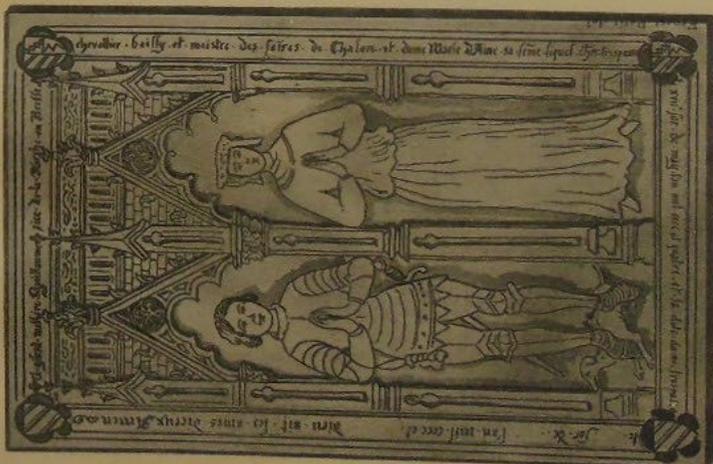
3. Collect. Bourgogne, t. LII, fol. 242 v^o.

4. Arch. de la Côte-d'Or, B. 2770, comptes de l'Auxois.

5. Collect. Bourgogne, t. LII, fol. 218 v^o.



AGNÈS DE MONTROVES, dame de Magny-sur-Tille ✠ 1377
(à l'enseigne de Dijon)



GUILLAUME DE LA MARCHE, bailli de Chalon ✠ 1404, et MARIE D'AYNE
(église de Villagaudin)

porter le résultat aux députés de la province de Bourgogne¹.

Après l'ordonnance de Charles VI, du 16 novembre 1380, « abolissant dorénavant à toujours les fouaiges, impositions, gabelles² », il semblait urgent de réunir les Etats généraux, pour recueillir de nouveaux subsides et consulter les assemblées provinciales afin d'avoir leur avis. Un appel fut sans doute fait aux Etats de Bourgogne, mais les documents contemporains sont si peu abondants, les indications si peu précises, que l'on est réduit à émettre une opinion qu'aucune preuve irréfutable ne vient appuyer. Une seule mention, qui a sa valeur, permet de croire que les Bourguignons furent touchés par une convocation spéciale, et répondirent à cet appel, car, le 23 novembre 1380, les Etats de la province envoyèrent de Dijon à Paris auprès du duc, Eudes, seigneur de Grancey, les abbés de S^t-Bénigne et de S^t-Etienne, Aimonin de Saulx, Jean de Rochefort et autres, « comme élus des aides et « subsides de Bourgoigne³ ». Nous ne sommes pas renseignés sur le rôle de ces députés, et nous ne connaissons pas le rapport qu'ils firent à leurs commettants à la suite de leur mission.

Au mois de mai 1381, les Etats, réunis à Montbar, votèrent une somme de 60.000 francs pour faire face aux frais de la guerre et à l'appel des gens d'armes. La levée de cette aide devait se faire en trois termes, et la recette produisit 52.288 l. dans l'ensemble des bailliages⁴. Le maré-

1. Collect. Bourgogne, t. CIV, fol. 72 v^o.

2. Voir Léon Mirot, *Insurrections urbaines*, p. 37 et suiv.

3. Collect. Bourgogne, t. XXIV, fol. 70 v^o.

4. On touchait dans chaque ville fermée un gros par feu et par semaine ; dans les villes non fermées, ayant foires et marchés, trois quarts de feu par semaine ; dans les villes non fermées, un demi-gros, et sur chaque feu serf quatre gros par an. — Les trois termes de paiement étaient : juin 1381, octobre 1381 et mars 1382 (Collect. Bour-

chal Gui de Pontailler, gouverneur de Bourgogne, chargea Girard Coictier de toucher ce qui restait dû sur cette imposition¹. Mais la recette ne s'en faisait pas plus facilement que celle des marcs, que beaucoup d'habitants de Chenôve refusaient de payer. Jean Richard, sergent du maire de Dijon, fut forcé de s'y rendre et d'employer la violence pour contraindre les récalcitrants à s'acquitter². Une autre note sommaire contredit ces assertions : « du 1^{er} juin 1381 au 1^{er} mars 1382, ne courut aucune imposition au duché de Bourgogne³ ».

Il y eut, en 1382, plusieurs réunions des Etats : à Chalon, le 27 février, sur l'ordre de Jean Monsieur, fils du duc ; à Dijon, le 1^{er} mai, par convocation du même ; à Rouvre, le 18 juillet, d'après un mandement de la duchesse ; à Châtillon-sur-Seine, le 29 août 1382. Dans cette dernière réunion, on vota un subside de quarante mille livres payable en trois termes et aux conditions arrêtées pour chaque feu l'année précédente⁴. La duchesse, ayant le gouvernement de la province, en l'absence de son mari, et avec l'autorité de la chancellerie, donna, le 28 septembre, pouvoir à Girard Coictier pour lever la taxe du vin vendu dans les bailliages de Beaune et de Nuits⁵. Cette même année, le comté de Charolais vint en aide au duc pour deux mille francs⁶.

Les besoins d'argent étaient si pressants en octobre que

gogne, t. LIII, fol. 3). Oudot Douai avait été nommé receveur général de l'aide de 60.000 l. (Collect. Bourgogne, t. XXIV, fol. 53 v°).

1. Le mandement de Gui de Pontailler est du 11 mai 1382 (*Idem*, t. LXXII, fol. 182).

2. Arch. de la Côte-d'Or, B. 4264, comptes de Chenôves.

3. Collect. Bourgogne, t. XXI, fol. 79 v°-80 r°.

4. Arch. de la Côte-d'Or, B. 3583, comptes du Chalonnais ; comptes généraux, B. 1457, fol. 19, et B. 1460, fol. 120 r°. — La somme des recettes dans les bailliages est de 37.723 fr. (Dom Plancher, III, pr. LXXV).

5. Collect. Bourgogne, t. LIII, fol. 8.

6. Arch. de la Côte-d'Or, B. 2292, comptes de l'Autunois.

la vaisselle ducale fut en partie envoyée à Malines pour la faire transformer en monnaie¹. Puis, comme les emprunts contractés par le duc ne rendaient pas assez, Pierre Varopel eut ordre de prendre avec lui plusieurs sergents, « pour « contraindre aucunes personnes refusans à baillier les « pretz par eulx faiz à mondit seigneur² ».

Afin d'augmenter les revenus dont les sources étaient taries, Philippe le Hardi avait autorisé, par lettres du 19 juin 1382, les Lombards à demeurer à Dijon pendant vingt ans, en les prenant sous sa sauvegarde et en leur laissant la faculté de prêter leur argent. On n'aurait pas le droit de les mettre à l'amende s'ils tenaient des bureaux de change, malgré les statuts de la ville qui interdisaient ces trafics. En raison de ces privilèges, chacun d'eux serait tenu de payer une rente de deux cents livres à la S^t-Jean-Baptiste. Même autorisation fut ensuite étendue aux Lombards de Beaune, de Nuits, de Talant, de S^t-Jean-de-Losne, de Pontailler, de Verdun, etc.³.

Par lettres de Paris, du 21 janvier 1383, le roi, assisté des ducs de Bourgogne, de Berry et des autres membres du Conseil, donna ses instructions pour la nouvelle aide destinée aux frais de la guerre. Les denrées et marchandises devaient toujours payer douze deniers par livre, sauf le pain qui ne devait rien ; le vin et le sel seront imposés comme à l'ordinaire. Les aides devront être délivrées en fermage au plus offrant et dernier enchérisseur. Chaque bailliage aura son receveur particulier⁴. Le 7 avril, le duc déclara que, sans tirer à conséquence, les impositions

1. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1460, fol. 129 v°. — Toute cette vaisselle produisit 118 marcs d'or et 333 marcs d'argent, sans compter les perles et les diamants.

2. 1382, 12 décembre, Arch. de la Côte-d'Or, comptes généraux, B. 1460, fol. 130 v°.

3. *Idem*, B. 44, comptes de Jean d'Auxonne, receveur général.

4. *Idem*, B. 1461, fol. 1-5, fol. 7 r°, fol. 11-12.

seraient levées dans le Charolais comme dans le reste du duché, sans que cela puisse porter préjudice au comte d'Armagnac, « son cher et féal cousin ¹ ». Les Trois États avaient été réunis ce même mois à Châtillon-sur-Seine, et le chancelier Nicolas de Tholon y assistait ². Le 8 juin, le duc déclara à Talant, qu'ayant été forcé, pour subvenir aux frais de la guerre, de mettre une imposition de quatre sols sur le sel, dont ses sujets étaient extrêmement fatigués et mécontents, il ordonnait la suppression de cet impôt pour les soulager ³.

Le 5 novembre 1384, les États, réunis à Dijon, votèrent une aide de quarante mille livres payables en trois termes, mais que l'on fit lever par anticipation, par suite des besoins nécessités pour frais de guerre. Oudot Douay, receveur général, toucha de ce chef 42.096 l. ⁴. Dans le diocèse et dans la ville d'Auxerre, on mit une taille « pour la première armée de la mer » destinée à passer en Angleterre, montant à 7.108 l. t., et dans le Nivernais et le Donzinois, une taille de 1.450 l. ⁵. Le duc ordonna qu'à l'avenir tous les profits et amendes de justice seraient employés en réparations dans les châteaux du duché, du comté de Bourgogne et du comté de Nevers ⁶. Comme suite aux concessions faites aux Lombards, Philippe le Hardi autorisa diverses familles de juifs à demeurer dans le

1. 7 avril 1383; Collect. Bourgogne, t. LIII, fol. 17.

2. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1460, fol. 29 v°, comptes généraux.

3. Talant, 8 juin 1383; Collect. Bourgogne, t. XXIII, fol. 109 r°.

4. Arch. de la Côte-d'Or, comptes généraux, B. 1461, fol. 12 v° et Collect. Bourgogne, t. LIII, fol. 13, 22, 34. — Le clergé de Dijon devait payer sa part de cette aide (Dom Plancher, III, pr. LXXXII) et le duc prétendait que ces impôts ne devaient pas porter atteinte aux privilèges de la ville (Dom Plancher, III, pr. LXXXIII). Puis, le roi Charles V déclara qu'il avait permis au duc de lever dans le duché des aides à son profit (Dom Plancher, III, pr. LXXXIV).

5. Novembre 1384, Collect. Bourgogne, t. LIII, fol. 225 v°.

6. Dijon, 2 novembre 1384, *idem*, t. LIII, fol. 26.

duché et dans le comté, au nombre de cinquante ménages, ou « chefs d'ostel ». Le privilège devait durer douze années à partir du 9 juillet 1384, moyennant la contribution payée par les autres juifs résidant au duché, et des mandataires spéciaux furent nommés à cet effet pour procéder à leur recensement ¹.

Le 21 mars 1385, le duc manda de Senlis que le roi lui avait accordé dans le duché les mêmes aides que dans le reste du royaume, et que les aides seront prises dans le Charolais comme ailleurs, sauf les droits sur le sel dont les greniers appartiennent au comte d'Armagnac ². Les États, réunis en mai, votèrent vingt mille francs payables en deux termes, S'-Jean-Baptiste et S'-Remy, et destinés à soutenir les frais de la deuxième armée pour le passage en Angleterre ³.

Le 13 mars 1386, les Trois États votèrent une aide de quarante mille francs, payable comme les années précédentes, dont la recette produisit 42.882 l. ⁴. On fut obligé d'avancer les derniers termes de paiement, de manière à recevoir le versement total avant le 6 septembre ⁵.

Puis, les besoins urgents firent commettre un acte odieux d'inqualifiable brigandage, dont nos anciens ducs avaient si souvent donné l'exemple. Au mépris de sa parole et des fallacieuses concessions précédemment accordées,

1. Arch. de la Côte-d'Or, B. 4435, comptes du Dijonnais de Jean de Fontaines. Le droit des juifs s'étend au comté de Nevers et dans la baronnie de Donzy.

2. Senlis, 21 mars 1385, Collect. Bourgogne, t. XXI, fol. 13.

3. Le diocèse d'Auxerre et villes enclavées devaient payer un subside de 6.081 l. parisis; le diocèse d'Autun, 1.500, le Nivernais et le Donzinois, 1.600 l., mais on ne fit rien lever dans ces deux derniers comtés (mai 1385, Collect. Bourgogne, t. LIII, p. 225).

4. *Idem*, t. LIII, fol. 36, 39, 43.

5. Bois de Vincennes, 23 juillet, *Idem*, t. LIII, fol. 50-61. — L'Autunois paie une taille de 2.074; l'Auxerrois 2.085, pour les localités relevant du duché; le diocèse de Troyes, 1.794 (*Idem*, t. LIII, fol. 223 v°, 229 et 230).

Philippe le Hardi déclara, le 15 juin, qu'il avait fait saisir et confisquer dans les bailliages de Dijon et de Chalon les biens des Lombards fixés en Bourgogne, et chargea les gens des comptes de Dijon de dresser l'inventaire de ces biens¹. Le 1^{er} juillet, rappelant la même ordonnance contre ceux qu'il avait fait emprisonner, il déclara leurs débiteurs quittes de toute créance envers eux².

En juin 1387, les Etats votèrent vingt mille livres payables en deux termes qui donnèrent 22.278 l. ³. Jean Couitier, doyen de la chapelle ducale, et Thomas Le Loup de Vantoux avaient été chargés de la perception. Un autre subside appelé « l'aide pour l'enforcement des frontières de Guienne », était levé parallèlement de mai à juillet. Le duc accorda, en septembre, à la requête des habitants de Dijon, le droit de lever pendant trois ans un denier tournois par pain de sel, appelé « salignon » vendu au grenier de la ville, pour employer l'argent aux travaux des fortifications de la ville⁴.

Les Trois Etats, réunis à Dijon, le 15 mars 1388, sur la demande de la duchesse en l'absence du duc, votent quarante mille francs payables en quatre termes. Le lendemain, ils envoient Eudes, sire de Grancey, Jean de Varanges, licencié en lois, et Jean Beaudoin, maire de Beaune, pour en porter la nouvelle à Philippe le Hardi⁵.

Quelques jours auparavant, le sire de Ray, gardien du

1. Dijon, 15 janvier, Collect. Bourgogne, t. LIII, fol. 49.

2. Nevers, 1^{er} juillet, *Idem*, t. LIII, fol. 49.

3. En 1387, subsides pour payer les gens d'armes envoyés en Espagne, montant pour le diocèse de Troyes, à 6.113 l. dont le duc devait sa part pour ses domaines de Champagne (février 1387, Coll. B. t. LIII, fol. 230^r) ; pour le diocèse d'Autun, à 1.021 l. t. (février 1387, *Idem*, fol. 223^v) ; pour le diocèse d'Auxerre, à 4.957 l. t., dont les localités duciales paient 1.109 l. t. (*Idem*, fol. 229^v) ; pour le pays d'Artois, 5.203 l. (*Idem*, fol. 230^r).

4. Argilly, pénultième septembre 1387; Collect. Bourgogne, t. XXI, fol. 17^r.

5. *Idem*, t. LIII, fol. 53 et 83.

comté de Bourgogne, écrivait la lettre suivante au trésorier de Vesoul :

« Chier et bien amey, nous avons recehue lettres ouvertes de par m^{rs} de Bourgoigne, contenant en effet que pour les causes contenues en ycelles, en son nom et pour luy, requerrissions très instement tous ses bons sujets et autres contribuables à luy faire le pareil don et ayde que darriement li ait esté fait en son dit contey. Si vous mandons de par mondit seigneur et nous, que tantost vehues ces lettres presentes, vous fuissiez savoir ès gens d'esglise et à tous autres sujets de mondit seigneur ou baillage d'Amont et contribuaables, comme dit est, selon la teneur de vostre recepte, que il soient ou envoient gens ayant puissance de par eulx devers nous, le xix^e jour de cest present mois de mars, pour ouclroyer le dit don et ayde libérement et en tel manière que mondit seigneur le doye avoir pour agréable, et nous pour luy garder que en ce n'ail faulte. Nostre Seigneur soit garde de vous. Escript sous le seel de nous gardiain, le vii^e jour du mois de mars CCCIII^{ss} et VII.

[Au dos] : A nostre chier et bien amey le trésorier de Vesoul¹ ».

Le roi Charles VI, par lettres de Paris, du 25 juin, donne au duc toutes les aides, tailles, dixièmes et demi-dixièmes établies pour le soutien du royaume, ainsi que les aides de douze deniers par livre et des droits sur le vin ayant cours, sauf dans le Nivernais et le Donzinois². Oudot Douay, nommé receveur général pour l'imposition des quarante mille livres de cette année, obéissant à des ordres impératifs, pressait vivement la rentrée des fonds, et écrivait,

1. 1388 (1387) 7 mars; Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. XXI, fol. 16^v.

2. Dom Plancher, III, pr. cxxii.

le 23 septembre 1388, à Demongeot Joly, receveur de Beaune et de Nuits :

« Cher et grant ami, mst m'a mandé que les deniers du tiers paiement des présens fouages ordonnez à lever pour les xl mil frans darriement octroyés à mst le duc ou pays de Bourgoigne fussent cuillis et levez par tous les dits pays dedans le xv^e jour du mois d'octobre prouchain venant, et que, pour la grant nécessité qu'il avoit de finance, je gardasse qu'il n'y eust faulte. Pourquoy je, de par mst le duc, vous mande que incontinent les lettres veues, vous mettez sus ès mettes de vostre recepte le dit tiers paiement, afin que les deniers en soient levez et aportez à Dijon par devers moy audit terme, et n'y ait faulte. Dieu soit garde de vous. Escript audit Dijon, le xlii^e jour de septembre.

« Le vostre
ODOT DOUAY¹ ».

Puis, comme les fonds ne reentraient pas assez vite au gré du duc, et surtout de la duchesse, à laquelle ils étaient destinés, Oudot Douay renvoyait six semaines après une lettre de rappel. Les lettres missives au xiv^e siècle ne sont pas si communes pour qu'on omette de reproduire celles qui nous ont été conservées ; elles nous font connaître plus intimement les faits contemporains et les personnages de l'époque :

« Tres cher et grant ami, il est de nécessité que tout l'argent de cest ayde darriement octroyé à mst pour le fail de sa guerre soit prest et payé en ce present mois, pour convertir en la despence de madame la duchesse. Si vous mandons de par mst que vous mettez sus le liij^e paiement semblablement que les autres à paier au xx^e jour de ce mois, afin que il soit prest en la fin du dit mois pour convertir en la despence de l'ostel de madame, et gardez que en ce n'ait

1. 1388 23 septembre; Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. LIII, fol. 83 v°.

faulte. Dieu soit garde de vous. Escript à Dijon, le iiij^e jour de novembre.

« Le vostre
« DOUAY¹ ».

La recette de 1388 n'avait cependant pas mal marché puisqu'elle se montait pour les divers bailliages à la somme de 43.010 l. Le comte de la Marche accorda au duc cette même année le droit de prélever des subsides dans ses domaines du comté d'Artois, courtoisie qui lui valut un don de cent vingt florins d'or². Les frais nécessités par la guerre de Gueldre, les subsides concédés et les charges qui pesaient sur les habitants causaient un vif mécontentement, qui forcèrent le duc à consentir, le 20 mai 1388, à un abaissement du taux de la gabelle du sel, dont le muid payant vingt francs fut abaissé à douze francs³.

Les embarras financiers firent employer les expédients malhonnêtes dont on avait si souvent abusé pendant le règne du roi Jean. Après avoir trompé et volé les Lombards et les juifs, on s'en prit aux contribuables. Un changement dans la valeur des monnaies vint jeter la perturbation dans le pays et dans les relations commerciales. Philippe le Hardi donnait des ordres pour faire rentrer l'ancienne monnaie et la refondre avec bénéfice. En Flandre, il accordait un quart de noble par chaque marc d'or fin, et dix gros par chaque marc d'argent qu'on voulait bien envoyer à sa monnaie. Il faisait même un avantage aux marchands et aux grands commerçants, en leur accordant l'augmentation d'un demi noble par marc d'or, s'ils voulaient s'engager à lui fournir 500 marcs dans

1. 1388, 4 novembre, Collect. Bourgogne, t. LIII, fol. 83-84.

2. Conflans, 1388, 1^{er} novembre, *Idem*, t. XXVI, p. 326.

3. Bibl. nat., *Idem*, t. CIII, fol. 70.

une année¹. On voit que Regnaut de Gaudry, maître des monnaies du duc, « à cause de la nouveleté des monnoyes », avait donné aux gens de l'hôtel « vi nobles de la monnoye faite à Gand, valant xiii fr. x sols tournois² ».

Le 19 avril 1389, les Etats votèrent vingt-cinq mille francs seulement, payables en trois termes³. Le duc, qui passait en revue les registres de ses comptables, ne négligeait aucune occasion de parer aux abus qui pouvaient se produire, et faisait écrire aux gens des comptes, le 27 mai de cette année :

« De par le duc de Bourgoigne,

« Chers et bien amez, nous avons entendu que nostre receveur Jehan d'Auxonne a mis ou veut mettre en son estat et en ses comptes certaines parties desquelles il n'eul oncques ne n'a aucuns mandemens de nous, laquelle chose nous desplaît, et ne les souffrerons pour riens, mais luy deffendons, par nos autres lettres, qu'en son dit estat ne en ses dits comptes il ne mette parties quelconques, s'il n'en n'a bon et souffisant mandement de nous. Et pour ce, vous mandons et deffendons que ès comptes du dit Jehan ne d'autres de nos receveurs vous n'allouez en leurs comptes parties quelconques, ce n'est de ce seulement de quoy ils auront mandement de nous. Nostre Seigneur vous ait en sa sainte garde. Escript à S'-Oyin lez Paris, le xxvij^e jour de may.

« THORONDE ».

[Au dos] : A nos amez et feaulx les gens de nos comptes à Dijon⁴ ».

1. 1389 (1388) janvier. Orig., Arch. du Nord, B. 1080.

2. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1479, fol. 78 v°.

3. Les villes fermées payaient par feu 17 gros 1/3 par terme ; les villes avec foires et marchés, 13 gros par feu et par terme ; les villes en plat pays, 8 gros 2/3 ; les feux serfs et mainmortables, 1 gros par terme, comme les années précédentes (Collect. Bourgogne, t. LIII, fol. 100, et t. LXXII, fol. 256).

4. S'-Ouen, 1389, 27 mai ; *idem*, t. XXVI, p. 12.

Cette année, les habitants de la ville de Montbar, prenant modèle sur ceux de Dijon, avaient pavé une partie de la ville et notamment plusieurs places. Le duc voulut les indemniser, et leur fit une remise de 50 francs sur ce qu'ils redevaient pour les mares¹. Il faut dire que, malgré la décision des Dijonnais, le pavage de la cité ne se faisait pas vite ; le maire et les échevins n'apportaient aucune diligence à son achèvement. Une délibération du conseil municipal de Dijon déclare que le pavage est « chouse très pesante » et que les ecclésiastiques et les églises de la ville n'avaient point voulu y contribuer². Quinze ans après le vote de cette utile amélioration, rien n'était encore terminé. Philippe le Hardi, s'adressant aux maîtres de la Chambre des comptes, Amiot Arnaut, Oudot Douay, Jean d'Auxonne et au maire de Dijon, Jean Baudot, leur donna pouvoir de contraindre les habitants de Dijon à exécuter le travail, et à enlever d'abord « les grans bouës, fumiers et autres immondices, qui de longtems ont esté et sont parmi les rues de nostre bonne ville de Dijon, tellement que par tems d'yver ou de pluë l'on n'y peut aler à pié ny à cheval en plusieurs lieux sans grant difficulté³ ». Le maire et les échevins prirent des mesures pour faire exécuter cette ordonnance⁴.

Nous ne voyons pas d'imposition extraordinaire votée en 1390, mais le manque de ressources amena une modification dans les gages des officiers. Le duc ordonna la diminution du traitement de divers capitaines de châteaux, et fit ailleurs des suppressions totales⁵.

1. Collect. Bourgogne, t. GVII, fol. 81.

2. Arch. de la ville de Dijon, B. 130, papiers du secret.

3. Dom Plancher, III, pr. cxxxvi.

4. *Idem*, III, pr. cxxxv.

5. Paris, 24 décembre 1390 ; Collect. Bourgogne, t. XXIII, fol. 113. — Par une ordonnance de Conflans-lez-Paris, le 18 juillet 1389, le duc avait déjà arrêté pour un an moitié des gages et pensions de diverses personnes (Dom Plancher, III, pr. cxxx).

Le jeudi 23 février 1391, les Etats, réunis à Dijon, votèrent trente mille francs, payables en cinq termes et en deux années, dont le dernier terme devait échoir à Noël 1392¹. Jean le Vertueux et Pierre Courtot, de Dijon, furent commis pour en faire la répartition la plus équitable². A la supplication des membres de l'assemblée, la duchesse, en l'absence du duc, accorda pour la satisfaction du peuple une diminution sur les droits de la gabelle du sel vendu au duché³. La levée de l'imposition de l'année produisit 34.918 l.⁴. Les gens du comté étaient aussi intervenus d'une manière efficace, à la requête de Thibaud, sire de Rye, conseiller du duc, et de Jean de Ville-sur-Arce, bailli du comté, et avaient fourni une somme de 11.188 l.⁵.

Malgré les subsides votés l'année précédente et dont tous les termes n'étaient pas encore échus ni touchés, les Etats consentirent à accorder, en 1392, une somme de vingt-cinq mille livres, sur lesquelles la duchesse donna mille livres aux maire et échevins de Dijon, pour les aider à réparer les fortifications de la ville, mais la remise de cette décharge fut retardée jusqu'à la fin de l'année⁶.

L'assemblée des Trois Etats, réunie en novembre 1393, vota le subside de quarante mille livres, payables en quatre termes durant deux années, dont le total produisit 44.350 livres⁷. Les habitants du Charolais, gens d'église,

1. Les villes fermées paient par feu 13 gros 1/3 par terme; les villes avec foires et marchés, 10 gros; le plat pays, 6 gros 2/3 par feu et par terme; les feux serfs et mainmortables deux sols (Collect. Bourgogne, t. LIII, p. 100).

2. Dom Plancher, III, pr. cxxviii et cxxxiii.

3. 1391, 23 février. Collect. Bourgogne, t. LIII, fol. 112.

4. *Idem*, t. LIII, fol. 114.

5. Mars 1391; le bailliage d'Aval avait donné 4.671 l. et le bailliage d'Amont 6.517 l. (*Idem*, t. LIII, fol. 72).

6. 1392, 26 février; *idem*, t. LIII, fol. 114.

7. Dom Plancher, III, pr. clxiv et clxv. On comptait alors 400 feux à Châtillon, 28 à Salive, 24 à Duesme, 18 à Baigneux, 36 à S^c-Seine, 25 à Villaines; il s'agit seulement des feux soumis à l'impôt (Collect.

nobles et bourgeois, votèrent de leur côté, le 29 décembre, un subside de quatre mille livres payables aux mêmes termes et dans les mêmes délais que dans le duché, dont la recette totale donna 4.375 l.¹.

Un mémoire, rédigé en avril 1393, exposait au duc les ressources que lui offriraient ses états de Flandre, lorsqu'il se proposait de faire le voyage de Bretagne, et établit que les finances de cette région pouvaient rapporter jusqu'à 400.000 florins. Philippe le Hardi avait demandé la même année aux villes de Flandre la levée d'une aide se montant à 65.000 nobles².

En 1394, le duc concéda aux habitants de Beaune le droit de prélever un denier tournois par pain de sel ou « salignon » vendu dans la ville, indépendamment de l'impôt ordinaire de la gabelle, pour parfaire leurs fortifications dans le délai de trois années³. Les mêmes droits furent accordés les années suivantes aux villes de Semur et d'Autun⁴. Le duc lançait en même temps, 26 juillet 1395, une ordonnance pour interdire l'entrée des sels étrangers dans les deux Bourgognes, et n'autorisait que ceux provenant de Salins, sous peine de confiscation⁵.

La levée de l'imposition de douze deniers par livre se poursuit dans le duché, en 1395. Les élus en confient la

Bourgogne, t. LIII, fol. 114, fol. 137-138 et 155). — Les fouages, tailles, etc. se payaient en même temps, et la perception s'en faisait avec une rigueur qui n'admettait aucune excuse. Un particulier de l'Autunois ayant par malice enfermé dans ses celliers un sergent du duc, qui aidait à la perception des tailles, « vint au migé lieu de la rue, « crier : *Abos!* en disant : *Veez cy un larron qui me vient desrober* ». Cette farce valut à son auteur une terrible amende (Arch. de la Côte-d'Or, B. 2306, comptes de l'Autunois et Coll. Bourgogne, t. CVII, fol. 5-6).

1. Collect. Bourgogne, t. LIII, fol. 157-158 et t. LXXII, fol. 298-299.

2. *Orig.*, Arch. du Nord, B. 1230.

3. 1394, 1^{er} mars; Collect. Bourgogne, t. LIII, fol. 143.

4. Arch. de la Côte-d'Or, B. 2313, comptes de l'Autunois.

5. *Idem*.

levée à Jean le Nain, pour le bailliage de Dijon, et à Thévenin Vigier, pour les bailliages de Beaune et de Nuits¹.

Les Trois Etats du comté de Bourgogne votèrent, en juillet et août 1396, un don de douze mille francs pour les frais de l'expédition de Jean, comte de Nevers, « envoyé » en Hongrie contre les Sarrazins, ennemis de la foi « catholique ». Jean de Vergy, seigneur de Fouvent, Thibaud de Rye et Dreux Félise furent chargés de recueillir cette aide². Par lettres datées de Conflans, le 29 mai, Philippe le Hardi, en raison des charges que la guerre faisait peser sur les habitants du duché, renonça au tiers de son droit de gabelle sur le sel vendu dans ses greniers, et ordonna d'en faire publier l'avis³.

La funeste aventure de Nicopolis, qui valut à Jean de Bourgogne la prison et une rançon exorbitante, devait avoir une répercussion sur les finances du pays, et pesa lourdement sur les populations déjà si éprouvées. Le 4 août 1397, Philippe le Hardi, s'adressant de Beauté-sur-Marne aux gens des comptes de Dijon, leur donnait ordre de convoquer les députés des Trois Etats pour le 26 du même mois. Nous ne laisserons perdre aucune des lettres missives écrites par le duc ou par ses secrétaires dans ce moment critique.

« De par le duc de Bourgoigne, conte de Flandres, d'Artoys et de Bourgoigne.

« Très chers et bien amez, nous vous envoions plusieurs lettres closes adreçans à plusieurs nobles, abbez, gens d'esglise, villes et autres des Trois Estats de nostre duchié de Bourgoigne, auxquels nous escripons et mandons estre en nostre ville de Dijon, au xxvi^e jour de ce present mois d'aoust, pour oir et accorder ce que leur sera dit et exposé de nostre part

1. Collect. Bourgogne, t. LIII, fol. 148 et 379.

2. *Ibid.*, t. LII, fol. 112; dom Plancher, t. III, pr. CLXIII.

3. 1396, 29 mai, Conflans, dom Plancher, t. III, pr. CLXIII.

par nostre amé et féal cousin messire Guillaume de Vienne et autres de nos conseilliers ad ce commis, et pour ce que vous savez les noms de ceulz à qui il faut escrire, mieulz que l'on ne peut le faire par deça, nous voulons que vous mettez et failtes mettre les superscriptions des dites lettres, c'est assavoir aux dits nobles, abbez, gens d'esglise et bonnes villes de nostre dit duchié, selon qu'il a esté accoustumé à leur escrire, et que trouverez les dites lettres estre signées par liances. Et avec ce, nous envoions celles qui s'adressent à ceulz de Charrolois, par lesquelles nous mandons par semblable cas à certaines gens dudil pays de Charrolois estre au x^e jour de seplembre à Charroles, pour ycelles envoier, et y mettre pareillement les superscriptions, et aussi vous envoions les commissions et instructions pour le fait des dits pays, avec nos lettres closes adreçans à nostre cousin messire Guillaume de Vienne, et à maistre Jehan de Saulz pour estre à la dite journée à Dijon. Si vous mandons que tantost et sans delay vous failtes mettre et ordonnez les dites superscriptions, si comme il appartiendra, et envoiez ycelles partout, et èz lieux ou elles doivent aller, et celles de nostre dit duchié, tellement qu'ils ne se puissent excuser d'estre à la dite journée, pour la briesvelé du lems. Et voulons que vous, maistre Oudart, entreprenez la charge du dit fait de Charrolois avec le bailli dudil lieu, et que tantost vous partez pour y aller, ladite journée de Dijon passée. Très chiers et bien amez, Nostre Seigneur soit garde de vous. Escript à Beauté sur Marne, le iiij^e jour d'aoust.
D'ANGEUL¹ ».

Le mardi 14 août, quarante-cinq lettres de convocations furent envoyées, en conséquence de cet ordre, à tous les députés inscrits comme faisant partie des Trois Etats. Des instructions semblables furent adressées à Jean de Saulx, à Dôle, et à Oudart Douay, maître des comptes, qui

1. Beauté-sur-Marne, 1397, 4 août; Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. LIII, fol. 62 r^o.

devaient s'entendre avec le bailli de Charolais pour obtenir dans ce comté les subsides qu'on en espérait et où une simple commission suffisait aux mandataires¹.

D'après les recommandations de Philippe le Hardi à ses délégués, ceux-ci réclamaient aux Trois États du duché une somme de quatre-vingt mille livres, mais des subsides aussi énormes n'avaient pas chance d'être accordés après les charges exorbitantes dont le pays était accablé et à la suite des sacrifices antérieurs; il fallut se contenter d'un vote de cinquante mille livres, somme déjà excessive, au sujet de laquelle le duc donne des explications dans deux lettres missives adressées peu de jours après à son cousin Jean de Vergy et aux officiers de la chambre des comptes :

« Cher et amé cousin, vous scavez comment naguères nous avons fait assembler à Dijon les gens des Trois Etats de nostre duchié de Bourgoigne, et vous priames d'y estre, et que, à la journée nos amez et feaulx messire Guillaume de Vienne, sire de S'-George, nostre cousin et gouverneur de nostre conté de Bourgoigne, et maistre Jehan de Saulx, nostre con-

1. Voici la liste des députés qui assistèrent à la réunion des Trois États, à Dijon, le 26 août 1397. — Pour les gens d'église : les abbés de St-Bénigne, de Cîteaux, de S'-Etienne de Dijon, de S'-Seine, de Flavigny, d'Ogny, de Châtillon, de Moutier-S'-Jean, de la Ferté-sur-Grosne, de Maizières, de S'-Pierre-de-Chalon, l'abbesse de S'-Jean d'Autun, les évêques d'Autun et de Chalon, les doyens d'Autun, de Beaune, de Chalon, de la chapelle ducale de Dijon. — Pour les nobles : Philibert Damas, Guillaume, sire de la Marche-en-Bresse, Jean de Cusigny, les seigneurs de Grancey, de Thil, de Larrey, Pierre de Sombernon, seigneur de Malain, Regnaut de Dornecy, Jean de Crux, seigneur de Trouhans, les sires de Pagny, de Couches, de S'-Beury, le grand prieur de Champagne, Philippe de Vienne, Robert de Gillans, le sire d'Époisses, Jean d'Avoué, le sire de Choiseul, la dame de Pesme et la dame de S'-Laurent. — Pour le Tiers-Etat : les échevins et bourgeois de Chalon, de Beaune, de Nuits, d'Autun, d'Arnay, de Semur-en-Auxois d'Avallon, de Châtillon, de Flavigny, de Montbar, de Dijon, les abbesses de Tart et de S'-Antoche d'Autun (Collect. Bourgogne, t. LIII, fol. 62 r°).

seiller, commis ad ce de par nous, et aultres de nos gens, firent requeste et prière à ceulx qui pour les dits Trois Estats étaient illec assemblez, que pour la delivrance de nostre très cher fils ainsné le conte de Nevers, que jà longuement avoit esté prisonnier de l'emperour de Turquie, ennemi et persecuteur de la foy, ils nous vouldissent aider et secourir à ce grant besoing, et pour chose tant favorable, de la somme de quatre vingt mille frans, sur quoy furent de par les Trois Estats faites plusieurs offres de moindre somme à nos dits commissaires, en leur monstrant la pauvreté de plusieurs bonnes gens de nostre dit pays, et suppliant qu'il nous plu! les charger le moins que nous pourrions. Et pour ce, ouis sur ce nos dits commissaires, et eue considération aux bons et grants aydes et secours que nous ont faits le temps passé les bonnes gens de nostre dit duchié, en toutes les choses dont nous les avons voulu requérir, combien toutesfois que pour payer la rançon de nostre dit fils, qui est bien excessive, et les grants frais et despens qu'il a faits luy estant en prison, et convient de nécessité qu'il fasse de présent, et avant qu'il puisse retourner de par deça, et aussi que nous fassions d'autre part tant pour emprunts, dons, messaigeries, comme autrement, en plusieurs manières, pour avancer son retour, il nous soit bien dur et veigne à grant charge de nous passer pour telle somme, nous ayant compassion et pitié de la pauvreté des bonnes gens de nostre dit pays, serons et voulons estre contens de la somme de cinquante mille frans, qui nous seront payéz à quatre termes, à chascun terme le quart d'ycelle somme, c'est assavoir, à Noël le premier terme, à la S' Jehan Baptiste prochain venant, le second, et aux festes de Noël et de la S' Jehan Baptiste tantost aprez et ensuivant les deux aultres termes. Si vous signifions ces choses, et mandons au receveur et esleus ordonnez sur ce, qu'ils fassent diligence de imposer et cuillir ycelle somme aux termes dessusdits, et le plus diligemment qu'il pourra estre fait, très chier et amé cousin »¹.

1. Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. LIII, fol. 78 r°.

Cette lettre doit se rapprocher du 29 septembre 1397, date à laquelle le duc envoyait de Paris ses instructions aux officiers de la chambre des comptes de Dijon dans la missive suivante :

« Très chers et bien amez, pour la compassion que nous avons eue de la pauvreté du peuple de nostre duchié de Bourgogne, nous, de la demande que nous leur avons faite, comme vous scavez, de quatre vingt mille frans pour la délivrance de nostre très chier fils le conte de Nevers, nous sommes restraints à cinquante mille frans, qui nous seront payés à quatre termes, à chascun terme le quart.... et ainsy les signifiions aux prélats, abbez et nobles de nostre dit pays, par nos lettres, dont nous vous envoions cy dedens la copie. Si envoyez lesdites nos lettres à ceux à qui elles s'adressent, et pour ce que en plusieurs n'a aucune superscriptions, faites les adresser à telx que vous adviserez. Aussi vous envoions en substance semblables lettres pour les adresier à tels abbez, prieurs, villes et nobles de nostre pays de Charrolois que bon vous semblera, par le contenu desquelles nous leur faisons scavoir que nous sommes et serons contens de avoir de nostre dit pays de Charrolois la somme de cinq mille frans à payer aux termes dessus desinez. Et avons ordonné le bally de Dijon et maistre Pierre Morel, nos conseillers esleus sur le dit ayde de cinquante mille frans en nostre duchié, et le bally de Charrolois, et Jehan de Gasnay, esleus en nostre dit pays de Charrolois sur ledit ayde de cinq mille frans, et Joceran Frepier, receveur d'yeulx aydes, ainsy que ces choses et d'autres serez plus à plain informez par nostre amé et féal conseiller maistre Jehan de Saulx, que présentement vous envoions par delà. Aucuns des officiers de nostre dit pays de Charrolois nous ont donné à entendre que pour plusieurs causes, et mesmement pour le bien publique de nostre dit pays, et le profit de nous et de nostre ville de Charroles, qui est le chef d'yeulx pays, laquelle en devoit amander grandement, il seroit bon et expédient que le grenier à sel qui est en la ville de

Paroy, fut mis en nostre ville de Charroles, laquelle est héritage pour nous et les nostres. Si voulons que vous ayez sur ce bon advis ensemble, et, se mestier est, avec aultres de nos officiers, tel que bon vous semblera, et que ce que vous en adviserez et que vous semblera d'en faire, le rescrivez le plus tost que vous pourrez à réverent père en Dieu l'évesque d'Arras, nostre amé et féal chancelier. Très chiers et bien amez, le Saint Esperit vous ail en sa sainte garde. Escript à Paris, le xxix^e jour de septembre. COURCELON¹ ».

La levée des cinquante mille francs dans le duché et des cinq mille dans le Charolais suivit son cours, mais la taxe imposée pour chaque feu et pour chaque terme dépassait tout ce que l'on avait payé jusqu'ici. Le feu des villes fermées devait payer trente et un gros, le feu des villes ouvertes ayant foires et marchés payait vingt-deux gros, le feu des plats pays quinze gros, et le feu taillable et mainmortable, quatre gros trois quarts, et tout cela par chaque terme². Joceran Frepier, receveur général, devait centraliser dans sa caisse tout ce qui serait touché aussi bien dans le duché que dans le Charolais par les receveurs particuliers des bailliages, savoir : Guillaume de Chevilly, dans le Dijonnais ; Guillaume de Foissy, dans le Chalonnais ; Robert Monnot, dans le Beaunais ; Pierre d'Aigneville, dans le bailliage de la Montagne, etc.

Après le versement du premier terme, on reconnut, en 1398, que la recette était insuffisante pour combler les prévisions budgétaires ; les États firent augmenter d'un gros la taxe de chaque feu pour les trois derniers termes à courir³. Toutes ces recettes ne pouvant couvrir le défi-

1. Collect. Bourgogne, t. LIII, fol. 78. — Nous reproduisons la tombe du conseiller Jean de Saulx, qui figure ici.

2. 1397 août ; *idem*, t. LIII, fol. 181 r^e et v^e.

3. Le feu payant 31 gros devait en payer 32 ; le feu de 22 gros en paierait 22 3/4, celui de 15 était porté à 16, et le feu de 4 gros 3/4 en paierait 5.

cit, le duc emprunta sur gages, contre remise de diamants, de joyaux et de pierres précieuses, une somme de vingt mille livres¹.

Les pays de Flandre, mis à contribution, avaient largement fait les choses. Gand avait offert cinquante mille florins, les villes de Bruges, d'Ypres et le pays du Franc avaient donné cent mille nobles, bien que dans une première assemblée tenue à Ypres on eût refusé tout subside. Les états de Brabant, invités également à venir en aide, n'avaient point répondu à cet appel². Ces chiffres ne suffisaient pas encore pour solder certaines dettes antérieures, et notamment quinze mille ducats d'or, prêtés à Jean de Bourgogne et réclamés par Antoine Venerio, doge de Venise, au nom du Sénat de cette ville, somme qui ne fut payée qu'en 1399³.

Pour obtenir la liberté du comte de Nevers, Sigismond, roi de Hongrie, de Dalmatie et de Croatie, avait exigé une somme de cent mille florins d'or. Dine Raponde, marchand de Lucques, demeurant à Paris, le seul qui pût répondre d'une pareille somme, consentit à la fournir, et Jean de Bourgogne nomma comme procureurs, pour s'entendre avec lui, Regnier Pot et Jacques de Courtiambles, qui fournirent des cautions et prirent des engagements avec le roi de Hongrie⁴.

Afin d'établir l'assiette de l'impôt, on avait été obligé de faire un nouvel état de la «*cherche des feux*», dont le nombre avait notablement diminué par suite de la mortalité et de l'épidémie qui courut ces mêmes années⁵. Les

1. Lille, 19 février 1398; dom Plancher, III, pr. CLXXXVI.

2. Juillet 1397; Arch. du Nord, B, 1372; Voir *Froissart*, Kervyn de Lettenhove, t. XVI, p. 264 et suiv.

3. Arch. du Nord, B, 1248 et 1299. — Cet emprunt avait été contracté à Venise, dès le mois d'août 1396 (Arch. de la Côte-d'Or, B, 1508, fol. 147 v°).

4. 15 janvier 1398; dom Plancher, III, pr. CLXXXIII et CLXXXIV.

5. Décembre 1397; Collect. Bourgogne, t. LIII, fol. 152.

subsidés votés ne pouvant suffire à éteindre la dette, le duc s'en prit aux traitements de ses officiers qu'il diminua dans une très notable proportion. La pension du comte de S^t-Pol montant à huit mille francs fut réduite à quatre mille; on diminua de mille francs celles d'Edouard de Bar et du sire de la Rochefoucault; les pensions du sire de Croy, du vidame d'Amiens, du sire de Rambures, etc., furent diminuées de deux cents francs¹.

En mars 1400, alors que les cinquante mille livres étaient entièrement versées, les Trois États votèrent un nouveau subside, montant à douze mille livres pour le duché et à deux mille pour le Charolais. Joceran Frepier en fut encore le receveur général et accusa une recette de 14.052 francs².

On avait modifié la «*cherche des feux*», car dans le bailliage du Chalonnais, comme dans ceux de l'Autunois et de la Montagne, la mortalité avait fait de grands ravages, et, chose triste à dire, les feux survivants étaient obligés de payer une augmentation et un supplément pour ceux qui avaient disparu; ils subissaient une «*crue de taxe*», afin de permettre aux receveurs de retrouver l'intégralité de la recette prévue³. Pour ne rien laisser perdre des fonds que l'on pouvait percevoir, on fit appel aux populations de la Champagne relevant du duché, et l'on obtint de diverses localités des allocations variables⁴.

1. Arras, 1399, 18 mai; Collect. Bourg., t. LIII, fol. 193, *in-ext.*, dom Plancher, t. III, pr. CLXXXIII.

2. 1400, mars; Collect. Bourg., t. LIII, fol. 208 *in-ext.*

3. 1400, mars; comptes de Regnault de Thoisy, Autunois, B, 2315; Coll. Bourg., t. LIII, fol. 206-209, *in-ext.* — Jean le Nain, procureur du duc, et Jean de Fontaines, bourgeois de Dijon, avaient été chargés de la modification à apporter dans la valeur des feux. (Voir *idem*, t. LIII, p. 214-215, *in-ext.*).

4. On obtint à Villemaur 25 l. t., en la châtellenie 40 l., à Maraye 40 l., à Isles 75 l., à Jully-sur-Sarce 10 l., à Jaucourt 60 l., à Beaufort 350 l., etc. (1400, avril, *idem*, t. LIII, fol. 213, *in-ext.*).

En 1401, il y eut une imposition de douze deniers par livre, qui devait durer huit mois, de mars à octobre, mais qui fut prolongée de quatre mois, par un vote fait en novembre¹, car la misère était si grande que beaucoup de contribuables ne pouvaient payer les impôts, surtout dans les pays vignobles. Une adresse des habitants de Pommard, aux officiers de la Chambre des comptes, demandait qu'on eût pitié d'eux, « parce qu'ils sont très « pauvres, qu'ils n'ont de quoy vivre, qu'ils ont éprouvé « de grandes pertes, que les vignes n'ont rien donné « depuis plusieurs années à cause des orvalles et tempestes² ».

Le duc obtint, en janvier 1402, par l'intervention de Jean de Vergy, son maréchal, du bailli de Dijon et de Oudard Douay, maître des comptes, une aide de dix mille livres que lui accordèrent les gens du comté³, pendant que l'imposition de douze livres courait toujours dans le duché.

Les Trois Etats, réunis à Dijon, en février 1403, accordèrent un subside de seize mille francs, payables en trois termes, dont Guillaume de Chevilly fut nommé receveur général⁴. Le Nivernais contribua également à venir au secours du duc, car, sur sa demande, les nobles et les gens d'église lui concédèrent une somme de huit mille francs⁵.

Il faudrait un chapitre spécial pour étudier la question financière, car les subsides votés par les Etats ne représentaient qu'une bien faible partie des recettes générales, dont l'ensemble dépassait toujours quatre cent mille livres à la fin du xiv^e siècle. Les dépenses totales atteignaient

1. Collect. Bourgogne, t. LIV, p. 27.

2. Arch. de la Côte-d'Or, B. 3178, comptes de Beaune, Pommard et Volnay.

3. Collect. Bourgogne, t. LIX, p. 40.

4. *Idem*, t. LIV, p. 34-36, et t. LXXII, p. 353.

5. Lettre du duc, 11 janvier 1403; *idem*, t. LIV, p. 54.

souvent le chiffre des recettes, quand elles ne le dépassaient pas¹.

En résumé, le fonctionnement des Trois Etats, dont le rôle paraît cependant purement financier, amena dans la suite des modifications politiques auxquelles on ne s'attendait guère. Malgré le principe du droit féodal, interdisant au suzerain toute action directe sur l'homme de son vassal, les nobles et les ecclésiastiques consentirent de bonne grâce à une dérogation en faveur de la question d'impôts, et prêtèrent volontiers leur concours pour la recherche des feux. Dans les fréquents conflits s'élevant entre les contribuables et les seigneurs, les uns et les autres faisaient appel à la justice souveraine. Les officiers et les commissaires du duc saisissaient avec empressement l'occasion d'intervenir dans ces débats. L'autorité influente du suzerain, limitée d'abord, et invoquée seulement dans les conflits financiers, fut ensuite utilisée dans les questions administratives et judiciaires de toute nature, au détriment des droits du seigneur sur le vassal. Cette absorption du pouvoir, lente, mais continue, étendit considérablement les prérogatives des ducs, puis des rois de France, et contribua plus tard à disloquer les rouages d'une institution qui avait longtemps servi de barrière au pouvoir absolu.

1. Voir une courte notice, A. Coville, *Les finances des ducs de Bourgogne*.

APPENDICE II

AMENDES DE JUSTICE

Coutumes et usages singuliers.

Pénalités souvent disproportionnées avec la nature des délits.— Amendes variables suivant l'humeur et le tempérament des juges et la qualité des délinquants. — Cas criminels rachetés par des amendes pécuniaires ; avantages financiers de cette mesure. — Cas d'adultère ou de bigamie. — Infanticides. — Fillettes communes. — Viols. — Vols. — Amendes curieuses et diverses. — Condamnations d'animaux. — Coups et blessures suivis de mort. — Coups et blessures sans cas de mort. — Injures contre le roi et le duc. — Injures contre les baillis, sergents et autres officiers. — Amendes pour gages de bataille.

Il serait difficile de rédiger un code approximatif de l'ensemble des lois sur lesquelles s'appuyait la distribution de la justice en Bourgogne pendant le règne de Philippe le Hardi. Pour les mêmes crimes et délits, les pénalités et les amendes sont tellement variables qu'il n'est pas possible de saisir les motifs qui ont servi de base aux jugements. Des condamnations disproportionnées paraissent assez arbitrairement appliquées dans les bailliages et dans les châtellenies ducales, suivant l'humeur et le tempérament des juges et des officiers chargés de la distribution de la justice. Pour les mêmes délits, les arrêts ne présentent pas plus d'homogénéité que ceux jadis rendus dans les domaines appartenant à des seigneurs différents. Ici encore, le caprice de ces petits souverains donne lieu à des abus, à des incohérences, à des coutumes étranges, attestant l'extravagance d'esprit de ceux qui ont contribué à leur établissement, témoin ce seigneur de Poncin, en Bresse, accordant aux hommes relevant de son auto-

APPENDICE II

AMENDES DE JUSTICE

Coutumes et usages singuliers.

Pénalités souvent disproportionnées avec la nature des délits.— Amendes variables suivant l'humeur et le tempérament des juges et la qualité des délinquants. — Cas criminels rachetés par des amendes pécuniaires ; avantages financiers de cette mesure.— Cas d'adultère ou de bigamie. — Infanticides. — Fillettes communes. — Viols. — Vols. — Amendes curieuses et diverses.— Condamnations d'animaux. — Coups et blessures suivis de mort.— Coups et blessures sans cas de mort. — Injures contre le roi et le duc.— Injures contre les baillis, sergents et autres officiers. — Amendes pour gages de bataille.

Il serait difficile de rédiger un code approximatif de l'ensemble des lois sur lesquelles s'appuyait la distribution de la justice en Bourgogne pendant le règne de Philippe le Hardi. Pour les mêmes crimes et délits, les pénalités et les amendes sont tellement variables qu'il n'est pas possible de saisir les motifs qui ont servi de base aux jugements. Des condamnations disproportionnées paraissent assez arbitrairement appliquées dans les bailliages et dans les châtellenies ducales, suivant l'humeur et le tempérament des juges et des officiers chargés de la distribution de la justice. Pour les mêmes délits, les arrêts ne présentent pas plus d'homogénéité que ceux jadis rendus dans les domaines appartenant à des seigneurs différents. Ici encore, le caprice de ces petits souverains donne lieu à des abus, à des incohérences, à des coutumes étranges, attestant l'extravagance d'esprit de ceux qui ont contribué à leur établissement, témoin ce seigneur de Poncin, en Bresse, accordant aux hommes relevant de son auto-

rité le droit de battre leurs femmes à volonté, moyennant une rente annuelle de cinq sols à son profit.

Il ne faut pas s'étonner de rencontrer des amendes parfois excessives pour les délits les plus insignifiants. Depuis longtemps, la pénurie des finances avait fait adopter une mesure fructueuse pour le trésor. Sous Philippe de Rouvre et pendant le règne du roi Jean, les conseillers avaient imaginé de transformer « les faits criminels en amendes civiles », c'est-à-dire que les crimes pouvaient se racheter avec de l'argent, et étaient, comme les délits ordinaires, passibles d'amendes pécuniaires parfois considérables, et souvent peu proportionnées à la gravité des fautes. La mesure produisit de si grosses sommes et parut si avantageuse qu'on avait trouvé bon de la généraliser. Le 14 mars 1356, le roi Jean ordonna aux prélats, à Pierre d'Orgemont, à Guillaume Flotte, à Géofroi de Charny et à tous ses conseillers, de faire payer, par des amendes civiles, les cas criminels des condamnés susceptibles de pouvoir s'acquitter en bonne monnaie¹.

L'administration de Philippe le Hardi, toujours à court d'argent et dans une situation de plus en plus difficile, n'eut garde de négliger cette source de revenus. Le nombre des condamnations est si grand et les jugements si variés, qu'il importe de faire quelques divisions dans les crimes et délits, en relevant çà et là le souvenir de coutumes anciennes, d'usages singuliers et des traits de mœurs — l'obligation pour les juifs de porter un insigne pour les distinguer des chrétiens, et les contraindre à payer des droits de péage — les ordonnances promulguées par certaines municipalités au sujet des fillettes communes, obligées de ne point sortir des « bourdeaux », soit à Dijon, soit à Chalon, sans avoir une bande d'étoffe blanche autour du bras — l'usage d'aller faire un charivari à la

1. Arch. nat., JJ. 84, n° 462.

porte des fiancés avant la consommation du mariage — d'aller boire du vin aux frais des jeunes mariés le lendemain de leurs noces — l'amende de cinq sols imposée pour droits de porte à ceux qui sortaient des villes fermées après une heure déterminée — l'obligation pour une veuve se remariant de donner un tuteur à ses enfants — la défense faite aux marchands de mettre sur leurs chars les bannières en fer aux armes du duc, sans sauf-conduit préalable leur permettant de circuler en franchise — l'interdiction aux ivrognes pris en faute de boire du vin pendant un mois — la peine du fouet infligée dans les rues de Dijon à des particuliers qui s'étaient pendus « par despit d'amour » — le rachat en argent de poings qui devaient être coupés et remplacés par des poings de bois — la coutume de percer la langue aux calomnieurs — la peine infligée à certains criminels battus de verges tout nus — la condamnation des médecins et physiciens n'ayant pas réussi à guérir leurs malades, comme ils s'y étaient engagés — la mutilation barbare imposée à des particuliers ayant joué avec de faux dés, auxquels on coupait l'oreille droite et trois doigts de la main droite — le tarif du péage, de cinq sols pour les juifs, de moitié pour les juives, sauf dans le cas où elles étaient enceintes, car elles payaient alors autant que les hommes.

Cas d'Adultère ou de Bigamie. — A Dijon, tout homme marié, trouvé couché en compagnie d'une autre femme que la sienne, était passible d'une amende de soixante-cinq sols au profit du duc¹. Par un sentiment de discrétion fort louable, les comptables n'ont à mentionner que rarement les délits de ce genre. — Dans la chartre de franchise des habitants de Sagy, en 1266, le seigneur s'était réservé soixante sous par cas d'adultère². — Hugue-

1. Collect. Bourgogne, t. C, p. 434.

2. Pérard, p. 510.

nin de la Planche est condamné à trente francs d'amende pour avoir connu charnellement, et contre sa volonté, Jeannette, femme de Jean Regnault¹. — Procès criminel fait à Jeannin Fieliet, accusé d'avoir ravi Guiote, femme d'Adam Gobart, tonnelier à Dijon, dans le lit où elle était couchée avec son mari et son enfant². — Un homme du Châtillonnais ayant épousé deux femmes, en changeant de nom, ne paie que six francs d'amende³. — Un particulier ayant levé le couteau sur le maire de Rouvre, parce qu'il avait couché avec sa femme, n'est condamné, en raison de ce fait, qu'à deux francs et demi d'amende⁴. — Jacot le Mulier, de Pisy, et sa femme Isabelle paient cent quarante francs pour avoir mené une femme à Guillaume de Maisoncomte, prieur de Notre-Dame de Semur⁵.

Infanticide. — Une femme de Châtillon-sur-Seine, veuve, accusée d'avoir fait mourir l'enfant dont elle était grosse, « fut gehennée extraordinairement et ne confessa le fait », elle fit accord de dix francs pour être admise à se défendre⁶. — Catherine Chevillat, de Semur, donnait des herbes aux femmes qu'elle voulait faire avorter, elle avoua en avoir donné à l'une d'elles, sur l'avis des clercs et des médecins. On la condamna à perdre ses biens, qui furent confisqués au profit du duc et de l'évêque de Langres, par moitié, « parce qu'elle demuroit en justice commune⁷ ». — Un homme dépendant de l'abbaye de S'-Pierre de Chalon « fait une composition... sur ce que « lui, de sa malvaïse volonté, avoit rosti et eschaudé au « feu deux enfanz, ses feillastres, et leur façoit paour de

1. 1376, Collect. Bourgogne, t. CVII, fol. 190 v°, comptes du Châtillonnais.

2. Arch. de la ville de Dijon, B. 131, papiers du secret.

3. Collect. Bourgogne, t. CVII, fol. 190, comptes du Châtillonnais.

4. Arch. de la Côte-d'Or, B. 419, fol. 8-9.

5. Idem, B. 2773, Auxois, 1378.

6. Collect. Bourgogne, t. CVII, fol. 185 v°, Châtillonnais.

7. Idem, t. CVII, fol. 192, Châtillonnais, année 1392.

« mort¹ ». — Procès criminel intenté à la femme Estienne, accusée d'avoir vendu sa fille, âgée de huit ans, au sergent Jean de Bourges qui l'avait violée².

Fillettes communes. — Une ordonnance de la municipalité dijonnaise, en 1384, interdit aux fillettes communes d'aller rester à la *portelle du bourg*³. Elles sont invitées à transporter leur industrie rue du Chastel, derrière les tours abandonnées du vieux château. Mais comme on les trouve trop rapprochées de l'école et de l'hôpital Saint-Fiacre, et que les prédicateurs tonnent contre leurs déportements, « parce que les escoliers s'y afolissent », on bâtit plus tard, pour ces religieuses d'un ordre particulier, deux maisons hors de la ville, rue des Champs, avec obligation pour elles de porter une bande d'étoffe blanche autour du bras⁴. Elles ne pouvaient recevoir que dans la journée, il leur était défendu « sous certaines grosses « peines de coucher par nuit nuls hommes en leurs « ostels⁵ ». — Gérarde, femme Poliso, convaincue d'être « cahouote », est condamnée à être fouettée par les rues, mise au pilori avec un chapeau de paille sur la tête, puis bannie⁶. — Perrenotte, femme Blandin, accusant cinq individus de l'avoir violée, tandis qu'elle s'était livrée volontairement, fut fouettée par trois jours de marché, « en « son pellisson ou godot, un chapel d'escrein sur la teste « et mise à l'eschielle⁷ ». — En 1402, la maison des filles communes de Dijon fut donnée à bail pour un an à la « petite Paquete⁸ ». — Un sergent ayant ôté un grand

1. Arch. de la Côte-d'Or, B. 3572, fol. 9 v°, Chalonnais, 1370.

2. Arch. de la ville de Dijon, B. 135, papiers du secret, 1392.

3. Idem, B. 130, papiers du secret.

4. Idem, B. 151.

5. Idem, B. 144.

6. Idem, B. 146.

7. Idem, B. 135.

8. Idem, B. 145.

couteau à un particulier qu'il avait trouvé « au bourdeaul « de Chalon, qui est lieu deshoneste », il y eut procès entre eux au sujet de ce désarmement¹.

Viols. — Un particulier de Boncourt-le-Bois est condamné à vingt francs d'amende pour avoir violé « contre son gré et volonté » une femme mariée de ce pays². — Thibaud de Barges, convaincu d'avoir enlevé de force avec ses complices la femme Perrenotte Guiot, et de l'avoir blessée, est condamné à être pendu, mais le comte de Nevers, usant de son droit de grâce, le fit délivrer de prison lors de son entrée à Dijon³. — Etienne de Roche, moine et chambrier de S^t-Seine, paie cinquante francs parce qu'« il estoit alez par nuit pour prendre femes à « forse, en volonté d'elles efforcier », et parce qu'il avait mis la main sur le maire de Cestre⁴. — Accord avec les deux neveux de Guillaume du Pailly taxés à vingt francs pour avoir « efforcié une femme de près de Cuisery » — et de dix francs à un individu qui voulait « efforcier » une fille n'ayant que six ans⁵. — Exécution à Auxerre de Jean le Mulier, qui avait enlevé Agnès, fille de Pignié, de Girolles⁶. — Un écuyer du seigneur de Jaucourt est condamné à quinze francs, pour avoir enlevé de sa maison, toute nue et contre sa volonté, une femme de Chastellux qu'il voulait violer⁷. — Guillaume Guignat, d'Ancey, paie trois francs d'amende pour être entré de nuit dans la chambre de Marguerite de Mimeure, religieuse de l'abbaye de Pralon, contre sa volonté, « en laquelle « chambre estoit Pierre Fourreau, prevost de Lanthe-

1. Arch. de la Côte-d'Or, B. 3602, f^o 32, comptes du Chalonnais, 1401.

2. Collect. Bourgogne, t. CIV, fol. 113 (année 1366).

3. Arch. de la ville de Dijon, B. 135, papiers du secret., 1397.

4. Bernard Prost, *Inventaires mobiliers...*, t. I, p. 617.

5. *Idem*, t. I, p. 344.

6. Arch. de la Côte d'Or, B. 2772, comptes de l'Auxois, 1382.

7. *Idem*, B. 1422 (en 1375).

« nay, que ledit Guillaume et ses complices rançonnèrent « de deux gros et li ostèrent son grant coustel¹ ». — Accord au nom de Jean, fils de Monnot, des Bordes, moyennant huit francs, parce qu'il était allé trouver au lit une femme mariée, laquelle refusa de faire à sa volonté et dont il emporta la chemise². — Simon Coffineau paie cinq francs pour avoir voulu « cognoistre charnellement de nuit et à terre » une femme de Ruffey³. — Individus de Donzy condamnés à quatre livres tournois pour avoir essayé d'enlever une femme⁴. — Sentence qui condamne Jean de Beaufort et Jean Poissenot, coupables d'enlèvement d'une fille, avec effraction, à une amende de dix livres et à être mis « ès gresillons » en une colonne pendant trois jours en l'auditoire du maire de Dijon⁵. — Amende de cinq francs à un homme de Châtillon qui voulait enlever une femme sur le grand chemin de m^{re}⁶. — Un individu paie cinquante livres pour avoir voulu voir de force et battu au sang la fille de l'écuyer de Courcelles⁷. — Jean d'Estrabonne, écuyer, Odot de Sarcey et un autre écuyer, condamnés à vingt-six francs pour avoir « efforcé » Marie, fille d'un juif de Buxy⁸. — Un particulier du Chalonnais paie douze francs pour avoir voulu « efforcier » Berthe, femme de Jean Ratot⁹. — Amende de quinze francs à un homme « voulant efforcier la garce « du curé de Villaines, et fit sang¹⁰ ». — Information contre Jeannin, prévôt de Beaufort, qui avait, dans l'exercice

1. Arch. de la Côte-d'Or, B. 4443, fol. 10^{vo}, comptes du Dijonnais, en 1395.

2. *Idem*, B. 1441 (année 1373).

3. *Idem*, B. 4447, fol. 12^{vo}, Dijonnais, 1399.

4. *Idem*, B. 4639, comptes de Donzy, 1400.

5. Arch. de la ville de Dijon, B. 135, papiers du secret. (1392).

6. Bernard Prost, *Inventaires mobiliers*, t. I, p. 616.

7. *Idem*, t. I, p. 538.

8. Collect. Bourgogne, t. CVII, fol. 19^{vo}, Châtillonnais, 1393.

9. Arch. de la Côte-d'Or, B. 3589, Chalonnais, 1388.

10. *Idem*, B. 1438 (année 1376).

de ses fonctions, cherché à déshonorer la femme de Geoffroi de Villers¹. — Gui Péliissier, bailli de Jonvelle, pour M^e de la Trémoille, ayant dépuclé une des deux prisonnières qu'il tenait en prison, et qu'il relâcha, fut enfermé lui-même jusqu'à l'époque où il devait être condamné par jugement du bailli d'Amont². — Curieuse affaire d'un homme de Leuglay « que se estoit entremis et affourciés « de reffaitier Moingenot, filastre Félise, de Rouvre-sur-« Aube³ », etc.

Vols. — Les condamnations pour vol sont fréquentes, mais les pénalités sont variables, et la peine de mort qu'entraînent certains larcins de peu d'importance est inexplicable. — Hugon, convaincu d'avoir volé une écuelle d'argent à Dijon, et ne faisant pas partie de la commune, est condamné à mort par le maire et livré au prévôt pour être exécuté aux fourches de la ville⁴. — Sentence contre des voleurs de blé et d'osières, qui seront mis au pilori pendant trois jours de marché, avec les osières et le blé pendus au cou⁵. — Jeannin Moreau est condamné à être pendu aux fourches pour vol d'une écuelle d'étain⁶. — Robert Billon, vigneron de Dijon, convaincu de vols et de meurtre, est condamné à la potence⁷. — Amende de vingt francs pour enlèvement de trois paniers de raisin⁸. — Mathey, d'Annay paie trente francs « pour avoir emblé le bréviaire » de l'église d'Annay⁹. — Exécution de Lambert Luciotte « larron et mutrier qui a esté trainé et pandu

1. Arch. de la Côte-d'Or, B. 3120, comptes de la châtellenie de Beaufort, en 1391.

2. Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 240 (année 1400).

3. Bernard Prost, *Inventaires mobiliers...*, t. I, p. 203-204.

4. Arch. de la ville de Dijon, B. 134, papiers du secret. (1390).

5. *Idem*, B. 137 (année 1394).

6. *Idem*, B. 139 (1396).

7. *Idem*, B. 142 (1399).

8. Arch. de la Côte-d'Or, B. 4418, fol. 8 (1370), Dijonnais.

9. *Idem*, B. 2769, Auxois, 1378.

« et un pot d'estain avecque lui, pour ce qu'il avoit emblé « un pot d'argent à m^{er} le duc¹ ». — Un homme d'Arnay-le-Duc paie trois francs pour n'avoir pas porté à la justice « une chasuble trouvée au grand chemin quand les enne-« mis estoient au pais² ». — Une dame de l'Autunois, Iolande, est condamnée à payer une amende de quatre francs pour avoir fait un larcin au profit de son amant « afin qu'il l'aimast mieux³ ».

Amendes curieuses et diverses. — Joseph, juif de Seurre, est condamné à trente-cinq francs d'amende, pour avoir passé dans le bailliage de Chalon, avec son valet, « par manière de chrestiens, sans insigne porter, « et sans sauf-conduit, pour eschiver de paier péages⁴ ». — Juliane d'Estaulles, dame de Prey, « compose à qua-« rante francs, sur ce que li procureur de m^{er} la poursui-« voit, que, elle estant présente, ses gens avoient féru et « battu un prestre estant en la garde de m^{er}⁵ ». — Un homme de Vassy paie douze florins, pour avoir fait une tonsure, en forme de couronne, à Jeannot Bernadier, prisonnier comme lui à Avallon, voulant le faire passer pour clerc, afin de le faire relâcher⁶. Un particulier de Montbar est condamné à cent dix francs pour avoir vendu aux officiers de la panneterie du duc « de la moultarde à « plus petite mesure qu'il ne court en la ville de Mont-« bar⁷ ». — Exécution de Pierre de Savoye, auquel on tranche trois doigts de la main droite et l'oreille droite, « liquelx avoit joué de faulx déz », d'après l'attestation de Geliot de Blaisy, gouverneur de la prévôté de Dijon⁸. —

1. Arch. de la Côte-d'Or, B. 4428, Dijonnais, 1386.

2. *Idem*, B. 2755, Auxois, 1368.

3. *Idem*, B. 2297, Autunois, 1385.

4. *Idem*, B. 3582, Chalonnais, 1382.

5. *Idem*, B. 2761, Auxois, 1373.

6. *Idem*, B. 2751, Auxois, 1364.

7. *Idem*, B. 2762, Auxois, 1374.

8. *Idem*, B. 4426, Dijonnais, 1375.

Perrenot Rousseau, tabellion de Nolay et de Chagny, est condamné à deux cents francs pour un faux dont il a été reconnu coupable¹. — Jean, de Clermont, charretier de Dijon, qui s'était pendu « par despit d'amour », est fouetté dans les rues de la ville². — Condamnation de Jean Tassonneau, de Semur, « qui vint devestir par force un prestre du lieu, pour ce qu'il avoit une femme avec lui »³. — Simon, juif de Chagny, est taxé à quarante francs d'or « pour avoir décopé monnaie »⁴. — Prisonnier mort de maladie et de mort naturelle au donjon de Semur, condamné à être enterré sous les fourches de la ville, « la chevestre au col »⁵. — Jean le Fèvre, de Milay, ayant donné un démenti au sergent du duc par devant le prévôt de Pouilly, s'excusant d'avoir été pris en état d'ivresse, est passible d'une amende de deux francs, avec défense de boire du vin pendant un mois⁶. — Rachat, moyennant quarante francs, d'un poing qui devait être coupé et remplacé par un poing de bois⁷. — Amendes diverses à plusieurs habitants d'Arnay ayant fait un « chalivari » à une femme n'étant ni de la ville, ni fiancée⁸. — Poursuite contre des individus qui ont mené le « charebary » à la fille au Chaignotet⁹. — Achat, moyennant soixante francs, « de xx dernier pièces de centail blanc, vert et vermeil et « arsuré, délivrées, du commandement du roy, à Ymbert, « son brodeur et armurier », le 18 janvier 1370, pour le « challivally », fait le 22 du même mois, aux noces de la sœur de Philippe de Savoisy, qui se mariait au bois de

1. Arch. de la Côte-d'Or, B. 4431, Dijonnais (1387).

2. Arch. de la ville de Dijon, B. 141, papiers du secret. (1398).

3. Arch. de la Côte-d'Or, B. 2752, Auxois (1366).

4. *Idem*, B. 3582, Chalonnais (1382).

5. *Idem*, B. 2773, Auxois, 1383.

6. *Idem*, B. 2762, Auxois, 1374.

7. *Idem*, B. 2773, Auxois, 1383.

8. Collection Bourgogne, t. CVII, Châtillonnais, 1386.

9. Arch. de la ville de Dijon, B. 143, papiers du secret.

Vincennes¹. — Acquisition d'une corde de chanvre femelle, pesant quatorze livres, pour faire un « sambeaul » destiné à mettre les prisonniers à la question². — Guillaume Jobin et sa femme Marguerite, soupçonnés d'avoir empoisonné plusieurs puits et fontaines, à Dijon, à Talant et autres lieux, sont pris à Varnoul, le 15 juillet 1400, emmenés en prison à Saulx, interrogés à Dijon, puis exécutés en vertu d'un arrêt du 29 août suivant³. — Un habitant de Nuits paie vingt francs, pour avoir construit sa maison huit ou dix pieds trop en avant sur la place commune⁴. — Contrevenant de huit francs versée par un homme de Semur, pour avoir abattu dans son pré un « brandon », qu'Euvrard de Nesle, châtelain de Grignon, y avait fait mettre, parce qu'il n'avait pas payé sa censive⁵. — Amende de cinq francs payée par un homme d'Ivry, près Nolay, qui, ayant coupé le doigt à un autre, le jeta à un chien qui le mangea⁶. — Amende de dix francs à un homme de Guillon qui n'a pas voulu monter la garde à Montréal⁷. — Amende de quatre marcs d'argent à Guillaume Mathey, ayant « conversé » avec les ennemis de La Vèvre⁸. — Vingt sols d'amende à Jeanne, femme de Raoul Millot, qui n'a pas donné de tuteur à ses enfants avant de se remarier⁹. — Indemnité de soixante sols à Robert, de Cluny, châtelain-fermier de Chalon, pour avoir fait « ardoir » par le bourreau et mettre au dernier supplice Jeannot,

1. Bibl. nat., fr. 20.876, n° 89. Voir Bernard Prost, *Inventaires mobiliers*, t. I, p. 218, note 4, et 628.

2. Arch. de la Côte-d'Or, B. 3597, Chalonnais, 1396.

3. Collect. Bourgogne, t. XXVI, p. 279 (1400).

4. Arch. de la Côte-d'Or, B. 4418, Dijonnais, 1370.

5. *Idem*, B. 2755, Auxois, 1367.

6. *Idem*, B. 4419, Dijonnais, 1371.

7. *Idem*, B. 2763, Auxois, 1375.

8. *Idem*, B. 4828, comptes de la châtellenie de Glaines et Roussillon, 1366.

9. *Idem*, B. 3876, châtellenie de Champagne, 1402.

cellier de S^t-Martin-sous-Montagu, déclaré hérétique par l'inquisiteur des Vaudois, et n'ayant aucuns biens, pas même de quoi payer le bourreau¹. — Exécutions diverses, de gens exposés à l'échelle, d'autres condamnés à avoir la langue percée, à être pendus aux fourches de Semur, d'une femme de Quarré « arse dans la même ville² ». — Jean Martenot, prévôt d'Avallon, fait noyer secrètement « et par nuyt, pour ses demérites », Davot, de S^t-Remy, écuyer, par jugement de Jacques Pâris de la Jaisse, bailli d'Auxois³. — Deux cents francs d'amende payés par Jean Rabutin, chevalier, pour les excès commis par lui alors qu'il était capitaine de Cuisery, et par son frère Damas⁴. — Vienot, de l'Abergement, se disant physicien, est condamné à cinquante francs d'amende par le bailli pour n'avoir pas guéri les malades qu'il avait entrepris et promis de guérir. « Au contraire, ils estoient plus grièvement malades de corps, de jambes et de piès, et pour un maul, ils en avoient deux, pour ce que ledit fisicien les trompoit et decevoit, il fut mis en prison à Pontail-ler⁵ ». — Six hommes de la paroisse d'Ogny paient cinquante francs, pour avoir tendu des pièges aux sangliers, et en avoir pris huit⁶. — Amende de deux francs à un individu d'Aignay ayant découvert un coin de la toiture d'une jeune mariée, et jeté des pierres, « parce qu'on ne lui donnait pas le vin⁷ ». — Gaucher de Choiseul, chevalier, paie soixante francs d'amende, pour avoir vendu, sans aucune autorisation, le four de Bassoncourt, que son père Gui de Choiseul tenait en fief du duc⁸. —

1. Arch. de la Côte-d'Or, B. 3595, Chalonnais, 1394.

2. Voir les comptes de l'Auxois, Arch. de la Côte-d'Or, B. 2769.

3. Collect. Bourgogne, t. CVII, fol. 81 r^o, Châtillonnais, 1385.

4. Arch. de la Côte-d'Or, B. 3572, Chalonnais, 1370.

5. *Idem*, B. 4426, Dijonnais, 1385.

6. *Idem*, B. 4010, année 1377, Châtillonnais.

7. *Idem*, année 1378.

8. *Idem*, B. 4441, Dijonnais, 1394.

Amende de cinq sols à divers individus partis de Châtillon, sans payer les droits de porte¹. — Renaud, fils de Jeannet, du Puits, paie soixante sols tournois, pour avoir épousé, sans licence du duc ou de ses gens, une femme du domaine royal, alors qu'il était mainmortable du duc². — Une femme de Nuits s'étant remariée en secondes noces, un particulier entra la nuit en sa maison, et emporta divers objets que l'on trouva cachés chez lui. Il confessa les avoir pris, « non malicieusement, mas pour la coutume du lieu quant l'an fait noces », ce qui lui valut onze francs d'amende³. — Un homme de Jambles paie cinq francs pour avoir mis « un brandon » des doyen et chapitre de Chalonnais dans une vigne où se trouvaient les panonceaux du duc⁴. — Amende de douze francs à Benoit, juif de Dijon, « ayant enfreint le péage d'Auxonne », qui était de cinq sols⁵. — Quatre francs d'amende à un homme du Chalonnais ayant tendu des pièges dans la garenne du duc⁶. — Jean de S^t-Miel, sergent du duc, tenant en prison un habitant de Châtillon, fut obligé de le relâcher quand il se mit à crier : franchise ! franchise !⁷ — Le prévôt de Chaussin paie cinquante francs, pour avoir abusé de son autorité contre un homme pris dans les champs, qu'il avait emprisonné après lui avoir lié les mains et l'avoir rançonné⁸. — L'abbé de Montier-Saint-Jean est condamné à cent francs d'amende par le chancelier Nicolas de Tholon, « pour plusieurs offenses faites à la ville de Guillon » dans le procès entre lui et le châtelain de Vielchâtel⁹. — Marguerite de Vergy,

1. Arch. de la Côte-d'Or, B. 4017, Châtillonnais, 1391.

2. *Idem*, B. 4954, châtellenie de Jaucourt, 1391.

3. *Idem*, B. 4419, année 1371.

4. *Idem*, B. 3575, Chalonnais, 1374.

5. *Idem*, B. 4423, Dijonnais, 1376.

6. *Idem*, B. 3570, Chalonnais, 1367.

7. Collect. Bourgogne, t. CVII, fol. 186, Châtillonnais, 1365.

8. Arch. de la Côte-d'Or, B. 4425, Dijonnais, 1379.

9. Collect. Bourgogne, t. CVII, fol. 81, 1387.

dame de Pesmes, paie soixante francs d'amende au profit du duc, pour une appellation au Parlement de France d'une sentence prononcée entre elle et Jean de Granson, son fils, au bénéfice du sire de Rahon, sentence prononcée par Hugues le Vertueux et par Jacques Paris, bailli de Dijon¹. — Perrenet, d'Auxonne, est condamné à cent sols d'amende pour avoir rompu, dans une taverne, la verge aux armes du duc que tenait un sergent². — La duchesse fait grâce à un criminel que le bailli de la Montagne avait condamné à être pendu, et qui était déjà sur l'échelle³. — Dix francs d'amende à un particulier pour avoir appelé la femme Michelin : putain du maire de Girolles⁴. — Girard Patou, marchand, paie vingt-cinq francs « pour avoir porté sur son char ou estoit sa « marchandise, et sur ses premiers chevaux, deux ban- « nières de fer aux armes de m^{te}, afin d'aller plus libre- « ment par le royaume de France », sans avoir reçu d'autorisation⁵. — Marion, femme de feu Regnault le Compagnon, de Vergoncey, demeurant à Autun, est condamnée à deux francs d'amende, « pource qu'elle s'estoit « desseinte sur la fosse de son deffunt mary, en renon- « çant ès biens d'iceli, et incontinent après son trespasse- « ment s'entremist en iceulx »⁶. — Criminels condamnés à être « fustigés à Autun et battus de verges tout nuds⁷ ». — Individu de S^t-Jean-de-Losne taxé à cinq francs, pour avoir appelé en pleine rue une femme, « putain, garce de « juifs et de juifves, sanglante ribaude d'un qui avoit esté « pendu à Semur⁸ ». — Thibaud Thibey, maire, fermier

1. Arch. de la Côte-d'Or, B. 4443, fol. 40 r^o, Dijonnais, 1395.

2. *Idem*, B. 4440, fol. 13 r^o, Dijonnais, 1393.

3. Collect. Bourgogne, t. CVII, fol. 187, Châtillonnais, 1373.

4. Arch. de la Côte-d'Or, B. 2761, Auxois, 1373.

5. Collect. Bourgogne, t. CIV, fol. 121 v^o, Dijonnais, 1401.

6. Arch. de la Côte-d'Or, B. 2322, Autunois, 1404.

7. *Idem*, B. 2305, Autunois, 1390.

8. *Idem*, B. 4429, Dijonnais, 1386.

de S^t-Colombe, près Châtillon, en la justice de Robert de Grancey, seigneur du lieu, est condamné à faire déterrer un homme qui s'était noyé, et qu'il avait fait enterrer « au grand chemin de m^{te} le duc qui va de Châtillon à « Cerilly », tous les grands chemins appartenant au duc¹. — Jean de S^t-Miel, sergent du duc, fut « bouillis à Châtillon, « pour ses démerites² ». — Philippe Misot, meunier du moulin de S^t-Etienne de Dijon, paie soixante sols, pour avoir pêché avec des filets et des engins défendus ; le duc, la ville de Dijon et les religieux de S^t-Bénigne auront chacun le tiers de cette somme³.

Condamnations d'animaux. — Pendant tout le moyen-âge, on appliquait aux animaux les condamnations que leurs possesseurs auraient pu encourir pour les mêmes crimes et délits. C'était le moyen le plus sûr d'en recueillir des amendes dont le fisc ducal bénéficiait.

Le cheval du prieur de l'abbaye de Flavigny ayant occis un homme, en 1387, les échevins de Montbar demandèrent avis à la municipalité de Dijon pour savoir ce qu'il fallait faire, et en reçurent l'assurance que, d'après la coutume, le cheval devait être condamné à mort⁴. — On a le détail des frais d'exécution d'un âne du village de Plombières qui avait tué un enfant⁵. — Jean de Foissy, bailli de la Montagne, fait pendre un taureau qui avait tué un individu d'Argenton, homme du duc⁶. — On coupe la langue à des chèvres qui avaient brouté l'herbe dans le champ du voisin, le propriétaire de ces bêtes n'ayant pas voulu les racheter.

Les comptes fourmillent de ces arrêts étranges, rendus

1. Collect. Bourgogne, t. CVII, fol. 190, Châtillonnais, 1385.

2. *Idem*, t. CVII, fol. 186, Châtillonnais, 1365.

3. Arch. de la Côte-d'Or, B. 4440, fol. 14 r^o, Dijonnais, 1393.

4. Arch. municipales de Dijon, B. 132, papiers du secret.

5. Arch. de la Côte-d'Or, B. 4455, Dijonnais, 1404.

6. *Idem*, B. 4947, châtellenie de Jaucourt, 1380.

contre les animaux, au nombre desquels figurent le plus souvent les porcs, qui circulent trop librement sur la voie publique, et dont la voracité inquiétante donne lieu chaque jour à des méfaits, dont les exécutions capitales ne font pas diminuer le nombre. Les religieux de l'abbaye de Fontenay paient six florins, pour éviter de faire justice de deux truies, « qui avoient navrey un enfant ès cuisses, « d'ou mors s'en est ensuigüe, lesquelles trues alient au « bruit d'un porceau qui estoit pris entre deux paux, « lequel cuidoit oster lidiz enfens ». — Le 12 septem-
bre 1379, le duc donne des lettres de grâce à un troupeau de porcs ayant tué le porcher qui les conduisait². — Jean de Viviers, demeurant à Bar-sur-Aube, « mitre », reçoit trois francs huit gros, « pour cause de l'exécution d'une « truie qui avoit tuez ung enfant, qui estoit au fils du « fils Aulanier, de Duisme³ ». — Le sire de Ray, seigneur de Balaon, ayant fait pendre dans sa seigneurie deux truies, « pour la mort et occision d'un enfant que lesdits « porceaux avoient tué », Guillaume Bourgeois, prévôt de Châtillon, les fit dépendre par ordre du bailli Jean de Foissy, parce que la haute justice appartenait au duc; on abattit aussi le poirier où les animaux avaient été pendus, et ceux-ci, conduits à Châtillon, y furent de nouveau exécutés⁴. — Les seigneurs de la ville de Pochey, dont « les porcs avaient tué le porcher, furent obligés de donner dix francs, pour qu'un seul des animaux soit pendu et les autres épargnés⁵. — Les porceaux de la porcherie de Courterolles ayant tué un enfant, « il en fut pendu quel-
ques uns pour l'exemple, les autres furent amendés au

1. Arch. de la Côte-d'Or, B. 2751, Auxois, 1365.

2. *Idem*, B. 10440, fol. 7.

3. *Idem*, B. 4650, comptes de Duesme, 1385.

4. Collect. Bourgogne, t. CVII, fol. 189-190 et Arch. de la Côte-d'Or, B. 4011, comptes du Châtillonnais, 1380. — Autre cas semblable, Collect. Bourgogne, t. CVII, fol. 193 v^o, en 1402.

5. Arch. de la Côte-d'Or, B. 2761, Auxois, 1380.

« profit de mst le duc, et rachetés par les habitans dudit « lieu¹ ». — A Varennes, une truie est pendue aux fourches par le bourreau « pour avoir fait un omicide en la per-
« sonne d'un enfant² ».

Nous pourrions citer encore nombre d'exécutions de ce genre. Les méfaits de ces hôtes indisciplinés, dont la domesticité n'avait point diminué la sauvagerie, nécessitèrent leur expulsion de la ville de Dijon; les rues de la cité leur furent interdites. Ils furent relégués au marché aux chevaux, puis une ordonnance royale enjoignit au maître de la justice de couper le col à tous ceux qui seraient trouvés vaquant par les rues, avec le droit d'en emporter la tête à son profit³.

Coups et blessures suivis de mort. — Guiot Peron, demeurant à Beaune, ayant battu Jeannette, femme de Thiébaud Goncelot, qui en mourut dix jours après, paie cinq cents francs « par composition⁴ ». — Amé de Loisy, écuyer, rachète pour mille francs le meurtre de son frère Thouvenin⁵. — Confiscation des biens d'Huguenin Ratot, ayant tellement battu sa femme que la mort s'en était suivie⁶. — Guillaume de Ragny, frère de l'abbé de S^t-Riquier, convaincu de sa participation au meurtre de Guillaume de S^t-André, eut sa forteresse de Ragny saisie et mise en la main du duc, et n'en obtint la main-levée que contre huit cents francs⁷. — Luquot, de Ricey, demeurant à Châtillon, paie cent soixante francs pour avoir, pendant la vendange, tué « ung sien valet qui

1. Arch. de la Côte-d'Or, B. 2778, Auxois, 1397.

2. *Idem*, B. 3595, Chalonnais, 1397. — Voir aussi semblable exécution, en 1397, *idem*, B. 3595.

3. Arch. municipales de Dijon, B. 160, papiers du secret.

4. Arch. de la Côte-d'Or, B. 4422, fol. 9, Dijonnais, 1375.

5. *Idem*, B. 3588, Chalonnais, 1387.

6. *Idem*, B. 3592, Chalonnais, 1391.

7. *Idem*, B. 2769, Auxois, 1378.

« gouvernoit son pressoir, dont il se rendit fugitif ¹ ». — La terre de Presles est saisie sur Jean de Changy, qui avait tué Hugues de Jambles, chevalier, mais il est dit dans un compte suivant que le duc pardonna au sire de Changy et lui rendit sa terre ². — Jean Moquerie, de Chevigny, prisonnier au donjon de Semur, avoue avoir tué Jean Perrenot, et donne cinquante francs « par composition ³ ». — Un homme de Pouilly, accusé d'avoir tué avec plusieurs autres un individu de Bellenot, ne paie que cent francs, parce qu'on n'avait pas de preuves suffisantes contre lui ⁴. — Lambert Moreau, de Chazilly, transige pour vingt francs d'or, en raison des poursuites dirigées contre lui pour avoir frappé sa femme d'un coup de poing, dont elle mourut, la preuve ne pouvant être fournie que par le valet de l'accusé ⁵. — Jean de Mipont, écuyer, et son fils, Guillaume, ayant perpétré un meurtre sur la personne de Philibert Loiset, sergent du duc, furent saisis et emprisonnés par Jacques Pâris, bailli de Dijon, mais la condamnation qu'ils subirent n'est pas indiquée ⁶.

Coups et blessures sans cas de mort. — Hugues Damas, seigneur de Marcilly, est condamné à trois cents francs d'amende par le bailli d'Autun, pour avoir mis la main sur Perrenot Merrien, châtelain de Mont-S'-Vincent, et battu l'un des sergents du duc ⁷. — Alexandre d'Athie, écuyer, seigneur de Gissey en partie, ayant battu un de ses hommes de mainmorte jusqu'à effusion du sang, et à plusieurs reprises, le bailli déclara que cet écuyer avait perdu tout droit sur cet homme, sur ses biens et sur sa

1. Arch. de la Côte-d'Or, B. 4013, Châtillonnais, 1383.

2. *Idem*, B. 2973, Avallonnais, 1377.

3. *Idem*, B. 2772, Auxois, 1382.

4. *Idem*, B. 2765, Auxois, 1376.

5. *Idem*, B. 2753, Auxois, 1367.

6. *Idem*, B. 1474, fol. 30 v°, année 1389.

7. *Idem*, B. 2309, Autunois, 1393.

postérité, lequel serait désormais taillable du duc et son justiciable ¹. — Gui de Vienne paie cinquante francs d'amende pour avoir battu ou fait battre Thibaud Asinier, lombard, étant sous la sauvegarde du duc ². — Girard de Bourbon, écuyer, condamné à douze francs, pour avoir mis la main sur un sergent du duc ³. — Amende de vingt francs payée par le prieur de S'-Léger et son procureur, qui avaient pris deux hommes dans les bois, « les mirent « séparément en prison, les blessèrent, navrèrent vilaine-
« ment, et les mirent ou fons d'un crot ès seps, les jambes
« croisées, et montoient sur leur ventre les joints piè ⁴ ». — Nicolas, le rentier, condamné à huit francs, pour avoir « bouté un coustel » sur la lettre de mariage de sa fille, femme de Colinet, de Mussy ⁵. — Legier Bouhart, d'Annoux, paie dix francs, pour avoir battu le curé d'Annoux, étant en la garde du duc ⁶. — Guiot Crestin, de Tontenans, condamné à deux francs d'amende seulement, pour avoir battu sa mère, à coups de pieds et de poings « et icelle « bruslée et eschaudée par les cuisses ⁷ ». — Giraud Berbissey, demeurant à Fixin, paie cinq francs « pour avoir féru et fait sang à un sergent du duc ⁸ ». — Seguin, de la Montagne, est taxé à deux francs d'amende, pour avoir battu la fille de Perrin Chossin, qui fut contrainte de crier : *Abos !* ⁹. — Ce mot *Abos*, *Abot*, *Aboc*, que nous trouvons souvent dans les comptes du Châtillonnais, était un appel au secours, quand quelqu'un était frappé ou menacé.

1. Collect. Bourgogne, t. CVII, fol. 191 v°, Châtillonnais, 1390.

2. Arch. de la Côte-d'Or, B. 3589, Chalonnais, 1388.

3. *Idem*, B. 3887, Charolais, 1393.

4. *Idem*, B. 4431, Dijonnais, 1387.

5. Collect. Bourgogne, t. CVII, fol. 192, Châtillonnais, 1392.

6. Arch. de la Côte-d'Or, B. 2752, Auxois, 1366.

7. *Idem*, B. 3594, Chalonnais, 1393.

8. *Idem*, B. 4431, fol. 14 v°, Dijonnais, 1387.

9. *Idem*, B. 2311, Autunois, 1395.

Injures contre le roi et le duc. — Un pauvre homme est condamné à deux francs d'amende pour avoir dit en plusieurs lieux, « que li contes de Savoie vailloit mieulx « que li rois de France, quar li contes de Savoie ne soffroit en tout son païs nulles imposicions, et li rois le soffroit en son païs¹ ». — Un homme paie cent sols, pour avoir dit en parlant à un autre individu, que « s'il estoit « aussy bien vestus que m^{sr} le duc, il seroit aussy beaux « comme m^{sr}, et qu'il estoit trop noirs et laiz homme² ». — Gautherin Babeuf, de Repos, paroisse d'Auxy, près d'Autun, est condamné à cinquante francs, pour avoir volé une truie, et avoir dit publiquement « que pour « m^{sr} et pour madame, il ne feroit pas un estron de « chien³ ». — Jean de Manlay paie six francs, pour avoir dit que le duc faisait venir les compagnies, parce qu'on ne voulait pas payer le subside⁴. — Condamnation de vingt francs appliquée à un pauvre habitant de Seurre, étant ivre et ayant dit : « Maugré Dieu de ce duc et de ce roy et de « tout l'ordenance d'eulx ! Ils ont gabelles et tout l'argent « du monde, et si nous font venir les Compaignies qui « nous destrues⁵ ». — Perrenot Ladone, de Semur, prisonnier au château de Chatel-Gérard, « pour avoir dit « certaines injures qui redondoient en vitupère et grant « contampt de m^{sr} le duc, dont il fut mandé par iceluy « m^{sr} le duc, et après fut jugié et mis à l'eschiele par trois « samedis, et soigné à la fleur de lys, et condamné à « cent frans d'amende⁶ ». — Jehannot paie huit francs pour injures contre la majesté du duc⁷. — Amende de

1. Bernard Prost, *Inventaires mobiliers*, t. I, p. 81 (1366).

2. *Idem*, t. I, p. 304 (1372).

3. Arch. de la Côte-d'Or, B. 2311, Autunois, 1388.

4. *Idem*, B. 2756, Auxois, 1368.

5. B. Prost, *Inventaires mobiliers*, t. I, p. 204 (1369).

6. Arch. de la Côte-d'Or, B. 2772, Auxois, 1382.

7. *Idem*, B. 2302, Autunois, 1388.

vingt francs infligée à un pauvre homme de Fulvy, parce qu'il avait dit dans une taverne, « qu'il avoit oy dire à un « messaigé que m^{sr} le duc de Bourgoingne façoit avoir ès « Ynglois de Calais des vivres pour leur argent¹ ». — Amende de vingt francs payée par Jean de Montigny, curé de Tichey, pour avoir répondu à quelqu'un l'invitant à prier pour le duc : « Prie, si tu veuls, car il est « ton sire ; quant il m'aura fait chanoine de sa chapelle « de Dijon, j'en prieray² ». — Amende de trois francs à une femme ayant dit « que m^{sr} le duc ne valloit rien et « n'estoit digne de tenir terre³ ». — Robert Journée, de Baigneux, est condamné à payer vingt-cinq francs pour ces paroles : « li deable ont tant fait de sergens que Dieux « mette en mal, et qui tant on fait. Adonc, Oudot le « Gambois le reprint, et lui dit : garde quant tu dis, tu « maldis m^{sr} le duc et m^{sr} le bailli, lequel Robert respon- « dit de coraige mal meu : Ha ! de ton duc je ne ferois « pas un chiet à violer, car je suis bourgeois du roy, et « ainsy mesprisoit m^{sr} le duc et sa majesté⁴ ». — Guyot, de Longvy, paie vingt francs pour avoir dit publiquement en la ville de Cosne, « en une taverne là ou il beuvoit, « que m^{sr} estoit un homme qui ne valoit riens ne de quoy « on se peust aidier⁵ ». — Nombreuses condamnations pour injures contre le duc, dans l'Autunois et le Châtillonnais⁶. — Jean Valon, de Chanceaux, paie quatre francs d'amende, pour avoir dit, lorsque le comte de Nevers passa dans ce lieu en allant en Turquie : « que jamais « n'en peut-il revenir ne pied ne queue !⁷ ».

1. Arch. de la Côte d'Or, B. 2757, Auxois, 1369.

2. *Idem*, B. 4435, Dijonnais, 1390.

3. Collect. Bourgogne, t. CVII, fol. 82 r°, Châtillonnais, 1393.

4. *Idem*, t. CVII, fol. 190, Châtillonnais, 1386.

5. Arch. de la Côte-d'Or, B. 4440, fol. 13, Dijonnais, 1393.

6. Voir *idem*, B. 2300, et Collect. Bourgogne, t. CVII, fol. 186.

7. Collect. Bourgogne, t. CVII, fol. 193, r°, Châtillonnais.

Injures contre les baillis, sergents et autres officiers. — Le manque de respect à l'autorité était sévèrement puni, et les commotions produites par les invasions des grandes compagnies n'en avaient point diminué la rigueur. Les pénalités infligées pour des propos parfois insignifiants sont le plus souvent exagérées. Nous constatons que la répression pour injures, adressées aux officiers municipaux, n'est pas moindre que celle infligée par les divers officiers de la cour ducale à leurs administrés. On est obligé de reproduire les termes grossiers relatés par les comptables et servant de base à la condamnation des délinquants.

Alix, femme d'Humbert d'Argilly, paie soixante francs d'amende pour avoir maudit le maire de Dijon ¹. — Un particulier de Gemeaux, ayant tiré la barbe à un prévôt de Rouvre, est passible de vingt écus d'or ². — Marguerite de Mussy-la-Fosse et son mari ont leurs biens et leur terre de Mussy confisqués au profit du duc, pour rébellion faite à un simple sergent ³. — Jean, l'arbalétrier, est mis aux fers devant la colonne aux jours du maire de Dijon, et fouetté publiquement, pour avoir battu un sergent de la municipalité ⁴. — Le prieur de S^t-Marcel de Chalon « com-
« pose à cent francs, pour plusieurs mains brisées, des-
« pis et atemptat qu'il avoit fait en désobéissant au bailli
« et ès autres gens de m^{sr} » ⁵. — Un homme d'Auxonne est taxé à vingt-cinq francs pour avoir dit qu'il ne faisait pas plus de cas du mandement du chancelier Bertaud d'Uncey « non plus que d'un estron ⁶ ». — Louis Saulnier est condamné à cent francs, pour avoir proféré des paro-

1. Arch. de la municipalité de Dijon, B. 130, papiers du secret., 1385.

2. Arch. de la Côte-d'Or, B. 4441, Dijonnais, 1394.

3. *Idem*, B. 2279, Auxois, 1399.

4. Arch. de la municipalité de Dijon, B. 132, papiers du secret., 1389.

5. Arch. de la Côte-d'Or, B. 3567, Chalonnais, 1365.

6. B. Prost, *Inventaires mobiliers*, t. I, p. 95 (1366).

les injurieuses à l'égard de Jean de Clugny, licencié en lois, conseiller du duc, et lieutenant du bailli d'Autun ¹. — Colas Gaillarde, garde du sceau, et sergent forestier de la chàtellenie de Chaource, paie vingt livres, pour avoir dit publiquement au prévôt lui faisant des observations, « qu'il ne feroit pas pour le bailli un grant estront », et aussi pour avoir appelé le juré du tabellionage « sanglant « garçon truand, et l'avoir chassé le coutel trait et l'avoir « féru ² ». — Deux habitants du Chalonnais sont taxés à une amende de quarante florins, pour avoir accusé le bailli Girard de Longchamp d'être d'accord avec les pillards qui ravageaient le pays, sans qu'on ait pu prouver qu'ils étaient auteurs de ce propos ³. — Un pauvre homme de Santigny étant ivre, et ayant levé la cuisse et fait un pet devant le procureur en disant : « Voyci pour ton « bailli d'Auxois », est condamné à dix francs seulement, à cause de sa pauvreté ⁴. — Un particulier de Villiers-les-Hauts paie trois florins, pour s'être permis, sans malice, d'enlever une mie de pain de la barbe d'un sergent qui était avec lui dans la taverne ⁵. — Le maire de l'Abergement est taxé à quatre francs, pour avoir dit au procureur ducal qu'il ne faisait pas plus de cas de son ajournement « que d'un sanglant estron de chien en son visaige ⁶ ». — Amende de onze florins pour avoir appelé André Bataille, sergent du duc, « filz de putain ⁷ ». — Un homme de Verrey, étant en état d'ivresse dans la taverne, ne paie que deux francs, à cause de sa pauvreté, pour avoir dit aux sergents, « que m^{sr} n'avoit en son servise que putains

1. Arch. de la Côte-d'Or, B. 2306, Autunois, 1391.

2. *Idem*, B. 3860, chat^{ns} de Champagne, 1377.

3. *Idem*, B. 3567, Chalonnais, 1365.

4. *Idem*, B. 2758, Auxois, 1370.

5. *Idem*, B. 2751, Auxois, 1365.

6. *Idem*, B. 4431, Dijonnais, 1386.

7. *Idem*, B. 3600, Chalonnais, 1367.

« et ribaulx ¹ ». — André Macherie, de Semur, paie quarante francs, « pour avoir montré le cul au sergent du châtelain de Grignon, en lui disant : Voicy ma puissance ! ² ». — Guillemain Bonin est taxé à une amende de six gros, pour avoir fait la grimace au prévôt de S^t-Cosme tenant ses jours d'audience ³. — Amende à un individu de la Perrière, qui, en jugement, avait tutoyé et démenti le châtelain, en disant « qu'il auroit chié en sa sanglante « gorge ⁴ ». Le lieutenant du châtelain de Vergy, ayant fait subir le supplice de l'eau à la chambrière du curé Bonnefoy, qu'il accusait d'avoir volé et qui fut ensuite trouvée innocente, fut condamné à trente livres d'indemnité ⁵. — Amende infligée par Guillaume Juglier, bailli du Charolais, contre un individu qui avait dit du châtelain de Dondain : « Ne peussit-il ne chier ne pisser ⁶ ». — Amende payée par un homme de Santenay à cause de ces paroles : « Pleust à Dieu que tous ceux qui sont allés en la guerre « de Flandres n'en peust retourner que deux personnes, « dont li uns eust mangié l'autre ⁷ ». — Demoingeot, du Frêne, près Saulieu, paie deux florins, pour avoir mis sous le nez d'un sergent du duc « ungs estrons jalez qui « tenoit en sa main » en disant que ce serait pour arroser ses choux, sans pouvoir dire si ce fut par injure ou par moquerie ⁸. — Mathé, de Montmançon, sergent du bailliage de Dijon, est condamné à deux francs par le lieutenant tenant ses assises à Dijon, « car iceli Mathé « alloit et venoit pardevant la place ou l'on les tenoit, « sans qu'il se trahit oncques devers ledit lieutenant, ne fit

1. Arch. de la Côte-d'Or, B. 6046, chat^{nie} de Salmaise, 1373.
2. *Idem*, B. 2761, Auxois, 1373.
3. *Idem*, B. 3585, Chalonnais, 1384.
4. *Idem*, B. 4429, Dijonnais, 1386.
5. *Idem*, B. 4421, Dijonnais, 1374.
6. *Idem*, B. 3882, Charolais, 1390.
7. *Idem*, B. 4433, Dijonnais, 1390.
8. *Idem*, B. 2752, Auxois, 1366.

« aucune révérence audit siège, en allant contre l'ordon-
« nance dudit bailli ¹ ».

Amendes pour gages de bataille. — L'usage des gages de bataille était depuis fort longtemps réglementé en Bourgogne. Les anciennes chartes d'affranchissement des communes en relatent les conditions. On connaît les clauses insérées dans les chartes de Dijon, de Beaune, de Châtillon, de Montbar, de Grancey, de Pontailier, de Seurre, de Semur-en-Auxois, etc. ². Le duel judiciaire est fréquent encore au xiv^e siècle, et on en a de nombreux exemples, fixant les amendes encourues par ceux qui, sans raison, avaient jeté le gage de bataille. Le taux de l'amende était généralement de soixante-cinq sols pour les vaincus dans ces combats singuliers, quand il ne s'agissait pas d'un cas de meurtre ou de vol ³.

Huguenin Joli, de Sagy, ayant accusé Jean Lestrappat, habitant de la localité, d'avoir pillé pour une valeur de plus de cent francs, « ledit Jehan en avoit getié son gaige « contre luy et l'en vouloit combattre et faire desdire « par la boïche, lequel gaige lidiz Huguenins n'ai voulu « recevoir, ains s'en est mis à la merci du bailli » et fut condamné par composition à vingt florins de Florence ⁴.

Guillaume Boutejour, de l'Autunois, ayant appelé voleur un particulier nommé Pierre Boussin, reçut son gage de bataille, et paya trois francs d'amende pour n'avoir pu faire la preuve de sa médisance et n'avoir pu maintenir sa fausse accusation ⁵.

Amende de deux francs infligée à un individu du bail-

1. Arch. de la Côte-d'Or, B. 4433, Dijonnais, 1388.
2. Garnier, *Chartes des communes*, t. I, p. 9, 210, 337; t. II, p. 99, 214, 305, 360, 482.
3. Voir Simonnet, *Documents inédits pour servir à l'histoire des institutions et de la vie privée en Bourgogne*, p. 145-154.
4. Arch. de la Côte-d'Or, B. 3568, fol. 2-3, année 1365.
5. *Idem*, comptes de l'Autunois, B. 2303, année 1389.

liage de la Montagne pour avoir jeté son gage de bataille contre un autre, « et il fut jugé qu'il n'en escheoit « point ¹ ». — Un franc d'amende infligé à un homme de Talant pour avoir accusé un particulier du lieu d'avoir volé des pisseaux, propos tenu devant les échevins de Talant, et pour n'avoir pu prouver son dire ni relever le gage de bataille qui lui fut jeté à cette occasion ². — Deux francs d'amende à Eudes de Ragny, pour avoir jeté son gage de bataille contre Guillot Ferré, « et il fut jugé « qu'il n'en escheoit point ³ ». — Cinq francs d'amende à un particulier ayant accusé Robert, de Bremur, d'avoir pris du fer et du plomb dans la maison du duc à Aisey, et n'ayant pu relever le gage de bataille lancé contre lui ni soutenir son accusation ⁴. — Huguenin Jamey, condamné à un franc seulement, à cause de sa pauvreté et simplicité, « pour avoir gagé d'un coultre de charrue, qui est chose « deffendue par les ordonnances de monseigneur ⁵ ». — Quatre francs d'amende à Jacquemin, le tuilier, pour avoir follement jeté son gage, par devant Guillaume des Granges, lieutenant du bailli de Dijon, contre Huguenin, de Duesme, familier du duc et lieutenant du gruyer, qui l'accusait d'avoir livré de la mauvaise tuile, « duquel gage il « s'est départi ⁶ ». — Deux francs d'amende à Guienot le Vacher, de la prévôté de Buxy, pour avoir jeté son gage contre Regnaut Janon, « en disant que ledit Janon estoit un « larron, et après ne le voulut soustenir ⁷ ». — Dix francs d'amende à Martin Pelerin, de Vilers sous Vergy, pour avoir jeté son gage de bataille contre Guienot, de Chacey, sans

1. Année 1366, Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. CVII, fol. 187.

2. Année 1368, *idem*, t. CIV, fol. 114.

3. Année 1366, *idem*, t. CVII, fol. 186, comptes du Châtillonnois.

4. Année 1390, *idem*, t. CVII, fol. 191.

5. Année 1367, Arch. de la Côte-d'Or, B. 3570, Chalonnais.

6. Année 1386, Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. CVII, fol. 81 r^o.

7. Arch. de la Côte-d'Or, B. 3576, Chalonnais.

motif valable ¹. — Trois francs d'amende à Gautheron le Dauphin ayant jeté gage de bataille sans cause raisonnable ². — Trois francs à Guiot le Cault, de Juilly, pour avoir jeté son chapeau comme gage de bataille contre Guillaume Tixey, curé de Juilly ³. — Soixante sols à Jacot, de Pommard, pour gage follement jeté devant le prévôt de Pouilly ⁴. — Deux francs à Aubry, fils de Jacquin, lombard, ayant jeté sa barrette en gage contre le curé de Mairey, lequel accusait ledit Aubry d'avoir tué le frère dudit curé ⁵. — Dix écus d'or payés par Nicolas, de Blaigny, ayant jeté son gage contre Guillaume de l'Estang, « l'accusant faulsement et mauvairement d'avoir cogneu charnellement « les deux seurs ⁶ ». — Cent sols d'amende imposés à Aubriot, de la Borde, « ayant follement appelé d'un gage « de bataille, ayant soustenu que Jehannot de Montmançon avoit boutté le feu en la maison de Oudot, de la « Borde, son père ⁷ ».

1. Arch. de la Côte-d'Or, B. 4433, fol. 17 v^o, comptes du Dijonnais, 1388.

2. *Idem*, B. 3587, Chalonnais, 1386.

3. Année 1400, Arch. de la Côte-d'Or, B. 3601, fol. 29, Chalonnais.

4. Année 1390, Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. CVII, fol. 81 v^o.

5. 1388, Arch. de la Côte-d'Or, B. 4434, fol. 11, Dijonnais.

6. 1400, *idem*, B. 4450, fol. 14 v^o, Dijonnais.

7. 1402, Bibl. nat., Collect. Bourgogne, t. CIV, fol. 122 v^o.

—————

Pour ce qui regarde la justice, consulter les collections de textes publiés par les professeurs de la Faculté de droit de Dijon, et principalement les excellents travaux de M. Ernest Champeaux : *Les ordonnances des ducs de Bourgogne*, Paris-Dijon, 1908, et *La compilation de Bouhier*, d'après le manuscrit de Montpellier, Dijon, 1909.

—————

SUPPLÉMENT

AUX

ITINÉRAIRES DE PHILIPPE LE HARDI

Dans les *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur* publiés en 1888, nous avons laissé des lacunes que l'absence de documents ne nous avait pas permis de combler. Pour certaines années, les comptes des contrôleurs des dépenses de l'hôtel ducal manquaient. Pour d'autres périodes, les comptes des maîtres de la chambre aux deniers faisaient défaut. Une révision plus complète de tous les registres des receveurs généraux, le groupement des lettres missives et des actes conservés dans nos dépôts publics, facilitent en partie la restitution des *Itinéraires* laissés en blanc. Si cette restitution n'est pas intégrale, elle est du moins suffisante pour suivre les mouvements du duc. Nous obéissons à d'amicales sollicitations en publiant ce supplément, dont les érudits qui s'intéressent au xiv^e siècle pourront tirer parti.

Pour le moment, nous ne donnons que la partie com-

plémentaire relative à Philippe le Hardi, s'étendant sur totalité ou partie de quatorze années, comprises dans un règne de quarante ans — l'année 1377 en entier — 1378, les six premiers mois — 1379, les six derniers mois — 1380, 1381, 1382, en entier — 1386 et 1387, en entier — 1388, les quatre premiers mois — 1390, les six derniers mois — 1391, 1392, 1393 et 1394, en entier.

Une reconstitution de ce genre n'est jamais définitive, des recherches ultérieures et des documents nouveaux peuvent encore servir à combler bien des lacunes.

1377. — PAQUES, 29 Mars.			
JANVIER		FÉVRIER	
1 jeu.	Montbar	1 Dim.	Paris
2 ven.	Montbar	2 lun.	Paris
3 sam.	Montbar	3 mar.	Paris
4 Dim.	Montbar	4 mer.	S ^t -Denis
5 lun.	Montbar	5 jeu.	S ^t -Denis, Louvres-en-Par- [sis]
6 mar.	Montbar	6 ven.	Senlis
7 mer.	Montbar, Semur-en-Auxois	7 sam.	Senlis, Compiègne
8 jeu.	Courcelles-les-Semur	8 Dim.	Compiègne, Noyon
9 ven.	Guillon, Montréal-en-Aux.	9 lun.	Noyon, Nesles
10 sam.	Montréal	10 mar.	Péronne
11 Dim.	Epoisses	11 mer.	Bapaumes
12 lun.	Epoisses, Vieuxchâteau	12 jeu.	Bapaumes, Arras
13 mar.	Guillon	13 ven.	Arras
14 mer.	Noyers	14 sam.	Arras
15 jeu.	Noyers, Auxerre, Joigny	15 Dim.	Arras
16 ven.	Joigny, Sens, Montreau	16 lun.	Arras
17 sam.	Lieusaint	17 mar.	Arras
18 Dim.	Paris	18 mer.	Arras
19 lun.		19 jeu.	Arras
20 mar.	Paris	20 ven.	Arras
21 mer.	Paris	21 sam.	Arras
22 jeu.	Paris	22 Dim.	Arras
23 ven.		23 lun.	Arras
24 sam.	Paris	24 mar.	Arras
25 Dim.	Paris	25 mer.	Arras, Douai
26 lun.		26 jeu.	Saint-Amand
27 mar.	Paris	27 ven.	Tournai
28 mer.	Paris	28 sam.	Tournai, Audenarde
29 jeu.	Paris		
30 ven.	Paris		
31 sam.	Paris		
MARS			
1 Dim.	Audenarde	16 lun.	Arras
2 lun.	Audenarde	17 mar.	
3 mar.	Audenarde	18 mer.	
4 mer.	Audenarde	19 jeu.	
5 jeu.	Audenarde	20 ven.	Louvres-en-Parisis
6 ven.	Audenarde	21 sam.	
7 sam.	Audenarde	22 Dim.	Paris
8 Dim.	Audenarde, Tournai	23 lun.	
9 lun.	Orchies	24 mar.	Paris
10 mar.	Douai	25 mer.	
11 mer.		26 jeu.	
12 jeu.	Lens-en-Artois	27 ven.	Paris
13 ven.	Lens	28 sam.	
14 sam.	Lens	29 Dim.	Paris
15 Dim.	Arras	30 lun.	Paris
		31 mar.	

1377. — PAQUES, 29 Mars.			
AVRIL		MAI	
1 mer.	Paris	1 ven.	
2 jeu.	Paris	2 sam.	
3 ven.	Paris, Vincennes [Georges	3 Dim.	
4 sam.	Vincennes, Villeneuve-S-	4 lun.	
5 Dim.	Vincennes, Paris, Villeneu	5 mar.	
6 lun.	Vincennes	6 mer.	Dijon
7 mar.		7 jeu.	Dijon
8 mer.	Vincennes	8 ven.	
9 jeu.	Vincennes	9 sam.	
10 ven.	Vincennes	10 Dim.	
11 sam.	Notre-Dame-de-la-Roche,	11 lun.	Dijon
12 Dim.	Vincennes [Vincennes	12 mar.	Dijon
13 lun.	Vincennes	13 mer.	
14 mar.	Vincennes	14 jeu.	
15 mer.	Paris, Breteuil	15 ven.	Dijon
16 jeu.	Vincennes, Lieusaint	16 sam.	Dijon
17 ven.	Lieusaint, Paris	17 Dim.	
18 sam.		18 lun.	Dijon
19 Dim.		19 mar.	Dijon
20 lun.	Vincennes	20 mer.	Dijon, Rouvre
21 mar.		21 jeu.	Rouvre, Dijon
22 mer.		22 ven.	Dijon
23 jeu.		23 sam.	Dijon [Ventoux
24 ven.		24 Dim.	Dijon, aux champs devant
25 sam.	Dijon	25 lun.	Châtillon-sur-Seine
26 Dim.		26 mar.	Fouchères
27 lun.	Dijon	27 mer.	
28 mar.		28 jeu.	Bray-sur-Seine
29 mer.		29 ven.	
30 jeu.		30 sam.	Villeneuve-S'-Georges
		31 Dim.	
JUN			
1 lun.		16 mar.	Beauté-sur-Marne
2 mar.	Paris	17 mer.	
3 mer.	Vincennes	18 jeu.	Beauté-sur-Marne.
4 jeu.		19 ven.	S'-Denis, Louvres, Senlis
5 ven.		20 sam.	Senlis
6 sam.	Bondy	21 Dim.	
7 Dim.		22 lun.	Arras
8 lun.		23 mar.	Séclin
9 mar.		24 mer.	
10 mer.		25 jeu.	
11 jeu.		26 ven.	Gand
12 ven.		27 sam.	Gand
13 sam.		28 Dim.	
14 Dim.	Beauté-sur-Marne	29 lun.	Gand
15 lun.		30 mar.	Gand

1377. — PAQUES, 29 Mars.			
JUILLET		AOÛT	
1 mer.	Gand	1 sam.	
2 jeu.		2 Dim.	Argilly
3 ven.		3 lun.	Dijon
4 sam.	Gand	4 mar.	
5 Dim.	Gand	5 mer.	Dijon, Rouvre
6 lun.		6 jeu.	
7 mar.	Gand	7 ven.	Rouvre
8 mer.	Gand	8 sam.	Rouvre
9 jeu.		9 Dim.	Dijon
10 ven.	Gand	10 lun.	Dijon
11 sam.	Arras	11 mar.	Dijon, Diénay
12 Dim.	Bapaumes	12 mer.	
13 lun.		13 jeu.	Diénay, Aignay, Dijon
14 mar.		14 ven.	Dijon
15 mer.	Luzarches	15 sam.	Dijon
16 jeu.		16 Dim.	Dijon, Chanceaux
17 ven.		17 lun.	
18 sam.		18 mar.	Villaines-en-Duesmois
19 Dim.	Senlis	19 mer.	Villaines, Aisey, Châtillon-
20 lun.	Bray-sur-Seine	20 jeu.	Bar-sur-Seine [s.-S.
21 mar.	Bray-sur-Seine	21 ven.	Bar-sur-Seine, Vaudes
22 mer.	Troyes	22 sam.	S'-Lyé
23 jeu.	Troyes, Bar-sur-Seine	23 Dim.	S'-Lyé
24 ven.	Aignay	24 lun.	Troyes
25 sam.		25 mar.	
26 Dim.		26 mer.	
27 lun.	Dijon, Cîteaux, Argilly	27 jeu.	Creil
28 mar.	Dijon, Argilly	28 ven.	Creil, Amiens
29 mer.		29 sam.	
30 jeu.		30 Dim.	Amiens
31 ven.	Argilly	31 lun.	
SEPTEMBRE			
1 mar.		16 mer.	Amiens
2 mer.	Thérouanne	17 jeu.	
3 jeu.		18 ven.	Paris
4 ven.	La Planque (reddition de	19 sam.	
5 sam.	Andres (siège) [la place)	20 Dim.	
6 Dim.	Andres (siège)	21 lun.	Villeneuve-S'-Georges
7 lun.	Andres (reddition de la	22 mar.	
8 mar.	[place)	23 mer.	
9 mer.	Audruicq (siège)	24 jeu.	
10 jeu.	Audruicq (siège)	25 ven.	
11 ven.	Audruicq (siège)	26 sam.	Auxerre
12 sam.	Audruicq (siège)	27 Dim.	
13 Dim.	Audruicq (reddition de la	28 lun.	Argilly.
14 lun.	[place)	29 mar.	
15 mar.	Hesdin	30 mer.	

4377. — PAQUES, 29 Mars.			
OCTOBRE		NOVEMBRE	
1 jeu.		1 Dim.	Aisey-le-Duc
2 ven.		2 lun.	Aisey-le-Duc
3 sam.	Montbar	3 mar.	
4 Dim.		4 mer.	Aisey-le-Duc, Rouvre
5 lun.		5 jeu.	Aisey-le-Duc
6 mar.	Montbar	6 ven.	Aisey-le-Duc
7 mer.		7 sam.	Chanceaux
8 jeu.		8 Dim.	Chanceaux
9 ven.		9 lun.	
10 sam.		10 mar.	
11 Dim.	Montbar	11 mer.	Dijon
12 lun.	Montbar	12 jeu.	Dijon
13 mar.	Montbar	13 ven.	
14 mer.	Montbar	14 sam.	Dijon
15 jeu.	Villaines-en-Duesmois	15 Dim.	Dijon
16 ven.	Villaines	16 lun.	Dijon
17 sam.	Aisey-le-Duc	17 mar.	
18 Dim.	Aisey-le-Duc	18 mer.	Dijon
19 lun.	Aisey-le-Duc	19 jeu.	Brasey
20 mar.	Villaines-en-Duesmois	20 ven.	S ^t -Jean-de-Losne, Brasey
21 mer.	Villaines, Montbar	21 sam.	Dijon
22 jeu.		22 Dim.	Dijon
23 ven.		23 lun.	
24 sam.	Montbar	24 mar.	
25 Dim.		25 mer.	Dijon
26 lun.		26 jeu.	Dijon
27 mar.	Aisey-le-Duc	27 ven.	Dijon
28 mer.	Aisey-le-Duc	28 sam.	Dijon
29 jeu.	Aisey-le-Duc	29 Dim.	Dijon
30 ven.	Aisey-le-Duc	30 lun.	
31 sam.	Aisey-le-Duc	31 mar.	
DÉCEMBRE			
1 mar.	Dijon	16 mer.	Dijon
2 mer.	Dijon	17 jeu.	Dijon
3 jeu.	Dijon	18 ven.	Dijon
4 ven.	Rouvre	19 sam.	Dijon
5 sam.	Rouvre, Dijon	20 Dim.	
6 Dim.	Dijon	21 lun.	
7 lun.		22 mar.	
8 mar.		23 mer.	Paris
9 mer.	Dijon	24 jeu.	
10 jeu.	Dijon	25 ven.	Paris
11 ven.		26 sam.	
12 sam.		27 Dim.	
13 Dim.	Dijon	28 lun.	
14 lun.	Dijon	29 mar.	
15 mar.		30 mer.	Paris
		31 jeu.	Paris

4378. — PAQUES, 18 Avril.			
JANVIER		FÉVRIER	
1 ven.	Paris, Senlis [au devant de l'empereur]	1 lun.	Paris
2 sam.		2 mar.	
3 Dim.	S ^t -Denis	3 mer.	Louvres-en-Paris.
4 lun.	S ^t -Denis, Paris	4 jeu.	
5 mar.	Paris	5 ven.	
6 mer.	Paris	6 sam.	
7 jeu.	Paris-Louvre	7 Dim.	
8 ven.	Paris-Vincennes	8 lun.	
9 sam.	Paris	9 mar.	
10 Dim.	Paris	10 mer.	
11 lun.	Paris	11 jeu.	
12 mar.	Paris, S ^t -Maur	12 ven.	Gand
13 mer.	Vincennes-Paris	13 sam.	
14 jeu.	Beauté-sur-Marne	14 Dim.	
15 ven.	Vincennes [gny-sur-Marne	15 lun.	Gand
16 sam.	Vincennes, Plaisance, La-	16 mar.	Gand
17 Dim.	Meaux [départ de l'empe-	17 mer.	Gand
18 lun.	Meaux (reur	18 jeu.	Gand
19 mar.		19 ven.	
20 mer.		20 sam.	Gand
21 jeu.	Paris	21 Dim.	
22 ven.		22 lun.	Gand
23 sam.	Paris	23 mar.	
24 Dim.		24 mer.	
25 lun.	Paris	25 jeu.	
26 mar.		26 ven.	
27 mer.	Paris	27 sam.	
28 jeu.	Paris	28 Dim.	Moucy-le-Perreux
29 ven.	Paris		
30 sam.			
31 Dim.	Paris		
MARS			
1 lun.		16 mar.	
2 mar.		17 mer.	
3 mer.		18 jeu.	
4 jeu.		19 ven.	Dijon
5 ven.		20 sam.	
6 sam.	Paris	21 Dim.	Rouvre
7 Dim.	Paris	22 lun.	
8 lun.		23 mar.	
9 mar.		24 mer.	
10 mer.	Melun	25 jeu.	
11 jeu.		26 ven.	Rouvre
12 ven.		27 sam.	Rouvre
13 sam.	Bray-sur-Seine	28 Dim.	Rouvre
14 Dim.	Marigny-en-Champagne	29 lun.	
15 lun.	Fouchères	30 mar.	
		31 mer.	

1378. — PAQUES, 18 Avril.			
AVRIL		MAI	
1 jeu.		1 sam.	Avranches
2 ven.	Dijon	2 Dim.	Mont S'-Michel, Tombelaine
3 sam.	Dijon-Chaignay, près Is-	3 lun.	
4 Dim.	Saulx [sur-Tille]	4 mar.	
5 lun.		5 mer.	Montmartin-les-Regneville
6 mar.		6 jeu.	Valjouan-les-Gavray
7 mer.		7 ven.	Gavray
8 jeu.		8 sam.	
9 ven.	Royaumont	9 Dim.	S'-Guillaume de Mortain
10 sam.	Royaumont	10 lun.	
11 Dim.	Notre-Dame de Pontoise,	11 mar.	
12 lun.	Vernon [Vernon]	12 mer.	Argentan } date
13 mar.		13 jeu.	à un ou deux
14 mer.		14 ven.	jours près.
15 jeu.	Breteil	15 sam.	
16 ven.	Breteil (à la messe) et de-	16 Dim.	
17 sam.	[vant le chasteil de Breteil]	17 lun.	Paris
18 Dim.		18 mar.	Paris
19 lun.	Bernay	19 mer.	Paris
20 mar.	Caen	20 jeu.	
21 mer.	Caen	21 ven.	Paris
22 jeu.		22 sam.	Vincennes
23 ven.	Bayeux	23 Dim.	Paris
24 sam.	S'-Lo	24 lun.	Paris
25 Dim.	Carentan	25 mar.	Paris
26 lun.	Valognes	26 mer.	
27 mar.		27 jeu.	Bois de Vincennes
28 mer.	Carentan, Valognes.	28 ven.	
29 jeu.	Coutances, P's-Avranches	29 sam.	
30 ven.	Avranches	30 Dim.	
		31 lun.	
JUN			
1 mar.		16 mer.	La Salle-S'-Loup
2 mer.	Rouvre	17 jeu.	
3 jeu.		18 ven.	Abbaye de Maisières
4 ven.	Oigny-l'abbaye	19 sam.	Abbaye de Maisières
5 sam.		20 Dim.	Beaune Rouvre
6 Dim.	Dijon	21 lun.	Argilly
7 lun.	Messigny-lès-Dijon.	22 mar.	Argilly
8 mar.	Messigny-lès-Dijon	23 mer.	Argilly
9 mer.		24 jeu.	Argilly
10 jeu.		25 ven.	
11 ven.	Rouvre	26 sam.	Argilly
12 sam.	Rouvre, Argilly	27 Dim.	Argilly
13 Dim.	Argilly	28 lun.	Argilly
14 lun.	La Salle-S'-Loup	29 mar.	Argilly
15 mar.	La Salle-S'-Loup	30 mer.	Argilly

1379. — PAQUES, 10 Avril.			
JUILLET		AOÛT	
1 ven.		1 lun.	
2 sam.	Montbar	2 mar.	
3 Dim.	Montbar	3 mer.	Rouvre
4 lun.		4 jeu.	
5 mar.	Montbar	5 ven.	
6 mer.	Montbar	6 sam.	
7 jeu.	Villaines-en-Duesmois	7 Dim.	
8 ven.		8 lun.	
9 sam.		9 mar.	
10 Dim.		10 mer.	
11 lun.		11 jeu.	
12 mar.		12 ven.	
13 mer.		13 sam.	
14 jeu.		14 Dim.	
15 ven.		15 lun.	
16 sam.		16 mar.	Rouvre
17 Dim.		17 mer.	
18 lun.		18 jeu.	
19 mar.	Rouvre	19 ven.	
20 mer.		20 sam.	Montbar
21 jeu.	Dijon	21 Dim.	Etivey
22 ven.		22 lun.	
23 sam.		23 mar.	
24 Dim.		24 mer.	
25 lun.	Rouvre	25 jeu.	Montbar
26 mar.	Rouvre-Talant	26 ven.	
27 mer.	Talant	27 Dim.	Montbar
28 jeu.	Talant	28 am.	
29 ven.	Rouvre	29 lun.	
30 sam.		30 mar.	
31 Dim.	Rouvre	31 mer.	
SEPTEMBRE			
1 jeu.		16 ven.	
2 ven.		17 sam.	Chenôves
3 sam.		18 Dim.	
4 Dim.	Montbar	19 lun.	
5 lun.		20 mar.	Montbar
6 mar.	Flavigny	21 mer.	Montbar
7 mer.		22 jeu.	
8 jeu.	Flavigny	23 ven.	
9 ven.	Flavigny	24 sam.	Villaines-en-Duesmois
10 sam.		25 Dim.	
11 Dim.	Montbar	26 lun.	
12 lun.	Montbar, Rouvre	27 mar.	Montbar
13 mar.		28 mer.	
14 mer.		29 jeu.	
15 jeu.	Rouvre	30 ven.	

1379. — PAQUES, 10 Avril.			
OCTOBRE		NOVEMBRE	
1 sam.		1 mar.	
2 Dim.		2 mer.	
3 lun.		3 jeu.	
4 mar.		4 ven.	
5 mer.		5 sam.	
6 jeu.		6 Dim.	
7 ven.	Montbar	7 lun.	
8 sam.	Montbar	8 mar.	
9 Dim.	Montbar	9 mer.	
10 lun.		10 jeu.	
11 mar.	Montbar	11 ven.	
12 mer.	Montbar	12 sam.	
13 jeu.	Montbar	13 Dim.	
14 ven.		14 lun.	
15 sam.		15 mar.	
16 Dim.		16 mer.	
17 lun.		17 jeu.	
18 mar.		18 ven.	Tournai
19 mer.	Troyes	19 sam.	
20 jeu.	Arcis-sur-Aube	20 Dim.	
21 ven.		21 lun.	
22 sam.		22 mar.	
23 Dim.		23 mer.	
24 lun.		24 jeu.	
25 mar.		25 ven.	Tournay
26 mer.		26 sam.	Tournay
27 jeu.		27 Dim.	Rosne, entre Tournai et
28 ven.		28 lun.	[Audenarde]
29 sam.		29 mar.	
30 Dim.		30 mer.	Tournay
31 lun.			
DÉCEMBRE			
1 jeu.	Rosne (traité de paix)	16 ven.	
2 ven.		17 sam.	
3 sam.		18 Dim.	
4 Dim.		19 lun.	
5 lun.		20 mar.	
6 mar.		21 mer.	
7 mer.	Tournai	22 jeu.	
8 jeu.		23 ven.	
9 ven.		24 sam.	
10 sam.		25 Dim.	
11 Dim.		26 lun.	Les Grandes-Loges
12 lun.		27 mar.	
13 mar.	Termonde	28 mer.	
14 mer.		29 jeu.	
15 jeu.	Malines	30 ven.	
		31 sam.	Abbaye de Molène

1380. — PAQUES, 25 Mars.			
JANVIER		FÉVRIER	
1 Dim.		1 mer.	
2 lun.	Rouvre	2 jeu.	Dijon
3 mar.		3 ven.	
4 mer.	Rouvre	4 sam.	
5 jeu.		5 Dim.	
6 ven.	Rouvre	6 lun.	Dijon, Châtillon-sur-Seine
7 sam.	Rouvre	7 mar.	
8 Dim.		8 mer.	
9 lun.		9 jeu.	
10 mar.		10 ven.	
11 mer.		11 sam.	
12 jeu.	Rouvre	12 Dim.	
13 ven.	Rouvre	13 lun.	
14 sam.		14 mar.	
15 Dim.		15 mer.	
16 lun.		16 jeu.	Dijon
17 mar.	Rouvre	17 ven.	
18 mer.		18 sam.	
19 jeu.		19 Dim.	
20 ven.		20 lun.	
21 sam.	Rouvre	21 mar.	
22 Dim.		22 mer.	
23 lun.	Rouvre	23 jeu.	
24 mar.		24 ven.	
25 mer.		25 sam.	
26 jeu.	Rouvre	26 Dim.	
27 ven.		27 lun.	
28 sam.		28 mar.	
29 Dim.	Dijon	29 mer.	
30 lun.	Dijon		
31 mar.			
MARS			
1 jeu.	Pont-S ^{ts} -Maxence	16 ven.	Paris
2 ven.	Pont-S ^{ts} -Maxence	17 sam.	Paris
3 sam.	Pont-S ^{ts} -Maxence	18 Dim.	
4 Dim.	Corbeil-lez-Paris	19 lun.	Paris
5 lun.	Corbeil, Paris	20 mar.	Paris
6 mar.		21 mer.	Paris
7 mer.	Paris	22 jeu.	
8 jeu.		23 ven.	
9 ven.		24 sam.	Paris
10 sam.		25 Dim.	Paris
11 Dim.		26 lun.	
12 lun.	Paris	27 mar.	Paris
13 mar.		28 mer.	
14 mer.	Paris	29 jeu.	
15 jeu.	Paris	30 ven.	Mussy-l'Evêque
		31 sam.	Mussy-l'Evêque

1380. — PAQUES, 25 Mars.			
AVRIL		MAI	
1 Dim.		1 mar.	Dijon, Chanceaux
2 lun.		2 mer.	
3 mar.	Dijon	3 jeu.	
4 mer.	Dijon	4 ven.	
5 jeu.		5 sam.	
6 ven.		6 Dim.	
7 sam.		7 lun.	Paris
8 Dim.		8 mar.	Paris
9 lun.	Beaune	9 mer.	
10 mar.		10 jeu.	
11 mer.		11 ven.	
12 jeu.		12 sam.	
13 ven.		13 Dim.	Paris
14 sam.		14 lun.	
15 Dim.	Chalon-sur-Saône	15 mar.	Paris
16 lun.	Chalon	16 mer.	Paris
17 mar.		17 jeu.	
18 mer.	Chalon	18 ven.	
19 jeu.		19 sam.	
20 ven.		20 Dim.	
21 sam.		21 lun.	
22 Dim.		22 mar.	
23 lun.		23 mer.	Paris
24 mar.	Chalon	24 jeu.	
25 mer.	Chalon	25 ven.	Paris
26 jeu.	Chalon	26 sam.	Paris
27 ven.		27 Dim.	
28 sam.		28 lun.	Paris
29 Dim.		29 mar.	Bois de Vincennes
30 lun.	Dijon	30 mer.	Départ de Vincennes
		31 jeu.	
JUN			
1 ven.		16 sam.	Meaux
2 sam.	Arras	17 Dim.	Meaux
3 Dim.	Arras	18 lun.	
4 lun.	Arras	19 mar.	Château-Thierry
5 mar.		20 mer.	Château-Thierry
6 mer.		21 jeu.	Jaulgonne-Meaux
7 jeu.	Arras	22 ven.	Meaux
8 ven.	Arras	23 sam.	
9 sam.		24 Dim.	
10 Dim.		25 lun.	
11 lun.	Arras	26 mar.	
12 mar.	Arras	27 mer.	
13 mer.		28 jeu.	
14 jeu.		29 ven.	Reims
15 ven.	Meaux (vers le roi)	30 sam.	Reims

1380. — PAQUES, 25 Mars.			
JUILLET		AOÛT	
1 Dim.	Nesles	1 mer.	Amiens
2 lun.		2 jeu.	Amiens
3 mar.		3 ven.	
4 mer.		4 sam.	Corbie
5 jeu.		5 Dim.	Roye-en-Vermandois
6 ven.		6 lun.	Noyon
7 sam.	Amiens	7 mar.	
8 Dim.		8 mer.	Chauny
9 lun.	Bois de Vincennes	9 jeu.	
10 mar.		10 ven.	Soissons
11 mer.		11 sam.	
12 jeu.		12 Dim.	Château-Thierry
13 ven.	Paris	13 lun.	S ^t -Just-en-L'Aa
14 sam.		14 mar.	
15 Dim.	Vincennes	15 mer.	Crécy-en-Brie
16 lun.		16 jeu.	
17 mar.		17 ven.	
18 mer.		18 sam.	
19 jeu.	Vincennes	19 Dim.	
20 ven.	Paris	20 lun.	
21 sam.	Paris, Louvres	21 mar.	
22 Dim.	Meaux, ès-champs, près S ^t - [Denis]	22 mer.	
23 lun.	Amiens	23 jeu.	Troyes
24 mar.	Amiens	24 ven.	Troyes
25 mer.	Amiens	25 sam.	Troyes
26 jeu.	Amiens	26 Dim.	
27 ven.	Amiens	27 lun.	
28 sam.	Amiens	28 mar.	
29 Dim.	Amiens	29 mer.	
30 lun.	Amiens	30 jeu.	
31 mar.	Amiens	31 ven.	
SEPTEMBRE			
1 sam.	Corbeil	16 Dim.	[Mort de Charles V]
2 Dim.		17 lun.	
3 lun.	Châtres s-Montléry (Arpa- [jon])	18 mar.	
4 mar.		19 mer.	
5 mer.		20 jeu.	
6 jeu.	Chartres	21 ven.	
7 ven.	Chartres	22 sam.	Melun
8 sam.	Chartres	23 Dim.	Melun
9 Dim.		24 lun.	Melun, Paris
10 lun.	Chartres	25 mar.	
11 mar.		26 mer.	S ^t -Denis [enterrement de [Charles V]]
12 mer.		27 jeu.	
13 jeu.		28 ven.	
14 ven.	Tours	29 sam.	Paris
15 sam.		30 Dim.	Paris

1380. — PAQUES, 25 Mars.			
OCTOBRE		NOVEMBRE	
1 lun.	Paris	1 jeu.	
2 mar.	Paris	2 ven.	
3 mer.	Paris	3 sam.	Reims
4 jeu.		4 Dim.	Reims [sacre de Charles VI]
5 ven.		5 lun.	
6 sam.	Melun	6 mar.	Neufchâtel-sur-Aisne
7 Dim.	Melun	7 mer.	Eely, Corbeny
8 lun.	Melun	8 jeu.	
9 mar.		9 ven.	
10 mer.		10 sam.	Melun
11 jeu.	Melun	11 Dim.	Paris [entrée de Charles VI]
12 ven.		12 lun.	Paris
13 sam.	Melun	13 mar.	Paris
14 Dim.	Blandy	14 mer.	Paris
15 lun.	Melun	15 jeu.	Paris
16 mar.		16 ven.	Paris
17 mer.		17 sam.	Paris
18 jeu.		18 Dim.	Paris
19 ven.	Melun	19 lun.	
20 sam.	Melun	20 mar.	
21 Dim.		21 mer.	Paris
22 lun.		22 jeu.	Paris
23 mar.	Charenton, Pont de Charen-	23 ven.	
24 mer.	[ton]	24 sam.	Paris, Louvre
25 jeu.		25 Dim.	
26 ven.		26 lun.	
27 sam.		27 mar.	
28 Dim.	Château-Thierry	28 mer.	Paris
29 lun.		29 jeu.	Paris
30 mar.		30 ven.	Paris
31 mer.			
DÉCEMBRE			
1 sam.	Paris	16 Dim.	
2 Dim.	Paris	17 lun.	Vincennes
3 lun.		18 mar.	Vincennes
4 mar.		19 mer.	
5 mer.		20 jeu.	
6 jeu.		21 ven.	
7 ven.		22 sam.	
8 sam.	Vincennes	23 Dim.	
9 Dim.	Paris	24 lun.	
10 lun.		25 mar.	
11 mar.		26 mer.	Paris, Vincennes
12 mer.	Vincennes	27 jeu.	
13 jeu.	Paris	28 ven.	
14 ven.		29 sam.	
15 sam.	Paris	30 Dim.	Vincennes, Paris
		31 lun.	Paris

1381. — PAQUES, 14 Avril.			
JANVIER		FÉVRIER	
1 mar.		1 ven.	Vincennes
2 mer.	Paris	2 sam.	Vincennes
3 jeu.	Paris	3 Dim.	Vincennes
4 ven.	Vincennes	4 lun.	
5 sam.	Vincennes	5 mar.	Plaisance, Vincennes
6 Dim.		6 mer.	Vincennes, Plaisance
7 lun.		7 jeu.	Plaisance, S'-Denis
8 mar.	Paris	8 ven.	S'-Denis
9 mer.	Paris, Vincennes	9 sam.	
10 jeu.	Paris	10 Dim.	Senlis
11 ven.		11 lun.	
12 sam.		12 mar.	Senlis
13 Dim.		13 mer.	Senlis
14 lun.		14 jeu.	Senlis
15 mar.	Vincennes	15 ven.	Senlis
16 mer.	Vincennes	16 sam.	
17 jeu.		17 Dim.	Corbeil
18 ven.		18 lun.	
19 sam.	Paris	19 mar.	S'-Denis
20 Dim.	Vincennes	20 mer.	
21 lun.		21 jeu.	S'-Denis
22 mar.	Vincennes	22 ven.	
23 mer.		23 sam.	S'-Denis
24 jeu.		24 Dim.	S'-Denis
25 ven.		25 lun.	
26 sam.		26 mar.	
27 Dim.		27 mer.	S'-Denis
28 lun.	Paris	28 jeu.	S'-Denis
29 mar.	Paris		
30 mer.			
31 jeu.	Vincennes		
MARS			
1 ven.	S'-Denis	16 sam.	
2 sam.	S'-Denis	17 Dim.	
3 Dim.		18 lun.	Abbaye de Maubuisson
4 lun.	Corbeil	19 mar.	Maubuisson
5 mar.		20 mer.	Maubuisson
6 mer.	Melun	21 jeu.	
7 jeu.	Melun-sur-Seine	22 ven.	Paris
8 ven.	Melun	23 sam.	
9 sam.		24 Dim.	
10 Dim.		25 lun.	Corbeil
11 lun.	Corbeil	26 mar.	Corbeil
12 mar.	Corbeil	27 mer.	Corbeil, Boissy-S'-Léger
13 mer.	S'-Denis	28 jeu.	
14 jeu.	Corbeil	29 ven.	
15 ven.		30 sam.	Corbeil
		31 Dim.	

1381. — PAQUES, 14 Avril.			
AVRIL		MAI	
1 lun.		1 mer.	Guillon (en chasse)
2 mar.	Plaisance	2 jeu.	
3 mer.	Paris, Hôtel S-Paul	3 ven.	
4 jeu.		4 sam.	
5 ven.	Paris, S-Paul	5 Dim.	
6 sam.	Paris	6 lun.	
7 Dim.		7 mar.	Dijon
8 lun.	Paris	8 mer.	
9 mar.		9 jeu.	
10 mer.	Paris	10 ven.	Dijon
11 jeu.	Paris, Plaisance	11 sam.	
12 ven.		12 Dim.	Dijon
13 sam.	Paris, S-Paul	13 lun.	Dijon
14 Dim.		14 mar.	S' Seine, Chanceaux
15 lun.	Paris	15 mer.	Montbar, Chanceaux
16 mar.	Paris	16 jeu.	
17 mer.	Paris	17 ven.	Grignon
18 jeu.		18 sam.	
19 ven.		19 Dim.	Montbar
20 sam.	Paris, S-Paul	20 lun.	Montbar
21 Dim.		21 mar.	Montbar
22 lun.		22 mer.	
23 mar.	Paris	23 jeu.	
24 mer.		24 ven.	
25 jeu.		25 sam.	Courlon - Montereau - fault [Yonne]
26 ven.		26 Dim.	
27 sam.		27 lun.	Melun
28 Dim.		28 mar.	Melun
29 lun.		29 mer.	
30 mar.	L'Isle-sous-Montréal	30 jeu.	
		31 ven.	
JUN			
1 sam.		16 Dim.	Paris
2 Dim.	Paris	17 lun.	
3 lun.	Paris, S-Paul	18 mar.	Vincennes
4 mar.		19 mer.	Vincennes
5 mer.		20 jeu.	
6 jeu.		21 ven.	Paris
7 ven.	Vincennes	22 sam.	
8 sam.	Vincennes, Paris	23 Dim.	Paris
9 Dim.	Vincennes, Plaisance	24 lun.	
10 lun.	Vincennes	25 mar.	
11 mar.		26 mer.	
12 mer.		27 jeu.	
13 jeu.		28 ven.	
14 ven.	Paris	29 sam.	Vincennes
15 sam.	Paris	30 Dim.	Plaisance

1381. — PAQUES, 14 Avril			
JUILLET		AOÛT	
1 lun.	Vincennes	1 jeu.	
2 mar.	Vincennes	2 ven.	
3 mer.		3 sam.	
4 jeu.		4 Dim.	Crécy-en-Brie
5 ven.	Plaisance, Vincennes	5 lun.	Crécy-en-Brie
6 sam.	Plaisance	6 mar.	
7 Dim.	Crécy-en-Brie	7 mer.	Crécy-en-Brie
8 lun.	Crécy-en-Brie	8 jeu.	
9 mar.		9 ven.	Crécy-en-Brie
10 mer.		10 sam.	
11 jeu.		11 Dim.	
12 ven.		12 lun.	
13 sam.	Crécy-en-Brie	13 mar.	
14 Dim.		14 mer.	S-Faron-les-Meaux
15 lun.		15 jeu.	Crécy-en-Brie
16 mar.		16 ven.	
17 mer.	Crécy-en-Brie	17 sam.	
18 jeu.	Crécy-en-Brie, Lagny-sur- [Marne]	18 Dim.	
19 ven.		19 lun.	Compiègne
20 sam.		20 mar.	
21 Dim.		21 mer.	Compiègne
22 lun.		22 jeu.	Compiègne
23 mar.		23 ven.	
24 mer.	Crécy-en-Brie	24 sam.	Creil
25 jeu.	Crécy-en-Brie	25 Dim.	
26 ven.		26 lun.	Creil
27 sam.		27 mar.	
28 Dim.	Crécy-en-Brie	28 mer.	Compiègne
29 lun.	Crécy-en-Brie	29 jeu.	
30 mar.		30 ven.	Compiègne
31 mer.	Crécy-en-Brie	31 sam.	Compiègne
SEPTEMBRE			
1 Dim.	Compiègne	16 lun.	
2 lun.	Compiègne [chasse tout le [jour]	17 mar.	Creil
3 mar.	Compiègne	18 mer.	
4 mer.	Compiègne	19 jeu.	
5 jeu.	Compiègne	20 ven.	
6 ven.		21 sam.	
7 sam.	Compiègne	22 Dim.	Creil
8 Dim.	Compiègne	23 lun.	
9 lun.		24 mar.	
10 mar.		25 mer.	
11 mer.	Compiègne	26 jeu.	Compiègne
12 jeu.		27 ven.	Compiègne
13 ven.		28 sam.	Compiègne
14 sam.		29 Dim.	Compiègne
15 Dim.	Creil	30 lun.	

1381. — PAQUES, 14 Avril.			
OCTOBRE		NOVEMBRE	
1 mar.		1 ven.	
2 mer.		2 sam.	
3 jeu.	Compiègne	3 Dim.	
4 ven.	Compiègne	4 lun.	
5 sam.		5 mar.	
6 Dim.		6 mer.	
7 lun.		7 jeu.	
8 mar.	Compiègne	8 ven.	
9 mer.	Compiègne	9 sam.	
10 jeu.		10 Dim.	
11 ven.		11 lun.	
12 sam.		12 mar.	
13 Dim.		13 mer.	
14 lun.		14 jeu.	Melun
15 mar.	Creil	15 ven.	
16 mer.		16 sam.	Melun
17 jeu.		17 Dim.	S-Denis
18 ven.	Senlis	18 lun.	
19 sam.	Senlis	19 mar.	
20 Dim.		20 mer.	
21 lun.		21 jeu.	
22 mar.	Melun	22 ven.	
23 mer.		23 sam.	Melun
24 jeu.		24 Dim.	
25 ven.		25 lun.	
26 sam.		26 mar.	
27 Dim.		27 mer.	
28 lun.		28 jeu.	S-Denis
29 mar.		29 ven.	
30 mer.		30 sam.	S-Denis
31 jeu.			
DÉCEMBRE			
1 Dim.		16 lun.	
2 lun.		17 mar.	
3 mar.		18 mer.	
4 mer.	Vincennes	19 jeu.	
5 jeu.		20 ven.	
6 ven.	Bois de Vincennes	21 sam.	
7 sam.		22 Dim.	
8 Dim.		23 lun.	
9 lun.		24 mar.	
10 mar.		25 mer.	
11 mer.		26 jeu.	
12 jeu.	Vincennes	27 ven.	Vincennes
13 ven.	Vincennes	28 sam.	
14 sam.		29 Dim.	
15 Dim.	Vincennes	30 lun.	Vincennes
		31 mar.	Paris, Vincennes

1382. — PAQUES, 6 Avril.			
JANVIER		FÉVRIER	
1 mer.	Bois de Vincennes	1 sam.	Paris
2 jeu.	Vincennes [avec le roi]	2 Dim.	Paris
3 ven.	Vincennes	3 lun.	Paris
4 sam.	Vincennes	4 mar.	Paris
5 Dim.	Vincennes	5 mer.	Paris, Louvre
6 lun.	Vincennes	6 jeu.	
7 mar.	Vincennes	7 ven.	Plaisance
8 mer.	Beauté-sur-Marne, Vincennes	8 sam.	
9 jeu.	[nes]	9 Dim.	
10 ven.		10 lun.	Plaisance
11 sam.	Vincennes, Beauté-s-Marne	11 mar.	
12 Dim.	Vincennes, Beauté-s-Marne	12 mer.	
13 lun.	Beauté-sur-Marne	13 jeu.	
14 mar.	Vincennes	14 ven.	Paris
15 mer.	Beauté-sur-Marne	15 sam.	
16 jeu.	Beauté-sur-Marne	16 Dim.	Paris
17 ven.	Beauté-sur-Marne	17 lun.	Paris
18 sam.		18 mar.	
19 Dim.		19 mer.	Paris
20 lun.		20 jeu.	Paris
21 mar.	Vincennes	21 ven.	Vincennes
22 mer.	Vincennes	22 sam.	
23 jeu.		23 Dim.	Vincennes
24 ven.		24 lun.	
25 sam.		25 mar.	
26 Dim.	Vincennes	26 mer.	
27 lun.		27 jeu.	Vincennes
28 mar.		28 ven.	Vincennes
29 mer.			
30 jeu.			
31 ven.	Corbeil		
MARS			
1 sam.	Vincennes	16 Dim.	Vincennes
2 Dim.		17 lun.	
3 lun.		18 mar.	
4 mar.		19 mer.	Meulan, Mantes
5 mer.	Vincennes	20 jeu.	Vernon
6 jeu.		21 ven.	
7 ven.	Vincennes	22 sam.	Vernon
8 sam.	Vincennes	23 Dim.	Pont-de-l'Arche
9 Dim.	Vincennes	24 lun.	Pont-de-l'Arche
10 lun.	Vincennes	25 mar.	Pont-de-l'Arche
11 mar.		26 mer.	Pont-de-l'Arche
12 mer.		27 jeu.	Pont-de-l'Arche
13 jeu.	Vincennes	28 ven.	Pont-de-l'Arche
14 ven.	Vincennes	29 sam.	Rouen
15 sam.		30 Dim.	
		31 lun.	Rouen

1382. — PAQUES, 6 Avril.			
AVRIL		MAI	
1 mar.	Rouen	1 jeu.	Melun
2 mer.		2 ven.	
3 jeu.	Rouen	3 sam.	Melun
4 ven.	Rouen	4 Dim.	Melun
5 sam.	Rouen	5 lun.	
6 Dim.	Rouen	6 mar.	
7 lun.	Départ de Rouen	7 mer.	
8 mar.		8 jeu.	Melun
9 mer.	Beauvais	9 ven.	
10 jeu.	Beauvais	10 sam.	
11 ven.		11 Dim.	
12 sam.		12 lun.	
13 Dim.		13 mar.	
14 lun.		14 mer.	S-Denis
15 mar.	Compiègne	15 jeu.	S-Denis
16 mer.		16 ven.	
17 jeu.	Compiègne	17 sam.	S-Denis
18 ven.		18 Dim.	
19 sam.		19 lun.	
20 Dim.	Meaux	20 mar.	Melun
21 lun.		21 mer.	
22 mar.		22 jeu.	
23 mer.	Meaux	23 ven.	
24 jeu.	Meaux	24 sam.	
25 ven.	Meaux	25 Dim.	
26 sam.		26 lun.	
27 Dim.		27 mar.	
28 lun.	Melun	28 mer.	
29 mar.	Melun	29 jeu.	
30 mer.	Melun	30 ven.	
		31 sam.	
JUN			
1 Dim.	Chanceaux	16 lun.	
2 lun.		17 mar.	
3 mar.		18 mer.	
4 mer.		19 jeu.	
5 jeu.		20 ven.	Melun
6 ven.	Maubuisson-les-Pontoise	21 sam.	Melun
7 sam.		22 Dim.	
8 Dim.		23 lun.	
9 lun.		24 mar.	
10 mar.		25 mer.	
11 mer.	Vincennes	26 jeu.	Melun
12 jeu.		27 ven.	
13 ven.	Melun	28 sam.	
14 sam.		29 Dim.	
15 Dim.		30 lun.	Brie-Comte-Robert

1382. — PAQUES, 6 Avril.			
JUILLET		AOÛT	
1 mar.		1 ven.	
2 mer.		2 sam.	
3 jeu.		3 Dim.	
4 ven.		4 lun.	
5 sam.		5 mar.	
6 Dim.		6 mer.	
7 lun.		7 jeu.	
8 mar.	Compiègne	8 ven.	
9 mer.		9 sam.	
10 jeu.	Compiègne	10 Dim.	
11 ven.	Compiègne	11 lun.	
12 sam.		12 mar.	
13 Dim.	Compiègne [Lettre]	13 mer.	
14 lun.	Senlis	14 jeu.	Compiègne
15 mar.	Senlis	15 ven.	Compiègne
16 mer.		16 sam.	Compiègne
17 jeu.		17 Dim.	
18 ven.		18 lun.	
19 sam.		19 mar.	
20 Dim.		20 mer.	
21 lun.		21 jeu.	
22 mar.		22 ven.	
23 mer.		23 sam.	
24 jeu.		24 Dim.	
25 ven.		25 lun.	
26 sam.		26 mar.	
27 Dim.		27 mer.	
28 lun.		28 jeu.	
29 mar.		29 ven.	Châtillon-sur-Seine
30 mer.		30 sam.	Châtillon-sur-Seine
31 jeu.		31 Dim.	Châtillon
SEPTEMBRE			
1 lun.	Aisey-le-Duc	16 mar.	Montréal-en-Auxois, Veze- [Jay]
2 mar.		17 mer.	Veze
3 mer.		18 jeu.	
4 jeu.		19 ven.	
5 ven.		20 sam.	
6 sam.		21 Dim.	Montargis
7 Dim.		22 lun.	
8 lun.	Dijon	23 mar.	Montargis
9 mar.	Dijon	24 mer.	
10 mer.	Lanthenay	25 jeu.	
11 jeu.	Lanthenay	26 ven.	Montargis
12 ven.	Lanthenay	27 sam.	Montargis
13 sam.	Chanceaux [Auxois]	28 Dim.	
14 Dim.	Chanceaux, Rougemont-en-	29 lun.	Montargis
15 lun.	Rougemont, Montréal-en- [Auxois]	30 mar.	Montargis

1382. — PAQUES, 6 Avril.			
OCTOBRE		NOVEMBRE	
1 mer.		1 sam.	Péronne, Abb. d'Arrouaise
2 jeu.		2 Dim.	
3 ven.	Montargis	3 lun.	
4 sam.	Montargis	4 mar.	
5 Dim.		5 mer.	Reims
6 lun.		6 jeu.	
7 mar.		7 ven.	Arras
8 mer.		8 sam.	Arras
9 jeu.		9 Dim.	Arras
10 ven.	Péronne	10 lun.	
11 sam.	Péronne	11 mar.	
12 Dim.	Compiègne	12 mer.	Arras
13 lun.		13 jeu.	
14 mar.	Compiègne	14 ven.	
15 mer.	Compiègne	15 sam.	Lens-en-Artois
16 jeu.	Compiègne	16 Dim.	
17 ven.	Compiègne	17 lun.	Séclin
18 sam.	Compiègne	18 mar.	« dès le samedi 1 ^{er} jour de
19 Dim.	Péronne	19 mer.	« novembre CCCHII ^{ix} et II
20 lun.		20 jeu.	« que m ^{sr} s'en alla en Flan-
21 mar.		21 ven.	« dre avec le roy nostre
22 mer.	Compiègne	22 sam.	« sire, et durant le voiage
23 jeu.		23 Dim.	« et son retour jusqu'au di-
24 ven.		24 lun.	« manche xi ^e jour de jan-
25 sam.		25 mar.	« vier CCCHII ^{ix} et II [1383]
26 Dim.		26 mer.	« que le roy et mondit sei-
27 lun.	Compiègne		« gneur furent retournés. »
28 mar.		27 jeu.	(Arch. de la Côte d'Or, B.
29 mer.		28 ven.	1460, fol 76 v ^o).
30 jeu.	Péronne	29 sam.	Roscheck [bataille]
31 ven.		30 Dim.	
DÉCEMBRE			
1 lun.	Courtrai, avec le roi	16 mar.	
2 mar.	Courtrai, avec le roi	17 mer.	
3 mer.		18 jeu.	
4 jeu.		19 ven.	
5 ven.		20 sam.	
6 sam.	Courtrai	21 Dim.	
7 Dim.		22 lun.	Tournai
8 lun.		23 mar.	Arras
9 mar.		24 mer.	Tournai
10 mer.	Tournai	25 jeu.	
11 jeu.	Tournai	26 ven.	Lille
12 ven.		27 sam.	Lille
13 sam.		28 Dim.	
14 Dim.		29 lun.	Arras
15 lun.		30 mar.	
		31 mer.	Péronne

1386. — PAQUES, 22 Avril.			
JANVIER		FÉVRIER	
1 lun.	Tournai	1 jeu.	Péronne, Louvres-en-Par- [sis]
2 mar.	Audenarde	2 ven.	
3 mer.	Audenarde	3 sam.	
4 jeu.	Gand	4 Dim.	
5 ven.	Gand	5 lun.	
6 sam.	Gand	6 mar.	Paris
7 Dim.	Bapaumes	7 mer.	Paris
8 lun.		8 jeu.	Conflans
9 mar.	Gand	9 ven.	Paris
10 mer.		10 sam.	Paris, Hôtel de Nesles
11 jeu.		11 Dim.	Paris
12 ven.		12 lun.	Paris
13 sam.	L'Escluse	13 mar.	Conflans
14 Dim.	L'Escluse	14 mer.	Paris
15 lun.		15 jeu.	Paris
16 mar.	Bruges	16 ven.	Conflans, Paris
17 mer.	Bruges	17 sam.	Pontoise, Mantes
18 jeu.	Staden, Ypres	18 Dim.	Lainville, Mantes
19 ven.	Ypres	19 lun.	Mantes
20 sam.	Ypres	20 mar.	Mantes
21 Dim.	Pont-de-Varneston, Lille	21 mer.	Mantes
22 lun.	Lille	22 jeu.	Mantes
23 mar.	Lille	23 ven.	Vernon
24 mer.	Lille	24 sam.	
25 jeu.	Lille	25 Dim.	Vernon
26 ven.	Lille	26 lun.	Vernon
27 sam.	Pont-à-Vendin, Lens-en-Ar-	27 mar.	
28 Dim.	Arras, Bapaumes [tois]	28 mer.	Pont-de-l'Arche
29 lun.	Péronne, Nesles-en-Ver-		
30 mar.	Nesles [mandois]		
31 mer.			
MARS			
1 jeu.		16 ven.	
2 ven.		17 sam.	
3 sam.		18 Dim.	
4 Dim.	Bourgachard	19 lun.	Montreuil-sur-Mer, Rue
5 lun.	Rouen	20 mar.	
6 mar.		21 mer.	
7 mer.		22 jeu.	
8 jeu.	Rouen	23 ven.	
9 ven.	Château de Mesnil-Haquet [ou Charles Mesnil]	24 sam.	Hesdin
10 sam.		25 Dim.	Hesdin, avec le roi
11 Dim.	Arques	26 lun.	Hesdin
12 lun.		27 mar.	
13 mar.		28 mer.	
14 mer.		29 jeu.	
15 jeu.	Abbeville	30 ven.	
		31 sam.	

1386. — PAQUES, 22 Avril.			
AVRIL		MAI	
1 Dim.		1 mar.	
2 lun.		2 mer.	
3 mar.	Arras	3 jeu.	
4 mer.	Arras	4 ven.	Champmol-lez-Dijon
5 jeu.		5 sam.	Rouvre
6 ven.		6 Dim.	Rouvre
7 sam.	Le Quesnoy	7 lun.	
8 Dim.		8 mar.	Rouvre
9 lun.		9 mer.	
10 mar.	Cambrai	10 jeu.	Argilly
11 mer.	Cambrai	11 ven.	Argilly
12 jeu.		12 sam.	Argilly
13 ven.		13 Dim.	
14 sam.		14 lun.	
15 Dim.		15 mar.	Argilly
16 lun.		16 mer.	
17 mar.		17 jeu.	
18 mer.	Paris	18 ven.	Argilly
19 jeu.		19 sam.	
20 ven.		20 Dim.	Dijon
21 sam.	Paris	21 lun.	Argilly
22 Dim.		22 mar.	
23 lun.		23 mer.	Argilly
24 mar.	Vincennes	24 jeu.	Argilly
25 mer.	Brie-Comte Robert	25 ven.	Argilly
26 jeu.		26 sam.	Argilly
27 ven.		27 Dim.	
28 sam.	Troyes	28 lun.	
29 Dim.	Mussy-sur-Seine, Châtillon	29 mar.	
30 lun.	Châtillon	30 mer.	Argilly
		31 jeu.	Argilly
JUN			
1 ven.	Abbaye de Maisières	16 sam.	Courcelles, S-Thibaut
2 sam.	Germoles	17 Dim.	
3 Dim.	Germoles	18 lun.	
4 lun.	Germoles	19 mar.	Courcelles-en-Auxois
5 mar.	Germoles	20 mer.	Courcelles
6 mer.	Germoles	21 jeu.	Courcelles
7 jeu.	Germoles	22 ven.	Courcelles, Guillon
8 ven.	Germoles	23 sam.	L'Isle-s-Montréal, Auxerre
9 sam.	Chalon-sur-Saône	24 Dim.	Auxerre
10 Dim.	Chalon	25 lun.	
11 lun.		26 mar.	Montereau-faultyonne
12 mar.	Germoles	27 mer.	Villeneuve-S-Georges
13 mer.	Bligny-sur-Ouche	28 jeu.	Paris
14 jeu.	Pouilly-en-Auxois	29 ven.	Paris
15 ven.	Dijon	30 sam.	Paris

1386. — PAQUES, 22 Avril.			
JUILLET		AOUT	
1 Dim.		1 mer.	
2 lun.		2 jeu.	Vincennes
3 mar.	Paris	3 ven.	Conflans
4 mer.	Paris	4 sam.	S-Denis
5 jeu.		5 Dim.	
6 ven.		6 lun.	
7 sam.		7 mar.	Paris, Ville-Evêque
8 Dim.		8 mer.	Paris
9 lun.		9 jeu.	S-Denis, Louvres
10 mar.	Paris	10 ven.	Louvres, Senlis
11 mer.	Paris	11 sam.	Compiègne
12 jeu.		12 Dim.	Compiègne
13 ven.	Paris	13 lun.	Nesles-en-Vermandois, Ar-
14 sam.		14 mar.	Fulrières [ras]
15 Dim.		15 mer.	Bapaumes
16 lun.	Paris	16 jeu.	
17 mar.	Paris, Plaisance	17 ven.	Arras
18 mer.	Plaisance, Paris	18 sam.	Séclin
19 jeu.	Paris	19 Dim.	Lille
20 ven.		20 lun.	
21 sam.	Bois de Vincennes	21 mar.	Audenarde
22 Dim.		22 mer.	
23 lun.	Vincennes, S-Léger-en-Ive-	23 jeu.	
24 mar.	Vincennes [line]	24 ven.	Gand
25 mer.		25 sam.	Gand
26 jeu.	S-Léger-en-Iveline	26 Dim.	Courtrai
27 ven.		27 lun.	Terremonde, Arras
28 sam.		28 mar.	Lille, Arras, Séclin
29 Dim.		29 mer.	Bruxelles
30 lun.	Galardon	30 jeu.	Bruxelles
31 mar.	Montléry	31 ven.	Bruxelles
SEPTEMBRE			
1 sam.		16 Dim.	Arras
2 Dim.	Mons-en-Hainaut	17 lun.	Arras
3 lun.	Mons	18 mar.	Arras
4 mar.	Valenciennes	19 mer.	Arras
5 mer.	Arras	20 jeu.	Arras
6 jeu.	Arras	21 ven.	Arras
7 ven.		22 sam.	Arras
8 sam.		23 Dim.	Arras
9 Dim.	Amiens	24 lun.	en la
10 lun.		25 mar.	Arras
11 mar.		26 mer.	Arras
12 mer.		27 jeu.	Arras
13 jeu.		28 ven.	Arras
14 ven.	Arras	29 sam.	Arras
15 sam.	Arras	30 Dim.	Arras
			du roi

4386. — PAQUES, 22 Avril.

OCTOBRE		NOVEMBRE	
1 lun.		1 jeu.	L'Ecluse
2 mar.	Lens-en-Artois	2 ven.	
3 mer.	Lens	3 sam.	L'Ecluse
4 jeu.		4 Dim.	L'Ecluse
5 ven.		5 lun.	L'Ecluse
6 sam.	Lille	6 mar.	
7 Dim.	Lille	7 mer.	
8 lun.		8 jeu.	L'Ecluse
9 mar.	Lille	9 ven.	L'Ecluse
10 mer.	Lille	10 sam.	
11 jeu.		11 Dim.	L'Ecluse
12 ven.		12 lun.	
13 sam.	Lille	13 mar.	
14 Dim.	Lille	14 mer.	
15 lun.	Lille	15 jeu.	
16 mar.		16 ven.	
17 mer.	Lille	17 sam.	
18 jeu.	Lille, Wervich	18 Dim.	
19 ven.		19 lun.	
20 sam.		20 mar.	Bruges
21 Dim.	Terremonde	21 mer.	
22 lun.	Bruges	22 jeu.	
23 mar.	Terremonde	23 ven.	
24 mer.	Bruges	24 sam.	
25 jeu.	Bruges	25 Dim.	Lens-en-Artois
26 ven.	Bruges	26 lun.	
27 sam.	L'Ecluse	27 mar.	
28 Dim.		28 mer.	
29 lun.		29 jeu.	Arras
30 mar.	L'Ecluse	30 ven.	Arras
31 mer.	L'Ecluse		

DÉCEMBRE			
1 sam.	Arras, Lens-en-Artois	16 Dim.	Paris, Hôtel d'Artois
2 Dim.		17 lun.	
3 lun.		18 mar.	Paris
4 mar.	Noyon	19 mer.	
5 mer.		20 jeu.	
6 jeu.	Senlis, Louvres-en-Parisis	21 ven.	Conflans
7 ven.	Paris	22 sam.	Paris
8 sam.		23 Dim.	
9 Dim.	Paris, Louvre (avec le roi)	24 lun.	Paris
10 lun.		25 mar.	
11 mar.	Paris	26 mer.	Conflans
12 mer.	Paris	27 jeu.	Conflans
13 jeu.	Paris, Hôtel d'Artois	28 ven.	
14 ven.	Paris, Hôtel d'Artois	29 sam.	Conflans, Paris
15 sam.	Paris, Hôtel d'Artois	30 Dim.	Paris
		31 lun.	

4387. — PAQUES, 7 Avril.

JANVIER		FÉVRIER	
1 mar.		1 ven.	Abbaye de Maubuisson
2 mer.		2 sam.	
3 jeu.	Paris	3 Dim.	Paris, Hôtel d'Artois
4 ven.	Conflans	4 lun.	
5 sam.		5 mar.	
6 Dim.	Conflans	6 mer.	S'-Eloi-lez-Noyon
7 lun.	Conflans	7 jeu.	Paris, avec le roi
8 mar.	Conflans	8 ven.	
9 mer.	Conflans	9 sam.	Paris, Louvre
10 jeu.	Conflans	10 Dim.	Paris
11 ven.		11 lun.	
12 sam.		12 mar.	
13 Dim.	Paris, Conflans	13 mer.	
14 lun.	Paris	14 jeu.	Tournai
15 mar.	Paris	15 ven.	Tournai
16 mer.	Paris, Louvre	16 sam.	Tournai
17 jeu.		17 Dim.	
18 ven.	Paris, Conflans	18 lun.	Arras
19 sam.	Paris	19 mar.	
20 Dim.	Paris	20 mer.	
21 lun.		21 jeu.	
22 mar.	Conflans	22 ven.	
23 mer.	Paris	23 sam.	Chambly
24 jeu.	Paris, avec le roi	24 Dim.	Chambly
25 ven.	Paris	25 lun.	
26 sam.	Paris	26 mar.	Senlis
27 Dim.	Paris, S'-Denis	27 mer.	
28 lun.	Conflans, Vincennes	28 jeu.	Acy-en-Muxien
29 mar.	Paris		
30 mer.	Pontoise, Abbaye de Mau-		
31 jeu.	Pontoise [buisson]		

MARS			
1 ven.		16 sam.	Arras
2 sam.	Paris	17 Dim.	
3 Dim.		18 lun.	Tournai
4 lun.		19 mar.	
5 mar.		20 mer.	
6 mer.		21 jeu.	
7 jeu.		22 ven.	
8 ven.	Lille	23 sam.	
9 sam.	Lille	24 Dim.	
10 Dim.	Péronne	25 lun.	
11 lun.		26 mar.	Arras
12 mar.	Cambrai	27 mer.	
13 mer.		28 jeu.	Arras
14 jeu.	Arras	29 ven.	
15 ven.	Arras	30 sam.	
		31 Dim.	

1387. — PAQUES, 7 Avril.			
AVRIL		MAI	
1 lun.		1 mer.	Compiègne
2 mar.		2 jeu.	
3 mer.		3 ven.	Compiègne
4 jeu.	Arras	4 sam.	Compiègne
5 ven.		5 Dim.	
6 sam.		6 lun.	Compiègne
7 Dim.		7 mar.	
8 lun.		8 mer.	Compiègne
9 mar.		9 jeu.	
10 mer.		10 ven.	
11 jeu.	Arras	11 sam.	Compiègne
12 ven.		12 Dim.	
13 sam.		13 lun.	
14 Dim.	Arras	14 mar.	Compiègne
15 lun.	Arras	15 mer.	
16 mar.	Arras	16 jeu.	
17 mer.	Arras	17 ven.	
18 jeu.		18 sam.	Beauvais
19 ven.		19 Dim.	Beauvais
20 sam.		20 lun.	Beauvais
21 Dim.	Nesles-en-Vermandois	21 mar.	Beaumont-sur-Oise
22 lun.		22 mer.	Beaumont
23 mar.		23 jeu.	
24 mer.		24 ven.	Avraincourt, S-Just
25 jeu.		25 sam.	
26 ven.		26 Dim.	Arras
27 sam.		27 lun.	
28 Dim.	Gosnay	28 mar.	
29 lun.	Compiègne	29 mer.	
30 mar.	Compiègne	30 jeu.	
		31 ven.	
JUN			
1 sam.	Corbie ?	16 Dim.	
2 Dim.		17 lun.	Bois-le-Duc
3 lun.		18 mar.	
4 mar.		19 mer.	
5 mer.		20 jeu.	
6 jeu.		21 ven.	Douai
7 ven.		22 sam.	
8 sam.		23 Dim.	La Trech
9 Dim.		24 lun.	
10 lun.		25 mar.	
11 mar.		26 mer.	Douai
12 mer.	Bois-le-Duc-en-Brabant	27 jeu.	Douai
13 jeu.		28 ven.	
14 ven.	Bois-le-Duc	29 sam.	
15 sam.	Bois-le-Duc	30 Dim.	

1387. — PAQUES, 7 Avril.			
JUILLET		AOÛT	
1 lun.		1 jeu.	Vernon
2 mar.		2 ven.	Vernon.
3 mer.		3 sam.	
4 jeu.		4 Dim.	Mantes
5 ven.		5 lun.	Vernon, Val de Ruel
6 sam.	Rouen	6 mar.	Mantes, Val de Ruel.
7 Dim.	Rouen	7 mer.	Abbaye de Bonport
8 lun.	Rouen	8 jeu.	
9 mar.		9 ven.	
10 mer.	Rouen	10 sam.	Abbaye de Bonport
11 jeu.	Rouen	11 Dim.	Abbaye de Bonport
12 ven.	Rouen	12 lun.	Abbaye de Bonport
13 sam.		13 mar.	
14 Dim.	Rouen	14 mer.	
15 lun.		15 jeu.	Abbaye de Bonport
16 mar.	Val de Ruel	16 ven.	
17 mer.		17 sam.	Abbaye de Bonport
18 jeu.	Val de Ruel	18 Dim.	Pont de l'Arche
19 ven.		19 lun.	
20 sam.	Val de Ruel	20 mar.	
21 Dim.		21 mer.	
22 lun.	Val de Ruel, ès champs près	22 jeu.	
23 mar.	Val de Ruel [la chapelle]	23 ven.	Meaux [lommiers]
24 mer.	Vernon	24 sam.	Dammartin, Meaux, Cou-
25 jeu.	Val de Ruel	25 Dim.	Coulommiers, Sezanne,
26 ven.		26 lun.	[Pisle]
27 sam.	Vernon	27 mar.	
28 Dim.		28 mer.	Bar-sur-Seine, Mussy-l'Évé-
29 lun.	Vernon	29 jeu.	Villaines en Duesmois [que
30 mar.	Vernon	30 ven.	
31 mer.	Vernon	31 sam.	
SEPTEMBRE			
1 Dim.		16 lun.	
2 lun.		17 mar.	Dijon
3 mar.		18 mer.	Dijon
4 mer.	Genlis, Luxeuil	19 jeu.	Dijon
5 jeu.		20 ven.	
6 ven.	Abbaye de Luxeuil.	21 sam.	Dijon
7 sam.		22 Dim.	Rouvre
8 Dim.		23 lun.	Argilly
9 lun.		24 mar.	Argilly
10 mar.		25 mer.	Argilly
11 mer.		26 jeu.	
12 jeu.		27 ven.	
13 ven.	Rouvre	28 sam.	Argilly
14 sam.	Rouvre, Genlis	29 Dim.	Argilly
15 Dim.		30 lun.	Argilly

1387. — PAQUES, 7 Avril.

OCTOBRE		NOVEMBRE	
1 mar.	Argilly, Beaune	1 ven.	Chalon-sur-Saône
2 mer.	Argilly	2 sam.	Chalon
3 jeu.	Argilly	3 Dim.	Beaune
4 ven.	Beaune	4 lun.	Beaune
5 sam.	Beaune	5 mar.	Beaune
6 Dim.		6 mer.	Beaune
7 lun.		7 jeu.	Fleurey-sur-Ouche
8 mar.		8 ven.	Villaines-en-Duesmois
9 mer.	Germolles	9 sam.	Villaines, Mussy-l'Evêque
10 jeu.	Germolles	10 Dim.	Mussy-l'Evêque
11 ven.	Germolles	11 lun.	Mussy-l'Evêque
12 sam.	Germolles	12 mar.	
13 Dim.		13 mer.	Troyes
14 lun.	Beaune	14 jeu.	Troyes, Grand-Pavillon
15 mar.	Beaune	15 ven.	
16 mer.	Beaune	16 sam.	
17 jeu.	Beaune	17 Dim.	
18 ven.	Beaune, Chalon, Maisières	18 lun.	Assy-en-Mussien
19 sam.	Maisières	19 mar.	
20 Dim.		20 mer.	Ouqam-l'abbaye, pr. Noyon
21 lun.		21 jeu.	Ouqam-l'abbaye, pr. Noyon
22 mar.		22 ven.	Noyon
23 mer.	S'-Antoine-de-Viennois	23 sam.	
24 jeu.		24 Dim.	
25 ven.		25 lun.	Noyon
26 sam.		26 mar.	
27 Dim.		27 mer.	
28 lun.	Poncins	28 jeu.	Noyon
29 mar.		29 ven.	Noyon
30 mer.		30 sam.	Noyon
31 jeu.	Chalon-sur-Saône		
DÉCEMBRE			
1 Dim.		16 lun.	Compiègne
2 lun.	Noyon	17 mar.	Compiègne
3 mar.		18 mer.	Compiègne
4 mer.		19 jeu.	
5 jeu.		20 ven.	
6 ven.		21 sam.	
7 sam.		22 Dim.	
8 Dim.	Noyon	23 lun.	
9 lun.	Noyon	24 mar.	
10 mar.	Noyon	25 mer.	Arras
11 mer.		26 jeu.	
12 jeu.		27 ven.	
13 ven.		28 sam.	
14 sam.	Compiègne	29 Dim.	Arras
15 Dim.	Compiègne	30 lun.	Arras
		31 mar.	Gosnay

1388. — PAQUES, 29 Mars.

JANVIER		FÉVRIER	
1 mer.		1 sam.	Paris
2 jeu.	Arras	2 Dim.	Paris
3 ven.	Arras	3 lun.	
4 sam.		4 mar.	
5 Dim.		5 mer.	Villeneuve-S'-Georges
6 lun.		6 jeu.	Paris
7 mar.		7 ven.	Paris
8 mer.		8 sam.	Paris } avec le roi
9 jeu.	Arras	9 Dim.	Paris
10 ven.		10 lun.	Paris
11 sam.	Arras	11 mar.	Paris
12 Dim.	Arras	12 mer.	Paris
13 lun.		13 jeu.	Paris
14 mar.		14 ven.	Villeneuve-S'-Georges
15 mer.		15 sam.	Villeneuve-S'-Georges
16 jeu.		16 Dim.	
17 ven.		17 lun.	Melun
18 sam.		18 mar.	Melun
19 Dim.	Paris	19 mer.	Melun
20 lun.		20 jeu.	Melun
21 mar.		21 ven.	Melun
22 mer.		22 sam.	Melun
23 jeu.		23 Dim.	Melun
24 ven.	Paris	24 lun.	Melun
25 sam.		25 mar.	Melun
26 Dim.	Paris	26 mer.	Melun
27 lun.	Paris, Bois de Vincennes	27 jeu.	
28 mar.	Paris	28 ven.	Melun
29 mer.	Paris, S'-Denis	29 sam.	Melun
30 jeu.	Paris		
31 ven.	Paris		
MARS			
1 Dim.	Melun	16 lun.	Chartres
2 lun.		17 mar.	
3 mar.	Provins	18 mer.	
4 mer.		19 jeu.	
5 jeu.		20 ven.	
6 ven.		21 sam.	
7 sam.		22 Dim.	
8 Dim.	Chanteleu, Milly-en-Gâtinais	23 lun.	
9 lun.	Milly-en-Gâtinais [nais	24 mar.	
10 mar.	Milly	25 mer.	
11 mer.		26 jeu.	
12 jeu.		27 ven.	
13 ven.		28 sam.	
14 sam.		29 Dim.	Nevers
15 Dim.	Chartres	30 lun.	Decise
		31 mar.	

1388. — PAQUES, 29 Mars.

AVRIL	
1 mer.	
2 jeu.	Moulins-en-Bourbonnais
3 ven.	
4 sam.	
5 Dim.	
6 lun.	
7 mar.	
8 mer.	
9 jeu.	
10 ven.	
11 sam.	Orléans (avec le roi)
12 Dim.	
13 lun.	Orléans (avec le roi)
14 mar.	Orléans (avec le roi)
15 mer.	Orléans
16 jeu.	Orléans (avec le roi)
17 ven.	
18 sam.	Orléans
19 Dim.	Orléans
20 lun.	
21 mar.	Orléans
22 mer.	
23 jeu.	Orléans
24 ven.	Orléans
25 sam.	Orléans
26 Dim.	Orléans
27 lun.	Notre-Dam, près Orléans
28 mar.	Lorris-en-Gatinais
29 mer.	
30 jeu.	Montargis (avec le roi)

1390. — PAQUES, 3 Avril.

JUILLET		AOÛT	
1 ven.	Hesdin	1 lun.	
2 sam.		2 mar.	S ^t -Omer
3 Dim.	Hesdin	3 mer.	
4 lun.		4 jeu.	
5 mar.	Hesdin	5 ven.	S ^t -Omer
6 mer.		6 sam.	S ^t -Omer
7 jeu.		7 Dim.	
8 ven.		8 lun.	Hesdin
9 sam.	S ^t -Omer	9 mar.	
10 Dim.		10 mer.	Furnes
11 lun.		11 jeu.	Furnes
12 mar.		12 ven.	
13 mer.		13 sam.	
14 jeu.		14 Dim.	
15 ven.		15 lun.	Hesdin
16 sam.		16 mar.	Hesdin
17 Dim.	Fampoux et Marquion	17 mer.	Hesdin
18 lun.	Marquion	18 jeu.	Hesdin
19 mar.		19 ven.	Hesdin
20 mer.		20 sam.	Domvast-en-Ponthieu
21 jeu.		21 Dim.	Domvast
22 ven.		22 lun.	Domvast [thieu
23 sam.	Lille	23 mar.	Domvast et Rue-en-Pon-
24 Dim.		24 mer.	
25 lun.		25 jeu.	Lille
26 mar.	S ^t -Omer	26 ven.	
27 mer.		27 sam.	
28 jeu.	S ^t -Omer	28 Dim.	
29 ven.		29 lun.	
30 sam.		30 mar.	
31 Dim.		31 mer.	

SEPTEMBRE			
1 jeu.		16 ven.	Domvast
2 ven.	Domvast-en-Ponthieu	17 sam.	
3 sam.	Domvast	18 Dim.	Domvast
4 Dim.		19 lun.	Domvast
5 lun.		20 mar.	Domvast
6 mar.	Hesdin	21 mer.	
7 mer.	Hesdin	22 jeu.	Hesdin
8 jeu.	Domvast, Hesdin	23 ven.	
9 ven.	Domvast, Hesdin	24 sam.	Arras
10 sam.		25 Dim.	
11 Dim.	Domvast, Hesdin	26 lun.	
12 lun.		27 mar.	
13 mar.		28 mer.	Arras
14 mer.		29 jeu.	Tournai
15 jeu.		30 ven.	Douai

1394. — PAQUES, 26 Mars.			
AVRIL		MAI	
1 sam.		1 lun.	Avignon, Pont-S'-Esprit
2 Dim.		2 mar.	Pont-S'-Esprit
3 lun.	Avignon	3 mer.	Avignon, Pont S'-Esprit
4 mar.		4 jeu.	Pont-S'-Esprit
5 mer.		5 ven.	
6 jeu.		6 sam.	
7 ven.	Tournon (date incertaine)	7 Dim.	
8 sam.		8 lun.	
9 Dim.		9 mar.	S'-Symphorien, Vienne
10 lun.		10 mer.	Lyon
11 mar.	Avignon	11 jeu.	
12 mer.		12 ven.	
13 jeu.		13 sam.	Chalon-sur-Saône
14 ven.		14 Dim.	Chalon
15 sam.		15 lun.	Germoles, Dijon
16 Dim.		16 mar.	Dijon
17 lun.		17 mer.	Dijon
18 mar.	Avignon	18 jeu.	Dijon
19 mer.		19 ven.	
20 jeu.		20 sam.	Dijon
21 ven.		21 Dim.	Dijon
22 sam.		22 lun.	
23 Dim.	Avignon	23 mar.	Dijon
24 lun.	Avignon	24 mer.	Dijon
25 mar.	Avignon	25 jeu.	Dijon
26 mer.	Avignon	26 ven.	Dijon
27 jeu.		27 sam.	Dijon
28 ven.	Avignon, Saint-Pierre-de-	28 Dim.	Dijon
29 sam.	[Luxembourg]	29 lun.	Dijon
30 Dim.	Pont-S'-Esprit	30 mar.	Dijon
		31 mer.	
JUN			
1 jeu.	Magny-Lambert	16 ven.	Paris
2 ven.	Châtillon-sur-Seine	17 sam.	Paris
3 sam.	Châtillon, Bar-sur-Seine	18 Dim.	Paris, hôtel d'Artois, le roi
4 Dim.		19 lun.	Paris [y dîne]
5 lun.	Dannemarie, Trainel	20 mar.	Paris
6 mar.	Trainel	21 mer.	
7 mer.		22 jeu.	Paris
8 jeu.		23 ven.	
9 ven.		24 sam.	Paris
10 sam.	Lagny-sur-Marne	25 Dim.	
11 Dim.		26 lun.	Paris
12 lun.		27 mar.	
13 mar.	Paris	28 mer.	Conflans, Paris
14 mer.		29 jeu.	Conflans-lez-Paris
15 jeu.		30 ven.	Conflans, Paris

1394. — PAQUES, 26 Mars.			
JULLET		AOÛT	
1 sam.	Paris	1 mar.	
2 Dim.	Paris	2 mer.	
3 lun.		3 jeu.	
4 mar.	Paris	4 ven.	Sentis
5 mer.		5 sam.	
6 jeu.	Lagny-sur-Marne	6 Dim.	
7 ven.	Paris	7 lun.	
8 sam.	Paris	8 mar.	
9 Dim.		9 mer.	
10 lun.		10 jeu.	
11 mar.	Louvres-en-Parisis	11 ven.	Hesdin
12 mer.	Senlis	12 sam.	Hesdin
13 jeu.		13 Dim.	
14 ven.		14 lun.	
15 sam.		15 mar.	Hesdin
16 Dim.		16 mer.	Hesdin
17 lun.	Amiens	17 jeu.	
18 mar.		18 ven.	Lille
19 mer.	Senlis	19 sam.	
20 jeu.		20 Dim.	
21 ven.		21 lun.	
22 sam.	Senlis	22 mar.	Hesdin
23 Dim.		23 mer.	
24 lun.	Senlis	24 jeu.	Hesdin
25 mar.	Senlis	25 ven.	
26 mer.		26 sam.	Pont-à-Vendin
27 jeu.		27 Dim.	Lille
28 ven.	Senlis	28 lun.	
29 sam.		29 mar.	
30 Dim.	Senlis	30 mer.	Lille
31 lun.		31 jeu.	
SEPTEMBRE			
1 ven.	Lille	16 sam.	
2 sam.		17 Dim.	
3 Dim.	Cambrai	18 lun.	
4 lun.		19 mar.	
5 mar.	Cambrai	20 mer.	
6 mer.	Cambrai	21 jeu.	
7 jeu.		22 ven.	Rouvre
8 ven.		23 sam.	Beaune
9 sam.		24 Dim.	Argilly
10 Dim.		25 lun.	Argilly
11 lun.	Châlons-en-Champagne	26 mar.	
12 mar.		27 mer.	
13 mer.		28 jeu.	Argilly
14 jeu.		29 ven.	Argilly
15 ven.		30 sam.	Argilly

1391. — PAQUES, 26 Mars.

OCTOBRE		NOVEMBRE	
1 Dim.		1 mer.	
2 lun.	Argilly	2 jeu.	Argilly
3 mar.		3 ven.	Argilly
4 mer.	Argilly	4 sam.	Argilly
5 jeu.	Argilly	5 Dim.	Argilly
6 ven.	Argilly	6 lun.	Argilly
7 sam.		7 mar.	Argilly
8 Dim.	Dijon, Argilly	8 mer.	Argilly
9 lun.	Argilly	9 jeu.	Argilly, Dijon
10 mar.	Argilly	10 ven.	Fleurey-sur-Ouche
11 mer.	Germoles, Argilly, Bligny	11 sam.	Bligny
12 jeu.	Argilly	12 Dim.	Chanceaux, Montbar
13 ven.		13 lun.	
14 sam.	Argilly, Germoles	14 mar.	Montbar
15 Dim.	Argilly, Dijon	15 mer.	
16 lun.	Argilly	16 jeu.	Montbar
17 mar.	Argilly	17 ven.	
18 mer.		18 sam.	
19 jeu.	Germoles	19 Dim.	
20 ven.	Germoles, Beaune	20 lun.	Argilly
21 sam.	Beaune	21 mar.	Argilly
22 Dim.		22 mer.	
23 lun.	Beaune	23 jeu.	
24 mar.	Beaune	24 ven.	Dijon
25 mer.	Beaune	25 sam.	
26 jeu.	Argilly	26 Dim.	
27 ven.	Argilly	27 lun.	Dijon
28 sam.		28 mar.	
29 Dim.		29 mer.	Dijon
30 lun.	Argilly	30 jeu.	Dijon
31 mar.			
DÉCEMBRE			
1 ven.		16 sam.	Tours
2 sam.		17 Dim.	
3 Dim.		18 lun.	
4 lun.	Rouvre	19 mar.	Montrichard
5 mar.		20 mer.	Montrichard
6 mer.	Rouvre	21 jeu.	
7 jeu.		22 ven.	
8 ven.		23 sam.	
9 sam.		24 Dim.	
10 Dim.		25 lun.	Tours
11 lun.		26 mar.	
12 mar.		27 mer.	Tours
13 mer.		28 jeu.	
14 jeu.	Tours	29 ven.	Tours
15 ven.	Tours	30 sam.	Tours
		31 Dim.	

1392. — PAQUES, 14 Avril.

JANVIER		FÉVRIER	
1 lun.	Lorris-en-Gâtinais	1 jeu.	Paris, S'-Germain
2 mar.		2 ven.	
3 mer.	Tours	3 sam.	Paris
4 jeu.	Tours	4 Dim.	Paris
5 ven.		5 lun.	
6 sam.	Tours	6 mar.	Paris
7 Dim.	Tours	7 mer.	Longjumeau
8 lun.	Tours	8 jeu.	
9 mar.		9 ven.	Paris
10 mer.	Tours	10 sam.	Paris
11 jeu.		11 Dim.	Paris, Clermont
12 ven.	Tours	12 lun.	Paris
13 sam.		13 mar.	Paris
14 Dim.		14 mer.	Maxence
15 lun.	Tours	15 jeu.	Longjumeau, Pont-Saint-
16 mar.	Tours	16 ven.	Estrées-S'-Denis
17 mer.	Tours	17 sam.	
18 jeu.	Tours	18 Dim.	
19 ven.		19 lun.	Arras
20 sam.		20 mar.	
21 Dim.	Tours	21 mer.	
22 lun.		22 jeu.	
23 mar.		23 ven.	Lille
24 mer.	Tours	24 sam.	
25 jeu.	Tours	25 Dim.	Lille
26 ven.	Tours	26 lun.	Lille
27 sam.		27 mar.	Lille
28 Dim.		28 mer.	
29 lun.		29 jeu.	
30 mar.			
31 mer.			
MARS			
1 ven.	Lille	16 sam.	
2 sam.		17 Dim.	
3 Dim.		18 lun.	
4 lun.		19 mar.	Ancre
5 mar.		20 mer.	Ancre
6 mer.		21 jeu.	
7 jeu.	Ypres	22 ven.	
8 ven.	Ypres	23 sam.	
9 sam.		24 Dim.	Corbie
10 Dim.		25 lun.	
11 lun.		26 mar.	Amiens
12 mar.	Lille	27 mer.	Amiens
13 mer.		28 jeu.	Lille
14 jeu.		29 ven.	Lille, Amiens
15 ven.	Arras	30 sam.	Amiens
		31 Dim.	Amiens

Conféren-
ces pour
le traité
de paix.

1392. — PAQUES, 14 Avril.

AVRIL		MAI	
1 lun.	Amiens	1 mer.	Arras
2 mar.	Amiens	2 jeu.	Arras
3 mer.	Amiens	3 ven.	Arras
4 jeu.	Amiens	4 sam.	Arras
5 ven.	Amiens	5 Dim.	Gosnay
6 sam.	Amiens	6 lun.	Gosnay, Douai
7 Dim.	Amiens	7 mar.	Gosnay
8 lun.	Amiens	8 mer.	Gosnay
9 mar.	Amiens	9 jeu.	
10 mer.		10 ven.	
11 jeu.		11 sam.	Lille
12 ven.	Hesdin	12 Dim.	Lille
13 sam.	Arras	13 lun.	
14 Dim.	Arras	14 mar.	Lille
15 lun.	Arras	15 mer.	
16 mar.	Arras	16 jeu.	Lille
17 mer.	Arras	17 ven.	
18 jeu.	Arras	18 sam.	Lille
19 ven.		19 Dim.	
20 sam.	Arras	20 lun.	Lille
21 Dim.	Tournai	21 mar.	
22 lun.		22 mer.	Lille
23 mar.	Lille	23 jeu.	Lille
24 mer.	Lille	24 ven.	Lille
25 jeu.	Lille	25 sam.	Lille
26 ven.	Lille	26 Dim.	
27 sam.		27 lun.	Lille
28 Dim.	Lille	28 mar.	Lille
29 lun.		29 mer.	Lille
30 mar.		30 jeu.	Lille
		31 ven.	Lille
JUN			
1 sam.		16 Dim.	
2 Dim.		17 lun.	
3 lun.	Douai	18 mar.	
4 mar.		19 mer.	
5 mer.		20 jeu.	Hesdin
6 jeu.	Douai	21 ven.	Hesdin
7 ven.	Douai	22 sam.	Hesdin
8 sam.	Douai	23 Dim.	Hesdin
9 Dim.	Arras	24 lun.	Hesdin
10 lun.		25 mar.	Aire
11 mar.		26 mer.	Hesdin
12 mer.	Hesdin	27 jeu.	S'-Omer
13 jeu.	Hesdin	28 ven.	S'-Omer
14 ven.	Hesdin	29 sam.	S'-Omer
15 sam.	Hesdin	30 Dim.	S'-Omer

1392. — PAQUES, 14 Avril.

JUILLET		AOÛT	
1 lun.	S'-Omer	1 jeu.	
2 mar.	S'-Omer	2 ven.	Le Mans
3 mer.	S'-Omer	3 sam.	Le Mans
4 jeu.	S'-Omer	4 Dim.	Le Mans
5 ven.	S'-Omer	5 lun.	
6 sam.	S'-Omer	6 mar.	
7 Dim.	S'-Omer	7 mer.	Le Mans
8 lun.	Au bois de Nieppe, Aire	8 jeu.	
9 mar.		9 ven.	Le Mans
10 mer.	Aire	10 sam.	Le Mans
11 jeu.	Hesdin	11 Dim.	
12 ven.	Hesdin	12 lun.	Le Mans
13 sam.	Hesdin, Heuchin	13 mar.	Le Mans
14 Dim.	Hesdin	14 mer.	Le Mans
15 lun.		15 jeu.	Le Mans
16 mar.	Amiens	16 ven.	Le Mans
17 mer.	Amiens	17 sam.	Le Mans
18 jeu.	Pierrepont, Amiens	18 Dim.	
19 ven.		19 lun.	Le Mans
20 sam.	Luzarches, S'-Denis	20 mar.	Chartres
21 Dim.		21 mer.	
22 lun.		22 jeu.	
23 mar.	Paris, Senlis	23 ven.	
24 mer.	Paris	24 sam.	
25 jeu.		25 Dim.	Chartres
26 ven.		26 lun.	
27 sam.		27 mar.	
28 Dim.		28 mer.	Creil
29 lun.		29 jeu.	Creil
30 mar.		30 ven.	Creil
31 mer.		31 sam.	
SEPTEMBRE			
1 Dim.	Creil	16 lun.	Creil
2 lun.	Creil	17 mar.	Creil
3 mar.		18 mer.	Creil
4 mer.	Creil	19 jeu.	
5 jeu.		20 ven.	Creil
6 ven.	Creil	21 sam.	Creil
7 sam.	Creil	22 Dim.	Creil
8 Dim.	Creil	23 lun.	Creil
9 lun.		24 mar.	Creil
10 mar.		25 mer.	Creil
11 mer.	Creil	26 jeu.	
12 jeu.		27 ven.	
13 ven.		28 sam.	Paris
14 sam.		29 Dim.	
15 Dim.	Creil	30 lun.	Paris

1392. — PAQUES, 14 Avril.			
OCTOBRE		NOVEMBRE	
1 mar.		1 ven.	
2 mer.		2 sam.	Paris
3 jeu.	Laon-Coucy	3 Dim.	Paris
4 ven.		4 lun.	Paris
5 sam.	Soissons, Compiègne	5 mar.	Paris
6 Dim.	Senlis, Compiègne	6 mer.	
7 lun.	Senlis	7 jeu.	Paris
8 mar.		8 ven.	Paris
9 mer.	S'-Denis	9 sam.	Paris
10 jeu.		10 Dim.	Paris
11 ven.		11 lun.	
12 sam.	Corbeil, Paris	12 mar.	Paris, Corbeil, Villeneuve- [S'-Georges]
13 Dim.	Paris, Corbeil	13 mer.	Paris
14 lun.	Paris	14 jeu.	Paris
15 mar.	Paris	15 ven.	Paris
16 mer.	Paris	16 sam.	
17 jeu.	Paris	17 Dim.	Paris
18 ven.	Paris	18 lun.	Paris
19 sam.	Paris	19 mar.	
20 Dim.		20 mer.	Paris, Bois de Vincennes
21 lun.	Paris et Pont-de-Charenton	21 jeu.	Paris
22 mar.	Paris	22 ven.	Paris
23 mer.	Paris	23 sam.	
24 jeu.	Paris	24 Dim.	
25 ven.		25 lun.	
26 sam.	Paris	26 mar.	Paris
27 Dim.	Paris	27 mer.	Paris, Corbeil
28 lun.		28 jeu.	
29 mar.	Corbeil	29 ven.	
30 mer.		30 sam.	Paris
31 jeu.	Paris		
DÉCEMBRE			
1 Dim.	Paris	16 lun.	
2 lun.	Paris, Conflans	17 mar.	Paris
3 mar.	Paris	18 mer.	Conflans
4 mer.	Paris	19 jeu.	Conflans
5 jeu.	Paris	20 ven.	Paris
6 ven.	Paris	21 sam.	Longjumeau
7 sam.	Paris	22 Dim.	Paris
8 Dim.	Paris	23 lun.	Paris
9 lun.	Paris	24 mar.	
10 mar.	Paris	25 mer.	Paris
11 mer.		26 jeu.	Paris
12 jeu.	Paris, hôtel de Nesles	27 ven.	Paris
13 ven.	Paris	28 sam.	Paris
14 sam.		29 Dim.	Paris
15 Dim.	Paris	30 lun.	Paris
		31 mar.	Paris

1393. — PAQUES, 6 Avril.			
JANVIER		FÉVRIER	
1 mer.	Paris	1 sam.	Paris
2 jeu.	Paris, Conflans	2 Dim.	Paris
3 ven.	Paris	3 lun.	Paris
4 sam.	Paris	4 mar.	Paris
5 Dim.	Paris	5 mer.	Conflans-lez-Paris
6 lun.	Paris	6 jeu.	Paris
7 mar.		7 ven.	
8 mer.	Paris	8 sam.	S'-Germain-en-Laye
9 jeu.	Paris	9 Dim.	S'-Germain
10 ven.	Paris	10 lun.	S'-Germain
11 sam.	Paris	11 mar.	
12 Dim.	Paris	12 mer.	Paris
13 lun.	Paris	13 jeu.	S'-Germain
14 mar.	Paris, Conflans	14 ven.	
15 mer.	Paris	15 sam.	Paris
16 jeu.	Paris	16 Dim.	Conflans-lez-Paris
17 ven.	Paris	17 lun.	Paris
18 sam.	Paris	18 mar.	Paris
19 Dim.	Paris	19 mer.	Paris
20 lun.		20 jeu.	Paris
21 mar.		21 ven.	Paris
22 mer.	Paris	22 sam.	Paris
23 jeu.	Paris, Hôtel d'Artois	23 Dim.	
24 ven.	Paris	24 lun.	Paris
25 sam.	Paris	25 mar.	Paris
26 Dim.		26 mer.	
27 lun.	Paris	27 jeu.	Paris
28 mar.		28 ven.	Paris
29 mer.	Paris		
30 jeu.	Paris		
31 ven.	Paris		
MARS			
1 sam.	Paris	16 Dim.	S'-Denis-en-France
2 Dim.	Conflans-lez-Paris	17 lun.	Creil
3 lun.		18 mar.	Hesdin
4 mar.	Paris	19 mer.	Montdidier
5 mer.	Paris	20 jeu.	
6 jeu.	Paris	21 ven.	
7 ven.	Paris, Pont-de-Charenton	22 sam.	Amiens
8 sam.	Paris	23 Dim.	Hesdin, Amiens
9 Dim.	Conflans	24 lun.	
10 lun.	Conflans-lez-Paris	25 mar.	
11 mar.	Paris	26 mer.	Boulogne-sur-Mer
12 mer.	Paris	27 jeu.	Hesdin
13 jeu.	Paris	28 ven.	Boulogne-sur-Mer
14 ven.	Paris	29 sam.	Arras
15 sam.	Paris, S'-Denis-en-France	30 Dim.	Boulogne-sur-Mer
		31 lun.	

1393. — PAQUES, 6 Avril.

AVRIL		MAI	
1 mar.	Boulogne-sur-Mer	1 jeu.	Boulogne-sur-Mer
2 mer.	Boulogne-sur-Mer	2 ven.	Boulogne, S'-Omer
3 jeu.		3 sam.	S'-Omer
4 ven.	Bruges	4 Dim.	
5 sam.	Boulogne-sur-Mer	5 lun.	
6 Dim.		6 mar.	
7 lun.	Boulogne	7 mer.	
8 mar.	Boulogne	8 jeu.	
9 mer.	Boulogne	9 ven.	
10 jeu.	Boulogne	10 sam.	
11 ven.	Boulogne	11 Dim.	
12 sam.	Boulogne	12 lun.	
13 Dim.	Boulogne	13 mar.	Hesdin
14 lun.	Boulogne	14 mer.	Hesdin
15 mar.	Boulogne	15 jeu.	Abbeville
16 mer.	Boulogne	16 ven.	Abbeville
17 jeu.		17 sam.	
18 ven.	Boulogne	18 Dim.	Boulogne
19 sam.	Boulogne	19 lun.	
20 Dim.	Boulogne	20 mar.	Boulogne
21 lun.		21 mer.	
22 mar.	Boulogne	22 jeu.	Boulogne
23 mer.		23 ven.	Boulogne
24 jeu.	Boulogne	24 sam.	Boulogne
25 ven.		25 Dim.	
26 sam.		26 lun.	Boulogne
27 Dim.		27 mar.	
28 lun.		28 mer.	Boulogne
29 mar.	[Ardelot]	29 jeu.	Boulogne
30 mer.	Boulogne, Neufchâtel-lez-	30 ven.	Boulogne
		31 sam.	
JUIN			
1 Dim.	Boulogne, Abbeville	16 lun.	
2 lun.		17 mar.	
3 mar.	Douai	18 mer.	Abbeville
4 mer.	Boulogne	19 jeu.	Abbeville
5 jeu.	Boulogne	20 ven.	Boulogne
6 ven.	Boulogne	21 sam.	Abbeville
7 sam.	Boulogne	22 Dim.	
8 Dim.	Boulogne	23 lun.	
9 lun.	Boulogne, Neufchâtel-lez-	24 mar.	
10 mar.	[Ardelot]	25 mer.	Abbeville
11 mer.		26 jeu.	
12 jeu.	Boulogne	27 ven.	Hesdin, S'-Omer
13 ven.	Boulogne	28 sam.	Aubigny
14 sam.	Boulogne	29 Dim.	Arras
15 Dim.	Boulogne	30 lun.	Arras

1393. — PAQUES, 6 Avril.

JUILLET		AOÛT	
1 mar.	Douai	1 ven.	Paris
2 mer.	Tournai	2 sam.	Beauté-sur-Marne, Paris
3 jeu.		3 Dim.	Paris
4 ven.	Tournai	4 lun.	Paris
5 sam.	Donvast, Douai, Tournai	5 mar.	Paris
6 Dim.	Douai	6 mer.	Paris
7 lun.	Arras	7 jeu.	Paris
8 mar.	Péronne	8 ven.	Beauté-sur-Marne [Robert
9 mer.		9 sam.	Les Bordes-lez-Brie-Comte
10 jeu.		10 Dim.	Nangis, Nogent-sur-Seine
11 ven.	Arras	11 lun.	Troyes
12 sam.	Verberie, Compiègne	12 mar.	Troyes, Bar-sur-Seine
13 Dim.		13 mer.	
14 lun.	Verberie, Louvres en Pari-	14 jeu.	
15 mar.	[sis]	15 ven.	
16 mer.		16 sam.	Dijon
17 jeu.		17 Dim.	Chanceaux
18 ven.		18 lun.	
19 sam.		19 mar.	Rouvre
20 Dim.		20 mer.	Rouvre
21 lun.		21 jeu.	Rouvre
22 mar.		22 ven.	Argilly
23 mer.		23 sam.	
24 jeu.	Beauté-sur-Marne, Vincen-	24 Dim.	Germoles, Argilly
25 ven.	(nes)	25 lun.	
26 sam.	Beauté-sur-Marne	26 mar.	Germoles
27 Dim.		27 mer.	Germoles
28 lun.	Beauté-sur-Marne	28 jeu.	
29 mar.		29 ven.	Germoles
30 mer.		30 sam.	Germoles
31 jeu.		31 Dim.	
SEPTEMBRE			
1 lun.		16 mar.	
2 mar.		17 mer.	Villiers-le-Duc
3 mer.	La Ferté-sur-Grosne	18 jeu.	
4 jeu.		19 ven.	Argilly
5 ven.	La Ferté-sur-Grosne	20 sam.	
6 sam.	La Ferté	21 Dim.	
7 Dim.		22 lun.	
8 lun.		23 mar.	Argilly [ceaux
9 mar.	La Ferté, Germoles	24 mer.	Germoles, Juigny-lez-Chan-
10 mer.	Germoles, La Ferté	25 jeu.	
11 jeu.	Germoles	26 ven.	Villiers-le-Duc
12 ven.		27 sam.	
13 sam.		28 Dim.	Villiers-le-Duc
14 Dim.	Germoles, Juigny-lez-Chan-	29 lun.	Villiers-le-Duc
15 lun.	Germoles [ceaux]	30 mar.	

1393. — PAQUES, 6 Avril.			
OCTOBRE		NOVEMBRE	
1 mer.	Chanceaux	1 sam.	Chalon-sur-Saône
2 jeu.		2 Dim.	
3 ven.	Chanceaux	3 lun.	Germoles
4 sam.	Argilly	4 mar.	Germoles
5 Dim.		5 mer.	
6 lun.		6 jeu.	Dijon
7 mar.	Gevrey-en-Montagne	7 ven.	Dijon
8 mer.	Cuisery	8 sam.	
9 jeu.	Beaune	9 Dim.	Dijon
10 ven.	Beaune	10 lun.	Dijon
11 sam.	Cuisery	11 mar.	Rouvre
12 Dim.	Cuisery	12 mer.	Rouvre, Auxonne
13 lun.	Cuisery	13 jeu.	
14 mar.		14 ven.	
15 mer.	Cuisery	15 sam.	Rouvre
16 jeu.	Cuisery	16 Dim.	Besançon, Marigny
17 ven.	Cuisery	17 lun.	Besançon, Gy-l'Archevêque
18 sam.	Cuisery	18 mar.	
19 Dim.	Cuisery	19 mer.	Dijon
20 lun.	Cuisery	20 jeu.	
21 mar.		21 ven.	Dijon, Talant, Chanceaux
22 mer.	Cuisery	22 sam.	Chanceaux, S-Seine, Talant
23 jeu.	Cuisery	23 Dim.	Villaines-en-Ducsmois, [Chanceaux et Baigneux
24 ven.	Cuisery	24 lun.	Mussy-l'Évêque
25 sam.		25 mar.	Mussy-l'Évêque, Troyes
26 Dim.		26 mer.	Troyes, Marigny
27 lun.		27 jeu.	Marigny, Bray-sur-Seine
28 mar.		28 ven.	Grandpuis
29 mer.		29 sam.	
30 jeu.	Chalon-sur-Saône	30 Dim.	
31 ven.	Chalon		
DÉCEMBRE			
1 lun.		16 mar.	Paris
2 mar.		17 mer.	Paris
3 mer.		18 jeu.	
4 jeu.		19 ven.	Conflans-lez-Pontoise
5 ven.	S'-Germain-en-Laye	20 sam.	Conflans-lez-Pontoise
6 sam.	S'-Germain	21 Dim.	
7 Dim.		22 lun.	
8 lun.		23 mar.	S'-Germain-en-Laye
9 mar.	S'-Germain	24 mer.	S'-Germain
10 mer.	Conflans	25 jeu.	S'-Germain
11 jeu.	Conflans	26 ven.	
12 ven.	Paris	27 sam.	
13 sam.		28 Dim.	Conflans-lez-Paris
14 Dim.	Paris, Conflans	29 lun.	Paris
15 lun.		30 mar.	
		31 mer.	Guilfontaine

1394. — PAQUES, 19 Avril.			
JANVIER		FÉVRIER	
1 jeu.	Gournay	1 Dim.	S'-Germain
2 ven.	S'-Germain-en-Laye	2 lun.	S'-Germain [Oise]
3 sam.	S' Germ., Pontoise, Chars-	3 mar.	S'-Germain, Beaumont-sur-
4 Dim.	S'-Germain [en-Vexin]	4 mer.	Beaumont-sur-Oise, Creil
5 lun.	S'-Germain	5 jeu.	Paris
6 mar.	S'-Germain	6 ven.	
7 mer.	S'-Germain	7 sam.	Dours
8 jeu.	S'-Germain	8 Dim.	
9 ven.	S'-Germain	9 lun.	Arras
10 sam.	Paris	10 mar.	
11 Dim.	Conflans-S'-Honorine, Paris	11 mer.	Arras, S'-Remy
12 lun.	Conflans-lez-Pontoise	12 jeu.	Arras, Dours
13 mar.	Conflans-S'-Honorine	13 ven.	Arras
14 mer.	S'-Germain	14 sam.	Arras
15 jeu.		15 Dim.	Arras
16 ven.		16 lun.	Arras
17 sam.	Paris	17 mar.	Arras, Douai
18 Dim.	Paris, S'-Germain	18 mer.	Lille
19 lun.	Paris	19 jeu.	Lille
20 mar.	S'-Germain	20 ven.	Lille
21 mer.	S'-Germain	21 sam.	Lille
22 jeu.	S'-Germain	22 Dim.	Ypre
23 ven.	S'-Germain	23 lun.	Arras
24 sam.		24 mar.	Ypre
25 Dim.	S'-Germain	25 mer.	Bruges
26 lun.		26 jeu.	Bruges
27 mar.	S'-Germain	27 ven.	Bruges
28 mer.	S'-Germain	28 sam.	L'Écluse, Bruges
29 jeu.	S'-Germain		
30 ven.	S'-Germain		
31 sam.	S'-Germain		
MARS			
1 Dim.		16 lun.	Aire
2 lun.		17 mar.	Aire
3 mar.	Bruges	18 mer.	Aire
4 mer.	Bruges	19 jeu.	Aire
5 jeu.		20 ven.	
6 ven.	Bruges	21 sam.	Hesdin
7 sam.	Bruges	22 Dim.	Hesdin
8 Dim.	Nieuport	23 lun.	Hesdin
9 lun.		24 mar.	Hesdin
10 mar.	Abbaye des Dunes	25 mer.	
11 mer.		26 jeu.	Hesdin
12 jeu.		27 ven.	Hesdin
13 ven.	Furnes	28 sam.	Hesdin
14 sam.		29 Dim.	Hesdin
15 Dim.		30 lun.	Hesdin
		31 mar.	Hesdin

1394. — PAQUES, 19 Avril.			
AVRIL		MAI	
1 mer.	Hesdin	1 ven.	Boulogne-sur-mer
2 jeu.	Hesdin	2 sam.	Boulogne
3 ven.	Hesdin	3 Dim.	Boulogne
4 sam.	Hesdin [y fut le duc de Berry]	4 lun.	Boulogne
5 Dim.		5 mar.	Boulogne
6 lun.	Ardelot	6 mer.	Boulogne
7 mar.	Boulogne	7 jeu.	Boulogne
8 mer.	Boulogne-sur-Mer	8 ven.	Boulogne
9 jeu.	Boulogne	9 sam.	Boulogne
10 ven.	Boulogne	10 Dim.	Boulogne
11 sam.	Boulogne	11 lun.	Boulogne
12 Dim.	Boulogne	12 mar.	Boulogne
13 lun.	Boulogne	13 mer.	Boulogne
14 mar.	Boulogne	14 jeu.	Boulogne
15 mer.	Boulogne	15 ven.	Boulogne
16 jeu.	Boulogne	16 sam.	Boulogne, Neufchatel-lez-Ardelot
17 ven.		17 Dim.	Neufchâtel
18 sam.	Boulogne	18 lun.	Neufchâtel
19 Dim.	Boulogne	19 mar.	Neufchâtel
20 lun.	Boulogne	20 mer.	Boulogne
21 mar.		21 jeu.	Boulogne
22 mer.		22 ven.	Boulogne
23 jeu.	Boulogne	23 sam.	Boulogne
24 ven.	Boulogne, Neufchatel-lez-Ardelot, Montreuil-sur-mer	24 Dim.	Boulogne
25 sam.	Boulogne	25 lun.	Boulogne
26 Dim.	Neufchatel-lez-Ardelot	26 mar.	Boulogne
27 lun.		27 mer.	Boulogne
28 mar.	Neufchatel-lez-Ardelot	28 jeu.	Boulogne
29 mer.	Neufchatel, Boulogne	29 ven.	Boulogne
30 jeu.	Neufchatel, Boulogne	30 sam.	Boulogne
		31 Dim.	
JUN			
1 lun.		16 mar.	S-Denis en France, Luzarches
2 mar.	S-Omer	17 mer.	
3 mer.	S-Omer	18 jeu.	
4 jeu.	S-Omer, Aire	19 ven.	
5 ven.		20 sam.	Arras
6 sam.	Arras	21 Dim.	
7 Dim.		22 lun.	
8 lun.	Arras	23 mar.	
9 mar.	Arras	24 mer.	
10 mer.		25 jeu.	Lille
11 jeu.	Arras	26 ven.	S-Denis
12 ven.	Arras	27 sam.	Conflans-lez-Paris
13 sam.	Arras	28 Dim.	
14 Dim.	Péronne	29 lun.	
15 lun.		30 mar.	

1394. — PAQUES, 19 Avril.			
JUILLET		AOÛT	
1 mer.		1 sam.	Pont-de-Cé
2 jeu.	Paris, Conflans	2 Dim.	Pont-de-Cé
3 ven.	Paris, Conflans	3 lun.	Angers
4 sam.	Conflans, Paris	4 mar.	
5 Dim.	Conflans	5 mer.	
6 lun.		6 jeu.	
7 mar.	Paris	7 ven.	
8 mer.	Paris	8 sam.	
9 jeu.	Paris, Conflans	9 Dim.	Angers
10 ven.	Paris	10 lun.	
11 sam.		11 mar.	Molliherne
12 Dim.	Montléry	12 mer.	
13 lun.		13 jeu.	
14 mar.		14 ven.	
15 mer.		15 sam.	
16 jeu.		16 Dim.	Molliherne
17 ven.		17 lun.	
18 sam.		18 mar.	Angers
19 Dim.		19 mer.	
20 lun.		20 jeu.	
21 mar.	Beaufort-en-Vallée	21 ven.	
22 mer.		22 sam.	
23 jeu.	Beaufort-en-Vallée	23 Dim.	Angers
24 ven.	Angers	24 lun.	Molliherne
25 sam.		25 mar.	
26 Dim.	Angers	26 mer.	
27 lun.		27 jeu.	
28 mar.		28 ven.	Angers
29 mer.	Pont-de-Cé	29 sam.	
30 jeu.		30 Dim.	Angers
31 ven.		31 lun.	Angers
SEPTEMBRE			
1 mar.	Angers	16 mer.	Angers
2 mer.		17 jeu.	
3 jeu.		18 ven.	Angers
4 ven.		19 sam.	
5 sam.		20 Dim.	Angers
6 Dim.	Angers	21 lun.	
7 lun.	Angers	22 mar.	Angers
8 mar.		23 mer.	
9 mer.		24 jeu.	
10 jeu.	Angers	25 ven.	Angers
11 ven.		26 sam.	
12 sam.	Angers	27 Dim.	Angers
13 Dim.		28 lun.	
14 lun.	Angers	29 mar.	
15 mar.		30 mer.	

4394. — PAQUES, 19 Avril.			
OCTOBRE		NOVEMBRE	
1 jeu.		1 Dim.	Angers
2 ven.	Angers	2 lun.	Angers
3 sam.	Angers	3 mar.	
4 Dim.	Angers	4 mer.	Angers
5 lun.	Angers	5 jeu.	
6 mar.	Angers	6 ven.	
7 mer.		7 sam.	
8 jeu.	Angiers	8 Dim.	Ancenis-en-Bretagne
9 ven.		9 lun.	Ancenis-en-Bretagne
10 sam.	Angers	10 mar.	Ancenis
11 Dim.		11 mer.	
12 lun.	Angers	12 jeu.	
13 mar.	Angers	13 ven.	Ancenis
14 mer.		14 sam.	Ancenis
15 jeu.	Angers	15 Dim.	
16 ven.	Angers	16 lun.	
17 sam.		17 mar.	
18 Dim.	Angers	18 mer.	
19 lun.	Angers	19 jeu.	
20 mar.	Angers	20 ven.	Ancenis
21 mer.		21 sam.	Ancenis
22 jeu.		22 Dim.	
23 ven.		23 lun.	
24 sam.	Nantes	24 mar.	
25 Dim.		25 mer.	
26 lun.	Nantes	26 jeu.	
27 mar.		27 ven.	
28 mer.		28 sam.	
29 jeu.		29 Dim.	
30 ven.		30 lun.	
31 sam.			
DÉCEMBRE			
1 mar.	Angers	16 mer.	Paris
2 mer.	Angers	17 jeu.	
3 jeu.	Angers	18 ven.	
4 ven.		19 sam.	Paris
5 sam.	Beaufort-en-Vallée, Angers	20 Dim.	
6 Dim.		21 lun.	
7 lun.		22 mar.	Paris
8 mar.		23 mer.	Paris
9 mer.		24 jeu.	
10 jeu.		25 ven.	Paris
11 ven.	S-Arnoul-en-Iveline	26 sam.	
12 sam.		27 Dim.	Paris
13 Dim.		28 lun.	Paris
14 lun.	Paris	29 mar.	Paris
15 mar.		30 mer.	Paris
		31 jeu.	Paris

TABLE ANALYTIQUE

PRÉFACE VII

CHAPITRE I^{er}. — Généralités. — Lettres missives et correspondances diverses. 1

Jeunesse de Philippe, fixation de sa date de naissance; sa nourrice Marguerite de Croisilles, dame de S-Etienne. — Haute fortune de Philippe de Savoisy et de Gervaisot de S-Etienne, frère de lait du duc, tous deux faits prisonniers à Poitiers et emmenés à Londres. — Tendances dissipées du jeune duc; ses fréquents voyages à Paris. — Lettre missive de Charles V à son frère au sujet d'un projet de mariage. — Lettre du duc au sire de Somberton, gouverneur du duché. — Lettre du roi à Marguerite de France, comtesse d'Artois. — Lettre de la reine à l'abbé de S-Bénigne de Dijon. — Caractère du duc et de la duchesse Marguerite de Flandre. — Lettres du duc à la duchesse, — de la duchesse aux gens des comptes, — de Guillaume de La Trémoille à la duchesse, — de Philippe le Hardi à son beau-père le comte de Flandre, — de Jean de la Fauceille, bourgeois de Gand, au duc, — des échevins d'Ypres à Charles VI. — Intérêt des mentions de nos comptes pour la rectification des dates.

Philippe le Hardi, constructeur. — Résidences ducales à Paris. — Hôtel de Bourgogne, près S-Etienne-du-Mont. — Hôtel de Bourgogne, rue des Bourdonnais; devis et marchés passés par Pierre d'Orgemont pour l'aménagement de cet hôtel. — Origine de la fortune de la maison des La Trémoille. — Hôtel d'Artois. — Hôtel de Conflans, près Charenton. — Hôtel de Plaisance, près Nogent-sur-Marne. — Hôtel de Beauté-sur-Marne. — Horloges. — Sigillographie ducale, noms des graveurs de sceaux.

CHAP. II. — La Bourgogne sous le roi Jean et la lieutenance de Philippe duc de Touraine. 47

Subsides octroyés par les Trois Etats. — Mandement des gens d'armes à Dijon. — Le duché menacé par les Compagnies et par les Francs-Comtois. — Nouveaux mandements impératifs adressés aux nobles. — Correspondance de Girard de Longchamp, bailli de Chalon. — Première prise de Chaussin par le

comte de Montbéliard. — Conférences et accord à Auxonne entre les représentants des deux Bourgognes. — Jean de Montagu, sire de Somberton, lieutenant du duc en son absence. — Voyage de Philippe le Hardi à Paris. — Difficulté de trouver des finances. — Convocation des Etats. — Lettre de Lespinasse annonçant la prise de Brioude par Seguin de Batefol. — Enrôlement des capitaines de routiers Soudic de Latrau, Amenion de Pommiers, etc. — Gui de Frolois, sire de Molinot, lieutenant du duc en son absence. — Les routiers sur la Saône, la Loire et l'Allier; dans le Chalonnais, le Duesmois, le Nivernais et le Donzinois; à Sauterne près Nolay, Tournus, Uchisy. — Mesures de précautions à Chalon, Mâcon. — Difficulté de trouver de l'argent. — Rigueurs contre les contribuables récalcitrants. — Troupes sous la direction de Louis de Navarre. — Prise de La Charité (29 octobre 1363), par Bernard de la Salle et Amenion d'Ortigue; les habitants de La Charité réfugiés à Nevers. — Philippe le Hardi à Semur avec son Conseil. — Arrivée d'Arnaud de Cervole à Semur. — Abandon des projets de la reprise de La Charité. — Tristes exploits du pillard Troussevaiche à Arcy-sur-Cure. — Les Compagnies à Etais-La-Sauvin, Vésigneux, Sennevoy, Dammarie-en-Puisaie; négociations et reprises de ces places. — Rachat de la forteresse de Sauterne; lettre du duc à ce sujet; contribution des habitants au prix du rachat. — Passage de la Saône par Jean de Neufchâtel et Hugues de Chalon. — Avances du rachat de la forteresse de Sauterne par l'Archiprêtre. — Le duc à Auxerre, Villeneuve-sur-Yonne. — Progrès et marche en avant des ennemis d'Outre-Saône. — Appel à Jean d'Armagnac et aux trois cents hommes de sa suite. — Difficulté de trouver des finances pour payer les gens d'armes; emprunts aux Lombards. — Mécontentement des capitaines dont les gages ne sont pas payés. — Engagement d'Arnaud de Talebardon. — Le duc à Grancey et à Auxonne. — Prises et reprises diverses d'Orchamps, Grandchamp-en-Auxois, S'-Aubin-en-Jura. — Les Compagnies à Chevrey, la Perrière. — Invasion à Argilly par Guillampot. — Châtillon-sur-Seine menacé. — Arrivée de Marguerite de France, comtesse d'Artois et de Bourgogne, à Dijon; conférences de la comtesse et du duc; tentatives de pacification. — Rachat de la Perrière par le duc à Henri de Vienne. — Licenciement des capitaines de Compagnies à la solde du duché; d'Amenion de Pommiers, de Talebardon, de Jean d'Armagnac, dont les gages ne sont pas payés. — Mécontentement des uns et des autres. — Fureur de Jean d'Armagnac qui ravage la province et commet des brigandages. — Acompte délivré pour le faire partir. — Subside voté par les Etats. — Guillampot à S'-Gengoux et à la Ferté-sur-Grosne; dons en nature pour le faire partir. — Le duc de Touraine aux funérailles du roi Jean et au sacre de Charles V. — Sa nomination comme duc de Bourgogne. — Conditions imposées à sa prise de possession modifiant les droits des Trois Etats (1363 juillet à mai 1364).

CHAP. III. — *Hostilités entre les deux Bourgognes* 85

Responsabilités de la lutte entre les Bourguignons du duché et de la Comté, imputables seulement aux barons francs-comtois, non à Philippe le Hardi et à la comtesse Marguerite de France. — Nécessité d'un accord pour éloigner les Compagnies de ces provinces. — Pillages à Baigneux, Chaumes, Darcey. — Exécutions de pillards. — Bretons emmenés de Pontailier en Normandie sous du Guesclin. — Difficulté de payer les soudoyers obligés de se payer eux-mêmes. — Recettes duciales saisies sur la grande route par Talchebardon. — Incursions de Jean de S'-Pol et de la garnison de Sagy sur les terres du comte de Savoie. — Mécontentement de Jean d'Armagnac non soldé de ses gages. — Instructions du conseil ducal. — Conférences des Francs-comtois à Arbois et à Villers-Parlay. — Le duché menacé par les alliés du roi de Navarre. — Levée de boucliers de Jean de Neufchâtel et du comte de Montbéliard. — Préparatifs de défense de Jean de Montagu, gouverneur du duché. — Intervention du roi Charles V. — Reprise des hostilités par les Francs-Comtois pendant la chevauchée du duc en Normandie. — Embarras du gouverneur du duché. — Appel à Arnaud de Cervole pour enrôler les Compagnies éparses. — Messages du gouverneur à Jean d'Armagnac, Jean de S'-Pol, Jean de Pommiers, Mondon Batailler, etc., pour concourir à la défense. — Ordre de découvrir les maisons à cause de l'incendie. — Avantages considérables faits à Jean d'Armagnac pour avoir son appui. — Intervention directe d'Arnaud de Cervole auprès des capitaines de Compagnies de la Vèvre et de Vésigneux. — Le gouverneur et l'Archiprêtre à Auxonne; poursuite des Francs-Comtois à Broyes, à Pesmes et à Gray; le comte de Montbéliard refuse la bataille. — Suspension d'armes et préliminaires de paix par accord entre Charles V et la comtesse Marguerite de France. — Teneur de ces conventions. — Campagnes et chevauchées de Philippe le Hardi en Normandie et en Beauce; brillants succès. — Reddition de Maeherauville, Chameroles, Perreux, Moulineaux, etc. (Mai 1364 à juillet 1364).

CHAP. IV. — *Lutte contre les Compagnies et les Anglo-Navarrais. — Reprise de La Charité* 103

Mécontentement des capitaines après la suspension d'armes entre le duché et la comté. — Pillages de Jean de S'-Pol, Jean de Pommiers, Mondon Batailler à Argilly et autres lieux. — Guillampot, Guiot du Pin, le Bour Camus en campagne. — Difficulté de payer les recrues; envoi de vivres et de vin par le bailli Hugues Aubriot. — Sérieuses garanties offertes à Jean d'Armagnac pour avoir son concours; acompte de deux mille florins avancé par les gens d'église et les habitants de Dijon. — Insécurité des routes; précautions pour le passage du sire de Loupi, gouverneur du Dauphiné, se rendant en France. — Négociations au sujet des ravages commis sur les terres du

comte de Savoie. — Méfaits des seigneurs féodaux; Jean de Chauffour pris par Jean d'Arguel et décapité à Langres. — Les ennemis à la Vèvre, Arnay, Chissey, Monnay, la Tannière, Champeery, Uehon. — La ville d'Autun menacée. — Efforts pour délivrer Cuisery et la Perrière. — Rachat du château de Monnay occupé par Guiot du Pin; avance des frais par Jean d'Armagnac. — Reddition de la Vèvre; frais du rachat avancé par l'Archiprêtre; le maréchal Gui de Pontailier, garant de la dette et prisonnier. — Curieuse lettre d'Arnoul d'Andreheim, maréchal de France, annonçant les projets du roi de Navarre et de son frère Louis. — Lettre de Jean, comte de Boulogne et d'Auvergne, d'après les nouvelles envoyées par les échevins d'Aurillac. — Convocation des féodaux des divers bailliages avec interdiction de sortir du duché pour aucun motif. — Intervention de l'Archiprêtre auprès de Jean de S'-Pol et de Mondon Batailler. — Evacuation de Sagy moyennant finances. — Jacques de Vienne nommé capitaine général; ses premiers exploits; prise de Guillampot et défaite de sa Compagnie entre Rouvre et Dijon; nombreux prisonniers. — Guillampot relâché sur parole. — Départ moyennant finance de Bernard de Sola, capitaine de la Perrière. — Siège de la Charité; chevaliers qui s'y rendent sous la bannière de Philippe le Hardi. — Investissement de la place et reddition, le 2 octobre 1364, par les Anglo-Navarraisis. — Démarches pour faire partir Guiot du Pin et Talebardon. — Entrée en campagne de Guillampot malgré son traité avec Jacques de Vienne; lettre de ce dernier à ce sujet. — Cent vingt exécutions de pillards à Dijon en cinq mois. — Récit de la capture de Guiot du Pin par le chancelier Philibert Faillart; prix de sa rançon; son exécution à Chalon et sa tête au pilori. — Gilie Trousevache exécuté à Semur. — Dégâts des Bretons et des Gascons dans la prévôté de Baigneux-les-Juifs. — Ordres du roi pour la levée des troupes d'après une lettre de Jacques de Vienne. — Lettre de la duchesse de Berry annonçant que Seguin de Batefol se propose de venir d'Auvergne en Bourgogne. — Appel à l'Archiprêtre pour déloger les routiers campés pour la seconde fois à Vésigneux; reddition de la garnison ennemie. — Mandement du duc pour prendre possession du duché et recevoir l'hommage de ses vassaux. — Billet de Jean de Salornay, capitaine de Mâcon, annonçant la prise d'Anse par Seguin de Batefol (Juillet 1364 à novembre 1364).

CHAP. V. — *Mouvements des Grandes Compagnies et des Francs-Comtois en Bourgogne.* 137

Prise de possession du duché par Philippe le Hardi et surexcitation des Francs-Comtois et des Navarraisis. — L'ennemi à Nogent-sur-Seine, Marolles, Trainel, S'-Aubin-sur-Yonne, Migé, Césy, etc. — Bourg-en-Bresse menacé. — Lettre envoyée de Lyon par Jacques de Vienne. — Le bâtard d'Albret, Arnaut de Talebardon et le Bour Camus en Auvergne; leurs projets. — Phi-

lippe le Hardi et le duc d'Anjou en Bourgogne. — Les routiers à Isle-Aumont. — Tentative avortée de la prise de Troyes. — Journée à Autun entre l'Archiprêtre et Talebardon. — Installation de capitaines dans les châteaux et forteresses. — Energie du bailli Hugues Aubriot contre les pillards; nombreuses exécutions. — Mandements et recommandations du duc. — Chevauchées de Philippe le Hardi en Champagne; siège de Nogent-sur-Seine. — Prise de Villaines-les-Prévôtes par les Navarraisis (22 février 1365). — Passage en Bourgogne de Jean, duc de Berry, du comte de la Marche, de Jean de Bourbon et de Catherine de Vendôme. — Prise de Pontailier par Jean de Neufchatel, et reprise par les féodaux du duché. — Jean de Neufchatel prisonnier de Guillaume de Choiseul. — Jote du duc et ses lettres missives au sujet de ces événements. — Cession du prisonnier par Guillaume d'Aigremont à Gui et Guillaume de La Trémoille qui le livrent au duc moyennant huit mille livres. — Jean de Neufchatel incarcéré au donjon de Semur; Brun de Ribaupierre et Henri Chevillard enfermés à Saux-le-duc. — Autres prisonniers emmenés à Chalon. — Les Navarraisis à Baigneux-les-Juifs, à Villaines-les-Prévôtes, coupent une oreille à tous ceux qu'ils rencontrent. — Insécurité des routes aux environs de Troyes. — Déprédations par la garnison du fort de la Vèvre tenu en gage par l'Archiprêtre. — Tentatives ennemies pour reprendre Pontailier et le château de Montbar. — Pillage commis à la foire de Chalon par la garnison d'Anse. — Projets de Seguin de Batefol et autres pour s'emparer de la personne du duc. — Préparatifs de Philippe le Hardi pour aller voir le Pape à Avignon; insécurité des routes; passage à Thoissez chez Antoine de Beaujeu; entrevue avec l'empereur Charles IV à Romans. — Missive du duc. — Les routiers en Auxois. — Prise du breton Jean de Cornouailles par Odot de Bar; le captif cédé à Gibaud de Mello, sire d'Epoisses, qui le livre au duc. — Exécution de Jean de Cornouailles à Dijon malgré les recommandations de l'Archiprêtre et même du roi. — Démolition du fort de la Vèvre et autres places. — Seconde prise de Chausain par les Francs-Comtois pendant les trêves. — Motifs allégués pour cette prise d'armes. — Protestations et proclamations du duc affichées partout. — Difficultés pour faire partir les garnisons d'Anse infidèles à leurs promesses; mesures sans succès pour faciliter leur départ. — Lettre envoyée de Lyon par Gui de Phinea, gouverneur de Montpellier, au gouverneur Montagny et au conseil ducal. — Prise de Pesmes, de Longwy-sur-le-Doubs, d'Est-Trabonne, etc., par les routiers d'Anse. — Activité du gouverneur en l'absence du duc (1364 novembre à 1365 août).

CHAP. VI. — *Les Grandes Compagnies en Bourgogne.* 171

Séjours trop prolongés de Philippe le Hardi à Paris et dans l'Ile-de-France; ses occupations. — Appels inutilement faits par les administrateurs au duc et à l'Archiprêtre. — Anse aban-

donné par Seguin de Batefol. — Inquiétudes en Bourgogne à l'annonce de l'arrivée de du Guesclin. — Effets de la lettre de Gui de Phines, gouverneur de Montpellier. — Subdivision des bandes après le passage de du Guesclin. — Perducat d'Albret dans le Chalonnais. — Les Gascons à Givry-en-Chalonnais, à l'abbaye de la Ferté, à S-Euphrône. — Frère Darre au château ducaal de Rouvre. — Lettre du gouverneur Jean de Montagu au sujet des Compagnies récalcitrantes aux ordres de du Guesclin et de l'Archiprêtre. — Seconde occupation du château de Rouvre. — La ville de Chalon menacée. — Espiotte et Frère Darre à Chagny. — Le bour Camus, le bour de la Roque à Vitteaux et à Pouilly-en-Auxois. — Pierre d'Oingnel, Jehannot le Nègre, Bardet de Roussillon à Antully. — Le château de Vergy menacé. — Exécutions de pillards en Auxois et en Bresse. — Lettre de Hugues Aubriot au sujet de Perducat d'Albret et de Frère Darre. — Accord entre le sire de Sombernon, gouverneur du duché, et le comte de Montbéliard, au sujet de la possession de Chaussin. — Traité de Corcondray négocié avec les Compagnies par Arnaud de Cervole; indemnité de vingt et un mille florins d'or promise aux routiers pour les faire partir. — Retour de Philippe le Hardi en Bourgogne après six mois d'absence. — Lettres du duc pour faciliter l'exode des Compagnies et précautions à prendre pour l'évacuation. — Bandes récalcitrantes. — Méfaits de Frère Darre et de Nicolas Dagone. — Lettre du duc pour faire refluer tous les bateaux entre Seurre et Verdun. — Lenteur du départ des Compagnies campées à Longwy sur le Doubs, Pesmes et Estrabonne. — Lettre du duc au sujet des routiers d'Outre-Saône ayant projet de prendre au duché une bonne ville et quarante *dames d'estat*; voudraient-ils établir une colonie? — Lettre de Chalar du Peschin, bailli de Mâcon. — Annonce d'armements en Lorraine par Thibaud de Faucogney contre le duché. — Mécontentement de Jean d'Armagnac non remboursé d'avances faites depuis un an pour la capitulation de Monnay. — Lettre de Jean de Mello, évêque de Clermont, à l'abbé de Tournus annonçant les projets hostiles de Jean d'Armagnac. — Lettre du trésorier Huet Hanon traduisant le mécontentement du duc. — Excuses et satisfaction données à Jean d'Armagnac ramené à de meilleurs sentiments par ces bons procédés (1365 août à 1366 mars).

CHAP. VII. — *La Chasse aux grandes Compagnies* . . . 197

Déprédations des routiers dans l'Autunois, le Chalonnais et le Mâconnais. — Ordre de saisir les pillards. — Reflux des Compagnies dans la Champagne, la Bresse et le Bugey, vers Troyes, S-Gengoux, Givry en Chalonnais, S-Trivier, Pont-de-Vaux. — Bardet de Roussillon à l'abbaye de Maisières. — Lettre du duc pour faciliter l'évacuation des routiers par la Saône. — Bateaux et bateliers engagés à Chalon et à Verdun. — Difficulté de grouper les gens de Seguin de Batefol. — Le duc à Beaune avec

Louis de Navarre; lettre pour la garde de la foire de Chalon. — Résistance des Compagnies aux volontés de l'Archiprêtre tué par un de ses cavaliers près de Mâcon. — Lettre de Girard de Longchamp, bailli de Chalon. — Préméditation certaine du meurtre de l'Archiprêtre. — Prise de Thil par le Petit-Derby, son cousin; Jeanne de Chateaufvillain mise à rançon. — Le duc prévenu des tentatives dirigées contre sa personne part de Beaune. — Lettres sur les menées de Perducat d'Albret et de Frère Darre; projets des routiers contre la ville de Chalon. — Bandes conduites à Avignon par deux cents nautonniers. — Routiers vers Beaune et le Mont-S-Vincent refusant de partir. — Autres bandes au bailliage de la Montagne entre Châtillon et Ravières. — Appel au duc de Lorraine, au duc de Bar, etc. — Trois écuyers du sire de Ribaupierre échappés de prison et repris. — Le chambellan Jacques de Pénéodie chargé de recevoir les montres en l'absence du maréchal Gui de Pontailleur alors en Terre-Sainte. — Doléances du maréchal; indigne abandon et négligence du duc à son égard; difficulté de toucher ses gages pendant qu'il est au voyage d'Outre-mer. — Annonce de l'arrivée du connétable de Fiennes, du comte de Sarrebruck et du maître des arbalétriers Hue de Châtillon. — Calme momentané et dispersion des routiers. — Départ du duc dans l'Île-de-France, laissant Geoffroi de Blaisy comme gouverneur du duché. — Prise de possession de Chaussin par Philippe le Hardi, et son séjour chez Marguerite de France à Jully; accueil qui lui est fait. — Mouvements des Francs-Comtois pour la délivrance de Jean de Neufchatel et autres prisonniers; lettre du duc à ce sujet. — Lettre de Dimanche de Vitel. — Routiers au château de Rouvre. — Chalon et Vergy menacés. — Philippe le Hardi à Decize vers le duc de Berry, puis à Paris. — Ambassade envoyée au Pape à Avignon, conduite par Louis d'Evreux, comte d'Etampes. — Insécurité des routes; les ambassadeurs protégés par Hugues Aubriot prennent une autre direction à leur retour. — Tentatives de Brun de Ribaupierre pour s'échapper. — Dépenses du duc pour son chambellan Jacques de Pénéodie et les autres prisonniers rançonnés en Espagne à la bataille de Navarette. — Dispense donnée par le Pape au duc pour son mariage. — Sage intervention de Charles V et traité avec Jean d'Armagnac. — Reflux des routiers après la bataille de Navarette. — Le duc à Paris (1366 mars à décembre 1367).

CHAP. VIII. — *Exode et évacuation des Compagnies* . . . 227

Chute de cheval dont le duc est blessé. — Reflux des Compagnies au retour d'Espagne après la bataille de Navarette. — Invasion de l'Auxerrois, de la Champagne, de l'Auxois. — Lettre du duc à l'évêque de Troyes. — Prise de Vermanton, Cravan, etc. — Indications probables et participation indirecte de Pierre Aimé, évêque d'Auxerre, au récit des *Grandes Chroniques* pour les faits relatifs à son diocèse. — Défaite des

routiers à Buxy par Guillaume le bâtard de Poitiers. — Appel du duc à Jean le Maingre, dit Boucicaut, maréchal de France, à Guillaume de Melun, au gouverneur de Blois. — Avis de Jean d'Armagnac sur les bandes de routiers occupant le Forez et le Beaujolais. — Messages adressés aux ducs de Lorraine et de Bar dont on attend le secours. — Arrivée à Dijon des maréchaux de France Boucicaut et Arnoul d'Audrehem. — Appel au comte de Sancerre étant à Varzy en Nivernais, pour marcher contre les Compagnies venant du Mâconnais. — L'Auxois défendu par Guillaume des Bordes, Robert de Boubert, Renaud Besille. — Invasion du nord-est du Dijonnais et du Châtillonnais tout entier. — Occupation de Brazey, de Dnesme. — Philippe le Hardi installé à Auxonne avec partie des troupes. — Escarmouches et chevauchées quotidiennes contre les routiers. — Mort du maréchal de Boucicaut (6 ou 7 mars 1368); pompe inusitée de ses obsèques dans l'église des Cordeliers de Dijon (10 mars). — Message à sa veuve Florie de Lignières. — Lettre du duc à l'évêque de Troyes. — Le comte de Sancerre à Châtillon-sur-Seine. — Les routiers à Molême, à Larrey, à Gyé. — Fausses alertes au sujet de Charles d'Artois. — Invasion de la Champagne méridionale. — Le maréchal de Normandie envoyé à S-Florentin et Raoul de Renneval à Joigny. — Le duc à Paris pour la réception du duc de Clarence, fils du roi d'Angleterre; dépenses exagérées et emprunts faits à cette occasion. — Jacques de Vienne à Châtillon. — Clinet de Brabant pris par les Compagnies devant Troyes. — Le chevalier anglais Richard Stanton prisonnier de Guillaume de Poitiers. — Chevauchées du duc en Champagne contre les routiers entre Sens et Provins. — Compagnies en Puisais. — Epidémie dans le Chalonnais. — Processions faites par les habitants pour implorer le départ et l'éloignement des Compagnies. — Le duc à Paris. — Naissance de Charles VI. — Gui de Pontailler en Auxois. — Ennemis décontits près de Semelay. — Episode des aventures et de la mort de Jean de Chalon; prétexte de la vente du comté d'Auxerre à Charles V. — Conséquences de dix années d'invasion; désertion des localités rurales; ruine des populations. — Fin des grandes invasions des Compagnies (1368 janvier à mai 1369).

CHAP. IX. — *Mariage de Philippe le Hardi. — Chevauchées diverses* 255

Ambassades et pourparlers divers de Pierre d'Orgemont et autres. — Cérémonies du mariage à S-Bavon de Gand, 19 juin 1369; magnificence des fêtes. — Emprunts faits à cette occasion. — Le duc à Rouen, puis à Abbeville, pour s'opposer aux ravages du duc de Lancastre dans les régions du Nord de la France. — Campement au mont de Tournehem, près d'Ardes, en présence des Anglais; nombreuses escarmouches; départ précipité du duc et des Français; causes de ce départ. — Arrivée et réception de la duchesse à Paris. — Réunion des

Trois Etats du duché et vote de subsides. — Lettre du duc au sujet du siège de Belleperche. — Routiers bretons et anglais dans l'Auxois et l'Avallonnais. — Habitudes de pillages dans les villes et dans les campagnes. — Nomination d'Hugues Aubriot, bailli de Dijon, comme prévôt de Paris; activité de ses démarches pour réprimer les désordres et organiser la police; construction de la Bastille. — Passages de Louis duc d'Anjou à Dijon, à Avallon. — Engagement de recrues pour résister à l'ennemi. — Détachements anglais dans l'Auxerrois et la Senonais, à S-Florentin, Joigny, Vermanton, Pont-sur-Yonne, Villeneuve-la-Guyard. — Réception du duc et de la duchesse en Bourgogne; chanceliers divers qui se succèdent. — Troubles causés par la nomination simultanée de deux maires à Dijon. — Démêlés des officiers ducaux avec Guillaume de Poitiers, évêque de Langres; intervention sans succès de Pierre d'Orgemont. — Interdit lancé par l'évêque de Langres sur les habitants de Châtillon-sur-Seine; débats à ce sujet. — Session du Parlement de Beaune sous la direction de Pierre d'Orgemont. — Mort du pape Urbain V; nomination de Grégoire XI. — Les ducs de Bourgogne et de Berry à la cour du nouveau Pontife. — *Chevauchée de Philippe le Hardi en Périgord* contre les Anglais et le duc de Lancastre; convocation des féodaux pour le siège de Montpont. — Voyages par eau jusqu'à Avignon. — Les ducs de Bourgogne et de Berry au palais du pape. — Pertes de Philippe le Hardi aux jeux de paume et de dés. — Nécessité de faire des emprunts. — Le duc chez Charles d'Alençon, archevêque de Lyon. — Saisie des Juifs et des Lombards. — Vote par les Trois Etats pour l'entretien des troupes. — Les ducs de Bourgogne et de Berry à Clermont-Ferrand. — Prise du château de Montpont par les Anglais. — Les maréchaux de Sancerre et de Blainville portent secours au connétable du Guesclin assiégeant Ussel. — Les ducs viennent leur prêter main-forte; la mauvaise saison les force à la retraite par Clermont-Ferrand, Riom, etc. — Routiers dans l'Auxois et l'Avallonnais, à Maraut, S-Thibaud. — Naissance de Jean sans Peur à Dijon, 28 mai 1371. — Fêtes pour le baptême; relevailles de la duchesse. — Lettre du duc pour faire reconduire la comtesse de Flandre dans ses Etats (juin 1369 à juin 1372).

CHAP. X. — *Chevauchées de Philippe le Hardi contre les Anglais* 281

Départ et passage du duc à Avallon, Vezelay, Nevers. — Féodaux qui l'accompagnent. — Etapes d'Amboise, Chinon, Poitiers. — Messages divers au roi, au connétable du Guesclin, etc. — Jonction des troupes du duc avec les compagnies d'Olivier de Clisson, à Mirebeau, près Poitiers. — Les ducs de Bourgogne, de Berry et de Bourbon, à Bourgneuf, près La Rochelle. — Prise du château de Benon, 12 septembre. — Prise de Surgères, 19 septembre; traité de Surgères. — reddition de S-Jean-

d'Angely, 20 septembre. — Passage à Saintes, Cognac, Niort. — Reddition de Fontenay-le-Comte, 9 octobre. — Etapes de Mortagne, Clisson, S'-Florent-le-Vieux, Angers, Rennes, Montfort. — Prisonniers faits de part et d'autre; rançons. — Séjour à Saumur; loisirs utilisés par des jeux. — Grande réunion à Montreuil-Bellay. — Trois mille Français sous les armes aux champs devant Thouars attendant réponse promise par les Anglais lors du traité de Surgères. — Les ducs de Berry, de Bourgogne, de Lorraine, de Bourbon, les comtes d'Artois, du Perche, etc. — Reddition de Thouars, 30 novembre. — Joie des Français; grands festins à Montreuil-Bellay. — Cadeaux faits aux chevaliers. — Philippe à Saumur; son retour par Tours et Chartres. — Arrivée triomphale de tous ces personnages réunis à Bourg-la-Reine, et entrée à Paris avec le connétable du Guesclin, Bureau de la Rivière, etc. — Naissance de Charles Monsieur, second fils du duc, 12 avril 1373; Bureau de la Rivière, parrain au nom du roi, Marguerite d'Auneau, marraine. — Philippe chargé par le roi d'arrêter les Anglais débarqués à Calais et se préparant à traverser la France. — Ralliement des troupes à Amiens. — Le duc à Château-Thierry, rejoint par Olivier de Clisson, à Sézanne. — L'armée du duc de Lancastre à Troyes, en Champagne, dans le Châtillonnais et l'Avalonnais. — Philippe et du Guesclin donnent la chasse aux ennemis en Nivernais, à Druyes, Varzy, Premery. — Les Anglais poursuivis et harcelés à Roanne, Cusset, S'-Pourçain, Souvigny, Aigueperse, Riom, Clermont-Ferrand. — Prisonniers faits dans les diverses escarmouches. — Retour du duc par Bourges, Montluçon. — Mort de la reine de Navarre, sœur du duc; service solennel à Sens. — Mort de Charles Monsieur, 12 juillet 1374. — Maladie du duc et de la duchesse. — Obsèques de Jean de Bourgogne-Comté à l'abbaye de Faverney. — Naissance de Marguerite de Bourgogne à Montbar, 16 octobre 1374. — Mariage de Guillaume de la Trémoille et de Marie de Mello, 7 novembre 1374. — Le duc chargé par Charles V des négociations de paix entamées par l'intervention du pape entre les rois de France et d'Angleterre (1372 août à février 1375).

CHAP. XI. — *Conférences pour la paix entre la France et l'Angleterre.* 311

Philippe le Hardi, chargé des négociations par le roi, reçoit les ambassadeurs à Bruges. — Joutes faites dans cette ville et terminées le 15 mai 1375. — Trêves pour un an arrêtées au château de Mâle par l'entremise des légats du Pape, 27 juin 1375. — Repas d'adieu offert par Philippe aux plénipotentiaires des deux nations. — Dissensions et guerre entre Enguerrand de Coucy et les ducs d'Autriche. — Reflux des Compagnies enrôlées dans cette guerre; curieuse lettre à ce sujet adressée aux officiers de la chambre des Comptes de Dijon. — Précautions prises par la duchesse pour protéger la Bourgogne. — Retour du duc, messages à Olivier de Clisson, au connétable du Gues-

clin, à Pierre d'Orgemont, etc. — Bretons et routiers dans le Dijonnais, l'Auxerrois et l'Avalonnais. — Précautions pour protéger les marchands des foires de Chalon. — Subside voté par les Etats pour faire la chasse aux Compagnies. — Reprises des conférences pour la paix entre la France et l'Angleterre; Philippe le Hardi, fondé de pouvoirs du roi, réside à S'-Omer puis à Bruges. — Epidémie. — Trêves renouvelées avec les ambassadeurs anglais à Bruges. — Joutes et fêtes à la suite de ces conventions, célébrées à Gand du 31 mars au 3 avril 1376; le duc et la duchesse en Flandre. — Reflux des dernières Compagnies enrôlées par le sire de Coucy. — Le maréchal Gui de Pontailler à Chalon; le maréchal Louis de Sancerre à Autun. — Bretons à Chanceaux; vol des marchands allant à la foire de Chalon. — Session du Parlement de Beaune sous la direction d'Arnaud de Corbie. — Projet de voyage du duc à Avignon, retardé par ses douleurs et par l'attente de Charles V qui devait l'accompagner; bateaux aménagés pour faire le trajet par eau. — Départ de Grégoire XI pour l'Italie. — Chevauchée de Gui de Pontailler au secours du duc de Lorraine en guerre avec l'archevêque de Trèves. — Le duc à Paris et en Flandre. — Naissance de Louis de Bourgogne au château de Rouvre, 17 juillet 1377. — Hostilités avec les Anglais après la mort d'Edouard III; Philippe, chargé de mener la campagne, fait fabriquer à Chalon sept canons de divers calibres. — Concentration des troupes à Troyes. — Prise d'Ardres, 7 septembre 1377. — Capitulation d'Andruicq, 13 septembre. — Retour du duc en Bourgogne. — Procès en Parlement contre le maire et les échevins de Dijon; répression des troubles. — Lettre de Charles V au bailli de Sens pour faire information au sujet de ces débats. — Réception à Paris de l'empereur Charles IV et de son fils; fêtes à cette occasion; rôle du duc. — Mort de Louis de Bourgogne, 9 janvier 1378. — Philippe le Hardi aux joutes de Gand, du 15 au 17 février 1378 (1375 mars à février 1378).

CHAP. XII. — *Chevauchée en Normandie. — Intervention du duc dans les insurrections urbaines de Flandre. — Les Bourguignons en Pologne.* 331

Philippe le Hardi chargé par le roi de la soumission des places fortes du roi de Navarre. — Reddition de Breteuil, Bernay, Caen, S'-Lô, Carentan, Valognes, Coutances, Pont-d'Ouve, Montmartin, Regneville, Avranches, Gavray; chevaliers faisant partie de cette expédition: le connétable du Guesclin, Bureau de la Rivière, les sires de Thil, de Pontailler, de Jaucourt, de Charny, etc. — Pèlerinage au Mont S'-Michel. — Pourparlers à Remiremont pour le mariage de Marguerite de Bourgogne avec Léopold, fils du duc d'Autriche. — Mort du pape Grégoire XI. — Nomination d'Urbain VI, puis du cardinal Robert de Genève, sous le nom de Clément VII. — Satisfaction de la cour de France et surtout de la cour de Bourgogne, à la nouvelle de cette dernière élection. — Relations anciennes et rapports

d'intimité constante entre les ducs de Bourgogne et les comtes de Genève. — Schisme résultant de l'antagonisme des partisans de chacun des deux papes. — Fêtes à Montbéliard au sujet des entrevues entre Philippe le Hardi et Léopold, duc d'Autriche. — Séjour en Bourgogne et négociations des cardinaux légats du pape Clément VII. — Faveurs accordées par le Saint-Siège; Pierre de Mirepoix, évêque d'Autun, nommé cardinal; Guillaume de Valan, confesseur du duc, nommé évêque de Bethléem. — Naissance de Catherine de Bourgogne, avril 1379. — Intervention de Philippe le Hardi dans les insurrections urbaines de Flandre; chevaliers qui l'accompagnent; rendez-vous de Troyes; départ pour Arras et Tournai. — Longues négociations et traité du Pont de Rosne entre le duc et les Gantois qui consentent à lever le siège d'Audenarde. — Emprunts à Valenciennes et vente de la vaisselle d'argent du duc pour payer les gens d'armes. — Entrevue avec Prunel, chef de la milice gantoise. — Saisie des fauteurs de nouveaux désordres; lettre missive du duc à ce sujet. — *Expédition malheureuse des chevaliers bourguignons en Pologne*. — Tentative pour replacer sur le trône le prince Uladislas, moine de S'-Bénigne de Dijon; rançon de tous les chevaliers faits prisonniers. — Naissance de Bonne de Bourgogne, mai 1380. — Mort de Marguerite de Brabant, comtesse de Flandre, mai 1380. — Philippe le Hardi nommé capitaine général et chargé de barrer le passage du duc de Buckingham portant secours au duc de Bretagne. — Obsèques du connétable du Guesclin célébrées par le duc à Amiens. — Escarmouches entre Anglais et Français; nombreux prisonniers. — Le duc à Troyes, Chartres, Tours. — Annonce de la mort du roi Charles V (1378 mars à septembre 1380.)

APPENDICE I. — *États de Bourgogne sous Philippe le Hardi.* 363

Elus chargés de la répartition des impôts. — Coutume dont l'origine doit remonter à l'époque des affranchissements. — Rôle des Trois Etats connu par les comptes dès le milieu du xiv^e siècle. — Résistance des députés aux volontés du roi Jean. — Révocation du gouverneur Olivier de Laye n'ayant pu obtenir les subsides. — Présidents des trois ordres siégeant en permanence en cas d'urgence. — Démarches de la reine pour influencer le vote des députés. — Opposition de l'évêque de Langres et révoltes à Châtillon, à Dijon et ailleurs au sujet des impôts. — Réunions avortées de diverses réunions des Trois Etats après le traité passé à Guillon avec le roi d'Angleterre. — Vote d'un subside après le passage du roi Jean. — Nouvelles demandes de subsides mal accueillies; séances successivement ajournées par le mauvais vouloir des députés. — Insuccès du gouverneur le comte de Tancarville pour faire prévaloir les volontés du roi Jean, et sa révocation. — Philippe duc de Touraine réussit et obtient des subsides. — Opposition de l'évêque d'Autun dans son diocèse; contribuables récalcitrants.

— Lettre au bailli de Chalon pour faire presser la rentrée des fonds. — Difficultés de faire payer les tailles pendant l'invasion des Grandes Compagnies. — Vote de la gabelle du sel et mécontentement du peuple. — Avantages pécuniaires faits aux députés qui volent au gré du pouvoir; l'intérêt personnel est un facteur avec lequel il a fallu compter dans tous les temps. — Lettre du conseiller Dreux Félice ému de pitié au sujet des violences ordonnées contre les contribuables. — Réunions diverses des Trois-Etats sous Philippe le Hardi. — Résistance des habitants du Chalonnais au paiement de l'impôt à l'instigation de l'évêque de Chalon. — Embarras financiers; vente de la vaisselle ducale; emprunts forcés à l'aide des sergents. — Confiscation des biens des juifs et des Lombards contre toute justice. — Lettre du sire de Ray, gardien de la Comté. — Lettre du receveur général pour faire hâter la rentrée des fouages. — Perturbation dans le commerce et dans les transactions par suite de la mutation des monnaies. — Lettre du duc aux gens des comptes. — Economies par suite de la réduction des gages d'officiers. — Funeste répercussion de l'affaire de Nicopolis sur les finances du duché. — Lettres missives de Philippe le Hardi aux gens des comptes à Dijon; à Jean de Vergy au sujet de la convocation des Etats et des subsides accordés pour la rançon et la délivrance de Jean de Bourgogne, son fils. — Vote de cinquante mille francs dans le duché, de cinq mille dans le Charolais. — Contribution des villes de Flandre pour venir en aide au duc. — Emprunts divers; paiement de cent mille florins d'or à Sigismond, roi de Hongrie. — Recherche des feux dont le nombre est diminué par suite de l'épidémie; les feux survivants paient pour ceux qui ont disparu. — Affreuse misère des campagnes. — Conclusion; causes déterminantes de l'augmentation du pouvoir dans les mains de l'autorité suzeraine. — Influence amoindrie de l'institution des Etats qui servit longtemps de barrière au pouvoir absolu.

APPENDICE II. — *Amendes de justice. — Coutumes et usages singuliers* 409

Pénalités souvent disproportionnées avec la nature des délits. — Amendes variables suivant l'humeur et le tempérament des juges et la qualité des délinquants. — Cas criminels rachetés par des amendes pécuniaires; avantages financiers de cette mesure. — Cas d'adultère ou de bigamie. — Infanticides. — Fillettes communes. — Viols. — Vols. — Amendes curieuses et diverses. — Condamnations d'animaux. — Coups et blessures suivis de mort. — Coups et blessures sans cas de mort. — Injures contre le roi et le duc. — Injures contre les baillis, sergents et autres officiers. — Amendes pour gages de bataille.

APPENDICE III. — *Supplément aux Itinéraires de Philippe le Hardi.* — L'année 1377 entière — 1378, les six

premiers mois — 1379, les six derniers mois —
 1380, 1381, 1382, en entier — 1386 et 1387, en
 entier — 1388, les six premiers mois — 1390, les
 six derniers mois — 1391, 1392, 1393 et 1394, en
 entier 437-486

TABLE DES PLANCHES

- Planche I. — Portrait de Philippe le Hardi, d'après un tableau de la fin du xv^e s. exposé aux *primitifs français*, et paraissant être la copie d'un original provenant des chartreux de Dijon. — V. Bernard Prost, *Inventaires mobiliers*, p. 630.
(en regard du titre).
- Pl. III et IV. — Sceaux et contre-sceaux de Philippe le Hardi — en 1385, n^{os} 1-2 — en 1390, n^o 6 — en 1389, n^{os} 3-4 — en 1403, n^o 7 — de la duchesse Marguerite de Flandre, en 1403, n^o 9 — de Marguerite de Croizilles, dame de S^t-Etienne, nourrice du duc, en 1367, n^o 5.
(ces deux pl. pp. 46-47).
- Pl. II. — Geofroi de Charny, sire de Thory, Montfort et Savoisy. † 1398 (d'après Bibl. nat., Estampes, Pe 3, fol. 16).
(entre les feuilles 9 et 10, pp. 144-145).
- Pl. V. — Philibert, sire de Bauffremont, chambellan de Philippe le Hardi, mort en 1416, et sa femme Agnès de Jonvelle (enterrés à Bauffremont).
(entre les feuilles 11 et 12, pp. 176-177).
- Pl. VI. — Jean de Saulx, seigneur de Courtivron, conseiller de Philippe le Hardi, plus tard chancelier, mort en 1420, et sa femme Philiberte de Marey, décédée en 1423, enterrée au prieuré du Quartier (Bibl. nat., Gaignières, Pe 4, fol. 41).
(entre les feuilles 14 et 15, pp. 224-225).
- Pl. VII. — Tombe d'Uladislas, duc de Pologne, moine de S^t-Bénigne de Dijon, mort le 1^{er} mars 1389, enterré à S^t-Bénigne.
(entre les feuilles 22 et 23, pp. 352-353).

Pl. VIII. — 1^o Tombe de Guillaume de la Marche, bailli de Chalon, mort en 1404, et de Marie d'ayne, sa femme (enterrés à Villegaudin) (d'après Palliot, Bibl. nat., Collect. Clérambault, t. 942, n^o 197). — 2^o Tombe d'Agnès de Montmoyen, dame de Magny-sur-Tille, morte en 1377 (enterrée en l'église de l'Oratoire de Dijon) (d'après Palliot, Bibl. nat., fr. 8226, n^o 134).

(entre les feuilles 24 et 25, pp. 384-385).

TABLE

GÉOGRAPHIQUE ET ONOMASTIQUE

(la Préface et les Itinéraires non compris).

A

- ABBEVILLE (Somme), 260.
 ABERGEMENT (L'), près Sennecey, 72, 431.
 ADAM, châtelain de Duesme, 237.
 AGLANTINE « ménestrelle », 317.
 AIGEVILLE (Jean d'), 223.
 AIGNAY (Côte-d'Or), 7, 88, 106, 370.
 AIGNEVILLE (Pierre), 403.
 AIGREUILLE (cardinal d'), 346-347.
 AIGREMONT (H^{is}-Marne), 68, 72, 279.
 — (sire d'), V. Choiseul (Guillaume de).
 AIGUPERSK (Puy-de-Dôme), 295.
 AIMÉ ou AÏMON (Pierre), évêque d'Auxerre, 146, 192, 221, 231, 232, 233, 257, 278.
 — (Robert), 232.
 AINAY-LE-CHATEAU (Allier), 295.
 AISEY (Côte-d'Or), 15, 309.
 ALBRET (Arnaud Amanion d'), 56.
 — (bâtard d'), 107, 139, 141.
 — (Bernard d'), 200.
 — (Perducat d'), 157, 177, 189, 204, 206.
 ALBAUME, tabellion de Dijon, 45-46.
 ALENÇON (Robert d'), comte du Perche, 125, 219, 244, 260, 288-289.
 — (comte d'), 125.
 — (Charles d'), archevêque de Lyon, 272, 277.
 ALEXANDRE (Robert), 276, 356.
 ALFONS, ménétrier, 341.
 ALISTON (Jean), 77.
 ALLEMAGNE (L'), 169, 232, 308, 343.
 ALSACE (L'), 181, 184.
 AMANZÉ (Robert d'), trésorier, 279, 337.
 AMBOISE (Indre-et-Loire), 284.
 AMIENS, 292, 322, 358, 359.
 — (Evêque d'), V. Grange (Jean de la), 304.
 — (Vidame d'), 405.
 ANGEY (Pierre d'), d' en lois, 132.
 ANGELY (Yonne), 310.
 ANGERS (Maine-et-L.), 284, 286, 287.
 ANGRUL (d'), secrétaire du duc, 14.
 ANGLETERRE (R. d'), V. Edouard III.
 — (Edmond d'), V. Cambridge (duc de).
 — (Isabelle d'), d' de Coucy, 214.
 — (Jean d'), V. Lancastre (duc de).
 ANGLETERRE (Lyonel d'), duc de Clarence, 243, 244, 251.
 — (maréchal d'), V. Salisbury.
 ANGLURE (Marne), 146.
 — (Marguerite d'), ép. Gui de Pontailier, 77.
 ANGOULEVANT (Jean d'), 215.
 ANJOU (Louis de France, duc d'), 39, 140, 168, 170, 175, 201, 219, 265, 266, 271, 272, 273, 274, 294, 295, 309, 314, 315, 345, 379.
 ANNAY-LA-CÔTE (Yonne), 233.
 ANNESOISE, cap^{it} de routiers, 55.

ANNOUX (Yonne), 143, 427.
 ANSH (prise d'), 135, 139, 145, 153, 158, 159, 165, 166, 167, 168, 170, 174, 175, 181, 202.
 ANTHON (Isère), 307.
 ANTONY-LA-VILLE (Côte-d'Or), 310.
 ANTILLY, près Argilly (Côte-d'Or), 113.
 ANTULLY (S.-et-L.), 120, 180, 181.
 — (Guillaume d'), 58, 97, 258, 317.
 APREMONT (Haute-Saône), 189.
 AQUITAINE (L'), 282 et suiv.
 ARAGON (roi d'), 2.
 — (Jean d'), duc de Gironne, 233, 278.
 ARBOIS (Jura), 86, 90-91, 92.
 ARBOIS (Jean d'), peintre du duc, 31, 32-33, 305.
 ARBOT (Jean d'), 319, 325, 356.
 ARC-EN-BARROIS (H.-Marne), 153, 210.
 ARC (Philippe d'), 238.
 — (Philibert d'), 258.
 ARCHIPRÊTRE (L'). V. Cervole (Arnaud de).
 ARCS-SUR-AUBE, 146, 183, 246, 350.
 — (Jeanne d'), 213.
 ARCIS (Nicolas d'), évêque d'Auxerre, 232.
 ARCONCRY (Côte-d'Or), 73.
 ARGY-SUR-CURE (Yonne), 65-66, 130.
 ARDRES (Pas-de-Calais), 321, 322, 324.
 ARGENTAN (Orne), 339.
 ARGENTEUIL (Pierre d'), 237.
 ARGILLY (Côte-d'Or), 23-24, 50, 76, 96, 104-105, 113, 148, 150, 159, 179, 217.
 ARGUEL (Jean d'), 53, III, 163, 226.
 ARMAGNAC (Jean c' d'), II, 56, 70, 72, 79-80, 89-90, 95, 98, 106-107, 113-114, 193, 195, 198, 204, 208, 210, 225, 235, 243-244, 266, 388, 389.
 — (Bernard d'), 12, 13.
 — (Jeanne d'), V. Berry (duch^{ss} de).
 ARNAUD (Amiot), receveur général, 2, 4, 15, 44, 279, 283, 324, 338, 349, 381, 395.
 — (Philippe), 381.
 ARNAY (Côte-d'Or), 112, 170, 310, 383, 418.

ARPAJON (Seine-et-Oise), 360.
 ARRAS, 10, 40, 44, 313, 348, 350, 357, 358.
 — (Evêque d'), 403.
 ARTOIS (L'), 77, 81-82, 86, 321, 390, 393.
 — (comtesse d'). V. France (Marguerite de).
 ARTOIS (Charles d'), comte de Longueville, 242, 243.
 ARTOIS (Jean d'). V. aussi Eu (comte d'). 173, 244, 246, 260, 275, 284.
 — (Mahaut, comtesse d'), 35.
 ASSELINE, sage femme, 276, 348, 356.
 ATHÈNES (duc d'), Gauthier d'Englhiem, 321.
 ATHIS (Alexandre d'), 426.
 ATHIS-SUR-ORGE, 26.
 AUBENTON (Jean d'), ou DAUBENTON, 15.
 AUBIN (Jean), notaire, 259.
 AUBRIOT (Hugues), bailli de Dijon, puis prévôt de Paris, II, 53, 68-69, 73, 75, 79, 82, 89, 99, 106, 110, 117, 122-123, 142-143, 156, 159, 166, 173, 177, 181, 183, 192, 210-211, 213, 220-221, 231, 258, 264, 266, 379.
 — (Jean), évêque de Chalon, 264.
 AUDENARDE (Belgique), 315, 320, 348, 350, 351-352.
 AUDREHEM (Arnoul d'), maréchal de France, 115-116, 236.
 AUDRUICQ (Prise d'), 323-324.
 AULNAY (Char.-Infér.), 286.
 AUMONT (Hutin d'), chambellan, 39.
 AUNAI (Le Galois d'), 260, 304.
 AUNEAU (Marguerite d'), dame de la Rivière, 40, 291.
 AUNIS (L'), 182 et suiv.
 AURILLAC (Cantal), 116.
 AUSSAIN (Bour d'), cap^{ss}, 180.
 AUTRICHE (Léopold duc d'), 13, 14, 307, 340-341, 344-345.
 AUTRICHE (ducs d'), 307.
 — (Albert d'), 307.
 — (Catherine d'), 307.
 AUTUN, 58, 76, 83, 89, 96, 112-113, 114, 118, 120, 132, 141, 145, 162, 169, 179, 211, 214, 221, 225, 229.

B

250, 276, 316, 347, 384, 397, 422, 421.
 — (abbesse de S'-Jean d'), 400.
 — (bailli d'). V. Martinpuis, 162, 379, 426.
 — (Evêque d'). V. Geoffroi David, Mirepoix, 53, 68, 73, 120, 139, 146, 159, 346, 400.
 — (L'abb. de S'-Andoche d'), 400.
 — (Official d'), 206.
 AUTUNOIS (L'), III, 132, 139, 141, 198, 213, 235, 374-375, 377, 389, 390, 397, 405, 429, 433.
 AUVERGNE (Jean, c' de Boulogne et d'), 56, 115, 117.
 AUVERGNE (L'), 55, 115, 117, 131, 139, 141, 168, 224, 235, 275, 295.
 — (Comte et Duc d'). V. Boulogne (Jean c' de).
 AUXERRE, 38, 66, 69, 76, 94, 125, 173, 176-177, 214, 219, 231, 233, 243-244, 247, 251, 253, 266, 320, 324, 388, 390, 414.
 — (comtes d'). V. les Chalon.
 — (Evêque d'). V. Aimé (Pierre), Arcis (Nicolas d').
 — AUXERROIS (L'), 76, 138, 142, 231-232, 240-241, 267, 310-311, 89.
 AUXOIS (L'), 73, 75-76, 96, III, 120, 133, 138, 142, 148, 159, 161, 175, 178, 180, 205, 212, 231, 237, 246, 248, 293, 310, 375, 377.
 — (bailli d'). V. Clugny (Guillaume de).
 AUXONNE, 45, 50, 52, 71-72, 74-75, 77-78, 81, 89, 98-99, 106, 111, 148, 150, 152, 229, 238-239, 346, 422, 430.
 — (Jean d'), 394-395.
 AVALLON, 132-133, 233, 242, 246, 249, 266, 276, 282, 383, 417, 420.
 AVALLONNAIS (L'), 76, 130, 133, 232, 242, 293-294.
 AVIGNON, 7, 25, 120, 157, 159, 176, 208, 220-221, 223, 257, 271-272, 295, 300, 312, 316, 318, 347, 373.
 AVILLY (Jean d'), 122.
 AVIREY (Aube), 80.
 AVOIR (Pierre d'), 219, 228.
 AVOUL (Jean d'), 400.
 AVRANCHES (Manche), 337, 338.

BAIGNEUX-LES-JUIFS (Côte-d'Or), 86, 130, 131, 147, 154, 396, 429.
 BALANÇON (sire de), 150, 325.
 BALR, en Suisse, 165.
 BALBURE (Guillaume de), chat^{ss} d'Argilly, 76, 104, 105, 226.
 — (Gaudri de), 206, 209, 213, 334, 339.
 BALINGHEM (Prise de), (Pas-de-Calais), 323.
 BANNAUX (Deux-Sevres), 286.
 BAR (Gui de), écuyer, 161, 162, 349.
 — (Jean de), écuyer, 161, 162.
 — (Oudot de), écuyer, 161, 162.
 BAR-LE-DUC, 191, 192, 199.
 BAR-LE-RÉGULIER (Côte-d'Or), 106.
 BAR-SUR-AUBE, 5, 146, 424.
 BAR (duc de), Robert, 146, 193, 208-209, 236, 271, 277, 309, 360.
 — (duchesse de), Marie de France, 53, 146, 185, 193, 199, 214, 226, 267, 291.
 — (Iolande de), 356.
 BAR (Henri de), 372.
 — (Edouard de), 405.
 BAR-SUR-SEINE, 112, 349.
 BARIZEY (Vosges), 175.
 BASOCHES (Agnès de), 143.
 BATAILLE (André), sergent, 431.
 BATAILLER (Mondon), cap^{ss} de routiers, 90, 96, 104, 108-109, 114, 120, 130, 138.
 BATEFOL (Seguin de), cap^{ss} de routiers, 55-56, 131, 135, 139, 157, 165-167, 175, 201-202.
 BAUBIONY (Jean de), 381.
 BAUDOT (Jean), maire de Dijon, 395.
 BAUDOIN (Jean), 390.
 BAUDEMENT (Jean de), écuyer breton, 223.
 BAUFFREMONT (Huart de), 271.
 — (Jean de), 348.
 BAUGERAND (Naudon de), cap^{ss} gascon, 184, 225.
 BAUME (Jean de la), 349.
 — (Philibert de la), 349.
 BAUME-LES-DAMES (Doubs), 166, 311.
 BAUX (Guiot des), 151.
 BAVERANS (Girardin de), 231.

RAVEUX (Gui le), V. Garanières (sire de).
 BAVIÈRE (Aubert, duc de), 305, 313, 314, 333.
 BAVIÈRE (Marguerite de), femme de Jean sans Peur, 39.
 BAYEUX (Calvados), 304, 335.
 BAZIN (Jean), prévôt de Semur, 131.
 BEAUCE (la), 100.
 BEAUFORT (Monot de), cap^{tt} de Thil, 75.
 BEAUJEU, 204.
 BEAUVILLE (Antoine de), sire de Thoisy, 93, 157, 159, 160, 271.
 — (Louis de), 208.
 — (Robert de), 208, 283.
 BEAUJOLAIS (Le), 235.
 BEAULIEU (prieur de), 206.
 BEAUMEZ (Jean de), peintre du duc, 23, 341.
 BEAUMONT-LE-ROGER (C^{te} de), V. Navarre (Louis de).
 BEAUMONT-SUR-VINGRANNE, 98.
 BEAUMONT (Jean de), 339.
 BEAUNE, 16, 30, 54, 58, 73, 107, 119, 121, 126, 140-141, 158, 163, 178, 181-182, 202, 204, 208, 216, 218, 270, 317, 357, 365, 367, 369, 371-372, 377, 379, 381, 386-387, 397, 425, 433.
 BEAUNEVEU (André), peintre du roi, 23.
 BEAUSEMLANT (Artaud de), cap^{tt} 73.
 BEAUTE-SUR-MARNE (hôtel de), 38-39, 362, 398-399.
 BEAUVAIS (Oise), 8, 319.
 BEAUVAIL (dame de), V. Melun.
 BEAUVOIR (Guillaume de), 349.
 BEC (Marie Crespin du), ép. Jean de Chalon, 253.
 BELLENOT (Côte-d'Or), 254, 426.
 BELLEPERCHE (Allier), 263.
 BELLEVÈRE (S.-et-L.), 146.
 BELLEVILLE, 175.
 BELLEY (L'archidiacre de), 200.
 BENON (Char.-Infér.), 285, 286.
 BERNAY (Eupe), 334, 335.
 BERNIER (Jean), prévôt de Paris, 185.
 BERNON (Compagnon), chat^{tt} d'Arilly, 22.
 BERRY (Le), 55, 224, 235.
 BERRY (duc de), Jean de France, 12, 21, 23, 25, 39, 146, 148, 158, 168, 218-219, 231, 234, 244, 246, 262, 265-266, 272, 274-275, 277, 283-286, 289, 313, 327-328, 387.
 BERRY (duchesse de), Jeanne d'Armagnac, 105, 131, 284.
 BERTIQUAULT, *alias* BERTREQUIN, cap^{tt} de routiers, 55, 198.
 BERRANÇON, 86, 142, 165, 333, 347.
 BRESILLE (Renaud de), 237.
 BESSE, 275.
 BRESUS (Aigret de), écuyer du duc, 211.
 BETLÈM (év. de), V. Valan.
 BIAIS, 147.
 BIÈRES (Côte-d'Or), 298.
 BISTEURRE (Jean), faiseur d'horloges, 40.
 BLAINVILLE (Mouton de), 275.
 BLAISY (Géofroi de), sire de Mauvilly, 53-54, 213, 216, 224.
 — (Jean de), 121, 208, 213, 319, 335, 349.
 BLAISY (Gilliat de), maire de Dijon, 268, 417.
 BLAMONT (sire de), 349.
 BLANCHET (Jean), secrétaire du duc, 7-8, 28-29, 53, 66, 108, 110, 113, 120, 150, 153, 155, 159, 163, 173, 185, 187, 189, 194, 217, 229, 241, 250, 257, 269, 305.
 — (Pierre), 185.
 BLANDI, près Melun, 24.
 BLANGY (Huguenin de), 206, 209.
 BLE (Hugues du), 58.
 BLONDEL (Jean), écuyer tranchant, 31.
 BLOIS (Gouv' de), 157, 234, 240-241.
 Bois (Jean du), 124, 125.
 — (Henri du), chat^{tt} de Brazey, 238.
 — (Pierre du), peintre à Hesdin, 41.
 BONNY-SUR-LOIRE (Loiret), 125.
 BORDE DE REULÈS (La) (Côte-d'Or), 142.
 BORDES (Géofroi des), lieut' du bailli de Chalon, 139.
 — (Sire des), V. Guenand.
 — (Guillaume des), 237.
 Bos (Tristan du), bailli, 183.

BOUBERT (Robert de), 237.
 BOUCHET (Géofroi du), gouv' du Nivernais, 61, 75, 92, 157, 263.
 BOUCICAUT (Jean le Malingre de), maréchal, sa mort, 229, 233-234, 236, 238, 239, 241.
 — (Jean), fils de, 240.
 — (Géofroi), fils de, 246.
 — (Géofroi), évêque de Laon, 240.
 BOUFFEAT (Aimé), 152.
 BOULOGNE (c^{te} de) Jean, c^{te} d'Auvergne, V. aussi Auvergne, 56, 115, 117.
 — (Jeanne de), reine, 366, 367, 368.
 BOURBON (Jacques de), 223.
 — (Jean de), V. La Marche (c^{te} de).
 — (Jeanne de), reine de Fr., 4, 10, 219, 244, 250, 295.
 BOURBON (Louis, duc de), 21, 39, 223, 244, 260, 285, 292, 295, 319, 332-333, 339-340, 360.
 BOURBON-MONTPEROUX (Girard de), 208, 225, 316, 349, 427.
 BOURBON-LANCY (S.-et-L.), 294.
 BOURBONNAIS (le), 224, 235.
 BOURGEOIS (Guillaume), 424.
 BOURGES (Cher), 283, 295.
 BOURG-EN-BRESSE, 138, 181.
 — (bailli de), 200.
 BOURGEOISE (Poincard), trésorier du duc, 71, 152, 309, 371.
 BOURG-LA-REINE (Seine), 290.
 BOURG-LE-COMTE (S.-et-L.), 234.
 BOURGNUP (Charente-Infér.), 285, 286.
 BOURGOGNE (Antoine Monsieur de), 2, 3.
 BOURGOGNE (Bonne de), 3, 347, 356, 357.
 BOURGOGNE (Catherine de), duchesse d'Autriche, 3, 54, 341, 347, 348.
 — (Charles Monsieur de), 291, 296.
 — (Eudes IV, duc de), 365.
 — (Hughes V, duc de), 365.
 BOURGOGNE-COMTÉ (Jean de), s. d'Amance, 70, 145, 156, 159, 208, 210, 238, 242, 247, 252, 260, 267, 283, 298.
 BOURGOGNE (Jean Monsieur de), dit Sans-Peur, fils du duc, 14, 25, 39, 44, 277, 299, 391, 386, 398, 401, 402, 404, 414, 429.
 — (Louis Monsieur de), 320, 321, 328.
 — (Marguerite de), fille de Philippe 4, 5, 299, 345, 342.
 — (duchesse de), V. Flandre (Marguerite de).
 — (Philippe de Rouvre, duc de), 78, 342, 365, 367.
 — (Philippe Monsieur de), 3.
 — (Robert II, duc de), 365.
 — (Robert de), c^{te} de Tonnerre, 40, 298.
 BOUSON (Guillaume), 295.
 BOUVILLE (Pierre de), receveur, 270.
 BOUVILLE (Sire de), 233.
 BOUY, 138.
 BRABANT (Marguerite de), femme de Louis de Male, c^{te} de Flandre, 17, 277, 297, 357.
 BRABANT (Cilinet de), 245, 246.
 — (comte de), 352.
 BRABANT (duchesse de), 14.
 BRAIGNY, près Verdun, 223.
 BRAINE (Simon, comte de), 124.
 BRANCION (S.-et-L.), 59, 209.
 BRANDON (Saône-et-Loire), 162.
 BRAQUE (Nicolas), 185, 288.
 BRAQUERONT (Guillaume de), 361.
 BRAUX (Côte-d'Or), 276.
 BRAZEV (Côte-d'Or), 113, 237-238.
 BRESSE (La), 166, 200-201, 203.
 BRETAGNE (La), 305-306, 310-311.
 BRETAGNE (Jean, duc de), 287, 291, 315, 344, 358.
 BRETEUIL (Oise), 334.
 BRETEUIL (Le hour de), cap^{tt} de routiers, 184, 198.
 BRETAGNE (Mlle de), cap^{tt} d'Auxonne, 72.
 BRIE (La), 145.
 BRIENNE (Aube), 146.
 BRIENNE (Jeanne de), 7.
 BRIGNAIS (bataille de), 72, 184, 372.
 BRION (Yonne), 294.
 — (Hughes de), 283.
 BRIOURE (H^{te}-Loire), 55, 57.
 BRIQUET (Robert), cap^{tt} navarrais, 61, 124.
 BRISEDARRE (Jean de), 143.

BOISSIS (Hugues de), 114.
 — (Jean de), 349.
 BROYES, 99.
 BRUÈRE (Fort de la), Allier, 263.
 BRUGES, 16, 18, 31-32, 302, 304, 306, 313, 315, 348, 351, 358-359, 404.
 BRUXELLES, 315.
 BRUXELLES (Hennequin de), che-
 vaucher, 35.
 BUCHEPOT (Gauthier), chat^m de
 Brancion, 209.
 BUCKINGHAM (Thomas, duc de), 358.
 BUCY (Simon de), Prés' du Parl',
 140, 141.
 BURL (Jean de), 292.
 BUREY (Le), 166, 200.
 BURNET (Simon), écuyer, 128.
 BURNIN (Gace de la), 299, 304.
 — (Pierre de la), 299.
 BUSSEUIL (Jean de), 338.
 BUXY-EN-CHAUNOIS (S.-et-L.), 114,
 234.
 BUXY (Jean de), prés' au Parl', 251.

C

CAEN (Calvados), 335.
 CALAIN (Perrot), capitaine, 111.
 CALAIS, 2, 81, 260, 291, 321, 358.
 CALLEVILLE (seigneur de), 173.
 CAMBRIDGE (duc de), 10, 183, 220,
 256, 314.
 CAMUS (Le bour), cap^m de routiers
 105, 107, 139, 141, 180, 208, 225.
 CANDÉ (Maine-et-Loire), 287.
 CANTORBÉRY (Archev. de), 314.
 CARDONNEL (Jean), 334.
 CARENTAN (Mâche), 336, 337.
 CARPENTRAS (Evêque de). V. Les-
 trange.
 CASIMIR, roi de Pologne, 354.
 CASTELPERS (Amenion de), capit^m
 de routiers, 156, 190.
 CASTILLE (Pierre, roi de), 176.
 CERVOLE (Arnaud de), l'Archiprê-
 tre, 57, 63, 65, 68-69, 71-72, 76,
 81, 91-92, 94, 96, 98, 111, 114-
 115, 119-120, 132-133, 141, 144,
 146, 155, 158, 160, 161, 165, 167,
 174-175, 179, 180-181, 183, 184,
 187, 200, 203, 205-206, 208-209,

— (Phillippe de), 81, 205.
 CERISEY (Louis de), 307.
 CÉSY (Yonne), 138, 155.
 CHACENAY (Aube), 208.
 CHACENAY (Jean de), 238, 278.
 — (Pierre de), chat^m de Beaune,
 216.
 CHAGNY (S.-et-L.), 180.
 CHAILLY (Geofroi de), sire de Ga-
 may, 164, 216.
 CHALEMARD (Jean), cons', 52, 372.
 CHALAMONT (Guillaume de), 200.
 CHALON-SUR-SAÔNE, 51, 58, 61, 67,
 69, 76, 79, 80, 82-83, 89, 95, 97,
 105, 107, 110-111, 114, 126, 129,
 130-131, 134, 140, 143, 151, 153,
 156, 158-159, 170, 176-177, 180,
 189, 191, 195, 198-199, 202-203,
 207, 218, 220-221, 226, 234-235,
 247-248, 262, 271, 273, 276, 309,
 310, 316, 318, 321-322, 346, 353,
 371, 376-377, 384, 386, 399, 410-
 411, 417, 419, 422, 430.
 — (Le doyen de), 159.
 — (Evêque de), V. S'-Just (Jean de),
 114, 158, 384, 400.
 CHALON (Jean de), 38, 92-94, 128,
 177, 215, 219, 228, 234, 237, 251,
 253, 307, 348.
 — (Louis de), 159.
 CHALON (Hugues de), s. d'Arlay,
 68, 159, 307, 347, 349.
 — (Jeanne de), v^m de Robert de
 Bourgogne, comte de Ton-
 nerre, 40, 298.
 — (Guillaume de), 298.
 — (Louis de), 93, 125, 132, 145.
 — (Marguerite de), 344.
 — (Tristan de), 128.
 CHALONNAIS (Le), 130, 132, 176-177,
 179, 198, 208, 247-248, 371, 375,
 377, 403, 405, 421, 431.
 CHALONS-S-MARNE, 210, 246.
 CHAMBLY (Charles de), 304, 339.
 CHAMCERY (Saône-et-Loire), 112.
 CHAMBROLLES (siège de), 101.
 CHAMPAGNE (La), 53, 138, 141-142,
 145, 147, 154, 158, 183, 199, 210,
 231, 234, 245, 263, 310, 311, 316,
 360, 390, 405.
 — (Le gr' prieur de), 270, 400.

CHAMPDIERS (Jean de), 114.
 — (Gui de), secrétaire du roi, 259,
 372.
 CHAMPION (Simon), 284.
 CHAMPLITTE (H^m-Saône), 122.
 CHAMPS (Johannin des), horlogeur,
 41, 42.
 CHANCEAUX (Côte-d'Or), 316, 370.
 CHANDIO (Pierre de), chat^m de
 Decize, 61.
 CHANDOS, hérald du sire de Coucy,
 249.
 CHANGY (Jean de), 426.
 CHANTELOUP (S.-et-O.), 26.
 CHANTEMERLE (F. de), cons' du
 duc, 68.
 CHANTILLY (Oise), 24.
 CHANTEPRIN (François), 301, 315.
 CHAOURCE (Aube), 215, 431.
 CHAPPE (bâtard de), 339.
 CHAPPELLE (Guillaume de), 156.
 CHAPPELLES (Thomas de), annuaire
 et secrétaire du duc, 28-29, 48,
 53, 67, 74, 159, 176, 185, 190, 207,
 262, 346.
 CHARDOIGNE (Ferri de), chevalier
 lofrain, coscigneur de Raviè-
 res (Yonne), 143, 181.
 CHARLES IV, empereur, 7, 34, 157,
 160, 172, 305, 326, 328, 346.
 CHARLES V, régent, puis roi de Fr.,
 4, 6, 10, 22, 27, 35, 39, 42, 83,
 89, 92, 99, 101, 125, 157, 161, 165,
 174, 176, 183, 198-199, 210, 214,
 216, 219, 221, 223, 225, 233-234,
 244, 249, 251, 253, 256-257, 259-
 260, 261, 264, 266, 278, 282, 284,
 287, 289, 291, 295, 297, 301, 306,
 309, 312, 315, 318, 321, 324, 328,
 332, 334, 335, 344, 345, 350, 356,
 358-359, 362, 374-375, 428.
 CHARLES VI, roi de Fr., 18, 20, 22,
 35-36, 249, 285, 287, 289, 391.
 CHARLES LE MAUVAIN, roi de Na-
 varre, 7, 50, 61, 91, 115-116, 138,
 149, 164, 209, 232, 340.
 CHARLES-MENNIL (Seine-Infér.), 22.
 CHARIN (Jean de), cap^m, 141.
 CHARNY (Côte-d'Or), 63.
 — (Géofroi de), 21, 334, 349, 410.
 — (Géofroi, bâtard de), 295.

CHAROLAIS (Le), 70, 144, 187, 235,
 243, 386, 388-389, 396, 399, 402-
 403, 405.
 — (Bailli du), 160, 400, 402, 432.
 CHAROLLES (S.-et-L.), 195, 198, 204,
 399, 402-403.
 CHARRINZ, près Vesoul (H^m-Saône),
 311.
 CHARTRES (Eure-et-L.), 95, 290, 366,
 362.
 CHARTRES (Bertrand de), écuyer
 tranchant, 146, 355.
 — (Jean de), chapelain, 44.
 — (Phillippe le), m' d'hôtel, 71, 185.
 CHASAN (Jacques de), 79.
 CHASTENOY (Jean de), 58, 167.
 CHATKAUBIAND (Loire-Inf.), 287,
 290.
 CHATEAU-CHINON (Nièvre), 243.
 CHATEAU-MORAND (Hugues de), 283.
 CHATEAUNEUV (Côte-d'Or), 148.
 — (Poincart de), 283, 318.
 — (Thibaud de), 335.
 CHATEAU-THIRRY (Aisne), 292, 358,
 360.
 CHATEAUVILLAIN (H^m-Maire), 63,
 81, 94, 115, 147, 158, 175, 181,
 204-205, 209.
 — (Jeanne de), 205-206.
 CHATEL-GÉRARD (Yonne), 142, 143,
 377, 383-384, 428.
 CHATILLON-LES-DOBBS, 166.
 CHATILLON-LE-DUC (Doubs), 311.
 CHATILLONNAIS (Le), 5, 237, 293,
 427, 429.
 CHATILLON-EN-BAZOIS (sire de), 243.
 CHATILLON-SUR-SEINE, 15, 76, 112,
 127, 139, 145, 208-209, 224, 234,
 236, 242-243, 245-246, 269-270,
 277, 319, 349, 344-345, 366, 368,
 386, 388, 396, 411, 415, 421, 423,
 425, 433.
 — (Abbé de), 400.
 CHATILLON (Charles de), chambel-
 lan, 124-125, 283.
 — (Gaucher de), 223, 360.
 — (Gautier de), 257.
 — (Hue de), grand maître des ar-
 balétriers, 185, 212, 304.
 CHATRES-SOUS-MONTLÉRY, 360.
 CHAUDENAY (madame de), 291.

BROISSE (Hugues de), 114.
 — (Jean de), 349.
 BROYES, 99.
 BRUÈRE (Fort de la), Allier, 263.
 BRUGES, 16, 18, 31-32, 302, 304, 306, 313, 315, 348, 351, 358-359, 404.
 BRUXELLES, 315.
 BRUXELLES (Hennequin de), che-
 vaucheur, 36.
 BUCHEPOT (Gauthier), chat^m de
 Brancion, 209.
 BUCHINGHAM (Thomas, duc de), 358.
 BUCY (Simon de), Prés^s du Parl^t,
 140, 141.
 BUREL (Jean de), 292.
 BUGBY (Le), 166, 200.
 BUGNET (Simon), écuyer, 128.
 BUGNE (Gace de la), 299, 304.
 — (Pierre de la), 299.
 BUSSEUIL (Jean de), 338.
 BUXY-EN-CHAUNOIS (S.-et-L.), 114,
 234.
 BUXY (Jean de), prés^s au Parl^t, 251.

C

CAEN (Calvados), 335.
 CALAIN (Peffot), capitaine, 111.
 CALAIS, 2, 81, 200, 291, 321, 358.
 CALLEVILLE (seigneur de), 173.
 CAMBRIDGE (duc de), 10, 183, 220,
 256, 314.
 CAMUS (Le bour), cap^m de routiers
 105, 107, 139, 141, 180, 208, 225.
 CANDÉ (Maine-et-Loire), 287.
 CANTORBÉRY (Archev. de), 314.
 CARDONNEL (Jean), 334.
 CARENTAN (Manche), 336, 337.
 CARPENTRAS (Evêque de). V. Les-
 tange.
 CASMIR, roi de Pologne, 354.
 CASTELPERS (Amenion de), capit^m
 de routiers, 156, 190.
 CASTILLER (Pierre, roi de), 176.
 CERVOLK (Aynaud de), l'Archipré-
 tre, 57, 63, 65, 68-69, 71-72, 76,
 81, 91-92, 94, 96, 98, 111, 114-
 115, 119-120, 132-133, 141, 144,
 146, 155, 158, 160, 161, 165, 167,
 174-175, 179, 180-181, 183, 184,
 187, 200, 203, 205-206, 208-209.

— (Philippe de), 81, 205.
 CERISEY (Louis de), 307.
 CÉSY (Yonne), 138, 155.
 CHAGENAY (Aube), 208.
 CHACENAY (Jean de), 238, 278.
 — (Pierre de), chat^m de Beaune,
 216.
 CHAGNY (S.-et-L.), 180.
 CHAILLY (Geofroi de), sire de Ga-
 may, 164, 216.
 CHALEMARD (Jean), cons^r, 52, 372.
 CHALAMONT (Guillaume de), 200.
 CHALON-SUR-SAÛNE, 51, 58, 61, 67,
 69, 76, 79, 80, 82-83, 89, 95, 97,
 105, 107, 110-111, 114, 126, 129,
 130-131, 134, 140, 143, 151, 153,
 156, 158-159, 170, 176-177, 180,
 189, 191, 195, 198-199, 202-203,
 207, 218, 220-221, 226, 234-235,
 247-248, 262, 271, 273, 276, 309,
 310, 316, 318, 321-322, 346, 353,
 371, 376-377, 384, 386, 390, 410-
 411, 417, 419, 422, 430.
 — (Le doyen de), 159.
 — (Evêque de), V. S'-Just (Jean de),
 114, 158, 384, 400.
 CHALON (Jean de), 38, 92-94, 128,
 177, 215, 219, 228, 234, 237, 251,
 253, 307, 348.
 — (Louis de), 159.
 CHALON (Hugues de), s. d'Arlay,
 68, 159, 307, 347, 349.
 — (Jeanne de), v^m de Robert de
 Bourgogne, comte de Ton-
 netre, 40, 298.
 — (Guillaume de), 298.
 — (Louis de), 93, 125, 132, 145.
 — (Marguerite de), 344.
 — (Tristan de), 128.
 CHALONNAIS (Le), 130, 132, 176-177,
 179, 198, 208, 247-248, 371, 375,
 377, 403, 405, 421, 431.
 CHALONS-S-MARNE, 210, 246.
 CHAMBLY (Charles de), 304, 339.
 CHAMBERY (Saône-et-Loire), 112.
 CHAMBROLLES (siège de), 101.
 CHAMPAGNE (La), 53, 138, 141-142,
 145, 147, 154, 158, 183, 199, 210,
 231, 234, 245, 293, 310, 311, 316,
 360, 390, 405.
 — (Le gr^r prieur de), 270, 400.

CHAMPDIVERS (Jean de), 114.
 — (Gui de), secrétaire du roi, 259,
 372.
 CHAMPION (Simon), 284.
 CHAMPLITTE (H^o-Saône), 122.
 CHAMPS (Johannin des), horlogeur,
 41, 42.
 CHANCEAUX (Côte-d'Or), 316, 370.
 CHANDIO (Pierre de), chat^m de
 Decize, 61.
 CHANDOS, hérald du sire de Coucy,
 249.
 CHANGY (Jean de), 426.
 CHANTELOUP (S.-et-O.), 26.
 CHANTEMERLE (F. de), cons^r du
 duc, 68.
 CHANTILLY (Oise), 24.
 CHANTEPRIME (François), 301, 315.
 CHAOURCE (Aube), 215, 431.
 CHAPPE (bâtard de), 339.
 CHAPPELL (Guillaume de), 186.
 CHAPELLES (Thomas de), aumônier
 et secrétaire du duc, 28-29, 48,
 53, 67, 74, 159, 176, 185, 190, 207,
 262, 346.
 CHARDOIGNE (Ferri de), chevalier
 lorrain, coseigneur de Raviè-
 res (Yonne), 143, 181.
 CHARLES IV, empereur, 7, 34, 157,
 160, 172, 305, 326, 328, 346.
 CHARLES V, régent, puis roi de Fr.,
 4, 6, 10, 22, 27, 35, 39, 42, 83,
 89, 92, 99, 101, 125, 157, 161, 165,
 174, 178, 183, 198-199, 210, 214,
 216, 219, 221, 223, 225, 233-234,
 244, 249, 251, 253, 256-257, 259,
 260, 261, 264, 266, 278, 282, 284,
 287, 289, 291, 295, 297, 301, 306,
 309, 312, 315, 318, 321, 324, 328,
 332, 334-335, 344-345, 350, 356,
 358-359, 362, 374-375, 428.
 CHARLES VI, roi de Fr., 18, 20, 22,
 35-36, 249, 385, 387, 389, 391.
 CHARLES LE MAUVAIS, roi de Na-
 varre, 7, 50, 61, 91, 115-116, 138,
 149, 164, 202, 222, 340.
 CHARLES MESNIL (Seine-Infér.), 22.
 CHARNAN (Jean de), cap^m, 141.
 CHARNY (Côte-d'Or), 63.
 — (Geofroi de), 21, 334, 349, 410.
 — (Geofroi, bâtard de), 295.
 CHAROLAIS (Le), 70, 144, 187, 235,
 243, 386, 388-389, 396, 399, 402-
 403, 405.
 — (Bailli du), 160, 400, 402, 432.
 CHAROLLES (S.-et-L.), 195, 198, 204,
 399, 402-403.
 CHARRIEZ, près Vesoul (H^o-Saône),
 311.
 CHARTRES (Eure-et-L.), 95, 290, 360,
 362.
 CHARTRES (Bertrand de), écuyer
 tranchant, 146, 355.
 — (Jean de), chapelain, 44.
 — (Philippe le), m^r d'hôtel, 71, 185.
 CHASAN (Jacques de), 79.
 CHASTENOT (Jean de), 58, 167.
 CHATEAUBRIAND (Loire-Inf.), 287,
 290.
 CHATRAU-CHINON (Nièvre), 243.
 CHATRAU-MORAND (Hugues de), 283.
 CHATRAUNEUF (Côte-d'Or), 148.
 — (Poinçart de), 283, 318.
 — (Thibaud de), 335.
 CHATRAU-THIERRY (Aisne), 292, 358,
 360.
 CHATEAUVILLAIN (H^o Marne), 63,
 81, 94, 115, 147, 158, 175, 181,
 204-205, 209.
 — (Jeanne de), 205-206.
 CHATEL-GÉRARD (Yonne), 142, 143,
 377, 383-384, 428.
 CHATILLON-LES-DOBRES, 166.
 CHATILLON-LE-DUC (Doubs), 311.
 CHATILLONNAIS (Le), 5, 237, 293,
 427, 429.
 CHATILLON-EN-BAZOIS (sire de), 243.
 CHATILLON-SUR-SEINE, 15, 76, 112,
 127, 139, 145, 208-209, 224, 234,
 236, 242-243, 245-246, 269-270,
 277, 319, 342, 344-345, 366, 368,
 386, 388, 396, 411, 415, 421, 423,
 425, 433.
 — (Abbé de), 400.
 CHATILLON (Charles de), chambel-
 lan, 124-125, 283.
 — (Gaucher de), 223, 360.
 — (Gautier de), 257.
 — (Hue de), grand maître des ar-
 balétriers, 185, 212, 304.
 CHATRES-SOUS-MONTLÉRY, 360.
 CHAUDENAY (madame de), 291.

- CHAUFFOUR (Jean de), 89, 111, 128, 325.
 — (Thibaud de), 217.
 CHAUMES (Côte-d'Or), 87.
 CHAUMONT (H^e.-Marie), 94, 142, 147, 158, 277.
 CHAUMONT (Guillaume de), dit *de Savoie*, 228.
 CHAUSSIN (Jura), 51, 100, 155, 163, 165, 182, 194, 214, 216, 273, 276, 421.
 CHAZERON (Odard de), 259, 296, 312, 356.
 CHENEVIÈRES (Raoul de), 339.
 CHENISY (madame de), 348.
 CHENÔVE (Côte-d'Or), 386.
 CHERY (Yonne), 143.
 CHERRBOURG, 345.
 CHEVIGNY, près Semur, 249.
 CHEVILLART (Henri), 151, 152, 153, 192.
 CHEVILLY (Guillaume de), 403, 406.
 — (Pierre, sire de), 118, 148.
 CHIFFLOT (Nicolas), 382.
 CHINON (Indre-et-Loire), 284, 290.
 CHISSY (Saône-et-Loire), 112, 113.
 CHIVRES (Hugues de), 110.
 — (Philippe de), 110, 114.
 CHIZÉ (Deux-Sèvres), 291.
 CHOISREUL (Gaucher de), 420.
 — (Gui de), 420.
 — (Guillaume de), sire d'Aigremont, 68, 72, 151, 157, 214, 258, 271, 400.
 CHOLET (Lyonnet), écuyer, 5, 6.
 CHESTIRN (Gervaise), 297.
 CHRISTOPHE (Simon), 141, 154, 155.
 CHUGES, 302.
 CISERY (Yonne), 249.
 CITRAUX (Abbaye de), 87, 297, 328.
 — (Abbé de), 53, 87, 224, 372.
 CLARENCE (duc de). V. Angleterre (Lyonnel d').
 CLASQUIN, hérald d'armes de du Guesclin, 273, 313.
 CLÉMENT VII, pape, 342, 343, 345, 346, 347.
 CLERMONT-FERRAND, 117, 193, 274-275, 295.
 — (Evêque de), 372.
 CLICHY, près Paris, 185.
 CLISSON (Loire-Inf.), 286-287.
- CLISSON (Olivier de), 211, 247, 284, 290, 292, 294, 323.
 CLOX (Bertrand du), m' des comptes, 259.
 CLUGNY (Guillaume de), bailli d'Auxois, 87, 106, 120, 121, 122, 124, 130, 133, 142, 147, 155, 161, 162, 175, 204, 205, 206, 247, 249, 261, 270, 373.
 — (Cardinal de), 137.
 — (Jean de), 431.
 CLUNI (Abbaye de), 204, 221.
 COGNAC (Charente), 286.
 COICTIER (Girard), 386.
 COLAS, de Dinan, canonnier, 41.
 COMMELLE (Guill. de la), écuyer, 244.
 COMPAGNON (Jean), 153.
 COMPIÈGNE (Oise), 18, 25, 256.
 CONFLANS (Hôtel de), près Charenton, 26, 37-38, 39, 398. V. Conflans-lès-Paris.
 — (Gautier de), 37.
 — (Jean de), notai' et concierge, 37.
 COPPECOILLE, messager du duc, 132.
 COQUELET (Jean), valet du duc, 173.
 CORBEIL (Seine-et-O.), 23.
 CORBIE (Somme), 359.
 CORBIE (Arnaud de), 257, 262, 270, 304, 317, 378.
 CORCONDRAZ, 169, 183, 184, 186, 188.
 CORGINERON (Jean de), 91.
 CORNOUILLES (Jean de), écuyer breton, capitaine de routiers, 161, 162.
 CORGOLOIN (Hugues de), cap^u de Beaumont, 97-98.
 CORFOYER (Monin de), chât^u de Duesme, 58.
 COSNE (Côte-d'Or), 58, 122, 125.
 — sur Loire, 122, 125.
 COUBLANT, 89.
 COUCHES (sire de). V. Montagu.
 COUCY (Enguerran, sire de), 39, 124, 214, 245-246, 249, 307-310, 316, 333, 337, 339, 343, 360.
 COURBETON (Nicolas de), recev^u g^u, 263, 383.
 — (Jean de), 382.
 COURCELLES-LES-SEMUR (Côt^e-d'Or), 77, 154, 298, 320.
 COURLON (Jean de), concier^u, 36, 403.

- COURNOL (Puy-de-Dôme), 275.
 COURTENAY (Pierre de), 16.
 — (Philippe de), 215.
 COURTEVAIS, 209.
 COURTAMBLES (Jacques de), 404.
 — (Jean de), 141.
 COURTOT (Perrenot), procur^u, 143.
 — (Philippe), 384.
 COURTRAI (Belgique), 41, 348, 351.
 COUTANCES (Manche), 336, 337.
 — (Evêque de), 336, 337.
 COUTIER (Jean), doyen, 390.
 CRAON (Amauri, sire de), 124, 238.
 CRAVAN (Yonne), 73, 231.
 CRÉCY-COUVÉ (capitulation de), 101.
 CRÉCY-EN-BRIE (S.-et-M.), 101, 360.
 CRÉCY (bataille de), 125.
 CREIL (Oise), 22, 23, 24, 322.
 CRESSY (Alix de), 8.
 CRESWEY (Jean), capitaine anglais, 61, 124.
 CROISILLES (Marguerite de), dame de S'-Etienne, 3, 4, 5, 261.
 CROS (Jean du), év. de Limoges, 346.
 CROUAIS (Ille-et-Vil.), 287-288.
 CROY (sire de), 405.
 CRUX (Jean de), s. de Trouhans, 93, 148, 160, 208, 247, 400.
 — (Erard de), 122, 141, 199, 283, 322.
 CRUZY-LE-CHATEL (Yonne), 215.
 CUISERY (S.-et-L.), 50, 59, 88, 90, 108, 110, 113, 141, 163, 167, 218, 226, 276.
 — (Bailli de). V. Rabutin (Jean de).
 CULDOË (Jean), prévôt des m^u, 222, 245.
 CUSANCE (Girard de), 325.
 — (Jean de), bailli d'Amont, 166.
 CUSSET (Allier), 295.
 CUSSIGNY (Guillaume de), écuyer, 127.
 — (Jean de), 400.
- D**
- DAGONNE (Nicolas), 188.
 DAMAS (Guillaume), cap^u d'Aignay-le-duc.
 DAMAS-MARCILLY (Hugues de), 426.
 — (Philibert de), 400.
 DAMMARIE-EN-PUISAIS (Loiret), 65.
 DAMMARTIN (le c^u de), 260, 261, 289.
- DAMPIERRE-SUR-SALON (H^e-Saône), 111.
 DAMPIERRE (Richard de), 215.
 DANVILLE (Jean de), 30.
 DARCEY (Côte-d'Or), 87, 138.
 DARRÉ *alias* DARRIEN (Frère), chef de routiers, 143, 178, 179, 180, 182, 188, 206.
 DARNICHOÏ (Perrette), concubine de Jean de Chalon, 253.
 DAUBENTON (Jean), 158, 341.
 DAUPHINÉ (Le), 107, 108.
 DAVID (Géofroi), évêque d'Autun, 68, 374.
 — (Jean), écuyer, 214.
 — (Milet), neveu de l'évêque, 146.
 DECIZE (Nièvre), 218, 294, 378.
 DESLANDRES (Pierre), changeur, 245.
 DEUILLY, en Lorraine (Vosges), 94.
 DIÉNAT (Etienne le), sergent d'armes du roi, 50, 52, 201, 377.
 DIÉNAY (Côte-d'Or), 224.
 DIGOINE (Girard de), 61.
 — (Jean de), 322.
 DIJON, 4-15, 23-24, 34, 41, 46, 48, 51, 52, 55, 63, 70-71, 75, 78-79, 83, 87, 89, 91, 93, 100, 107, 108, 110-111, 113, 117, 119, 121, 123, 125-127, 133-134, 138, 140, 142, 144, 148-149, 151, 153-154, 158, 162, 166, 172, 175, 179, 183, 187-188, 195, 206, 209, 224, 226, 228, 230, 234, 236, 238, 240, 250, 262, 264-265, 268-269, 277, 279, 284, 290-291, 315, 320-321, 324, 326, 333, 338, 346-347, 354, 357, 366, 369, 372, 388, 390, 392, 395, 396, 398-399, 400, 406, 410, 412, 414, 416, 418-419, 421, 423, 425, 430, 432, 433.
 — (S^e-Bénigne de), 10, 224, 355, 371, 385, 400.
 — (S^e-Etienne de), abbé de, 270, 381, 385, 400.
 DIJONNAIS (Le), 178, 310, 368, 375, 377, 382, 403.
 DIMANCHE, d'Alexandrie, 312, 314.
 DINTVILLE (Erard, seign^u de), 146.
 — (Pierre de), chancelier, 268, 270.
 DISQUE (Jean), 296.
 DÔLE (Jura), 73, 100, 252.
 DOMBUS (Pays de), 138.

DOMÉCY (Renaud de), 400.
 DONAT (Bernard), 208.
 DONZIOIS (Le), 242, 378, 388, 389, 391.
 DORIAN (Yves), notaire, 319.
 DORMANS (Guillaume de), chance-
 lier, 7, 8, 166, 220.
 — (Jean de), procureur, 8.
 — (Jean de), évêq. de Beauvais, 8.
 — (Mile de), évêque, 319, 320.
 DOUAI (Nord), 257, 320.
 DOUAY (Oudot ou Oudart), recev'
 g^r, 388, 391, 392, 393, 395, 399, 406.
 DRACY (Simon de), 170.
 DUBOIS (Nicolas), év. de Bayeux, 304.
 DUESME (Côte-d'Or), 213, 237, 238,
 396, 424.
 — (Huguenin de), 434.
 DUGAL (Benedic), 289.
 DUN-SUR-MEUSE, 175.
 DUPIN (Guiot), cap^m de routiers,
 105, 107, 114, 126, 128, 130.
 DUPUY ou DU PUY (Arnalton), 124.
 DUVAL ou DU VAL (Jacques), secré-
 taire du duc, 33, 34, 314, 353.

E

ECORNAY (sire d'), 351.
 ECOSSE (roi d'), 313.
 EDOUARD III, roi d'Angleterre, 9,
 10, 54, 77, 81, 89, 91, 149, 183, 223,
 256, 262-263, 285, 301, 305, 312,
 314, 320-321, 358, 369, 370-371.
 ECHALOT (Robert d'), 192.
 EGUILLY (Othe d'), cap^m de Pon-
 tailler, 92, 118.
 — (Thomas d'), 349.
 ENGHEN (Gautier d'), duc d'Athè-
 nes, 321.
 ENTRAINS (Nièvre), 233.
 EPINE (Colinet de l'), 284.
 — (Jean de l'), 203.
 EPIRY (Saône-et-Loire), 108.
 EPOISSÉS (Côte-d'Or), 244, 400.
 EPOISSÉS. (V. les Mello, sires d').
 ESPAGNE (L'), 176, 211, 220, 221, 224,
 230, 278, 343, 390.
 — (roi d'). V. Jean, Henri III.
 — (Marie d'), femme de Charles
 d'Evreux, 7.
 ESPRON (Jean), clerc, 40.

ESPIOTTE, cap^m de routiers, 55, 180.
 ESTOUTEVILLE (Jean d'), 22.
 ESTRABONNE (Jura), 169, 189.
 — (Jean d'), 415.
 ESTRÉES (Pierre d'), chevalier, 166.
 ETAIS-LA-SAUVIN (Yonne), 65, 66.
 ETAMPES (comte d'). V. Evreux
 (Louis d').
 ETAULES (Julienne d'), d^e de Prey,
 417.
 ETIENNE, bourgeois de Dijon, 87, 250.
 — de Troyes, archer, 147.
 EU (Jean d'Artois, comte d'), 173,
 223, 228, 232, 244, 246, 258, 258,
 275, 282, 284, 292-293, 360.
 EUDIN (Euguerran d'), 284, 348.
 EVREUX (C^e d'). V. Charles le Mau-
 vais, roi de Navarre.
 EVREUX (Louis d'), comte d'Etam-
 pes, 7, 220-221, 228, 232, 244, 250.
 — (Charles d'), 7.

F

FALAISE (Calvados), 339, 361.
 FAUCILLE (Jean de la), 19, 20.
 FAUCOGNEY (Thibaud de), 191.
 FAYERNEY (Abbaye de), 298.
 FAYEL (Le Bègue de), 232, 237.
 FÉLISE (Dreux), 381, 382, 398.
 FENAY (Etienne de), tabell^m, 45-46.
 FERTÉ (Jean de la), maréchal de
 Normandie, 243.
 FERTÉ-SUR-AMANCE (La), 208.
 FIENNES (Moreau de), connétable
 de France, 260.
 FLANDRE (La), 14, 20-21, 256, 258,
 263, 301, 305, 316, 328, 343,
 348-351, 352, 354, 397, 404.
 FLANDRE (Louis de Mâle, c^m de),
 17, 20-21, 35, 43, 232, 256-257,
 259, 263, 291, 315, 321, 348, 350,
 353, 357-358, 371, 382, 386.
 — (Marguerite de), duchesse de
 Bourgogne, 9, 10, 16, 24-25, 35,
 39, 43, 220, 232-233, 253, 256-
 259, 261, 267, 268, 275, 278, 282,
 287, 290, 292, 297, 298-301, 308-
 309, 313, 315, 318, 320-321, 327,
 341, 345, 347, 356, 357, 396, 422.
 — (Riffard, bâtard de), 371.

FLANDRIN (Jean), év. de Carpen-
 tras, 277.
 FLAVIGNY (Côte-d'Or), 77, 82, 179,
 246, 383, 400, 423.
 FLOTTE (Guillaume de), 410.
 FLOUR (Jacques), 211.
 FLORIGNY (Robinet de), 334.
 FOISSY (Guillaume de), 403.
 — (Jean de), 377, 423, 424.
 FONDREMAND (H^e-Saône), 70.
 FONTENAY (Abbaye de), 21, 40,
 346, 424.
 FONTENAY-SOUS-BOIS, près Vincen-
 nes, 26.
 FONTENAY (Amaury de), 287.
 — (Guillaume de), 293.
 — (Nicolas de), 13, 354.
 FORTÉZ (Le), 235, 243.
 FOUET (Jean), orfèvre, graveur, 44.
 FOURQUANT (notaire), 259.
 FOUVENT (H^e-Saône), 122, 298.
 FRANCE (roi de). V. Jean II, Char-
 les V, Charles VI.
 — (reine de). V. Bourbon (Bonne
 de), Luxembourg (Bonne de),
 Boulogne (Jeanne de).
 — (Blanche de). V. Orléans (du-
 chesse d').
 — (Jean de). V. Berry (duc de).
 FRANCE (Jeanne de), femme d'En-
 des IV, 37.
 — (Jeanne de), fiancée à Jean
 d'Aragon, 233, 278.
 — (Jeanne de). V. Navarre (reine
 de).
 — (Louis de). V. Anjou (duc d'),
 140.
 — (Louis de). V. Orléans (duc d').
 — (Marie de), fille du roi Jean.
 V. Bar (duchesse de).
 — (Marguerite de), comtesse d'Ar-
 tois, douairière de Flandre,
 7-8, 52, 77-79, 81, 85-86, 99, 100,
 141, 154, 165, 182-183, 198, 214,
 216, 224, 228, 250, 259, 257, 261,
 276, 291, 299, 307, 311, 348, 350,
 357, 359.
 FRANCOVILLE-LA-GARENNE (S.-et-
 Oise), 185.
 FRANCS-COMTOIS (Les), 50-51, 53,
 86, à 102, 104, 110, 127, 138, à

170, 174, 181, 184, 200, 202, 216,
 218, 221, 226.
 FRANÇOIS (H^e-Saône), 375.
 FRIÉPIER (Joceran), 402-403, 405.
 FRESNEL (Regnaut), accordeur d'or-
 gues, 37.
 FRESNE-S-MAMETZ (H^e-Saône), 216.
 FROGIER (Jean), rec^r, 377.
 FROLOIS (Gui de), sire de Molinot,
 cap^m général et gouv^r, 51-52,
 57-58, 63, 68-69, 72, 83, 93, 120.
 — (dame de). V. Neufchâtel
 (Jeanne de).
 FROMONT-SUR-SEINE, 26.

G

GALLES (Yvain de), 279, 317.
 GALOIS D'AULNAY (Le), 24, 223.
 GAND, 14, 17, 20, 250, 257-258, 263,
 277, 305-306, 308, 315, 320, 328-
 348, 350, 353, 394, 404.
 — (Jean de), peintre, 328.
 GANDONVILLIERS (Robert de), 4.
 GARANCIÈRE (Gui de), dit le Ba-
 veux, 157, 250, 257, 258.
 GASCOGNE (La), 116, 219.
 GASCONS (Les), 224-225.
 GASNAY (Jean de), 402.
 GAST (Aubert), capitaine de Ver-
 dun, 156, 178.
 GASTELIER (Regnaut), receveur,
 383.
 GATINAIS (Le), 231.
 GAUDRY (Regnaut), 394.
 GAUTIER (Robin), tailleur des
 monnaies du duc, 45.
 GAVIGNON, de Semur, 316, 355.
 GAVRAY (Manche), 338.
 GENÈVE (Amédée de), 142, 342, 343.
 — (comtes de), 314, 342-343.
 — (Hughes de), 139, 267.
 — (Pierre de), 267, 342, 343, 346.
 — (Robert de). V. Clément VII.
 GERIGNY-SUR-MARNE (Seine-et-
 Marne), 53.
 GERMOLLES (S.-et-L.), 24, 41.
 GEVREY (Côte-d'Or), 75, 121, 158.
 GEVROLES (Erard de), 269.
 — (Jacquot de), 289.
 GRISTELLE (Jean de), 321.

- (Girard de), 352, 353.
 GREN-SUR-LOIRE (Loiret), 125.
 GROLLES (Louis de), 362.
 GILLANS (Robert de), 400.
 GISSEY (Côte-d'Or), 426.
 GIVRY-EN-CHALONNAIS (S.-et-Loir), 177, 179, 199.
 GLISQUE (Jean de), chirurgien, 263.
 GLOCESTRE (duc de), 2.
 GOMMEGNIES (Jean de), 323.
 GOUBAUT (Regnaud), 32, 41, 279.
 GOUDERY (Regnaud de), maître des monnaies du duc, 45.
 GOUFFIER (Jean), 4.
 GOURNAY (Mathieu de), 295.
 GRAILLY (Jean de), captal de Buch, 284, 290.
 GRANCHY (château de), Côte-d'Or, 72, 127, 147, 158, 433.
 — (Eudes, sire de), 113, 127, 160, 213, 214, 258, 266, 348, 382, 385, 390, 400.
 — (Guillaume de, sire de Larrey), 213, 283, 349, 356, 400.
 — (sire de), 208.
 — (Mile de), 213.
 — (Robert de), 213, 423.
 GRANDCHAMP (Côte-d'Or), 74, 75.
 — (sire de), 118.
 GRANGE (Jean de La), abbé de Fécamp, évêque d'Amiens, 158, 258, 304.
 GRANGES (Guillaume des), 434.
 — (Jean des), 142.
 — (Philibert des), 143.
 GRANSON (sire de), 70, 72, 127.
 — (Héllion de), 304.
 — (Jacques de), 89, 159, 215.
 — (Jean de), 291, 422.
 — (Othe de), 304.
 — (Thomas de), 267.
 GRAY (H^{is}-Saône), 99, 297.
 — (Jean de), concierge, 35.
 GRÉGOIRE XI, pape, 271, 277-278, 300, 318-319, 342.
 GREZ (Pierre des), 233.
 GRIGNON (Côte-d'Or), 246, 384, 419, 432.
 GROLÉE (Jean de), 101.
 GRAN (Jean de), écuyer, 123.
 GUARDIA (Raymond), 176.
 GUENÉE (famille de), 329.
 GURNANT (Guillaume), sire des Bordes, 146, 185.
 GUENANT (Radegonde), femme de Gui V de la Trémoille, 27.
 GUERCHY (Perrin de), 283.
 GUESCLIN (Bertrand du), connétable de France, 87, 173, 180, 212, 220, 222, 245-246, 273, 275, 282, 284, 286, 288-289, 291, 295, 305, 309, 313, 320, 332, 334, 336-337, 339, 359.
 — (Olivier du), 309.
 GUILLAMPOT, cap^{it} de routiers, 76, 82, 105, 107, 121, 122, 123, 126, 127, 254.
 GUILLO (Yonne), 54, 81, 242, 310, 369, 371, 421.
 GUINANT (Louis), 118.
 GUINES (Sandrin de), 316, 349.
 GUYENNE (La), 224, 390.
 GY (Jacot de), 302.
 GYÉ-SUR-SEINE (Aube), 242, 277.
- H**
- HALLÉ (Josset de), 44.
 HALLENVILLER (Claude de), 243.
 HANGEST (Jean de), 323, 360.
 — (Mathieu de), 323.
 — (Robert de), 361.
 HANON (Huet), trésorier de Bourgogne, 28-29, 48, 52, 79, 124, 145, 148, 173, 194-195, 214, 248, 258, 272, 274.
 HAPPART (Gillequin), orfèvre, graveur, 44.
 HARCOURT (Le c^{te} d'), 260, 327.
 HARCOURT (Guillaume d'), 157.
 HARFLEUR (Seine-Inf.), 18.
 HARLESTON (Jean de), capitaine anglais, 77, 321.
 HARMANT, 275.
 HAUTERIVE (Olivier de), 283.
 HAYE (Perrinet de la), 355.
 HEIZ (Etienne de), chapelain du duc, 272, 351.
 HENNEQUIN, orfèvre, 45, 284.
 HENRI III, roi d'Espagne, 352.
 HESDIN (Pas-de-Calais), 17, 41, 261, 323, 358.

- HORTINGO, capitaine de routiers, 62.
 HOUDAUCH (Jean), clerc, 37.
 HURT, de Molême, sergent, 212.
 HUMBELOT (Martin), de Talant, 89.

I

- IRELY (Jean d'), cap^{it} de Sagy, 71, 167.
 ISLE-AUMONT (Aube), 140, 405.
 ISSOIRE (Puy-de-Dôme), 275.

J

- JACQUES, tailleur des coins des monnaies du roi, 30-31, 249.
 JAMBLES (Hugues de), 426.
 JANLIN (Girard de), lieu^x de Jean d'Armagnac, 97, 107.
 JARD (abbaye du), 53.
 JAUCOURT (Aube), 43, 229, 309, 310, 316, 405.
 — (Philippe de), porte-bannière de Bourgogne, 141, 148, 160, 176, 234, 276, 300, 319, 334.
 JEAN, comte de Boulogne et d'Autvergne. Voir Boulogne et Autvergne.
 JEAN II, roi de Fr., 2, 6, 26, 48, 53, 54, 57, 60, 83, 89, 256, 333, 365-366, 371, 373, 410.
 JEAN MONSIEUR. V. Bourgogne (Jean de).
 JEAN SANS PEUR. V. Bourgogne (Jean de).
 JEAN, roi d'Espagne, 352.
 JEAN, de Dinan, monétaire, 341.
 JEAN le Garçonnet, maître-queux, 215.
 JEANNE, reine de Sicile, 256.
 JEANNE, femme de Jacques, tailleur des monnaies du roi, 249.
 JEUX (Jean de), 300.
 JOIGNY (Yonne), 138, 243, 267, 320.
 — (comte de). V. Noyers, 258, 266, 274.
 JOINVILLE (Alix de), 212.
 JOLY (Demongeot), de Nuits, 381, 392.
 JONGBY (sire de), 130.
 JONVELLE (H^{is}-Saône), 43, 347.

- (sire de), bailli de Chaumont, 142, 271.
 JOSSEQUIN, armurier, 333, 341.
 JOURS (madame de), 291.
 JOY (Simon de), cap^{it} de Pontail-ler, 67.
 JUGLIER (Guillaume), bailli, 432.
 JULIOT (Pierre), 379, 381, 382, 384.
 JULLY-SUR-SARCE (Aube), 153, 214, 224, 250, 294, 405.
 JULLY (Hugues de), 209.
 JURQUES (Guillaume de), 222.
 JUSSEY (H^{is}-Saône), 311.
 JUSSEY (Olivier de), maître d'hôtel du duc, 33-34, 61, 71, 158, 173, 208, 224, 226, 238, 247, 305, 314, 333, 351, 360.

K

- KNOLLES (Robert), cap^{it} anglais, 61, 82, 267.

L

- LA BOULAYE (seigneur de), 225.
 LA CHARITÉ (Nièvre), 62, 64, 66, 76, 82, 102, 122, 124-125.
 — (cap^{it} de), 243.
 LA COLONNE, 201.
 LAGOUET (Yvon), cap^{it} breton, 75.
 LA COUR (Guiot de), 112.
 — (Yvon de), 127, 178.
 LADONE (Perrenot), 428.
 LA FERTÉ-SUR-GROSNE (Saône-et-Loire), 82, 122, 177, 178, 318, 400.
 LAGNY-SUR-MARNE (S.-et-M.), 328.
 LA GUICHE (sire de), 52.
 LAIGNES (Josselin de), chat^{it} de Montbar, 73.
 LAISEY (Béatrix de), 379.
 LALLECY (Jean), orfèvre, 43.
 LALLEMAND (Pierre), cap^{it}, 82.
 LA LOYE (Jura), 93.
 LA MARCHÉ (Nièvre), 124, 125.
 LAMARCHE-EN-BRESSE (Guillaume de), 167, 189, 400.
 — (Simon de), 302.
 LA MARCHÉ (Jean de Bourbon, comte de), 22, 146, 148, 158, 160, 219, 259, 313, 339, 393.

- (comtesse de). V. Vendôme (Catherine de), 146, 148, 158.
- LAMIT, cap^{te} breton à Verdun et à Longvilly, 184, 190.
- LA MONTAGNE (bailliage de), 127, 208-209, 234, 242-243, 268, 270, 368, 375, 377, 403, 405, 422, 434.
- (bailli de), 277, 278, 423.
- LA MOTTE DE THOISY, 113, 147.
- LA MOTTE (Gaillard de), 200.
- (Gallois de), cap^{te} gascon, 184.
- (Gillequin de), 42.
- LANCASTRE (Jean, duc de), 260, 271, 291, 294, 304, 306, 313, 315.
- LANGES (Thomas de), damoiseau, 200.
- LANGRES, 89, 111, 142, 147, 158, 199, 221, 269, 296, 384.
- (évêque de). V. Poitiers (Guillaume de).
- LANGUEDOC (le), 140.
- LAON (évêque de), 39.
- LA PARADE (Gaston de), huissier d'armes du roi, 61.
- LA PERRIÈRE (Côte-d'Or), 75, 78, 88, 113, 121, 123, 127, 141, 174, 211, 375, 432.
- LA RIVIÈRE (Bureau de), grand chambellan, 39, 219, 228, 250, 258, 288, 290-291, 304, 319, 337, 343.
- (madame de). V. AunEAU (Marguerite d').
- (Jean de), 157.
- LA ROCHE-MILAY (Nièvre), 115.
- LA ROCHE (Jean de), chanoine d'Auntun, 112.
- LA ROCHE (Bour de), cap^{te}, 180.
- LARREY (Côte-d'Or), 242.
- (Le prieur de), 270.
- LARREY (Enfants de), 208, 212. V. les Grancey.
- LARREY, près Dijon, 10.
- LA SALLE OU SOLA (Bernard de), cap^{te}, 62, 123, 200, 308.
- (Cadifer de), 288.
- LA TANNIÈRE, Saône-et-Loire, 112.
- LA TOUR (Girard de), sire de Montbelet, 148, 243, 245.
- LATRAU (Soudich de), capitaine breton, 57, 61, 70, 80.
- LA TRÉMOILLE (famille de), 4, 15-16, 27, 154, 300.
- (Gui de), 16, 27, 34-35, 45-46, 146, 151, 153, 158, 185, 190, 223, 267, 282, 286, 293, 298, 300, 309, 338, 341, 345, 355-356, 358, 360.
- LA TRÉMOILLE (Guillaume de), maréchal de Bourgogne, 4, 16-17, 21, 35, 45-46, 146, 151, 153, 259, 298, 300, 315, 321, 345, 355-356, 360.
- (madame de), 416.
- (Pierre de), 27, 300, 355.
- LAUNAI (Guillaume de), 361.
- LAVARDIN (Loir-et-Cher), 22.
- LA VÈVRE (S.-et-L.), 98, 111, 115, 118, 155, 160, 161-162.
- LAYE-EN-FORÊZ, 250.
- (Olivier de), grav^{eur}, 366, 374.
- LECLERC (Pierre), chanoine, 327.
- LE COCHETIER (Pierre), sergent d'armes du roi, 35.
- LE CROTOY (Somme), 18.
- LE FÈVRE (Olivier), 185.
- LE FORT (Thibaud), châtelain de Semur, 64.
- LE GRAS (Guillaume), orfèvre à Paris, 34.
- LE GRIS (Jean), échanson du roi, 80, 81.
- LE MERCIER (Jean), trésorier du roi, 260, 295, 332, 335.
- LE NÈGRE (Jeannot), cap^{te} de rou-tiers, 180.
- LENS-EN-ARTOIS (Pas-de-Cal.), 259.
- LE PELLETIER (Gille), prêtre de Paris, 30, 33.
- L'ESCLUSE (Belgique), 20.
- LE SENECHAL (Lorencin), valet de ch. du roi, 228.
- LESPINASSE (Philibert de), gouverneur du Berry et d'Auvergne, 53, 57, 69.
- (Erard de), 69, 349.
- LESTRANGE (Guill. de), évêque, 301, 304.
- LE TOURNEUR (Thomas), 185.
- LE VAILLANT (Geofroy), maître des basses-œuvres du roi, 29, 30.
- LEVIGNAN-EN-VALOIS (Oise), 223.
- LIÉUSAIN (Seine-et-M.), 219.

- LIGNÈRES (Florie de), femme de Boucicaut, 240.
- LIGNY (comte de), 293.
- LILLE (Nord), 13, 14, 17, 257.
- LIMOUSIN (Le), 275, 295.
- L'ISLE-ADAM (Seine-et-Oise), 7, 24, 251.
- L'ISLE-SOUS-MONTRÉAL (Yonne), 293.
- L'ISLE (Colinet de), barbier du roi, 223.
- LIVRY (Seine-et-Marne), 185.
- LOISEY, ménétrier, 341.
- (Philibert), 426.
- LOISY (Amé, sire de), 156, 425.
- (Thouvenin de), 425.
- LONGCHAMP (Girard de), bailli de Chalon, 49, 51, 54, 56, 58, 60, 67, 74, 79, 87, 90, 92, 94, 97, 105, 107-108, 110, 113-114, 116-117, 119, 121, 131, 133-134, 140, 143, 145, 148, 150, 152-153, 159, 163, 166, 168, 176-177, 179, 181, 186, 191, 193, 195, 201, 204, 206-207, 210, 213, 217-218, 235, 376, 431.
- LONGPIERRE, 176.
- LONGUEVILLE (comte de). V. Artois (Charles de).
- LONGVY-SUR-LE-DOUBS (Jura), 169, 181, 184, 189.
- LONGIE (Philibert), ch., 128, 129.
- LONGVY (sire de). V. Vienne (Jacques de).
- LONGVY (Henride), s. de Rahon, 300.
- (Jean de), 300.
- LORRAINE (La), 70, 94, 115, 191, 277, 311, 316.
- LORRAINE (duc de), Jean, 63, 208, 210, 236, 267, 271, 275, 288-289, 292, 305, 309, 319, 356.
- LOUIS, roi de Hongrie, 354, 355.
- LOUPI (sire de), gouverneur du Dauphiné, 107, 108.
- LUCENAY (Côte-d'Or), 298.
- LUCY-LE-BOIS (Yonne), 76.
- LUGNY (Hugues de), 93.
- (Jean de), 349.
- (Robert de), chancelier, 83.
- LUXEMBOURG (Bonne de), reine de France, 2.
- LUXEMBOURG (comte de), 333.
- LUXEUIL (Haute-Saône), 145.
- LYON (Rhône), 83, 89, 121, 132, 139, 140, 160, 167-168, 170, 175-176, 184, 207, 231, 272, 307, 309.
- Lyonnais (Le), 234-235, 243, 351.
- LYON (Guiot), 222.
- LUZY (Nièvre), 225.

M

- MACHEFOIN (Colin), 231.
- MACHERAINVILLE (siège de), 101.
- MACON, 60, 69, 83, 105, 122, 131-132, 134-135, 158, 181-182, 188, 201, 203, 207, 221, 237.
- (bailli de). V. Peschin (du).
- MACONNAIS (Le), 139, 144, 187, 192, 198, 200, 203, 207, 231, 235, 237, 243, 310, 371.
- MADAILLAN (Raimond de), sire de Rosan, 72-73.
- MAGNY (Yonne), 293.
- MAGNY-LAMBRIT (Côte-d'Or), 300.
- MAGNY-SUR-TILLE (Côte-d'Or), 124.
- MAILLESEC (Gui de). V. Aigrefeuille (cardinal d').
- MAILLEY (Jean de), 150.
- MAILLOGUES (Jacques de), canonier, 321.
- (Roland de), 321.
- MAILLY (Louis de), 260.
- MAISEY (Côte-d'Or), 127.
- MAISEY, ou MAISSEY, ou MESSEY (Philibert de), 58, 96, 105, 114, 167.
- MAISIÈRES (Abbaye de), 121, 201, 400.
- MAISONCOMTE (Gui de), 243.
- MALAIN (Côte-d'Or), 122.
- (sire de). V. Montagu (Pierre de).
- MALAGUIN (Lorencin), 291.
- MALAY-LE-VICOMTE (Yonne), 360.
- MALE (près Bruges), 306.
- MALE (Louis de), e^{ve} de Flandre. V. Flandre.
- MALBASTROIT (Jean de), 309.
- MALINES (Belgique), 387.
- MALINET (Guillaume de), 211.
- MANDRES (Huart de), 148.
- MANS (Le), 361.

MARAYE-EN-OTHE, 405.
 MARCENAT (Becons de), capitaine de routiers, 56.
 MARCHON-LES-NONNAINS (S.-et-L.), 62, 225, 226.
 MARCILLY (Guillaume de), 81, 226, 235, 243.
 — (Enfants de), 141.
 MARCOUSSIS (Seine-et-Oise), 25.
 MARRÈS (Jean des), avocat au Parl', 38, 219.
 MARRY (Hugues de), 66.
 — (Guillaume de), 283.
 MARIIGNY-LE-CAHOUE (Côte-d'Or), 243.
 — (sire de), 263.
 MARIIGNY (Jean de), abbé, 270, 381.
 MARMÉAUX (Isabeau de), 143.
 — (Pierre de), coseigneur de Ravrières, 143.
 MARNAY (H^e-Saône), 162.
 MAROLLES (Aube), 138.
 MARRAUT (Yonne), 276.
 MARSEILLE, 299, 319.
 MARTIAL (Aveyron), 115, 116.
 MARTIGNY (Guillaume de), 152-153.
 — (Jean de), 110.
 MARTIN (Humbelot), 376-377.
 MARTINET (Guillaume), orfèvre à Dijon, tailleur des monnaies d'Auxonne, 45.
 MARTINPUIS (Robert de), dit *le diable*, bailli d'Autun, 162, 195, 213, 225, 229, 250, 273, 283.
 MARTINVILLE (Guillaume de), 73.
 MARZY (Jean de), 204.
 MASSILONGES (Bertrand de), 153, 156, 376.
 MAUBISSON (Abbaye de), 10, 219.
 MAULVESIN (châtelain de), 105.
 MAUVILLY (sire de). V. Blaisy (Géofroi de).
 — (Robert de), gruyer du duché, 192.
 MAUVOISIN (Gui de), 361.
 MAXILLEY (J. de), 308.
 MRAUX, 8, 328, 358.
 — (Evêque de), 258.
 MEHUN-SUR-YÈVRE (Cher), 23, 24, 25, 287.
 MELLANT (Cher), 295.

MELLE (Deux-Sèvres), 286.
 MELLET (Gilles), chevaucheur de du Guesclin, 178.
 MELLO (Dreux de), s. de Bligny, 208.
 — (Gibaud de), sire d'Epoisses, 146, 161-162, 208, 238, 243-244, 249, 258, 270, 274, 283, 297, 314, 349.
 — (Guillaume de), 249, 300, 304, 349.
 — (Jean de), évêque de Clermont, 193.
 — (Marie de), femme de Guillaume de La Trémoille, 4, 21, 300, 315, 321, 345.
 — (Renaud de), seigneur de Saint-Bris, 146.
 MELUN (Seine-et-M.), 214.
 — (Jean de). Voir Tancarville.
 — (Jeanne de), dame de Beauval, 276.
 — (Guillaume de), archevêque de Sens, 234, 245, 366.
 MENANS (Philippe de), bâtard, 51.
 — (Oudot de), capitaine de Rouvres, 141.
 MÉRY (Raoul de), 222.
 MESSIGNY (Côte-d'Or), 111.
 METZ (évêque de), 210.
 METZ-LE-MARÉCHAL (Loiret), 214.
 MÉZIÈRES (François de), 322.
 MIGÉ (Yonne), 138.
 MIMÈURE (Marg^e de), 414.
 MIPONT (Jean de), 426.
 — (Guillaume de), 426.
 MIRAUT, écuyer de l'évêque de Chalon, 114.
 MIREBEAU (Vienne), 284-285.
 MIREBEL-EN-MONTAGNE, 79, 88.
 MIREPOIX (Pierre de), évêque d'Autun, 346.
 MISSERY (Côte-d'Or), 147.
 MOLESME (Abbaye de), 242, 268.
 MOLINOT (sire de). Voir Frolois (Gui de).
 MONCRAUX (S.-et-M.), 223.
 MONNAY (Saône-et-Loire), 90, 112-113-114, 155, 160, 193-194, 317.
 MONNOT (Robert), 403.
 MONNOYER (Henri le), messager du duc, 154.
 MONNOT, maire de Dijon, 264.

MONTAGNY (Guillaume de), cap^{it} de la Perrière, 141.
 MONTAGU (Saône-et-Loire), 69.
 — (Jean de), sire de Somberton, gouverneur du duché, 7, 52-53, 63, 68, 82-83, 87, 89, 91-92, 94, 96, 98-99, 104, 106, 108, 111, 113, 117-118, 120, 122, 145, 148, 158, 160, 165, 167, 169, 175, 178, 180, 182-183, 191-192, 198, 202, 210, 218, 220-221, 224, 226, 234, 247, 258, 263, 267, 283, 313, 320, 324.
 — (Jeanne de), dame de Villey, femme de Renaud des Ursins, 90, 291, 320.
 — (Hugues de), s. de Couches, 213.
 — (Philibert de), sire de Couches, 52-53, 146, 160, 243, 270, 400.
 — (Guillaume de), sire de Marigny, 122.
 — (Henri de), 122.
 — (Pierre de), s. de Malain, 122, 210, 243, 263, 283, 320, 349, 381-389, 400.
 — (Odard de), 90.
 — (Jean de), vidame de Laonnois, secrétaire du roi, 25.
 MONTANTREUME, château détruit près La Roche-Milay (Nièvre), 162.
 — (Mile de), capitaine de Brandon, 162.
 MONTAUT (Girard de), sergent d'armes du roi, 63, 81.
 MONTARD, ou mieux MONTRAR (Côte-d'Or), 40, 156, 209, 214, 282, 299, 301, 324, 342, 346, 348, 377, 381, 383, 385, 395, 417, 423, 433.
 MONTELET (Renaud de), chevalier, sire de Joncey, 52, 118, 130.
 — (sire de). V. Tour (Girard de la).
 MONTELLARD (Doubs), 165, 344-345.
 — (comte de). V. Montfaucon (Henri de).
 — (dame de). V. Chalon (Marguerite de).
 — (Etienne de), 163.
 MONTERTAUD (Pierre de), trésorier du duc, 36.
 MONTBOSON (H^e-Saône), 311.
 MONTGENIS (S.-et-L.), 96-97, 112, 114, 141, 169, 198, 276.

MONTGENIS (Enfants de), 108, 109.
 MONTGOURT (H^e-Saône), 143.
 MONTELO (Jean de), 112.
 MONTFAUCON (Henri de), comte de Montbéliard, 51, 85-86, 91, 93, 96, 99-100, 148, 165, 182, 194, 214, 216, 309, 335, 339, 348.
 MONTFERRAND (sire de). V. Salins (Anseau de).
 — (madame de), 291.
 MONTFORT (Côte-d'Or), 249, 299.
 — (Ile-et-Vil.), 287-288.
 MONTIGNY-S'-BARTHÉLEMY (Côte-d'Or), 298.
 MONTIGNY (Gui de), bailli d'Autun, 112, 114-115.
 — (Jean de), 361, 429.
 MONTJEU (Hugues, sire de), maître d'hôtel du duc, maréchal de Bourgogne, 52-53.
 — (Odile de), 213, 283, 349.
 MONTJUSTIN (H^e-Saône), 311.
 — (sire de), 349.
 MONTLUÇON (Allier), 230, 295.
 MONTMANÇON (Côte-d'Or), 302.
 MONTMARTIN (Manche), 338.
 — (Jean de), bailli d'Aval, 121, 145, 184, 215.
 — (Hugues de), 142.
 MONTMORENCY (S.-et-O.), 192.
 MONTMORT (Ch^{er} de), 360.
 MONTPELLIER, 167-168, 176.
 MONTPRENIER. V. Ventadour.
 MONTPOINT (siège de) (Dordogne), 271, 272, 274, 379.
 MONTPRIVAT (Bernard de), 208.
 MONTRÉAL-EN-AUXOIS (Yonne), 64-65, 69, 76, 130, 141, 143, 249, 282, 310, 383.
 MONTRÉUIL-BELLAY (Maine-et-L.), 288-289.
 MONTRICHARD (Loire-et-Cher), 284.
 MONTRICON (Jean de), 192.
 MONTROLAND (Jura), 16, 297.
 MONT-S'-JEAN (Côte-d'Or), 147.
 MONT-S'-MICHEL (abbaye de), 338.
 MONT-S'-VINCENT (Saône-et-L.), 208.
 MONTEAUGRON (H^e-Marne), 174, 211, 209.
 MORANT (Guyot), serg^{ent} du roi, 377.
 MOREL (Pierre de), 402.

MORRET (Seine-et-Marne), 214.
 MORNAV, 112.
 — (Jean de), chambellan, 235, 259, 267, 282, 286, 309-310, 316, 361.
 MORTAGNE (Vendée), 286.
 MORTAIN (Manche), 339.
 MOTTE (Olivier de la), 287.
 MOTTE-S'-JEAN (La) (S.-et-L.), 234.
 MOTTE-S'-HERAYE (Deux-Sèvres), 285.
 MOUHES (Guill. des), 114.
 — (André des), cap^e de Châtel-Gérard, 142.
 — (Martin des), 268.
 — (Pierre des), chancelier, 268.
 MOULINEAUX (siège des) (S.-I.), 102.
 MOULINET (Laurent du), rec^e de la Vicomté de Paris, 39.
 MOULINS-EN-AUVERGNE (Allier), 62, 295-296.
 MOULINS-ENGILBERT (Nièvre), 225.
 MOUTIER-S'-JEAN (Côte-d'Or), 282, 383.
 — (abbé de), 270, 400, 421.
 MUNOIS, près Flavigny (Côte-d'Or), 82.
 MURAT (vicomte de), 55.
 MUSIGNY (Etienne de), 79, 89, 142, 147.
 — (Jean de), 322.
 MUSSY-LA-FOSSE (Côte-d'Or), 430.
 — (Marguerite de), 430.

N

NAMUR (Jean de), valet de ch. de la duchesse, 40.
 — (Louis de), 259.
 NANGIS-EN-BRIE (S.-et-M.), 133, 134.
 NANTON (Hardouin de), 58.
 — (Jean de), 58, 129, 153, 167, 243, 349.
 NARBONNE (le v^e de), 260.
 NAVARRAIS (Les), 138, 145, 147, 149, 154, 202, 231, 340.
 NAVARRE (La), 116.
 NAVARRETTE (bataille de), 220, 222, 224, 230.
 NAVARRE (roi de). V. Charles-le-Mauvais.
 — (reine de), Jeanne de France, 296.
 — (Louis de), c^e de Beaumont-le-Roger, 61, 115, 116, 120, 122, 124, 202.

— (Jeanne de), femme du v^e de Rohan, 329.
 — (Charles de), 334.
 NÉAUFLE (Seine-et-O.), 25.
 NESLE (Somme), 249.
 — (Evrard de), 419.
 — (Odot de), 283.
 NEUFCHATEL (Jaquot de), prévôt de Dijon, 127.
 — (Jean de), 53, 69, 86, 91-92, 100, 148, 150, 152, 154, 163, 191-192, 217-218, 221, 244, 298.
 — (Jeanne de), dame de Rigny et de Frolois, 291.
 — (Thibaud de), 325, 339.
 NEUVILLE (Gui de), 260.
 NEVERS, 62, 124, 183, 229, 271, 282.
 — (Jean, comte de). V. Bourgogne (Jean de).
 — (évêque de), 7, 166, 245, 268.
 NICOLAS, abbé de Fontenay, 346.
 — de S'-Julien, chirurgien, 248.
 NICOPOLIS (bataille de), 398.
 NIORT (Deux-Sèvres), 286.
 NIVERNAIS (Le), 75, 82, 92, 102, 124-125, 132, 157, 210, 225, 229-230, 234-235, 237, 242, 294, 371, 378, 388-389, 391, 406.
 NOGENT-SUR-SEINE (siège de), 138, 146.
 NOGENT (Jean de), grav^r de sceaux à Paris, 43.
 — (Sance de), cons^r du roi, sire d'Avirey, 80.
 NOLAY (Côte-d'Or), 58, 418, 419.
 NONETTE (La) (Puy-de-Dôme), 274.
 NORGES (S'-Antoine du Pont de), 2, 3, 296.
 NORMANDIE (La), 88, 92-93, 100, 102, 161, 220, 242, 259, 306, 332-339, 361.
 — (chancelier de). V. Dormans.
 — (maréchal de). V. Ferté (Jean de La).
 NORMANDIE, héraut de Charles V, 313.
 NOYERS (Yonne), 220, 244, 246, 383.
 — (Mile de), comte de Joigny, 93, 208, 212, 247, 253, 266, 274, 306, 309, 314.
 — (Jean de), 213, 349, 366.

NOYON (Oise), 249, 360.
 NOZEROY (Jura), 120.
 NULLY (Guillaume de), 225.
 NUITS-SOUS-BEAUNE (Côte-d'Or), 51, 75, 76, 140, 178, 382, 386-387.

O

OBLET OU HEBELAY (Jean), maître-maçon, 23, 24.
 ODDE (Nicolas), trésorier des guerres, 237.
 OGNV (Abbé d'), 400.
 OINGREL (Pierre d'), cap^e de routiers, 180.
 OISELET (sire d'), 349.
 OLIFERNE (château d'), 217.
 ORAIN (Côte-d'Or), 375.
 ORCHAMPS (Jura), 73, 80.
 ONCHERS (Nord), 257.
 ORLAND (Henriet), changeur, 289.
 ORGEMONT (Guillaume d'), 22.
 — (Pierre d'), président au Parlement, 24, 28, 38-39, 185, 219, 231-232, 249-250, 257-258, 269-270, 304, 309, 312, 378, 410.
 — (Pierre d'), fils, 312.
 ORLÉANAIS (L'), 105, 161.
 ORLÉANS, 25, 157.
 — (Jean d'), peintre du roi, 278.
 — (Louis, duc d'), 199, 312.
 — (duc d'), Philippe de France, 15, 17, 25.
 — (Duch^{ess} d'), Blanche de France, 199.
 ORMOY (Yonne), 143.
 ORTIGUR (Amenion d'), cap^e de routiers, 62.
 OSTREYAND (comtesse d'), 14, 17.
 CURRY (Estevenin), trésorier du comté, 252.
 OYN (Etienne), chevalier, capitaine de Montagu, 141.

P

PACY (Pierre de), cons^r du roi, doyen de Paris, 36, 37.
 — (Isabeau de), 212, 318.
 PAGNY (Côte-d'Or), 51, 144, 186, 187.
 — (sire de). V. Vienne.

PAIGET (Girard le), messager du duc, 149.
 PAILLART (Philibert), chancelier du duché, 5, 52-53, 60, 83, 113, 120, 123, 129, 134, 158, 224, 258.
 PAILLIER OU PAILLY (Guillaume du), 191, 224.
 PAINBROK (comte de), 305.
 PALLUAT (Vendée), 286-287.
 PARAY-LE-MONIAL (S.-et-L.), 234, 403.
 PARIS, 11, 18, 23, 25, 36, 39, 41-42, 120, 125, 146, 158, 172, 183, 185, 192, 213-214, 219, 221-222, 226, 242-243, 247, 249-250, 259-260, 264-265, 268-270, 290, 309, 319, 323, 329, 366, 378, 385, 402.
 — Hôtel d'Artois, 35-36-37, 244.
 — (Bastille de), 265.
 — Hôtel de Bourgogne, rue des Bourdonnais, 17-18, 27, 29-30, 34, 327.
 — (Châtelet de), 265.
 — (Hôtel de Bourgogne, près Saint-Etienne-du-Mont à), 26-27.
 — (Conflans-lez-), 395.
 — Rue de la Fosse-aux-Chiens, 28-29-30.
 — Rue Tirechappe, 31, 33-34, 249.
 — Rue de la Viez Tixerandie, 30.
 — Hôtel à Lasne-Roye, 31.
 — Hôtel du Fer à Moulin, 34.
 — Rue Mauconseil, 35.
 — Hôtel de La Trémolle, 25.
 — (S'-Antoine de), 2.
 — (S'-Eustache de), 25-26, 34.
 — Hôtel de Nesles, 38.
 — Hôtel de Plaisance, près Nogent-sur-Marne, 38-39, 219.
 — Hôtel S'-Pol, 35, 261, 328.
 — (Le Temple à), 332.
 PARIS (Jacques), bailli de Dijon, 422, 426.
 PARIS (Pierre), bailli de la Montagne, 215.
 PELICIER (Gui), 416.
 PENÉDIC (Jacques), chambellan du duc, 65, 93, 210, 222.
 PERCHE (c^e du). V. Alençon.
 PERCY (Thomas de), 290.
 PÉRONNE (Somme), 249.
 PÉRREAU, de Dijon, peintre, 341.

PERRÉUX (siège de), 101.
 PERRIGNY, 302.
 PESCHIN (Chalar du), bailli de Mâcon, 188, 191, 193, 198, 218-219.
 PESMES (H^m-S.), 99, 169, 172, 184, 189.
 — Marguerite de Vergy (dame de), 291, 320, 400, 421-422.
 — (sire de), 325.
 PETIT (Jean Le), sénéchal d'Eu, 362.
 PETIT-DERBY (Le), cap^m de routiers, 205.
 PETIT MESCHIN, cap^m de routiers, frère d'Armand, 55.
 PHILIBERT, de Langres, chirurg^m, 247.
 PHINES (Gui de), gouverneur de Montpellier, 167-168, 176.
 PICARDIE (La), 9, 292.
 PICORNET (Arnoul), peintre, 341.
 PIERRE-PERTHOIS (Yonne), 263-264.
 PISY (Le cap^m de), 380.
 PLANCY-SUR-AUBE (Aube), 360.
 PLANQUE (La) (P.-d.-C.), prise de, 323.
 PLANTES (Henri des), 142.
 PLATA (Pélécus de la), archev., 301, 304.
 PLESSIS (Guillaume du), bailli de Vitry, 142.
 POILLY (Guillaume de), 79.
 — (Jean de), physicien, 263, 314.
 POINCARRÉ (Guiot), sergent d'armes du roi, 224.
 POISSENOT (Jean), maire de Dijon, 264.
 POITIERS (Vienne), 5-6, 284-285.
 — (Cardinal de), 347.
 — (Charles de), sire de S^t-Vallier et de Vadans, 21, 89, 183, 269, 284.
 — (Guillaume, bâtard de), fils de l'évêque, 159, 213, 234, 246, 267, 283, 295, 308.
 — (Guillaume de), évêque de Langres, 142, 242, 268-269, 368.
 — (Henri de), évêque de Troyes, 19, 92, 157, 228-229-230, 240-241, 246, 260.
 POITOU (Le), 282, 290.
 POIX (Etienne de), écuyer, 191.
 — (Marie de), dame de Frevillers, 321, 341.
 POLIGNY (Jura), 252-253, 307, 311.
 POLOGNE (La), 354, 356.

POMMARD (Côte-d'Or), 52, 158, 216, 234, 406.
 — (Anseau de), 349.
 — (Hugues de), évêque de Langres, 264.
 POMME (Jeandela), valet du duc, 204.
 POMMIERS (Amenion de), chef de routiers, 57-58, 61, 69-70, 79, 82, 94, 96, 98-99, 122-123, 126, 143-144, 190, 359.
 — (Jean de), 95-96, 98-99, 104, 143.
 — (Roger de), 110.
 PONGIN-EN-BRESSE (sire de), 409.
 PONTAILLER-SUR-SAÔNE (C^m-d'Or), 50, 52, 67, 71-72, 87, 92, 96, 148, 150, 152, 154, 156, 160, 163, 174, 191, 211, 308, 387, 420, 433.
 PONTAILLER (Gui de), maréchal de Bourgogne, 11, 44, 59, 73, 75, 77, 96, 110, 114-115, 134, 141, 145, 148, 160, 168, 174, 190, 210, 211-212, 235, 243, 245, 250, 258, 267, 274-275, 282, 285, 289, 293, 300, 307-308, 311, 316, 319, 334, 339-340, 349, 351, 355, 358-359, 361, 386.
 — (Jean de), sire de Magny-sur-Tille, 115, 124, 355-356.
 — (Jacquemard de), 213.
 PONTAUBERT (Yonne), 191, 293-294.
 PONT-AUDEMER (Eure), 335.
 PONT-DE-ROSE, près Tournai (traité du), 350-351-352.
 PONT-DE-VAUX (Ain), 166, 201.
 — (bailli de), 200.
 PONT-DE-VEYRE (Ain), 166, 200.
 PONGIBAUT (Puy-de-Dôme), 275.
 PONT-L'ABBÉ (Char.-Infér.), 286.
 PONTOISE (Seine-et-Oise), 2, 39, 185.
 PONT-S-ESPRIT (Gard), 12.
 PONT-SUR-YONNE (Yonne), 267.
 POQUIÈRES (Jean le Borgne de), 315, 334-335, 356.
 POT (Regnier), 404.
 POTIÈRES (abbaye de), 293.
 POTIER, secrétaire de la duchesse, 15.
 POTIÈRES (Pierre de), écuyer des la Trémoille, 45-46.
 POUCEIN (Guillaume), maître d'hôtel du duc, 148.
 POUILLY-EN-AUXOIS (Côte-d'Or), 75, 180, 248, 253, 383, 418, 426, 435.

POUILLY-S-LOIRE (Nièvre), 124-125.
 POUYON (Jean), écuyer d'Angleterre, 143.
 PRAHECQ (Deux-Sèvres), 286.
 PREMERY (Nièvre), 294.
 PRESLES (Yonne), 426.
 PROVILLE (Landri de), écuyer, 214.
 PROVINS (Seine-et-M.), 173, 246.
 PRUNEL (Jean), 351-352-353.
 PRUSSE (La), 354, 356.
 PSAUMES (Jean de), chev^m sauvage, 228.
 PUISAIE (La), 247.
 PUY (Le), 231.

Q

QUENNES, près Auxerre, 76.

R

RABUTIN (Jean de), sire d'Epiry, capitaine de Cuisery, 58, 88, 90, 108, 114, 141, 156, 167, 420.
 RABY (Gui), garde des chartes, 268.
 RAGNY (Yonne), 249, 425.
 — (Eudes de), 434.
 — (Guillaume de), 425.
 — (Huot de), abbé de S^t-Riquier, 425.
 RAHON (Sire de), 325, 422.
 RAILLY (Guillaume de), écuyer^m, 130.
 RAMBURES (sire de), 405.
 RAMENAT (Guillaume de), 201.
 RAPONDE (Guillaume), 259.
 — (Dine), 404.
 RAVENNES (archev. de), V. Plata (de la), 301, 304.
 RAVIÈRES (Yonne), 208.
 RAY (Jean, sire de), gardien du comté, 247, 252, 283, 295, 308, 335, 339, 390, 424.
 RAYERS (Robert de), 222.
 REBILLE (Sance), capitaine de Châteauevillain, 209.
 RÉGNNES (Yonne), 232.
 REGNEVILLE (Manche), 338.
 REIGNY (abbaye de) (Yonne), 233.
 REIMS, 23, 57, 83, 210, 346, 358.
 REMIREMONT (Vosges), 340, 341, 344.

REMOND (Adam), châtelain de Pommard, 216.
 RENNES (Ille-et-Vil.), 287.
 RENNEVAL (Raoul de), 234, 243, 282.
 RENTY (Oudard de), 260.
 RETHEL, 183.
 RIBEAUFIEPPE (Brun de), 77, 151, 153, 192, 209, 217-218, 221.
 RICHARD (Jean), 386.
 RIGNY (Hugues de), 142, 145, 148, 160, 183-184, 247, 375.
 RIOM, en Auvergne, 56, 168, 275, 295.
 RIVA (Simon), chevalier, 20.
 ROBERT, d'Allemagne, médec^m, 248.
 ROCHE (Huc de), cons^m, 259.
 — (Odard de la), 283.
 ROCHEFORT, en Comté, 128, 251.
 ROCHEFORT-SUR-BRÉVON, 208, 224.
 — (Jean de), 385.
 ROANNE (Loire), 295.
 ROCHEFOUCAUT (sire de la), 405.
 ROCHELLE (La), 285.
 ROCHE-SERVIERE (La) (Vendée), 286-287.
 ROCHER (Jean du), écuyer breton, 149, 175.
 ROCLETTE (Thomas de la), 311.
 ROHAN (Jean, v^m de), 288, 329.
 ROHAN-MONTBARON (Famille de), 329.
 ROMANAY (Guillaume de), capitaine d'Argilly, 178.
 ROMANS (Drôme), 160.
 ROMORANTIN (Loir-et-Cher), 284, 285.
 ROSRTE (Pierre), horloger du Palais à Paris, 42.
 ROSTER (Jean), 369.
 ROSNE (Pont-de), près Courtrai, 350-351-352.
 ROSOY (Guiot du), 208, 245.
 ROUCY (Robert, c^m de), 366.
 ROUEN (Seine-Inférieure), 4, 102, 259, 260.
 — (évêque de), 337.
 ROUEMONT (Humbert, sire de), 213, 258, 360.
 — (Jean de), 242.
 — (madame de), 291.
 ROULANS (madame de), femme de l'amiral Jean de Vienné, 291.

ROUSSILLON (Bardot de), cap^m de routiers, 180, 201, 254.
 — (Girard de), 170.
 — (Jean de), 170.
 ROUVRES (Côte-d'Or), 40, 121, 141, 178-179, 214, 218, 270, 273, 275, 284, 292, 297, 299, 312, 320, 352, 370, 383, 386, 430.
 ROYAUMONT (Abbaye de), 333.
 ROYE-EN-VERMANDOIS (Somme), 359, 360.
 RU (Guiot du), sommelier du duc, 158.
 RUE (Jacques de), 332.
 RUFFRY, 298.
 — (Jean de), échançon du duc, 80-81, 150, 158.
 RYE (Jean de), 145, 167, 202, 213, 321.
 — (Thibaud de), 252, 396, 398.

S

SAPFRES (sire de), 247.
 SAGY (Saône-et-L.), 50, 59, 71, 88, 96, 120, 127, 156, 163, 174, 204, 211, 218.
 — (Etienne de), écuyer, 143.
 SAICHET (Guillaume), 190.
 SAIGNY (Jean de), 361.
 S'AMOUR (Simon, sire de), 108-109, 138.
 — (Hugues de), 200.
 S'ANDRÉ (Guillaume de), 425.
 S'ANDRÉ-DE-BRIORD (Ain), 200.
 S'ANTOINE-DE-VIENNOIS (Isère), 317.
 S'AUBIN-EN-JURA, 73, 75, 169.
 — (Madame de), 291, 320.
 — (Simon de), 163.
 S'AUBIN-SUR-YONNE, 138.
 S'BRURY (Pierre, sire de), 208, 243, 349, 400.
 S'BRIS (Yonne), 146.
 S'CEKNIN (prieuré de), 317.
 S'CLAUDE (Jura), 297, 299.
 S'CLER (Pimpernel de), chambellan, 34.
 S'CYRE (Jean de), 273.
 S'DENIS, près Paris, 192, 219, 250.
 S'DIZIER (Edouard de), 92, 283, 349.
 S'COLOMBE (Yonne), 293.

S'CROIX (Jean de), seigneur de Savigny en Revermont, 122, 141, 150, 326, 349, 354.
 S'ETIENNE (Etienne de), 3, 4.
 — (Isabeau de), 4.
 — (Marguerite, dame de), V. Croisilles.
 — (Marguerite de), fille de Marguerite, 4-5.
 S'ETIENNE (Gervaisot de), chambellan du duc, 4-5, 146.
 S'EUPHRONE (Côte-d'Or), 178.
 S'FARGEAU (Yonne), 247.
 S'FLORENT-LE-VIEUX (Maine-et-Loire), 286-287.
 S'FLORENTIN (Yonne), 243, 246-247, 267.
 S'FLOUR (Cantal), 274.
 S'GENGOUX (S.-et-L.), 58, 82, 114, 199, 207.
 S'GEORGES, 120.
 S'GERMAIN (Guillaume de), écuyer du duc de Berri, 21.
 S'GERMAIN-EN-BRESSE, 143.
 S'GERMAIN-EN-LAYE, 219.
 S'HILAIRE (le Borgne de), 216.
 S'JACQUES DE COMPOSTELLE, 338.
 S'JEAN-D'ANGELY (Char.-Inf.), 285-286.
 S'JEAN-DE-LOSNE (Côte-d'Or), 67, 96, 387, 422.
 S'JULIEN (Jean de), écuyer de la reine, 249.
 — (Nicolas de), chirurgien, 263.
 S'JULIEN-DE-MAISEL, 180, 209.
 S'JUST (Jean de), évêque de Chalon, 250.
 S'LAURENT (dame de), 400.
 S'LÉGER-DE-FOUCHERET (Yonne), 264.
 S'LÉGER (Humbert de), 123.
 S'LO (Manche), 335, 336.
 S'MARTIN-EN-BRESSE, 201.
 — (Girard de), 283.
 S'MARTIN (Jacques de), sergent d'armes du roi, 69.
 S'MAIXENT (Deux-Sèvres), 285.
 S'MORICE (Mauregard de), 153.
 S'NICOLAS-DE-PONT, 175.
 S'OMBR (Pas-de-Calais), 312-313, 322.

S'OURN (S.-et-O.), 192, 394.
 S'PASTOUR (Bertrand de), cap^m, S' d'Antully, 112-113, 120, 169, 180, 247, 267.
 S'PIRRRE-LE-MOUTIER (Nièvre), 62.
 S'POL (Jean de), capitaine de Sagy, 73, 88, 90, 95-96, 104, 108-109, 120, 130, 138, 309.
 — (comte de), 260, 292, 405.
 S'POURCAIN (Allier), 62, 295.
 S'PRIVÉ (Guillaume de) cap^m de Montcenis, 141.
 S'RAMBERT (Drôme), 160, 234.
 S'ROMAIN (châtellenie de), 52.
 S'SAUVEUR (Côte-d'Or), 302.
 S'SAUVEUR-LE-VICOMTE (Manche), 301-302, 305-306.
 S'SEINE-SUR-VINGEANNE, 82, 87, 396, 400.
 S'SORLIN (châtelain de), 201.
 SAINTES (Char.-Infér.), 288.
 S'THIBAUD (Côte-d'Or), 296.
 SAINTONGE (La), 282 et suiv.
 S'TRIVIER-DE-COURTES, 109, 110, 166.
 — (Bailli de), 200.
 — (Jean de), 223.
 S'VALLIER (sire de). Voir Poitiers (Charles de).
 S'VERAIN (Jean de), 146, 283, 318, 349.
 SALINS (Jura), 86, 120, 397.
 — (Anseau de), sire de Montferand, 100, 120, 184.
 — (Othenin de), 283.
 SALISBURY (comte de), maréchal d'Angleterre, 306, 313.
 SALIVE (Côte-d'Or), 396.
 SALORNAY (Jean de), cap^m de Mâcon, 134-135.
 — (Guillaume de), cap^m de Courtevais, 209.
 SAMOREAU, près Fontainebleau, 26.
 SAMPIGNY (Saône-et-L.), 134.
 SANCERRE (Cher), 124.
 — (Louis de), maréchal de France, 124, 157, 233, 237, 242, 275, 292, 305, 316.
 SANXAY (Vienne), 285.
 SARRBRUCK (Jean, comte de), 212, 244-245, 304.

SAULIEU (Côte-d'Or), 237.
 SAULX-LE-DUC (Côte-d'Or), 111, 153, 192, 209, 290.
 SAULX (Thomas de), dit le Loup de Ventoux, 71, 190, 211, 245, 258, 306.
 — (Louet de Ventoux), fils, 301.
 — (Emonin de), châtelain, 79, 153, 385.
 — (Jean de), cons^t, 399, 400, 402, 403.
 SAUMUR (Maine-et-L.), 287, 288-289.
 SAUTURNE (Saône-et-Loire), 58, 67, 69, 72.
 SAUVEGRAIN (Jean), écuyer de cuisine du duc, valet de ch., 33, 141, 234, 282, 294, 299.
 SAUVERMENT (Henri de), 349.
 SAVIGNY-EN-REVERMONT (Sire de), V. S'-Croix.
 — (Poinsot de), 283.
 SAUVIGNY (Jean de), 91.
 — (Oudot de), 113, 156.
 SAVOIR (La), 200-201, 309.
 — (comtesse de), Bonne de Berry, naissance de son 1^{er} fils, 21, 200.
 — (comte de), Amédée, 88, 108-109, 110, 140, 199, 200-201, 244, 313, 428.
 — (Eléonore de), 298.
 SAVOISY (Philippe de), 5, 219, 228.
 — (Sœur de Philippe de), 418.
 SCEY (sire de), 349.
 SIGNEDAY (Jean de), 322.
 SELLES-SUR-CHER (Loir-et-Cher), 284.
 SEMELAY (Nièvre), 250.
 SEMUR-EN-AUXOIS, 63-64, 68, 87, 130, 143, 149, 154, 160-162, 179, 191, 205, 217, 237, 240-241, 244, 246, 249, 298, 377, 383, 397, 411, 418-419, 420, 426, 428, 432-433.
 SENECRY (site de), 32.
 SENECHAL (Laurentin Le), 297.
 SENLIS (Oise), 24, 172-173, 175, 223, 312, 327, 389.
 SENNEVOY (Côte-d'Or), 67.
 SENS (Yonne), 94, 127, 140, 147, 173, 214, 244, 247, 296, 326, 345, 354, 366.

— (Bailli de), 140, 142.
 — (Archevêque de). V. Melun (Guillaume de), 7, 146, 166, 245, 327.
 SERRIN (Jacques de), 334, 361.
 SERMIZELLES (Lambert de), 297.
 SERVILLE (Saône-et-Loire), 143.
 SERRURE (Côte-d'Or), 89, 150, 153, 189, 428, 433.
 SEZANNE (Marne), 292.
 SIGILE (Jeanne, reine de), 256.
 SIOISMOND, roi de Hongrie, 404.
 SLUTER (Claus), sculpteur du duc, 23.
 SOISSONS (Aisne), 210, 292, 297, 360.
 SOMBERNON (sire de). V. Montagu (Jean de).
 SOUBISE (Famille de), 329.
 SOUVEMENT (Henri de), 152, 153.
 SOUVIGNY (Allier), 295.
 SPIFAME (Barthélemy), 245, 284-288.
 STAMWORT (Nicolas), capitaine anglais, 154, 183.
 STANTON (Richard), 246.
 SURGÈRES (Char.-Infér.), 285, 286, 288.

T

TAISSON (Raoul), 289.
 TALANT, près Dijon, 189-190, 217-218, 343, 378, 383, 387-388, 434.
 TALEBARDON (Arnaud de), chef de bandes, écuyer du duc, 72-73, 79, 88, 106, 126, 130, 139, 141.
 TALEPAIN (Pierre), chan. d'Autun, 270.
 TALMAY (Côte-d'Or), 77.
 TANGARVILLE (Jean de Melun, C^o de), 24, 48, 145, 185, 258, 289, 372, 374.
 TANLAY (Yonne), 215.
 — (Philippe de), 318.
 — (Pierre de), 283, 339, 349.
 TANNÉUR (Pierre Le), 222.
 TANTON (Richard), anglais, cap^o de Pesmes, 184.
 TART (Côte-d'Or), 16, 400.
 TASSIN LE BOUGRE, portier du duc, 151, 206, 209, 246, 283.
 TENARRE (Philibert de), 58, 110, 114.

TERNANT (Othe, sire de), 61, 112.
 TERTRE (Pierre du), 332.
 THEULLY (Abbaye de), 297.
 THÉROUANE (cardinal de), 319.
 — (évêque de), 342.
 THIBAUD LE FORT, chal^o de Semur, 221.
 THIFFAUGES (Vendée), 286.
 THIBAUT, de Montcornet, chirurgien, 284, 312, 314, 358.
 THIL-EN-AUXOIS (Côte-d'Or), 63, 94, 98, 120, 181, 204-205-206, 209.
 — (Jean, sire de), 243, 334, 400.
 TROISSEY (Ain), 159.
 THOISY (S.-et-L.), 139.
 THOLON (Nicolas de), chancelier de B., 44, 270, 388, 421.
 THOMAS, de Pisan, dit Bologne, chirurgien, 340, 358.
 THORAISE (Huguenin de), 216.
 THORONDE, secrétaire du duc, 394.
 THOSTES (Jean, sire de), 209.
 THUREY (Girard de), 167, 213, 224, 349.
 THOUARS (Deux-Sèvres), 285, 288-289.
 — (vic^o de), Pernelle, 289.
 TICHEY (Jura), 51, 429.
 TINCHEBRAY (Orne), 339.
 TINTREY (Jean de), 334.
 TOMBELAINE (Notre-Dame de), 338.
 TONNERRE (Yonne), 38, 40-41, 251, 253, 271.
 TONNERRE (Jean de), graveur de sceaux, 43.
 TOUCY (Yonne), 247.
 TOURAINE (d^o de), Philippe le Hardi.
 TOURNAI (Belgique), 249, 350, 352.
 — (Abbé de S-Martin de), 350.
 TOURNHEM (Pas-de-Calais), 260.
 TOURNELLE (Robert de la), 283.
 TOURNUS (S.-et-L.), 52, 59, 60, 105, 140, 157, 166, 168, 182, 193, 198, 201-202, 207, 221.
 TOURS (Indre-et-L.), 290, 361-362.
 TRAINEL (Aube), 138, 155.
 TRANSTAMARE (Henri de), 176.
 TREMBLOY (Gui du), 118, 213, 224, 242-243, 247, 258, 274, 283, 334.
 TRÈVES (archev. de), 319.
 TRIE (Jean de), 36.
 — (Renaud de), 234.

TROIS (Guillaume), horloger de Dijon, 41.
 TROUSSEVACHE (Gille), cap^o de routiers, 65-66, 130, 181.
 TROYES (Aube), 48, 53, 61, 65, 112, 127, 141, 154-155, 173, 199, 210, 212, 234, 241, 245-246, 277, 293-294, 296-297, 310, 322, 349, 350, 360, 389-390.
 — (Evêq. de). V. Poitiers (Henri de).
 TUMBEREL (Guill^o de), écuy^o, 150.
 TURQUIE (empereur de), 401.

U

UCHISY (Saône-et-Loire), 59.
 UCHON (Saône-et-L.), 21, 112.
 ULADISLAS, de Pologne, 354-356.
 UNGRY (Bertrand d'), chancelier, 194, 268, 430.
 URBAIN V, pape, 158, 165, 198, 200, 220, 223, 232, 271, 272.
 URBAIN VI, pape, 342, 343, 346.
 USSEL (Corrèze), 275.
 UXELLES (Jean d'), 114.
 — (madame d'), 291.
 URSINS (Renaud des), 90.

V

VADANS (sire de). V. Poitiers (Charles de).
 VAIRE DE CAP, cap^o de routiers, 55.
 VALAN (Guillaume de), confesseur du duc, 272, 304, 347.
 VALENC (Drôme), 319.
 VALENCIENNES (Nord), 351.
 VALEROT, 147.
 VALJOIE (Manche), 338.
 VAL-LA-COMTESSE, plus tard Vaux-la-Comtesse, puis Vaux-la-Reine, près Combs-la-Ville, 173, 185.
 VAL-NOTRE-DAME (S.-et-O.), 251.
 VALOGNES (Manche), 336, 337.
 VALOIS (Louis, comte de). V. Orléans (Duc d').
 VALOIS (Philippote), sergent d'armes du roi, 87, 146, 186, 207, 224, 234, 237, 310, 319, 377.
 VARAMBON (sire de), 349.
 VARENNES (Hugues de), 110, 153.

VAROPEL (Pierre), 387.
 VARRANGES (Jean de), 390.
 VARZY (Nièvre), 237, 294.
 VAUCOULEURS (Meuse), 175.
 VAULT-DE-LUCNY (Yonne), 293.
 VAURENIER, 138.
 VAUDEMONT (Henri, comte de), 63.
 — (madame de), 291.
 VAUDESTAT (Guillaume de), valet du roi, 259.
 VRNANSAULT (Vendée), 286-287.
 VENCESLAS, roi de Bohême, 345.
 VENDÔME (Loir-et-Cher), 361.
 VENDÔME (comtesse de), 261.
 — (Catherine de), comtesse de La Marche, 146, 148, 158.
 VENERIO (Ant.), dog. de Venise, 404.
 VENTADOUR (Bertrand de), c^o de Montpensier, 273-274.
 VENTOUX (Le Loup de), Thomas de Saulx, 71, 190, 390.
 — (dame de), 291.
 VERDUN (S.-et-L.), 144, 175, 179, 187, 189-190, 202, 217-218, 276, 387.
 — (Eudes de), 144, 150, 185, 187.
 VERGY (Côte-d'Or), 16, 76, 96, 141, 181, 218, 221, 234, 297.
 — (Guillaume de), s. de Mirebeau, 208, 360.
 — (Jacques de), 274, 335.
 — (Jean de), s. de Fouvent, 122, 159, 176, 242, 258, 298, 335, 349, 360, 398, 400, 406.
 — (Châtelain de), 181, 432.
 — (Marguerite de). V. Pesmes.
 VERMANDOIS (Le), 292, 323.
 VERMANTON (Yonne), 231, 233, 267.
 VERNON (Eure), 333, 339.
 VERPILLET (Philibert de), 235.
 VÉSIGNEUX (Nièvre), 65-66, 98, 132-133, 155, 191, 263.
 VESOUL (H^o-Saône), 86, 311, 391.
 VESVRES-SOUS-CHALANÇEY (Haute-Marne), 71.
 VEZELAY (Yonne), 71, 133, 141, 282.
 VIARDOT (Huguenin), 269-270.
 VIENNE (Isère), 3, 160.
 — (Gaucher de), 246, 260, 308, 325, 349.
 — (Gui de), 427.
 — (Guillaume de), 399, 400.

- VIENNE (Henri de), chevalier, 143, 154, 213, 252, 375.
 — (Hugues de), s. de Pagny, 213, 268, 283, 349, 400.
 — (Hugues de), s. de S^{te}-Croix, 320.
 — (Jacques de), cap^{te} général du duché, 70, 81, 121, 126-127, 131-132, 134, 139, 141, 145, 148-149, 160-161, 169, 176, 214-215, 217, 224, 243, 245, 252, 258, 325, 349.
 — (Jeanne de), femme de Henri de Montagu, 122.
 — (Philippe de), sire d'Apremont, 73, 400.
 — (Henri de), sire de Mirebel, 78-79, 88, 89.
 — (Jean de), sire de Roulans, amiral de Fr., 93, 145, 157, 271, 275, 292, 301, 306, 321, 335, 360-361.
 VIERZON (Cher), 284.
 VIRUX-CHATEAU (Côte-d'Or), 254.
 VIGIER (Thibaud), 398.
 VILLAINES-EN-DUESMOIS (C.-d'Or), 15, 41, 206, 321, 348, 396, 415.
 VILLAINES-LES-PRÉVÔTES (C.-d'Or), 147-148-149, 154, 160, 181, 191.
 VILLEBEUF (Guillaume de), chevalier, 126.
 VILLEFRANCHE (Rhône), 227.
 VILLEFRANCON (dame de), 291.
 VILLEMAUR (Aube), 405.
 VILLENAUXE (S.-et-M.), 146.
 VILLENEUVE, près Aignay, 147.
 — (Gillet de), 185.
 — près Chaussin, 51.
 VILLENEUVE-SUR-YONNE, 63, 69-70-71-72, 130, 270.
 — La Gujard (Yonne), 267.
 VILLENEUVE-S-GEORGES, 185.
 VILLERS (Adam de), 7.
 — (Jean de), châtelain de Vergy, 141, 221.
 VILLERS-FARLAY (Jura), 91.
 VILLE-SUR-ARCE (Jean de), 396.
 VILLIERS-S-BENOIT (Yonne), 247.
 VILLIERS (Pierre de), s. de l'Isle-Adam, 7, 24, 220, 251.
 VINCENNES, 10, 26, 39, 53, 57, 173, 185, 192, 219, 226, 233, 306, 345, 358.
 VISCONTI (Galéas), 243.
 VITEL (Dimanche de), receveur général, 49, 81, 218, 374-375, 377.
 VITRY-EN-PERTROIS (Marne), 277.
 VITRY, 142.
 — (Bailli de), 94, 157.
 VITTEAUX-EN-AUXOIS, 180.
 VIVIER-EN-BRIE (Seine-et-Marne), 249.
 VOUDENAY (Thomas de), 5, 98, 113, 157, 213-214, 247, 250, 257-258, 270, 322.
 — (Eustache de), 334.

W

- WARIN (Hoschequin), interprète anglais, 149, 260.
 WERCHIN (Jean de), sénéchal, 351.
 WYN (Jean), poursuivant d'amour, 183, 208, 213.

Y

- YPRES (Belgique), 20, 21, 351, 404.

CORRECTIONS ET ADDITIONS

- Page 62, ligne 5 : Marcilly-les-Nonnains, *corr.* Marcigny.
 70, l. dernière : Fondremant, *corr.* Fondremand.
 89, l. 13 : Coublanc, *corr.* Coublant.
 94, l. 3 : Duilley, *corr.* Deuilly.
 113, l. 1 : Antully, près Argilly, *corr.* Antilly.
 113, l. 4 : Brasey, *corr.* Brazey.
 124, l. 5 : Magny-sur-Telle, *corr.* sur-Tille.
 137 et ailleurs : l'Isle-Aumont, *corr.* Isle-Aumont.
 145, l. 16 : Luxeul, *corr.* Luxeuil.
 166, note : Beaumes-les-Dames, *corr.* Baume.
 175, l. 4 : Beresey, *corr.* Barizey.
 208, l. 22 : Chassenay, *corr.* Chacenay.
 215, l. 13 : Chaourse, *corr.* Chaource.
 218, l. 25 : Decise, *corr.* Decize.
 234, l. 11 : Raineval, *corr.* Renneval.
 243, l. 23 : Marigy-le-Cahouet, *corr.* Marigny.
 269, l. dernière : Erart do Gevroles, *corr.* de Gevroles.
 281, l. 30 : Roannes, *corr.* Roanne.
 295, l. 2 : Rouanne, *corr.* Roanne.
 298, l. 23 : Courcelles-les-Semur, *corr.* lez-Semur.
 300, l. 22 : seigneur de Raon, *corr.* Rahon.
 302, l. 2 : Chuges, *corr.* Chouges.
 302, l. 4 : Lamarche-sur-Saône, *corr.* La Marche.
 315, l. 12 : Oudenarde, *corr.* Audenarde.
 355, l. 17 : Bertrand de Chartres, *corr.* Bertaud.

356, l. 5 : la Borne de Poquières, *corr.* le Borgne.

375, l. 12 : Orrain, *corr.* Orain.

378, en note, Talent, *corr.* Talant.

388, note 4 : Charles V, *corr.* Charles VI.

Aux *Itinéraires*, de 1380, pour les 9, 10, 11 et 12 mai, ajouter
Paris ; au 28 septembre 1391, ajouter *Dijon*.

